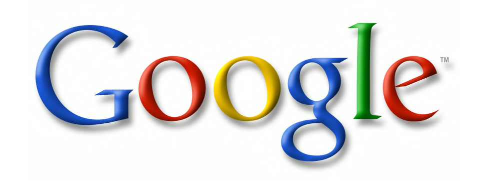
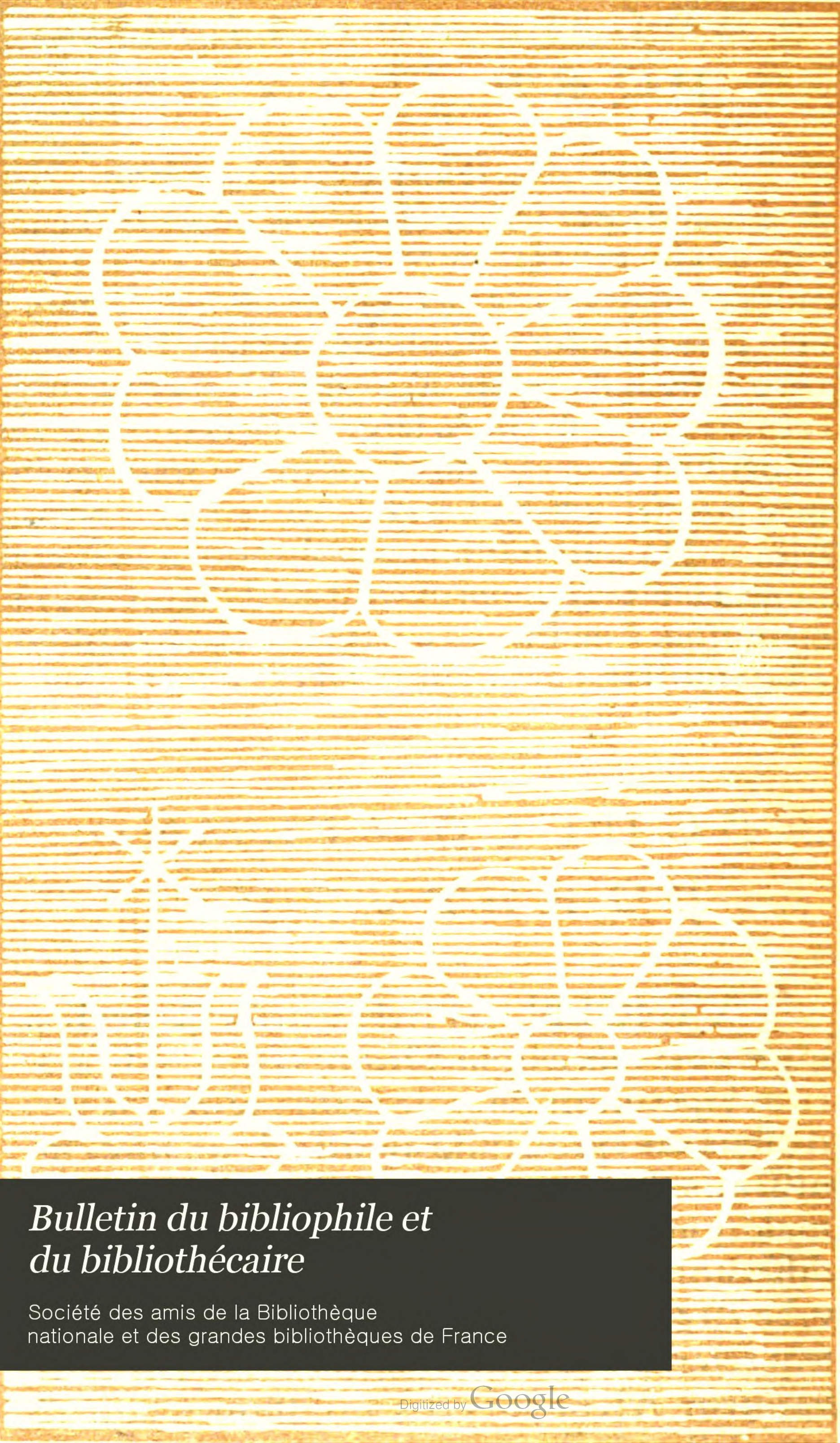
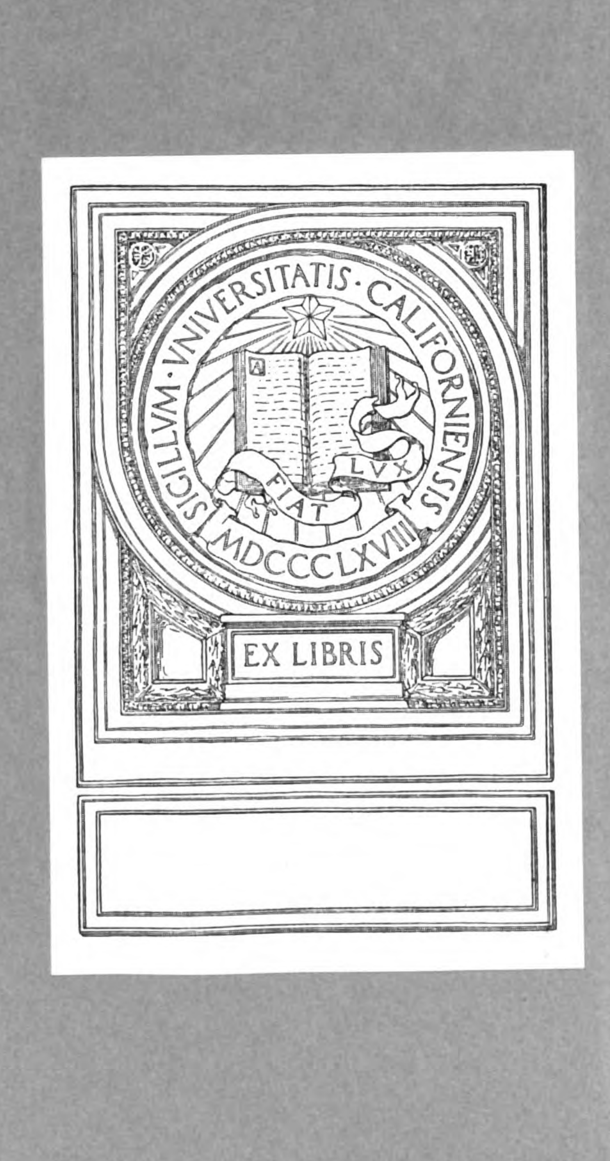




Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire
Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes bibliothèques de France


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE.

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. CHARLES ASSELINEAU, de la bibliothèque Mazarine; L. BARBIER, administrateur à la biblioth. du Louvre; ÉD. DE BARTHÉLEMY; BAUDRILLART, de l'Institut; PH. BEAUNE; HONORÉ BONHOMME; JULES BONNASSIES; J. BOULMIER; AP. BRIQUET; GUST. BRUNET, de Bordeaux; J. CARNANDET, biblioth. de Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothéc. à Angoulême; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. COLINCAMP, professeur à la Faculté des lettres de Douai; PIERRE CLÉMENT, de l'Institut; C[te] CLÉMENT DE RIS, de la Société des Bibliophiles; CUVILLIER-FLEURY, de l'Académie française; D[r] DESBARREAUX-BERNARD, de Toulouse; ÉMILE DESCHAMPS; A. DESTOUCHES; FIRMIN DIDOT, de la Société des Bibliophiles; B[on] A. ERNOUF; FERDINAND DENIS, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; ALFRED FRANKLIN, de la bibliothèque Mazarine; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN, de la Société des Bibliophiles; J.-ED. GARDET; J. DE GAULLE; CH. GIRAUD, de l'Institut; ALF. GIRAUD, de Blois; JULES JANIN, de l'Académie française; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; LE ROUX DE LINCY, de la Société des Bibliophiles; FR. MORAND, de Boulogne-sur-Mer; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; Gaston PARIS; B[on] J. PICHON, président de la Société des Bibliophiles français; RATHERY, conservateur à la Biblioth. nationale; ROUARD, biblioth. d'Aix; SILVESTRE DE SACY, de l'Académie française; SAINTE-BEUVE, de l'Académie française; ÉD. TRICOTEL; VALLET DE VIRIVILLE; FRANCIS WEY; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.

---

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE

ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,

14, GREAT MARLBOROUGH STREET.

1872.



# BULLETIN
DU
# BIBLIOPHILE
## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. CHARLES ASSELINEAU, de la bibliothèque Mazarine; L. BARBIER, administrateur à la biblioth. du Louvre; ÉD. DE BARTHÉLEMY; BAUDRILLART, de l'Institut; PH. BEAUNE; HONORÉ BONHOMME; JULES BONNASSIES; J. BOULMIER; AP. BRIQUET; GUST. BRUNET, de Bordeaux; J. CARNANDET, biblioth. de Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothéc. à Angoulême; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. COLINCAMP, professeur à la Faculté des lettres de Douai; PIERRE CLÉMENT, de l'Institut; Cte CLÉMENT DE RIS, de la Société des Bibliophiles; CUVILLIER-FLEURY, de l'Académie française; Dr DESBARREAUX-BERNARD, de Toulouse; ÉMILE DESCHAMPS; A. DESTOUCHES; FIRMIN-DIDOT, de la Société des Bibliophiles; Bon A. ERNOUF; FERDINAND DENIS, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; ALFRED FRANKLIN, de la bibliothèque Mazarine; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN, de la Société des Bibliophiles; J.-ED. GARDET; J. DE GAULLE; CH. GIRAUD, de l'Institut; ALF. GIRAUD, de Blois; JULES JANIN, de l'Académie française; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; LE ROUX DE LINCY, de la Société des Bibliophiles; FR. MORAND, de Boulogne-sur-Mer; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; GASTON PARIS; Bon J. PICHON, président de la Société des Bibliophiles français; RATHERY, conservateur à la Biblioth. impériale; ROUARD, biblioth. d'Aix; SILVESTRE DE SACY, de l'Académie française; SAINTE-BEUVE, de l'Académie française; ÉD. TRICOTEL; VALLET DE VIRIVILLE; FRANCIS WEY; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.

**JANVIER-FÉVRIER.**

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, GREAT MARLBOROUGH STREET.
1872.

## SOMMAIRE DU N° DE JANVIER-FÉVRIER.



---

L'abonnement est de 12 francs par an pour Paris, 14 francs pour les départements et 16 francs pour l'étranger.

*Aucune livraison ne peut être vendue séparément.*

Les ouvrages dont il sera envoyé deux exemplaires seront annoncés d'abord, et plus tard il en sera rendu compte, s'il y a lieu.

---

Les abonnés du *Bulletin du Bibliophile* reçoivent tous les catalogues de ventes aux enchères publiques publiés par la librairie L. Techener.

---

### BULLETIN DU BIBLIOPHILE.

LA SECONDE PUBLICATION-SÉRIE PAR LÉON TECHENER SE COMPOSE DE :

1865. — 32e année, un volume.
1866. — 33e année, —
1867. — 34e année, —
1868. — 35e année, —
1869. — 36e année, —
1870. — 37e année, } un volume.
1871. — 38e année, }
1872. — 39e année (*en souscription*).

# MARIE-ÉMILIE JOLY DE CHOIN.

Je voudrais rassembler ici tous les traits épars dans les mémoires des contemporains sur cette fameuse Mlle Choin : les personnes qui se piquent d'être au fait de l'histoire de la fin du règne de Louis XIV connaissent assurément son nom et son rôle, mais elles seraient incapables de raconter aisément les détails de sa vie. Mlle Choin est, j'y consens, une célébrité obscure de la cour du grand roi, mais son existence cependant offre ce caractère piquant d'être une imitation pâle et lointaine, si l'on veut, mais réelle en tout cas, de l'existence de Mme de Maintenon auprès du roi. Si Monseigneur eût vécu, Mlle Choin aurait tenu exactement la place de la veuve de Scarron, et ce n'aurait pas été un incident ordinaire de voir deux bourgeoises, ou à peu près, se succéder comme quasi-reines sur le plus grand trône du monde. Le duc de Saint-Simon nous parle longuement de Mlle Choin : le consciencieux marquis de Dangeau la mentionne dans son journal, mais avec une sage prudence. Mme de Caylus, Duclos, ne l'oublient pas ; la marquise de Sévigné, la marquise d'Huxelles, Madame, Monseigneur lui-même, fournissent de précieux renseignements dans leurs lettres. C'est avec ces éléments divers et à l'aide des documents que quelques recherches heureuses m'ont procurés, que je vais essayer de recomposer cette figure plus originale, plus curieuse et surtout plus sympathique qu'on ne pourrait le croire, si l'on s'en tenait à ce jugement sommaire de Saint-Simon : « C'étoit une grosse fille écrasée, brune, laide, camarde, avec

assez d'esprit et de manége, qui amusa Monseigneur et gagna insensiblement sa confiance. » Saint-Simon détestait trop le grand Dauphin pour que sa rancune ne se portât pas sur la favorite de Meudon.

I.

Marie-Émilie Joly de Choin naquit à Bourg en Bresse; elle appartenait à une famille de bonne noblesse de cette province qui possédait également des biens considérables en Dauphiné (1). Jean Joly, seigneur de Choin et du Poussey en Bresse, d'Arcieu et de la Fontaine en Dombes, prieur de Pont-d'Ain, fut élu, en 1539, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Claude-Guillaume de Joly, baron de Choin, devint seigneur de Mépieu, de Saint-Romain et de Bouvesse par son mariage, contracté en 1679, avec Anne-Clémence de Grolée-Mépieu : il était frère de Marie-Émilie. Une sœur de leur mère, la comtesse de Rostaingt de Bury (2), était dame d'honneur de la princesse de Conti et jouissait à la cour d'une grande estime à cause de ses qualités sérieuses, de son esprit sage et de sa haute vertu : elle voulut s'occuper de sa nièce et la fit venir auprès d'elle pour être fille d'honneur de la princesse. Mais autant M^me de Bury méritait l'estime qu'elle avait inspirée, autant sa mademoiselle de Choin, au début, se montra née pour les intrigues de la cour et disposée à y jouer un rôle important (3).

Anne-Marie, fille du roi et de M^lle de la Vallière, mariée à Louis-Armand, prince de Conti, demeura veuve sans postérité le 9 novembre 1685, à peine âgée de dix-huit ans. C'était une enfant qu'il aurait fallu surveiller sans cesse, et qui écoutait avec humeur les prudents avis de sa dame d'honneur. Vivant dans une étroite intimité avec les duchesses

(1) Armes de la famille Joly de Choin.

(2) Elle était née d'Aiguebonne et veuve sans enfant depuis 1666 d'un frère de M^me de Lavardin, mère de l'ambassadeur à Rome.

(3) Dangeau cite pour la première fois M^lle de Choin le 14 janvier 1688, comme l'une des trente femmes assistant à la loterie tirée à Marly.

de Bourbon et de Chartres, elle était de toutes leurs parties, prenait part à tous leurs divertissements, et souvent c'était réellement des jeux d'enfant auxquels ces princesses s'amusaient. Elles faisaient de très-malicieuses chansons, même les unes sur les autres, ce qui amenait parfois dans ce cercle étroit des brouilleries que Louis XIV pouvait seul apaiser; elles couraient pendant les nuits d'été à Trianon ou à Marly, faisant mille espiègleries aux hôtes du palais, jusqu'à tirer des pétards sous les fenêtres de Monsieur, ce qui causa par exemple un gros émoi à la cour et ne donna pas peu de peine au royal père de ces trop tapageuses princesses. Ce dernier incident date de 1694 : on voit que l'âge ne donnait pas plus de raison à la princesse de Conti. Les demoiselles d'honneur faisaient naturellement partie de ces escapades, et il paraît que M<sup>lle</sup> de Choin ne tarda pas à devenir la favorite de sa maîtresse et à s'emparer de sa confiance en prenant sur elle une grande influence.

La princesse avait une situation assez importante pour fournir à Mlle de Choin les moyens de faire valoir son génie d'intrigue. Monseigneur (1) avait pris l'habitude de venir constamment la voir, et les courtisans avaient garde de ne pas se tourner de ce côté pour ne pas être inconnus à l'héritier du trône. Ce prince avait perdu en 1690 sa femme : il avait affiché publiquement sa passion pour une des filles du duc de la Force, si publiquement que le roi, après avoir marié celle-ci et voyant que les choses ne changeaient pas, prit le parti de l'exiler dans le Midi. Monseigneur redoubla ses visites chez la princesse de Conti, et il ne tarda pas à y remarquer l'habile fille d'honneur : il en goûta l'esprit, la gaieté, les manières, et ne dissimula pas les plaisirs qu'il trouvait dans sa société. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la curiosité de la cour et pour donner aux plus habiles la peine de chercher à profiter des avantages qui pouvaient résulter d'une pareille liaison.

(1) On sait que l'on dénommait ainsi le fils aîné de Louis XIV, qui mourut de la petite vérole en 1711.

Il ne semble pas cependant que Mlle de Choin eût rien qui pût la faire si promptement remarquer du Dauphin. A en croire Saint-Simon, elle n'était rien moins que jolie. Madame nous en trace un portrait peu flatteur, et qui doit trouver place ici : « Elle avoit l'air d'un carlin. Elle étoit petite, elle avoit de petites jambes, un visage rond, un nez court et relevé, une grande bouche remplie de dents pourries qui avoient une puanteur telle qu'on pouvoit la sentir à l'autre bout de la chambre. Elle avoit une gorge horriblement grosse; cela charmoit Monseigneur, car il frappoit dessus comme sur des timbales. Mais cette créature courte et grosse avoit beaucoup d'esprit. Je crois que le Dauphin s'étoit habitué au tabac pour ne pas sentir l'horrible odeur des dents pourries de la Choin (1). »

Mme de Caylus dit : « Son esprit n'étoit propre qu'à briller dans une antichambre, et capable seulement de faire le récit des choses qu'elle avoit vues. » Et cependant en peu de temps elle devint la personne principale de l'intimité de la princesse de Conti, l'amie du Dauphin et l'héroïne d'un roman qui, par son dénoûment relativement tragique, vaut la peine d'être raconté avec quelques détails.

Du moment où Mlle de Choin, en amusant ce prince, se fut emparé de sa confiance, l'entourage de la princesse de Conti résolut de s'en servir au mieux de ses intérêts. La comtesse de Lislebonne, — fille quasi bâtarde du fantasque duc Charles IV de Lorraine et de la comtesse de Cantecroix, — tenait une place tout à fait principale chez la princesse où, ayant peu de ressources eu égard à son rang, elle vivait à peu près complétement avec ses deux filles, Mlle de Lislebonne et la princesse d'Espinoy : elles logeaient chez elle et amusaient beaucoup Monseigneur, ce qui leur valait une considération toute particulière de la part du roi et de Mme de Maintenon. Mlle de Lislebonne surtout : c'était une femme de vive intelligence, grande,

(1) Lettre du 26 avril 1719. Elle répète cette phrase sur le tabac dans une lettre du 1er mars 1720.

bien faite, agréable quoique sans beauté, fine, « pas méchante pour l'être, mais lorsqu'il y alloit de ses vues ou de ses intérêts, terrible (1); » habile, polie, mesurée, positive, sans bassesse, sans souplesse, maîtresse d'elle-même : « l'odeur de Ligue lui sortait par tous les pores. » On la considérait comme secrètement mariée au fameux et peu estimable chevalier de Lorraine, avec lequel elle vivait dans la plus intime familiarité. La liaison de ces trois femmes avec le maréchal de Villeroy les avait mises très-bien dans l'esprit de Louis XIV. Quand elles virent l'influence acquise par Mlle de Choin sur le Dauphin, au lieu de lui porter envie, elles s'y soumirent habilement et devinrent les meilleures amies de la favorite.

Cependant la princesse de Conti avait remarqué le comte de Clermont-Chattes, frère de l'évêque de Laon, enseigne des gens d'armes de la garde du roi : « C'étoit, dit Saint-Simon, un grand homme, parfaitement bien fait, qui n'avoit rien que beaucoup d'honneur, de valeur, avec un esprit assez propre à l'intrigue. » Il avait su se faire accepter comme parent par le maréchal de Luxembourg, sur lequel il avait pris une grande influence, et qui trouvait d'ailleurs en lui un habile allié : par lui il avait été bien accueilli de Monseigneur, qui le présenta naturellement chez la princesse de Conti. Clermont n'eut pas de peine à comprendre le parti qu'il pouvait tirer de sa nouvelle situation. Il vit l'impression qu'il avait produite sur la princesse, et il n'eut garde de ne pas l'exploiter : il feignit une ardente passion et joua si bien son rôle en prétextant le respect qu'une fille du roi devait lui imposer, qu'il sut l'amener à faire toutes les avances qu'il pouvait désirer, et que ce fut en quelque sorte à lui de vouloir bien s'humaniser. Cette belle passion mit Clermont sur un tel pied à l'hôtel de Conti, que Monseigneur ne put se défendre de subir son influence. Luxembourg résolut à son tour d'en profiter pour

(1) Saint-Simon.

lui, et le prince de Conti pareillement compta ouvertement sur les avantages qu'il pourrait retirer du bon vouloir de l'amant de sa belle-sœur. Mais pour cela il fallait que Clermont eût une action plus directe sur le Dauphin. Ce prince avait un grand goût pour la princesse de Conti, mais il avait un faible bien plus connu pour M^lle de Choin : toute la cour savait que la fille d'honneur de la princesse disposait souverainement de l'esprit de Monseigneur; c'était donc par elle seule que l'on pouvait exercer une action véritablement décisive et préparer quelque chose en vue du futur règne dont chacun déjà se préoccupait ouvertement à la cour. Conti et Luxembourg imaginèrent donc de déterminer Clermont à faire la cour à M^lle de Choin en feignant de vouloir l'épouser s'il y avait moyen d'en arriver là sans mécontenter Monseigneur. Clermont comprit sans peine l'influence qu'il acquerrait en devenant l'amant de celle qui semblait devoir être M^me de Maintenon II; il n'avait aucune fortune, beaucoup d'ambition, encore plus d'intrigue. Il accepta donc cette aventure avec empressement, et il faut dire que le siége ne fut ni long ni difficile. « Il fit son personnage et ne trouva point la Choin cruelle; l'amour qu'il feignoit, mais qu'il lui avoit donné, y mit la confiance; elle ne se cacha plus à lui de celle de Monseigneur, ni bientôt Monseigneur ne lui fit plus mystère de son amitié pour la Choin, et bientôt après la princesse de Conti fut leur dupe. » On avouera que ce croquis que Saint-Simon trace si cavalièrement est l'un des plus piquants de la cour de Louis XIV. Clermont courtisant avec un égal succès la princesse de Conti et sa demoiselle d'honneur, cachant son double jeu et recevant en même temps la confidence de celle-ci sur Monseigneur et de Monseigneur sur elle, avait certes une tâche souvent pénible. Le manége durait cependant depuis quelque temps quand Clermont partit pour l'armée avec M. de Luxembourg (juin 1694). Malheureusement le roi avait eu vent de ces cabales, et il s'inquiétait de l'effet de ces menées sur le Dauphin : il temporisa cependant, et,

pour être plus sûr de son coup, il laissa partir le héros du roman dont son fils et sa fille étaient les victimes. Il recourut alors à son moyen habituel : il s'adressa au directeur général des postes, et il se procura un certain nombre des lettres imprudemment échangées par cette voie entre Clermont et M^lle de Choin. Il y vit la confirmation des soupçons qu'il avait conçus et y recueillit tous les détails qu'il pouvait désirer. Il y trouva même des lettres de la princesse de Conti que Clermont envoyait à sa maîtresse avec les railleries les plus blessantes en les accompagnant de plaisanteries sur « le gros ami », qui n'était autre que Monseigneur, et en n'épargnant rien de ce qui pouvait répandre le jour le plus complet sur cette odieuse intrigue.

Le roi en tenait désormais tous les fils, et il ne retarda pas longtemps le plaisir de se venger de ceux qui osaient se livrer à de pareilles menées si près de lui. Le 22 août 1694, le bruit se répandit à la cour de la disgrâce de M^lle de Choin : « M^me la princesse de Conti, dit prudemment Dangeau, est mécontente de M^lle Choin, la plus ancienne de ses filles d'honneur, et lui a ordonné de se retirer. » Il y avait eu en effet un éclat terrible, dont nous trouvons dans les Mémoires de Saint-Simon un récit détaillé : « Une après-dîner de mauvais temps qu'il ne sortit point, le roi manda à la princesse de Conty de venir lui parler dans son cabinet. La princesse, qui, comme ses sœurs, n'alloit jamais chez le roi qu'entre son souper et son coucher, hors des étiquettes de sermon ou des chasses, se trouva bien étonnée du message. Elle s'en alla chez le roi fort en peine de ce qu'il lui vouloit, car il étoit redouté de son intime famille plus, s'il se peut encore, que de ses autres sujets. Sa dame d'honneur demeura dans un premier cabinet, et le roi l'emmena plus loin. Là, d'un ton sévère, il lui dit qu'il savoit tout, et qu'il n'étoit pas question de lui dissimuler ses foiblesses pour Clermont, et tout de suite ajouta qu'il avoit leurs lettres, et les tira de sa poche en lui disant : Connoissez-vous cette écriture? qui étoit la sienne, puis celle de Clermont. La malheureuse

princesse à ce début se trouva mal ; la pitié en prit au roi, qui la remit comme il put, et qui lui donna les lettres sur lesquelles il la chapitra, mais assez humainement. Après il lui dit que ce n'étoit pas tout, qu'il en avoit d'autres à lui montrer par lesquelles elle verroit combien elle avoit mal placé ses affections, et à quelle rivale elle étoit sacrifiée. Ce nouveau coup de foudre, peut-être plus accablant que le premier, renversa de nouveau la princesse. Le roi la remit encore, mais ce fut pour en tirer un châtiment cruel ; il voulut qu'elle lût en sa présence ses lettres sacrifiées, et celles de Clermont et de la Choin. Voilà où elle pensa mourir, et elle se jeta aux pieds du roi, baignée de ses larmes et ne pouvant presque articuler. Ce ne fut que sanglots, pardons, désespoirs, rages, et à implorer justice et vengeance : elle fut bientôt faite. La Choin fut chassée le lendemain. »

Comme ces lettres avaient clairement montré les sentiments du Dauphin pour la fille d'honneur disgraciée, la princesse de Conti n'osa pas ne point garder quelques ménagements avec elle. Elle la fit conduire dans un de ses carrosses à l'abbaye de Port-Royal de Paris, qu'elle choisit pour retraite, lui laissa sa pension de deux mille livres et lui fit porter tous les meubles dont elle eut besoin pour son installation dans ce couvent. D'autres allaient escompter l'avenir en saisissant une occasion de se créer des droits à la reconnaissance de celle qui pouvait d'un jour à l'autre devenir toute-puissante. Il est probable d'ailleurs que le secret fut mieux gardé par le roi que le duc de Saint-Simon ne semble vouloir le laisser croire. La princesse de Conti autrement ne se serait pas donné la peine de chercher à sauver les apparences. Il n'est même pas admissible que Louis XIV ait dit toute la vérité à son fils, car il serait impossible d'expliquer la continuation des sentiments de ce prince pour la maîtresse de M. de Clermont s'il avait été mis au courant de la fameuse correspondance. Monseigneur, au contraire, dès le premier moment de la disgrâce, laissa

paraître la faveur la plus marquée pour Mlle de Choin, et dès lors on comprend l'empressement des plus habiles de son intimité à entourer celle-ci. Mme de Lislebonne et ses filles, « le plus souvent sans habits et sans pain à la lettre, » furent des premières, tout en cherchant le plus profond secret, pour ne pas froisser la princesse de Conti, leur véritable bienfaitrice. Un passage de la lettre de Mme de Coulanges à Mme de Sévigné, postérieure de cinq jours à l'éclat de la disgrâce, prouve surabondamment la vraisemblance de ce que nous avançons et donne presque la preuve de la réserve observée sur cet événement. « La disgrâce de Mlle Choin, écrit-elle le 27 août, a fait une grande nouvelle à Versailles; la princesse de Conty eut l'honnêteté d'assurer Mlle de Sanzei (une de ses filles d'honneur) qu'elle n'avoit aucune part au sujet qu'elle avoit de s'en défaire. Mais quel est-il, ce sujet? C'est sur quoi on raisonne, qui d'une façon, qui d'une autre; car si jamais Monseigneur a aimé quelqu'un, c'est cette fille. L'a-t-on chassée sans sa participation? La princesse de Conti a eu des entretiens très-particuliers avec le roi qui étonnoient tout le monde, et voilà ce qu'ils ont enfanté. »

Après avoir été reconnaître son logement au couvent, Mlle de Choin passa les quelques jours qui furent nécessaires pour son aménagement chez Mme de Lislebonne (1), à Paris. C'est là que Monseigneur vint la voir et la consola, d'abord en cachette, puis, peu à peu, ouvertement : Dangeau nous rapporte, à la date du 10 octobre, que le prince lui assura, outre la pension de la princesse de Conti, cent pistoles par trimestre, et l'on sait de reste que le fils de Louis XIV n'était pas prodigue.

Quant au chevalier de Clermont, le roi chargea le maréchal de Luxembourg de le renvoyer de l'armée à Tournay : il y demeura pendant quelques mois, essayant probablement d'user du crédit de ses protecteurs; mais rien n'y fit, et

(1) Mme de Coulanges dit qu'elle se retira aux petites hospitalières (lettre du 27 août 1694).

Dangeau nous apprend que, le 6 avril 1695, le roi remit à l'évêque de Laon, son frère, l'ordre de lui faire rendre sa charge de cornette des chevau-légers et de se retirer en Dauphiné sans jamais reparaître à la cour. Il demeura dans ce sévère exil jusqu'à la mort de Louis XIV, et, en 1719, le régent le nomma capitaine de sa compagnie des gardes du corps suisses, « choix qui fut fort applaudi », remarque Saint-Simon (1).

Le goût de Monseigneur pour Mlle de Choin sembla grandir cependant par sa disgrâce même. Il s'habitua à la voir très-souvent : d'abord à Choisy, maison de campagne que lui avait léguée Mademoiselle; puis à Meudon, à dater de 1695 : ce prince s'y rendait seul sous prétexte de suivre les travaux du bâtiment et de surveiller les plantations. C'est alors que l'intimité devint pour ainsi dire officielle, et que l'on commença à la cour à compter sérieusement avec l'ancienne fille d'honneur de la princesse de Conti, qui se vit d'autant abandonnée par le Dauphin, tandis qu'il se rapprochait de la duchesse de Bourbon, assez adroite pour se montrer bien disposée envers Mlle de Choin. Celle-ci, afin d'être plus libre, avait promptement renoncé à son installation au couvent, pour venir demeurer chez un de ses cousins, nommé Lacroix, receveur général des finances, où elle vécut excessivement retirée, mais toujours fort soignée et tenue au courant des événements par Mme de Lislebonne. C'est là qu'un émissaire parfaitement sûr, peut-être une de ces dames, venait l'avertir que le Dauphin allait seul à Meudon; elle s'y rendait en fiacre, « passoit les cours à pied, mal vêtue, comme une femme fort du commun qui va voir quelque officier à Meudon, et, par les derrières, entroit dans un entre-sol de l'appartement de Monseigneur, où il alloit passer quelques heures avec elle ». Au bout de peu de mois et la faveur croissant toujours, Mlle de Choin, tout en observant la même réserve, se rendit à Meudon « avec une femme de chambre, son paquet dans sa poche, à la nuit, la

(1) Mme de Bury, après l'éclat de sa nièce, avait quitté la cour.

veille des jours où Monseigneur y venoit coucher. Elle y demeuroit, ajoute Saint-Simon, sans voir qui que ce soit que lui, enfermée avec sa femme de chambre, sans sortir de l'entre-sol, où un garçon du château, seul dans la confidence, lui portoit à manger ». Il est permis de présumer que ce changement d'habitudes coïncide avec le moment où le Dauphin se décida à épouser secrètement sa favorite, surtout si l'on remarque que c'est également vers ce temps que le roi et Mme de Maintenon se montrèrent plus affectueux avec ce prince, et, dans tous les cas, laissèrent se développer librement ces commencements de Meudon, qui allaient bientôt aboutir à la constitution d'une petite cour. Dumont, gouverneur de Meudon, fut admis le premier auprès de Mlle de Choin ; puis elle put recevoir M. de Sainte-Maure, Biron, le comte de Roucy, Mlle de Lislebonne et la princesse d'Épinoy, quand des dames venaient à Meudon. Bref, il devint de mode d'y être admis, et, comme le roi ne laissa paraître, à ce sujet, aucune mauvaise humeur, on se mit à faire ouvertement la cour à Mlle de Choin : c'est par elle que le maréchal d'Huxelles se mit bien avec le Dauphin.

Mais la favorite avait conquis cette situation par une rare habileté; elle avait su passer de longues années sans faire parler d'elle, sans exciter de jalousie, sans rechercher d'influence, sans paraître s'occuper de politique. Modeste et réservée, d'une société sûre et commode, d'un esprit qui n'embarrassait pas le prince, d'une nature qui semblait d'un niveau égal, elle eut ou affecta un complet désintéressement, parut en quelque sorte ignorée, se tint en dehors de toute intrigue, et ne parlait jamais d'affaires politiques avec Monseigneur, « peut-être, remarque malignement Saint-Simon, parce que tous deux n'y entendoient guère. » Les allures, la constance de l'attachement du Dauphin, l'attitude de la cour, le silence de la princesse de Conti, qu'une pareille situation devait cruellement froisser, l'amitié de Mme de Maintenon, sont des preuves qui suffiraient presque à donner créance à l'existence d'un mariage secret. Mais il existe des témoignages

plus décisifs : ce sont deux lettres de Monseigneur lui-même, dont les originaux faisaient partie des archives de la maison de Noailles. Toutes deux sont adressées à M^me^ de Maintenon. La première est simplement datée de : « Ce samedi, 22. J'avois résolu de vous aller voir ce matin, mais vous étiez à Saint-Cyr, ainsi je ne l'ai pu faire. Comme je sais, madame, que je n'ai pas de meilleure amie que vous, et que je vous ai promis de vous parler de toutes mes affaires, je vous écris cette lettre. Je suis persuadé qu'elle vous surprendra fort, car c'est pour vous dire que je songe à me remarier, étant encore assez jeune pour sentir que je ne serois pas sage, et comme je sais que la chose du monde que le roi appréhenderoit le plus seroit que je tombasse dans la débauche, je vous prie de me mander véritablement votre sentiment là-dessus, et de me marquer quand je pourrai vous aller voir, pour que nous puissions un peu en parler ensemble. Je suis persuadé que vous croyez bien que j'ai examiné tous les inconvénients qu'il peut y avoir, car je vous assure qu'il y a longtemps que je ne pense qu'à cela. Le premier, qui est le plus considérable, est qu'il me paroît que le roi en est fort éloigné, et le second, que je ne vois pas de princesse qui me convienne. Voilà tout ce que je puis vous dire pour le présent par écrit. Je vous supplie de ne pas faire semblant de ce que je vous mande que je ne vous aie parlé; n'en parlez même pas au roi, et faites-moi un mot de réponse; mais soyez assurée que je ne vous dis tout ceci que par conscience, et que j'aimerois mieux mourir que de faire quelque chose qui déplût au roi. Croyez que personne n'est plus à vous que moi. Encore un coup, le secret et une audience quand vous le pourrez. Vous pouvez donner un petit mot de réponse à Joyeux, qui portera ma lettre (1). »

La demande était des plus adroites : en s'adressant ainsi à M^me^ de Maintenon, le Dauphin était certain de la flatter,

(1) « Lettres de Louis XIV à Monseigneur le Dauphin, etc., adressées à M^me^ la marquise de Maintenon »; 1 vol. in-8° publié par M. de Monmerqué, pour la Société des bibliophiles françois, chez Didot, 1822.

d'obtenir son assentiment, car ce n'était pas une mince satisfaction pour elle de voir l'héritier de Louis XIV imiter l'exemple de son père : elle y voyait une grande quiétude pour son avenir et la certitude de toujours conserver à la cour une situation considérable, d'autant que M[lle] de Choin la rassurait par sa réserve et par sa tranquillité. Aussi Monseigneur, en entamant son affaire ainsi, pouvait-il compter sur le succès; comment le roi aurait-il refusé d'approuver un acte qui le justifiait d'une façon si éclatante aux yeux de la cour? Le billet suivant, adressé à M[me] de Maintenon, du camp d'Horelle, le 19 juillet 1694, prouve que le prince n'avait pas fait fausse route et donne raison à la cause que je viens de donner sur le changement des premières visites de M[lle] de Choin à Meudon : « Quand je serai autant accablé d'affaires que vous croyez que je suis, je ne laisserai pas que de trouver le temps de vous écrire, car on est toujours bien aise de donner de ses nouvelles à ses amis et de les faire ressouvenir de soi..... Le roi m'a adressé deux de vos lettres dans son paquet : l'une pour moi, l'autre pour le duc du Maine... J'ai été étonné que vous ne me parlassiez pas de ma femme ; cela m'a surpris d'abord et m'a fait demeurer tout court. »

Il serait impossible, sans un mariage secret, d'admettre l'attitude de la petite cour de Meudon, qui grossissait à mesure que le roi vieillissait ; de comprendre l'amitié du roi et de la marquise, surtout leurs rapports plus que bienveillants, comme nous allons le voir, avec M[lle] de Choin. Cette cour s'était peu à peu considérablement accrue, mais c'est surtout à dater de 1705 qu'elle prit des proportions considérables et qu'on se tourna vers Meudon comme le centre des faveurs dans un avenir prochain. Le prince de Conti s'y montra fréquemment, puis M[me] de Maintenon y laissa aller la duchesse de Bourgogne, qui savait y trouver son mari et le duc de Berry, son beau-frère, assidus depuis quelque temps ; les autres habitués étaient le duc d'Antin, menin du Dauphin ; M. de Mailly, mari de la dame d'atour de Madame ; le duc

de Vendôme, le duc de Luxembourg, les maréchaux de Choiseul et d'Huxelles, qui espérait y trouver la duché-pairie, après laquelle il courut inutilement toute sa vie ; le duc de Noailles et ses sœurs ; Mmes de Lislebonne, qui y dînaient le plus souvent en petit comité ; la duchesse de Bourbon, qui y fut pareillement admise. Les dîners s'étendirent insensiblement, mais toujours avec la même apparence mystérieuse, quoique ce ne fût plus un secret pour personne. La cour décerna un nom à ces parties secrètes, qui devinrent de plus en plus fréquentes : on les appela les *parvulo* de Meudon, et il fut bientôt de mode d'être des *parvulo* de Mlle de Choin.

A cette époque, l'attitude de Mlle de Choin avait complétement changé. Le mystère de sa situation était, comme nous venons de le dire, un secret de comédie, que l'on conservait seulement pour pouvoir se soustraire aux charges d'une cour trop nombreuse, qui aurait incommodé Monseigneur et sûrement porté ombrage au roi et plus encore peut-être à Mme de Maintenon (1707). Mlle de Choin était absolument à l'égard du Dauphin comme Mme de Maintenon à l'égard de Louis XIV. Pour les motifs que je viens de donner, elle avait conservé l'habitude de recevoir dans les entresols de Meudon, mais elle couchait dans le grand appartement ; elle se tenait dans un fauteuil devant Monseigneur et faisait asseoir la duchesse de Bourgogne sur un tabouret : elle ne l'appelait que « la duchesse de Bourgogne » et vivait avec elle absolument comme Mme de Maintenon, avec cette différence que la princesse était infiniment moins libre à Meudon qu'à Versailles. « Monseigneur le duc de Bourgogne y étoit fort en brassière, dit Saint-Simon ; ses mœurs et celles de ce monde-là ne se convenoient pas. » Le duc de Berry y était plus goûté et la duchesse de Bourgogne pareillement fort appréciée. Mlle de Choin, du reste, ne se départissait pas de sa règle de conduite : elle ne restait à Meudon que le temps que le Dauphin y demeurait ; aussitôt après son départ, elle retournait à Paris chez son cousin

Lacroix. Elle entendait la messe les jours fériés à six heures du matin, ne se montrait pas, évitait au contraire toute rencontre, affectant même une réserve qui paraissait exagérée en présence de la notoriété de sa position. En effet, « on la considéroit, dit Saint-Simon, auprès de Monseigneur comme Mme de Maintenon auprès du roi. Toutes les batteries pour le futur étoient dressées et pointées sur elle. On cabaloit longtemps pour avoir la permission d'aller chez elle à Paris ; on faisoit la cour à ses amis anciens et particuliers. Mgr le duc de Bourgogne et Mme la duchesse de Bourgogne cherchoient à lui plaire, étoient en respect devant elle, en attention avec ses amis, et ne réussissoient pas toujours. Elle montroit à Mgr le duc de Bourgogne la considération d'une belle-mère, que toutefois elle n'étoit pas, mais une considération sèche et importunée, et il lui arrivoit quelquefois de parler avec autorité et peu de ménagement à Mme la duchesse de Bourgogne et de la faire pleurer. Le roi et Mme de Maintenon, ajoute Saint-Simon pour parfaire le tableau, n'ignoroient rien de tout cela, mais ils s'en taisoient, et toute la cour, qui le savoit, n'en parloit qu'à l'oreille. »

Saint-Simon ne sait que penser à l'égard du mariage du Dauphin avec Mlle de Choin. « C'est encore un problème, écrit-il, si elle étoit mariée. Tout ce qui a été le plus intimement initié dans leurs mystères s'est toujours récrié fortement qu'il n'y avoit jamais eu de mariage. » Ailleurs il formule une opinion toute différente. Madame écrit dans une lettre à laquelle nous avons déjà fait un emprunt : « On a pensé qu'il l'avoit épousée clandestinement. Je jure« rois que cela n'a pas eu lieu (26 avril 1719); » le 28 juillet 1715, elle avait au contraire écrit : « Monseigneur avoit lui-même une vieille guenipe pour maîtresse, et l'on pensoit qu'il l'avoit épousée en secret. » Mais ni Saint-Simon ni la duchesse douairière d'Orléans ne connaissaient les lettres que nous avons citées plus haut ; ni l'un ni l'autre n'insistent sur la liaison extrême existant entre le Dauphin et Mme de Maintenon, qu'explique précisément un mariage analogue

à celui de la marquise. Comment d'ailleurs admettre la familiarité de Mlle de Choin avec les princesses et les princes, ses rudesses pour la duchesse de Bourgogne, l'étiquette observée à son égard comme pour Mme de Maintenon? Comment enfin croire que Louis XIV et la marquise eussent appelé à Versailles la maîtresse de Monseigneur? Mlle de Choin ne disait pas *mignonne* en parlant à la duchesse de Bourgogne, qui l'appelait *mademoiselle* et non pas *ma tante :* il n'y avait pas d'autre différence dans l'attitude de la princesse envers ces deux étranges hôtes de la cour. Mais, et c'est à ce sujet que Saint-Simon semble, dans une autre partie de ses Mémoires, pencher pour l'existence d'une union secrète, il serait inexplicable que la maîtresse du Dauphin ait pu, pendant la dernière maladie de ce prince, demeurer à son chevet au su du roi et à la vue de toute la cour. Nous avons dit que le roi le trouvait bon et avait vivement blâmé Mme de Maintenon de ne pas être allée voir Mlle de Choin dans son grenier, bien loin de la faire sortir du château, comme on le fait toujours en pareille occasion. « C'est encore une preuve du mariage, » ajoute Saint-Simon, cette fois, très-affirmatif, « d'autant plus grande que Mme de Maintenon, mariée elle même, et qui affichoit si fort la pruderie et la dévotion, n'avoit, ni le roi non plus, aucun intérêt d'exemple et de ménagement à garder là-dessus, s'il n'y avoit point de sacrement, et l'on ne voit pas qu'en aucun temps la présence de Mlle Choin ait causé le plus léger embarras (1). »

(1) Le recueil de Maurepas nous fournit le couplet suivant à ce sujet :

Quel sortilége as-tu cru faire,
Puante Chouin, double excrément?
As-tu pu te flatter de plaire,
Jusqu'à mener au sacrement?
Ignores-tu qu'une rivale
Dont la beauté est sans égale
Punit un volage berger,
Et tôt ou tard sait se venger?

Il s'agit évidemment là de la double poursuite de Clermont auprès de la princesse de Conti et de Mlle de Choin.

Mais un événement considérable, dans une cour où le moindre des actes du roi prenait les proportions d'une affaire d'État, allait se produire et donner à M^lle de Choin une importance quasi officielle, en prouvant en public qu'il était loin de blâmer la conduite de son fils et qu'il n'ignorait aucun des détails de ce qui se passait à Meudon et dans son impénétrable entre-sol. Le 4 juin 1708, le roi « contre toute coutume », remarque Saint-Simon, alla de Versailles dîner à Meudon avec la duchesse de Bourgogne, M^me de Maintenon et plusieurs dames invitées ; pendant la journée, la marquise se rendit dans l'entre-sol de M^lle de Choin et y demeura quelque temps. On comprend que cette visite fut l'événement de la cour et y causa une véritable agitation. La cause de cette démarche, très-anormale de la part de M^me de Maintenon, mérite d'être expliquée.

M^me de Maintenon, après avoir accordé pendant quelque temps sa confiance et sa faveur à Chamillart, avait conçu contre lui un certain éloignement, transformé en une haine violente, depuis qu'elle lui avait vu préférer pour son fils l'alliance d'une Mortemart à celle d'une Noailles. Elle dissimula d'abord le changement de ses sentiments, sans rien négliger cependant pour le perdre peu à peu dans l'esprit du roi. Chamillart, malgré les sages avertissements du duc de Saint-Simon, se croyait tout permis et ne prenait pas la moindre précaution pour maintenir sa situation. Après avoir froissé M^me de Maintenon, il ne fut pas plus adroit auprès de Monseigneur, et les conseils ne lui firent pourtant pas défaut encore en cette circonstance.

En revenant de l'armée, la Feuillade, gendre de Chamillart et l'un des intimes de l'entre-sol de Meudon, vit le péril qui menaçait son beau-père, et il voulut essayer d'y remédier en lui procurant un appui capable de contre-balancer le mauvais vouloir de M^me de Maintenon. C'était en lui procurant l'amitié de M^lle de Choin et par là celle du Dauphin. Celle-ci « y mordit », comme dit Saint-Simon, parce qu'elle comprit que les services de Chamillart pourraient dès le présent lui

être d'une grande utilité en échange de ceux qu'elle lui ferait entrevoir pour l'avenir. C'était la première fois qu'elle sortait de sa réserve. Et il ne faut pas croire qu'elle y demeurât fidèle par goût : Mlle de Choin aimait au contraire l'intrigue, — ses débuts le témoignent assez ; — mais elle avait compris que le Dauphin ne se souciait nullement de jouer un rôle à la cour, et elle préféra, avec un tact incontestable, se renfermer dans une retraite absolue qui lui donnait au moins le bénéfice d'une qualité très-rare à cette époque, le désintéressement. La Feuillade, ravi de son succès, qui n'était pas sans difficulté, s'ouvrit de ses projets à son beau-père et fut étonné d'abord, désespéré ensuite de les voir accueillir avec une extrême froideur. Il ne put obtenir que Chamillart se rendît à l'entre-sol de Meudon et il dut déployer une extrême habileté pour expliquer ces retardements à Mlle de Choin « surprise de voir ses avances languir, elle qui n'étoit occupée que de parades et de refus de commerce avec ce qu'il y avoit de plus important qui faisoit tout pour y être admis ». Lasse, à la fin, de ces perpétuels compliments, Mlle de Choin en parla à Mlle de Lislebonne, son amie intime, comme nous l'avons dit, et en même temps l'amie non moins intime de Chamillart. Celle-ci, croyant la liaison certaine et voulant s'attribuer le mérite d'y avoir travaillé, se hâta d'en parler avec faveur au secrétaire d'État, qui reçut l'ouverture très-cavalièrement, parut ne croire nullement à l'influence de la favorite de Meudon, se rejeta sur l'inutilité à son âge de faire de nouvelles connaissances et sur son étonnement de l'insistance de Mlle de Choin à cet égard. En un moment, Mlle de Lislebonne comprit la situation : elle constata l'aveuglement de Chamillart, qu'elle connaissait trop bien pour espérer le faire changer de sentiment ; elle devina l'embarras de la Feuillade qui, n'osant avouer sa déconvenue, multipliait à Meudon les prétextes. Mais, plus fine que le ministre, plus hardie que son gendre, elle n'hésita pas à sacrifier Chamillart, en répétant à Mlle de Choin toute sa conversation, sans en omettre un mot. Ce qu'elle fit de mieux, ce fut de raconter

tranquillement sa démarche aux filles du ministre en ayant l'air de leur persuader qu'en agissant ainsi, elle avait cru rendre un signalé service à Chamillart, « pour faire passer doucement, dit Saint-Simon, ce qu'une continuation de suspens eût bientôt révélé et avec plus d'aigreur ».

Mlle de Choin sut conserver les apparences du calme le plus parfait et ne montra aucun mécontentement au pauvre la Feuillade, qui, avec sa belle idée, avait en somme rendu à son beau-père le service le plus funeste. Elle se retenait dans l'intérêt de son frère, major au régiment de Mortemart, pour lequel elle voulait obtenir un des régiments de nouvelle création. Elle en parla à la Feuillade, qui, pour parer le coup, crut avoir le moyen d'atténuer la mauvaise affaire de Chamillart et s'empressa de demander cette faveur. Le candidat, d'ailleurs, était un excellent officier, comptant de bons services et jouissant de l'estime de ses camarades. Le ministre, tout au contraire, s'entêta plus que jamais; il se figura qu'on verrait dans ce choix un pas en avant, un regret de sa conduite passée : il refusa. La Feuillade recommença le même manége qui lui avait si mal réussi. Il poursuivit son beau-père tout en amusant Mlle de Choin par des prétextes plus ou moins plausibles. Celle-ci suivit la même marche que précédemment; à bout de patience, elle envoya auprès de Chamillart Mlle de Lislebonne, qui, cette fois, unit ses efforts à ceux de la Feuillade, et n'en échoua pas moins complétement. Le ministre laissa même échapper quelques imprudentes paroles sur le crédit que Mlle de Choin se figurait avoir, et, pour couper court à de nouvelles poursuites, il donna le régiment à un autre. Mlle de Lislebonne ne raconta pas moins fidèlement ce qui venait de se passer, et Mlle de Choin, n'ayant plus aucun motif de modération, résolut de ne rien négliger pour perdre un homme qui, il faut le reconnaître, y apportait toute la bonne volonté imaginable.

D'Antin, qui sut toutes ces histoires, en informa la duchesse de Bourgogne et Mme de Maintenon, toutes deux également animées contre Chamillart. C'est ce qui explique l'attitude

de l'une et de l'autre envers Mlle de Choin. Mme de Maintenon avait pu s'apercevoir du crédit du secrétaire d'État de la guerre, soutenu et défendu par le duc de Vendôme, toujours en grande faveur. Elle comprit qu'elle avait besoin de Monseigneur, et elle partit de là pour caresser ce prince en flattant Mlle de Choin. Elle laissa voir qu'elle ne trouvait aucun inconvénient à ce que l'on se plût à fréquenter l'entre-sol de Meudon, et elle fit partager cette opinion par Louis XIV : elle lui persuada d'offrir une forte pension à Mlle de Choin, avec un logement à Versailles, de l'inviter avec le Dauphin à tous les voyages à Marly, de façon à habituer ce prince à demeurer plus souvent à Versailles et moins enfermé à Meudon. « Un si grand changement, dit Saint-Simon, flatta Monseigneur, il combla Mlle de Choin, mais il ne les séduisit ni l'un ni l'autre; Monseigneur, en acceptant, y auroit perdu la liberté qu'il croyoit trouver à Meudon ; et Mlle de Choin, qui y primoit, n'auroit été que fort en second vis-à-vis de Mme de Maintenon. Elle se jeta dans les respects, la confusion, l'humilité, le néant ; Monseigneur, sur ce qu'il ne l'avoit pu résoudre, et refusa jusqu'à la pension sur ce que, dans la situation malheureuse des affaires, et à la vie cachée qu'elle menoit et vouloit continuer, elle en avoit assez. »

C'est alors que Mme de Maintenon décida le roi à tenter une démarche personnelle en venant inopinément à Meudon; elle n'avait pas vu Mlle de Choin depuis l'éclat qui l'avait fait sortir de chez la princesse de Conti (1). Elle renouvela de vive voix toutes les instances qui avaient été précédemment transmises par d'Antin, mais sans plus de succès, et enfin elle aborda la question du renversement de Chamillart pour la-

(1) « 4 juin 1708. Le bruit court que pendant que le roi étoit à Meudon, Mme de Maintenon y avoit vu en particulier Mlle Chouin en qui Monseigneur a beaucoup de confiance. » (Dangeau.) Mme de Caylus va plus loin, car elle suppose, mais à tort, que le roi vit en même temps Mlle de Choin. « Le roi et Mme de Maintenon la virent quelque temps avant la mort de Monseigneur. Ils allèrent dîner à Meudon, et, après le dîner où elle n'étoit pas, ils allèrent seuls avec la Dauphine dans l'entre-sol de Monseigneur où elle étoit. »

quelle elle demanda résolûment à Mlle de Choin l'appui du Dauphin. Elle ne pouvait certes mieux s'adresser, et à cet égard elle obtint pleinement gain de cause.

Nous avons vu quel effet cette visite avait produit dans la cour. Saint-Simon, qui aimait fort Chamillart, comprit sans peine de quoi il s'agissait : « Elle m'effaroucha, dit-il. Je craignis un coup de foudre pour Chamillart, et je ne crus pas m'en pouvoir reposer sur personne. Je l'avertis, je le trouvois instruit et embarrassé. » L'intrigue continuait cependant; le Dauphin vit à ce sujet plusieurs fois Mme de Maintenon, et dans un moment Harcourt, Villars, Boufflers, jusqu'au duc du Maine, coururent sus au ministre : « Monseigneur fit son personnage avec force; » la duchesse de Bourgogne ne restait pas inactive, et obtenait que son mari dît aussi quelques mots, et Mlle de Choin n'avait pas de peine à décider le Dauphin à revenir plusieurs fois et toujours plus vivement à la charge. Ces menées durèrent longtemps sans jamais se ralentir. Comme le dit Saint-Simon, le siége était difficile à faire, parce que le roi détestait le changement et s'était habitué à ce ministre, dans lequel il avait pleine confiance. « Pas un de tous ses ministres ne lui avoit tenu les rênes si lâches; et, depuis que toute puissance lui eut été confiée, le roi n'en avoit jamais senti le joug, tout l'hommage lui en étoit reporté. Une habitude longue avant qu'il fût en place, une dernière confiance depuis plus de dix ans sans aucune amertume la plus passagère, le réciproque attentif de cette confiance par une obéissance douce et un compte exact de tout, avoient joint le favori au ministre. Une admiration vraie et continuelle, une complaisance naturelle, avoient poussé le goût jusqu'où il pouvoit aller. C'étoit donc beaucoup que tant de coups concertés et redoublés eussent pu ébranler la raison. Elle l'étoit; mais quel obstacle ne restoit-il point à vaincre par ce qui vient d'être expliqué! Plus il étoit grand, plus il irritoit, et plus il donnoit d'inquiétude à ceux qui formoient l'attaque et qui commandoient les travailleurs. » Ce siége dura un an depuis

la visite de Mme de Maintenon à Meudon; le 9 juin 1709, Voysin remplaçait Chamillart comme secrétaire d'État de la guerre.

Dès ce moment la cour connut le pouvoir de Mlle de Choin, et l'on compta sérieusement avec elle qui venait de prouver l'influence absolue qu'elle exerçait sur le futur roi de France, influence à laquelle Mme de Maintenon elle-même avait rendu publiquement hommage. C'est alors que la foule grossit démesurément autour d'elle, au point d'incommoder celle qui en était le centre et à la forcer à refuser nombre de nouveaux courtisans. Il semble qu'ayant pu constater ses forces, elle eût pris goût à ce jeu d'intrigues qui constitue la vie des cours. La même année, elle essaya de se mesurer au duc d'Orléans au moment où se répandit le bruit, accueilli d'abord même par le roi, que ce prince venait de tenter de renverser le nouveau roi d'Espagne, son neveu, pour se mettre à sa place. Monseigneur se plaignit très-haut, ne faisant, en agissant ainsi, que suivre les impulsions de la coterie de Meudon, où la duchesse de Bourbon, avec Mlle de Lislebonne, entraînait Mlle de Choin, facile à convaincre en cette circonstance parce qu'elle savait être agréable à Mme de Maintenon, avec laquelle elle était restée étroitement unie depuis l'affaire de Chamillart. On sait que cette odieuse accusation tomba par son absurdité même; mais le roi n'en demeura pas moins éloigné d'abord du duc d'Orléans; la coterie de Meudon laissa percer sa mauvaise humeur, mais elle sut du moins exploiter l'attitude de Louis XIV envers son neveu, celle du Dauphin bien autrement accentuée, et elle s'efforça de persuader au public que c'était déplaire au roi que de voir le duc d'Orléans: elle n'eut pas de peine à en venir à ses fins avec un prince qui haïssait la lutte, était incapable de contrainte et ne demandait pas mieux que de chercher dans les plaisirs et même la débauche l'oubli de ces pénibles intrigues.

Tout cela devait changer bientôt, et Mlle de Choin allait avoir un rôle tout différent à jouer à l'égard du duc d'Or-

léans. Sa faveur cependant grandissait toujours : fidèle à sa petite maison de la rue Saint-Antoine, où elle se tenait toujours en dehors de ses courtes visites à Meudon, elle y tenait, comme dit Saint-Simon, « une véritable cour plénière de tout ce qu'il y avoit de plus important », bien qu'obligée à une grande économie. Mlle de Choin n'avoit pas de fortune patrimoniale, elle n'avoit jamais cherché à s'enrichir, ayant constamment montré, au contraire, le plus louable désintéressement, et elle ne recevoit pas plus de 38,000 livres de pension annuelle du Dauphin : « Il lui donnait, dit encore Saint-Simon, 400 louis par quartier, en or, quoi qu'ils valussent, lui-même, de la main à la main, sans y ajouter ni s'y méprendre jamais d'une pistole, et tout au plus une boîte ou deux par an; encore y regardoit-il de fort près. » Mais la simplicité de la vie de Mlle de Choin ne refroidissait pas l'ardeur des courtisans du règne nouveau qu'on entrevoyait; elle était très-difficile sur la réception des gens qui sollicitaient l'honneur de lui être présentées, faisant tout céder à son goût sans s'arrêter à aucune autre considération. La duchesse de Bourbon y tenait une place principale avec les deux filles de Mme de Lislebonne, mais aucun des intimes du petit salon de la rue Saint-Antoine ne se faisait illusion sur l'intimité de ces quatre femmes. Mlle de Choin connaissait bien les deux « Lorraines », comme Saint-Simon les appelle; elle conservait avec elles les dehors d'une amitié qu'elle croyait inutile de rompre, mais sur laquelle elle ne se faisait aucune illusion et dont toute confiance était bannie. La conduite de Mlle de Lislebonne dans l'affaire de Chamillart avait pu lui être très-utile, mais lui avait en même temps montré que l'amie du chevalier de Lorraine ne connaissait que ses propres intérêts, et que l'on ne pouvait plus se fier à elle. Quant à la duchesse de Bourbon, la liaison était toute politique de part et d'autre; mais Mlle de Choin ne pouvait douter de ce qui arriverait le jour où le frère de la princesse deviendrait roi. La duchesse de Bourbon voudrait évidemment alors gouverner et dominer la favorite, pour laquelle

elle était une sérieuse menace et elle serait devenue une implacable ennemie, dans le cas, certain de sa part, de résistance. Elle devait donc chercher un point d'appui en présence d'un événement dont la réalisation pouvait survenir tout d'un coup et pour lequel elle ne pouvait prudemment demeurer désarmée.

L'occasion se présenta précisément à ce moment, et ce fut Saint-Simon qui, quoique dans les plus mauvais termes avec le Dauphin, entama la négociation.

Le duc d'Orléans, après le triste éclat de l'affaire d'Espagne, s'était plus vivement que jamais jeté dans la débauche, et il avait encore accru de la sorte le mécontentement du roi. Saint-Simon eut la courageuse pensée de le tirer de la fange en le décidant à rompre avec M^me^ d'Argenton ; il y parvint, à force de patience et d'énergie, et Louis XIV ne cacha pas sa satisfaction de la conduite de son neveu. Saint-Simon ne s'arrêta pas là, et le jour où il vit le duc et la duchesse d'Orléans songer, pour refaire leur situation à la cour, à marier leur fille avec le duc de Berry, frère-cadet du duc de Bourgogne, il embrassa ce projet avec ardeur et y apporta toute l'énergie et l'activité qu'il savait mettre aux affaires qui l'intéressaient. La chose était difficile. Le duc et la duchesse étaient tous deux, quoique pour des causes diverses, également mal avec le Dauphin, tandis que la duchesse de Bourbon, toujours intimement liée avec lui, désirait évidemment marier sa fille au duc de Berry. Le roi, quoique un peu désarmé, était personnellement éloigné de vouloir du bien au duc d'Orléans. Telle était la situation exacte du fond des choses, et il convient d'y ajouter les innombrables intrigues qui s'ourdissaient et se croisaient dans tous les sens autour de ces négociations. C'est alors que Saint-Simon eut l'inspiration de recourir à M^lle^ de Choin, comme « ayant seule assez de pouvoir sur Monseigneur et assez d'indépendance de la cabale et de M^me^ la duchesse même, pour oser entreprendre, si elle le vouloit, de le rendre plus accessible au mariage de Mademoiselle. » Il y avait fort à faire, car peu de temps

auparavant ce prince avait vivement manifesté son opposition. La duchesse de Bourgogne désirait ce mariage, et un jour que Mademoiselle était venue voir le roi chez Mme de Maintenon, où le Dauphin se trouvait par hasard, la duchesse de Bourgogne crut l'occasion bonne à saisir : après son départ, elle fit l'éloge de la jeune princesse, et, avec cette étourderie affectée dont elle savait si adroitement se servir, elle dit, comme sans y penser, que c'était là la femme qui conviendrait au duc de Berry. « A ce mot, Monseigneur rougit de colère et répondit durement que cela seroit fort à propos pour récompenser le duc d'Orléans de ses affaires d'Espagne. » Mais ce propos déplut au roi, qui, après le départ de son fils et comme la duchesse de Bourgogne demandait à Mme de Maintenon : « Ma tante, ai-je dit une sottise ? » répondit « d'un ton piqué que si Mme la duchesse le prenoit sur ce ton-là et entreprenoit d'empaumer Monseigneur, elle compteroit avec lui. Mme de Maintenon aigrit la chose adroitement en raisonnant sur cette vivacité si peu ordinaire à Monseigneur et dit que Mme la duchesse lui en feroit faire bien d'autres, puisqu'elle en étoit déjà venue jusque-là. La conversation, diversement coupée et reprise, s'avança, avec émotion et avec des réflexions qui nuisirent plus à Mlle de Bourbon que l'amitié de Monseigneur pour Mme la duchesse ne la servit. » Saint-Simon sut tous ces détails par la duchesse de Bourgogne, et cela lui donna l'espoir, le roi ne s'étant pas montré opposé à l'idée, que la négociation pouvait réussir. Il songea donc à aller droit au but en s'adressant sans tergiversation à Mlle de Choin ; le duc et la duchesse d'Orléans l'ayant approuvé, il s'ouvrit à Bignon, intendant des finances, son ami particulier et le confident le plus intime de la favorite de Meudon. Il eut avec lui une longue conférence dans laquelle il parla nettement au nom du duc et de la duchesse d'Orléans, le priant d'assurer Mlle de Choin qu'ils avaient une estime infinie pour elle : « qu'il étoit vrai que leur respect pour Monseigneur y entroit bien pour quelque chose, mais qu'il étoit vrai aussi que tout ce qui paroissoit et revenoit de

sa conduite si sage, si unie, si mesurée, la manière si soumise et si intime avec laquelle elle entretenoit Monseigneur avec le roi, donnoit d'elle une haute opinion et allumoit en M. le duc et Mme la duchesse d'Orléans un désir sincère de la voir et de devenir ses amis. » Saint-Simon amena Bignon à lui parler de l'affaire de Chamillart et de la liaison qu'elle avait causé entre les favorites de Versailles et de Meudon, et, saisissant habilement l'occasion de lui prouver les sentiments particuliers de Mme de Maintenon pour le duc d'Orléans, il partit de là pour lui démontrer ce que nous avons dit plus haut, l'absence de solidité dans la liaison de Mlle de Choin avec la duchesse de Bourbon et Mmes de Lislebonne qui deviendraient nécessairement ses ennemies le jour où Monseigneur succéderait à son père, et seraient d'autant plus influentes que le duc de Berry aurait épousé Mlle de Bourbon. Puis il en vint à la question qui tenait le plus au cœur de Mlle de Choin, l'intimité du duc d'Orléans avec la princesse de Conti, et il n'eut pas de peine, argument plus victorieux que tout autre, à lui prouver que cette liaison n'existait plus, que même elle n'avait presque aucune apparence depuis que le duc d'Orléans avait constaté l'amitié de la duchesse de Bourbon pour cette princesse. La conférence, qui dura plusieurs heures, se termina par l'offre de Saint-Simon pour la duchesse d'Orléans d'aller à Paris chez le tiers que Mlle de Choin lui ferait indiquer pour se rencontrer avec elle.

Les choses cependant ne marchaient pas au gré des négociateurs. A quelques jours de là Bignon rendit compte de sa mission (25 mai 1710). Mlle de Choin refusait net toute avance en se rejetant sur « ce que, n'étant déjà que trop en vue, elle ne vouloit augmenter ni le nombre ni l'éclat de ceux qu'elle voyoit ; que les uns étoient ses amis particuliers, les autres des gens que Monseigneur avoit désiré qu'elle vît ; qu'elle ne voyoit personne de nouveau d'elle-même, mais seulement par Monseigneur, et de lui-même sans qu'elle le proposât. » La vérité était que Mlle de Choin redoutait le caractère du duc d'Orléans, craignait de mécontenter Monseigneur en le

voyant, et d'irriter la duchesse de Bourbon en voyant la duchesse d'Orléans. Bignon fit tout ce qu'il put pour lui démontrer l'erreur où elle tombait, la faute qu'elle commettait, car il appréciait la situation comme son ami ; mais il ne put rien gagner, et M[lle] de Choin finit par lui défendre de jamais lui en reparler. Saint-Simon fut excessivement vexé d'avoir ainsi mis si malencontreusement le duc et la duchesse d'Orléans en avant pour leur faire essuyer un pénible échec, et ceux-ci en furent très-affectés. Ils avaient prévenu M[me] de Maintenon et la duchesse de Bourgogne de la démarche, et ils surent par elles que le roi l'avait approuvée : ils s'empressèrent de même de leur faire le récit détaillé de l'insuccès de la négociation, « qui par M[me] de Maintenon et M[me] la duchesse de Bourgogne passa au roi avec tout l'assaisonnement nécessaire » ; et dès le lendemain le duc d'Orléans aborda résolûment Louis XIV pour brusquer cette affaire de mariage qui, désormais, ne pouvait être enlevée autrement : cette démarche plut au roi, qui trouvait cette union à sa convenance, et le 1[er] juin il força son fils à accorder son consentement.

Cette nouvelle causa un bruit extrême à la cour, un plus grand à Meudon, où M[lle] de Choin se hâta de prévenir la duchesse de Bourbon et Monseigneur de ce qui s'était passé et déchaîna de la sorte toute la coterie contre Saint-Simon. Celui-ci ne tarda pas à s'en repentir, car, à peu de semaines de là, il apprit par le fidèle du Mont, demeuré son dévoué serviteur, quoique gouverneur du palais de Meudon, que le Dauphin avait annoncé à la duchesse de Bourbon et à la princesse de Conti, qu'il voyait toujours, que Saint-Simon se serait vanté de le faire promptement chasser et de gouverner Monseigneur avec l'appui de ses deux fils. Ne sachant cela que par une circonstance connue de du Mont seulement, Saint-Simon dut se taire, mais son embarras en fut plus grand à la cour ; il s'en ouvrit cependant, ne pouvant plus y tenir, à la duchesse de Bourgogne, qui démontra à son beau-père l'absurdité de cette accusation ; mais néanmoins

le séjour de Meudon « embarrassoit étrangement » notre célèbre mémorialiste : comme il le dit lui-même, « c'étoit pour moi un lieu infecté de démons », où il avait ses plus ardents ennemis et d'où pouvaient chaque jour partir contre lui les traits les plus dangereux, sans qu'il eût personne pour le défendre ; il n'accusa pas M^lle de Choin, mais il trace en deux lignes son rôle et son attitude envers lui très-exactement : « M^lle de Choin, la vraie tenante, en mesures extrêmes et en tous ménagements pour eux, fée invisible dont on n'approchoit point, et moi moins que personne, et qui, en étant inconnu, ne pouvois rien espérer d'elle. »

C'est à ce moment qu'un accident inattendu bouleversa toutes les prévisions et vint anéantir les craintes que Saint-Simon concevait très-sagacement à l'égard des conséquences de l'avénement du Dauphin pour lui : il prouva en même temps l'imprudence de M^lle de Choin, qui, en repoussant les avances que Bignon avait été chargé de lui faire, se priva d'un puissant appui.

Le 9 avril, Monseigneur tomba malade de la petite vérole à Meudon, comme il allait sortir pour une chasse au loup. Le roi s'y rendit avec M^me de Maintenon et s'y établit, quoiqu'il « se déplût hors de sa maison », et cela amena une complication des plus singulières. « M^lle de Choin, du moment où Louis XIV entra au château, se retira dans un grenier et ne parut dans la chambre du malade que quand le roi en sortoit : elle y trouvoit toujours la duchesse de Bourbon, M^lle de Lislebonne, M^me d'Épinay, qui n'en bougeoient », mais elle causait à son tour un extrême embarras à la princesse de Conti, qui comprenait le désir qu'avait le Dauphin d'avoir M^lle de Choin auprès de lui, et qui ne pouvait cependant décemment se rencontrer avec son ancienne rivale. Elle prit son parti de bonne grâce et dit au malade qu'elle savait depuis longtemps « ce qui étoit dans Meudon ; qu'elle n'avoit pas pu vivre hors de son château dans l'inquiétude où elle étoit, mais qu'il n'étoit pas juste que cette amitié fût importune ; qu'elle le prioit d'en user très-librement, de la

renvoyer toutes les fois que cela lui conviendroit, et qu'elle auroit soin, de son côté, de n'entrer jamais dans sa chambre sans savoir si elle pouvoit le faire sans l'embarrasser. » Et en effet elle se soumit, à la grande satisfaction du Dauphin, à ces obligations, exactement renseignée par Mmes de Lislebonne sur les moments où elle pouvait venir.

Mlle de Choin venait à toute heure du jour et de la nuit dans la chambre du malade; le reste du temps, elle demeurait dans son grenier, servie seule, « vue des seuls indispensables ». Mme d'Épinay allait de chez elle chez Mme de Maintenon; mais ces deux favorites ne se virent pas, et en cela le roi blâma la marquise. « Là-dessus Mme de Maintenon chargea Mme d'Épinay d'en faire ses excuses à Mlle de Choin et de lui dire qu'elle espéroit qu'elles se verroient, compliment bizarre d'une chambre à l'autre sous le même toit. » L'état du Dauphin parut s'améliorer notablement, et Fagon donnait les plus sérieuses espérances, au grand regret de Saint-Simon, qui l'avoue naïvement : « Mme la duchesse d'Orléans et moi nous lamentâmes ensemble de voir Monseigneur échapper, à son âge et avec sa graisse, à un mal si dangereux. » Ce mieux dura à peine quelques heures, et le lendemain le Dauphin expirait presque subitement (15 avril 1711). Mlle de Choin ne put même être prévenue à temps, et elle sut le fatal dénoûment par Mlles de Lislebonne et de Melun, qui vinrent le lui apprendre dans son grenier d'où elle n'osait sortir quoiqu'en proie aux plus vives inquiétudes. « Elle avoit tout ignoré, personne même n'avoit pris soin de lui apporter de tristes nouvelles. Elle ne fut instruite de son malheur que par les cris. » Ses deux amies la firent promptement descendre, et, trouvant dans la cour un carrosse de louage, y montèrent avec elle et la conduisirent à Paris. « Mlle de Choin est très-affligée, écrit Madame le 9 mai 1711 ; le roi lui fait une pension de 12,000 livres, et elle reste dans sa maison à Paris. »

Le roi chargea immédiatement d'Antin d'aller lui porter l'assurance de sa protection particulière, et de l'informer qu'elle recevrait une pension annuelle de 12,000 livres. Le

duc et la duchesse de Bourgogne lui écrivirent chacune une lettre des plus affectueuses. M$^{lle}$ de Choin reçut avec dignité ces témoignages qu'elle n'avait ni sollicités ni fait solliciter pour elle, et elle se soumit sans aucune difficulté au changement de vie qu'elle eut à subir. Sa douleur, d'ailleurs, ne fut ni longue ni vive, et on le comprend aisément en songeant à la vie en somme très-pénible que lui imposait l'affection du Dauphin. Le caractère de ce prince n'était ni commode ni agréable ; parcimonieux à l'excès, n'initiant sa favorite à aucune affaire, ne lui procurant aucun crédit, rendant leurs entrevues pleines d'entraves, n'ayant su ou voulu lui donner qu'une situation ambiguë, quand le contraire lui eût été cependant très-facile par suite de la présence de M$^{me}$ de Maintenon, Monseigneur n'avait rien fait, ce semble, pour s'attacher fortement le cœur de M$^{lle}$ de Choin. Elle ne pouvait pas voir tous les gens qu'elle voulait ; elle n'avait pas d'équipage ; son train était des plus modestes, elle ne paraissait nulle part en public, et le prince lui permettait au plus cinq ou six maisons où elle pût aller, et encore en s'assurant à l'avance de n'y rencontrer personne. Elle devait être toujours prête, à toute heure du jour ou de la soirée, à partir pour Meudon, et là il lui fallait se renfermer étroitement dans son entresol, n'ayant le droit de n'aller à la messe qu'à l'aube, et de sortir pour prendre l'air en été, tout au plus à minuit. M$^{lle}$ de Choin avait à supporter les fréquentes humeurs du Dauphin, les tiraillements incessants de sa petite cour, où les intérêts les plus divers se croisaient, et où mille intrigues s'ourdissaient, dont elle demeurait soigneusement à l'écart. Cette vie, on l'avouera, était peu tentante ; et il faut encore ajouter que, pendant bien des années, celle qui la menait fut véritablement comme dans une prison, d'où la distraction était absolument bannie. Nous n'avons pas ici à faire le portrait du Grand Dauphin ; mais chacun en sait assez pour se faire une idée de cet intérieur et comprendre le peu de dédommagement que pouvait y trouver M$^{lle}$ de Choin en échange d'une servitude de plus de dix-huit ans. Une personne ambitieuse

ou intéressée aurait seule pu y trouver son compte, et précisément Mlle de Choin n'avait aucune ambition, elle détestait l'intrigue, ne tenait nullement à se mêler aux affaires de la cour : Saint-Simon le déclare nettement en ajoutant : « Une telle contrainte et de toute la vie est bien pesante à qui est de ce caractère, et qui ne s'en propose rien ; et la rupture de la chaîne apporte assez tôt la consolation. » Il nous donne aussi une preuve du rare désintéressement de cette favorite : « Il ne faut pas taire un beau trait de cette fille ou femme si singulière. Monseigneur, sur le point d'aller commander l'armée de Flandre, la campagne d'après celle de Lille, où pourtant il n'alla pas, fit un testament, et dans ce testament un bien fort considérable à Mlle de Choin. Il le lui dit et lui montra une lettre cachetée pour elle qui en faisoit mention pour lui être rendue, s'il mésarrivoit de lui. Elle fut extrêmement sensible, comme il est aisé de juger, à une marque d'affection de cette prévoyance, mais elle n'eut point de repos qu'elle ne lui eût fait mettre devant elle ce testament et la lettre au feu, et protesta que si elle avoit le malheur de lui survivre, 1,000 écus de rente qu'elle avoit amassés seroient encore trop pour elle. » Et il faut ajouter, peu à la louange de ce prince, qu'il exécuta trop exactement cette prière, et qu'il ne laissa pas la moindre disposition en faveur de celle qui avait si fidèlement vécu auprès de lui pendant tant d'années.

Mlle de Choin avait évidemment beaucoup de bon sens, de finesse et de tact, car on ne saurait trop la louer pour la conduite qu'elle observa en présence du roi et de Mme de Maintenon, puis de toute la famille royale, et enfin de l'intérieur du Dauphin. C'est là qu'elle rencontrait le plus de difficultés, et elle y aurait probablement succombé si elle avait été ambitieuse. Sa position, en effet, y était exceptionnellement embarrassée, puisqu'elle n'était pas régulièrement auprès du Dauphin et que pendant ses fréquentes absences ceux qui entouraient constamment le prince avaient beau jeu à dominer ce caractère faible et borné. Peut-être comprit-elle

qu'il fallait mettre de côté tout désir d'influence personnelle pour jouir paisiblement de la position que le hasard lui avait faite ; dans tous les cas, c'est évidemment à cette prudente réserve qu'elle dut de ne choquer personne, de ne froisser aucun parti et de demeurer bien à peu près avec toute la cour.

Mais aussi il est permis de croire que le mot de Saint-Simon est exact : « La rupture de la chaîne apporta assez tôt la consolation. » Avec ses goûts et ses habitudes M[lle] de Choin dut trouver une grande douceur à recouvrer sa liberté. Elle rentra dans sa modeste maison, attenante au Petit Saint-Antoine, où elle continua de vivre avec son cousin Lacroix, « fort honnête homme et modeste pour un publicain qui a de tels amis », dit Saint-Simon peu bienveillant, on le sait, pour les gens d'argent. Elle y mena jusqu'à la fin de sa vie la même existence, avec le même domestique et sans se répandre davantage dans le monde. Elle était très-constante dans ses amitiés et son intimité lui demeura fidèle. La duchesse de Bourbon, M[me] d'Épinay, M[lle] de Lislebonne, les habitués particuliers de l'entre-sol de Meudon, les Noailles, ne cessèrent de la voir. Un seul de ses familiers, et précisément de ceux qu'elle avait le plus servis, l'abandonna avec un cynisme complet et d'une façon assez burlesque. Doué d'une rare ambition, dévoré surtout du désir d'être duc, le maréchal d'Huxelles avait naturellement tourné ses vues du côté du futur roi. Comme il était très-lié avec Beringhem et avec sa femme, tous deux du *parvulo* de Meudon, il parvint jusqu'à M[lle] de Choin, faveur fort difficile, comme nous l'avons vu, et il se signala au premier rang de ses plus humbles courtisans ; il la séduisit par tant de démonstrations et jusqu'à envoyer tous les matins, sans jamais y manquer, des têtes de lapin à la chienne de la favorite. Grâce à ce manége, le maréchal entra dans la familiarité du Dauphin, qui s'engoua de lui et ne dissimula presque pas qu'il le considérait comme l'homme auquel il destinait la plus importante place dans son gouvernement. M[lle] de Choin s'attacha réellement au maréchal, qui passait

chaque jour plusieurs heures chez elle, partageant les illusions qu'il inspirait et croyant d'autant plus à la valeur de M. d'Huxelles, qu'elle voyait le Dauphin en faire publiquement un aussi grand cas. A peine ce prince eut-il expiré, que le maréchal se hâta d'effacer ces conpromettants souvenirs. La pauvre chienne fut oubliée, plus de têtes de lapin ; la maîtresse le fut aussi, plus de visites. Il n'y remit jamais les pieds (1). Comme elle avait cru à la solidité de son attachement, elle ne supporta pas ce coup avec résignation ; elle s'en plaignit et voulut qu'on le fît savoir au maréchal. « Lui-même, dit Saint-Simon, fit le surpris ; il ne pouvoit comprendre sur quoi ces plaintes étoient fondées, il dit effrontément qu'il ne la connaissoit presque pas, et qu'il ne l'étoit de Monseigneur que par son nom, ainsi qu'il ne savoit pas ce qu'elle vouloit dire. De cette sorte finit ce commerce avec cette cause de la faveur, et elle n'en a pas ouï parler depuis. » Quelques-uns imitèrent ce triste exemple, d'autres l'abondonnèrent peu à peu : « elle y parut peu sensible, comme s'y attendant bien. » Il lui en demeura assez d'ailleurs de plus intimes qui « se piquèrent » de la voir souvent, et ils persévérèrent jusqu'à la fin de sa vie : le recueil de Maurepas seul fournit le nom du maréchal de Tessé comme l'un des plus fidèles (2). La duchesse de Bourgogne, sans l'avoir revue, lui porta toujours le même intérêt et elle s'efforça même de faire porter sa pension à 20,000 livres. La princesse de Conti elle-même essaya de se réconcilier, et à diverses reprises depuis la mort du Dauphin elle renouvela des tentatives que Mlle de Choin ne voulut jamais accueillir. En revanche elle était demeurée, paraît-il, fidèle à Clermont, bien qu'il n'ait pu sortir de sa

(1) Lettre de Madame du 26 avril 1719.

(2) C'est le général des galères,
Le favori de la Chouin.....

Nous ne pouvons citer les quatre derniers vers, de ce couplet du recueil de Maurepas, qui indiquent assez qu'il s'agit ici du maréchal de Tessé, puisqu'il mentionne son intimité avec Louvois dont il aurait été « le Benjamin », son fils et ses deux filles. Or Tessé ne remplaça qu'en 1712 M. de Vendôme comme général des galères de France.

retraite en Dauphiné ; elle voyait très-intimement son frère l'évêque de Laon, et, par lui, entretenait des relations très-familières, nous dit Saint-Simon, avec l'exilé. Le prélat même était son conseil avec le conseiller d'État Bignon : elle n'avait aucun secret pour eux, et c'est par eux qu'il fallait passer quand on voulait obtenir d'elle quelque démarche auprès du Dauphin. Elle avait une excessive amitié pour Bignon et s'intéressait à toute sa famille ; nous en trouvons la preuve dans ce passage d'une lettre de la marquise d'Huxelles, du 23 juillet 1710 : « Le chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois a élu doyen l'abbé Bignon ; il y a grande partie de plaisir à Guermonde chez M. de Pron qui dure depuis cinq jours ; les acteurs étaient l'évêque de Strasbourg, la maison de Croissy, M^lle de Choin, l'intendant Bignon et sa femme, M. Fériol, etc. (1) »

M^lle de Choin acheva ainsi tranquillement sa vie, dans le cercle d'une intimité agréable, et elle eut sans nul doute le plaisir d'y voir reparaître l'ami de sa jeunesse, le beau Clermont, qui fut nommé en 1719, comme nous l'avons dit, capitaine des Cent-Suisses du Régent. Elle mourut à Paris, dans sa modeste maison de la rue Saint-Antoine, en 1744 suivant la Biographie Didot, en 1723 suivant les Mémoires de Saint-Simon, en 1732 suivant ses additions publiées avec le journal de Dangeau, « dans de grandes infirmités sur la fin et depuis longtemps dans une grande piété, » n'ayant cessé depuis de mener « une vie retirée, honnête et modeste, sans presque plus sortir de chez elle ».

Il est permis de croire que M^lle de Choin laissa de véritables regrets, car elle avait deux précieuses qualités : une évidente bienveillance dans la caractère et une grande fidélité dans son commerce. A cet égard, le témoignage de Saint-Simon a un poids incontestable : il n'eut aucune relation avec

(1) Pron, avant d'être président de la chambre des comptes, avait fait une fortune énorme dans les fermes du roi : en 1716, il dut rembourser 1,800,000 fr. par ordre de la chambre de justice. Sa fille épousa le comte de Tonnerre, nommé l'année suivante maréchal de France.

elle, il haïssait et craignait le Dauphin, et nous avons vu comment échoua la seule tentative sérieuse qu'il ait fait vers elle; de plus, il est assez sévère pour donner de la valeur aux jugements favorables qu'il porte sur les gens auxquels aucun motif ne l'attache. Tous les contemporains, tous les auteurs d'ailleurs sont d'accord pour apprécier avec éloge le caractère de M^lle^ de Choin.

M^lle^ de Choin donna un rare exemple de désintéressement et d'absence du goût d'intrigues que personne, je crois, à sa place, n'avait encore fourni. Soit simplicité réelle, soit habileté excessive, elle sut se concilier toute la cour par son attitude modeste et réservée, jusqu'à Louis XIV, qui reconnut promptement l'influence heureuse qu'elle exerçait sur son fils et lui sut gré de ne chercher à se mêler d'aucune affaire; jusqu'à M^me^ de Maintenon, qui comprit qu'elle n'avait rien à craindre d'elle et qui dès lors lui accorda sa protection pour préparer l'avenir en vue de l'avénement de Monseigneur. Elle ne se départit jamais de la réserve qu'elle s'était imposée; elle ne demeura jamais officiellement à Meudon; quand elle y était, elle ne sortait pas de son entre-sol, au point, pour la messe, de n'y aller qu'à six heures du matin. Sans équipage, sans maison, avec une pension très-modeste, elle menait l'existence d'une bourgeoise aisée, feignant de rechercher uniquement la solitude et se défendant des tentatives des courtisans à venir l'encenser et l'entourer. Nous avons vu qu'elle sut résister à la tentation de venir publiquement à Versailles. C'est par ce manége, à la fois honnête et habile, qu'elle se maintint au milieu de la cour la plus bouleversée, la plus agitée, la plus remplie de cabales et d'intrigues, sans soulever d'inimitiés, sans inspirer d'envie, sans porter d'ombrage, et en se créant des amitiés solides et durables.

«C'étoit une très-bonne créature, dit Saint-Simon, qui ne sortoit ni de sa place, ni de son état avec ceux qu'elle voyoit; fort désintéressée, qui ne demandoit jamais, d'un bon esprit, sensée et raisonnable, pour qui M^me^ de Maintenon avoit de

la considération, et qui refusa tout à la fin de venir s'établir à Versailles, où le roi la désiroit pour retenir davantage Monseigneur, qui avoit autant et plus d'abandon pour elle et de malaise sans elle que le roi pour Mme de Maintenon. » Duclos ne parle pas moins bien d'elle : « Elle n'étoit pas jolie, mais, avec beaucoup d'esprit et le caractère le plus excellent, elle se fit aimer et estimer de tous ceux qu'elle voyoit; elle n'avoit le caractère insolent avec personne. »

On a peine après cela à expliquer le mystère de Meudon. Nous savons que Mlle de Choin n'aimait pas le Dauphin : son éclat avec Clermont, la continuité de sa liaison avec ses deux frères, le prouvent surabondamment. Elle ne recherchait pas les honneurs, elle ne tenait pas à l'argent, elle ne se plaisait pas dans l'intrigue. Ici se dresse une véritable énigme, car nous avons montré que le Dauphin n'était rien moins que séduisant et son caractère rien moins qu'attachant. Nous n'avons pas à en parler longuement ici; mais nous ne pouvons finir sans insister sur quelques traits qui rendent malaisé à comprendre le long attachement de Mlle de Choin sans bénéfice. Nous avons vu comme ce prince traitait parcimonieusement, comme il la forçait à venir à Meudon d'une façon pénible, précaire, si je puis dire, blessante même pour la femme la moins susceptible; comme il fallait qu'elle se soumît à une espèce de captivité qui fut d'abord véritablement étroite et ne se relâcha que bien lentement. Nous savons qu'il ne lui donna aucun accès aux affaires politiques, dont il s'occupait d'ailleurs très-peu. Le Dauphin avait de la douceur et de la bonté ; mais, comme le remarque Duclos, son éloge doit s'arrêter là. Né avec un esprit borné, il n'y suppléa par aucunes connaissances acquises; élève de Bossuet et de Montausier, il ne fit honneur ni à l'un ni à l'autre; sans vices ni vertus, il passait sa vie aussi obscurément que son rang le lui permettait, sans influence à la cour, sans faste, n'ayant de ressources contre l'ennui que la société de Mlle de Choin, la table, à laquelle il lui fallut renoncer de bonne heure, et la chasse. C'était en résumé un excellent homme, un médiocre prince, faible, accessible à

la pression des intrigants, craignant infiniment le roi, jouissant d'une grande popularité parce que l'on connaissait son impuissance et que, par conséquent, on ne lui imputait aucun des maux qui accablèrent le pays. Nous avons dit qu'il ne parlait jamais d'affaires à M^lle de Choin, et celle-ci évitait de paraître vouloir s'en occuper avec lui ; il affectait même à cet égard une excessive réserve, peut-être pour cacher son éloignement forcé de toute participation au gouvernement, peut être aussi pour dissimuler son incapacité: «Il dit une fois à M^lle de Choin, sur ce silence dont elle lui parloit, raconte Saint-Simon, que les paroles des gens comme lui portant un grand poids et obligeant ainsi à de grandes réparations quand elles n'étoient pas mesurées, il aimoit mieux très-souvent garder le silence que de parler. »

On ne peut que se demander quel motif a pu déterminer M^lle de Choin à subir cette longue affection sans grands agréments, on en conviendra, pour elle, à moins que, voyant l'exemple de M^me de Maintenon, elle n'ait voulu habilement préparer hommes et choses et attendre l'avénement du Dauphin pour faire acte de volonté et continuer, à côté du trône de France, le rôle de la toute-puissante marquise. Saint-Simon raconte une scène piquante qui paraît faire présumer que telle aurait été la pensée secrète de la reine du *parvulo* de Meudon. « Quelques mois avant la mort de Monseigneur, M^me la duchesse de Bourgogne l'étant allée voir à Meudon, elle monta dans le sanctuaire de son entre-sol, suivie de M^me de Nogaret, et elles y trouvèrent Monseigneur avec M^lle de Choin, M^me la duchesse, et les deux Lislebonne fort occupées à une table sur laquelle était un grand livre d'estampes du sacre, et Monseigneur fort appliqué à les considérer, à les expliquer à la compagnie et recevant avec complaisance les propos qui le regardaient là-dessus, jusqu'à lui dire : Voilà donc celui-ci qui vous mettra les éperons, cet autre le manteau royal, les pairs qui vous mettront la couronne sur la tête, et ainsi du reste, et cela dura fort longtemps. Je le sus deux jours après de M^me de Nogaret, qui en

fut fort étonnée, et que l'arrivée de Mme la duchesse de Bourgogne n'eût pas interrompu cet amusement singulier. »

On ne peut, en finissant cette étude, s'empêcher de remarquer le hasard vraiment curieux qui a deux fois de suite placé si près du trône de France deux femmes que rien ne devait y appeler suivant les prévisions humaines. La providence n'a pas voulu que nous puissions voir ce que Mlle de Choin eût été auprès d'un roi aussi incapable que faible, et si le royaume aurait eu à se louer de cette véritable régence. La mort a enlevé le Dauphin avant la réalisation de cet événement, et nous trouverons dans Saint-Simon encore les deux lignes qui peuvent lui servir d'oraison funèbre véridique : « Cet attachement incompréhensible et si semblable en tout à celui du roi, à la figure près de la personne chérie, est peut-être l'unique endroit par où le fils ait ressemblé au père (1). »

E. de Barthélemy.

(1) Mlle de Choin laissa après elle un neveu qui s'est fait dans l'Église un nom justement honoré. Louis-Albert Joly de Choin, né à Bourg, le 22 janvier 1702, entra dans les ordres et devint de bonne heure l'un des vicaires généraux du diocèse de Nantes : il fut nommé en 1738 évêque de Toulon et il y donna constamment l'exemple du zèle religieux le plus éclairé et le plus élevé : il y mourut en 1759, ayant publié un ouvrage qui est demeuré classique : *les Instructions sur le rituel*, imprimées à Lyon en 1778, et rééditées de nos jours par le cardinal Gousset.

# RAPPORT

## SUR LES PERTES ÉPROUVÉES PAR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, DÉPENDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, A PARIS, SOIT PENDANT LE SIÉGE PAR LES PRUSSIENS, SOIT PENDANT LA DOMINATION DE LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE.

(*Suite.*)

### I.

### LIVRES MANUSCRITS ET IMPRIMÉS, RARES OU PRÉCIEUX.

Il existe, disons-le d'abord avant de constater des pertes d'ouvrages manuscrits infiniment regrettables, il existe heureusement des copies du catalogue des manuscrits, et quelquefois des copies des manuscrits rares offrant le plus de valeur et d'intérêt. M. Louis Pâris notamment, le savant directeur du *Cabinet historique*, avait préparé des matériaux qui acquièrent aujourd'hui une grande importance. Il avait transcrit cette partie du catalogue et pris ou fait prendre des copies de quelques manuscrits originaux ou de fragments particulièrement intéressants. Je citerai la copie du travail de Ch. d'Hozier ayant pour titre : « *L'Impôt du sang*, ou la noblesse de France sur le champ de bataille » ; celle de la *Description de la galerie du château d'Étoges* (Marne), peinte en 1680 ; celle d'un grand nombre de *Lettres historiques des seizième et dix-septième siècles*, copiées dans les grands recueils de J. Bourdin, secrétaire d'État sous Henri II et Charles IX ; celle du catalogue détaillé du 32[e] volume in-folio des *Papiers et lettres originales de la maison de Noailles*, recueil mis sous séquestre à l'époque de la Révolution et

que la famille était en instance de réclamer (1); enfin la copie d'un certain nombre de Vies des poëtes français extraites du manuscrit autographe de G. Colletet.

La perte du manuscrit original de Colletet n'en reste pas moins une des pertes les plus sensibles. Ce manuscrit, si cher aux gens de lettres, tant de fois consulté, tant de fois cité, ne formait pas moins de cinq volumes in-4°. Son titre en indiquait l'objet et l'importance : *Vies des poëtes français par ordre chronologique depuis* 1209 *jusqu'en* 1647. On voit par là combien un tel ouvrage, contenant quatre cent cinquante-neuf biographies, si précieux comme objet de curiosité, à titre de manuscrit, l'était aussi pour l'histoire littéraire. L'original et la copie ont été brûlés (2). Est-il impossible d'en retrouver ailleurs quelque autre copie ? On m'en signale une qui aurait été vendue, à la vente Aimé-Martin, à M. Durand de Lançon, copie que ses héritiers possèdent peut-être encore aujourd'hui. En déplorant cette perte si regrettable, je dois aussi ajouter ce qui l'atténue dans une certaine mesure : plusieurs de ces *Vies* de poëtes ont été publiées, et en général ce sont les plus importantes. De nos jours, des érudits comme M. de Clinchamp, M. Paul Lacroix, M. G. Brunet, M. Blanchemain, M. Rathery, M. Hauréau, M. Tamisey de Larroque, ont eu l'heureuse idée de reproduire quelques-unes de ces précieuses notices,

(1) En 1851, M. Ludovic Lalanne a rédigé le catalogue de divers recueils de lettres originales possédées par la bibliothèque du Louvre, et, entre autres, des papiers de la famille de Noailles. Ce Catalogue a été, à la même époque, envoyé au ministère de l'instruction publique.

(2) M. F. de Caussade, bibliothécaire au Louvre, se proposait d'en donner, à la librairie Lemerre, une édition complète, dont il avait réuni de nombreux matériaux. Ces matériaux, laissés dans le bureau de M. de Caussade au Louvre, ont été brûlés également. Il avait été question, il y a quelques années, de publier ce manuscrit pour la collection des documents inédits de l'histoire de France. C'est M. Asselineau, de la bibliothèque Mazarine, qui proposait alors de s'en charger. M. Asselineau avait repris cette idée de publication en 1857; mais la faillite de l'éditeur arrêta tout projet, pendant qu'il faisait faire une copie du manuscrit. On voit que ce manuscrit a joué de malheur.

parfois, il est vrai, avec un peu d'arrangement quant à la forme. D'autres manuscrits de G. Colletet et de François Colletet sont aussi à regretter. A de médiocres poésies se trouvaient réunis de curieux documents historiques et littéraires.

Nombre de personnes, se reportant à leurs anciens souvenirs de la bibliothèque du Louvre, ont cru perdu dans le même désastre un autre manuscrit bien plus précieux qu'elles y avaient admiré : les *Heures de Charlemagne*. Les *Heures de Charlemagne !* ce livre, qui réunit tous les genres d'intérêt, vénérable manuscrit dix fois séculaire, auquel s'attachent tant de traditions glorieuses ! On a plus d'une fois décrit ce bel in-folio sur peau vélin, orné de six miniatures, presque entièrement écrit en lettres d'or sur un fond pourpre, et dont chaque feuillet est entouré d'arabesques très-variées en or et en couleur. Rassurons-nous : les *Heures de Charlemagne* existent encore. Transportées, il y a quelques années, au Musée des Souverains, elles doivent leur préservation à cette circonstance et à la sollicitude de M. Henri Barbet de Jouy, le conservateur, qui nous permet aussi de conserver d'autres ouvrages précieux de la bibliothèque du Louvre, comme le *Registre de l'ordre du Saint-Esprit* et le *Sacre de Napoléon*, avec les dessins originaux d'Isabey, Percier et Fontaine.

Malheureusement combien d'autres pertes sont trop avérées et trop complètes ! C'était une rareté figurant à titre unique, que la *Bulle sur papyrus du pape Agapet*, de l'année 951. Il existe à Narbonne un *fac-simile* de cette pièce, faite il y a peu d'années. Elle a été aussi publiée dans le tome VI du *Gallia christiana*, et depuis dans les *Papyri diplomatici* de Marini. Comme valeur d'archéologie et d'art, quelle perte que celle des *Dessins d'architecture pour le Louvre et Versailles*, *l'Arc de triomphe*, *l'Observatoire*, etc., par Claude Perrault; 2 vol. in-folio, avec texte explicatif et autographe de Charles Perrault ! A ce recueil étaient jointes des notes de Fontaine, de Vaudoyer, de Barbier. Je citerai,

parmi les manuscrits (en dehors des manuscrits historiques formant des recueils en plusieurs volumes, dont je parlerai dans un instant), les *Huit Herbiers*, manuscrit autographe de Mme de Genlis, avec dessins originaux, gros volume in-4°, magnifiquement relié; le *Choix des plus belles fleurs*, dessins originaux sur peau vélin par Redouté, 2 volumes in-folio, reliés par Simier en maroquin bleu, avec les chiffres du roi Louis-Philippe, donnés à la bibliothèque du Louvre par la reine Marie-Amélie; les *Roses*, dessins originaux de Redouté, sur peau vélin, in-folio richement relié par Simier; la *Botanique de J.-J. Rousseau*, avec dessins originaux par Redouté, grand in-8° sur peau vélin; un beau manuscrit persan du shah Hamet, avec vignettes; une *Biblia sacra*, manuscrit in-4°, du treizième siècle, sur vélin, reliure de Simier en maroquin noir, dont la dernière feuille offrait la note suivante d'une écriture fort ancienne : « *Ista Biblia fuit gloriosissimi sancti Ludovici, quondam regis Francorum.* » Mais, parmi les grands livres imprimés, à figures, comme beauté d'exécution, il y avait peu d'ouvrages plus remarquables que les *Oiseaux* d'Audubon (*The Birds of America*), avec quatre cent trente-cinq planches coloriées, ou à mettre au-dessus du *Traité des arbres et arbustes* de Duhamel, magnifique exemplaire sur vélin, formant quatorze volumes in-folio. Le *Musée de Florence*, de Wicar, un véritable chef-d'œuvre! Une œuvre gracieuse et riche, les *Pigeons* de Mme Knip (1)! Parmi les curiosités et les raretés historiques ou littéraires, réunies en un volume unique, comment ne pas citer au premier rang les lettres *autographes* de Henri II, du cardinal de Lorraine, d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, du chevalier de Selve, d'Alex. Montanus, de Martin du Bellay, d'Adrienne d'Estouteville, de Tavanes, recueillies en un volume in-folio; celles de d'Estrées, au nombre de cent quarante-cinq (2); celles de

(1) Nous apprenons que les *OEuvres* de Borghesi ont été également brûlées.

(2) En voir le détail dans le Catalogue Germain Garnier, vente du

Louis XIV à Mme de Maintenon, formant un volume in-folio dos de maroquin (1)?

De pareilles pertes se constatent avec douleur; on n'a pas besoin de les commenter. C'étaient des pièces originales, d'un bien triste mais bien réel intérêt, que celles qui composaient l'*État des dépenses faites au Temple depuis le* 13 *août jusqu'au* 16 *novembre de l'an* 1 *de la République française*, et les *Comptes des fournisseurs de Louis Capet et sa famille*. M. de Beauchêne, dans son *Histoire de Louis XVII*, a en grande partie publié ces documents dans les pièces justificatives de son ouvrage. Au point de vue archéologique, c'était encore un bien précieux volume que le manuscrit intitulé *Consecratio Regis*, beau manuscrit du quatorzième siècle, avec ornements en or et en couleur, in-4° relié en maroquin rouge aux armes royales. Comment ne pas rappeler un petit traité d'histoire légendaire inédit, que son titre nous fait assez connaître: *En quel temps la cité de Lutèce fut commencée et comment elle fut nommée Paris*; manuscrit sur vélin du quinzième siècle, formant un rouleau de 16 pouces de large sur 15 de long, avec vignettes peintes? Comment ne pas signaler l'*Ordonnance de Louis XI pour l'ordre de Saint-Michel*, beau manuscrit du quinzième siècle? Une curiosité toute historique s'attachait aux trois volumes manuscrits contenant le procès-verbal de l'Ordonnance de 1667, de l'ordonnance criminelle de 1670 (deux fois reproduite); à l'Exposition des maximes et des règles consacrées par les Articles organiques, avec le Rapport également manuscrit, signé PORTALIS; à quantité de mémoires spéciaux, que je ne puis nommer un à un, mais dont le titre même révèle l'intérêt pour tous ceux qui mettent quelque prix à la connaissance intime et détaillée des institutions et de la vie privée de notre France: ces arrêts du Parlement, ces registres de la Chambre des Comptes, ces inventaires et

4 mars 1822, n° 1100, et dans le Catalogue A. Barbier, en vente du 25 février 1828, supplément, n° 37.

(1) Voir le détail dans le Catalogue Germain Garnier, n° 1131.

ces notes sur les fiefs, les domaines, les bénéfices, l'aménagement des forêts, les châteaux royaux; ces tables si instructives des recettes et des dépenses, parfois aux armes de Colbert ou de tel autre personnage célèbre. Ajoutons-y d'intéressants et volumineux ouvrages manuscrits sur les monnaies, dont l'un commandé par le contrôleur des finances Desmarets et corrigé par le chancelier Daguesseau. On conservait, avec l'intérêt qui s'attache aux personnes royales et aux anciens souvenirs, un manuscrit autographe du jeune duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XV et frère de Louis XVI, contenant des *Problèmes de géométrie pratique, exécutés et mis au trait.*

Encore une perte irréparable : la *Notice historique sur les sépultures d'Héloïse et d'Abailard*, livre imprimé, mais exemplaire unique tiré sur papier rose, avec les dessins originaux par Alexandre Lenoir; et cet autre volume grand in-folio : *Paris, Saint-Cloud et dépendances*, avec les dessins originaux de Fontaine. Nous avons indiqué, en parlant des catalogues, un manuscrit en 2 volumes, extrêmement regrettable, dont M. L. Pâris, grâce à une copie faite complétement par ses soins, annonce la publication prochaine en 4 volumes in-8° : nous voulons parler du livre de Ch. d'Hozier, auquel tant de familles nobles attachent un prix qu'y mettront aussi tous ceux que touche dans le passé la gloire de notre patrie, tant ce livre rappelle de traditions de courage militaire et d'héroïque fidélité au devoir! Mais quel plus touchant adieu n'aurions-nous pas à faire à un de ces manuscrits que les amis des lettres, que tous ceux qui savent apprécier l'union d'une noble nature et d'un beau talent, ne pouvaient voir sans respect et sans émotion, le manuscrit autographe de Vauvenargues! Il y a certes des noms plus éclatants que le nom de ce lettré plein de délicatesse, de cet écrivain ingénieux, de ce moraliste original; il en est peu qui inspirent une estime plus profonde et une plus douce sympathie. C'était une relique intéressante à un haut degré, que l'*Essai sur quelques caractères,* écrit tout entier de sa main, formant 708 pa-

ges, et que ces *Lettres*, également autographes, adressées en si grand nombre, de 1739 jusqu'en 1745, au président à mortier du parlement d'Aix, de Saint-Vincent. Ces lettres formaient, avec celles qu'il adressa au marquis de Mirabeau et à quelques autres personnages, une autobiographie des plus curieuses, en même temps qu'un des témoignages les plus honorables de l'excellence du caractère et de l'esprit de ce jeune officier, enlevé si tôt aux lettres. Ce témoignage ne périra pas, grâce à M. Gilbert, qui était venu chercher, en grande partie, à la bibliothèque du Louvre, les éléments de la nouvelle édition de Vauvenargues en 2 volumes, édition définitive. L'auteur de l'*Éloge de Vauvenargues*, couronné par l'Académie française, rendait par là aux lettres un service dont il ne connaissait pas toute l'étendue, lorsque lui-même, trop tôt frappé, mourait quelques mois avant que ces précieuses reliques du moraliste auquel il avait consacré tant de soins et de travail disparussent pour jamais!

A cette liste funèbre je trouverais encore plus d'un ouvrage à ajouter, que ses mérites de rareté ou de curiosité rendent particulièrement digne de regret. Les bibliophiles regretteront le Rabelais de l'abbé Morellet, que son possesseur avait couvert d'annotations manuscrites, exemplaire relié en 4 volumes in-12, donné au Louvre par M. Burgaud-Desmarets avec d'autres pièces relatives à Rabelais. C'était un volume fort rare et fort curieux que l'*Albuconiana*, composé d'opuscules économiques et politiques, par Pierre Arnaud, vicomte d'Aubusson; plusieurs de ces opuscules avaient paru séparément et en divers lieux, de 1773 à 1790. D'Aubusson, grand seigneur libéral, avait applaudi aux débuts de la Révolution. On trouvait, dans ce recueil, des lettres de Turgot ou adressées à ce grand homme. Un petit ouvrage portant ce titre : *Turgot*, poëme en quatre chants, 1er janvier 1776, lettres italiques, vignettes de Cochin, était aussi au nombre des curiosités bibliographiques. Parmi les imprimés, il faut placer à un rang des plus distingués l'exemplaire unique sur vélin, acheté par Charles X, au prix, dit-on, de 50,000 francs,

des *Victoires et Conquêtes*, vingt-sept volumes publiés par Panckoucke et reliés avec un grand luxe. Dans un certain nombre de cartons numérotés se trouvaient des autographes de généraux mentionnés dans l'ouvrage. Les amateurs appréciaient aussi un modeste exemplaire des *Lettres sur la profession d'avocat*, par Camus, 2 volumes in-12, avec notes bibliographiques de A. Barbier.

Parmi les manuscrits, bien que n'ayant pas le caractère autographe, c'étaient de précieux volumes que la *Collection de lettres à François Ier et autres rois et princes, copiées sur les originaux par le sieur de Briancourt*, et que les *Lettres de Mazarin à Mme de Venel, gouvernante de ses nièces*, un volume in-4°. Est-ce tout? Parmi les manuscrits en un volume ou en plusieurs, mais ne formant pas ces recueils étendus que j'ai réservés pour en parler à part, il nous faut encore mentionner des ouvrages rares ou uniques, dont la perte est irréparable au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, tels que : le procès du président Gyroux, accusé de plusieurs crimes au parlement de Dijon, réunion de pièces rares, imprimées ou manuscrites ; le procès du Bar, 5 volumes in-folio (fabrication de faux titres de noblesse) ; interrogatoires par le lieutenant de police d'Argenson, relatifs aux désordres de mœurs de plusieurs jeunes seigneurs qui y sont nommés, 1 volume in-folio ; les Mémoires pour servir à la future édition de Moréri, par Dumasbaret, curé de Saint-Michel, de la ville de Léonard, 6 volumes in-4° ; les Mémoires de Saint-Hilaire, manuscrit différent de l'ouvrage imprimé, 4 volumes in-folio (1). Enfin je trouve cité, dans les *Documents sur la Picardie*, publiés par M. H. Cocheris, bibliothécaire à la Mazarine (2), un précieux *Mémoire historique et militaire sur les provinces de France*, manuscrit in-folio de 189 folios, écriture du dix-huitième siècle. Ce qui en faisait la valeur, c'étaient le nombre et l'importance des documents descriptifs sur l'ancienne France.

(1) M. Chéruel a donné une notice sur ce manuscrit.

(2) T. Ier, p. 30.

Je ne terminerai pas cette partie de mon Rapport sans ajouter que la bibliothèque du Louvre renfermait aussi nombre de volumes qui, n'ayant point par eux-mêmes un prix extraordinaire, en acquéraient un par les annotations manuscrites qu'ils contenaient. Un livre qu'un grand homme a manié, lu, médité, reçoit une sorte de consécration. Combien des notes écrites de sa main n'ajoutent-elles pas à ce sentiment de pieux respect! On trouvait, à la bibliothèque du Louvre, des volumes annotés par des hommes célèbres, tels que Cujas, Pithou, Loisel. Il suffisait d'avoir la religion des grands écrivains et des bons livres pour attribuer bien de la valeur aux *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, de M[lle] de la Vallière, annotées par la main de Bossuet. Mais les hommes qui ont commis ces lâches attentats n'étaient-ils pas étrangers et hostiles à cette religion comme à toute autre? Et l'on croirait que leur haine a éprouvé une satisfaction sauvage à détruire ces monuments du passé, comme les édifices mêmes dont s'honore une civilisation à laquelle ils ont déclaré la guerre.

## II.

### COLLECTIONS OU RECUEILS TANT MANUSCRITS QU'IMPRIMÉS, D'UNE IMPORTANCE EXCEPTIONNELLE.

J'arrive, Monsieur le Ministre, à ces collections et à ces recueils dont la perte est tantôt irréparable, tantôt au moins des plus regrettables. La bibliothèque du Louvre, ainsi que je l'ai fait observer plus haut, était particulièrement riche en ce genre. Ses origines vous en ont donné, en grande partie, l'explication. Au nombre des recueils dont la perte inspire une véritable douleur, plaçons d'abord les 9 volumes in-folio intitulés : *Lettres et pièces historiques de* 1552 *à* 1566, *provenant de Jacques Bourdin, secrétaire des finances sous Henri II, François II et Charles IX; mort en* 1567. Ce qu'il y avait là d'inestimables trésors, les historiens le

savent. C'était un de ces recueils inappréciables, également chers aux érudits et aux amateurs des vieux livres, et dont la disparition laisse une profonde lacune (1).

Il faut en dire autant des *Papiers de Noailles*, collection en 30 volumes in-folio, de Lettres politiques, historiques et littéraires, de 1676 à 1730.

A quels grands événements, à quels illustres personnages des vingt-quatre dernières années du dix-septième siècle et des trente premières du dix-huitième, ces *lettres* ne touchaient-elles pas ! Quelles révélations instructives on y trouvait ! Combien n'en avaient-elles pas fourni déjà à l'historien! Combien ne lui en réservaient-elles pas encore ! M. le duc de Noailles en avait tiré un excellent parti pour son *Histoire de Madame de Maintenon*, et l'on aurait fort à faire de citer tous ceux qui, de nos jours, avaient mis à contribution ces documents inédits, véritablement hors ligne. J'en ai dit un mot à propos des catalogues de la bibliothèque du Louvre. J'ajouterai que M. Louis Pâris, comme il nous l'annonce dans sa publication du catalogue des manuscrits, avait fourni à la maison de Noailles un inventaire complet des pièces qui composaient cette collection, et il se propose de publier cet inventaire. C'est avec le même chagrin qu'il faut constater la destruction des cinquante-cinq volumes, in-folio et in-quarto, de la *Collection des pièces, lettres politiques, historiques et littéraires, de* 1630 *à* 1757, par le marquis Voyer d'Argenson. Par bonheur, un des derniers descendants de l'auteur en avait tiré plusieurs volumes publiés de la Bibliothèque elzévirienne, et M. Rathery y a puisé les matériaux de sa grande publication des Mémoires, pour la Société de

(1) On trouve une indication très-détaillée de ce qui concernait la Picardie, dans l'ouvrage précité de M. Cocheris. « Les nombreuses minutes de lettres, écrit M. Cocheris, renfermées dans ces volumes, sont écrites au nom des rois de France Henri II, Charles IX, de la reine Catherine de Médicis, du duc de Guise, du connétable de Montmorençy, etc.; probablement de la main du secrétaire d'État Bourdin ou de l'Aubespine. »

l'Histoire de France. Encore une perte sensible : les *Archives de Joursanvault*, deux volumes in-folio. C'était un recueil de pièces originales et souvent pleines d'intérêt, notamment sur les quinzième et seizième siècles. Notons aussi les vingt-sept volumes in-folio de l'*Inventaire des titres et papiers des duchés de Lorraine et de Bar*, par Honoré Caille, sieur du Fourny.

Je n'ai plus qu'à insister, Monsieur le Ministre, sur l'immense valeur des collections de documents se rapportant à l'histoire de la législation politique et civile, possédées par la bibliothèque du Louvre. C'étaient quarante-cinq volumes in-quarto sous le titre de : *Mémoires secrets du parlement de Paris*, depuis 1302 jusqu'à sa suppression ; soixante-dix volumes in-folio, intitulés : *Extrait des registres secrets du Parlement, de* 1500 *à* 1727 ; soixante-douze volumes in-folio formant le *Recueil des registres du Parlement, depuis* 1739 *jusqu'en* 1770. Mais, en apprenant l'incendie de la bibliothèque du Louvre, la pensée de tous ceux qu'intéresse soit la bibliographie, soit l'étude des anciens textes législatifs, s'est immédiatement portée sur une collection, on peut le dire, sans pareille, aussi étonnante par la masse et l'étendue que par l'intérêt des documents et par leur classement, qui, je l'ai indiqué à propos des catalogues, était un prodige de soin patient et d'exactitude. Les hommes qui ont poussé un peu loin et profondément leurs études juridiques, ceux qui, dans les grands corps de l'État, tenaient à prendre connaissance des précédents en matière de lois, connaissaient la collection Saint-Genis, en partie manuscrite, en partie imprimée. Rarement, le travail humain, le travail d'un seul, même aidé par un collaborateur (M. de Saint-Genis avait été précédé par un autre savant jurisconsulte, P. Gillet), a élevé un aussi vaste, et l'on peut ajouter un si utile monument. On ne comptait pas moins de sept cents volumes in-quarto pour le principal de ces recueils, le *Recueil chronologique, depuis l'an* 305 *jusqu'en* 1790, *des édits, arrêts du Conseil, arrêts du Parlement et de la Cour*

*des Aydes*, *sentences*, *lettres*, *patentes*, etc. M. Isambert déclarait, dans l'introduction qui précède son Recueil des anciennes lois françaises, que « c'était la plus précieuse de toutes les collections existantes sur la matière ». Selon la remarque de M. Rathery, « on y rencontrait fréquemment des pièces du temps, intercalées à leur date, et qui rendaient ce recueil presque aussi précieux pour l'étude de l'histoire que pour celle du droit public et de l'ancienne administration. » M. A. Barbier, dans sa *Notice* sur la vie et les travaux de M. de Saint-Genis, a publié le détail des *Tables*, non moins précieuses, qui accompagnaient ce recueil et qui donnaient aux recherches les plus compliquées une singulière facilité. La table *alphabétique*, depuis 305 jusqu'en 1783, formait quatre-vingt-cinq volumes. La table *chronologique*, depuis 1684 jusqu'en 1786, formait dix volumes, également in-4°. La table *imprimée* (depuis 1721 jusqu'en 1750) en avait six, du même format. Depuis Louis XVIII, cette collection, longtemps conservée à Pantin chez la veuve de M. de Saint-Genis, était placée dans les galeries du Louvre. Ce souverain en avait fait examiner lui-même plusieurs volumes et avait ensuite consenti à l'acquisition, qui fut payée 100,000 francs. Un commis intelligent, rapporte M. A. Barbier, avait été spécialement chargé de la continuation de la grande table. Le même bibliographe évalue à près de quinze cents volumes l'ensemble de la collection, Recueils, Tables, Suppléments, etc.

La littérature et l'histoire contemporaine avaient aussi leur part dans ces vastes recueils, qui, indépendamment de la valeur souvent très-grande de telle ou telle pièce, en avaient une non moins considérable, due, ici également, à leur ensemble. C'est à la première catégorie, à la littérature italienne, qui était si richement représentée à la bibliothèque du Louvre, qu'appartenait cette belle *Bibliothèque pétrarquesque*, composée de huit cent soixante-deux volumes et de sept cent trente-six ouvrages. Un catalogue détaillé, publié à Milan, renfermait la description raisonnée de cette

collection, où se trouvaient un grand nombre d'éditions rares des premiers temps de l'imprimerie et plusieurs manuscrits précieux. Le roi Charles X avait acquis, à un prix très-élevé, en 1826, ce vaste recueil, du professeur Antoine Marsard, qui avait consacré sa vie à le former. Depuis lors, d'importantes additions y avaient été faites.

C'est à la fois à la littérature et à l'histoire depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, qu'il faut rapporter la collection dite le *Recueil A*, commencée par le libraire Nyon, vaste réunion, de douze à treize cents volumes, composée de pièces de médiocre étendue, opuscules, thèses, pamphlets, almanachs, éloges académiques, vers et satires, feuilles de circonstance, impossibles à retrouver ailleurs, matériaux de recherches, classés dans une table des matières remplissant à elle seule 2 volumes in-folio.

Enfin, nul recueil comparable à celui de la bibliothèque du Louvre sur la Révolution. La perte de ces huit cents volumes ou cartons renfermant plus de vingt mille pièces est irréparable pour l'histoire de notre temps et de notre pays. Les inventaires et catalogues, faits avec une exactitude scrupuleuse, permettaient de retrouver à l'instant la moindre de ces pièces. Ils se composaient d'une table alphabétique des noms d'auteurs, 2 volumes in-folio; des anonymes, 1 volume in-folio. Ce n'était pas tout : on avait fait un dépouillement analytique, avec indication des dates et des volumes, dont chacun portait un numéro d'ordre; on avait dressé une table des matières sur ce dépouillement, double liste des journaux de la collection, l'une alphabétique et l'autre chronologique. « Un autre recueil, écrivait M. Rathery en 1858, recueil acquis de M. Viollet-le-Duc, qui l'avait formé, et renfermant 131 volumes in-8°, in-12 et in-18, peut passer pour un appendice de celui de la Révolution. En effet, sous le titre assez inexact de *Théâtre révolutionnaire*, il comprend non-seulement un grand nombre d'œuvres dramatiques représentées ou composées de 1788 à 1825, mais encore une foule de pamphlets en vers et en

prose, de satires, pièces fugitives, poésies lyriques, chansons avec musique, dont la plus grande partie se rapporte aux événements et à l'époque de la Révolution. Il en existe un catalogue spécial où chaque pièce est indiquée : 1° à sa date ; 2° par le nom de son auteur, ou par son titre, si elle est anonyme. » A l'histoire du dix-neuvième siècle se rattachaient encore quatorze beaux volumes manuscrits in-4°, acquis sous le règne de Louis-Philippe : *les Archives du grand maître des cérémonies, correspondances et procès-verbaux des cérémonies et audiences diplomatiques, depuis* 1805 *jusqu'en* 1813.

Plus rapprochées encore de nous par la date, se plaçaient les pièces, en nombre plus grand que partout ailleurs, sur les États-Unis, particulièrement la collection des séances du Congrès. Avec les publications de la Commission des *Records*, présents du gouvernement anglais, et quelques autres des pays scandinaves, elle achevait de donner le caractère d'un dépôt juridique et politique à cette admirable bibliothèque. La bibliothèque du Louvre s'était procuré ces documents américains, par voie d'échange et par l'intermédiaire de M. Vattemare.

## III.

### COLLECTION MOTTELEY.

La collection dite Motteley occupait, à la bibliothèque du Louvre, toute une salle. Elle y brillait à trois titres : comme musée de reliures, comme collection d'Elzéviers, comme assemblage de livres et manuscrits rares. Il m'a fallu, le catalogue de cette précieuse collection étant brûlé comme tout le reste, recourir, pour mentionner les choses rares et précieuses qui s'y trouvaient en nombre considérable, aux souvenirs, d'ailleurs fidèles, des bibliothécaires et surtout de M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob). En effet, M. Lacroix avait assisté, comme exécuteur testamentaire de M. Charles Motteley, à l'inventaire qui fut fait de ses livres

après sa mort ; même avant que la bibliothèque léguée par ce bibliophile à l'Etat eût passé à la bibliothèque du Louvre, il la connaissait bien, et il avait installé et classé, dans le Louvre même, comme musée spécial de bibliographie et de reliure, une partie de cette magnifique collection. Il devait lui être facile de compléter, pour ainsi dire, d'abondance de mémoire et avec une précision toute particulière, les indications que j'avais reçues d'ailleurs, en même temps que sa liaison avec M. Motteley lui permettait d'y joindre des détails qui ne sont pas sans importance sur la formation et sur différents caractères spéciaux de cette bibliothèque admirée par les amateurs. Qu'il me soit permis d'ajouter que j'ai trouvé l'obligeance du savant bibliophile égale à ses lumières.

Comme musée de reliures, la collection Motteley avait un très-grand prix. Elle se composait de reliures royales et princières, livres ayant appartenu aux rois, aux reines, aux princes et princesses de France, depuis Louis XII jusqu'à Charles X ; de reliures *aux armes* ou avec emblèmes, livres ayant appartenu aux amateurs célèbres de France, aux bibliothèques de couvents, de châteaux, de colléges ; de reliures-types ou modèles de la reliure en France depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, chefs-d'œuvre des maîtres depuis l'illustre imprimeur-libraire Antoine Vérard, qui était aussi graveur et relieur, jusqu'aux premiers relieurs contemporains, Thouvenin, Bauzonnet, Duru et Capé ; de reliures étrangères d'ouvrages ayant appartenu aux papes, aux cardinaux, empereurs, rois, princes, hommes illustres, reliures dites historiques ; de reliures enfin de tous les temps et de tous les pays, excellents spécimens de l'art de la reliure. On y remarquait, parmi d'autres livres, qui partout ailleurs eussent été signalés comme de beaux et rares échantillons de la reliure ou d'intéressantes curiosités historiques, deux volumes de la fameuse bibliothèque de Jean Grollier, à la devise *Grollierii et amicorum ;* surtout un Plutarque d'Amyot, première édition de Vascosan, en 2 volumes in-folio, grand pa-

pier, exemplaire de dédicace à Charles IX; la première édition des mémoires de Martin du Bellay, en grand papier, magnifique volume in-folio, d'une reliure tout à fait rare en maroquin brun, à dorures à petits fers avec la devise emblématique de veuvage de Catherine de Médicis, peinte en couleurs émaillées ; le *Montaigne* du président de Thou ; le *Charron* du cardinal de Richelieu ; un exemplaire des *Sorti* de Marcolini, avec une merveilleuse reliure vénitienne en mosaïque de maroquin de couleur, ayant appartenu au duc de Ferrare, Hercule d'Este, à qui est dédié ce livre singulier ; des livres aux armes de Diane de Poitiers, de François I[er], de Henri III, de Henri IV, etc. Ce musée, unique en Europe, était formé d'environ mille deux cents volumes, tous d'élite.

Comme réunion de précieux Elzéviers, la collection Motteley était célèbre et bien supérieure à celle qui existe à la bibliothèque publique de la Haye.

Pour la former, M. Motteley avait mis quarante ans et avait parcouru l'Europe. Il avait, pour ainsi dire, fouillé la Hollande, différents États de l'Allemagne, la Hongrie, etc. Il avait acquis comme une science spéciale des Elzéviers, science très-minutieuse et très-compliquée dont il avait tracé les règles dans des papiers restés manuscrits, devenus également la proie des flammes ; science assez raffinée, qui consiste à distinguer, moyennant tels et tels signes qu'on ne peut discerner qu'avec beaucoup d'attention, les Elzéviers authentiques de la plus habile imitation (1). Des catalogues de livres elzéviriens rédigés pour la vente, par ce savant bibliophile, qui ne s'entendait pas moins à bien vendre qu'à bien acheter, ont beaucoup contribué à apprendre aux bibliographes comment on pouvait reconnaître d'une manière presque infaillible les ouvrages imprimés par les Elzéviers de Leyde, d'Amsterdam et d'Utrecht, entre tant de livres qui portent

(1) Voy. à ce sujet le seul opuscule qu'il ait mis au jour : *Aperçu sur les erreurs de la Bibliographie spéciale des Elzevirs et de leurs annexes*, par le bibliophile Ch. M. *Paris*, *Panckoucke*, 1847, in-12.

les noms de libraires supposés, des noms de lieux imaginaires. On juge par là aisément ce que pouvait être une bibliothèque elzévirienne composée avec une passion si éclairée.

On y distinguait :

1° Les Elzéviers authentiques, avec ou sans nom, par ordre chronologique depuis 1626 jusqu'en 1681, divisés par imprimeries d'Amsterdam, de Leyde, d'Utrecht ;

2° Les faux Elzéviers ou pseudo-Elzéviers, sortis de diverses imprimeries de Hollande, de Belgique, d'Allemagne, de France même, etc. ;

3° Les petits livres imités des Elzéviers, avec leur format, leurs caractères et leurs fleurons.

Ces trois divisions formaient plusieurs milliers de volumes à cause des doubles de toutes sortes. Chercheur infatigable des Elzéviers petit-12, M. Motteley ne croyait pas pouvoir les montrer sous trop d'aspects. Il avait donc, dans chacune des divisions elzéviriennes ci-dessus mentionnées, établi des catégories d'exemplaires :

1° Exemplaires brochés, *non rognés*, à toute marge : on y trouvait quelques *non rognés* uniques, entre autres les *Prophéties de Nostradamus* et l'*Imitatio Christi*, de la bonne date ;

2° Exemplaires reliés par les meilleurs relieurs anciens et modernes, le Gascon, Duseuil, Boyet, Padeloup, Derome, Thouvenin, Duru, Capé, Bauzonnet, etc. Il y avait donc pour chaque ouvrage quatre ou cinq reliures différentes, en maroquin de diverses couleurs et en veau fauve ; les volumes eux-mêmes différaient par la grandeur des marges qui se mesurent au centimètre ;

3° Reliures en parchemin de Hollande, telles que lorsque l'ouvrage sortait tout relié de la librairie des Elzéviers, exemplaires admirablement conservés.

La collection des volumes imités d'après le mode elzévirien était précieuse : elle contenait tous ces petits livres joyeux, satiriques, qui ont paru à l'étranger, surtout en Hollande,

depuis 1640 jusqu'en 1730, livres défendus et mis à l'index, la plupart au moment de leur publication, et par conséquent devenus fort rares et presque introuvables aujourd'hui, où ils servent de documents à l'histoire des idées et des mœurs.

Les vrais bijoux de la collection des Elzéviers authentiques étaient l'Horace, le Virgile, l'Ovide, etc., du comte d'Hoym et de Longepierre.

Je finis par les livres rares et les manuscrits précieux de cette inestimable collection. Parmi les livres, les *gothiques* étaient en majorité. Ces raretés bibliographiques, livres imprimés sur vélin, plaquettes gothiques, éditions sur grand papier, exemplaires de dédicace, formaient une véritable richesse. Tel volume était estimé à plusieurs milliers de francs. On trouvait là beaucoup de vieilles poésies françaises, entre autres un recueil de dix-huit à vingt opuscules en rimes, de la fin du quinzième siècle, la plupart inconnus aux bibliographes. Il y avait aussi bon nombre d'éditions originales des classiques français. On y admirait une foule de grands livres à figures, en très-beaux exemplaires, d'incunables, d'éditions gothiques, in-folio, des imprimeurs libraires de Paris, Pasquier Bonhomme, Antoine Vérard, Guillaume Eustace, Galliot du Pré, etc.; tels que les *Chroniques de France*, le Froissard, le Monstrelet, etc., enfin, plusieurs mystères et quelques romans de chevalerie.

Les manuscrits étaient très-remarquables à différents égards. Je signalerai un livre du plus grand prix, une admirable Bible, dite des ducs de Guise, manuscrit du quinzième siècle, sur vélin, avec une multitude de miniatures d'un travail achevé encadrant toutes les pages de texte; un manuscrit de la pompe funèbre d'Anne de Bretagne; deux livres de prières écrits par le calligraphe Jarry; quatre grands manuscrits in-folio des campagnes de Louis XIV, avec des peintures de Vandermeulen et des ornements de Damoiselet; un Portulan incomparable, du seizième siècle, sur vélin, dressé par un maître-pilote de Dieppe; des cartes marines, de

la même époque, faites pour l'usage de l'amirauté de France, etc.

On ne regarde pas comme moins grande une autre perte, celle de quantité de manuscrits grecs et latins, provenant presque tous de la bibliothèque de l'Oratoire, antérieurs au quinzième siècle, parmi lesquels un Cicéron et un Horace du douzième siècle, un Virgile du treizième, un Lucrèce et un Ovide du quatorzième, etc. La plus sensible de ces pertes est le manuscrit *autographe* des œuvres de saint Agobard (neuvième siècle).

Tel est, Monsieur le Ministre, le bilan de nos principales pertes. J'ai évité de mettre des chiffres exprimant la valeur en argent pour chacune d'elles. D'une part, ces évaluations varient trop pour qu'on en puisse suffisamment garantir l'exactitude. D'autre part, les millions qu'elles représentent ne sont pas ce qui doit nous toucher le plus vivement : on ne refait pas avec des millions l'œuvre du temps, et il est tel monument d'art ou d'archéologie qu'il n'y a nul moyen humain de remplacer. Arrivât-on à se rapprocher, par les plus louables efforts, en y consacrant une patience infinie et des capitaux suffisants, du modèle disparu, on ne saurait le rétablir dans son entier, et toujours la pensée restera affligée par d'irréparables lacunes. Telle est la situation que constate ce rapport. Combien peu il s'en est fallu que les pertes qu'il signale n'aient été encore de beaucoup dépassées ! On frémit à l'idée que presque toutes nos richesses de bibliographie et d'art pouvaient disparaître d'un seul coup avec notre Bibliothèque nationale et notre musée ! Les mains sacriléges qui ont incendié tant de nos édifices publics et de nos plus précieux dépôts de livres ont trop réussi, d'ailleurs, à rendre immense la part du mal. Il dépend plus de nous de prévenir le retour de pareils désastres par une prévoyante sagesse, que d'en réparer les effets, même à force de peine et par des sacrifices d'argent.

Veuillez agréer, etc.

HENRI BAUDRILLART,
*Membre de l'Institut, inspecteur général des bibliothèques.*

## BIBLIOTHÈQUE DE MARSEILLE.

# L'ABBÉ RIVE ET SES MANUSCRITS.

Quel a été le sort des manuscrits de l'abbé Rive? Nos recherches n'ont pu nous l'apprendre. La ville de Marseille devait en faire l'acquisition pour la bibliothèque, et c'eût été un dépôt fort précieux qui aurait peut-être éclairci bien des points d'une science à laquelle nous sommes redevables des meilleurs travaux, la science bibliographique.

Ces manuscrits ne seraient-ils pas enfouis ou dispersés dans quelque galetas ou dans une collection particulière? — Nous avons pensé réveiller l'attention des habiles chercheurs et faire plaisir aux bibliographes en publiant, sur les manuscrits de l'abbé Rive, les documents inédits suivants :

### I.

### L.-F. Jauffret, au maire de Marseille.

Marseille, 22 mars 1833.

Par une lettre en date du 19 de ce mois, M. Floret, préfet du département du Var, me fait, dans l'intérêt de la bibliothèque de Marseille, une communication que je m'empresse de vous transmettre.

Il m'annonce qu'une dame, sa parente, héritière du savant abbé Rive, connu dans le monde littéraire comme l'un des

meilleurs bibliographes qui aient existé, désire céder ses manuscrits.

M. le préfet du Var a la bonté de m'en adresser la notice imprimée que je connaissais déjà en grande partie par la *Chronique littéraire* des ouvrages imprimés et manuscrits de l'abbé Rive, qui parut à Aix en 1791 (1).

« Si la ville de Marseille, me mande-t-il, voulait faire « l'acquisition de ces précieux manuscrits, pour augmenter « les richesses littéraires et scientifiques déjà confiées à vos « soins, je vous serais obligé de me le faire savoir. »

Dans le cas contraire, je suis invité à renvoyer cette notice à Draguignan, pour que la dame à qui appartiennent les manuscrits puisse chercher à Paris l'occasion de les placer avec avantage.

Approuveriez-vous, Monsieur le Maire, que pour vous mettre à même de prendre une décision affirmative ou négative pour l'acquisition des manuscrits plus ou moins importants du fameux abbé Rive, je demandasse d'abord à M. le préfet du Var quelques renseignements ultérieurs sur l'état de conservation dans lequel se trouvent les manuscrits annoncés; et, en même temps, sur le prix que Madame sa parente veut y mettre? Comme M. le préfet du Var ne m'a rien dit à cet égard dans sa lettre, il ne sera pas surpris que je désire, avant tout, avoir, sur ce point essentiel, quelques éclaircissements.

## II.

### L.-F. Jauffret, a Joseph Floret, préfet du Var.

Marseille, 23 mars 1833.

En vous accusant réception de la lettre que vous m'avez

(1) *Chronique littéraire des ouvrages imprimés et manuscrits de l'abbé Rive, des secours dans les lettres que cet abbé a fournis à tant de littérateurs...* (par l'abbé Rive), *Eleuthéropolis*, de l'imp. des *anti-Copet.... l'an second du nouveau siècle françois* (Aix, 1791), in-8°.

fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois, j'éprouve d'abord le besoin de vous remercier de son envoi, ainsi que celui de la notice imprimée qui l'accompagnait.

Je n'ai pas perdu de temps pour communiquer à M. le maire de Marseille la proposition que vous avez eu l'aimable attention de me faire dans l'intérêt du riche dépôt littéraire confié depuis longtemps à mes soins.

Il ne tiendra pas à moi que l'heureuse occasion que vous m'offrez de l'enrichir encore par l'acquisition des manuscrits de l'abbé Rive ne soit favorablement accueillie par l'administration.

Malheureusement les fonds annuels votés par le conseil municipal en faveur de la bibliothèque sont très-limités... Malheureusement aussi l'article de la *Biographie universelle* sur l'abbé Rive serait de nature à faire paraître moins désirable l'acquisition de ses manuscrits, si elle devait être trop onéreuse à la ville.

Évitons, dans cette affaire, tout ce qui pourrait nuire à sa réussite ; et pour cela, Monsieur le Préfet, daignez joindre à la complaisance que vous avez eue de m'en faire l'ouverture, celle de me mettre à même de la présenter à l'administration municipale sous le jour le plus favorable à la lui faire accepter.

La notice que vous avez eu la bonté de m'adresser paraît avoir été imprimée à Paris, il y a plusieurs années. Les manuscrits dont elle donne les titres sont-ils encore dans la capitale ? Sont-ils en ce moment à Draguignan ? Sont-ils dans un état satisfaisant de conservation ? Pourraient-ils, au besoin, être confiés à un correspondant de Marseille ? Enfin à quelles conditions la personne qui les possède actuellement consentirait-elle à les céder ? J'aurais besoin d'être fixé sur ces points essentiels pour pouvoir suivre cette affaire avec tout le zèle que je désirerais y mettre, et qui serait d'autant plus grand que sa terminaison me semblerait plus avantageuse à l'établissement confié à ma surveillance.

## III.

### L.-F. Jauffret, au préfet du Var.

Marseille, 4 avril 1833.

Je ne m'étonne plus maintenant que vous preniez un intérêt d'affection à la bibliothèque de Marseille, et que l'idée vous soit venue de tâcher de lui ménager l'acquisition des manuscrits de l'abbé Rive. Dès que M. Floret, ancien magistrat, aujourd'hui notaire, a l'avantage d'être de votre famille, vous êtes en quelque sorte Marseillais vous-même; et j'en suis d'autant plus flatté que l'académie de Marseille, dont je tiens la plume depuis longtemps, s'honore d'avoir compté autrefois parmi ses membres un de vos parents sans doute, Jacques Floret, qui n'entra dans la compagnie qu'après avoir été couronné plusieurs fois par elle dans ses solennités annuelles consacrées aux lettres...

Si les manuscrits de l'abbé Rive s'étaient trouvés déposés au chef-lieu du département dont le roi vous a confié l'administration, j'aurais peut-être demandé à M. le maire de Marseille la permission d'aller les reconnaître sur les lieux, et j'aurais profité de cette occasion pour aller saluer le préfet d'un département où je suis né.

Dès que j'aurai reçu de vous, Monsieur le Préfet, les renseignements ultérieurs que vous voulez bien m'annoncer relativement aux manuscrits, j'en rendrai compte au digne maire de Marseille, et j'aurai l'honneur de vous faire part de la réponse qu'il m'aura faite. Il n'y aurait que l'exagération du prix demandé qui pourrait éloigner l'espoir de la réussite de cette affaire; si le mérite des manuscrits répond à l'idée avantageuse que j'aime à en concevoir, et que cette acquisition ne soit pas trop onéreuse à la ville, je me plais à croire que l'administration locale ne refusera pas l'occasion de donner un lustre de plus à la bibliothèque de Marseille.

IV.

L.-F. Jauffret, au maire de Marseille.

Marseille, 8 avril 1838.

En réponse à la lettre que j'eus l'honneur de faire à M. le préfet du Var, le 23 mars dernier... j'ai reçu deux nouvelles lettres de cet administrateur, contenant les renseignements demandés, tant sur l'état de conservation des manuscrits de feu l'abbé Rive que sur le prix qu'y attache aujourd'hui Mlle Morénas, nièce du savant bibliographe et cousine du préfet du Var.

D'après ce que me mande M. Floret, les manuscrits de l'abbé Rive se trouvent en ce moment à Paris où M. Morénas, son neveu et son héritier, les avait fait transporter dans le temps.

Ces manuscrits doivent être conformes à l'état imprimé dans la notice que M. le préfet du Var m'a communiquée, et dont vous trouverez ci-joint une copie (1).

M. le préfet du Var a sans doute ignoré des faits qui sont à ma connaissance et qui ont eu de la publicité à Paris et à Londres. En 1820, les manuscrits de l'abbé Rive ont été offerts par M. Morénas à Dibdin, bibliothécaire de lord Spencer, au prix de 6,000 fr. M. Dibdin parle positivement de ce fait dans son Voyage bibliographique.

(1) Il nous a été impossible de retrouver cette notice ou la copie, ainsi que les lettres de M. Floret.

On avait pensé que les manuscrits de l'abbé Rive valaient à cette époque 15,000 fr. M. Morénas avait consenti à les céder à un libraire pour 10,000 fr. La bibliothèque de la chambre des députés devait les acquérir pour 8,000 fr. ou pour une pension de 650 fr. servie à la demoiselle Morénas. M. Jauffret trouvait ce dernier chiffre exagéré.

## V.

### L.-F. Jauffret, au préfet du Var.

Marseille, 17 avril 1833.

Tout en désirant pour la bibliothèque de Marseille l'acquisition des manuscrits de l'abbé Rive, je n'ai pas dissimulé à M. le maire un fait que Mlle Morénas a pu vous laisser ignorer, qu'elle a pu vraisemblablement ignorer elle-même, mais qui est à la connaissance de tous les bibliographes de France et de l'étranger ; c'est que M. Morénas, de son vivant, a offert les manuscrits de son oncle à un prix évidemment inférieur à celui que Mlle Morénas demande aujourd'hui. Le Voyage de Dibdin, un ouvrage du savant bibliographe Peignot, que j'ai sous les yeux, en font foi...

Si, comme j'ai eu l'honneur de le lui demander, M. le maire de Marseille me charge de lui faire un rapport préparatoire sur l'acquisition des manuscrits de l'abbé Rive, je le rédigerai en conscience. Je songerai, sans doute, aux intérêts de l'établissement confié à mes soins, mais je songerai aussi à tout le respect dû aux travaux du savant bibliographe dont Mlle Morénas a recueilli l'héritage littéraire.

## VI.

### L.-F. Jauffret, au maire de Marseille.

Marseille, 27 avril 1833.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le rapport que vous m'avez demandé sur la proposition faite par le préfet du Var de céder à la ville de Marseille les manuscrits de feu l'abbé Rive. Je l'ai rédigé avec quelque étendue et de manière à procurer les avantages de l'acquisition de ces manuscrits, si elle peut être faite à des conditions qui mettent

le prix en proportion avec la valeur intrinsèque des manuscrits offerts.

Quelques ouvrages anglais et français dont j'ai fait des citations ne se trouvent pas dans ce moment à la bibliothèque de Marseille, mais je les ai eu sous mes yeux, et je réponds de leur exactitude ; ces citations tiennent à des recherches antérieures qui me sont propres.

## Rapport adressé a M. le maire de Marseille, sur l'acquisition des manuscrits de feu l'abbé Rive, proposée par M. le préfet du Var.

M. le préfet du Var propose à la ville de Marseille l'acquisition des manuscrits de l'abbé Rive, dont une notice détaillée, que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, vous a fait connaître le nombre et l'importance.

L'acquisition de ces manuscrits ne pourrait qu'ajouter un nouveau lustre à la bibliothèque de la ville, et serait, de la part du conseil municipal, composé d'hommes si éclairés et si dévoués au pays, un hommage rendu à la mémoire d'un illustre compatriote ; mais cette acquisition serait peut-être blâmée ; elle le serait indubitablement si elle imposait à la ville des sacrifices qui fussent hors de proportion avec la valeur réelle des manuscrits offerts.

L'abbé Rive a laissé la réputation d'un homme à passions ardentes, mais en même temps celle d'un des premiers bibliographes de l'Europe.

Né à Apt, département de Vaucluse, le 19 janvier 1730, *Jean-Joseph Rive* entra fort jeune dans l'état ecclésiastique, professa d'abord la philosophie au séminaire de Saint-Charles d'Avignon, devint curé de Molléges, diocèse d'Arles ; mais il quitta ensuite nos contrées pour aller à Paris, rendez-vous de tous les talents supérieurs, où son goût prononcé pour la bibliographie lui procura la connaissance du duc de la Vallière.

Celui-ci ne tarda pas à apprécier l'étendue de son savoir ;

et l'abbé Rive, à la fin de l'année 1768, devint son bibliothécaire en titre.

Plusieurs savants bibliographes, plusieurs amis de l'histoire littéraire, avaient coutume de se réunir chez le duc de la Vallière. Quand ils agitaient entre eux des questions obscures, celui-ci leur disait qu'il allait leur lâcher son dogue, et il leur envoyait l'abbé Rive, qui les contredisait tous. Il se fit ainsi beaucoup d'ennemis, qui, par la suite, lui causèrent beaucoup d'ennuis.

Après la mort du duc de la Vallière, la duchesse de Châtillon, devenue héritière de sa riche bibliothèque, ne voulut point confier à l'abbé Rive la description des livres rares et des manuscrits de cet immense dépôt littéraire. Elle chargea de ce soin MM. Guillaume de Bure, Nyon et Van-Praët, qui publièrent, en 1783, le catalogue instructif devenu depuis un des meilleurs ouvrages de bibliographie générale (1).

L'abbé Rive en conçut un mortel dépit, et s'en vengea par des critiques virulentes et, il faut l'avouer, le plus souvent fausses. MM. Van Praët et de Bure y répondirent avec autant de modération que de justesse dans les avertissements et les suppléments de leur catalogue.

Ce fut pendant cette espèce de lutte corps à corps entre de savants bibliographes, que le marquis de Méjanes (2), qui avait consacré bien des années à former une des plus belles bibliothèques de France, la légua à la Provence, pour être rendue publique dans la ville d'Aix, avec des fonds pour l'augmenter et l'entretenir.

L'administration de la Provence s'occupa de choisir un bibliothécaire digne d'un si riche dépôt, et l'abbé Rive, en

(1) *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de la Vallière*, Paris, 1783 et 1788, 10 volumes in-8°. La bibliothèque de Marseille possède ce catalogue avec le volume de supplément par de Bure, portant quelques notes manuscrites de l'abbé Rive.

(2) Jean-Baptiste-Marie Piquet, marquis de Méjanes, naquit à Arles le 5 août 1729 et mourut à Paris le 5 octobre 1786.

qualité de Provençal et d'ancien bibliothécaire du duc de la Vallière, dut obtenir la préférence. Il la méritait sous plus d'un rapport.

Malheureusement des obstacles sans cesse renaissants empêchèrent pendant longtemps l'abbé Rive d'exercer les fonctions d'un emploi que l'archevêque d'Aix (1), président des États, était allé en personne lui offrir pendant son séjour à Paris.

Ces obstacles, dont il n'est pas indifférent de connaître les causes, durent influer sur le caractère naturellement irascible de l'abbé Rive et lui rendre odieux surtout les deux ordres privilégiés qui ne voulaient contribuer en rien aux frais de construction des bâtiments de la bibliothèque.

L'assemblée générale des communes de Provence, tenue à Lambesc le 14 décembre 1786, avait accepté avec enthousiasme le legs de la bibliothèque Méjanes, aux clauses et conditions exprimées dans le testament (2).

Mais, par la délibération qui fut prise le 13 décembre 1786, les procureurs du pays devaient pourvoir aux dépenses de l'établissement de la bibliothèque sans emprunt et sans accroissement d'impositions. Les fonds devaient être pris uniquement sur ceux des *cas inopinés*, c'est-à-dire sur ceux qu'on appelle aujourd'hui les *dépenses imprévues*.

On ne tarda pas à reconnaître cependant que le magnifique présent que la Provence venait de recevoir devait occasionner quelques sacrifices au pays.

L'assemblée des États de Provence tenue le 30 janvier 1788 commença par imposer sur les habitants une somme de 60,000 livres (19 livres, 10 sous par feu) pour les frais de construction des bâtiments de la bibliothèque et autres objets y relatifs.

(1) Jean-de-Dieu Raymond de Boisgelin de Cucé, né à Rennes en 1732, membre de l'Académie française et de l'Assemblée constituante, mort le 22 août 1804.

(2) Ce testament et son codicille ont été reçus par Mᵉ Rouen, notaire à Paris, les 26 mai et 18 septembre 1786. V. *Notice sur la bibliothèque d'Aix, dite de Méjanes*, par E. Rouard. Paris, 1831, in-8°.

Là-dessus des dissensions domestiques s'élevèrent entre les ordres. Le tiers-état demanda, non sans de justes motifs, que le clergé et la noblesse contribuassent aux frais de l'exécution. Il fit plus; il osa faire de sa demande le sujet d'une condition sans laquelle il renonçait au don.

Le motif principal que le tiers-état fit valoir, dans sa délibération, fut l'excès de la dépense que l'acceptation de la bibliothèque Méjanes allait faire peser sur lui; *ne renonçant à ce bienfait*, dit-il, *que par l'impuissance absolue dans laquelle il se trouve de supporter au-delà du tiers de la dépense projetée.*

Un *Mémoire sur la bibliothèque du Pays* parut vers cette époque. Il fut attribué à un avocat distingué (1) de la ville d'Aix, qui avait annoncé, quelques mois auparavant, par un prospectus: *les Fastes de Marseille depuis sa fondation jusqu'à nos jours* (2). L'abbé Rive avait fait une critique juste, mais amère, de ce titre fastueux; et, dans un pamphlet imprimé (3), il avait relevé plusieurs expressions du mémoire de Bouche, avec tant d'acrimonie, que celui-ci, qui depuis fut nommé député à l'Assemblée constituante, revint à la charge et s'exprima en ces termes dans un autre écrit au sujet de la bibliothèque Méjanes:

« Mon opinion n'est point certainement contre l'établisse-
« ment d'une bibliothèque publique, quoique je ne voie pas
« l'avantage qu'en retireront les 860,000 Provençaux qui
« demeurent loin de la ville d'Aix, et qu'on fera contribuer
« aux dépenses que cette bibliothèque occasionnera. Je la
« désire comme particulier; mais, comme citoyen, je dois

(1) Charles-François Bouche, petit-neveu de Honoré Bouche.

(2) Cet ouvrage est resté manuscrit. Il faisait partie de la collection de M. Roux-Alphéran. Celui-ci en avait proposé la publication à M. de Montgrand, maire de Marseille, en octobre 1829; mais, à cause des réflexions philosophiques de ce livre, cette publication n'eut pas lieu. V. *Notice historique sur la vie et les travaux de Roux-Alphéran*, par M. Mouan. Aix, Illy, 1859, in-8°.

(3) Ce pamphlet se trouve dans *la Chasse aux bibliographes.*

« désirer qu'elle ne soit point construite pour le lustre d'une « seule ville, aux dépens des pauvres, des petits, des gens « de la campagne et de tous ceux qui ne savent pas lire, dans « l'étendue du pays et comté de Provence. »

L'abbé Rive répliqua à ce nouveau mémoire. Il s'en prit non-seulement à l'avocat Bouche, qu'il appela dès lors un *causidique déclamateur*, mais à l'archevêque d'Aix, qu'il ne nommait plus que *le mitrophore*. Il publia des pamphlets contre tous ceux qui entravaient, selon lui, l'ouverture de la bibliothèque de Provence ; des *Lettres violettes et noires* (1) contre MM. de Crouseilhes, de Boisgelin et de Bausset ; des *Lettres purpuracées* (2) contre les administrateurs du pays ; *la Ligue monacale* (3) contre les chartreux et les dominicains d'Aix, enfin *la Chasse aux bibliographes et antiquaires mal advisés* (4) contre tous ses adversaires de Paris et de Provence.

Cette polémique n'avançait pas les affaires de la bibliothèque. Elle rendit, au contraire, l'abbé Rive si odieux aux uns, si redoutable aux autres, que l'administration aurait

(1) *Lettres violettes et noires ou anti-épiscopales et anti-grand-vicariales, pour servir de supplément aux deux historiens modernes de Provence*... A *Dicaiopolis* (Aix ou Nîmes), chez *Agathon Éleuthère*, 1789, in-8°.

(2) (Nîmes) 1789, in-8°.

(3) *La Ligue monachale anti-éléemosynaire. Charitopolis*, 1790, in-8°.

(4) Nous donnons ici le titre exact de cet ouvrage: LA CHASSE AUX BIBLIOGRAPHES ET ANTIQUAIRES MAL ADVISÉS, *suivie de beaucoup de notes critiques sur l'histoire de l'ancienne typographie et sur diverses matières bibliologiques et bibliographiques, ainsi que de plusieurs éclaircissements sur la réformation des lettres en France, sur diverses parties de son droit public et de celui de la Provence, concernant principalement les affaires présentes, c'est-à-dire la contribution commune des trois ordres aux charges publiques de l'État, concernant également la manière* TRÈS-RECONNAISSANTE, TRÈS-LOYALE ET TRÈS-JUSTE *dont son administration se conduit par rapport à la bibliothèque que le marquis de Méjanes lui a léguée, et envers son premier bibliothécaire qui, sur ses fortes instances, a bien voulu sacrifier le séjour de Paris à son désir. Par un des* ÉLÈVES *que M. l'abbé Rive a laissés dans Paris. A Londres* (Aix), *chez N. Aphobe*, MDCCLXXXIX, 2 volumes in-8°.

volontiers consenti à acheter la retraite du malin bibliographe par un sacrifice annuel ; mais celui-ci, qui n'avait quitté Paris qu'avec la certitude de finir ses jours en Provence, tenait à l'honneur d'y rester. Il tenait encore plus au projet de vendre à la ville d'Aix ou à la province sa bibliothèque particulière, composée d'ouvrages rares et de singularités bibliographiques. La cession de tous les manuscrits en aurait fait partie, ses propositions n'étaient pas inacceptables. Il ne demandait à la province qu'une rente viagère qui aurait été convenue de gré à gré.

Par le fait, si les procureurs du pays avaient accueilli cette offre, l'acquisition de la bibliothèque et des manuscrits de l'abbé Rive aurait été faite à bon marché, car il était infirme et ne survécut pas de trois ans à l'offre de la cession qu'il avait faite de ses manuscrits et de ses livres.

On repoussa ses propositions, on lui coupa les vivres, dans toute l'acception du mot ; non que l'on mît en doute ses talents et ses connaissances, mais parce qu'il s'était fait des ennemis de tous les administrateurs de la province.

On trouve dans un registre manuscrit de la bibliothèque de Marseille, intitulé : *Journal de correspondance des procureurs du Pays en* 1789, une réponse adressée à l'abbé Rive par M. Roman Tributiis, alors assesseur d'Aix, qui se termine par cette phrase : « Enfin, vous demandez votre loge-« ment pour cette année, et le vœu des états a été précisé-« ment de suspendre, pour cette année, vos appointements « et votre logement. Je ne puis que déplorer leur aveugle-« ment que j'ai vu prêt à se porter jusqu'à l'excès de barbarie « de répudier la bibliothèque. »

L'abbé Rive mourut à Marseille le 20 octobre 1791. Sa bibliothèque particulière y fut mise en vente ; et le catalogue qui en fut dressé alors par le docteur Achard, catalogue composé de 2,553 articles, donne une idée avantageuse des richesses que présentait cette collection.

Il paraît que l'éditeur de ce catalogue, M. Achard, aurait voulu acquérir les manuscrits de l'abbé Rive, qui furent

pendant quelque temps entre ses mains. Il nous l'apprend lui-même, dans un *Avis de l'éditeur*, imprimé en tête du catalogue des livres de la bibliothèque de l'abbé Rive : « Nous « aurions désiré, dit-il, de posséder les manuscrits curieux « que l'abbé Rive a laissés sur cette matière intéressante (la « bibliographie), mais son héritier les a mis à un prix qui ne « nous a pas permis d'en faire l'acquisition (1). »

Croyant en trouver un parti plus avantageux, M. Morénas les fit transporter à Paris ; et ce fut vers cette époque, selon toute apparence, que fut imprimée chez Gueffier une notice de ces manuscrits dont j'ai eu l'honneur de vous adresser une copie.

M. Morénas, orientaliste distingué, ne put parvenir à tirer de cette partie de la succession de son oncle l'avantage qu'il s'en promettait. Les manuscrits de l'abbé Rive ne pouvaient convenir qu'à une grande bibliothèque ou à quelque bibliographe de profession; les Van Praët, les de Bure, les Daunou, connaissaient trop la vie littéraire de l'abbé Rive pour rechercher avec empressement ses productions presque toujours empreintes d'un sentiment d'animosité contre eux-mêmes. La passion fait souvent croire un peu trop vite ce qu'elle fait ardemment souhaiter, et, dès qu'un écrivain a la réputation d'avoir été haineux et passionné, il ne peut plus exciter la même confiance, ses assertions ne doivent plus être admises qu'avec doute et circonspection.

En 1820 un bibliographe distingué, Thomas Dibdin, ministre anglican à Kensington, bibliothécaire de lord Spencer, vient à Paris où l'avait déjà précédé la réputation de sa *Bibliotheca spenceriana* (2).

M. Morénas pensa un moment qu'il allait enfin conclure avec lui le marché le plus avantageux ; mais ce marché n'eut pas lieu.

(1) *Catalogue de la bibliothèque des livres de feu l'abbé Rive, mis en ordre par C.-F. Achard.* A Marseille, de l'imp. de Rochebrun et Mazet, MDCCXCIII, l'an II de la république française, in-8°.

(2) London, 1814 et 1815, 4 volumes grand in-8°.

L'auteur anglais, qui publia en 1821, à Londres, une relation de son *voyage bibliographique en France* (1), nous apprend lui-même, dans cet ouvrage, dont il n'existe que des traductions partielles, les motifs qui le firent rompre (2). Il commence par parler de feu l'abbé Rive : « Ce fameux bi-
« bliographe qu'il appelle le redoutable *Ajax flagellant de la*
« *gent bibliographique*, et en même temps l'être le plus suffisant
« du monde. Aussi nous le peint-il comme tenant un fouet
« d'une main et un miroir de l'autre. Ce début sur l'abbé
« Rive est relatif à une visite que lui fit de *grand matin*, et
« bien avant qu'il eût commencé son déjeuner, devinez
« qui ?... Pas moins que le neveu de l'abbé Rive. C'était
« Morénas qui venait proposer à Dibdin d'acheter les ma-
« nuscrits de l'abbé.

« M. Dibdin alla les visiter; mais, comme on demandait *six*
« *mille francs*, l'affaire n'eut pas lieu ; et cette entrevue ne
« produisit au voyageur anglais que la permission de faire
« dessiner le portrait de l'abbé Rive sur une miniature que
« possédait M. Morénas. Il l'a fait graver et en a enrichi
« son ouvrage. »

Il finit l'article de cet abbé par en faire un éloge qui serait bien mérité, nous dit Gabriel Peignot, s'il se bornait à vanter ses connaissances bibliographiques.

Voilà donc les manuscrits de l'abbé Rive encore une fois repoussés.

Dibdin fait l'éloge de leur auteur. Il n'a aucun motif d'en vouloir à l'abbé Rive personnellement. Il se fait, au contraire, un plaisir de faire dessiner son portrait, et le fait graver avec soin pour enrichir son ouvrage. Il va visiter avec M. Morénas les caisses qui renferment ces manuscrits précieux. Il les

(1) Traduit par Licquet et Crapelet. Paris, 1825, 4 volumes in-8°, fig. et *fac-simile*.

(2) *A bibliographical, antiquarian and picturesque Tour in France and Germany, by the Rev. Tho. Frognall Dibdin.* London, 1821. 3 volumes grand in-8°, avec un grand nombre de gravures, d'après les dessins de Georges Lewis.

reconnaît et les examine avec intérêt ; mais il refuse pourtant d'en faire l'acquisition parce que M. Morénas lui a demandé 6,000 fr.

Ce n'était assurément ni l'estime pour l'abbé Rive qui manquait à Dibdin, ni des moyens suffisants pour payer même largement ses notes manuscrites ; mais, à ses yeux très-exercés, les 6,000 fr. demandés étaient une somme hors de proportion avec la valeur intrinsèque des manuscrits offerts.

Ce fait, qui a reçu de la publicité à Paris et à Londres, n'a certainement pas été connu de M. le préfet du Var lorsqu'il a proposé à la ville de Marseille, au nom de M<sup>lle</sup> Morénas, sa parente, les manuscrits de l'abbé Rive dont elle est l'héritière, à un prix plus élevé que celui dont le chiffre avait effarouché le bibliothécaire de lord Spencer.

Il paraît aussi que M[lle] Morénas l'a ignoré elle-même ; car, si elle avait eu la publication du *Voyage bibliographique*, *archéologique et pittoresque*, de Dibdin, et celle de l'ouvrage de Gabriel Peignot, qui a pour titre : *Lettre sur un ouvrage anglais relatif à la bibliographie et aux antiquités, récemment publié à Londres*... (1), elle aurait bien pensé qu'une négociation sur les manuscrits de l'abbé Rive ne pouvait être entamée avec la ville de Marseille qu'au moyen de conditions absolument nouvelles.

M. Floret, préfet du Var, par une lettre toute récente qu'il vient de m'écrire, me donne à cet égard pleine et entière certitude. « J'ignorais, me mande-t-il, et M[lle] Morénas ne con-
« naissait point le fait rapporté par le voyageur anglais Dib-
« din et par le bibliographe Peignot. Je sens bien que leur
« opinion est faite pour vous empêcher d'adopter les bases
« de traité présentées par ma parente ; cependant il est vrai
« qu'elle a été sur le point de céder à la bibliothèque de la
« chambre des députés les manuscrits de l'abbé Rive à des
« conditions meilleures que celles que vous me faites pres-
« sentir.

(1) Paris, A.-A. Renouard, 1822, in-8°.

« J'attendrai, monsieur, que vous me fassiez connaître les « dispositions de M. le maire de Marseille. Je ne doute point « que le rapport que vous lui ferez ne soit consciencieux et « dicté par le respect que vos propres connaissances doivent « vous inspirer pour les travaux de l'abbé Rive. Je ferai part « de vos propositions à ma parente, et j'aurai ensuite l'hon- « neur de vous faire connaître sa détermination. »

Dans l'état où cette affaire se trouve aujourd'hui, la commission que le conseil municipal a nommée pour lui en rendre compte aura à donner son avis sur les questions suivantes :

L'acquisition des livres et manuscrits de l'abbé Rive est-elle désirable pour la bibliothèque de Marseille ?

Doit-on traiter de cette acquisition avant que les manuscrits aient été apportés à Marseille, et qu'ils y aient été reconnus et examinés ?

Comment parvenir à s'entendre avec l'héritière de l'abbé Rive pour fixer la véritable valeur des manuscrits qu'elle veut céder ?

La première de ces questions ne peut être résolue que d'une manière affirmative.

En effet, l'abbé Rive est un Provençal illustre qui, sous le rapport bibliographique, a certainement une réputation européenne. Il a pu se faire de son vivant beaucoup d'ennemis par son irascibilité naturelle, mais ses ennemis mêmes ont été forcés de lui rendre hommage sous le rapport du savoir.

L'article qui lui est consacré dans la *Biographie universelle* a été rédigé par un homme aussi distingué par l'étendue de ses connaissances que par la gravité de son caractère, qui, au milieu de ses fonctions civiles et politiques, n'a jamais négligé la culture des sciences et des lettres, par M. Daunou, qui, longtemps bibliothécaire du Panthéon (Sainte-Geneviève), aujourd'hui directeur des archives du royaume, était mieux qu'un autre à même d'apprécier le mérite de l'abbé Rive, et la valeur de ses ouvrages imprimés et manuscrits. Il ne le

flatte pas ; il le juge même sévèrement, mais il convient de son mérite supérieur dans la connaissance des livres. « Il y « aurait de l'injustice, dit-il, à ne point reconnaître dans « l'abbé Rive un bibliographe très-instruit et très-exercé. Il « a recueilli beaucoup de faits. Il en a même observé quel- « ques-uns. Il a éclairé par des rapprochements nouveaux « certains détails de ce genre d'érudition. »

Le savant bibliographe Peignot rend également hommage aux connaissances profondes de l'abbé Rive sous le rapport bibliographique. Dibdin lui-même, tout en refusant d'acheter ses manuscrits, au prix de 6,000 fr., n'en fait pas moins un éloge complet de l'abbé Rive ; et tout porte à croire qu'il aurait fini son marché avec M. Morénas si celui-ci avait voulu être plus accommodant sur le prix.

Mais, la question de la convenance une fois résolue affirmativement à l'égard de ces manuscrits, la ville doit-elle en traiter avant qu'ils aient été transportés dans Marseille et qu'ils y aient été vérifiés et reconnus ? Je ne le pense pas.

Mille circonstances peuvent avoir contribué depuis quarante ans à l'altération de ce dépôt délaissé par l'abbé Rive. Son passage par différentes mains, sa translation d'un pays dans un autre, ont pu éparpiller d'une manière plus ou moins sensible les cartes sur lesquelles sont écrites les notes du savant bibliographe. Il convient avant tout de constater l'état de conservation et d'intégrité dans lequel se trouve le dépôt après un laps de temps si considérable.

Cette reconnaissance, pour être consciencieuse, doit être faite sur les lieux et à tête reposée. M. le préfet du Var l'a senti lui-même, aussi a-t-il offert à l'administration de faire transporter les manuscrits de l'abbé Rive à Marseille chez M. Floret, son frère, notaire royal de cette ville, où des commissaires nommés par elle pourraient en prendre connaissance.

En bonne règle, ce ne devrait être qu'après cette reconnaissance de l'état des manuscrits que l'on pourrait faire équitablement une offre estimative de leur valeur. Il est es-

sentiel de savoir si les cartes sur lesquelles l'abbé Rive a écrit ses notes indicatives correspondent exactement aux matières que l'héritier a indiquées sur la notice ; si ces cartes, sur lesquelles j'ai déjà par-devers moi quelques données, forment entre elles une suite, ou n'en forment aucune ; si elles sont toutes également autographes ; si elles n'offrent pas de répétitions inutiles ; enfin si elles pourraient supporter l'épreuve d'une vérification consciencieuse sous le rapport des indications bibliographiques. A cet égard je ne m'en rapporterai pas à mes seules lumières ; je désignerais à Marseille des hommes de savoir et de probité qui me seconderaient dans l'examen et la reconnaissance de tous ces manuscrits qui, si j'ai de bonnes informations, doivent être renfermés dans quatre ou cinq caisses.

Mais, une fois cette reconnaissance faite, comment parvenir à s'entendre avec l'héritière de l'abbé Rive, pour fixer la valeur aux manuscrits qu'elle veut céder ?

Il me semble qu'à cet égard, dans l'intérêt de l'héritière, comme dans celui de la ville, on devra au besoin s'en rapporter à des arbitres nommés de part et d'autre pour fixer la question du chiffre.

D'après mes données actuelles, ce chiffre ne devrait pas dépasser une somme de 3,000 fr., une fois donnée, ou une pension viagère de 300 fr.; mais il serait possible aussi que, par suite de l'examen que j'aurai fait des manuscrits, mon évaluation se portât un peu au-dessus, comme il serait possible aussi qu'après cet examen, elle restât un peu au-dessous.

M. le préfet du Var a agi, ce me semble, dans les vrais intérêts de sa parente, quand il a eu l'idée de proposer à la ville de Marseille les manuscrits de l'abbé Rive. Il n'est pas probable que la bibliothèque de la chambre des députés voulût s'en charger. Ils conviennent surtout à la bibliothèque de Marseille, parce que l'abbé Rive est une de nos illustrations provençales, parce qu'il a été bibliothécaire de Provence ; enfin parce qu'il est mort à Marseille, où ses livres ont été vendus et où ses manuscrits devaient l'être.

Si, par l'exagération de ses prétentions, Mlle Morénas laissait échapper encore une fois l'occasion de les y placer à des conditions raisonnables, il serait dans l'ordre des choses possibles qu'elle ne la retrouvât plus à l'avenir.

L.-F. Jauffret,
Bibliothécaire de la ville de Marseille.

— Le rapport qu'on vient de lire avait été communiqué par M. Jauffret à son ami Hesse, savant bibliographe, employé chez Panckoucke, l'éditeur des classiques latins. Nous en avons la preuve dans une lettre en date du 19 juillet 1836, où M. Hesse donne, de ce rapport, l'appréciation suivante : « Je m'empresse de vous restituer votre rapport sur les ma-« nuscrits de l'abbé Rive. Je l'ai lu avec le plus grand intérêt, « et vous dis les plus sincères remercîments de sa commu-« nication. C'est une pièce vraiment importante pour l'his-« toire littéraire, qui ne devrait pas être perdue pour ceux qui « font de la bibliographie une étude. »

En publiant cette lettre dans notre étude sur la vie et les œuvres de M. Jauffret (1), nous l'avons attribuée, à tort, à M. Panckoucke. Les têtes de lettres imprimées portant le nom et les qualités de ce dernier sont la cause de notre erreur.

Robert Reboul.

(1) Voir, *Bulletin du Bibliophile*, mai 1870, le compte rendu de cette étude, par M. Paul Guérin.

---

# REVUE CRITIQUE

## DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

**Histoire de la caricature au moyen age,** par Champfleury. *Paris*, *Dentu*, in-12 de x et 270 pages, avec 90 figures.

Ce volume est le complément des travaux de l'auteur sur un sujet plus sérieux qu'il n'en a l'air; il est destiné à prendre place entre son Histoire de la caricature antique et celle de la caricature moderne, antérieurement publiées. Dans cette nouvelle production, l'ingénieux auteur des *Souffrances du professeur Delteil* se montre fidèle à ses précédents réalistes. Les dernières lignes de l'ouvrage expliquent parfaitement la pensée qui a présidé à ce travail. « Le besoin d'expliquer, l'avidité de découvertes quelconques, la vanité scientifique jointe à des tendances mystiques, ont favorisé le développement d'un symbolisme à outrance toujours aux aguets, en quête d'interprétations à tout prix. J'ai essayé de protester contre ces tendances. Notre époque a soif de faits rationnels plutôt que de phrases. S'entêter dans le symbolisme, c'est se refuser à voir, comme ces figures de cathédrale qui se bouchent les yeux semblent craindre la réalité, la lumière. » Hâtons-nous d'ajouter que M. Champfleury s'est montré parfois moins absolu, dans le cours de la discussion, qu'il ne paraît l'être dans cette conclusion. Il admet volontiers, avec le savant auteur des Observations sur le symbolisme religieux, M. de la Sicotière, que les figures grotesques et hideuses des cathédrales doivent être considérées, dans bien des cas, comme la personnification des vices et des impuretés de l'homme, et comme des images de leur châtiment éternel, propres à effrayer les pécheurs. Il y aurait même lieu de faire à ce sujet une remarque qui a bien son importance, c'est qu'un grand nombre de ces figures qui ne semblent que gro-

tesques aujourd'hui, avaient été faites pour exciter la terreur, et l'ont excitée véritablement pendant les siècles de foi. Cette observation, que nous croyons exacte, réduirait beaucoup le champ de la caricature véritable, de la caricature *volontaire* dans le moyen âge. Elle pourrait même s'appliquer à plusieurs des sujets indiqués et reproduits dans l'essai de M. Champfleury, par exemple, aux figures qui représentent « la pèse des âmes » au portail des églises. Cette scène est traitée notamment avec une énergie singulière dans un des bas-reliefs du fronton de la cathédrale d'Autun (page 77 de l'ouvrage de M. Champfleury). Il nous est impossible de démêler la moindre arrière-pensée railleuse ou comique dans cette terrible composition. Aujourd'hui encore, elle ne semblerait grotesque qu'aux esprits superficiels, plus attentifs à la gaucherie de la forme qu'au mérite de la pensée.

Cette réserve faite, nous conviendrons volontiers que l'auteur de ce livre escarmouche fort agréablement et souvent avec bonheur contre le spiritualisme à outrance. Il fait bien ressortir l'invraisemblance et parfois le ridicule des interprétations compliquées où se plaisent certains érudits trop enclins à chercher midi bien au-delà de quatorze heures, à entrevoir de prodigieux mystères dans les moindres caprices d'ornementation. Il donne à cette occasion de grands détails sur le fameux chapiteau de la cathédrale de Strasbourg, qui représentait les cérémonies du culte catholique parodiées par des animaux. Nous regrettons qu'il n'ait pas eu connaissance de la curieuse controverse qui s'établit à ce sujet au seizième siècle entre les catholiques et les protestants, et dont le souvenir a été conservé dans une des satires du poëte Fischart, auquel nous consacrons ci-dessous un article spécial. Fischart, dans la pièce intitulée *Thierbildert*, imprimée pour la première fois en 1573, prétendait que ces sculptures étaient l'œuvre d'un artiste éclairé, qui avait voulu tourner en dérision les superstitions papistiques. Un moine dominicain, adversaire habituel de Fischart, s'empressa de répliquer que le sculpteur était au contraire un catholique inspiré, qui avait voulu flétrir d'avance les abominations de la réforme; que le renard, par exemple, porté « en grand pontificat », figurait Luther et non pas le pape, comme l'entendaient les hérétiques, etc. Cette polémique aurait pu fournir à notre auteur un argument de plus contre l'exagération du symbolisme. Le positivisme de M. Champfleury lui

vaudra bien des rancunes dans ce petit monde délicat et pointilleux de la science archéologique. L'axiome célèbre : *Genus irritabile vatum*, convient aussi bien aux archéologues qu'aux poëtes.

Parmi les chapitres les plus intéressants de ce livre, nous citerons, outre ceux consacrés spécialemeut aux aberrations du symbolisme, ceux des animaux musiciens, de la Flûte de l'âne, de la danse des morts, de *Renart*. Dans ce dernier chapitre, l'auteur a su faire bon usage de l'ingénieux arrangement dn *Roman de Renart*, par M. Paulin Pâris, et il a eu le mérite d'en convenir.

Ce volume est orné d'un joli *fac-simile* en chromolithographie, d'une des lettres initiales du célèbre manuscrit du British Museum: *Imagines mundi*, et de 90 figures jointes au texte. Le choix de ces figures dénote des recherches étendues et intelligentes. Seulement, on n'a peut-être pas tenu assez de compte des susceptibilités de la pruderie moderne, en reproduisant quelques sujets d'un réalisme par trop accentué.

Baron Ernouf.

---

## A MONSIEUR LE DIRECTEUR

DU

# *BULLETIN DU BIBLIOPHILE.*

---

Monsieur,

Les amis des livres et de l'histoire littéraire ont sujet de regretter la disparition du journal l'*Intermédiaire*, l'émule en France du recueil anglais si justement estimé : *Notes and Queries.*

Il me semble que votre *Bulletin* pourrait à certains égards remplir cette lacune, en insérant quelques questions de nature à provoquer, de la part de certains travailleurs, des recherches tournant au profit de la science. N'y a-t-il pas une foule de petits problèmes qu'il serait intéressant de résoudre, de mystères bibliographiques qu'il faudrait dévoiler ? Je donne l'exemple en posant la question suivante :

Quel est l'auteur du *Livre des marchands fort utile à toutes gens pour cognoistre de quelle marchandise on se doit donner garde d'être deceu.....?*

Je n'ai pas besoin d'ajouter que cet écrit, dont on connaît au moins sept éditions différentes de 1533 à 1582, est une satire contre l'Église romaine.

Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, n° 18,528, ne signale que quatre éditions; il en indique une sans date, caractères gothiques, dans laquelle l'ouvrage a été revu et fort augmenté par son premier auteur (Gabriel Cartier) et il ajoute : « Une autre édition parut en 1582, in-24, avec le nom de l'auteur. »

Mais ces assertions ne sont pas d'accord avec celles du savant auteur du « Manuel du libraire », lequel ne désigne point Gabriel Cartier comme l'auteur du livre. La mention de l'édition de *Genève, par Gabriel Cartier*, 1582, in-16, fait connaître l'imprimeur, non l'auteur de ce volume. Il est d'ailleurs fort invraisemblable qu'en 1582 Cartier pût imprimer un livre qu'il avait composé un demi-siècle auparavant.

Puisque je viens de nommer Barbier, permettez-moi d'ajouter que j'ai vu les premières feuilles d'une édition revue et augmentée du *Dictionnaire des Anonymes;* elle est des plus nécessaires, car, indépendamment de la masse d'anonymes à dévoiler depuis 1826, Barbier, en dépit de son mérite très-réel, a souvent été fort incomplet et n'a pas toujours su se préserver de quelques graves erreurs. Je n'en citerai qu'une seule; il indique, n° 7388, l'*Histoire de don Bélianis*, comme traduite de l'espagnol de *Sabio Fiston;* il est vrai que l'ouvrage espagnol, *Burgos*, 1587, in-folio, est donné sous le titre : *Sacado de lengua griega en laquella escrivio el Sabio Friston*, mais ce sage Friston est un enchanteur, un personnage imaginaire que mentionne don Quichotte, et c'est par une fiction alors en usage pour les livres de ce genre que don Bélianis (dont le véritable auteur est Geronino Fernandez) lui est attribué, tout comme Esplandian, fils d'Amadis, est mis sur le compte *del maestro Elisabad*.

Agréez, etc.

Un abonné au *Bulletin*.

Voir l'article du *Bulletin du Bibliophile*, année 1854, page 918, où l'erreur de Barbier est signalée. Mais l'auteur du *Livre des Marchands* est encore inconnu.

(Note de l'éditeur.)

# PRIX COURANT DES LIVRES ANCIENS.

## *REVUE DES VENTES PUBLIQUES.*

---

Vente, par suite du décès de M. le marquis de L*, de quelques livres et manuscrits provenant en partie de la bibliothèque de M. le duc de la Vallière, qui a eu lieu le 13 janvier.

Cette vente se composait seulement de onze articles, dont les huit premiers ont produit une somme de 37,840 fr. Mais ce sont des joyaux que, par un heureux hasard, on peut admirer une fois, sans espérance de les revoir.

Nous citerons, hors ligne, le célèbre livre d'heures du comte de Bussy-Rabutin; in-16, mar. citron, riche reliure à petits fers; vendu, 15,550 fr. — Manuscrit précieux, provenant de la bibliothèque du duc de la Vallière. On y voit les portraits en miniature de seigneurs et de dames de la cour, peints sur vélin blanc, avec les attributs des saints et des saintes, dont les images ornent ordinairement les livres de prières. Il figure aujourd'hui parmi les précieux manuscrits de M. Ambroise Firmin Didot.

Nous rappellerons à ce sujet le vers de la huitième satire de Boileau :

> J'irois. . . . . . . . . . . . . . .
> Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussy?

Nous citerons encore :

Preces christianæ, cum parvo officio beatæ virginis Mariæ. Nic. Jarry scribebat 1652. In-16, mar. r. (Reliure de Le Gascon). 11,500 fr. Admirable manuscrit, dont le texte et les ornements sont exécutés sur peau de vélin.

Preces piæ. — Mar. r., dent., tr. dor. superbe manus-

crit sur vélin, de la fin du quinzième siècle, avec bordures, 31 miniatures, init. peintes ; provenant des familles Sanglier, de Châtillon de Saint-Aignan et enfin de la bibliothèque du duc de la Vallière. 8,400 fr. — Il avait été vendu 425 livres en 1784.

L'Éloge de la Folie, trad. par Gueudeville, 1751 ; in-8° tiré in-4° sur grand papier de Holl., orné de 17 figures d'Eisen, impr. en couleur verte ; riche reliure ancienne. — 930 fr.

Histoire de Mignonne. Très-beau manuscrit sur peau de vélin, format in-16, attribué à Pyot. Charmante reliure du temps. — 530 fr.

Suite d'estampes gravées par la marquise de Pompadour, d'après les pierres gravées de Guay ; tirées sur grand papier de Holl., fixées dans un portefeuille mar. citron, aux armes du duc de la Vallière, en mosaïque. Collection incomplète de 5 planches. — 400 fr.

Heures présentées a Mme la Dauphine. Texte et ornements gravés, figures d'après Mignard, Coypel, etc. *Paris, Dehansy, s. d.*; in-8°, mar. blanc incrusté de mar. vert et rouge, tr. dor. Ce volume est renfermé dans un étui en mar. r., etc. — 310 fr.

Nouvel Abrégé chronologique de l'histoire de France, par le président Hénault. *Paris*, 1749 ; in-4°, pap. de Holl., mar. r., tr. dor. (*Padeloup*). Cet exemplaire contient des vignettes gr. par Cochin, la collection des portraits des rois de France, publiée par Odieuvre, des ornements et bordures par Bebel. — 220 fr.

---

Catalogue de la bibliothèque française de M. Guntberger, dont la vente a eu lieu du 5 au 13 février (M. Bachelin-Deflorenne, expert ; M. Delbergue-Cormont, commissaire-priseur). Tous les livres de cette vente étaient en bonne condition de reliure ; beaucoup d'exemplaires n'étaient pas

aussi choisis et aussi bien reliés que des amateurs difficiles auraient pu le désirer, mais néanmoins le concours du public n'a pas fait défaut.

Le produit de la vente a été de 95,916 fr. 50 sans les 5 o/o. Nous citerons les principales adjudications :

2. Cronica cronicarum. Abrégé et mis par fig. et rondeaulx. Paris, 1521, gr. in-fol. de 32 ff., nombreuses et cur. fig. sur bois. — Ex. sur peau vélin. — 400 fr. — Cette chronique franç. n'est impr. que d'un seul côté.

4. Les Amours de Daphnis et Chloé, s. l. (Paris), 1718 (1731), pet. in-8, mar. r., larges dent., fil., doublé de mar. vert, garde de tabis rose, tr. dor. (*Le Gascon*). Ex. impr. sur peau de vélin. Les fig. du Régent, gr. par Audran, sont impr. sur vélin. — Vendu 1,160 fr.

6. Histoire de Manon Lescaut. Paris, P. Didot, 1797; 2 vol. gr. in-18, d.-rel., mar. r., non rogné. — Ex. sur peau de vélin. Les fig. de cette édit. sont en trois suites dans cet ex. : eaux-fortes, avant la lettre et coloriées, toutes sur vélin. — 1,005 fr.

32. Costumes anciens et modernes, de César Vecellio. Paris, Didot frères, 1860-63; 3 vol. in-8, rel. en vél., dans des étuis cart., 518 fig. sur bois, fac-simile. — Exempl. sur peau de vélin. — 1,100 fr.

10. La Princesse de Montpensier, par Mme de la Fayette. *Paris*, 1804; gr. in-12, mar. r., fil., doublé, tr. dor. (*Bozérian*). Exemplaire sur peau de vélin. — 160 fr.

13. Pend Nameh, ou le Livre des conseils de Ferid.-Eddin Attar, trad. par le baron Silvestre de Sacy. *Paris, Impr. royale*, 1819; in-8, cuir de R., fil., dent., tr. d. — Exempl. sur peau de vélin. — 165 fr.

78. La Sainte Bible, trad. par Le Maistre de Sacy. *Paris, impr. de Monsieur*, 1789; 12 vol. in-4, gr. pap., mar. r., fil., tr. d.; avec 300 fig. de Marillier. — Superbe exemplaire. — 615 fr.

82. Heures a lusaige de Romme, au lons sans require, faites pour Simon Vostre, libraire (marque de Phil. Pigouchet). Paris (1502); in-8 (sur pap.), goth., mar. r., comp. mosaïque, petits fers, doublé de mar. bleu, tr. d. (*Gruel*). Gravures en bois sur toutes les pages. — 430 fr.

97. De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle (par l'abbé

de Choisy). *Paris*, 1692; in-12, fig., mar. bleu, comp. fers à froid, tr. dor. (*Bozérian*). — Exempl. d'une édition rare. On y trouve la planche qui manque généralement, et qui représente M^me^ de Maintenon dans la chapelle de Versailles. — 208 fr.

160. Les Essais de Michel, seigneur de Montaigne, édition nouvelle trouvée après le déceds de l'autheur. *Paris*, *Abel Langelier*, 1595; in-fol., v. gr. — Édition donnée par M^lle^ de Gournay, d'après un exempl. de l'édit. de 1588, corrigé de la main de Montaigne. Très-bel exemplaire. — 389 fr.

202. Le Règne animal, distribué d'après son organisation, par Cuvier. *Paris, Fortin Masson;* 20 vol. gr. in-8, pap. vélin, d.-rel., dos et c. mar. r., doré en tête, n. rog. Exempl. avec les fig. coloriées. — 500 fr.

232. Le Moyen Age et la Renaissance, par P. Lacroix et Ferd. Séré. *Paris*, 1848; 5 vol. in-4, d.-rel., dos et c. mar. r., doré en tête, n. rognés, fig. en chromolith. et en noir.—Bel exempl. — 375 fr.

237. Miniatures de Memling, de Van Eyck, Van der Meyre, etc., copiées par les plus grands artistes français et italiens, sous la direction de M. Curmer. — 65 miniatures sur peau de vélin, d'une exécution *fac-simile* admirable et enchâssées dans des feuilles de Bristol, qui ont servi pour la publication des Évangiles et ont été faites d'après les plus beaux manuscrits de l'Europe. Collection des plus remarquables, reliée en 3 vol. en maroquin. — 8,000 fr.

238. Galerie du Musée Napoléon, publ. par Filhol. *Paris*, 1804-1828; 11 vol. in-4, gr. pap. vél., mar. r., comp., fil., dent., doublés de tabis, tr. dr. (*Durand*). Exempl. en grand pap. et de premier tirage avant la lettre. — 700 fr.

240. Suite d'estampes gravées par M^me^ la marquise de Pompadour, *s. l. n. d.;* in-4, mar. bleu, dent., tr. d. (*Hardy*). Très-rare. 69 pl., plus le titre gravé et un beau portrait de l'auteur. — 305 fr.

318. Monuments du costume physique et moral du XVIII^e^ siècle (par Rétif de la Bretonne). *Neuwied*, 1789; gr. in-fol., d.-rel., v. — 26 planch. dess. et gr. par Moreau le jeune. Livre rare. — 300 fr.

324. Recueil général de coeffures de différents goûts, où l'on voit la manière dont se coeffoient les femmes sous différents règnes,

de 1589 à 1778; pet. in-4 oblong, fig., cart. n. rog. — Charmant volume, très-rare, avec 48 types de coeffures des dames de la cour, depuis Gabrielle d'Estrées jusqu'en 1778. — 140 fr.

327. Almanach de la toilette et de la coeffure des dames françoises. *Paris, Desnos, s. d.;* in-12, fig., mar., r. fil., tr. dor. — 76 fr.

340. Le Miroir des plus belles courtisanes de ce temps, *s. l., chez l'auteur* (*Hollande*), 1631; pet. in-4 oblong, mar. orange, comp., fil., tr. dor. (*David*). Livre d'une grande rareté, enrichi de portraits en taille-douce des plus jolies courtisanes du temps, avec leurs noms. Le texte est en franç., en holl. et en allem. — 170 fr.

369. C'est l'ordre qui a esté tenu à l'entrée du Roy Henry II^e^ dans sa bonne ville de Paris, le 16 juin 1549. *Paris* (1549); in-4, mar. r., tr. d. (*Trautz-Bauzonnet*). Exempl. grand de marges; les onze pl. grav. sur bois, dont l'édit. est ornée, sont attribuées à Geofroy Tory. — 380 fr.

370. Bref et Sommaire Recueil de ce qui a esté faict, et de l'ordre tenu à l'entrée de Charles IX, à Paris, le 6 mars. *Paris,* 1572; in-4, mar. r., tr. d. (*Thompson*). — 185 fr.

375. La Vénerie de Jaques du Fouilloux. *Poitiers, de Marnef,* s. d.; in-4, fig., mar. r., tr. d. (*Trautz-Bauzonnet*). Édition très-rare. — 301 fr.

473. Recueil de pièces choisies, rassemblées par les soins du Cosmopolite. 1735; in-4, mar. vert. — Recueil tiré à un très-petit nombre d'exempl. — 605 fr.

486. Les Œuvres poétiques de Remy Belleau. *Rouen*, 1604; 2 tom. en 1 vol. in-12, mar. bleu, tr. dor. (*Capé*). — 220 fr.

494. Le Temple de Gnide. *Paris,* 1772; gr. in-8, pap. de Holl., mar. r., tr. dor. — Figures d'Eisen, 4 portr. d'Eisen, et plusieurs autres fig. de Monnet et de Bertaux avant la lettre. — 290 fr.

499. Les Œuvres poétiques du sieur Beys. *Paris*, 1652; in-4, mar., fil., tr. dor. — Très-bel exempl. — 105 fr.

507. Recueil des Œuvres poétiques de Passerat. *Paris,* 1606; in-8, portr., mar. r., fil. tr. dor. — Édit. originale. — 300 fr.

558. Le Plaisir des champs, par Cl. Gauchet. *Paris,* 1604; pet. in-4, mar. citron, tr. dor. (*Thompson*). — 125 fr.

623. Choix de chansons, mises en musique par de la Borde; estampes de Moreau. *Paris,* 1773; 4 tom. en 2 vol. gr. in-8,

mar. r., fil., tr. dor. — Exempl. à toutes marges. — 595 fr.

640. Fables choisies, mises en vers par J. de la Fontaine. *Paris*, 1755-59; 4 vol. in-fol., mar. r., fil., tr. dor. — Exempl. en gr. papier de Holl.; les fig. d'Oudry en premières épreuves. — 700 fr.

641. Fables choisies, mises en vers par de la Fontaine. *Paris*, 1678-94; 5 tom. en 3 vol. in-12, fig. de Fr. Chauveau, mar. noir, tr. dor. (*Padeloup*). — 205 fr.

664. Le Théâtre de Pierre Corneille. *Paris*, 1736; 6 vol. in-12, mar. vert, larges dent., tr, dor. — Bel exempl. — 385 fr.

667. La Folle Journée, ou le Mariage de Figaro, comédie, par de Beaumarchais. *Paris*, 1785; in-8, mar. bleu, fil., tr. d. — Bel exempl. avec les fig. de Saint-Quentin, 4 portr. de Beaumarchais, et des eaux-fortes de Hillemacher. — 150 fr.

670. Le Théâtre de P. Corneille, revû par l'auteur. *Rouen et Paris*, 1664-66; 4 vol. in-8, mar. r., tr. d. (*Trautz-Bauzonnet*). Édition rare; exempl. à grandes marges. — 430 fr.

679. Le Malade imaginaire, comédie de Molière. *Cologne*, 1674; in-12, mar. r., fil., tr. dor., pap. fort. — 325 fr.

712. Contes et Nouvelles en vers, par de la Fontaine. *Amst.*, 1762; 2 vol. in-8, mar. vert, fil., tr. dor., fig. — Édition dite des Fermiers généraux. — 550 fr.

737. Histoires ou Contes du temps passé, par Perrault. *La Haye* (*Paris*, *Coustellier*), 1742; in-12, mar. r., doublé de mar. vert, fig. à mi-page. — 150 fr.

775. El ingenioso Hidalgo don Quixote de la Mancha, por Miguel de Cervantes. *Madrid*, *Ibarra*, 1780; 4 vol. in-4, v., fil. tr. dor. — Fig. presque toutes avant la lettre. — 160 fr.

836. Le Décaméron, de J. Boccace. *Londres*, 1757; 6 vol. in-8, r. m., fig. de Gravelot. — 250 fr.

841. Les Aventures de Télémaque, par Fénelon. 1re édit. *Paris*, 1717; 2 vol. in-12, mar. vert, tr. dor. — Portr. de Fénelon et fig. — 225 fr.

850. Heptaméron français, de la reine de Navarre. *Berne*, 1780; 3 vol. in-8, mar. bleu, tr. dor.; fig. — 310 fr.

859. Le Paysan et la Paysanne pervertis, par Rétif de la Bretonne. *La Haye*, 1784; 8 vol. in-12, fig. avant la lettre, mar. bleu, tr. dor. — Exempl. de M. Arm. Bertin. — 305 fr.

1005. Œuvres de la Fontaine, publ. par Walckenaer. *Paris*, 1822,

5 vol. divisés en 6. — Hist. de la Fontaine, 1824. — Supplément, 1854. Ensemble, 9 vol. in-8, mar. vert, non rogn. — Exempl. unique, en pap. vél., enrichi de plusieurs suites de fig. et de portr. (650 pièces). — 800 fr.

1016. Théâtre des Grecs, par le P. Brumoy. *Paris*, 1785; 13 vol. gr. in-8, gr. pap. vél., fig. de Marillier, mar. r., tr. dor. — 335 fr.

1023. Collection complète des Œuvres de J.-J. Rousseau. *Genève*, 1782; 15 vol. in-4, gr. pap. de Holl., mar. vert, tr. dor. — Front. de Moreau et portr. par Saint-Aubin. — 350 fr.

1034. Correspondance secrète, politique et littéraire, par Metra. *Londres*, 1787; 18 vol. in-12, d.-rel. — 149 fr.

1045. Œuvres de Molière. *Paris*, 1682; 8 vol. gr. in-12, fig. en taille-douce, mar. or., tr. dor. — Bel exempl. — 390 fr.

1051. Les Œuvres de Regnard. *Paris*, 1714; 2 vol. in-12, mar. r., tr. dor., fig. — 210 fr.

1053. Collection Coustelier des anciens poëtes françois. *Paris*, 1723; 10 vol. pet. in-8, mar. r., tr. dor. — 275 fr.

1056. Collection des meilleurs ouvrages de la langue française, dédiée à la duch. d'Angoulême. *Paris*, *Didot*, 1814-1819; 22 vol. in-12, mar. r. dent. — 360 fr.

1073. Les Œuvres de Ronsard. — *Paris*, *Nic. Buon*, 1623; 2 vol. in-fol., mar. vert, fil., tr. dor. — 255 fr.

1079. Œuvres de Racine. *Paris*, *Den. Thierry*, 1687; 2 vol. in-12, mar. vert, fil., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 320 fr.

1081. Œuvres de Molière. *Amst.* (*Dan. Elzevier*), 1679; 6 vol. in-12, mar. r., fil., tr. dor. — 500 fr.

1086. Œuvres de maître François Rabelais, avec les remarques de Le Duchat. *Amst.*, 1741; 3 vol. in-4, fig. de Bern. Picart, mar. r., tr. dor. — 265 fr.

1092. Œuvres de Molière, avec les fig. de Boucher. *Paris*, 1734, 6 vol. in-4, v. f. — Exempl. du premier tirage. — 500 fr.

1095. Collection complète des Œuvres de Crébillon fils. *Londres*, 1777; 14 tom. en 7 vol. in-12, mar. r. — 240 fr.

1100. Collection d'ouvrages français en vers et en prose, impr. par ordre du comte d'Artois. *Paris*, *Didot*, 1780-84; 64 vol. in-18, pap. fin, mar. vert, tr. dor. — 531 fr.

1101. Collection des auteurs classiques (à l'usage du Dauphin). *Paris*, *Didot*, 1783-88; 18 vol. in-12, mar. r., fil. — 229 fr.

1137. Nouvel Abrégé chronol. de l'histoire de France, par le prés. Hénault. *Paris*, 1768; 3 vol. gr. in-4, mar. r., fil., tr. dor., fig. — On a ajouté à cet exempl. les belles fig. de Cochin. — 315 fr.

1140. Cronique et hystoire composées par Phil. de Commines. *Lyon, Cl. Nourry*, 1526; pet. in-4, goth., mar. r., fil., tr. d., fig. sur bois. — Bel exempl. — 300 fr.

1145. Journal du règne de Henri III et de Henri IV, par P. de l'Estoille. *La Haye*, 1743; 9 vol. in-8, mar. r., fil., tr. d. — 285 fr.

1267. Vies des Hommes illustres de Plutarque, trad. par Ricard. *Paris*, 1827 et ann. suiv.; 28 vol. in-4, cartes, gravures et eaux-fortes, gr. pap. vél. fort., d.-rel. mar. r., dor. en tête, n. rogn. — 515 fr.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Nous venons de recevoir un *Mémoire sur les causes de la rareté des livres*, par M. de Saint-Laurens, conseiller au parlement de Toulouse (1693-1724); publié à Toulouse, avec notes et commentaire, par le docteur Desbarreaux-Bernard. Cet opuscule n'a que 15 pages, y compris le titre, et le *Mémoire* de M. de Saint-Laurens occupe seulement 7 pages bien raccourcies par les notes. Cependant, malgré son exiguïté, cette plaquette gr. in-8° mérite d'être connue par les bibliophiles.

M. de Saint-Laurens constate d'abord que les livres les plus rares étaient, à Toulouse, bien moins chers que les autres ; et, à l'appui de cette assertion, il cite plusieurs raretés bibliographiques achetées à vil prix.

Il indique ensuite les diverses causes de rareté des livres.

1°. Lorsque les éditions sont excellentes et très-anciennes,

telles que les impressions d'Alde-Manuce avant l'association avec son beau-père.

2. Lorsque des livres ont été imprimés par ordre, et tirés à un petit nombre d'exemplaires qui n'ont pas été mis dans le commerce.

3. On recherche aussi avec avidité les feuilles volantes, ces vieilles petites brochures qui ont échappé aux compilateurs. La légèreté de ces feuilles est la cause de leur rareté.

4. Un livre commun est aussi quelquefois un livre rare, parce qu'il contient certaines particularités qu'on ne trouve pas dans les autres éditions.

5. D'autres regarderaient comme un trésor un exemplaire du *Martyrologe de Baronius*, imprimé à Venise en 1587, par la raison que le cardinal y laissa glisser une faute grave, qui l'obligea de retirer tous les exemplaires qu'il put recueillir.

6. Enfin les livres qui ont été proscrits, condamnés, ou livrés aux flammes.

« J'ay passé en revuë dans ce mémoire, dit l'auteur, bien des livres *rares* et *très-rares*, dont cependant la moitié ne vaut rien ; d'où je conclus qu'il ne seroit pas raisonnable d'acheter des livres sans les avoir lus et examinés. »

Ainsi finit cette courte et curieuse monographie des causes de la rareté des livres. Elle est accompagnée de nombreuses notes bibliographiques du docteur Desbarreaux-Bernard, imprimées au bas des pages et très-intéressantes. L'éditeur a reproduit aussi le passage de P. L. Jacob, relatif aux bibliothèques existant à Toulouse dans le dix-septième siècle.

— Bibliothèque du Luxembourg, à Paris. — La bibliothèque du Luxembourg, située au premier étage des bâtiments qui donnent sur le jardin, occupe une riche galerie du palais, ornée de marbres, de dorures, de statues et de peintures. La coupole du milieu, peinte par Eugène Dela-

croix, a beaucoup souffert récemment, lors de la chûte d'une partie de la coupole sur le parquet de la bibliothèque ; les autres parties du plafond ont été décorées par Riesener et Camille Roqueplan. Les dix statues qu'on voit dans la galerie sont l'œuvre de Foyatier, Ch.-Fr. Nanteuil, Desbœufs et Simart. La bibliothèque remplit encore quatre autres pièces attenantes à la galerie.

La fondation de cette bibliothèque date seulement de l'année 1818. En 1836, elle comptait déjà 15,000 volumes; en 1848, elle en avait 22,000; aujourd'hui, elle possède 50,000 volumes. Chiffre considérable pour une bibliothèque spéciale. En effet, depuis sa création, on s'est appliqué à l'enrichir des ouvrages importants sur le droit et les sciences politiques. On trouverait difficilement ailleurs des séries aussi complètes sur les travaux législatifs des assemblées délibérantes étrangères, et notammeut sur la politique et la législation de l'Angleterre. Une partie également précieuse se compose de la volumineuse collection des revues, journaux judiciaires, administratifs, littéraires et politiques, français et étrangers, depuis le commencement de leur publication jusqu'à ce jour.

La bibliothèque du Luxembourg possède quelques raretés bibliographiques et quelques recueils d'estampes ; elle a aussi recueilli d'importants manuscrits, tels que : une série de registres de l'ancien parlement, avec les tables de Lenain ; les procès-verbaux des assemblées du clergé ; un recueil de documents relatifs à la Révolution de 1789, provenant de Guilbert de Pixerécourt ; la collection Morel de Vindé ; etc.

M. Étienne, le savant conservateur de la bibliothèque du Luxembourg, en a rédigé un excellent catalogue publié en 1868, in-8°.

La bibliothèque est ouverte au public, depuis le mois de septembre 1871, de onze heures à trois heures.

— Bibliothèque du ministère des finances. — Il paraît que l'édition des *Lettres, mémoires et instructions de Colbert*

a entièrement péri dans l'incendie du ministère, y compris les tomes VI et VII, qui n'avaient pas encore été distribués, et dont la réimpression est ordonnée.

— BRITISH MUSEUM. On annonce la publication des mémoires de la bibliothèque du *British Museum*, ouvrage qui donnerait de curieux renseignements sur ce vaste établissement et sur les acquisitions faites de 1835 à 1871.

— SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES. — La Société des bibliophiles français a procédé, dans sa séance du 14 janvier, au remplacement de M. Prosper Mérimée et de M. le comte Fernand Foy, décédés. Les candidats élus sont M. le duc d'Aumale et M. l'abbé Bossuet. Sur 18 votants, M. le duc d'Aumale a obtenu 14 suffrages et M. l'abbé Bossuet a eu 17 voix.

— Une publication bibliographique fort digne d'attention vient d'être entreprise par M. A. Pauly, attaché à la Bibliothèque nationale et chargé du catalogue des sciences médicales; elle est intitulée : *Bibliographie des sciences médicales*, dédiée à l'Association générale des médecins de France; elle est annoncée comme précédée d'une introduction écrite par M. Ch. Daremberg, bibliothécaire de la Mazarine, et si avantageusement connu dans le monde savant, grâce à ses remarquables travaux sur l'histoire de la médecine (1).

Nous avons sous les yeux le premier fascicule de cette *Bibliographie;* il contient 512 colonnes d'une impression fort

(1) Bornons-nous à signaler la traduction des *Œuvres choisies* d'Hippocrate, l'édition des *Œuvres complètes* d'Oribase, grec-français, 6 vol. in-8°, la traduction des *Œuvres médicales et philosophiques* de Galien, l'édition des *Œuvres médicales* de Rufus d'Éphèse; des traductions d'ouvrages allemands de Rosenbaum, d'importants travaux sur des manuscrits d'ouvrages médicaux conservés dans diverses grandes bibliothèques étrangères, rapports insérés dans les *Archives des missions scientifiques*.

satisfaisante ; la première partie de l'ouvrage se composera de trois fascicules ; l'introduction verra le jour avec le dernier. La seconde partie sera consacrée aux incunables et aux ouvrages médicaux imprimés pendant les seizième et dix-septième siècles.

La bibliographie, les biographies locales et individuelles et une portion de l'histoire de la médecine, occupent le premier fascicule. On comprend sans peine ce qu'il a fallu de recherches et de patience pour réunir les titres de tant d'ouvrages divers imprimés dans toutes les langues de l'Europe et pour les classer dans un ordre méthodique.

M. Ph. Tamizey de Laroque, auquel les sciences historiques doivent déjà de nombreux et excellents travaux, vient de mettre au jour une réimpression des *Sonnets exotériques* de G.-M. Imbert, publiés à Bordeaux en 1578. Il existe peu de livres aussi rares, puisqu'on ne connaît de celui-ci qu'un seul exemplaire, celui de la bibliothèque de Bordeaux.

Les bibliographes s'étaient fort peu occupés de ce poëte né à Condom en 1530 ; Du Verdier s'est contenté de lui accorder deux lignes ; Goujet, dans sa *Bibliothèque françoise*, est allé jusqu'à deux pages, qui ne sont pas toujours exactes. L'auteur du *Manuel du Libraire* s'est borné à une brève mention, et il ne pouvait en dire davantage. Un explorateur intelligent des choses du midi de la France, M. Léon Couture, a enfin fait connaître Imbert avec quelques détails; il en a fait le sujet d'une fort bonne notice insérée dans la *Revue d'Aquitaine*, 1860, p. 302-319. Développant ces recherches, consultant de vieux registres dans les archives couvertes de poussière, M. T. de L. a épuisé tout ce qu'on peut connaître au sujet d'Imbert, et c'est peu de chose.

Les cent sonnets sont indiqués comme *première partie* ; mais il n'existe aucune trace de la seconde, et il n'est pas douteux qu'elle n'a jamais vu le jour ; peut-être n'a-t-elle point été écrite. Leur mérite poétique est assez médiocre, quoique l'auteur ait reçu de grands éloges de la part de divers beaux esprits de l'époque ; Pierre de Brach, dans ses *Poëmes*

publiés en 1676, lui adressait un sonnet dans lequel, après avoir dit à son confrère qu'il sait écrire doctement en grec, latin et français, il exprime le regret de ne pas l'avoir vu :

> Mais bien qu'en Hélicon, Apollon t'ait fait boire,
> M'a fait voir ton image en ta vertu notoire.

Témoin des troubles qui désolèrent la Guyenne à l'époque des guerres de religion, Imbert y fait souvent des allusions, et M. J.-Ch. Brunet a eu raison de dire que plusieurs de ces sonnets renferment des détails curieux sur les discordes civiles qui désolaient la France. Les huguenots, conduits par Montgomery envahirent Condom, saccagèrent la ville et livrèrent aux flammes l'habitation du poëte qui s'était réfugié à Toulouse. Il manifeste une colère fort excusable contre les ennemis qui lui avaient infligé tant de malheurs ; il finit toutefois par exprimer à cet égard une résignation qui ne serait pas déplacée chez un musulman fataliste :

> Ainsi est décrété par l'essence divine,
> Et de s'en contrister, ce n'est que battre l'eau.

Mais le principal mérite du petit volume que nous signalons n'est point dans les vers assez médiocres du poëte condomois, il se trouve surtout dans le travail de l'éditeur, lequel a joint au texte qu'il reproduit plus de 200 notes courtes, substantielles, attestant des recherches persévérantes ; il éclaircit les allusions historiques ; il signale les imitations des auteurs grecs et latins ; il mentionne les passages parallèles qui se rencontrent chez les auteurs contemporains (Baïf, Ronsard, Du Bartas, etc.) ; il relève les mots échappés aux lexicographes. M. Littré, par exemple, n'a point connu les sonnets d'Imbert (circonstance d'ailleurs fort excusable), et quant au mot *exotériques*, l'éminent philologue n'en cite qu'un seul exemple, emprunté au baron d'Holbach.

La réimpression des *Sonnets* fait partie d'une *Collection méridionale* entreprise par M. Tamizey de Laroque et bien digne de toutes les sympathies. Il a déjà mis au jour, les *Mé-*

*moires des choses passées en Guienne* (1621), par Bertrand de Vignolles ; il annonce les *Poésies de Jehan Rus, Bourdelois*, d'après le seul exemplaire connu, les *Mémoires* inédits du *chevalier d'Autras*.

— On nous annonce la mort du comte Alexandre Przezdziecki, bibliophile, éminent historien et savant archéologue polonais, né en 1814, en Podolie. Après des études faites dans les universités d'Allemagne, il se voua à la carrière littéraire et commença par écrire en français un drame historique, sous le titre de *Don Sébastien de Portugal*, qui, retouché par un littérateur français, fut représenté à Paris avec succès. Il traduisit un peu plus tard en français un roman polonais de J. Kraszewski.

Renonçant ensuite à la littérature française pour ne plus cultiver que celle de son pays, Alexandre Przezdziecki publia successivement à Varsovie *un Voyage en Suède* et un ouvrage intitulé : *la Podolie, la Volhynie et l'Ukraine*, tableaux des localités et des époques.

Sa grande fortune lui permettant d'entreprendre des voyages scientifiques, il visita tous les pays d'Europe, fouilla toutes les archives françaises, italiennes, allemandes et suédoises, et alla chercher dans toutes les bibliothèques d'Europe de précieux documents relatifs à l'histoire de Pologne. Il a formé une très-belle bibliothèque, qui est à Varsovie. Non content de travailler lui-même, il publia les travaux de ses compatriotes, tels que les *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ*, tirés par l'abbé Theiner des archives du Vatican, une partie de l'*Histoire de la littérature polonaise*, de Michel Wiszniewski, et les *Chroniques polonaises* de Hadlubek et de Dlugosz (Longinus) avec la traduction polonaise. Cette dernière publication, interrompue par la mort du comte A. Przezdziecki, sera terminée par ses fils, qui tiennent à honneur de suivre les traces de leur père.

Les œuvres historiques originales qui assurent à Przezdziecki, dans la littérature polonaise historique du dix-

neuvième siècle, si riche et si féconde, un rang honorable à côté des Lelewel et des Szajnocha, sont : *Notices biographiques sur les manuscrits des archives et des bibliothèques étrangères* (1850), *les Polonais à Bologne et à Padoue*(1852), *Traces des Boleslas de Pologne dans les pays étrangers* (1853), *Vie privée d'Hedwige et Jagellon* (1854), et enfin son chef-d'œuvre, *les Princesses jagelloniennes*, cet ouvrage en cinq volumes, dont le dernier fut terminé quelque temps avant sa mort, et qui jette une vive lumière sur l'histoire de l'Europe au seizième siècle, et les rapports de la Pologne avec les autres puissances.

Si nous ajoutons à cela les trois volumes in-4° sur *les Modèles de l'art en Pologne au moyen âge*, qui ont fait l'admiration de tous les archéologues; si nous mentionnons de plus la part active que le comte Przezdziecki prit à tous les congrès archéologiques de Copenhague et de Bologne, faisant connaître partout les chefs-d'œuvre artistiques de sa patrie, on pourra se faire une idée du zèle infatigable de cet érudit, qui était en même temps un ardent patriote, et dont la mort, arrivée à Cracovie le 26 décembre 1871, a été un deuil public pour l'antique cité qu'il aimait tant.

Le propriétaire-gérant Léon TECHENER.

---

**Élise**, par M$^{me}$ J. de Lambert. Un vol. petit in-8° de 321 pages, broch. Prix : 3 fr.

Élise est malheureuse. Elle est malheureuse, parce qu'elle est infirme et méchante. M$^{me}$ J. de Lambert connaît le moyen de rendre l'infirmité sinon agréable, du moins supportable, et de guérir de la méchanceté. Son moyen est un secret qui n'en sera plus longtemps un. *Élise* est à peine née, et la seconde édition est déjà sous presse.

Vous aussi, lisez ce livre, et la vie vous semblera meilleure; le bien vous paraîtra facile et bon, lui qui si souvent ne paraît qu'ennuyeux. Lisez ce livre, si vous voulez savoir comment de l'extrême laideur morale on peut arriver, — et avec quelle facilité! — à l'extrême beauté, si vous voulez savoir comment la maladie physique peut être vaincue, combien de forces vives nous avons en nous, et comme c'est peu de chose une jambe qui se refuse à marcher, quand on a l'esprit sain et le cœur riche des plus nobles amours.

Je crois qu'en écrivant ce livre, M$^{me}$ J. de Lambert s'est efforcée surtout de faire œuvre bonne. Elle a réussi à faire œuvre intéressante, et c'est par là que son roman se recommande à tous, à ceux qui, après les tristes événements d'où nous ne sommes pas encore sortis, croient avoir besoin de se corriger, comme à ceux qui ne pensent, malgré tout, qu'à se distraire.

De plus, ce livre a un charme que n'auront jamais les livres écrits par nous autres hommes. Il est écrit par une femme, et à chaque page on y sent la femme impressionnable, tendre, ardente. On y sent de plus, qu'en le faisant, l'auteur a eu peur d'être prise pour un bas-bleu. Pas de prétention. De la simplicité du commencement à la fin. Mais pas de la simplicité d'esprit! Que demanderiez-vous de mieux?

Ch. Chincholle.

---

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

**De l'Éducation des filles**, par Fénelon, suivi de ses Dialogues sur l'éloquence et de sa Lettre à l'Académie française; avec une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 1 vol. in-12. 6 fr.

Grand papier de Hollande. 15 fr.

**Pensées sur divers sujets de religion et de morale**, par Bourdaloue, précédées d'une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 2 vol. in-12 br. Prix : 12 fr.

Grand papier de Hollande (15 fr. le volume). 30 fr.

**Philippe de Remi, sire de Beaumanoir**, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis (1246-1296), par H.-L. Bordier. 1869; grand in-8° de 124 pages, 4 pl. et 1 carte. Prix : 5 fr.

Tiré à deux cents exemplaires.

**Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur** (1795-1843), par le prince Augustin Galitzin, in-12 br. 3 fr.

**Les Romans de la Table ronde**, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par Paulin Paris, de l'Institut. *Paris*, 1868; 2 vol. in-12, ornés de quatre planches, br. Prix : 12 fr.
Papier vergé, tiré à cent exemplaires, 15 fr. le volume. 30 fr.

**Souvenirs de Charles-Henri, baron de Gleichen**, précédés d'une Notice par Paul Grimblot. *Paris*, 1868; 1 vol. in-12, broché. Prix : 4 fr.

Le baron de Gleichen, né en 1735, est mort en 1807.

**Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle** (1626-1652), publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon; petit in-8°, papier vergé. 8 fr.

PAPIER DE HOLLANDE. 16 fr.

Jolie publication de bibliophile; mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France et très-intéressants.

**Vie de madame de La Fayette**, par Mme de Lasteyrie, sa fille, et précédée d'une notice sur la duchesse d'Ayen (mère de Mme de La Fayette) 1737-1807; un volume in-12. 5 fr.

**Une Fabrique de faux autographes**, ou récit de l'affaire Vrain-Lucas, par MM. Henri Bordier et Emile Mabille; in-4°, accompagné de 14 fac-simile des principaux documents mis en cause. Prix. 10 fr.

**Répertoire universel de bibliographie**, par Léon Techener, ou Catalogue général, méthodique et raisonné de livres rares et curieux; 1 vol. gr. in-8° de 753 pages. Prix : 10 fr.

**État actuel de la maison de France**; brochure in-12. Prix : 0 fr. 50

Paris. — Typographie Adolphe Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

— 2. 77 Ou le punter Ferd. Ansbrose.

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. nationale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.

---

**MARS-AVRIL.**

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, Great Marlborough street.
1872.

## SOMMAIRE DU N° DE MARS-AVRIL.



---

FIG. I.

Caractère Semi-gothique. Edition de 66 et 67 lignes.

A A B C D E F G H I L M N O

P Q R R S T V X Y Z

Aut est p se existens: & hoc ē substātia.
Aut non est per se: hoc est qd vocamus accidens.
Hec diuisio per cōtradictorias fit: inter quas me=
dium nec cogitari nec intelligi potest. Accidentia q̄
dem ophenduntur sensu: nullo mediāte. substantia
vero ratione mediante accidente. Q autē vtriusq;
creator preter illa sit & largius esse habeat: ex signis
euidētibus & miraculis cōuenietibus apud pitissi
mos manifestum. Ex his igit ortum habent omnes
scientie. Nā quia substantia multiplicē recipit diui
sionem multāq; ptium diuersitatē; hinc ortus ē nu
merus: qui ē multitudo composita ex vnitatibus.
Et q substātia naturaliter habet diuidi in īfinitū

FIG. II.

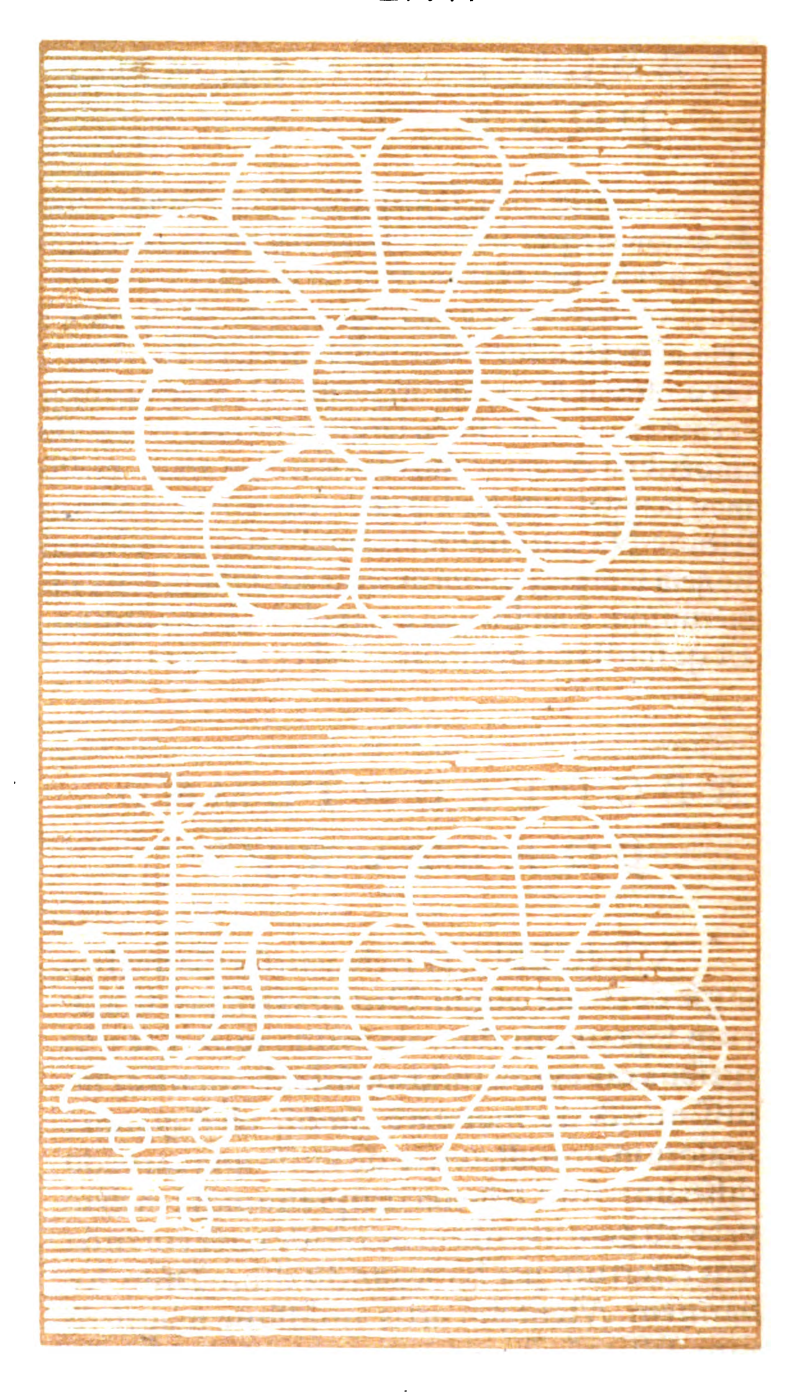
Lettres rondes. Edition de 62 lignes — Mentelin.

A B C D E F G H I L M N O

P Q R S T V X Y Z

VINCENTII Beluacensis Sacre theo
logie doctoris eximii Ordinis frm predicato=
rum Speculum Morale in quo primo de vir=
tutibus eas extollando. secūdo de quatuor no
uissimis & de morte nō timēda ob B q mors
malorum non est. tertio de vitiis ipsa carpēdo
disseritur. finit feliciter. Impressumq; ĩ inclyta
vrbe Argentinensium ac nitide terse emenda
teq; refertum per honorandū dnm Dnm Io=
hannem Mentelin artis impssorie magistrū
famosissimū. Anno a partu virginis salutife=
ro millesimoquadringentesimoseptuagesimo
sexto. die mensis nouembris nona.

PL. IV.



PL. V.

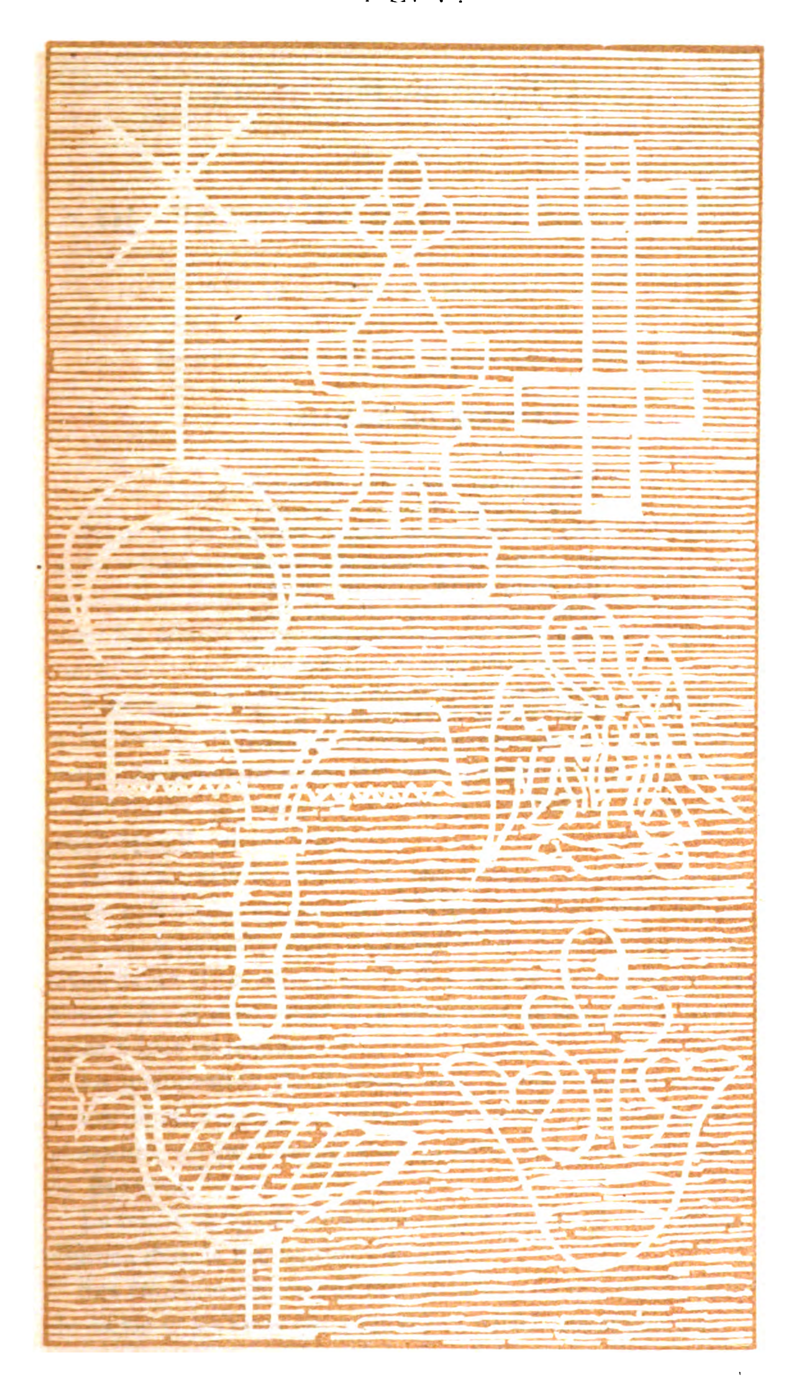


FIG. III.

## LETTRES DE SOMME.

Ad nostram noveris audientiam per-
venisse quod cum. R. laicus lator presen-
tium ab. M. mutuum recipere voluis-
set: creditor ne per canonē cōtra usura-
rios editum posset in posterum cōveniri
domos τ olivas recepit ab eodē titulo
emptionis: cum tamen cunctus usura-
rius ageret: quod patet ex eo quod creditor
debitori promisit quod quicunque a sep-
timo usque ad nonum annum daret. lx. un-
cias auri summā quā vix dimidiū iusti pre-
cii continebat domos eius restitueret
τ olivas.

Fournier. *Manuel Typogr.*



# ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR L'ÉDITION

# DU *SPECULUM QUADRUPLEX*

## DE VINCENT DE BEAUVAIS

ATTRIBUÉE A JEAN MENTEL OU MENTELIN, DE STRASBOURG.

---

Nous avons cru devoir placer en tête de ce travail, purement bibliographique, l'histoire sommaire du livre qui fait le sujet de notre thèse, livre fort célèbre en son temps, et dont les érudits seuls vont, de loin en loin, secouer la poussière.

Vincent de Beauvais, l'auteur de ce volumineux ouvrage, a dû naître, suivant M. Daunou, à qui nous empruntons cette courte notice, dans une des vingt premières années du règne de Philippe-Auguste, et plus probablement entre 1184 et 1194.

Ce qu'on sait le mieux de son histoire, c'est qu'il a été frère prêcheur, et que saint Louis l'appela près de lui vers 1228, pour remplir les fonctions de lecteur. Fleury lui accorde le titre d'inspecteur des études des enfants de Louis IX, et c'est en effet la seule part qu'il paraisse avoir prise à leur éducation.

La qualification de *Bellovacensis*, constamment attachée à son nom, autorise à croire, — et c'est l'opinion la plus plausible, — qu'il naquit dans la ville ou dans le territoire de Beauvais.

La tradition qui le faisait évêque de Beauvais a été abandonnée dans le dix-huitième siècle.

Ses études et ses travaux littéraires sont les principaux faits de sa vie et les seuls qui nous soient parfaitement connus.

« Avide et insatiable de lecture, *librorum helluo*, comme disent plusieurs de ses biographes, il avait recherché, compulsé tous les ouvrages anciens et modernes dont il pouvait comprendre les textes ou se procurer des versions. Il en avait recueilli des extraits innombrables. L'immensité de ses lectures serait assez attestée par ses contemporains, si elle n'était plus immédiatement prouvée par sa volumineuse compilation. Encore nous apprend-il qu'il l'a réduite au tiers, par le conseil de ses amis. Elle se compose, dans les éditions qui ont été publiées, de quatre grandes parties, y compris celle dont l'authenticité nous semble fort douteuse. Il est incontestablement le rédacteur des trois autres, qui comprennent ensemble 82 livres (9,905 chapitres), dont on ferait aujourd'hui 50 à 60 volumes in-8° ou in-12. C'est véritablement l'encyclopédie du treizième siècle. Elle embrasse, dans presque tous les genres, le système des connaissances que l'on croyait alors acquises. Tant de travaux ont occupé toutes ses journées, toutes ses veilles; il n'a même achevé sa vaste entreprise qu'avec le concours de quelques-uns de ses confrères, qui transcrivaient les titres dont il voulait faire usage, et quelquefois les articles qu'il avait hâtivement rédigés. Il n'a pas moins été secondé par le roi Louis IX, qui mettait à sa disposition une première bibliothèque royale, déjà riche pour une telle époque, et qui payait les frais de copie et l'acquisition de beaucoup de livres. »

Vincent de Beauvais était mort avant l'avénement de Philippe III. (V. *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII.)

## I.

> **A combien de portes ne faut-il pas souvent frapper pour résoudre la plus simple question bibliographique !**
>
> **(*La Chasse aux incunables*).**

Guillaume de Bure, dans sa *Bibliothèque instructive*, à

propos du *Speculum quadruplex* de Vincent de Beauvais, s'exprime ainsi : « Les contestations qui se sont élevées au sujet de cet ouvrage ne laissent pas d'être assez considérables, et les bibliographes qui en ont parlé, loin d'être d'accord ensemble, sont, au contraire, d'un sentiment tout à fait opposé. »

Depuis bientôt cent ans que cela est écrit, cette longue polémique dure toujours, et les nombreux travaux qu'elle a provoqués ne l'ont pas encore éclaircie.

Quelques recherches, entreprises à ce sujet, tout en nous confirmant l'obscurité de la question, nous ont pourtant permis de constater que la plupart des bibliographes se sont souvent prononcés à la légère, sans s'être donné la peine d'examiner, avec patience et avec méthode, les documents indispensables à la solution du problème.

Plusieurs d'entre eux, il est vrai, se sont tenus dans une sage réserve, espérant que le hasard mettrait, tôt ou tard, sous les yeux des chercheurs, le complément de preuves nécessaire à la connaissance de la vérité.

Nous partageons tout à fait cette manière de voir; mais, quelle que soit la part du hasard dans les découvertes bibliographiques, nous pensons qu'il est sage et prudent de ne pas trop compter sur lui. En attendant les éclaircissements qu'il pourra nous fournir un jour, nous allons étudier, avec soin, dans ce mémoire, les éléments bibliographiques de la question que nous nous sommes posée, et déterminer d'une manière précise les points vers lesquels doivent tendre désormais toutes les recherches.

## II.

Voici d'abord la description exacte des quatre parties dont se compose l'édition du *Speculum quadruplex*, généralement attribuée à Mentelin.

1° Speculum naturale, in-fol. goth. (1), divisé en deux

(1) *Gothique*, suivant de Burc (*cat.* Mac-Carthy); *semi-gothique*,

parties : la première de 318 feuillets, et la deuxième de 328; à 2 col. de 66 lignes; sans chiffr., récl. ni signat.; sans lieu ni date; sans nom d'imprimeur. Papier très-fort, d'un blanc un peu fauve, ayant parfois la densité d'un mince carton. Il a pour filigranes : la scie à manche; le croissant surmonté d'un style rayonné; le pélican; une petite tour à cône tréflé; les roses à huit ou neuf pétales de moyenne grandeur. (V. pl. IV et V.) La justification donne aux colonnes 332 millim. de hauteur et 95 de largeur. Les caractères ont sept points typographiques (4 millim.). La majuscule A a une forme particulière qui n'a été signalée par aucun bibliographe. Nous la trouverons aussi, mais sensiblement modifiée, dans quelques autres parties de l'édition. A propos de majuscules, nous dirons, pour n'y plus revenir, que les lettres capitales employées dans les diverses parties du *Speculum quadruplex*, imprimées soit en semi-gothique, soit en lettres rondes, appartiennent aux caractères romains.

La Bibliothèque nationale possède un exemplaire sur vélin et deux exemplaires sur papier de ce *Speculum*.

2° SPECULUM DOCTRINALE, in-fol. goth. de 400 feuillets (404 selon le catalogue du Dr Closs. Londres, 1835, in-8°), à 2 col. de 67 lignes; sans indices. Ce volume est imprimé avec les mêmes caractères et sur un papier semblable à celui du *Speculum naturale*. Cette édition, ainsi que les différentes parties du *Speculum majus*, en caractères *semi-gothiques*, et ayant 67 lignes aux colonnes entières, renferment deux sortes d'A et deux sortes d'R (Pl. I.) majuscules d'une forme singulière. La justification diffère un peu de celle du *Speculum naturale*, de 66 lignes. Les colonnes, ayant une ligne de plus, ont 334 millim. de hauteur. Le format du volume, cela se comprend, est nécessairement plus grand. Pourtant la largeur des colonnes est la même (95 millim.).

suivant plusieurs bibliographes; en *lettres rondes tirant sur les lettres de somme*, selon Van Praët (*Cat. des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi*, n° 451); et *en lettres rondes, tirant sur la gothique*, selon Brunet.

Plusieurs bibliographes mentionnent une autre édition de ce livre, imprimée avec les mêmes caractères, mais qui présente quelques différences dans les abréviations, et particulièrement dans la dernière ligne (1).

L'une de ces deux editions, au dire de Van Praët, ne renfermerait pas la capitale R de forme singulière. Nous avons examiné avec soin les trois exemplaires du *Speculum doctrinale* de 67 lignes que possède la Bibliothèque nationale, tous les trois renferment les deux AA et les deux RR. Nous ne croyons pas à l'existence d'une édition semi-gothique de 67 lignes ne renfermant pas ces deux a et ces deux r. Van Praët, sans y prendre garde, avait probablement sous les yeux un *Speculum doctrinale* de 66 lignes, et se sera trompé en les comptant.

3° SPECULUM MORALE, in-fol., lettres rondes, avec la majuscule A modifiée (Pl. II.), 676 feuillets à 2 col. de 62 lignes; sans chiffr., récl. ni signat.; sans initiales, avec un titre courant au haut des pages. L'avant-dernier feuillet est terminé par cette souscription :

*Vincentii Beluacensis sacre theologie doctoris eximii ordinis fratrum predicatorum Speculum morale in quo primo de virtutibus eas extollendo. Secundum de quatuor novissimis et de morte non timenda ob h' q' mors malorum non est de vitiis ipsa carpendo disseritur. Finit feliciter. Impressum in inclyta urbe Argentinensium de nitide terse emendateque refertum per honorandum dominum dominum Johannem Mentelin artis impressorie magistrum famosissimum. Anno*

(1) Cette différence ne tiendrait-elle pas à ce qu'on a confondu entre elles, jusqu'à ce jour, les éditions de 66 et de 67 lignes? Et si, comme nous le pensons, les dernières lignes des *Speculum doctrinale* de 66 et de 67 lignes ne sont pas identiques, il serait facile d'expliquer la *surprise* des bibliographes qui ont signalé cette anomalie.

Nous sommes malheureusement aujourd'hui dans l'impossibilité de constater l'exactitude de cette remarque qui aurait, pour nous, l'avantage de fournir un argument de plus aux conclusions que nous allons prendre tout à l'heure.

*a partu virginis salutifero millesimo quadringentesimo septuagesimo sexto. Die mensis novembris nona.*

Très-beau papier, plus blanc peut-être que celui des parties imprimées en caractères semi-gothiques, ayant pour filigranes la rose à huit pétales de deux dimensions ; le croissant à style rayonné ; la scie à manche et le pélican. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire. Tous les exemplaires ne portent pas la souscription finale. (Van Praët.)

4° Speculum historiale, 4 vol. in-fol. à 2 col. de 62 lignes ; sans chiffr., récl. ni signat. Au verso, deuxième colonne du dernier feuillet, se trouve la souscription suivante :

*Explicit . Speculum . historiale . fratris . Vicentii . ordinis . predicatorum . Impressum . per . Johannem . Mentellin* (sic) *. Anno . domini . millesimo . quadringentesimo septimo tercio . quarta die novembris.*

Caractères, papier, filigranes, justification tout à fait semblables à ceux du *Speculum morale* de 62 lignes. Le nom de Mentelin se trouve dans la souscription finale de chaque volume. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire.

Tous les bibliographes ont encore signalé une autre édition du *Speculum historiale*, 4 vol. in-fol. (1) goth. ou semi-gothique, à 2 col. de 67 lignes ; sans indices ; caractères et papier semblables à ceux du *Speculum doctrinale* de 67 lignes et renfermant les deux majuscules de forme singulière. La Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires.

## III.

Telle est l'édition du *Speculum quadruplex* généralement attribuée à Mentelin, et depuis longtemps décrite en Alle-

(1) Le 1er volume a 156 ff., le 2e, 176, le 3e, 176, et le 4e, 192.

magne par Maittaire (1), Panzer (2), etc., etc., et en France par M. Duve, 1752 (3), par Fournier, 1759 (4), par de Bure, 1768 (5), par Van Praët, 1815 (6), par Brunet, 1840 (7), etc., etc.

Parmi ces bibliographes éminents, tous plus ou moins partisans de l'édition *mentelienne*, Fournier et Van Praët sont, sans contredit, ceux dont l'opinion est la plus exclusive. Chez Van Praët surtout, la conviction a quelque chose de raide et de magistral que l'étrangeté du langage, — Van Praët était né à Bruges, — rend souvent obscur.

Le lecteur en jugera : « Tous les volumes des *Speculum* « qu'on vient de décrire, dit-il, sont imprimés à Stras-« bourg, par Jean Mentelin. Quoique son nom ne paraisse « que dans quelques-unes des éditions, il est néanmoins cer-« tain qu'elles sortent toutes des presses de cet imprimeur, « car c'est avec les mêmes caractères qu'est exécuté le « *Pharetra doctorum*, où l'on voit, dans presque toutes les « pages, l'emploi des caractères de son *Virgile* sans date, « caractères qu'on retrouve à leur tour dans son *Liber* « *quartus S. Augustini de Doctrina christiana*, seule édition « imprimée avec de semblables types, et laquelle porte son « nom. C'est la seule aussi qui ait servi à reconnaître un « grand nombre d'éditions dont on a ignoré longtemps le « véritable imprimeur. »

Analysons un peu cette longue période. « Tous les vo-« lumes des *Speculum*, dit Van Praët, sont imprimés à « Strasbourg, par Jean Mentelin, quoique son nom ne pa-

(1) Maittaire, *Annal. typogr.*, 1733, t. I, p. 324.

(2) Panzer, *Annal. typogr.*, 1793, t. I, pp. 18, 19.

(3) David Clément, *Biblioth. curieuse*, t. III, p. 76 et suivantes, note.

(4) Fournier, *Origine de l'imprimerie primitive en taille de bois*, pp. 88, 89.

(5) De Bure, *Bibliothèque instructive*, histoire, t. I, p. 247 et suivantes.

(6) Van Praët, *Cat. des livres imprimés sur vélin*, n° 451.

(7) Brunet, *Manuel du Libraire*, art. Vincent de Beauvais.

« raisse que sur quelques-unes de ces éditions. » Non pas sur quelques-unes, s'il vous plaît, mais sur une seule, celle de 62 lignes.

« Il est néanmoins certain qu'elles sortent toutes des « presses de cet imprimeur, car c'est avec les mêmes carac- « tères qu'est exécuté le *Pharetra doctorum*... » De quels caractères Van Praët veut-il parler? A-t-il donc oublié que les *Speculum* sont imprimés, les uns en caractères gothiques ou semi-gothiques et les autres en caractères ronds? En d'autres termes, ces mots : *les mêmes caractères* s'appliquent-ils à l'édition de 66 ou de 67 lignes, ou bien à celle de 62 lignes? Dans la pensée de Van Praët, ils s'appliquent évidemment à toutes les éditions à la fois.

Van Praët, ayant très-bien compris qu'il était impossible d'expliquer pourquoi Mentelin avait imprimé une moitié de l'œuvre de Vincent de Beauvais en caractères semi-gothiques et l'autre moitié en caractères ronds, a cherché, pour le besoin de sa cause, à rendre cette disparité moins choquante. Pour cela, en décrivant l'édition de 66 lignes, il a supprimé le mot caractéristique *semi-gothique*, et l'a remplacé par cette courte périphrase : « édition en lettres « rondes tirant un peu sur les lettres de somme (Pl. III). » Toutefois, en décrivant celle de 67 lignes, il ne parle plus de lettres rondes, et, supprimant le *tirant un peu*, il la déclare tout simplement imprimée en lettres de somme.

Nous en demandons bien pardon à la mémoire de Van Praët, mais l'esprit de système a fait commettre à ce savant bibliographe une erreur manifeste; car rien ne ressemble moins aux *lettres rondes* que les *lettres de somme* (1), qui ne sont autre chose qu'un gothique dont les angles et les pointes ont été adoucis et qui, par conséquent, est très-facile à distinguer du *semi-gothique*, beaucoup moins perfectionné, dont on s'est servi pour les *Speculum* de 66 et de 67 lignes.

Poursuivons notre analyse : « Car c'est avec les mêmes

(1) Caractères avec lesquels on imprima la *Somme* de saint Thomas.

« caractères qu'est exécuté le *Pharetra doctorum*, où l'on « voit dans *presque* toutes les pages (pourquoi *presque?*) « l'emploi des caractères de son *Virgile* sans date, carac- « tères qu'on retrouve à leur tour dans son *Liber quartus* « *S. Augustini de Doctrina christiana*, seule édition impri- « mée avec de semblables types, et laquelle porte son « nom. »

Il règne dans ce passage une telle confusion qu'il est impossible d'en tirer une conséquence rigoureuse. Ce que nous y voyons de plus clair, c'est que Van Praët cherche à prouver que *les mêmes caractères* semi-gothiques ou ronds, — il ne spécifie pas, — qui ont servi à l'impression du *Pharetra doctorum*, du *Virgile* et du *Liber quartus S. Augustini de Doctrina christiana*, sont les mêmes que ceux avec lesquels Mentelin aurait imprimé toutes les parties de son *Speculum quadruplex*.

Pour trancher définitivement cette question, nous avons comparé, à la Bibliothèque nationale, les trois ouvrages que nous venons de citer, avec les différentes parties du *Speculum quadruplex* de l'édition *mentelienne*, et nous affirmons qu'il nous a été impossible de constater entre ces diverses impressions une identité telle qu'elle puisse servir de base à une affirmation catégorique. En bibliographie, dans l'appréciation des types, on ne doit jamais procéder et conclure par à peu près.

## IV.

Voici maintenant l'explication adoptée par Fournier. Van Praët n'en a parlé nulle part. Aurait-il redouté la comparaison (1)? Nous croyons du reste devoir certifier ici que, parmi les nombreux bibliographes qui se sont occupés du

(1) L'explication de Van Praët est absolument la même, au fond, que celle de Fournier ; mais Van Praët, en se l'appropriant, l'a élevée à la hauteur d'un système.

*Speculum quadruplex* attribué à Mentelin, Van Praët est le seul qui ait parlé de *lettres rondes tirant un peu sur les lettres de somme.* Rappelons cependant que Brunet, ne voulant pas copier Van Praët mot à mot, au lieu de *tirant sur les lettres de somme*, a mis *tirant sur le gothique*. Cette variante ne vaut pas mieux, car *le gothique* ne ressemble pas plus aux *lettres rondes* que les *lettres de somme*. Évidemment Brunet ne s'est pas donné la peine d'y regarder de plus près.

Fournier, aussi exclusif que Van Praët, aborde plus franchement la question. Il ne recule pas devant l'objection et attaque franchement le bœuf par les cornes. Loin de chercher dans les caractères des diverses parties du *Speculum quadruplex*, soit un rapport, soit une ressemblance qui n'existent pas, il déclare que « le changement de caractères « que l'on voit au *Speculum historiale* et dans la suite de cet « ouvrage de Vincent de Beauvais, n'a rien qui puisse em- « pêcher d'attribuer à Mentel les deux volumes du *Speculum* « *naturale*. On sait que les premiers caractères étaient dans « le goût de l'écriture du temps, demi-gothique, mais que « peu après Nicolas Jenson inventa le caractère *romain* (1), « dont Mentel a fait usage, dans la suite de cet ouvrage, « après avoir usé sa première fonte à faire les impressions « de son *Catholicon* et du *Speculum naturale* dont nous par- « lons (2)... »

Si nous avions à choisir entre ces deux explications, nous préférerions très-certainement celle de Fournier à celle de Van Praët. Mais, nous le démontrerons tout à l'heure, elles ne sont acceptables ni l'une ni l'autre.

(1) « On a eu tort de dire que Jenson avait le premier gravé des ca- « ractères romains : depuis cinq ans, les imprimeurs italiens en avaient « produit beaucoup ; mais aucun, on peut l'affirmer, n'avait atteint au « même degré la grâce et la perfection. » (A. Bernard, *Histoire de l'imprimerie*, t. II, p. 184.)

(2) Loc. cit., pp. 84 et 85.

## V.

Avant d'émettre notre opinion sur ce sujet, il nous a paru indispensable d'indiquer sommairement les critiques formulées par quelques bibliographes contre l'édition du *Speculum quadruplex* attribuée à Mentelin.

Nous ne parlerons que pour mémoire de ceux qui prétendent que certaines parties de cette édition « ont été « imprimées en différents endroits, et principalement à « Nuremberg, par Antoine Koburger, tant en 1473 qu'en « diverses années postérieures. » Cette objection, d'ailleurs, tombe d'elle-même, puisque les différentes parties du *Speculum quadruplex* publiées par Koburger portent son nom (1).

Un savant bibliographe italien, feu M. Costanzo Gazzera, bibliothécaire de l'université de Turin, a publié, dans le 28e volume des *Mémoires de l'Académie des sciences* de cette ville, une note dans laquelle il se demande « si certaines éditions dépourvues de nom et de lieu d'impression, « et de date, que la commune opinion des bibliographes « attribue généralement à Jean Mentel, ou Mentelin, de « Strasbourg, lui appartiennent réellement? » Et il se décide pour la négative (2).

(1) La Bibliothèque nationale possède le *Speculum doctrinale* de Koburger. En voici la description: in-fol., goth. à 2 col. de 79 lignes, papier fort; ayant pour filigrane: 1° *la balance dans un cercle, moyenne grandeur;* 2° *la scie à manche.*

On lit à la fin: *Speculum doctrinale vincentii belvacensis fratris ordinis predicatorum in regia imperialique civitate Nurembergk: expensis itaque et solertiis spectabilis Antonij Kobergers* (*sic*), *inibi cujus et incole his ereis figuris effigiatum: Castigatum: emendatum et faustissime perornatum finit. Anno a natali xqiano. M.CCCC.LXXXVJ. Kal. xvij aprilis.*

La Bibliothèque nationale possède aussi son *Speculum morale.* Suivant Brunet, le *Speculum naturale* de Koburger a été imprimé en 1483.

(2) Hubaud. *Rapport sur un mémoire de M. C. Gazzera, etc.*, Marseille, 1851, in-8°.

Nous n'avons pas pu nous procurer les *Mémoires de l'Académie des Sciences* de Turin, et nous le regrettons vivement; mais, si nous en croyons le rapport fait à ce sujet à l'*Académie de Marseille*, par M. Hubaud, membre de cette compagnie, l'argumentation de M. Gazzera serait basée sur la présence de la fameuse majuscule R, — si connue des bibliographes, — dans un grand nombre d'incunables (23) dépourvus d'indices et imprimés, soit en caractères *semi-gothiques*, soit en *caractères ronds*. M. Gazzera n'admet pas que Mentelin ait pu imprimer, en même temps, des ouvrages en caractères *semi-gothiques* et en caractères *ronds* renfermant, les uns et les autres, la majuscule R.

Le rapport de M. Hubaud est un peu long et surchargé d'érudition, ce qui nuit parfois à l'enchaînement des idées; aussi, nous l'avouons en toute humilité, n'avons-nous peut-être pas bien saisi l'argumentation de M. Gazzera.

Écoutons maintenant M. Auguste Bernard (1), qui a, selon nous, entrevu la solution du problème que nous recherchons.

« Je ne terminerai pas cet article, dit-il, — celui de « Strasbourg, — sans relever une erreur généralement accré- « ditée parmi les bibliographes, et qui consiste à attribuer à « Mentelin les impressions dans lesquelles on trouve une R « majuscule d'une forme bien connue et dont voici le *fac-* « *simile* : R. Il est aujourd'hui constaté que cette lettre ne « paraît dans aucun des livres souscrits par Mentelin, et que « le caractère dans lequel elle se trouve est un peu plus « petit que celui de cet artiste (2).

« La confusion vient de ce que le possesseur anonyme de « ce caractère a imprimé une édition de saint Vincent de

(1) A. Bernard, *Origine de l'imprimerie en Europe*, t. II, p. 105 et suivantes.

(2) M. A. Bernard a oublié que la fameuse R se trouve dans deux sortes d'ouvrages imprimés, les uns en caractères *semi-gothiques* et les autres en *lettres rondes*; il suit de là qu'on ne sait lequel de ces deux caractères M. A. Bernard a voulu comparer avec celui de Mentelin.

« Beauvais (1), qu'on a eu le tort de confondre avec celle de « Mentelin. Le rédacteur du catalogue de la bibliothèque du « docteur Kloss, de Francfort-sur-le-Main (*sic*), imprimé à « Londres en 1833, in-octavo, a parfaitement éclairci le fait, « grâce à l'existence dans cette bibliothèque des deux édi- « tions différentes du *Speculum historiale* : l'une, souscrite « par Mentelin, et sans la lettre R, l'autre, sans aucune note « bibliographique, mais avec la lettre R, la première ayant « 62 lignes à la colonne, la seconde 67, et, chose singu- « lière, toutes les deux imprimées avec le même papier, ce « qui semble prouver que les deux imprimeurs étaient con- « temporains et exerçaient dans la même contrée (2). »

M. A. Bernard donne ensuite la « description des volumes « de saint Vincent de Beauvais, qu'on peut attribuer à l'au- « teur anonyme. » C'est à-dire : 1° le *Speculum naturale* de 66 lignes, 2° le *Speculum historiale* de 67 lignes, et 3° le *Speculum doctrinale* de 67 lignes.

Quant au *Speculum morale*, voici comment il s'explique à ce sujet : « On ne sait pas encore si cet imprimeur a publié « le *Speculum morale*, dont on attribue deux éditions à Men- « telin, l'une en caractères *semi-gothiques*, l'autre avec son « nom et la date de 1476. »

Nous ignorons où M. A. Bernard a puisé ce renseignement, car aucun bibliographe n'a signalé jusqu'à ce jour ni le *Speculum morale* de 66, ni celui de 67 lignes. Nous verrons tout à l'heure qu'ils n'ont jamais été imprimés.

(1) Où diable M. A. Bernard a-t-il vu que Vincent de Beauvais ait été canonisé ?

(2) Nous sommes vraiment surpris de voir M. A. Bernard relever dans un catalogue étranger un fait qu'il lui eût été facile de constater, s'il avait voulu se donner la peine d'examiner, à la Bibliothèque nationale, les nombreuses éditions du *Speculum quadruplex* qu'elle renferme.

Grâce à la bienveillance de M. Taschereau et au dévouement, c'est le mot, de M. Paul Billard, nous avons pu comparer entre elles les différentes parties des quatorze éditions, plus ou moins complètes il est vrai, qui furent mises à notre disposition et dans lesquelles nous avons puisé les principaux matériaux de notre travail.

## VI.

Passons maintenant à un ordre de preuves qui nous permettra de démontrer que les diverses parties du *Speculum quadruplex* attribuées généralement à Mentelin appartiennent à trois éditions différentes.

Rappelons ici que, selon la plupart des bibliographes, l'édition mentelienne est ainsi constituée :

1° *Speculum naturale*, 1 vol. en deux parties, semi-gothique, de 66 lignes.

2° *Speculum doctrinale*, 1 vol., semi-gothique, de 67 lignes.

3° *Speculum morale*, 1 vol., lettres rondes, de 62 lignes.

4° *Speculum historiale*, 4 vol., lettres rondes, de 62 lignes.

Les deux dernières parties sont signées par Mentelin, les deux premières sont sans indices.

PREMIÈRE ÉDITION, *semi-gothique*, de 66 lignes, avec la majuscule R de forme singulière, 6 vol. in-fol. (1) :

1° *Speculum naturale*, signalé par tous les bibliophiles.

2° *Speculum doctrinale*, à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

(1) On ne rencontre jamais, soit dans les bibliothèques publiques ou privées, soit dans le commerce, les différentes éditions du *Speculum quadruplex*, reliées suivant la tomaison établie par l'auteur. Cela se comprend, car les volumes sont si grands, si épais et si lourds, qu'on a dû, fort souvent, afin de les manier sans trop de fatigue, les diviser d'une manière arbitraire, en un certain nombre de parties.

C'est ainsi, par exemple, que l'édition attribuée à Jean Mentelin, et vendue 685 fr. chez Mac-Carthy, avait dix volumes quoiqu'elle n'en ait réellement que sept, et que le *Speculum naturale* de la bibliothèque de Toulouse, ordinairement divisé en deux ou trois tomes, se trouve relié en quatre.

Nous terminerons cette note en faisant observer que ce livre est fort rare aujourd'hui et que les parties isolées, que l'on trouve parfois encore, sont elles-mêmes presque toujours incomplètes.

3° *Speculum morale.* N'a jamais été imprimé.

4° *Speculum historiale*, à la Bibliothèque nationale.

Seconde édition, semi-gothique, de 67 lignes, avec les deux AA et les deux RR, 6 vol. in-fol. :

1° *Speculum naturale.* La bibliothèque de Toulouse possède un exemplaire du *Speculum naturale* de 66 lignes, dont les deux parties sont divisées en quatre tomes. Le premier de ces tomes, qui contient le prologue et les huit premiers livres de l'ouvrage, appartient à l'édition semi-gothique des *Speculum* de 67 lignes, et dans lesquelles on remarque les deux majuscules déjà signalées.

C'est en dressant le catalogue des incunables de la bibliothèque de Toulouse que nous avons découvert ce rare volume, qui prouve sans conteste l'existence d'un *Speculum naturale* de 67 lignes inconnu jusqu'à ce jour.

2° *Speculum doctrinale*, semi-gothique, de 67 lignes. La Bibliothèque nationale en possède plusieurs exemplaires.

3° *Speculum morale.* Il n'a jamais été imprimé.

4° *Speculum historiale*, 4 vol., *semi-gothique*, de 67 lignes. Signalé par tous les bibliographes.

Troisième édition, lettres rondes, à 2 colonnes de 62 lignes, et souscrite par Mentelin, 7 vol. in-folio :

1° *Speculum naturale*, 1 vol. en deux parties, signalé par Maittaire (1).

(1) « ... Hujus Speculi prima editio rarissimè occurrit; character est « gothicus et satis venustus, columnas duas unaquæque pagina complec- « titur, ejusdem duas tantùm vidi partes, *naturalem* et *historialem*, « quatuor voluminibus comprehensas. Volumen primum continebat « Speculi naturalis partem primam, octodecim libris; secundum, se- « cundam ejusdem, quindecim libris (libri itaque Speculi naturalis « sunt triginta tres): volumen tertium continebat Speculi historialis par- « tem primam octo libris... (et ad calcem; explicit, etc., etc.) » Suit la souscription finale que tout le monde connaît. (Maittaire. *Loc. cit.*, t. I, p. 234. Note.)

La souscription mentelienne du *Speculum historiale* prouve clairement que le *Speculum naturale*, faisant partie des quatre volumes signalés par Maittaire, appartient à l'édition *semi-gothique* de 62 lignes, car si

2° *Speculum doctrinale*, 1 vol. Nous n'en connaissons pas d'exemplaire.

3° *Speculum morale*, 1 vol. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire. Il porte la date de 1476.

ce *Speculum* eût appartenu à l'édition semi-gothique de 66 ou à celle de 67 lignes, Maittaire n'aurait pas manqué de faire remarquer les différences qui existent dans les types de ces deux éditions. En indiquant ensuite la forme des caractères des quatre volumes qu'il avait sous les yeux, il ne les eût pas confondus sous cette même désignation : *Character est gothicus et satis venustus*, s'ils n'eussent pas été parfaitement identiques. D'ailleurs l'épithète de *satis venustus* nous paraît mieux convenir au caractère *rond* qu'au caractère *semi-gothique*.

Nous devons ici rendre justice à de Bure; car, s'inspirant de la note de Maittaire, il a, pour ainsi dire, entrevu l'édition complète du *Speculum quadruplex* de 62 lignes. Malheureusement, n'ayant fait qu'effleurer son sujet, il n'a pas osé conclure affirmativement. Sachons-lui gré de sa perspicacité. Les bibliographes, venus après lui, ont eu, selon nous, le tort de n'avoir pas suivi le filon qu'il avait découvert.

Voici le passage de de Bure. Après avoir signalé l'opinion de ceux qui s'inscrivent en faux contre l'édition en X volumes, entièrement imprimée à Strasbourg, par Jean Mentelin, et qu'il regarde comme imaginaire, il s'élève contre ce dernier sentiment en considérant, « 1° que les cinq volumes (Maittaire n'en indique que quatre) des deux « *Speculum naturale et historiale*, rapportés par M. Maittaire, et ceux « qui l'ont précédé, existent bien réellement imprimés par Jean Men- « telin en 1473, ce dont nous avons eu nous-même la preuve entre les « mains, après avoir compulsé plusieurs volumes séparés tant de l'une « que de l'autre de cette première édition (A). 2° Si l'on joint à ces « cinq volumes le *Speculum morale* que les derniers écrivains contraires « ont indiqués (*sic*) comme ayant été imprimé par le même Mentellin « en 1473 (1476) et qui peut avoir été divisé en plusieurs tomes, il ne « resterait plus que le *Speculum doctrinale* pour compléter entièrement « cette édition. Or il est à croire que Jean Mentellin, ayant imprimé « trois parties de cet ouvrage, aura certainement dû exécuter de même « la quatrième et dernière partie.

« Au reste, sans vouloir rien avancer de plus en faveur de cette édi- « tion, jusqu'à ce que nous soyons un peu plus instruits à son sujet, « nous pensons que l'on doit, pour le présent, s'en rapporter plutôt au « sentiment de M. Maittaire et de ceux qu'il a suivis, qu'à l'opinion « contraire. » (*Loc. cit.* t. I, p. 250-51.)

(A) La fin de cette phrase n'est pas claire.

4° *Speculum historiale*, 4 vol. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire. Il porte la date de 1473.

VII.

La découverte du *Speculum naturale*, en caractères *semi-gothiques*, de 67 lignes, doit nous faire espérer que l'on découvrira tôt ou tard le complément de l'édition en lettres rondes, de 62 lignes, souscrite par Mentelin, c'est-à-dire le *Speculum doctrinale*. C'est le cas de rappeler ici l'argument topique de de Bure, que nous avons cité dans la note de la page précédente.

Quant au *Speculum morale* des éditions *semi-gothiques* de 66 et de 67 lignes, nous pensons qu'il n'a jamais été imprimé. Tout extraordinaire que cela paraisse, nous allons essayer de prouver notre allégation.

C'est dans un article fort remarquable de M. Daunou, sur Vincent de Beauvais, inséré dans le tome XVIII de l'*Histoire littéraire de la France*, que nous allons puiser notre argument suprême.

La citation sera longue, mais nous n'hésitons pas à la faire, car il est rare de trouver, dans des discussions de ce genre, une aussi grande somme d'érudition alliée à autant d'intérêt et surtout à autant de clarté.

M. Daunou, après avoir reproduit le passage du 20e chapitre du prologue, dans lequel l'auteur lui-même établit la division de son *Speculum majus* en quatre parties, ajoute : « Des déclarations si positives ne laissent aucun doute sur la « division en quatre parties, mais il s'en faut que cette pré- « face se lise dans les manuscrits antérieurs à l'an 1320 « comme dans ceux des âges suivants et dans les imprimés... « En comparant ces copies primitives aux éditions, voici les « différences que l'on remarque dans le prologue de tout « l'ouvrage.

« Les copistes du quatorzième siècle, après 1310 ou 1320, « ceux du quinzième et, à leur exemple, les éditeurs ont

« retranché de ce prologue un morceau du chapitre x, et le « chapitre xi tout entier. Vincent y répondait aux censeurs « qui lui reprochaient, les uns une insupportable prolixité, « les autres une brièveté excessive. Il commençait par « s'excuser sur l'immense étendue de son travail : *Verùm* « *operi longo fas est ignoscere somno*, leur disait-il, en alté- « rant un vers d'Horace pour le faire léonin. Il leur pré- « sentait ensuite des considérations plus spéciales sur l'ordre « qu'il avait établi entre les matières; il parlait du livre « consacré par lui à la morale, *de Ethicâ id est morali*, où « les maximes des philosophes et des poëtes s'entremêlaient « aux préceptes de la théologie chrétienne...; il annonçait « le traité des vices et des vertus, *de Vitiis et Virtutibus*, « comme l'un des livres du *Speculum doctrinale*, et le rap- « prochait des livres qui concernaient l'économie domes- « tique et la politique. D'un *Speculum morale*, il n'en faisait « mention nulle part.

« Bien au contraire, le chapitre xvii du prologue, devenu « le xvi^e^ par la suppression du xi^e^, avait pour titre : *de* « *trifariâ divisione totius operis*, et non pas, comme aujour- « d'hui, *quadrifariâ*. On lisait dans ce chapitre : *Opus* « *universum in tres partes... in tria volumina... distincti...* « *prima siquidem prosequitur naturam et proprietatem om-* « *nium rerum, secunda materiam et ordinem omnium artium,* « *tertia verò seriem omnium temporum*. Au chapitre xviii « (depuis xvii) il n'était encore question que de trois par- « ties : l'historiale était toujours appelée la troisième : *in* « *tertiâ parte... vellem... de sanctorum miraculis rescidisse* « *nonnulla*. Les copistes ont changé partout *tertiâ* en *quartâ*, « et interpolé çà et là les lignes qui supposent un *Speculum* « *morale* devant occuper la troisième place.

« Des altérations si graves ayant passé dans les imprimés, « il n'est pas étonnant que la plupart des auteurs modernes « qui ont parlé du *Speculum majus*, tel que Raphaël Mattei « de Volterra, J. Gr. Vossius, Belleforêt, Labbe, Altamura, « Fabricius, Morhof, l'aient tenu pour composé de quatre

« grandes parties. Toutefois Henri de Gand, à la fin du « treizième siècle, n'en avait connu que trois : *Triplex* « *Speculum*, *historiale*, *allegoricum*, *et morale*. Ces déno- « minations étaient assez peu justes : elles ne supposent pas « une connaissance bien précise de l'ouvrage, mais elles « peuvent contribuer à montrer qu'avant 1300 on ne le « divisait qu'en trois parties principales. Fleury, toujours si « judicieux quand il ne se met point à recueillir, comme « Vincent de Beauvais, des légendes miraculeuses, Fleury « n'admet que trois Miroirs : le naturel, le doctrinal et l'his- « torial. Les dominicains Erhard et Touron embrassent la « même opinion, et en exposent tout au long les preuves... »

Après avoir longuement et très-clairement discuté les motifs qui prouvent que le *Speculum morale* n'a pas été écrit par Vincent de Beauvais, M. Daunou ajoute : « Le « *Speculum morale* n'est donc qu'une compilation déplo- « rable, fabriquée on ne sait à quelle époque précise, mais « après 1310, par un inconnu qui, en y attachant le nom de « Vincent de Beauvais, l'a remplie d'articles dérobés à des « auteurs du treizième siècle et principalement à Thomas « d'Aquin... »

M. Daunou termine sa discussion par ces mots : « Quoi « qu'il en soit, nous n'aurons plus à considérer dans le « *Speculum majus* que ses trois parties indiquées par le véri- « table prologue. »

D'après la démonstration si nette et si précise de M. Daunou, il est incontestable que, dans les manuscrits antérieurs à 1300, le chapitre XVII du prologue a pour titre : *trifariâ divisione totius operis*, et non pas *de quadrifariâ*, comme dans les manuscrits postérieurs à cette date ; que, par conséquent, Vincent de Beauvais avait divisé son œuvre en trois Miroirs : *opus universum in tres partes... in tria volumina... distincti...*, et que nulle part il n'a fait mention d'un *Speculum morale*.

Si nous ajoutons à ces considérations puissantes le silence de tous les bibliographes sur l'existence d'un *Speculum*

*morale* de 66 ou 67 lignes, et l'inutilité de nos recherches dans les grandes collections de livres de la France, ne serons-nous pas en droit d'affirmer que les éditions en caractères *semi-gothiques* des *Speculum majus* de 66 et de 67 lignes ne contiennent que trois Miroirs, le *naturel*, le *doctrinal* et l'*historial;* qu'elles constituent l'édition princeps de l'œuvre de Vincent de Beauvais, et enfin qu'elles ont été imprimées d'après les manuscrits du treizième siècle, dans lesquels il n'est fait aucune mention du *Speculum morale?*

## VIII.

Quoiqu'il y ait peu d'importance à rechercher laquelle des deux éditions de 66 ou de 67 lignes a été publiée la première, nous optons cependant pour celle de 66 lignes. Il nous serait peut-être difficile de justifier cette préférence; mais si la variété dans la forme des majuscules peut être considérée comme un perfectionnement de l'imprimerie, l'édition de 67 lignes, dans laquelle on trouve deux sortes d'A et deux sortes d'R, a dû conséquemment paraître après celle de 66 lignes, qui ne renferme qu'une seule sorte de ces majuscules.

Le nom des imprimeurs nous est tout à fait inconnu. Cependant l'identité des caractères, à part une majuscule, et celle du papier démontrent clairement que les deux éditions sont sorties du même atelier typographique.

Quant à la date de l'impression, il est fort difficile de la préciser; toutefois, les caractères ronds ayant succédé aux gothiques, nous croyons qu'elle a précédé de peu de temps celle de l'édition de Mentelin.

Nous ignorons également le lieu où elles ont été imprimées. A cet égard nous partageons l'opinion de M. A. Bernard, qui, se fondant sur l'identité des papiers, déclare que l'imprimeur anonyme des éditions semi-gothiques était contemporain de Mentelin et habitait la même contrée; et nous ajouterons, nous, la même ville peut-être.

Nous ferons observer à cet égard que les papiers de ces différentes éditions sont identiquement les mêmes, et que les filigranes qui les distinguent appartiennent très-certainement aux fabriques allemandes.

Cette circonstance, que nous tenons à constater, nous fournira un jour un argument propre à démontrer que tous les ouvrages renferment l'A et l'R de forme singulière, qu'ils soient imprimés en *caractères semi-gothiques* ou en *carctères ronds*, ont été imprimés en Allemagne et non en Italie, comme l'ont prétendu quelques bibliographes.

Si nous ne nous trompons pas, si nos déductions sont exactes, l'édition du *Speculum majus* de 66 lignes serait l'édition princeps de l'œuvre de Vincent de Beauvais; l'édition de 67 lignes serait la seconde; l'édition de Mentelin n'occuperait que le troisième rang : ce qui n'empêche pas de la regarder jusqu'à un certain point comme une édition princeps, puisqu'elle renferme l'édition originale du *Speculum morale*, considéré par M. Daunou comme un livre apocryphe.

Nous ferons encore une remarque au sujet du *Speculum quadruplex* imprimé par Mentelin.

La date de 1473, placée à la fin du *Speculum historiale*, et celle de 1476, qu'on lit à la fin du *Speculum morale*, donneraient à penser que l'éditeur n'a pas suivi, dans l'impression des diverses parties de l'œuvre de Vincent de Beauvais, l'ordre indiqué dans le prologue des manuscrits du quatorzième siècle. En effet, on lit dans le chapitre XIVe : *Idem vocabulum per singulos titulos placuit annotari. Ut videlicet primum vocent Speculum naturale, secundum vero Speculum doctrinale, tertium quoque Speculum morale, quartum Speculum historiale.* Nous croyons cependant que Mentelin ne s'est pas écarté de ce programme. Il aura commencé par publier les trois parties de l'œuvre de Vincent de Beauvais dans l'ordre suivi par l'imprimeur anonyme des *Speculum* en caractères *semi-gothiques*, et aura été amené, trois ans après, par le succès de sa publication, à imprimer le *Speculum morale*, qui parut seulement en 1476.

Il serait d'ailleurs difficile d'expliquer autrement, soit l'apparition du *Speculum historiale* (1473) avant celle du *Speculum morale* (1476), soit l'intervalle de trois années écoulées entre leur impression; car il est impossible d'admettre qu'on ait mis trois ans pour imprimer un seul volume, quand on sait que les premiers avaient été publiés dès l'année 1473.

Nous ferons remarquer encore, afin de fournir un dernier argument à la thèse de M. Daunou, que le prologue de tout l'ouvrage ne se trouve pas dans le *Speculum morale* de Mentelin, de même « qu'il ne figure au commencement « d'aucun manuscrit de la prétendue partie morale, quand « nous savons qu'il devait se reproduire tout entier à la tête « de chacune d'elles. *Hunc prologum*, disait Vincent, *quia « pari jure correspondet unicuique parti*, *totum in cujuslibet « capite inserendum judicavi.*

## IX.

Nous croyons, en terminant, devoir reproduire, sous forme de propositions, le résultat de notre travail.

1° L'édition du *Speculum quadruplex* de Vincent de Beauvais, attribuée, par les bibliographes les plus autorisés, à Jean Mentelin, est une édition factice (1).

(1) Il est certain que les nombreuses éditions du *Speculum quadruplex*, avec ou sans indices, qui parurent au quinzième siècle, en Allemagne, en Italie ou même en France (A), se mélangèrent souvent d'une manière fortuite. Cet état de choses amena plus tard, dans la consti-

(A) Dans moins de vingt années, dix éditions de ce volumineux ouvrage furent imprimées au quinzième siècle, soit en Allemagne, soit en Italie, soit en France. Les voici rangées par ordre de date :

| | | |
|---|---|---|
| 1° Anonyme de 66 lignes....... ... | Strasbourg ? | 1468 ? |
| 2° Idem de 67 lignes... ............ | Idem. | 1470 ? |
| 3° Mentelin, 62 lignes............... | Strasbourg. | 1473-76 |
| 4° Augsbourg...................... | SS. Ulric et Afra. | 1474 |
| 5° Paris ............................ | — | 1474 |
| 6° Koburger......................... | Nuremberg. | 1483-86 |
| 7° Venise............................ | — | 1484 |
| 8° Venise........................... | — | 1493 ? |
| 9° Venise........................... | — | 1494 |
| 10° B. Buyer......... ............ | | 1497 |

2° Les parties dont elle se compose appartiennent à trois éditions différentes. Elles sont constituées :

La première par l'édition semi-gothique de 66 lignes, renfermant un A majuscule de forme singulière, non mentionné par les bibliographes ;

La seconde, par l'édition semi-gothique de 67 lignes, caractérisée par la présence des deux majuscules A et R, signalées plus haut ;

La troisième, par l'édition en lettres rondes, de 62 lignes, portant la souscription de Mentel.

3° Le *Speculum morale* des éditions semi-gothiques de 66 et de 67 lignes n'a jamais été imprimé.

4° Le *Speculum morale*, en lettres rondes, de 62 lignes, imprimé par Mentel, et considéré comme apocryphe par M. Daunou, serait, selon nous, l'édition princeps de cette partie du *Speculum quadruplex*.

5° Nous ignorons complétement le lieu, la date de l'impression et le nom de l'imprimeur des éditions semi-gothiques.

Toutefois l'identité absolue de leur papier avec celui dont s'est servi Mentel pour l'impression de son édition, démontre qu'elles sont sorties des presses allemandes, strasbourgeoises peut-être (?).

6° Enfin l'imprimeur anonyme, contemporain de Mentel, a, selon toute probabilité, imprimé avant lui le *Speculum majus* de Vincent de Beauvais, et, par conséquent, nous croyons ne pas trop nous éloigner de la vérité en faisant remonter l'impression des *Speculum* semi-gothiques aux années 1468 et 1470.

D<sup></sup>r DESBARREAUX-BERNARD.

Janvier 1872.

tution des exemplaires, une confusion et une disparité regrettables ; de là les erreurs qu'il serait sans doute facile de relever dans les bibliographies anciennes et modernes. Nous avons nous-même signalé une de ces erreurs dans l'exemplaire du *Speculum naturale*, de 66 lignes, de la bibliothèque de Toulouse, et nous croyons avoir démontré que l'édition mentelienne en présentait un exemple des plus remarquables.

UNE

# RÉHABILITATION DE RONSARD

## DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

---

L'arrêt si brutalement injuste de Malherbe et de Boileau, relativement à l'étoile principale de la Pléiade, a été de nos jours définitivement cassé. Parmi les Aristarques contemporains, deux surtout ont eu part à ce grand acte de justice littéraire, on pourrait même dire nationale; il est à peine besoin de les nommer, et l'on voit bien de prime abord qu'il s'agit ici de Viollet-le-Duc et de Sainte-Beuve.

Viollet-le-Duc est le premier en date, c'est ce qu'il est bon de ne pas oublier. Dès 1822, comme chacun sait, l'étude qu'il consacrait à Ronsard dans son *Histoire de la satire en France*, publiée en tête de son édition de Mathurin Regnier, établissait hautement les droits du poëte vendômois à une attention plus impartiale et plus sérieuse. Quelques années après, c'était le tour de Sainte-Beuve. En 1828, c'est-à-dire en plein romantisme déjà triomphant, le futur critique des célèbres *Lundis*, jeune et fringant alors, lançait comme un pétard dans les jambes de la vieille routine classique son brillant *Tableau de la poésie française au seizième siècle*. L'oublié, le méconnu Ronsard, quelque sourd qu'il fût de son vivant, dut l'entendre et en tressaillir de joie dans sa tombe si longtemps insultée; il avait enfin trouvé son vengeur:

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!

Ah! Sainte-Beuve, le *regretté* Sainte-Beuve, — pour employer la formule de rigueur en pareille circonstance, — franchement, comme homme et comme écrivain, je ne voudrais pas assurer, moi infime, qu'il m'a toujours été parfaitement sympathique; mais en revanche, — à l'instar du doux Jésus de l'Évangile, couvrant de sa divine indulgence une séduisante pécheresse, — je lui ai sans cesse, et de très-grand cœur, beaucoup, beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup, beaucoup aimé... Ronsard.

Le meilleur de l'homme, c'est le chien, déclare sans façon certain adage narquois; le meilleur de Sainte-Beuve, à mes yeux, c'est encore et ce sera toujours Ronsard.

Eh bien! pourtant, ami lecteur, le croirez-vous? ni Viollet-le-Duc ni Sainte-Beuve n'ont eu réellement, pour me servir d'un mot vulgaire, l'*étrenne* de la réaction si complète qui a fini par s'opérer en faveur de leur poétique client.

Qui donc, me demanderez-vous, a pu leur ravir la gloire d'une telle initiative?

Je vous le donne en mille à deviner... et, tenez, pour ne pas vous faire languir, j'aime mieux vous répondre tout de suite que c'est un simple régent de collége.

— Un régent de collége? Allons donc!

— Oui, vraiment, un régent de collége; et, ce qu'il y a de plus fort, c'est que le fait s'est passé quelque douze ans à peine après la mort, — en style noble, le *trépas*, — de *monsieur* Despréaux!

Il s'appelait *Vaillant*, ce brave homme! — un nom de bon augure, comme vous voyez. — En 1724, il parut de lui, chez le libraire François Barrois, « rue de la Harpe, vis-à-vis le collége d'Harcourt, à la ville de Nevers, » un volume in-12 de 300 pages, avec approbation et privilége, contenant une traduction *nouvelle* des églogues de Virgile, avec des notes historiques et critiques, plus un *Discours sur la poésie pastorale*, dans lequel, ainsi que vous pourrez vous en convaincre tout à l'heure, il rompit une vraie lance en l'honneur de Ronsard.

Quant au titre de régent que je viens de lui donner, je m'en réfère à l'*Approbation* de son livre, laquelle est du 30 avril 1723, signée *Couture*, et où l'on nous apprend qu'il avait été « professeur au collége de Pontoise ».

Revenons au *Discours sur la poésie pastorale*, dont Vaillant a fait précéder sa traduction des églogues de Virgile. Il y passe en revue les différents poëtes, anciens et modernes, qui, à sa connaissance du moins, s'étaient exercés dans le genre bucolique. Cette liste, assez peu nombreuse, comprend Théocrite, Bion, Moschus, Virgile, Calpurnius, Némésien, le Mantouan, Sannazar, Vida, Clément Marot, Ronsard, Racan, Guarini et Segrais.

Je crois inutile, après tout, de pousser plus loin ce préambule. Comme, dans la présente esquisse, je n'ai absolument en vue que Ronsard, je laisse bien vite de côté tous ses autres confrères en idylles, et je m'empresse de céder la parole à maître Vaillant, *ci-devant* professeur au collége de Pontoise; je veux qu'il vous fasse entendre lui-même le plaidoyer, passablement hardi pour son époque, au moyen duquel il a essayé de défendre, mieux que cela, de *réhabiliter* le grand poëte du seizième siècle.

Un mot encore, toutefois. Dans l'extrait qui va suivre, je reproduis aussi scrupuleusement que possible l'orthographe de Vaillant; je la conserve même aux citations qu'il a faites de Ronsard :

« On blâme Marot d'avoir employé des noms qui choquent l'oreille, des noms bas et rustiques, tels que sont ceux de Thenot, Colin, Michaud, Margot, Loïsette. Il auroit dû, dit-on, en choisir d'autres, les imiter des [noms] anciens, qui, tout communs qu'ils étoient dans leur origine, ont été ennoblis par le tems.

« Il est vrai que les noms de Colin, Margot, etc., ne sont pas du goût de notre siécle, et que, n'étant plus en usage que parmi le bas peuple, ils ne s'accordent point avec la politesse de nos bergers. Mais doit-on juger des anciens auteurs

selon le goût du siécle où nous vivons? Les critiques ne devroient-ils pas se transporter dans le siécle où fleurissoient ceux dont ils examinent les ouvrages? J'ai bien de la peine à croire qu'un homme de cour, un homme poli comme Marot, eût osé se servir de pareils noms, s'ils n'avoient pas été en usage de son tems, et s'ils avoient été aussi peu respectueux qu'ils le sont aujourd'hui. Ce que je dis ici de Clement Marot regarde aussi Ronsard, que M. Despréaux blâme d'avoir changé mal à propos

Lycidas en Pierrot, et Philis en Toinon.

« Si la grossiereté et la bassesse de ses idylles n'est que dans les noms, et non pas dans le caractére; si elles ne sont *gothiques* (1) que parce qu'il n'a pas employé des noms grecs, comme celui de Lycidas et d'autres semblables, il me semble que le reproche est mal fondé. Il est certain que les poësies de Ronsard, sans en excepter ses églogues, ont été fort goûtées et fort estimées jusqu'à notre tems, ce qui peut faire croire que les noms de Margot, Toinon et les autres étoient aussi usitez parmi les grands qu'ils le sont aujourd'hui parmi la populace. J'en pourrois apporter une preuve en citant certains mémoires du regne de Charles IX, roy de France, qui nous apprennent que ce prince donnoit à sa sœur le nom de Margot.....

« Il n'y a peut-être point d'auteur à qui l'on ait donné plus de loüanges et que l'on ait plus maltraité que Ronsard. Ce poëte, avant que Malherbe l'eût décrié, ne passoit pour rien moins que pour un Pindare, un Homere, un Horace et un Virgile. C'étoit le prodige de la nature et le miracle de l'art, le premier des poëtes de notre nation et le troisiéme de ceux de l'univers. Mais *Malherbe, par un exemple inouï, ne s'est pas plutôt rendu partie, accusateur, témoin et juge*

(1) On diroit que Ronsard sur ses pipeaux rustiques
Vient encor fredonner ses idylles gothiques.
*Art poétique*, chant II.

*dans la cause* (1) de cet auteur infortuné, qu'on l'a vû, pour ainsi dire, en un instant, dépouillé de toute sa gloire. On ne s'est pas contenté de dire que ce n'étoit pas un poëte bien entier, mais seulement le commencement et la matiere d'un poëte; on a ajoûté que dans ses ouvrages il n'y avoit rien de bon, qu'on n'y trouvoit que de la bourbe et de l'ordure. Voilà un jugement bien outré, et qui fait voir que les critiques s'écartent quelquefois des regles que leur prescrit l'équité, parce qu'ils suivent en aveugles le mouvement de leur passion, et qu'ils entrent trop avant dans les intérêts des auteurs qu'ils estiment. Cependant que peuvent-ils reprocher à Ronsard? D'où vient a-t-il eu pendant tant d'années un sort si heureux? Ne doit-on pas être content d'un auteur lorsqu'il a sçu plaire à ceux pour qui il écrivoit? S'il ne mérite pas notre estime, n'est-ce pas au goût de son siécle qu'il faut s'en prendre plutôt qu'à lui? Mais, outre qu'un siècle ne peut pas juger si facilement du goût d'un autre, quel est celui de notre tems pour ce qui regarde la poësie? Ne sera-ce pas pour nos neveux un sujet d'étonnement que nous ayons applaudi des pieces qui ne valent pas ce qu'il y a de plus méprisable dans les œuvres de Ronsard? Qu'on ne me regarde pas néanmoins comme un admirateur passionné de ce poëte: j'avoüe qu'il a fait des fautes considerables, qu'il n'a point eu égard aux regles de la versification (2). Je conviens qu'il a imité trop scrupuleusement les anciens, et qu'il a rendu ses poësies obscures par un amas confus de fables mal expliquées; mais à son égard on a donné dans deux excez tout-à-fait opposez. Son siécle lui a prodigué la louange. L'âge suivant, répandant à pleines mains le fiel sur ses écrits, a fait tous ses efforts pour le mettre au-dessous de ce qu'on a jamais fait de plus mauvais. Cependant, et M. Malherbe a été forcé de l'avoüer, il y a dans Ronsard de grandes et

(1) « Baillet, dans le chapitre où il parle de Ronsard. » (Note de Vaillant.)

(2) « Il faut remarquer qu'elles n'étoient pas trop bien établies pour lors. » (Note de Vaillant.)

belles fictions, qui se soutiennent encore aujourd'hui; l'invention paroît dans ses vers avec beaucoup d'éclat et d'avantage; on y trouve cet enthousiasme qui fait les véritables poëtes, et quelques beautez assez regulieres qui seront de tous les siécles.

« Après un tel aveu sorti de la bouche d'un homme si célébre dans la republique des lettres, et d'ailleurs ennemi implacable de Ronsard, il est aisé de juger que la nature lui avoit donné beaucoup de talens, et qu'il n'étoit pas tout-à-fait indigne de la grande réputation qu'il avoit acquise.

« Nous avons de lui six eglogues; quoiqu'elles soient moins estimées que ses autres poësies, on peut néanmoins les comparer à ses elegies pour la douceur. A la vérité le stile y est moins soutenu; Ronsard oublie quelquefois qu'il fait parler des princes et des princesses. Il fait des descriptions qui ne laissent pas d'avoir de l'agrément; mais elles sont trop longues et se suivent de trop près. Je ne veux pas assurer que le P. Rapin n'a jamais lû les idylles de Ronsard; je dirai seulement qu'il se trompe lorsqu'il avance qu'elles n'ont ni délicatesse ni tendresse. J'en remarquerai quelques endroits pour mettre le lecteur en état d'en juger. Dans la premiere eglogue, le poëte, après quelques vers, fait parler en ces termes le berger Orleantin :

Chantons doncques, bergers, et en mille façons
A ces vertes forêts apprenons nos chansons.
Ici de cent couleurs s'émaille la prairie;
Ici la tendre vigne aux ormeaux se marie;
Ici l'ombrage frais va les feüilles mouvant
Errantes çà et là sous l'haleine du vent;
Ici de pré en pré les soigneuses avettes
Vont baisant et succant les odeurs des fleurettes;
Ici le gazoüillis enroüé des ruisseaux
S'accorde doucement aux plaintes des oiseaux;
Ici entre les pins les zephyres s'entendent.
Nos flûtes cependant trop paresseuses pendent
A nos cols endormis, et semble que ce tems
Soit à nous un hyver, aux autres un printems.

« Dans la même eglogue la bergere Margot recite une chanson qu'elle dit avoir apprise à son merle. C'est une chanson en l'honneur de Charles IX, roy de France, qui se nommoit Alexandre avant qu'il montât sur le thrône. La voicy :

Xandrin, mon doux souci, mon œillet et ma rose,
Qui peux de mes troupeaux et de moy disposer,
Le soleil tous les soirs dedans l'eau se repose ;
Mais Margot pour t'amour ne sçauroit reposer.

« Les vers suivans, où Ronsard pleure la mort de Henry, roy de France, n'ont pas moins de beauté et de délicatesse; il me semble même qu'ils ont plus de douceur que ceux que Marot a composez sur la mort de madame Louïse de Savoye :

Les nymphes l'ont gémi d'une piteuse voix;
Les antres l'ont pleuré, les rochers et les bois.
Vous le sçavez, forêts, qui vîtes ès bocages
Les loups mêmes le plaindre et les lions sauvages.
Ce fut ce Henriot qui, rempli de bonheur,
Remit des dieux bannis le service en honneur,
Et, se montrant des arts le parfait exemplaire,
Eleva jusqu'au ciel la gloire militaire...
Les herbes par sa mort perdirent leur verdure,
Les roses et les lys prirent noire teinture,
La belle marguerite en prit triste couleur,
Et l'œillet sur sa feüille écrivit son malheur.
Pasteurs, en sa faveur semez de fleurs la terre,
Ombragez les ruisseaux de pampre et de lierre,
Et de gazons herbus en toute saison verts
Dressez-lui son sepulchre, et y gravez ces vers :
L'ame qui n'eut jamais en vertu son egale
Ici laissa son voile, allant à son repos;
Chesnes, faites ombrage à la tombe royale...

« Il me reste présentement à éloigner le reproche qu'on fait à Ronsard de n'être pas tendre. Il ne faut pour cela que

rapporter quelques vers de la seconde eglogue, où le berger Fresnet se plaint en cette sorte de l'absence de sa maîtresse :

Rien ne m'est agréable après si longue absence ;
J'espere sans espoir ; la peur et l'esperance
Combattent ma raison, mais l'amoureuse peur
Assaut ma patience et vainc toujours mon cœur.
Rien ne me réjoüit ; soit que la jeune Aurore
De roses et d'œillets l'orient recolore,
Soit que le soleil pousse en la mer ses chevaux,
Il voit mes yeux en pleurs et mon cœur en travaux.
Quand le soir est venu, je compte ma fortune
Maintenant aux forêts, maintenant à la lune.
J'erre de bois en bois, car, en lieu de dormir,
Impatient d'amour, je ne fais que gémir.
Si je dors de fortune, et si celui qu'on nomme
Le frere de la mort me déçoit par le somme,
Cent fantômes divers s'apparoissent à moy
Qui me font en dormant trembler le cœur d'effroy.
Je ravasse en esprit, je bâille, je m'allonge ;
Tantôt son beau portrait, qui me revient en songe,
Me fuit, me suit, me tient, et en le poursuivant
En lieu de l'embrasser je ne prens que du vent.
C'est grand cas que d'aimer ! Une amoureuse playe
Ne se guarit jamais pour chose qu'on essaye :
Plus on la veut guarir, et plus le souvenir
La fait toujours plus vive en nos cœurs revenir.
J'ai beau me promener au travers d'un bocage ;
J'ai beau paître mes bœufs le long d'un beau rivage ;
J'ai beau voir le printems, ame des arbrisseaux ;
Ouïr les rossignols, gazoüiller les ruisseaux,
Et voir entre les fleurs par les herbes menuës
Sauter les agnelets sous leurs meres cornuës ;
Voir les boucs se chocquer, et tout le long du jour
Voir les béliers jaloux se battre pour l'amour :
Ce plaisir toutefois non plus ne me contente
Que si du froid hyver la sifflante tourmente
Avoit terni les champs, et en mille façons
Rué dessus les fleurs la neige et les glaçons....

Là, s'il te plait venir, tu seras la maîtresse ;
Tu me seras mon tout, ma nymphe et ma déesse ;

Nous vivrons et mourrons ensemble, et tous les jours
Vieillissans nous verrons rajeunir nos amours.
Tous deux nous étendrons dessous un même ombrage;
Tous deux nous menerons nos bœufs en pâturage
Dès la pointe du jour, les ramenant au soir,
Quand le soleil tombant en l'eau se laisse choir;
Tous deux les menerons quand le soleil se couche,
Et quand de bon matin il sort hors de sa couche.
En toute heure, en tous lieux, ensemble nous irons,
Et dessous même loge ensemble dormirons;
Puis, au plus chaud du jour, étant couchez à l'ombre,
Après avoir compté de nos troupeaux le nombre,
Pour chasser le sommeil je dirai des chansons
Que pour toy je compose en diverses façons. »

---

On en conviendra probablement avec moi,—je le souhaite à présent et, à vrai dire, je l'espère, — les citations qui précèdent ne sont généralement pas trop mal choisies, et l'avocat de Ronsard est loin, ce me semble, d'avoir compromis par sa faconde la cause qu'il avait entrepris de faire triompher. Une chose d'ailleurs me plaît en lui : c'est qu'il n'y a pas de fétichisme dans sa manière de voir. A côté de l'éloge il sait très-bien placer la critique. N'importe; si sobre et si mesurée que pût être au fond son appréciation du chef de la Pléiade, il n'y en avait pas moins dans l'espèce de démenti qu'il osait donner à l'oracle infaillible de l'*Art poétique* un héroïsme des plus méritoires. La thèse que Vaillant ne craignait pas de soutenir, en l'an de grâce 1724, un siècle avant Viollet-le-Duc et Sainte-Beuve, dénotait certainement de sa part, non-seulement une tendance esthétique très-avancée pour son temps, mais en outre un courage d'opinion, une indépendance de goût, un *libéralisme* littéraire assez

rare à toutes les époques. En vérité, quand j'y songe, c'eût été grand dommage que ce digne professeur ne s'appelât point Vaillant. Il y a des noms prédestinés; il y en a d'autres, au contraire, qui ne sont qu'une ironie. Cette fois, la fée plus ou moins aveugle qui nous distribue nos étiquettes respectives à l'heure de la naissance n'a pas eu la main malheureuse : la rencontre s'est trouvée parfaite, l'homme était digne de son nom.

JOSEPH BOULMIER.

# DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES

# MANUSCRITS DE QUELQUES BÉNÉDICTINS

## DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

---

## I.

### A SON ÉMINENCE LE CARDINAL FESCH, A ROME.

Éminence,

Je dinai la veille de mon départ chés le consul Cambacérès qui m'accueillit en votre honneur, d'une manière flatteuse et distinguée, et me chargea de vous saluer de sa part. Je vis chés lui M. d'Aigrefeuille (1) qui m'a supplié de lui donner, s'il étoit possible, un double des volumes que vous avez retiré de son dépôt. Je ne sais comment remplir ses vœux et je vous demanderai une copie du catalogue, si vous l'avés à Rome.

J'ai vu dans mon séjour à Paris dom Brial (2). Il est hé-

(1) Ce M. d'Aigrefeuille doit être le frère du marquis d'Aigrefeuille, célèbre gourmand, ami de Cambacérès et de Grimod de la Reynière.

(2) Membre de l'Institut, l'un des derniers membres de la congrégation de Saint-Maur. L'article que lui a consacré M. Weiss, dans la *Biographie universelle* de Michaud, nous fait supposer que le savant biographe ignorait les faits qui font l'objet des documents que nous publions.

ritier des manuscrits du savant dom Labat. J'avois eu l'honneur de vous instruire, Éminence, que dom Labat avoit laissé imparfaite l'impression de sa *Collection sur les conciles de France*, dont il n'a paru qu'un volume. Les manuscrits existent chés dom Brial.

Un autre recueil précieux, qui est entre les mains du même, est la *Collection des Lettres des papes*. Je joins à la présente un mémoire sur cette dernière collection et une notice des manuscrits de M. l'abbé de Targny, de dom de Coniac, et de dom Labat, qui ont été recueillis pour une nouvelle édition des *Conciles de France*.

Je ne dois point laisser ignorer à Votre Éminence un fait dont je suis bien instruit. C'est que Grégoire, ci-devant constitutionnel, aujourd'huy sénateur et membre de l'Institut, dont vous connoissés les principes, a fait tout son possible pour décider l'Institut à acheter ces manuscrits dans l'intention de se charger de l'édition. Or il est aisé de sentir combien il seroit dangereux que de tels manuscrits tombassent dans de telles mains. D'un autre côté, il paroît qu'en Angleterre, comme je vous l'avois marqué dans le temps, on auroit aussi voulu s'emparer de cette édition.

Vous m'avez témoigné le désir d'avoir vous-même ces manuscrits. Vous rendriés un grand service à l'Église de France de les enlever, premièrement à toute piraterie, secondement de les rapporter à leur véritable objet, et pour ce qui regarde les lettres des papes, comme c'est ici un des plus savants ouvrages des bénédictins, ce seroit aussi le sujet d'un bien beau présent que vous pourriés faire au pape régnant.

Les manuscrits de M. Targny, de dom de Coniac et de dom Labat, dont il est parlé dans la notice, sont estimés 6,000 francs. On pourroit peut-être les avoir à moindre prix.

On auroit à moitié prix, à ce que je crois, la collection des lettres des papes.

Si Votre Éminence renonçoit à faire cette acquisition,

m'autoriseroit-elle à la solliciter de la part du gouvernement ?

Je suis avec respect, etc.

A. Jauffret,
vicaire général.

Lyon, 13 nivôse, an 12. — (4 janvier 1804.)

## II.

*Mémoire sur la collection des Lettres des papes, commencée par dom Pierre Constant, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.*

La première collection des lettres ou décrétales des papes, après celle qui fait partie du corps des canons de Denis le Petit, est due aux soins du cardinal Antoine Caraffa, à qui la mort ne permit pas d'exécuter son dessein ; mais il laissa un successeur dans la personne de Antoine de Aquino, qui la fit paroître en 1591, sous les auspices du pape Grégoire XIV. Cette collection, en trois volumes in-folio, commence à saint Clément et finit à Grégoire VII.

C'est une compilation sèche de lettres papales sans aucun des éclaircissements qui font tout le mérite de ces sortes d'ouvrages et qui étoient d'autant plus nécessaires sur cette matière qu'il n'y a point de monuments sur lesquels les faussaires aient plus exercé leur art perfide et corrupteur. Il falloit donc une main habile et une critique sûre pour discerner le vrai du faux, et personne, avant dom Constant, n'avoit osé l'entreprendre. Il en conçut le dessein après qu'il fut délivré de la composition de plusieurs ouvrages sur la critique et la connoissance des manuscrits, et il fit paroître, en 1719, le prospectus ou le plan de son ouvrage, dont il fut rendu compte dans le *Journal des Savants* du lundi 4 septembre de la même année.

Deux ans après parut le premier volume de cet ouvrage sous ce titre : *Epistolæ Romanorum Pontificum et quæ ad eos scriptæ sunt, a S. Clemente I, usque ad Innocentium* 3^m^,

*quotquot reperiri potuerunt; seu novæ sive diversis in locis sparsim editæ, adjunctis fragmentis, spuriis segregatis, in unum secundùm ordinem temporum collectæ, ad veterum codicum fidem recognitæ et emendatæ, præviis admonitionibus, ubi opus fuerit, notis criticis ac dissertationibus quæ historiam, dogmata et disciplinam explicant, illustratæ, studio et labore* D. Petri Constant, *presbyteri ac monachi ordinis S. Benedicti è congregatione S. Mauri. Tomus I, ab anno Christi* 67, *usque ad annum* 440. *Parisiis*, 1721, in-fol.

Nous ne répéterons pas ce qui est dit de cet excellent ouvrage dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 427. Il est connu et généralement estimé comme un des plus savants qui soient sortis de la congrégation de Saint-Maur. Nous ne nous occuperons que de la continuation de cet ouvrage qui est restée manuscrite, et qui mériteroit bien de voir le jour, soit par l'importance du sujet qui intéresse si fort l'Église romaine, soit par la manière dont il a été exécuté par un homme aussi habile que dom Constant, qui, pour l'érudition, ne le cédoit guère à aucun autre qu'à dom Mabillon.

Dom Constant, étant mort le 18 octobre de la même année 1721, avoit laissé pour successeur dom Simon Mopinot, qu'il s'étoit associé et qui, possédant mieux que lui les délicatesses de la langue latine, avoit ajouté un degré de perfection à son travail; mais, dom Mopinot étant mort lui-même le 11 octobre 1724, à l'âge de trente-neuf ans, il n'a plus été question de continuer l'impression de cet ouvrage. Seulement dom Ursin Durand, le collaborateur de dom Edmond Martène, s'en est un peu occupé, dans ses vieux ans, conjointement avec dom Charles Clémencet.

Nous allons faire connoître en détail les matériaux qui nous restent pour la continuation de ce grand ouvrage. Dans une lettre à M. Fontanini, du mois de février 1722, dom Mopinot rend compte de l'état dans lequel dom Constant avoit laissé la continuation des lettres des papes en ces termes :

« Præter epistolas jàm missas in lucem, reliquit vir doctus bene multas prælo ferè paratas, et quæ tomis duobus sufficiant; nimirùm Leonis magni et aliorum usque ad annum 590; prodibunt hi tomi duo separatim ut alii; edenturque eo prorsùs ordine quem ipse sibi præstituerat. Priorem tomum claudunt epistolæ Xysti III, itaque in secundi fronte collocabitur Leo Magnus; novissimum agmen tenebit Agapetus I, vel certe quivis alius ut feret justa tomi moles. Tertium sibi habebunt pontifices consequuti, qui scilicèt ad annum 590, hoc est ad Gregorii magni ævum usque sederunt : quorum ad calcem, quià vix mediam tomi hujus tertii partem implebunt, appendetur tota Isidori mercatoris collectio : quanquàm collectio hæc vereor ne longiùs pateat, quàm quæ intrà hujus modi fines concludi possit. Dabit res ipsa consilium, cùm hùc devenerimus. »

C'est exactement l'état dans lequel se trouve le manuscrit de dom Constant, qui consiste : 1° dans un portefeuille grand in-folio, contenant le texte des lettres corrigé et prêt à être donné à l'impression; 2° dans quatre autres portefeuilles in-4°, contenant les notes de dom Constant sur chacune de ces lettres; 3° dans un portefeuille in-folio contenant la seconde partie du tome troisième, c'est-à-dire : *Isidori Decretales et Adriani capitula*, etc.

Pour le tome quatrième, nous avons le texte corrigé des tomes 2 et 3 de l'édition romaine, à commencer par saint Grégoire le Grand, avec un autre portefeuille contenant les notes. Mais ce quatrième volume n'est pas aussi avancé que les deux autres pour lesquels nous avons encore :

1° *Epistola D. Simonis Mopinot de novâ editione epistolarum summorum pontificum*, 1724, in-4°, 19 pages d'impression.

Il répond à certaines critiques qui avoient été faites du premier volume; il prouve que dom Constant avoit eu grand soin de revendiquer aux papes tous les écrits qui étoient véritablement d'eux et de justifier leur conduite contre les calomnies des hérétiques et contre les assertions de quelques catholiques.

2° La préface générale du tome second, composée par dom Charles Clémencet, qui y traite des questions très-importantes.

3° La relation de la mort de dom Constant par dom Mopinot et la vie de dom Mopinot par dom Clémencet, l'une et l'autre en latin.

## III.

*Notice des manuscrits de M. l'abbé de Targny, de dom Coniac et de dom Labat, qui ont été recueillis pour une nouvelle édition des Conciles de France.*

Quelque estimable que soit la *Collection des conciles de France*, par le P. Sirmond, en 1629, il n'est pas moins vrai que ce savant religieux n'avoit pas épuisé la matière, puisque de nouvelles recherches faites tant par lui que par M. Delalande, son petit-neveu, ont nécessité un supplément qui fut rendu public en 1666, in-folio.

Comme l'ouvrage du P. Sirmond, même avec le supplément, ne va pas au-delà de la seconde race de nos rois, on sentit bientôt la nécessité de travailler à une nouvelle édition, soit pour fondre ensemble le corps de l'ouvrage avec le supplément, en y joignant les pièces nouvellement découvertes, soit pour continuer la collection jusqu'à nos jours ou du moins jusqu'à l'époque du concile de Trente.

M. l'abbé de Targny, commis à la garde des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, forma ce projet au commencement du dernier siècle, et n'a pas cessé de s'en occuper jusqu'à sa mort arrivée en 1737. Nous avons de lui sept cartons, remplis de notices, de variantes, d'extraits et de remarques, mais d'une écriture si mauvaise, que ceux qui ont travaillé après lui n'ont pu en faire usage que pour se guider eux-mêmes.

Après M. de Targny, cet ouvrage fut confié à deux religieux de l'abbaye de Saint-Germain des Prés : dom Hervin et dom Duval. Leur travail consiste dans la collection de quelques manuscrits et se trouve confondu dans la collection de M. Targny ou dans celle de dom de Coniac.

Dom Hervin, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain, se déchargea, quelque temps avant sa mort, de la collection des conciles sur deux religieux des Blancs-Manteaux, dom de Coniac et dom de Foris. Celui-ci ne s'en est guères occupé ; mais dom de Coniac n'a pas discontinué pendant l'espace de dix ans de collationner les manuscrits de la Bibliothèque du Roi avec les imprimés et, par occasion, ceux du collége Louis-le-Grand avant qu'ils fussent vendus à l'étranger. Il en a extrait non-seulement des variantes, mais encore une assez grande quantité de pièces anecdotes, qui forment une collection très-intéressante jusqu'à la fin du seizième siècle. Ces deux religieux, s'étant chargés de continuer la nouvelle édition des œuvres de Bonnet, commencée par M. l'abbé Le Queux, appelèrent aux Blancs-Manteaux dom Labat, qui s'est occupé jusqu'à sa mort à mettre en ordre tant de matériaux, et qui auroit déjà bien avancé sa collection, dont il existe un premier volume et la moitié du second imprimés, si la Révolution n'étoit venue interrompre ses travaux.

### COLLECTION DE M. L'ABBÉ DE TARGNY.

(Sept cartons.)

*Premier carton*, ayant pour inscription : *Sæculum V et VI.*

Il contient les papiers qui ont servi à l'impression du premier volume.

1° Le texte de la collection du P. Sirmond, et du supplément de M. Delalande avec des variantes sur les marges, de

l'écriture de M. de Targny : on y a entremêlé d'autres feuilles écrites à la main.

2° Une liasse contenant les variantes des conciles du cinquième siècle.

3° Autre liasse contenant les variantes des conciles du sixième siècle.

*Second carton*, ayant pour inscription : *Sæculum VII et VIII.*

Il contient, comme le précédent, le texte du P. Sirmond, arrangé de même, c'est-à-dire, avec d'autres actes, des notices, des remarques, des citations sur différents objets, pour suppléer à ce qui manque au P. Sirmond.

*Troisième carton*, ayant pour inscription : *Sæculum IX.*

C'est le même arrangement que dans les précédents, plus un cahier de variantes recueillies par ceux qui ont travaillé après M. de Targny.

*Quatrième carton*, ayant pour inscription : *Sæculum X, XI et XII.*

Il contient trois liasses :

1° Le texte du P. Sirmond pour le dixième siècle avec des intercalations manuscrites.

2° Les conciles du onzième siècle, tous écrits de la main de M. de Targny.

3° Quelques conciles du douzième siècle, mais en petit nombre.

Il finit le travail de M. Targny.

*Cinquième carton*, avec cette indication : *à Sæculo X ad XVI.*

Il contient l'*Index* de tous les conciles qui devoient entrer dans la collection, à commencer au dixième siècle où finit le P. Sirmond, avec les indications et les notes que M. de Targny avoit recueillies pour son ouvrage. 1080 pages écrites de sa main.

*Sixième carton*, intitulée : *Epistolæ et alia monumenta distribuenda.*

Ce sont des copies de lettres, presque toutes de papes, ou simplement des variantes; écrites de mains différentes.

*Septième carton*, intitulé *Miscellanea*.

Il contient des renseignements relatifs à la collection des conciles avec plusieurs paquets de notes sur des carrés de papier recueillies par dom Hervin ou dom Duval.

### COLLECTION DE DOM DE CONIAC.

(4 portefeuilles in-4°.)

1° Notes et indications sur les conciles, depuis l'an 314 jusqu'en 1346. C'est le travail préparatoire que dom de Coniac avoit dressé pour son usage. Il est d'une belle écriture ainsi que les volumes suivants.

2° Variantes et pièces anecdotes, depuis le quatrième siècle jusqu'au onzième inclusivement, tirées des manuscrits.

3° Trois liasses, contenant les variantes et pièces anecdotes des douzième, treizième, quatorzième et quinzième.

4° Les actes des conciles du seizième siècle, copiés sur les manuscrits.

### COLLECTION DE DOM LABAT, SUR LES CONCILES DE FRANCE.

1. — Le tome 1er et la partie du tome deuxième déjà imprimée jusqu'à la colonne 696, brochés ensemble.

2. — Un portefeuille in-folio contenant la suite du tome deuxième, jusqu'à la fin du huitième siècle, prête à être donnée à l'impression, avec le relevé de la table de ce qui est imprimé du tome 2.

3. — Les tomes 2 et 3 du P. Sirmond et les suppléments de Lalande pour servir de copie jusqu'à la fin du dixième siècle, où l'on trouve des feuillets intercalés, qui indiquent les additions à faire.

4. — Un portefeuille in-4° avec l'inscription *Sæculum IX et X*. Il contient quatre liasses :

La première et la dernière sont pour indiquer l'arrangement des pièces du neuvième siècle, tel qu'il doit être observé dans la nouvelle édition avec les observations qui précèdent les actes.

La troisième contient les actes et variantes à appliquer au texte.

La quatrième contient l'arrangement des conciles du dixième siècle.

5. — Un portefeuille in-4° avec l'inscription *Sæculum XI.* Il contient l'arrangement des pièces avec les notes pour être appliquées au texte.

6. — Un portefeuille in-4° avec l'inscription : *Sæc.* 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18. Il contient quatre liasses :

La première a pour titre : *Concilia et instrumenta* 12 *sæculi.*

La deuxième : *Index conciliorum et instrumentorum sæculi* 13[i].

La troisième : *Concilia et documenta ab anno* 1288 *ad annum* 1398.

La quatrième : *Concilia et documenta sæculorum* 15, 16, 17, 18.

7. — Un portefeuille in-4°, intitulé : *Mémoires pour les conciles.* Il contient des notices de plusieurs manuscrits et autres renseignements.

8. — Un portefeuille in-folio, dos de parchemin vert, contenant :

1° *Concilia provinciæ Remensis collecta à Petro Cocquault.* Copie de M. de Targny.

2° *Acta concilii Trevirensis anno* 1310. Copie de dom Maugerard.

3° *Syllabus synodorum Leodiensium,* fourni par M. Van Develde, bibliothécaire de l'université de Louvain.

IV.

A DOM BRIAL, PRÊTRE.

Monsieur,

Si les deux dépôts de manuscrits dont vous m'avés donné la note sont encore entre vos mains, Son Éminence le cardinal archevêque de Lyon vous offre de ceux de dom Labat, de Targny, de dom de Coniac, la somme de 6,000 livres, et des lettres des papes, 3,000 livres. Si toutefois vous voulés vous contenter d'être payé à de longs termes, je vous offriroi, par exemple, cinq payemens, savoir : 2,000 livres, an XIII, 2,000 livres, an XIV, 2,000 livres, an XV, 2,000 livres, an XVI, et le 9e mille, fin de l'an XVI. Si cet arrangement vous plaisoit, j'en fairoi part à Son Éminence et vous donneroi de suite sa parole par écrit s'il acceptoit lui-même ces conditions qui me semblent assés conformes à ses vœux.

Je suis, etc.

A. JAUFFRET.

25 mars 1804. — 6 germinal.

V.

A DOM BRIAL, PRÊTRE, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Monsieur,

Je viens tout à l'heure de recevoir une réponse de Son Éminence Mgr le cardinal archevêque de Lyon, relative à vos manuscrits de dom Labat et autres pour lesquels j'ai eu l'honneur de vous écrire. M. le cardinal proposoit d'abord de vous donner la somme demandée, ou soit 9,000 fr., en acquittant la dite somme en divers payemens de 2,000 fr.

par an, excepté la dernière année où l'on n'auroit payé que 1,000 fr.

Aujourd'hui S. E. consent à payer la totalité dans un an, moyennant une réduction convenable. Au reste, nous serons sous un mois et demi à Paris, et nous terminerons. Mais un petit mot de réponse, s'il vous plaît.

Je suis avec une considération distinguée, monsieur, etc.

A. JAUFFRET.

Lyon, le 21 octobre 1804. — 29 vendémiaire, an XIII.

— La suite de la correspondance d'où nous avons extrait ces documents ne nous fait pas connaître si le cardinal Fesch devint acquéreur des manuscrits possédés par dom Brial, et nous exprimons ici le regret de ne pouvoir compléter cette notice par des notes et éclaircissements. Éloigné de tout dépôt littéraire, notre modeste collection n'a pu nous fournir les éléments nécessaires.

Robert REBOUL.

# SUR LE RECUEIL *ALBUCONIANA.*

Dans son « Rapport sur les pertes éprouvées par les bibliothèques publiques, etc. » (1) M. Baudrillart cite, au nombre des ouvrages curieux qui ont disparu dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre, le recueil *Albuconiana*. « C'était, dit-il, un volume fort rare et fort curieux... composé d'opuscules économiques et politiques par Pierre-Arnaud, vicomte d'Aubusson; plusieurs de ces opuscules avaient paru séparément et en divers lieux, de 1773 à 1790. D'Aubusson, grand seigneur libéral, avait applaudi aux débuts de la Révolution. On trouvait dans ce recueil des lettres de Turgot ou adressées à ce grand homme... »

J'ignore si, comme M. Baudrillart l'affirme, ce recueil est rare : j'en ai sous les yeux, en ce moment, un exemplaire, et je vais donner la nomenclature bibliographique des pièces qu'il contient. Comme elles ont paru à différentes époques, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il existât des recueils de pièces du même auteur plus ou moins complets, et il serait intéressant de les comparer pour arriver à une bibliographie définitive du vicomte d'Aubusson. Mon exemplaire contient donc les pièces suivantes :

1° Profession de foi politique d'un bon François, avec cette épigraphe : *Vox clamantis in deserto. Paris, chez Laurens junior et Cressonnier*, etc. 1789. In-8°, 87 pages.

En deux parties dont la première se termine page 48, après ces mots : *Ita sentiebat rusticanus vir Petrus-Arnal-*

(1) Voir le *Bulletin* de janvier-février 1872.

*dus, vice-comes Albucensis, anno Domini* 1771. La deuxième partie commence page 49 ; elle porte ce titre : « Essais du simple bon sens sur la théorie des lois civiles et sur l'économie politique des États policés, par un membre externe de la Société d'agriculture de Brive-la-Gaillarde. »

2° Modèle d'un nouveau ressort d'économie politique, ou Projet d'une nouvelle espèce de banque, qu'on pourra nommer banque rurale, offerte aux observations du public par P. A. V^te D***, membre de la Société royale d'agriculture de la généralité de Limoges, au bureau de Brive-la-Gaillarde. *A Paris, chez Laurens junior et Cressonnier*, etc. 1789. In-8°, 99 pages.

Commence par un « discours préliminaire » de 18 pages.

3° Considérations sur la dette du gouvernement et sur les moyens de la payer. 32 pages in-8° sans titre ; à la fin : *A Paris, chez Laurens junior et Cressonnier.*

4° Une lettre de 3 pages in-4°, sans nom d'imprimeur, signée : *Le vicomte d'Aubusson ;* et un peu plus loin : *Fait à Auteuil, près Paris*, 3 *octobre* 1789.

Cette lettre ne porte pas d'envoi, mais on y lit : «.. Votre devoir à vous est de m'écouter, *puisque vous êtes mon représentant...* » Elle a trait aux deux brochures qui précèdent et à la distribution qui en avait été faite à l'Assemblée nationale. Necker y est attaqué, même en vers, dans un sixain qui précède la signature.

5° Adresse à Messieurs de l'ordre de la noblesse. 12 pages in-8°, sans nom d'auteur. Il n'y a qu'un faux-titre et sur un feuillet à la fin : *Se distribue chez Cressonnier, libraire*, etc.

Cette pièce se termine par une lettre de Turgot à l'auteur, datée de *Limoges, le* 6 *novembre* 1771.

6° Ode au clergé de France, suivie d'un petit discours ou de quelques réflexions analogues par un auteur qui n'est point auteur, comme on le verra de reste. Avec cette épigraphe : *Nolite obdurare corda vestra*, et au-dessus : « Si le lecteur n'est pas content des dix premiers vers, qu'il s'en prenne au poëte Rousseau. » *A Paris, chez Laurens junior*,

*imprimeur de la Nation*, etc., 1790. 60 pages in-8° (titre compris).

Précédé d'un *Avertissement* de 4 pages (III à VI), dans lequel il est dit que cette pièce a été imprimée pour la première fois à la Rochelle en 1773, et qu'il en a été fait à cette époque une autre édition sous le titre de : *Adresse au clergé welche*. L'anonyme est dévoilé à la page V. L'*ode* occupe 4 pages de vers (7 à 10). Le reste est rempli par le *Discours ou réflexions analogues* (page 11 à 51), un *Post-scriptum* (p. 52 à 60) et se termine par un « Traité complet de morale et d'économie en douze vers ».

7° Jugement impartial sur M. N*** [Necker].

Un faux-titre et 11 pages in-8°, dont 4 de vers; le reste est rempli par des *notes*. Sans indication de ville et d'imprimeur, sans date, ni nom d'auteur.

8° La Neckriade provinciale, par un vieux citoyen d'une province très-éloignée de la capitale, qui l'a déposée dans ses archives pour apprendre à ses descendants qu'il n'avait jamais été la dupe, comme tant d'autres de ses contemporains, de la charlatanique éloquence du célèbre Necker. In-8°.

23 pages, sans titre et sans indication d'auteur ni d'imprimeur. Les 15 premières pages sont composées de plusieurs petites pièces de vers, dont la dernière est datée de 1785.

A défaut de comparaison possible pour moi, actuellement du moins, avec d'autres exemplaires, je trouve dans les ouvrages suivants, et je transcris quelques indications qui ont rapport à ce recueil.

Quérard (*France littéraire*, au mot *Aubusson*) cite le recueil *Albuconiana*, et indique comme en faisant partie les n°s 1 et 2 de notre nomenclature. Il fait remarquer que ce dernier article a été publié originairement en 1772, sous la rubrique d'*Amsterdam*. In-12.

Peignot, dans sa « Bibliographie raisonnée des livres en ana », page 221 du *Répertoire des bibliographies spéciales*,

etc. (*Paris* 1810), cite également l'*Albuconiana* et indique comme en faisant partie notre n° 2.

Enfin nous trouvons dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque du conseil d'État* (de Barbier). *Paris*, an XI, 2 tomes in-fol., sous le n° 1833, un recueil contenant les n°s 1, 2, 3 et 5 de notre nomenclature. Peut-être est-ce l'exemplaire même possédé en dernier lieu par la bibliothèque du Louvre (?).

J'ai évité, en parlant de ce recueil, de le désigner, comme portant le *titre* d'*Albuconiana*. En effet, ce titre n'existe dans mon exemplaire que sur le dos du volume. Peut-être trouverait-on des exemplaires pour lesquels il a été tiré un feuillet spécial de titre. Ceci est à examiner, et l'indication dans Quérard et dans Peignot de l'*Albuconiana* autorise cette conjecture. En tout cas, ce titre implique une certaine érudition et ne peut être du fait d'un relieur ; il a dû être imposé par l'auteur, et l'on pourrait en inférer que si le vicomte d'Aubusson a présidé à l'assemblage des pièces du volume, tous les exemplaires sont composés d'une manière identique, ce qui infirmerait ma première conjecture portant sur les différences possibles des exemplaires. Une chose pourtant qui me rejetterait dans cette première hypothèse, c'est que M. Baudrillart parle de « lettres » de Turgot à l'auteur, et je n'en trouve qu'une dans mon exemplaire. (Voir le n° 5.) Mais M. Baudrillart a-t-il parlé des souvenirs précis ? Autre question.

Quant au contenu de ce recueil, j'incline à croire, après un examen rapide, que sa valeur a été surfaite par M. B.; mais ceci rentre dans la critique, et je n'ai voulu traiter que la question bibliographique. A ce point de vue, j'imagine que des fouilles opérées dans les dépôts littéraires de la province où a vécu et écrivaillé le vicomte d'Aubusson donneraient le dernier mot de la question.

Peut-être pourrait-on appeler la biographie au secours de la bibliographie. J'avertirai ceux qui en seraient tentés que le vicomte d'Aubusson n'a d'article ni dans la *Biographie*

Michaut, ni dans celle publiée par M. Didot. D'Aubusson nous apprend dans un de ses opuscules, le quatrième de notre nomenclature, qu'il était en 1789 âgé de soixante-douze ans. A ce compte il pourrait bien être le membre de cette famille désigné dans Moréri sous l'indication de « chevalier d'Aubusson, mousquetaire de la deuxième compagnie », l'un des trois enfants d'André-Joseph d'Aubusson, seigneur de Castelnouvel, etc., etc., lequel avait épousé en 1708, à l'âge de trente ans, une demoiselle de Vernou de Bonneuil. C'est la seule indication de Moréri qui m'ait paru pouvoir se rapporter à notre auteur.

W. O.

---

A MONSIEUR LE DIRECTEUR

DU

# *BULLETIN DU BIBLIOPHILE.*

---

Monsieur,

Un travail de longue haleine, auquel j'ai été obligé de consacrer tout mon temps, m'a empêché jusqu'ici de vous accuser réception des deux *Bulletins* septembre-octobre et novembre-décembre. Je puis enfin disposer de quelques instants, et je les mets à profit pour vous remercier du bon accueil que vous avez fait à mon article sur la prononciation du français au seizième siècle, ébauche fort incomplète d'un sujet qui exigerait un volume, mais que je suis heureux d'avoir crayonnée ; puisque, favorablement appréciée par un juge aussi compétent que M. Prosper Blanchemain, elle lui a fourni l'occasion d'écrire la très-intéressante lettre insérée dans le dernier numéro du *Bulletin.*

Quelques questions posées dans cette lettre me sont adressées directement. C'est extrêmement flatteur pour moi ; mais M. Blanchemain a trop présumé de mes connaissances. A la lecture de mes *simples notes* sur la prononciation du français sous le règne des Valois, il a pu, il a dû croire que j'avais fait une étude spéciale de cette importante question : la vérité est que je n'y ai donné jusqu'à présent qu'une attention médiocre, et que ces notes, prises à la hâte, n'ont été recueillies que pour être placées, à titre d'Avertissement au lecteur, en tête d'une nouvelle édition d'un de nos grands écrivains du seizième siècle. Il m'a paru qu'il était bon, in-

dispensable même, de prévenir le public studieux, qu'en lisant nos vieux livres, il ne faut tenir aucun compte des lettres purement étymologiques; c'est-à-dire que l'on doit prononcer les mots comme on le ferait s'ils étaient orthographiés tels qu'ils le sont aujourd'hui, et cela par trois bonnes raisons : 1° parce que, comme je l'ai dit dès le début de mon article, la prononciation du français, à très-peu de chose près, était déjà, au seizième siècle, ce qu'elle est de nos jours; 2° parce que, et comme conséquence, nous nous épargnerons ainsi le tort fort grave d'attribuer à nos pères un langage ridicule et en quelque sorte barbare, qui n'a jamais été le leur; 3° enfin, parce que le texte nous paraîtra singulièrement rajeuni, partant plus intelligible, surtout si l'on fait la lecture à haute voix.

Voilà, monsieur, quel a été mon but. Je me féliciterais d'en avoir atteint un autre, non moins désirable, si la lecture de mon article avait suggéré à un chercheur plus habile et plus jeune que moi l'idée de publier un traité complet de la prononciation aux différentes époques de notre littérature.

M. P. Blanchemain a indiqué la poésie comme source de renseignements précieux et, en outre, plusieurs cas particuliers, que j'ai négligés à dessein; car, pour la démonstration de ma thèse, je n'avais nullement besoin des preuves que j'aurais pu en tirer. D'ailleurs, par l'expression *à très-peu de chose près* qui accompagnait ma proposition affirmative, j'avais fait pressentir l'existence d'un petit nombre d'exceptions, que je croyais devoir passer sous silence, pour épargner à l'immense majorité des personnes qui abordent pour la première fois l'un de nos vieux auteurs toute peine, tout embarras, quant à la manière de lire et de prononcer les mots à forme archaïque.

Je crois avec M. Blanchemain que, chez nos anciens poëtes, « la rime et la mesure des vers donnent des indications spéciales sur la prononciation de certaines syllabes ». C'est ainsi qu'il a constaté que *voudriez*, *prendriez*, *pren-*

*drions*, ne formaient jadis que deux syllabes, et que par la rime nous savons comment sonnait la diphthongue *oi;* mais je ne pense pas que les renseignements provenant de ce fonds puissent jamais être bien nombreux, et encore faut-il faire la part des licences poétiques et de la prononciation propre au pays de l'auteur. Selon moi, les indications fournies par les grammairiens et les lexicographes ont plus d'autorité que celles qui nous viennent des poëtes, mais qui ne sont pas à dédaigner néanmoins.

Un autre moyen de nous instruire sur la prononciation de nos pères dans un assez grand nombre de cas particuliers, nous est offert par l'*équivoque*, genre de jeu d'esprit qui a toujours été du goût de la race gauloise, et peut-être plus au seizième siècle qu'à toute autre époque. Poëtes et prosateurs de ce temps sont tout prêts à nous fournir de cette façon des renseignements d'une valeur réelle : j'en citerai quelques-uns empruntés à Rabelais, livre I, ch. IX.

Maître François se moque des gens qui se donnent le luxe d'une devise à figures emblématiques. « En pareilles ténèbres, dit-il, sont compris ces glorieux de cour et transporteurs de noms, lesquels voulants en leurs divises signifier espoir, font pourtraire une sphère. »

Évidemment la *divise* ne peut avoir de sens que si les deux mots *espoir* et *sphère* ont une prononciation au moins fort approchante, sinon identique : or il est certain que *espoir* se prononçait généralement *espoer* et même *esper*, et notre vieille littérature nous fournit des exemples de *spere* ou *espere* dit pour *sphere :* « *L'espère du ciel.* » (Chron. de Guillaume de Naugis.)

L'auteur du *Gargantua* continue : « Par mesmes raisons (si raisons les doibs nommer et non resveries), ferois-je peindre un penier dénotant qu'on me faict peiner. Et un pot à moustarde, que c'est mon cœur à qui moult tarde..... Et le fond de mes chausses, c'est un vaisseau de peds..... Et un estronc de chien, c'est un tronc de céans, où gist l'amour de m'amie. »

*Penier* (panier) devait donc sonner comme *peiner*, de même que *bouclier* se prononçait et s'écrivait souvent *boucler*, forme primitive du mot : on dit encore un *péné* dans le Berry. L'*s* de *moustarde* étant muette, nous apprenons que l'*l* de *moult* l'était aussi, ce qui est confirmé par les grammairiens du seizième siècle. Un *vaisseau de peds* peut s'entendre d'un réceptacle de *pets* ou d'un navire de *poids*, c'est-à-dire de charge, de transport, par opposition à navire de guerre : en effet, le mot *poids* se prononçait *pè* dans diverses parties de la France. Enfin le mot *chien* ne peut faire équivoque par à peu près avec *céans*, que si l'on prononce *chian*, comme on le fait encore dans le Saumurois. Ce mot, d'ailleurs, est assez dans l'analogie des noms propres *Julien*, *Priscien*, *Vivien*, qui, dans Rabelais, sont toujours écrits *Julian*, *Priscian*, *Vivian*.

M. Blanchemain pense que, non-seulement nos pères ne prononçaient pas toutes les lettres usitées dans l'orthographe de l'époque, mais encore qu'ils en prononçaient moins que nous dans les mots dont l'orthographe n'a pas changé. Je suis en mesure de citer quelques faits à l'appui de son opinion, qui est aussi la mienne.

On écrivait *mercredi*, *arbre*, *marbre*, et l'on prononçait *mécredi*, *abre*, *mabre*. Cette prononciation était encore en usage au temps de Vaugelas.

En général, la lettre *g* était nulle devant *n* : le grammairien Sylvius n'admet pas le son *gne*, et il écrit *vine* pour *vigne*; Théodore de Bèze dit en propres termes que le *g* n'a aucun son devant *n*, et il donne ces exemples : « *signe*, *signer*, *règne*, *régner*; prononcez *sine*, *siner*, *rène*, *réner*. » Pareillement on écrivait *regnard*, *cygne*, et l'on prononçait *renard*, *cyne*. Voilà pourquoi la famille de Racine avait pour armoiries un *rat* et un *cygne* : c'étaient des armes parlantes, un vrai *rébus* (1).

(1) « Je sais que *les armoiries* de notre famille sont un *rat* et un *cygne*, dont j'avais seulement gardé le cygne, parce que le rat me choquait. » *Lettre de Racine à sa sœur*, du 16 janvier 1696.

Il est à remarquer que cette suppression du *g* dans la prononciation du groupe *gn* a persisté dans notre langue : au dix-septième siècle, le nom propre *Regnard* se prononçait toujours comme le nom même de l'animal ; d'après Ménage, *agneau* se prononçait *anneau*; la Fontaine (liv. VI, fab. 15 et 20) a écrit *maline* pour *maligne*, et *assinée* pour *assignée*; enfin, de nos jours encore, l'Académie nous prévient que *signet* doit se prononcer *sinet*.

Dans la lettre qu'il vous a adressée en décembre dernier et que vous avez publiée, votre honorable correspondant me fait l'honneur de me demander mon avis sur quelques cas particuliers dont la solution exigerait des recherches que je n'ai pas les moyens de faire en ce moment : il m'est donc impossible de répondre autrement que par de simples conjectures.

*Théodore*, *Théophile*, etc. *Theo* ne formait qu'une syllabe: prononçait-on *Theudore* ou *Thodore*? M. Blanchemain penche pour cette prononciation, qui est encore usitée dans certaines provinces.

Il est d'avis que les mots *voudriez*, *prendriez*, *tiendriez*, etc., se prononçaient *vouriez*, *prenriez*, *tienriez*.

Cela pourrait bien être ; mais il est permis cependant de rester dans le doute jusqu'à ce que des documents littéraires de l'époque viennent nous en tirer. Quant à la raison fournie par le fait d'une prononciation usitée de nos jours dans telle ou telle partie de la France, elle ne me paraît pas suffisante, s'il lui manque le témoignage d'un vieil auteur faisant autorité. Tout au plus des indications de cette nature peuvent-elles établir une simple présomption. Qui nous assure, en effet, que cette prononoiation particulière ne résulte pas d'une altération que deux ou trois siècles ont fait subir à une prononciation primitivement correcte ?

Les mots *sanglier* et *bouclier* sont encore, de la part de M. Blanchemain, l'objet d'une remarque importante. Il constate que ces mots étaient dissyllabes, que Ronsard a écrit, dans le corps d'un de ses vers, *sangler* pour *sanglier*,

et à la rime *bouclair* au lieu de *bouclier;* enfin, il se demande si l'on ne prononçait pas *boucler* et *sanlier* ou *san-ié*, comme nos Berrichons d'aujourd'hui.

M. Littré est tout-à-fait de l'avis de M. Blanchemain. « *Sanglier*, dit-il, dans l'ancienne poésie était dissyllabique et l'est resté jusque dans le dix-septième siècle : on prononçait *sanglé* ou plus probablement *sanlié*, comme on fait encore en Berry; aujourd'hui, *sanglier* est toujours de trois syllabes. — Autrefois, *bouclier* était, en poésie, de deux syllabes, et Rotrou a encore suivi cet archaïsme. »

A la suite de chacun de ces deux mots, M. Littré donne, comme il l'a fait pour les autres, les diverses formes qu'ils ont eues dans nos vieux auteurs. Ainsi *sanglier* a été successivement *sengler* au douzième siècle, *sainglers* au treizième, *sangler* au quatorzième, et enfin *sanglier* au seizième. *Bouclier* s'écrivait *bucler* au onzième siècle, *bocler*, au treizième, etc.

Une note fort intéressante de M. Ch. Livet rend parfaitement raison de la transformation des formes primitives *sangler*, *bucler* ou *boucler*, en celles de *sanglier* et *bouclier*. Je terminerai ma trop longue lettre par la reproduction textuelle de cette note :

« L'ancienne langue marquait ce son (celui de l'*e* long) par *ie* ou *ei* : comme *brief*, *veine*, *haleine*. Au commencement du dix-septième siècle, on usait fréquemment de cette dernière notation. Nous assimilons la notation *ie* à la notation *ei*, c'est-à-dire que, selon nous, l'*e* précédé ou suivi d'un *i* avait le même son, au moins dans les mots où ces deux lettres remplaçaient une seule lettre latine. Cette opinion peut paraître paradoxale. Nous l'expliquons. De *vena* on a fait *veine*. On a dit de même : *il ameine*, *promeine*, etc. Comment douter que, dans ces mots, les voyelles *ei* aient marqué le son *è* ou *é*? — Pour *ie*, voyez les mots *chief*, *grief*, *sanglier*, *bouclier*, dans lesquels *ie* ne marquait qu'une syllabe dans la mesure du vers, quand il nous est impossible de les prononcer sans une diérèse : en peut-on conclure autre

chose, sinon qu'ils se prononçaient comme si l'on avait écrit *cheif*, *sangleir*, *boucleir*, etc.? — Qui ne sait, du reste, que, dans les dialectes picard et normand, les infinitifs étaient en *ier*, *donier*. Même dans les syllabes *ien*, *bien*, *viens*, le patois angevin, image si fidèle de notre vieux langage, prononce toujours *bein*, *veins*. Il en était de l'*i* avant ou après l'*e* comme de l'*u* avant ou après l'*e* dans *dueil* ou *deuil*, dont la prononciation était la même. »

Veuillez agréer, monsieur, mes bien sincères salutations.

A.-L. Sardou.

Nice, le 16 mars 1872.

---

# LES PARALLÈLES.

Paris, 28 avril 1872.

Monsieur,

Puisque vous voulez bien consacrer quelques pages de votre *Bulletin* pour remplacer l'*Intermédiaire*, victime, lui aussi, des événements politiques, je prends la liberté de vous adresser un premier article.

Monsieur votre père a eu la chance de découvrir le seul exemplaire connu d'une édition gravée des *Matinées du roi de Prusse;* puissiez-vous à votre tour découvrir ce que c'est que l'ouvrage auquel Auguis donne le titre de : *les Parallèles*.

Veuillez bien recevoir à l'avance mes remercîments et me croire

Votre bien obligé,
Olivier Barbier.

En quoi consiste l'ouvrage attribué sous ce titre au roi de

Prusse Frédéric II par P.-R. Auguis, page VI de la préface envoyée de Berlin, placée en tête de sa publication intitulée *Conseils du trône?* (Voy. *Supercheries de Quérard*, II. 93 *f.*) Auguis dit :

« Il n'y avait que l'auteur des *Parallèles*, ouvrage que nous « avons bien regretté de ne pouvoir nous procurer, pour lui « donner place dans ce volume, qui se permît à cette époque « ce genre de plaisanterie. On y retrouve la tournure piquante « et originale d'un esprit qui n'est contenu par aucune supé- « riorité sociale, qu'aucune considération de position n'arrête « au milieu des saillies d'une causticité sans frein ; c'est à « pleines mains qu'il verse le sarcasme ; il a remis à l'homme « d'esprit le soin de venger le roi offensé. »

Il est à noter que les *Parallèles* ne figurent pas dans la liste que M. Preuss a donnée des « ouvrages faussement attribués à Frédéric II », et qui termine la collection officielle du royal écrivain.

(V. ci-dessus, p. 222 et suiv.)

---

# SOUVENIRS SUR TH. ROUSSEAU,

PAR ALF. SENSIER (1).

---

C'est à un touchant et respectable sentiment que nous devons le livre de M. Sensier sur le paysagiste Théodore Rousseau, mort le 22 décembre 1867. Lié avec lui par une amitié de vingt ans qui leur fait honneur à tous deux, personne mieux que M. Sensier ne pouvait présenter l'homme privé sous un jour plus favorable. Il s'est acquitté de cette mission avec l'émotion d'un ami et l'admiration d'un adepte convaincu. C'est là, j'en demande bien pardon à M. Sensier, le défaut de ce livre. C'est un panégyrique, ce n'est pas un compte rendu. En le fermant, le lecteur se demande quel jugement on doit porter sur Rousseau et sur son rôle dans l'art contemporain, quel rang il faut lui assigner dans la phalange des artistes modernes entre l'ostracisme, dont le frappait jadis le jury de l'Institut, et l'engouement dont il devint l'objet vingt ans plus tard, et il ne rencontre pas les éléments d'une réponse. M. Sensier avoue ce défaut avec une franchise qui désarme et qui touche. « Je ne fais pas profession de critique, dit-il en débutant. Je suis de ceux qui n'analysent pas. » En langage vulgaire, cela s'appelle fermer les yeux à la lumière. On met ce charmant défaut sur le compte de l'imagination. Hélas! si l'on n'y prend garde, la France est en train d'en mourir!

Grâce à M. Sensier, on suit Théodore Rousseau depuis sa première exposition en 1831, jusqu'au moment où il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur (15 août 1867). On assiste à ses débuts, à ses travaux, à ses séjours dans le Jura, dans la Marche, dans les Pyrénées, à Fontainebleau.

(1) Paris, Techener, 1872.

On fait connaissanee avec les amis et les soutiens de sa jeunesse : Ary Schefer, Paul Périer, Jules Dupré, le journaliste Thoré. On s'émeut au spectacle de ses luttes contre l'Institut qui en firent rapidement un des coryphées, un des drapeaux de ce que nous appelions alors la jeune école. Cette lutte a été et restera l'originalité de Th. Rousseau. Sans avoir été intimement lié avec lui, j'ai eu de fréquentes occasions de le voir depuis 1845; la main sur la conscience, je ne crois pas que, malgré le rôle qu'il a joué, ce fût un libéral, en art s'entend. J'ai pu constater qu'il était aussi absolu dans ses doctrines que MM. Abel de Pujol et Bidault dans les leurs. Je suis convaincu, en outre, que l'exclusion qui le frappa, développa chez lui un ressort, un entêtement à outrer ses défauts qui n'entraient que pour une part minime dans le fond de son caractère. Ici comme bien souvent, l'amour-propre froissé aura tenu lieu de fermeté. L'art d'ailleurs n'a pas eu à s'en plaindre, et Th. Rousseau non plus. L'Institut a plus servi à sa réputation qu'il ne lui a nui, indirectement il est vrai; mais c'est quelquefois la bonne manière de servir les gens.

Jeunes alors, et irréfléchis comme tous les jeunes gens, nous ne jurions que par Delacroix et Rousseau en peinture, par Victor Hugo en littérature, par Berlioz en musique. Quelles cruelles déceptions ces idoles d'un jour nous réservaient! Pour le second, notamment, que de qualités absentes! Au point de vue de l'impression, n'est-il pas singulièrement inhabile à rendre le charme, la grâce, la douceur pénétrante et rêveuse de la nature? Les notes tendres lui échappent. N'est-ce pas la moitié des qualités qui font le grand paysagiste? Au point de vue de l'exécution, la sienne n'est-elle pas d'une monotonie regrettable et d'une lourdeur qui, dans ses dernières œuvres, finissait par impatienter? Ne sont-ce pas là des vérités banales à force d'être évidentes? Je me fais d'autant moins scrupule de les répéter, que ces défauts donnent plus de relief à sa qualité maîtresse et incontestable : la force, qu'il possédait à un émi-

nent degré. C'est grâce à cette rare et belle qualité que Rousseau restera un véritable tempérament d'artiste. C'est beaucoup.

Que de questions secondaires dont l'étude, si j'avais le loisir de les aborder, éclairerait les diverses faces de cette physionomie et lui donnerait sa valeur véritable ! Pour n'indiquer que la plus importante, n'y aurait-il pas intérêt à rechercher si, en repoussant Rousseau, le jury de l'Institut était aussi coupable que nous l'affirmions il y a trente ans ? Ne pourrait-on pas, aujourd'hui que la question est entrée dans le domaine de l'histoire et débarrassée de son cortége d'animosités violentes, ne pourrait-on pas faire valoir bien des circonstances atténuantes en faveur de la bête noire de 1844 ? N'est-il pas équitable de reconnaître que si l'Institut eût admis Th. Rousseau sans combat, il eût failli aux doctrines qu'il représente, aux principes qu'il est chargé de défendre, et renié le fond même de sa croyance et de ses dogmes ? N'est-il pas évident qu'en lui demandant un laisser-passer pour ses œuvres en désaccord aussi complet avec toutes ses tendances, Th. Rousseau allait au-devant d'un verdict d'exclusion ? Si cette demande était faite de bonne foi, c'est de la naïveté ; si, au contraire, c'était une manœuvre pour mettre le jury dans son tort, elle a réussi. Les plaintes de Rousseau et de ses amis ne me touchaient guère alors et ne me touchent plus du tout aujourd'hui. Mais j'abuse de l'hospitalité qui m'est accordée d'une façon si courtoise pour parler aux lecteurs du *Bulletin* de questions si étrangères au cadre habituel de leurs études, et je leur en demande pardon ; et, s'ils veulent faire une lecture intéressante à tous les points de vue, je me borne à leur recommander le livre de M. Sensier.

C. R.

---

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

Bibliothèque allemande. — Recueil des ouvrages les plus rares de l'ancienne littérature allemande, publié avec des éclaircissements et commentaires, par H. Kurz. Tom. VIII, IX et X, poésies de J. Fischart. *Leipzig*, *J.-J. Weber.*

Nous avons déjà signalé, à diverses reprises, aux lecteurs du *Bulletin* (notamment à propos de l'*Ésope* de Waldis et des Œuvres de Grimmelshausen), l'importance de ces réimpressions de M. Kurz. Celle des poésies de Johann Fischart, l'un des plus infatigables champions du luthéranisme dans la deuxième moitié du seiziéme siècle, a bien aussi son intérêt.

Quoique Fischart ait à peine vécu quarante ans, il a été l'un des auteurs les plus féconds de son siècle. On connaît de lui, tant en vers qu'en prose, cinquante-cinq ouvrages imprimés, quatre inédits, cinq dont on ne possède que les titres, sans compter de nombreux ouvrages ou opuscules contemporains qui lui ont été faussement attribués par des auteurs ou libraires peu scrupuleux, qui voulaient exploiter sa popularité. Lui-même prêtait singulièrement aux fraudes de ce genre, par l'habitude qu'il avait de déguiser ou de travestir son nom de différentes maniers en téte de ses ouvrages. On n'en compte que trois, et non des plus importants, signés franchement J. Fischart ou Fischaert le Mayençais (*Mentzer*). D'autres ne portent que des initiales, J. F. G. M. (*genannt Mentzer*, *dit* le Mayençais); parfois même l'ordre de ces initiales est interverti. D'autres fois, il signe seulement *Mentzer*, ou bien il retourne les deux syllabes de son nom véritable, *Fisch-*

*art*, et en fait *Hartfisch*. Dans le plus populaire, sinon le meilleur de ses poëmes, la Querelle des femmes et des puces (*Floh-Haz*), il signe doctement *Hultrich Elloposcleros;* ce mot grec veut dire « poisson dur », et telle est aussi la signification de l'allemand *Fisch hart*. Dans sa diatribe contre le prédicateur franciscain Nase, il adopte un autre pseudonyme plus facétieux, celui de *Nasenfischer* (pêcheur de Nase) qui rappelle à la fois son propre nom et celui de son ennemi. Enfin, suivant un usage assez commun parmi les érudits de son temps, il lui arrive parfois d'inscrire sur le frontispice de ses livres une phrase dont chaque mot commence par une de ses quatre lettres initiales J. F. G. M. Ainsi, sur le frontispice des *Eikones*, livre d'emblèmes, imprimé à Strasbourg en 1573, on lit cette phrase latine : *Jove Fovente Gignitur Minerva*.

Fischart avait deux excellentes raisons pour jouer ainsi à cache-cache avec ses nombreux lecteurs. D'abord, il se ménageait la facilité de prodiguer à ceux qu'il attaquait de grosses injures qui auraient pu lui attirer des désagréments, s'il avait procédé à visage découvert. En second lieu, il se trouvait moins gêné pour introduire dans ses pamphlets des aspirations unitaires, républicaines, et aussi des détails cyniques dans lesquels il paraît singulièrement se complaire, n'en déplaise à son savant éditeur, et qui ne cadraient guère avec sa position de magistrat.

Ce qu'on sait de la vie de ce terrible antagoniste des moines et jésuites se réduit à fort peu de chose ; encore ce peu de chose est-il fort inexactement rapporté, ou tout bonnement passé sous silence dans nos grandes biographies françaises. Celle de Michaud lui consacre à peine quelques lignes ; l'article un peu plus détaillé de la biographie Didot contient des erreurs nombreuses et variées. On y fait, par exemple, mourir Fischart en 1614 seulement, tandis qu'il est prouvé qu'il était mort avant la fin de l'année 1590. On ne connaît guère de son existence que ce qu'il en a rappelé incidemment dans quelques-uns de ses ouvrages. On ignore, par exemple, quels étaient ses parents et la date de sa naissance. Quant au lieu, le surnom de *Mayençais* qu'il prend à peu près constamment ne peut laisser de doute sur ce point. Comme son premier poëme, le Corbeau de nuit (*Nacht-Rab*), sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, fut imprimé en 1570, M. Kurz conjecture que l'auteur a dû naître vers 1550. Lui-même nous apprend qu'il commença ses études à l'école protestante de Worms, sous la direction d'un

de ses cousins, nommé Scheid, qui se mêlait aussi d'écrire. Comme on sait d'ailleurs que ce Scheid, sa femme et ses enfants, furent emportés par la peste qui sévit à Worms en 1565, on conjecture que Fischart dut alors quitter cette ville. C'est encore par lui qu'on sait qu'il termina ses études en Italie, très-probablement à Sienne, car il parle de cette ville en grand détail; puis, qu'il séjourna en Flandre et en Angleterre. Il ne dit pas positivement qu'il ait visité la France et Paris, mais son éditeur considère la chose au moins comme très-probable. Ce qui est certain, c'est que Fischart était fort au courant de nos guerres de religion et de la littérature du temps. Plusieurs de ses ouvrages, en effet, se rapportent à la France; nous y remarquons notamment une traduction ou imitation de plusieurs chapitres de Rabelais, imprimée en 1575, et une relation de l'assassinat de Henri III, parue, sans indication de lieu, en 1589. On voit aussi, par de nombreux passages de ses écrits, qu'il avait beaucoup parcouru les bords du Rhin, la Souabe, la Franconie, la Suisse, et qu'il connaissait aussi l'Allemagne du nord. Ce Rabelais de Fischart, qui eut plusieurs éditions dans les dernières années du seizième siècle et les premières du dix-septième, est fort curieux, et mériterait une étude spéciale. C'est moins une traduction qu'une imitation des plus libres, dans lesquelles les facéties rabelaisiennes d'un caractère par trop local sont remplacées par des drôleries analogues dans le goût germanique. Fischart appelait cela « transporter Rabelais sous le méridien allemand ».

M. Kurz pense que Fischart n'avait pas encore dix-sept ans quand il fit sa traduction d'*Eulenspiegel*, imprimée depuis à Francfort, en 1572, par J. Feyerabend et B. Jobin. Fischart se lia d'une étroite amitié avec le second de ces imprimeurs, qui ne tarda pas à devenir son beau-frère. Jobin était venu, en 1570, s'établir à Francfort. Il y monta une imprimerie et s'occupa principalement, dit M. Kurz, de la publication des œuvres de Fischart; seulement, Jobin ne fit pas un long séjour à Francfort. Dès 1572, nous le trouvons transféré à Strasbourg, où il imprime l'*Éloge du Luth* de Fischart, et successivement la plupart de ses autres ouvrages. En 1604, quinze ans après la mort de son beau-frère, Jobin réimprimait encore ses poëmes, notamment le *Flöh-haz* et le Livret pour la consolation des goutteux (*Podagrammisch Trostbuchlin*), dont la première édition avait paru s. l. en 1577.

Il est probable, bien que M. Kurz ait omis de le dire, que les pérégrinations de Fischart en Italie et ailleurs ont eu lieu principalement de 1570 à 1575. Il dut mener alors cette vie d'étudiant nomade, de *bacchant*, dont on trouve un tableau si naïf et si vrai dans la vie de T. Plater, publiée, il y a quelques années, à Genève, par M. Fick. Il revint sûrement ensuite près de son beau-frère, car, en 1576, nous le retrouvons à Strasbourg, prenant le titre de docteur en droit. Quelques années après (1581), il était à Spire avocat près la Chambre de justice de l'Empire, et s'y mariait avec la fille du chroniqueur Herzog, dont il eut deux enfants. Enfin, en 1583, il fut nommé à d'autres fonctions judiciaires à Forbach, dont le territoire dépendait alors (comme il en dépend de nouveau aujourd'hui, hélas!) de l'empire d'Allemagne. Il habitait encore cette ville en 1586, et, selon toute apparence, c'est là qu'il mourut, dans l'hiver de 1590, et non de 1589, comme le dit par erreur M. Kurz : autrement les vers sur l'assassinat de Henri III (opuscule *illustré* d'un très-curieux portrait de Jacques Clément) ne pourraient être de Fischart, et ils sont tout à fait dans sa manière.

Bien que l'œuvre de Fischart comprenne un grand nombre d'opuscules, elle est encore passablement volumineuse. Parmi les ouvrages en prose, on remarque, outre la traduction déjà citée de Rabelais, celle de plusieurs publications du temps, françaises et latines, et, parmi ces dernières, celle du fameux « Marteau des sorcières » (*Malleus maleficarum*) [1582]; sept livres sur l'agriculture (1579), etc. Le recueil complet de ses ouvrages poétiques, publié par M. Kurz, forme, à lui seul, trois volumes, qui ont ensemble plus de 1500 pages. Il est vrai que l'éditeur a dû y réunir beaucoup de petites pièces éparses dans ses œuvres en prose, et dans celles d'autres auteurs. Il y a joint aussi de nombreuses notes et un glossaire, complément indispensable même pour ses compatriotes, car la langue de Fischart est à l'allemand de nos jours à peu près ce qu'est celle de Villon à notre français moderne.

Fischart était incontestablement un homme d'une érudition très-remarquable, même pour son temps, où les érudits n'étaient pas rares. Il savait le grec, le latin, le français, l'italien, peut-être aussi l'anglais, tout ce qu'on pouvait connaître alors d'histoire ancienne et moderne et de géographie. La jurisprudence, l'agronomie, la théologie protestante, lui étaient également familières. Il était au courant des affaires publiques et religieuses de

son temps, fort empressé d'en dire son mot à l'occasion ; c'eût été, à notre époque, un journaliste accompli. Enfin, et c'est là surtout ce qui le distingue parmi ses contemporains, il avait fait une étude approfondie des différents dialectes populaires encore en usage à cette époque dans diverses parties de l'Allemagne; ses ouvrages fournissent, sur cette branche longtemps négligée de la philologie allemande, des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs.

Malgré tant d'avantages, l'auteur du poëme des *Puces* ne nous paraît pas digne du brevet d'homme de génie que lui décerne son enthousiaste éditeur. Comme écrivain humoristique, Fischart ne s'élève pas fort au-dessus de Noël du Fail et de l'auteur du *Moyen de parvenir*. Je crois aussi qu'on lui fait trop d'honneur en saluant en lui l'un des précurseurs du socialisme moderne, si tant est qu'il y ait de quoi saluer pour cela. Fischart me paraît avoir été surtout un très-habile faiseur, saisissant avec beaucoup de dextérité et d'à-propos l'actualité, l'occasion du succès. A l'époque où il fit ses premières armes dans la polémique religieuse, l'une des grandes préoccupations de ce temps-là, l'œuvre de la Réforme était singulièrement contrecarrée et même ébranlée en Allemagne par les prédications des ordres mendiants, par les travaux des jésuites, institut nouvellement fondé et déjà puissant. Ce revirement offensif du catholicisme irritait singulièrement les réformateurs de bonne foi ; il semblait de plus compromettre les intérêts matériels des gens de toute condition qui avaient bénéficié de la révolution religieuse, de la spoliation des églises et des couvents. Fischart, moins enthousiaste que spéculateur, se fit, dans cette mêlée, l'ardent champion de la conservation protestante contre la réaction catholique. Il s'attacha surtout à combattre cette réaction parmi les artisans, les paysans, à raviver chez eux les passions qui avaient concouru naguère au succès de la Réforme. Ce dévouement d'un écrivain érudit à une sorte d'apostolat populaire a quelque chose d'original et serait respectable s'il procédait d'une conviction sincère et profonde. Mais nous croyons que Fischart, comme bien d'autres écrivains ou rhéteurs populaires de tous les temps, se préoccupait surtout des profits matériels de la popularité.

Il s'attaqua, dans les premiers temps, à deux protestants convertis, que leurs anciens coreligionnaires détestaient particulière-

ment comme transfuges. Le premier était un certain Johann Rabe ou Rabus, dont le père avait été un des plus fervents adeptes du luthéranisme naissant. Ce Johann Rabe, qui devint chanoine à Straubing, a beaucoup écrit contre les protestants, et menait, suivant eux, une vie des moins édifiantes. Fischart écrivit contre lui et les jésuites son premier poëme, *Nacht Rab*, « le Corbeau nocturne », dans lequel il équivoque, comme on voit, sur le nom de son adversaire (Rabe, en allemand corbeau). L'édition *princeps* et unique de ce poëme, l'un des plus médiocres ouvrages de l'auteur, parut en 1570. Le frontispice est orné d'une vignette sur bois assez curieuse, qui représente un corbeau portant au cou un scapulaire au milieu d'un cénacle d'oiseaux de nuit, dont plusieurs ont des chapeaux comme les portaient les jésuites dans ce temps-là. L'année suivante, Fischart publia une seconde satire, encore plus violente, contre le prédicateur franciscain G. Nasus ou Nas, adversaire redoutable du protestantisme. Ce Nas, dont la vie et les œuvres ont été l'objet d'une étude spéciale, publiée en 1860 par un religieux de son ordre, est une figure assez intéressante. Né catholique, il s'était rallié au protestantisme, quand la lecture de l'*Imitation* le ramena pour toujours, en 1551, à la foi de ses pères. Il entra dans l'ordre de Saint-François, et obtint de grands succès comme prédicateur. De l'aveu des protestants, Nas était un homme fort instruit (il savait le grec et même l'hébreu), doué d'une grande facilité d'élocution. Il avait surtout le genre d'éloquence qui plaît au peuple, et ne ménageait pas les protestants, qui lui rendaient ses invectives avec usure, comme on le voit par le poëme de Fischart. Ce poëme, qui n'a pas moins de 4,740 vers, porte ce long intitulé: « De la vie et des miracles des SS. François et Dominique, dédié au moine mendiant Nas. Écrit en l'honneur de la vérité par J. F. de Mayence, pour confondre et porter au repentir, s'il est possible, ce moine vicieux et impertinent, qui a osé traiter notre bienheureux Luther de possédé du diable, tandis qu'il n'y a d'autres possédés que Nas lui-même et ses confrères. » Ensuite Fischart, jouant, suivant son habitude, sur les noms (*Nas* ou *Nase*), cite en épigraphe ces paroles du Psalmiste : « Ils ont des nez (*nasen*), et ne sentent pas! » A la fin de l'épître dédicatoire, il adresse encore à son ennemi cette burlesque apostrophe : « Nas, mouche ton vilain nez, avant de le fourrer dans ce livre! » Il faut bien de la bonne volonté pour voir dans tout cela des traits de génie.

Ce poëme contient plus de grosses injures que de bonnes raisons. Fischart entasse, pour accabler son ennemi, les légendes les plus absurdes sur les fondateurs des ordres mendiants, notamment celle de S. Dominique, allant en pèlerinage sous une averse effroyable, et voyageant néanmoins, comme sous cloche, par la grâce de Dieu, sans avoir un fil de mouillé.....

Ces premières productions de Fischart furent sans doute peu goûtées, car on n'en connaît que des éditions uniques. Mais il obtint, en 1573, un succès populaire, par son Élégie tragi-comique sur les puces, qui eut quatre éditions dans l'espace de cinq ans. Ces quatre éditions, ainsi que les suivantes, publiées dans les dernières années du seizième siècle et les premières du dix-septième siècle, sont devenues rarissimes. Quant à l'édition *princeps* de 1573, on n'en connaît qu'un seul exemplaire, appartenant à M. Haydinger, de Vienne. L'auteur fit des changements et surtout des augmentations considérables dans les éditions suivantes. Ainsi le poëme, qui n'a que 2,120 vers dans celle de 1573, en a 4,188, c'est-à-dire bien près du double, dans celle de 1577. De cette façon, les acquéreurs de la première édition étaient forcés d'avoir l'autre.

Cette longue facétie, improvisée, si nous en croyons Fischart lui-même, dans l'espace de trois heures, est divisée en deux parties : dans la première, qui est de beaucoup la meilleure, une puce *invalide* fait ses doléances à sa commère la mouche sur la guerre sans relâche ni merci qu'ont déclarée les femmes à son espèce. Il y a dans cette complainte des détails amusants et plusieurs traits spirituels, notamment celui-ci : « Comment ces femmes, qui ont la peau si douce, peuvent-elles avoir le cœur si dur ? » La seconde partie est consacrée à la réplique des femmes. Le tout est assaisonné de railleries à l'adresse des moines et papistes, sur lesquels l'auteur est aussi acharné que ses piquantes héroïnes après la plus belle moitié du genre humain. Somme toute, cette pièce ne nous paraît pas justifier complétement les éloges du docte éditeur, qui la proclame un chef-d'œuvre de gaieté *décente*, « qu'on peut mettre sans le moindre inconvénient dans les mains des jeunes filles ».

Nous avons cru cependant y remarquer certains détails qui frisent de bien près le cynisme, sans parler de la vignette du titre, qui représente plusieurs femmes se livrant sur elles-mêmes, dans toutes les directions et en écartant tous les obstacles, à une

poursuite effrénée des insectes dont il s'agit. Je doute fort que cette vignette figure jamais dans aucun magasin d'éducation.

Il y a quelques beaux passages dans un autre poëme de Fischart, *das Gluckhafft Schiff*, dont il n'existe que deux éditions du seizième siècle. C'est un dithyrambe en l'honneur des soixante *francs tireurs* de Zurich qui venaient de renouveler, en 1576, un tour de force accompli cent vingt ans auparavant par leurs ancêtres, celui de descendre tout d'une traite jusqu'à Strasbourg par la Limmat, l'Aar et le Rhin, apportant dans leur barque une marmite renfermant de la bouillie de millet qui arriva avec eux à bon port et encore toute chaude. La vignette du frontispice représente ces navigateurs dans leur embarcation, au milieu de laquelle figure sur un socle la profonde et longue marmite, fort propre à conserver sa chaleur et son centre de gravité, ce qui atténuait singulièrement la difficulté du transport. Suivant l'article de la biographie Didot, ce récipient était encore conservé, dans ces dernières années, à l'arsenal de Strasbourg. Les passions politiques et religieuses étaient évidemment pour beaucoup dans l'ovation enthousiaste faite à ces républicains suisses par leurs coreligionnaires, vassaux de l'Église de Strasbourg. Aussi les catholiques eurent l'irrévérence de s'en moquer; l'un d'eux fit même, contre les Suisses et leur marmite, une satire que Fischart et son nouvel éditeur disent très-médiocre, mais que M. Kurz aurait dû reproduire pour mettre sous les yeux du lecteur toutes les pièces de ce grave procès.

Enfin M. Kurz recommande, comme l'une des œuvres les plus magistrales de son auteur, « la Légende prodigieuse et inouïe du chapeau jésuitique, etc. » (*Jesuiten-Hutlein*), imprimée pour la première fois à *Lausanne*, *chez Gangwolf Suchnach*, *anno* M.D.X.X.X. (1530). Le titre de cette rare plaquette est décoré d'une vignette qui représente les diables travaillant en plein enfer à la confection des fameux chapeaux. L'un de ces couvre-chefs, complétement terminé, reçoit pour la dernière formalité la bénédiction de Satan lui-même, coiffé de la mitre papale que débordent ses longues cornes.

M. Kurz reconnaît loyalement que ce *Jesuiten Hutlein* n'est autre chose que la paraphrase d'une pièce française bien connue : « la Légende et description du bonnet carré, » qu'il cite en entier dans son introduction. Mais il s'en console en disant que le génie de

Fischart a su tirer le plus merveilleux parti de cette pièce *incolore*, que le poëme allemand est aussi supérieur, pour le moins, à son modèle français que l'est le *Roméo et Juliette* de Shakspeare à la nouvelle italienne qui lui a fourni le sujet de son drame immortel! L'hyperbole est un peu forte, car, toutes réserves faites sur le fond de la doctrine, la pièce française ne manque pas de valeur. Il n'y a certes rien d'incolore dans la bénédiction finale donnée par Lucifer à ce bonnet « qu'ont parfait tous les diables ensemble ».

Bonnet qu'avec horreur je monstre,
O Bonnet, pestiféré monstre,
Bonnet infernal et dampné,
Sur la terre bien fortuné...
Bonnet nompareil, bonnet fort,
Qui fera d'ung bon droit le tort, etc.

Nous croyons qu'ici l'amour-propre national a égaré le critique allemand, et que c'est l'original qui est supérieur à la longue paraphrase de Fischart. Celui-ci s'est borné à développer les indications françaises, en y ajoutant un riche supplément d'invectives, et des détails prolixes de mise en scène. Au reste, Fischart connaissait évidemment à fond la plupart de nos auteurs du seizième siècle et les pillait sans façon, en s'épargnant, bien entendu, la peine de les citer. L'une de ses meilleures œuvres, la meilleure peut-être, est une ode sur le désastre de l'Armada (1588). En bon protestant, Fischart applaudit à la déconfiture des Espagnols, et attribue à l'intervention divine la série de tempêtes qui vient d'anéantir leur formidable armement. « Le roi Philippe et le pape, dit-il, doivent croire aujourd'hui que Dieu lui-même s'est fait hérétique. » Il y a aussi de fort jolis passages, dans un tout autre genre, dans le « Livre pour la consolation des goutteux », ouvrage écrit en dehors de toute préoccupation de polémique religieuse, ce qui est rare dans l'œuvre de Fischart. Suivant lui, la déesse de la goutte (*Podagra*) est fille de Bacchus et de Vénus. Comme eux, elle exerce une influence spéciale, mais d'une nature, hélas! bien différente, sur les parties les plus délicates de l'organisme humain. On la retrouve partout sur les traces de ses parents, acharnée à châtier ceux qui les ont trop aimés. Ceci nous donnerait à penser que Fischart lui-même a dû être sujet de bonne heure à des visites de la déesse en question, provoquées par des excès variés, et que

sa mort prématurée pourrait bien avoir été la suite d'un accès de goutte remontée.

En voilà assez, pour aujourd'hui, sur ce vieux poëte qui a sa place marquée dans l'histoire religieuse, littéraire et philologique de l'Allemagne, mais dont le dernier éditeur a singulièrement exagéré la valeur personnelle au point de vue de l'invention.

B[on] Ernouf.

# PRIX COURANT DES LIVRES ANCIENS.

## *REVUE DES VENTES PUBLIQUES.*

Bibliothèque de M. F. Soleil, caissier principal de la Banque de France, du 22 janvier au 10 février 1872. (M. L. Potier, expert; M. Delbergue-Cormont, commissaire-priseur.) — Cette vente a produit 57,867 fr.

Cette collection, faite avec soin, renfermait beaucoup de livres curieux et rares en exemplaires de choix. On y trouvait de belles éditions elzéviriennes, et des éditions originales de nos classiques :

Nous citerons les principales adjudications :

2. Biblia. *Venetiis, per Franc. de Hailbrun et Nicol. de Frankfordia socios*, 1475; petit in-fol., goth. à 2 col., rel. en peau de truie. — 165 fr.
3. Biblia Sacra, ad optima quæque veteris, ut vocant, tralationis exemplaria, castigata. *Lugduni, Seb. Gryphius*, 1550; 1 tom. en 2 vol. in-fol., mar. r., comp. fil. tr. dor. (*Du Seuil*). Cette Bible est imprimée avec les plus gros caractères qu'on eût encore vus jusqu'alors. Exemplaire de Bossuet. — 115 fr.
7. La Sainte Bible, en latin et en français, trad. de Le Maistre de Sacy. *Paris, Lefèvre*, 1828-34; 13 vol. in-8, fig. de Devéria, d.-rel. dos et coins de mar. viol., tête dor., n. rogn. Exemplaire en grand pap. vél., avec les fig. avant la lettre. — 205 fr.

41. Le Nouveau Testament de N.-S. Jésus-Christ, trad. en franc. (par Arnauld, Sacy et Nicole). *Mons, Gasp. Migeot* (*Holl., Elzev.*), 1667 ; 2 vol. pet. in-8, mar. r., riches comp. tr. dor. Exemplaire aux armes de Du Fresnoy. — 405 fr.

54. Le Nouveau Testament. *Imprimé à Basle*, *l'an* 1525 ; 4 part. en 1 vol. in-8, goth., v. br. avec empreintes à froid, fermoirs (*reliure du temps dans un étui*). Édition rare de la version de Le Fèvre d'Etaples. L'Apocalypse est ornée de 21 belles grav., qui paraissent avoir été faites sur les dessins d'Holbein. — 510 fr.

69. Icones historiarum Veteris Testamenti (avec les quatrains français de Gilles Corrozet). *Lugduni, Joan. Frellonius*, 1547 ; pet. in-4, fig. sur bois, vélin. Édition rare, ornée de 98 fig. sur bois d'Holbein, épreuves de premier tirage. — 400 fr.

107. Horæ, in-8, v. f., dos fleurdelisé (*rel. du seizième siècle*). Manuscrit du quinzième siècle, sur vélin (imparfait). — 300 fr.

110. Hore Sanctis. Virginis Mariæ, ad usum Romane curie. *Parisiis, E. G. de Marnef* (calendrier de 1489 à 1508) ; gr. in-8, fig. et bordures peintes en or et en couleur, goth., rel. en basane. 390 fr.

123. Heures a Lusaige de Soissons. *Paris, Simon Vostre* (calendrier de 1502 à 1520) ; in-8 goth., bord. et fig. sur bois, v. ant. fil. Ces heures, rares, sont imprimées sur vélin. — 295 fr.

163. La Perpétuité de la foy de l'Église catholique touchant l'Eucharistie (par P. Nicole). *Paris*, 1672 ; in-12 réglé, mar. r. tr. dor. (*rel. anc.*), joli exemplaire aux armes de Paule de Gondy, duchesse de Retz et de Lesdiguières. — 200 fr.

271. De l'Imitation de Jésus-Christ, trad. par l'abbé de Choisy. *Paris*, 1692 ; in-12, fig. par Mariette, mar. v. tr. dor. (*Capé*.) Édition avec la fig. de Mme de Maintenon dans la chapelle de Versailles. — 298 fr.

288. Traicté de l'amour de Dieu, par François de Sales. *Lyon, P. Rigaud*, 1617 ; in-8 réglé, mar. v. fil., tr. dor. (*Rel. du temps.*) Édition originale. — 235 fr.

338. Confession de la foy présentée à l'empereur Charles V, à la journée d'Auspurg, composée en latin par Phil. Melanchthon, et depuis translatée en franç. par Jeh. Dalichamps. *Acheve d'imprimer le* 9 *janvier* 1542 *à Strasbourg* ; in-8, titre encadré, v. j. La plus ancienne traduction connue et très-rare de la *Confession d'Augsbourg*. — 500 fr.

424. Les Essais de Michel de Montaigne. *Amsterdam*, *Ant. Michiels*, 1659; 3 vol. in-12, titre gr., mar. v., fil., tr. dor. (*Kœhler*). — 157 fr.

857. Les Simulachres et historiées faces de la mort, autant élégamment pourtaictes que artificiellement imaginées. *Lyon*, *sous l'escu de Coloigne*, 1538. (A la fin :) *Excudebant Lugduni M. et G. Trechsel fratres*, 1538; pet. in-4, 41 fig. sur bois, mar. br., riches comp.. tr. dor. (*Hardi-Mennil*). Édition originale de la danse des morts d'Holbein. — 920 fr.

868. De gli Habiti antichi et moderni, libri due da Cesare Vecellio. *Venetia*, *Damian Zenaro*, 1590; in-8, 420 pl. gr. sur bois, mar. br. comp., tr. dor. (*Chambolle-Duru*). Première édition. — 295 fr.

1410. Fables de la Fontaine, avec fig. grav. par Simon et Coiny. *Paris*, *Didot l'aîné*, 1787; 6 vol. in-18, pap. vél., mar. r., fil., tr. dor. — 170 fr.

1426. Œuvres satyriques de Courval-Sonnet, seconde édition. *Paris*, 1622; in-8, portr., mar. r., fil., tr. dor. (*Chambolle-Duru*). Rare. — 295 fr.

1443. Les Baisers, précédés du Mois de mai (par Dorat). *La Haye* (*Paris*), 1770; in-8, pap. de Holl., fig., vignettes et culs-de-lampe d'Eisen, v. éc. — 202 fr.

1517. Théâtre de P. Corneille. *Rouen et Paris*, *Th Jolly*, 1684; 3 vol. in-8, fig. de Chauveau, mar. r., comp. tr. dor. (*Hardy-Mesnil*). — 161 fr.

1518. Le Théâtre de P. Corneille, reveu par l'autheur. *Rouen et Paris*, *Guill. de Luyne*, 1668; 4 vol., front. et portr. — Poëmes dramatiques de T. Corneille. Rouen et Paris, 1669; 4 vol.: ensemble, 8 vol. in-12, vél. — 240 fr.

1522. Recueil de pièces de P. Corneille, impr. à Leyde par les Elzeviers. 9 pièces en 1 vol. pet. in-12, 1644-47; mar. r., fil., tr. dor. (*Hardy-Mennil*). — 495 fr.

1539. Les Œuvres de M. Molière. *Amsterdam* (*Daniel Elzevier*), 1679; 5 vol. pet. in-12. — Œuvres posthumes de M. Molière. *Amst.*, 1684; 1 vol.: Ens. 6 vol. pet. in-12, mar. r., fil,, tr. dor. (*Lortic*). — 355 fr.

1540. Les Œuvres de M. Molière (publ. par Vinot et La Grange). *Paris*, *B. Thierry*, 1682; 8 vol. in-12, fig., vélin. — 165 fr.

1573. Les Œuvres de Regnard, *Paris*, *P. Ribou*, 1708 ; 2 vol. in-12, fig., v. f. Édition originale. — 245 fr.

1640. Les Œuvres de François Rabelais, *s. l.* (*Holl.*, *Elzevier*); 1663; 2 vol. petit in-12, mar. r., fil., tr. dor. (*Hardy-Mennil*). — 220 fr.

1641. Les Œuvres de François Rabelais, *s. l.* (*Holl.*, *Elzevier*), 1663; 2 vol. pet. in-12, mar. r., fil., tr. dor. (*Chambolle-Duru*). — 155 fr.

1662. La Princesse de Montpensier (par Mme de La Fayette). *Paris*, *Ch. de Sercy*, 1662, pet. in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Hardy-Mennil*). Édition originale. — 145 fr.

1678. Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut (par l'abbé Prévost). *Amsterdam* (*Paris*), 1753; 2 vol. in-12, fig. de Pasquier, d. rel. mar. r. — 340 fr.

1696. Les Cent Nouvelles nouvelles, avec fig. grav. sur les dessins de Romain de Hooge. *Cologne*, *P. Gaillard* (*Holl.*), 1701 ; 2 vol. pet. in-8 réglés, mar. bl., fil., tr. dor. (*Rel. anc.*). — 151 fr.

1699. L'Heptaméron de la royne de Navarre. *Paris*, *Gilles Gilles*, 1567 ; in-16, mar. v., fil., tr. dor. (*Bauzonnet*). — 111 fr.

1706. Les Serées de Guillaume Bouchet. *Lyon*, *Thib. Ancelin*, 1608; 3 vol. in-12, vél. — 145 fr.

1728. Hypnerotomachie, ou discours du songe de Polyphile (trad. de l'ital. de Columna, par J. Martin). *Paris*, *Jac. Kerver*, 1561; in-fol. réglé. fig. sur bois, v. gr. — 134 fr.

1733. Le Décaméron de Jean Boccace (trad. par Le Maçon). *Londres*, 1757-61 ; 5 vol. in-8, fig. et culs-de-lampe d'Eisen, Gravelot, etc., v. m., fil. — 199 fr.

1941. M. T. Ciceronis opera. *Lugd. Batav.*, *ex offic. Elseviriana*, 1642 ; 10 vol. pet. in-12, mar. r., fil., tr. dor. (*Boyet*). — 231 fr.

1949. Œuvres de Scarron, nouv. édit., augm. *Amsterdam*, *J. Wetstein*, 1752; 7 vol. pet. in-12, portr. et fig., mar. r., tr. d. (*Capé*). — 156 fr.

2030. Histoire de la mission des pères capucins en l'isle de Maragnon, avec un traité des mœurs des Indiens, par le P. Cl. d'Abbeville. *Paris*, *Fr. Huby*, 1614 ; in-8, front. gr., v. ant., fil. (*Petit*). — 100 fr.

2033. L'Art de vérifier les dates, mis en ordre par de Saint-Allais. *Paris*, 1818-38 ; 10 vol. in-4, cart. non rognés. — 173 fr.

2215. Les Mémoires de messire Philippe de Commines. *Leide, Elzevier*, 1648; pet. in-12. front. gr., mar. v., tr. dor. (*Duru.*) — 175 fr.

2358. Les Antiquitez, chroniques et singularitez de Paris, par G. Corrozet. *Paris, G. Corrozet*, 1561; pet. in-8, mar. br., dos à mosaïque, fil., tr. d. (*Lortic*). — 200 fr.

2683. Le Premier Livre de l'histoire de l'Inde....; fait par Fernand Lopez de Castagneda, et trad. du portug. en franç. par Nic. de Grouchy. (*Paris*), *Michel de Vascosan*, 1553; in-4, vélin. — 155 fr.

2688. Histoire naturelle et morale des Indes, tant orientales qu'occidentales, par Jos. Acosta, trad. de l'esp. par Rob. Regnault, Cauxois. *Paris, Marc Orry*, 1606; in-8, mar. v., dos orné, dent., tr. dor. (*Rel. anc.*). Aux armes du duc de la Vieuville. — 150 fr.

2689. Les Singularitez de la France antarctique, par André Thevet. *Anvers, Chr. Plantin*, 1558; in-8, fig. sur bois, mar. v., fil., tr. dor. (*Hardy-Mennil*). — 325 fr.

2690. Histoire de la Nouvelle-France, par Marc Lescarbot. *Paris, J. Milllot*, 1609; pet. in-8, cartes, mar. r., fil., tr. dor. (*Hardy-Mennil*). — 505 fr.

Bibliothèque de M. le marquis de Morante, sénateur du royaume d'Espagne, dont la vente a eu lieu à Paris du 21 février au 2 mars 1872. (M. Bachelin, expert; M. Delbergue-Cormont, commissaire-priseur). Cette vente a produit 118,253 fr.

Le catalogue général de la bibliothèque du marquis de Morante a été publié par lui-même en huit volumes in-8°, imprimés à Madrid en 1854-1862, et dont les notes sont rédigées en latin. Nos lecteurs ont pu lire un article intéressant sur ce grand travail, dans le *Bulletin du Bibliophile* (an. 1862, p. 1069-1804.)

1. Biblia sacra. *Manuscrit* du treizième siècle, in-8, sur peau de vélin, miniat., bordures; v. à comp. — 600 fr.

2. Biblia vulgata. *Neapoli, Moravus*, 1476; in-fol., goth., mar. r., doublé, dent. tr. dor. — superbe exempl. en gr. papier — 910 fr.

3. Biblia sacra. *Venetis, Nic Jenson*, 1479; in-fol., goth., miniat., sur le premier feuillet, init. color.; v. comp., fil. — 235 fr.

7. Recueil des plus notables sentences de la Bible, trad. par quatrains en manière de proverbes (par F. Anselme Chastel). *Paris, Mamert Patisson*, 1577 ; in-4, mar. vert, dent., tr. d. (*Trautz-Bauzonnet*). — 150 fr.

16. Incipit ordo sacerdotalis, ad usum romanum. *Manuscrit* italien du quatorzième siècle; pet. in-4 sur vélin, miniat., musique notée, v. rose, comp., dent. — 1,000 fr.

23. De virginitate Beatæ Mariæ figuralia scripta. *S. l. n. a.* (quinzième siècle); in-4 de 29 ff., goth., 53 fig. s. bois, mar. vert, fil., tr. d. (*Trautz-Bauzonnet*). — 610 fr.

25. Holbein. Historiarum Veteris Instrumenti icones, ad vivum expressæ. *Ludguni, M. et G. Trechsel*, 1538 ; pet. in-4, mar. v., fil., tr. d. (*Trautz-Bauzonnet*). — Très-bel exempl. de l'édit. originale de cette suite de 92 fig. s. bois, grav. d'après les dessins de Holbein. — 700 fr.

39. Eusebius Pamphilus. Libri de preparatione evangelica, latine. *Venetiis, Nic. Jenson*, 1470 ; in-fol., mar. r., fil., doublé de vélin, tr. d. (*Lewis*). — Édition princeps, init. peintes. — 240 fr.

41. S. Augustini in libros de Civitate Dei. *Venetiis, Oct. Scoti*, 1489 ; in-fol., goth., gr. marges, init. peintes, mar. estampé, tr. dor. et ciselée. — 600 fr.

96. Trialogue nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther... ; par F. Jehan Guchi de Clusés, frère mineur. *S. l.*, 1524 ; pet. in-4, goth., mar. bleu jans. tr. dor. — 545 fr.

111. Calvin (J.). Des Scandales qui empeschent aujourd'hui beaucoup de gens de venir à la pure doctrine de l'Evangile. *Genève, J. Crespin*, 1550 ; in-4, mar. bleu, fil. tr. d. (*Thompson*). — 420 fr.

113. L'Impiété huguenotte descouverte par J. Calvin. *Metz, J. Antoine*, 1656 ; in-12, mar. r., fil. tr. dor. — 320 fr.

115. Viret (P.). La Physique papale. *S. l., J. Gérard*, 1552 ; in-12, mar. r., fil., tr. d. (*Derome*). — 190 fr.

116. Viret (P.). Le Requiescant in pace de Purgatoire. *Genève, J. Gérard*, 1552 ; in-8, mar. r. fil., tr. dor. (*Derome*). — 420 fr.

118. Viret (P.). Exposition familière des principaux points du catéchisme. *Genève*, 1561 ; in-12, mar. v., fil., tr. dor. (*Derome*). — 255 fr.

119. Viret (P.). Métamorphose chrestienne. *Genève*, 1561 ; pet.

in-8, mar. marron, dent., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 275 fr.

120. Viret (P.). L'Interim, fait par dialogues. *Lyon*, 1565; in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Padeloup*). — 290 fr.

132. Discours du vray sacrifice et du vray sacrificateur, par J. de l'Espine. *Lyon*, 1563. — Conclusion de la Messe, 1563. — Le Mandement de Lucifer à l'Antechrist pape de Rome. *Lyon*, 1562; en 1 vol. in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Derome*). — 415 fr.

141. Coignac (Joach. de). Deux Satyres, l'une du pape, l'autre de la papauté (en vers). *S. l.*, 1551; in-12 de 24 pag., mar. r. fil., tr. d. (*Bauzonnet-Trautz*). Extrêmement rare. — 300 fr.

147. Léopard (Ch.). Le Glaive du géant Goliath, phylistin et ennemy de l'Eglise de Dieu. (*Genève*), 1561; in-8, cart. — Première édit. fort rare. — 210 fr.

148. Sentence decretale et condamnatoire au fait de la paillarde papauté. *S. l.*, 1561; pet. in-8, v. f., fil., tr. dor. (*Petit-Simier*). Pièce rarissime. — 210 fr.

149. L'Extrême-Onction de la Marmite papale. *Lyon*, 1562; in-8, cart. — Bel exempl. d'une pièce très-rare. — 200 fr.

150. La Polymachie des marmitons. *Lyon*, 1562; in-8, cart. — 361 fr.

187. Ochini (Bern.), Senensis, Liber de corporis Christi sacramento. *Basileæ, s. a.* (*circa* 1561); in-12, mar. r., fil., tr. dor. — 230 fr.

221. Las siete partidas de don Alonzo el Sabio, con las adiciones del Dr de Montalvo. *Sevilla, imprimieronlas Paulo de Colonia y otros compañeros Alemanes*, 1491; in-fol., v. deuxième édit. très-rare. — 310 fr.

275. Le Doctrinal de Sapience, par Guy Roye. *S. l. n. d.*; pet. in-fol., goth. de 87 ff., v. f., fil., tr. d. (*Derome*). Édition de la plus grande rareté. — 550 fr.

300. L'Orloge des princes, par Ant. de Guevara, trad. en franç. (par Nic. de Herberay). *Paris*, *Galliot du Pré*, 1540; in-fol. goth., mar. r. à comp. fleurd., tr. dor. (*Lortic*). — 300 fr.

305. L'Orloge des princes, par Ant. de Guevara, trad. en franç. (par Nic. de Herberay). *Paris*, *Arnoul l'Angelié*, 1550; in-8, v. f., comp. mosaïque, fil. tr. dor. (*Anc. rel. datée de* 1555). — 295 fr.

472 *bis*. Bocchii (Ach.) Symbolicarum quæstionum libri quinque.

*Bononiæ*, 1555; pet. in-4, mar. marron à riches compart. mosaïque, fil., tr. dor. et ciselée (*Rel. du temps*). Édit. originale. — 390 fr.

595. Incipit summa quæ vocatur Catholicon, edita a fr. Joh. de Janua. *S. l. n. a.* (*J. Mentelin, circa* 1470); in-fol., mar. r., tr. dor. (*Petit*). L'un des plus beaux et des plus grands exempl. connus. — 400 fr.

617. Ciceronis de Oratore libri III. (*Romæ, in domo Petri de Maximo*), 1469; in-4, mar. r., fil., tr. dor. (*Derome*). Édition princeps. Exempl. du duc de la Vallière. — 530 fr.

652. Repertorium vocabulorum exquisitorum oratorie poesis et historiarum...; editum a Conrado (de Mure). *Basileæ, s. a.* (1470); in-fol. goth., mar. bl., tr. dor. (*Capé*). — Très-bel exempl. à marges intactes, d'une édition très-rare. — 220 fr.

658. Longolii (Chr.) Lucubrationes, Orationes, Epistolæ. *Lugd., Seb. Gryphius*, 1542; in-8, mar. br, à comp., dent. fil. tr. dor. — Précieux exempl. de Canevarius. — 380 fr.

814. Les Odes d'Horace, en vers burlesques (par H. Picon). *Leyde* (*Elzevir*), 1653; in-12, mar. bleu, fil. à comp. tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). Livre rarissime; exempl. de M. Armand Bertin. — 450 fr.

836. Ovidii heroidum epistole...; Auli Persii familiaris explanatio, etc. *In ædibus Ascensianis*, 1516; in-4, v. f., comp. (Rel. du temps). — 460 fr.

845. Dolce (Lud.). Le Trasformationi (di Ovidio). *Venetia, G. Giolito de' Ferrari*, 1553; gr. in-4, fig. s. bois, reliure vénitienne du temps, mosaïque, tr. dor. — Magnifique exempl., en grand pap., à toutes marges, de cette première édition. — 900 fr.

967. Gotofredi Torini, Biturici, in filiam charissimam, Epithalamia et dialogi. — *Parrhisiis*, 1523 (1524); in-4 de 4 ff., cart. — Exempl. unique. — 1,450 fr.

990. Sacra regum historia, heroico carmine redacta per Gilb. Filholium. *Parisiis, Fed. Morel*, 1587; in-8, reglé, mar. r. à riches comp., fil., tr. dor. (*Belle reliure,* attribuée à Eve). — 245 fr.

995. Passeratii (J.) Kalendæ Januariæ. — Le premier livre de ses poëmes. *Paris, Mam. Patisson*, 1597; en 1 vol. in-4, mar. r., fil. à comp., tr. dor. — Exempl. de Renouard. — 250 fr.

1171. Jacopo di messer Poggio a Lorenzo di Piero di Cosimo de

Medici, sopra el triompho della fama di messer Franceschо Petrarcha. *s. l. n. a.* (*Avant* 1485); in-4, mar. vert à riches comp., dent., fil., tr. dor. (*Capé*). — Superbe exempl. à toutes marges, d'une édition très-rare. — 300 fr.

1172. La Novella della figluola del mercatante... *S. l. n. d.*; in-4, mar. r., fil., dent., tr. dor. (*Bauzonnet*). — Exempl. peut-être unique. — 205 fr.

1243. La Celestina, tragicomedia de Calisto y Melibea. *Sevilla*, 1523; in-8, goth. fig. s. bois, mar. r. à comp., dent., fil., tr. d. (*Trautz-Bauzonnet*). Précieux exempl., très-pur, d'une édition rarissime. — 325 fr.

1245. La Celestina... *En Lixboa, por Luys Rodriguez*, 1540; in-4, mar. v., fil., dent., tr. dor. — Édit. goth. rare, belles fig. sur bois. — 240 fr.

1246. La Celestina... *Zaragoza, por Diego Hernandez*, 1545; in-8, fig. s. bois, mar. r., tr. dor. (*Anc. rel.*). — 200 fr.

1247. La Celestina... *Salamanca, por Matias Gast*, 1570; in-16, mar. r., fil., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — Édition rare. — 120 fr.

1267. Hypnerotomachia Poliphili. *Venetiis, Aldus Manutius*, 1499, in-fol., mar. r., comp., dent., tr. d. (*Anc. rel.*). — Première édition. — 500 fr.

1269. Il Corbaccio, di Boccaccio. *Parigi, Morello*, 1569; in-8, mar. br. à comp., dent. (*Rel. du temps*). — Exempl. de Ballesdens, dans une magnifique reliure à la Grolier, du seizième siècle. — 240 fr.

1274. El ingenioso hidalgo D. Quixote de la Mancha. *Madrid, imprenta real*, 1797-98; 6 vol. in-12, fig., v., fil. — 280 fr.

1318. Carcel de Amor. *Burgos*, 1526; in-4, titre gr., mar. vert, comp. fers à fr., dent., tr. dor. — Édition fort rare; bel exempl. — 400 fr.

1369. Religios. viri F. Joannis Raulin. epistolarum... opus eximium. *Lutetiæ, Ant. Ausurdus*, 1521; pet. in-4, sur peau de vélin, mar., fil., tr. dor. (*Bauzonnet*). — Superbe exempl. de la vente de de Bure. — 515 fr.

1391. Libro della origine delli volgari proverbi, da Aloyse Cynthio degli Fabritii. *Vinegia, gli Vitali fratelli*, 1526; in-fol., mar. ol., doublé de vél., dent., tr. d. (*Clarke*). Livre très-rare. — Exempl. de lord Granville. — 475 fr.

1426. Ciceronis opera. *Venetiis, apud Aldum*, 1583; 10 vol. in-fol., mar. r., fil., tr. dor. — Magnifique exempl. de cette édit. rare. — 350 fr.

1427. Ciceronis opera. *Ludg. Bat., Elzevier*, 1642; 10 vol. in-12, v. ant., fil., tr. dor. — Exempl. grand de marges. — 435 fr.

1459. Collection de classiques français, à l'usage du Dauphin. *Paris, Didot*, 1783-94; 22 vol. in-4, mar. vert., dent., fil., tr. dor. (*Derome*). — Précieux exempl. d'une collection presque introuvable complète. — 1,250 fr.

1477. Pomponii Melæ Cosmographia. *Salmanticæ*, 1498. Édit. très-rare; bel exempl. à toutes marques. — 875 fr.

1488. Scaligeri (Jos.) opus de emendatione temporum. *Lugd.-Bat.*, 1598; in-fol., mar. r., fil., tr. dor. — Précieux exempl. aux armes de J.-A. de Thou. — 360 fr.

1498. Strozæ, de dogmatibus Chaldæorum. *Romæ*, 1617; mar. r., fil., tr. d. — Bel exempl. d'un livre rare, aux armes du card. Borghèse. — 240 fr.

1525. Dialogue et un merveilleux parlement faict pas loing de Trient, sur le cheming de Rome..., 1522; in-4, goth. de 4 feuillets, mar. r., fil., tr. dor. — Pamphlet unique et inconnu jusqu'à ce jour. — 800 fr.

1529. Gesta nobilis.... Symonis comitis de Montforti, per fr. Petrum monachum Vallium Sernay. Pet. in-fol., mar. noir. Manuscrit du quinzième siècle, sur vélin. — 1,350 fr.

1558. Appiani Alexandrini de bellis civilibus Romanorum. *Venetiis*, 1472; in-fol., mar. r., riches comp., fil., doublé de moire, dent., tr. dor.—Magnifique exempl. de la première édit.—240 fr.

1596. Titi Livii Historiæ romanæ. *Paris, Vascosan*, 1552; in-fol., mar. bleu, fil. tr. dor. Très-bel exempl. aux armes du comte d'Hoym. — 235 fr.

1604. Valerii Maximi liber factorum et dictorum memorabilium. *Moguntiæ, P. Schoyffer de Gernsshem*, 1471; in-fol., mar. r., fil., tr. dor. (*Padeloup*). Première édit. avec date. — 400 fr.

1608. Valerius Maximus, nuper editus. *Venetiis, hæredes Aldi*, 1534; in-8, mar. br., comp., fil., tr. dor. Belle reliure du seizième siècle, genre Grolier. Édition rare. — 265 fr.

1611. Valerio Maximo. Dichos y hechos celebres. *Çaragoça*, 1495; in-fol., mar. r., semé de fleurs de lis, fil., tr. dor. — Édition gothique fort rare. — 260 fr.

1616. Taciti opera omnia. *Lugd.*, *Ant. Gryphius*, 1584; in-12, mar. r., doré en plein, lis et marguerites sur les plats, fil., tr. d. (*Clovis Ève*). Délicieux exempl. aux armes de Marguerite de Valois. — 800 fr.

1627. Suetonii Cæsares. *Lugd.*, *Seb. Gryphius*, 1551; in-12, mar. r., lis et marguerites sur les plats, fil., tr. d. (*Clovis Eve*). Charmant exempl. aux armes de Marguerite de Valois. — 800 fr.

1633. Justinus. *Venetiæ*, *Nic. Jenson*, 1470; in-4, mar. bleu, fil., dent. doublé de mar. citron, tr. dor. (*Bozérian*). Édition princeps. Superbe exempl. du duc de Noailles. — 170 fr.

1635. Historiæ Augustæ Scriptores. *Mediolani*, *Phil. de Lavagna*, 1475; 2 vol. in-fol., v. f. — Première édit. Exempl. aux armes du comte d'Hoym. — 255 fr.

1637. Eutropius, de historiis Romanorum. *Romæ*, 1471; in-fol., mar. br., tr. dor. — Très-bel exempl. à grandes marges, de l'édition *princeps*. — 240 fr.

1649.*Chronicarum liber, per Harthman Schedel. *Nurembergæ*, 1493; in-fol. goth., v. jasp., fil., 3,000 figures sur bois. — 230 fr.

1656. Herrera (Ant. de). Historia general del mundo (1559-1598). *Madrid*, 1601-12; 3 tom. en 2 vol. in-fol., mar. r., fil., tr. dor. — Édit. originale. Superbe exempl. aux armes de de Thou. — 200 fr.

1670. Tortorel et Perissin. Kurtzer-Begriff..... Gr. in-4 oblong, v. f. — Très-bel exempl. avec les titres en franç. des 34 pl. — 280 fr.

1719. Chronica regni Aragonum. *Manuscrit* du quinzième siècle, in-fol. sur vélin, rel. du temps à comp., ferm., miniat. — 1,950 fr.

— Livres rares et précieux reliés par Trautz-Bauzonnet, Capé, Duru, etc., composant la bibliothèque de M. C*** (Crapelet). Cette vente a eu lieu le 8 mars (expert : M. Aug. Aubry; commissaire-priseur : Me Boulouze). Les 143 articles du catalogue ont produit 18,835 fr.

Nous citerons les ouvrages suivants :

3. Heures à l'usage de Rome. *Impr. l'an* 1498 *pour Simon Vostre, libraire à Paris*; in-8, vignettes, bordures avec danse des morts,

majusc. rehaussées d'or, mar. br., tr. d. (Thompson). — 330 fr.

4. Heures; *impr. pour Anthoine Verard, libraire à Paris, s. d.* (Almanach de 1488 à 1508); in-4 de 161 pp., sur pap. goth., fig. grav. s. bois, mar. br.; riche rel. doublée de mar. (*Capé*). — 1,650 fr.

5. Hore dive Virginis Marie, sec. usum romanum. In-8, sur vélin, fig., init. et bordures color. et rehaussées d'or; mar. la Vall., tr. dor. (*Capé*). Au verso du titre, une pièce de vers en français. — 700 fr.

7. Introduction à la vie dévote, de S. François de Sales. *Paris, impr. du Louvre*, 1641; in-fol., titre gr., vign., mar. r., fil., tr. d. (*Rel. anc. au chiffre de Mme de Chantal*). — 300 fr.

8-14. Bibliothèque spirituelle de M. Silvestre de Sacy, de l'Acad. franç. *Paris, J. Techener*, 1854-59; 13 vol. in-12, pap. vél. ou vergé, rel. en mar. de diverses couleurs par Capé. — 380 fr.

16. Les Essais de Michel, seigneur de Montaigne. *Amst., Ant. Michiels*, 1659; 3 vol. in-12, front., portr., mar. r., fil., tr. d. (*Trautz-Bauzonnet*). — 335 fr.

17. Pensées de Pascal sur la religion. *Paris*, 1670; in-12, mar. r. jans., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). Édition originale. — 126 fr.

18. Les Provinciales (par Blaise Pascal). *Cologne, chez Pierre de la Vallée* (*Dan. Elzevier*), 1657; pet. in-12, mar. v., jans., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). Première édit. sous cette date. Ex. très-grand de marges. — 169 fr.

32. Q. Horatii Flacci poemata, cum notis a J. Bond. *Amst., Dan. Elzevier*, 1676; pet. in-12, mar. citr., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 138 fr.

34. P. Ovidii Nasonis opera : Dan. Hensius recensuit. *Lugd. Bat., ex offic. Elzeviriana*, 1629; 3 vol. pet. in-12, mar. r., fil., tr. dor. (*Capé*). — 120 fr.

35. Ausonius, cura Hier. Avancii. *Venetiis, in æd. Aldi et Andreæ soceri*, 1517; pet. in-8 de 108 ff., mar. bleu, jans., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). Édit. très-recherchée. — 80 fr.

37. Theod. Bezæ Vezelii poematum edit. secunda. (*Paris*). *Henric. Stephanus*, 1569; in-8, mar. br. à comp. (*Capé*). — 105 fr.

50. Les Demandes faites par le roi Charles VI, avec les réponses de P. Salmon. *Paris, Crapelet*, 1833; gr. in-8, jésus vélin, mar. bleu, fil., tr. d. (*Capé*). — Superbe exempl. avec les 10 pl.

doubles sur vélin, peintes en or et en couleur. — 400 fr.

52. Les Œuvres d'Alain Chartier. *Paris, Galliot du Pré*, 1529; pet. in-8, mar. r., genre Grolier, doublé de mar. v. (*Capé*). — 700 fr.

53. Lexil maistre Alain Chartier. — Le livre de Mellibée et dame Prudence, etc. — Sept manuscrits du quinzième siècle sur pap., en 1 vol. in-fol., vél. — 200 fr.

54. Marguerites de la Marguerite des princesses. *Lyon, J. de Tournes*, 1547; 2 vol. in-8, fig. s. bois, mar. ol., tr. d. (*Capé*). — Magnifique exempl. — 805 fr.

56. Cy commence le Debat du corps et de lame. *S. l. n. d.;* pet. in-4, goth. de 14 ff., mar. br., tr. d. (*Trautz-Bauzonnet*). — Très-rare. — 210 fr.

58. Les Œuvres de Joachim du Bellay. *Paris, Fed. Morel*, 1568; fort vol. in-8, mar. br., tr. d. (*Charmante rel. de Capé*). — 380 fr.

61. Estienne Jodelle. Ses œuvres poétiques. *Paris, Nic. Chesneau et Mam. Patisson*, 1574; in-4, mar. v., fil., tr. dor. (*Duru*). — 300 fr.

62. Amadis Jamyn. Ses œuvres poétiques. *Paris, de l'impr. de Rob. Estienne, par Mam. Patisson*, 1575; in-4, mar. r., fil., tr. dor. (*Capé*). Première édit. — 400 fr.

63. L'Arcadie de Jac. Sannazar, mise d'ital. en franç., par J. Martin. *Paris, Mich. de Vascosan et Gilles Corrozet*, 1544; in-8, mar. v., fil., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 141 fr.

67. Œuvres poétiques de Estienne Forcadel : dernière édit., revue par l'auteur. *Paris, Guill. Chaudière*, 1579; pet. in-8, mar. ol., riches dorures (*Capé*). — 800 fr.

68. Œuvres de Ronsard. *Paris, Nic. Buon*, 1604; 9 tom. en 5 vol. — Recueil des sonnets et autres pièces retranchées aux édit. précédentes. *Nic. Buon*, 1617, 1 vol. — Ens. 6 vol. pet. in-12, mar. br., fil., tr. dor. (*Capé*). — 205 fr.

69. Les diverses poésies du sieur de la Fresnaye-Vauquelin. *Caen, Ch. Macé*, 1612; in-8, mar. r., tr. dor. (Capé). — 1,490 fr.

70. Œuvres de François de Malherbe. *Paris, Charles Chappellain*, 1630; in-4, tr. dor. (*Capé*). — Première édit. — 87 fr.

76. Collection des poëtes français, imp. par Coustelier. *Paris*, 1723-24; 10 vol. pet. in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Capé*). — 251 fr.

81. OEuvres complètes d'Alfred de Musset. *Paris, Charpentier*, 1866; 10 vol. in-4, pap. vergé, br.; 28 dessins de Bida, grav. sur acier. — 206 fr.

94. Les OEuvres de M. de Molière. *Paris, D. Thierry et Cl. Barbin*, 1682; 8 vol. in-12, mar. r., fil., tr. dor., fig. (*Capé*). Très-bel exempl. d'une édit. rare. — 455 fr.

96. OEuvres de Racine. *Paris, Cl. Barbin*, 1697; 2 vol. in-12, mar. r., jans., tr. dor.; titres gr. et fig. (*Lortic*). Dernière édit. publ. du vivant de l'auteur. — 205 fr.

103. Les Amours pastorales de Daphnis et Chloé (trad. par Jac. Amyot). *Paris*, 1718; pet. in-8, fig., mar. vert, riches dent. (*Capé*). Édition dite du *Régent*. — 295 fr.

107. L'Heptaméron des nouvelles de la reine de Navarre. Nouv. édit. publiée par la Soc. des bibliophiles français. *Paris*, 1853; 3 vol. pet. in-8, mar. cit., fil., tr. dor. (*Capé*). — 260 fr.

113. Il Decameron di Giovani Boccacci. *Amst.* (*à la Sphère*), 1655; in-12, réglé, mar. citr., dos et plats mosaïque, tr. dor. (*Capé*). 250 fr.

121. OEuvres complètes de J. de la Fontaine. *Paris, Lefèvre*, 1814; 6 vol. gr. in-8, pap. vél. fin, mar. r., fil., tr. dor. (*Capé*). — Un des 20 exempl. avec les eaux-fortes et fig. avant la lettre de Moreau le Jeune. — 586 fr.

125. OEuvres complètes de Montesquieu. *Paris, F. Didot*, 1795: 12 vol. in-18, mar. r., jans., tr. dor. (*Capé*). Bel exempl. sur gr. pap. vél., portr. — 260 fr.

143. Ouvrages publiés par la Société de l'histoire de France. *Paris, Renouard*; 71 vol., d.-rel., dos et c. mar. r. (*Capé*); et 44 vol. br. — ens. 115 vol. in-8. — 483 fr.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Le *Bulletin du Bibliophile* a consacré plusieurs articles à l'examen de la nouvelle édition fort augmentée des *Supercheries littéraires*, un des principaux ouvrages du laborieux Quérard ; nous devons signaler l'apparition de la première partie du *Dictionnaire des anonymes*, complément indispensable des *Supercheries*. On sait de quelle estime jouit le *Dictionnaire* de Barbier, livre indispensable à tous les libraires, à tous les bibliothécaires, à tous les amateurs ; il manquait depuis longtemps dans le commerce, et il était urgent de le réimprimer, d'autant plus que, depuis 1826, une multitude de volumes ont vu le jour sans que leurs auteurs se soient fait connaître. Des recherches nouvelles permettent d'ailleurs de révéler bien des anonymes que Barbier n'avait pas découverts, et l'on peut ajouter d'utiles informations à de fort nombreux articles insérés dans son dictionnaire.

L'édition nouvelle a donc reçu d'utiles et importantes additions. MM. Olivier Barbier, René et Paul Billart ont apporté le plus grand zèle à son perfectionnement ; ils ont reçu des communications multipliées de la part de quelques amis des livres ; M. Ch. Brunet, acquéreur des papiers de Quérard, a envoyé bien des notes réunies par cet infatigable bibliographe.

Le tome qui vient d'être mis en vente à la librairie Daffis (XLV pages et 544 colonnes) s'arrête au mot *Ce que*. Nous en reparlerons après examen.

— Bibliothèque Grenville. — Les conservateurs du British-Museum viennent de publier la troisième partie de la *Bibliotheca Grenvilliana,* qui complète le catalogue de la bibliothèque léguée au British-Museum par Thomas Grenville. Ce catalogue a été rédigé par M. Rye, conservateur

des imprimés, et se termine par un Index général. Les deux premières parties avaient été mises au jour en 1842 et en 1858.

— Les Bibliothèques en Italie. — L'Italie, non compris les États romains et la Vénétie, compte 210 bibliothèques renfermant plus de quatre millions de volumes. La Vénétie seule possède 46 bibliothèques avec 905,895 volumes.

— Musée de l'Industrie a Bruxelles. — La bibliothèque du Musée de l'industrie, à Bruxelles, vient de recevoir une précieuse collection de mille planches originales des meilleurs maîtres, relatives à la décoration, à l'ameublement, à la serrurerie et à l'orfévrerie, de l'époque Louis XVI ; elle possédait déjà cinq cents planches du même genre, des époques Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. C'est à un généreux anonyme que le Musée de Bruxelles doit cet accroissement de richesses.

Toutes ces collections sont mises à la disposition des ouvriers et des élèves, de sept à dix heures du soir, avec la faculté de prendre des calques.

La bibliothèque de l'*Union centrale*, à Paris, rendait les mêmes services à nos artistes industriels ; mais les circonstances l'ont contrainte à fermer ses portes. Espérons qu'elle les ouvrira bientôt, dans l'intérêt de l'industrie à laquelle l'initiative privée doit venir en aide dans ces temps malheureux.

— Musée de Lille. — M. Reynart, directeur du Musée de Lille, vient de publier un nouveau catalogue des objets d'art que contient l'établissement confié à ses soins. Il est rédigé avec une rare intelligence, et devient un ouvrage précieux par la reproduction photoglyptique des œuvres principales que renferme ce Musée. Ses collections importantes, qui s'accroissent chaque jour, soit par des dons, soit par des acquisitions faites à l'aide de subventions accordées par le conseil municipal, placent le Musée de Lille au rang

des plus belles institutions de ce genre qui existent en France.

Il serait à désirer que l'exemple de M. Reynart fût suivi partout, et que des catalogues généraux des richesses accumulées dans les Musées de Paris et de la province fussent publiés et accompagnés de la reproduotion des œuvres les plus remarquables : ce qui les sauverait à jamais de l'oubli, si elles étaient malheureusement détruites par quelque funeste accident.

— La Bibliothèque de Saint-Pétersbourg. — La bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg vient d'obtenir une subvention annuelle de 300,000 fr., et de s'enrichir de plusieurs dons d'un grand prix, entre autres du Coran écrit de la main d'Osman. Ce manuscrit a plus de douze cents ans, et les ulémas de Samarcande le nomment « la plume sacrée ». Quelques pages sont encore tachées de sang : d'après la tradition, Osman lisait ce livre lorsqu'il fut tué. Ce manuscrit est le seul reste des trésors littéraires réunis autrefois à Samarcande par Tamerlan, et constitue, par conséquent, un des plus anciens et des plus précieux monuments de la littérature musulmane. Parmi les autres manuscrits, dont la bibliothèque a fait l'acquisition, nous citerons seulement une pièce de vers autographe de l'impératrice Élisabeth Petrovna, et vingt-huit lettres de A. de Humboldt au comte Cancrine.

— Fondation d'une Bibliothèque a Rome. — On s'occupe depuis quelque temps de la fondation d'une bibliothèque à Rome, où l'on doit réunir tous les documents relatifs à l'histoire de cette ville. Un établissement de ce genre devient indispensable. En effet, la bibliothèque du Vatican n'a pas été tenue au courant des publications nouvelles, et, depuis la fin du siècle dernier, elle n'a reçu qu'un petit nombre de livres modernes. Telle serait la cause qui aurait empêché les Romains de prendre une plus large part à l'élaboration de leur propre histoire, n'ayant pas à leur

disposition les ressources littéraires nécessaires; et ils ont ainsi laissé à des savants étrangers le soin des recherches plus approfondies. Souvent ces étrangers eux-mêmes, venus à Rome pour puiser à la source et n'y trouvant que des documents insuffisants, n'ont pu terminer que dans leur pays les travaux qu'ils avaient entrepris.

Ce nouvel établissement exercera certainement une influence favorable sur les études historiques et scientifiques. Il est probable que l'organisation de la *Biblioteca Romana* sera promptement suivie de la fondation d'une société savante, ayant pour but la publication de documents relatifs à l'histoire de Rome, la recherche et la description de ses monuments antiques. Des villes moins anciennes et moins illustres possèdent depuis longtemps des sociétés historiques. Rome pourrait alimenter facilement les travaux de plusieurs sociétés de ce genre. C'est, dit-on, M. Enrico Narducci qui aurait l'heureuse idée de la fondation d'une bibliothèque romaine.

On pourra suivre, pour l'exécution de cette utile entreprise, l'exemple du baron de Korff, directeur de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, qui, depuis 1852, a mis tous ses soins à former une collection uniquement consacrée à la Russie et à son histoire, collection qui se compose aujourd'hui de 30,000 volumes.

M. Francesco Cerrotti, qui possède les connaissances les plus étendues sur la bibliographie de Rome et sur le classement des bibliothèques, serait le directeur de l'établissement projeté. Le protectorat serait confié au syndic Francesco Grispigni, chargé de réaliser le projet. L'exemple de Rome aura sans doute des imitateurs, dit la *Gazette d'Augsbourg;* et il faut espérer que la fondation de cette bibliothèque donnera aux études historiques un nouvel essor dont elles ont besoin, car la génération des Muratori et des Tiraboschi est à peu près éteinte.

---

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

**Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau**, suivis des **Mémoires du maréchal prince de Beauvau**. Recueillis et publiés par Mme Standish (née Noailles).

Un volume grand in-octavo, avec deux portraits gravés à l'eau forte.......................................... 10 fr.

— Tirage sur papier vergé des Vosges........................ 16 fr.

— Sur grand papier jésus (dit de Hollande), tiré à petit nombre.................................................. 30 fr.

**Le Dix-huit Mars, récit des faits et recherche des causes.** Rapport officiel fait à l'Assemblée nationale au nom de la commission d'enquête sur l'insurrection, par M. Martial Delpit, député de la Dordogne; 1 volume in-8 (de 42 feuilles), 668 pages........................................ 8 fr.

Sur papier vergé, tiré à 100 exemplaires......... 18 fr.

**Souvenirs sur Théodore Rousseau**, par Alfred Sensier. 1 vol. in-8, avec un portrait.................................. 8 fr.

Papier vergé.................................. 18 fr.

**Life of Madame de Lafayette, by Madame de Lasteyrie her daughter preceded by the life of the duchesse d'Ayen by Madame Lafayette her daughter translated from** the french by Louis de Lasteyrie. 1 vol. in-12, broché....... 5 fr.

**État actuel de la maison de France.** Lignée des princes et princesses, dates de leur naissance, leurs qualités et leurs alliances, etc.......................................... 50 c.

---

Nous avons acquis le restant des exemplaires du volume intitulé :

Garin le Lohebrain, chanson de geste, composée au XIIe siècle par Jean de Flagy, mise en nouveau langage par M. A. Paulin-Paris, membre de l'Institut; un vol. in-12 br.

---

**De l'Éducation des filles**, par Fénelon, suivi de ses Dialogues sur l'éloquence et de sa Lettre à l'Académie française; avec une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 1 vol. in-12. 6 fr.

Grand papier de Hollande. 15 fr.

**Pensées sur divers sujets de religion et de morale**, par Bourdaloue, précédées d'une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 2 vol. in-12 br. Prix : 12 fr.

Grand papier de Hollande (15 fr. le volume). 30 fr.

**Philippe de Remi, sire de Beaumanoir**, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis (1246-1296), par H.-L. Bordier. 1869; grand in-8° de 124 pages, 4 pl. et 1 carte. Prix : 5 fr.

Tiré à deux cents exemplaires.

**Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur** (1795-1843), par le prince Augustin Galitzin, in-12 br. 3 fr.

**Les Romans de la Table ronde**, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par Paulin Paris, de l'Institut. *Paris*, 1868; 2 vol. in-12, ornés de quatre planches, br. Prix : 12 fr.

Papier vergé, tiré à cent exemplaires, 15 fr. le volume. 30 fr.

**Souvenirs de Charles-Henri, baron de Gleichen**, précédés d'une Notice par Paul Grimblot. *Paris*, 1868; 1 vol. in-12, broché. Prix : 4 fr.

Le baron de Gleichen, né en 1735, est mort en 1807.

**Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle** (1626-1652), publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon; petit in-8°, papier vergé. 8 fr.

Papier de Hollande. 16 fr.

Jolie publication de bibliophile; mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France et très-intéressants.

**Vie de madame de La Fayette**, par M^me^ de Lasteyrie, sa fille, et précédée d'une notice sur la duchesse d'Ayen (mère de M^me^ de La Fayette) 1737-1807; un volume in-12. 5 fr.

**Une Fabrique de faux autographes**, ou récit de l'affaire Vrain-Lucas, par MM. Henri Bordier et Emile Mabille; in-4°, accompagné de 14 fac-simile des principaux documents mis en cause. Prix. 10 fr.

**Répertoire universel de bibliographie**, par Léon Techener, ou Catalogue général, méthodique et raisonné de livres rares et curieux; 1 vol. gr. in-8° de 753 pages. Prix : 10 fr.

**État actuel de la maison de France**; brochure in-12. Prix : 0 fr. 50

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

# BULLETIN
DU
# BIBLIOPHILE
## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. CHARLES ASSELINEAU, de la bibliothèque Mazarine; L. BARBIER, administrateur à la biblioth. du Louvre; ÉD. DE BARTHÉLEMY; BAUDRILLART, de l'Institut; PH. BEAUNE; HONORÉ BONHOMME; JULES BONNASSIES; J. BOULMIER; AP. BRIQUET; GUST. BRUNET, de Bordeaux; J. CARNANDET, biblioth. de Chaumont; E. CASTAIGNE, bibliothéc. à Angoulême; PHILARÈTE CHASLES, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. COLINCAMP, professeur à la Faculté des lettres de Douai; PIERRE CLÉMENT, de l'Institut; C[te] CLÉMENT DE RIS, de la Société des Bibliophiles; CUVILLIER-FLEURY, de l'Académie française; D[r] DESBARREAUX-BERNARD, de Toulouse; ÉMILE DESCHAMPS; A. DESTOUCHES; FIRMIN DIDOT, de la Société des Bibliophiles; B[on] A. ERNOUF; FERDINAND DENIS, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; AL. DE LA FIZELIÈRE; ALFRED FRANKLIN, de la bibliothèque Mazarine; marquis DE GAILLON; prince AUGUSTIN GALITZIN, de la Société des Bibliophiles; J.-ED. GARDET; J. DE GAULLE; CH. GIRAUD, de l'Institut; ALF. GIRAUD, de Blois; JULES JANIN, de l'Académie française; P. LACROIX (BIBLIOPHILE JACOB), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; LE ROUX DE LINCY, de la Société des Bibliophiles; FR. MORAND, de Boulogne-sur-Mer; PAULIN PARIS, de l'Institut; LOUIS PARIS; Gaston PARIS; B[on] J. PICHON, président de la Société des Bibliophiles français; RATHERY, conservateur à la Biblioth. nationale; ROUARD, biblioth. d'Aix; SILVESTRE DE SACY, de l'Académie française; SAINTE-BEUVE, de l'Académie française; ÉD. TRICOTEL; VALLET DE VIRIVILLE; FRANCIS WEY; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.

---

**MAI-JUIN.**

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, GREAT MARLBOROUGH STREET.
1872.

## SOMMAIRE DU N° DE MAI-JUIN.







# AUX JEUNES PERSONNES.

---

Le morceau que voici a paru, pour la première fois, sous forme de préface ou d'introduction, en tête du keepsake intitulé : *le Livre des jeunes personnes*, Paris, 1838, grand in-8, aux bureaux du *Journal des jeunes personnes*. C'était une sorte de chrestomathie française très-variée comme choix, puisqu'on y trouvait, en même temps que le *Songe d'Athalie*, des fragments des *Feuilles d'automne* et de *Notre-Dame de Paris*. J'aurais désiré en donner une description plus étendue ; malheureusement l'exemplaire sur lequel cette préface a été copiée a servi, en compagnie de bien d'autres volumes, à chauffer une marmite bavaroise aux environs de Paris.

Quant à la préface elle-même, elle a, ce me semble, un intérêt véritable : l'auteur y parle beaucoup de lui-même, de ses goûts, de sa famille, de son amour des livres. C'est un Nodier paternel et intime, en qui tout nous plaît, jusqu'à la modestie exagérée qui lui fait supposer que son nom est inconnu des familles, et trouver de l'inconvenance à la liberté qu'on a prise de placer son nom parmi ceux de tant d'écrivains illustres.

« Inconvenance », le mot y est. Cette fois le bon Nodier est trop bon. Nous avons changé tout cela heureusement. Et nul de vos lecteurs, j'en suis sûr, ne se plaindra si vous voulez bien commettre l'inconvenance de leur faire lire une confession qui revenait de droit à ce journal, tout rempli du nom et des œuvres de Nodier.

Agréez, etc. MAURICE TOURNEUX (1).

(1) M. Maurice Tourneux, qui n'est plus un inconnu dans la presse, fils de M. Eugène Tourneux, peintre distingué, mort il y a quelques années, est un jeune amateur plein de zèle pour les beaux livres et les bons ouvrages.

# AUX JEUNES PERSONNES.

Une chose connue de tous les honnêtes gens, mesdemoiselles, c'est que les jeunes personnes ne doivent pas avoir une correspondance qui ne soit avouée de leurs parents, et doivent subir de leur part, à chaque nouvel échange de lettres, un sérieux examen.

La conversation et le commerce épistolaire sont deux larges portes ouvertes aux idées fausses, et dans l'excellente organisation des femmes il n'y a que des idées fausses qui puissent conduire à des démarches répréhensibles.

Il n'y a rien d'essentiellement mauvais dans notre espèce, mais nous pouvons devenir mauvais par l'habitude des mauvais entretiens, des mauvais conseils et des mauvaises lectures; et c'est le résultat trop commun des mauvaises éducations.

J'ai commencé par là, mesdemoiselles, parce qu'on ne manquera pas de s'informer dans vos familles, où j'ai quelques bonnes raisons de croire qu'on n'a jamais entendu prononcer mon nom, des droits que j'ai acquis à vous écrire et à me faire lire de vous.

Si vos pères sont au contraire doués de cette mémoire sévère qui n'a rien oublié que les aveugles sympathies de leur jeunesse, car peu de sages en sont exempts ; si le tumulte du monde m'a jeté autrefois sous leurs yeux, dans l'inexpérience d'une vie féconde en erreurs, qui n'ont pas été assez graves, cependant, pour m'aliéner l'estime des autres et la mienne, il seroit possible que je manquasse auprès de vous de la recommandation nécessaire pour être bien accueilli; alors il faudroit les croire, il n'y a pas de doute ; car la raison de nos parents doit être la seule règle de l'âge

où la raison n'est pas formée ; mais je me flatte qu'ils deviendront plus indulgents en m'écoutant, et qu'ils ne me jugeront pas tout à l'heure trop étranger au devoir que je me suis imposé quand j'ai consenti à présider au choix de vos lectures.

Je vous demande pardon, si je suis obligé de vous parler un moment de moi pour en arriver là ; c'est une habitude qu'on me reproche avec raison, et dont il est probable que je ne me corrigerai point, parce que, dans le petit nombre de choses que je connois assez pour en parler, il n'y en a point que je connoisse mieux que moi-même. J'ai écrit fort jeune, et, jeune ou vieux, j'ai eu tort ; mais j'ai toujours respecté, dans mes écrits, la religion et les mœurs, et quelque chose qui est presque aussi respectable que la religion et les mœurs : l'innocence d'un cœur ingénu qui apprend à sentir.

J'épousai, il y a longtemps, une jeune personne comme vous, bonne et aimable comme vous, et je l'aime aujourd'hui cent fois plus que je ne l'ai jamais aimée. Nous eûmes des fils que nous perdîmes dans leur berceau ; mais une fille nous restoit, et vous la connoissez peut-être, puisqu'elle a écrit pour vous des pages qui valent bien mieux que les miennes. J'ai eu le bonheur d'élever sous mon toit des nièces et des petites-nièces ; et puis, j'ai maintenant une petite-fille, afin que vous le sachiez. Il y a plus de vingt ans que j'existe ainsi, à la tête d'un pensionnat de famille que Dieu m'a donné, et qui a répondu à toutes mes espérances.

Vous me supposeriez le cœur bien aride et l'esprit bien borné, deux reproches qu'on ne m'a jamais faits, grâce au ciel, si vous ne me jugiez pas capable d'avoir acquis en tant d'années de sollicitude, par l'expérience, par l'étude et surtout par l'amour, le discernement de ce qui convient à l'éducation des jeunes personnes.

Et depuis que j'y réfléchis, il n'y a pas de jour où je ne m'effraye de plus en plus en songeant au petit nombre de livres qu'on peut abandonner à votre studieuse curiosité,

sans s'exposer à tromper votre cœur, ou à fausser votre jugement. Il faut cependant que vous lisiez et que vous lisiez beaucoup, car vous ne pourrez mieux arriver que par la lecture à la perception du beau, et mieux vous préparer que par elle aux épreuves de la vie. N'allez pas conclure de mon inquiétude et de mes répugnances que je regarde comme dangereux et pervers une multitude d'admirables écrivains dont vous ne sauriez cependant vous approprier toutes les idées sans danger; seulement ils n'ont pas écrit pour vous; ils ont écrit pour l'homme en général, dont on ne peut extirper les erreurs qu'en les exposant à une pleine lumière, dont on ne peut vaincre les passions qu'en les surprenant, pour ainsi dire, corps à corps dans leur fougue et dans leurs excès.

Ils ont fait leur devoir, car les hommes de génie sont formés pour présider à l'éducation universelle du genre humain. Ce vaste objet d'enseignement n'a point de rapport immédiat avec votre âge innocent, avec vos mœurs douces et pures, et je vous en félicite; vous n'arriverez que trop tôt, hélas! à en connoître la portée.

Le cèdre de la montagne doit être familier avec les tempêtes; il ne faut aux violettes que l'abri d'un buisson qui les protége; il ne faut que les tuteurs aux jeunes rosiers.

Je vous ai parlé des erreurs et des passions dont le nom vague et mal défini vous est seul parvenu. Vous saurez un jour que les passions ne sont elles-mêmes que des erreurs.

Je vous jure que la vertu et la vérité sont une seule chose, et que, hors de la voie du bonheur réel où elles conduisent toujours, il n'y a pas un sentier gracieux qui n'aboutisse à un abîme, pas un fruit doux à goûter qui ne renferme un poison. Il n'y a de vraiment beau que ce qui est essentiellement bon.

Et le goût trop sévère en apparence qui vous sembleroit mesurer avec trop de parcimonie les jouissances de votre esprit, ne fait qu'anticiper sur le jugement que vous auroit un jour dicté l'expérience. Ce que je vous bornerois à lire

volontiers aujourd'hui, c'est justement ce que vous vous bornerez à relire dans la maturité d'une raison éclairée par le temps. Moi-même, qu'une impatience ardente et irréfléchie entraînoit à s'approprier toutes les idées bonnes ou mauvaises que les hommes ont mises en circulation dans les livres, je ne lis plus maintenant que ce qu'il vous sied de lire, et, si je me souviens du reste, c'est pour regretter les vaines heures que j'y ai perdues. Les esprits les plus élevés de toutes les époques ont été d'accord sur cette opinion avec les esprits simples comme le mien, auxquels un peu de tact et d'amour du vrai ont tenu lieu des hautes qualités de l'intelligence. Il n'y a pas un grand homme, un sage, qui n'ait fini par restreindre à un très-petit nombre d'écrivains favoris l'élite imposante d'amis que la lecture lui avoit donnés parmi les maîtres de la parole. Je vous en nommerois quelques-uns qui n'ont pas admis plus de quatre auteurs sur l'unique tablette de leur bibliothèque philosophique, et je vous étonnerois sans doute en vous disant que, pour quelques autres, cette économie auroit encore semblé prolixe.

Rassurez-vous cependant : nous soumettrons un sujet d'exercices plus large et plus divers à cet instinct vif, piquant et mobile qui vous fait chercher la variété dans tous vos amusements, et qui est une des grâces particulières de votre organisation. Nous savons que l'heure des réflexions sérieuses est loin d'avoir sonné pour vous, et qu'il y a bien du temps à courir d'ici au moment austère où vous aimerez à ne nourrir dans votre mémoire que les souvenirs qui ont laissé d'utiles impressions à votre âme. Vos amis n'imiteront pas dans ses scrupules ce *philosophe scythe* des *Fables* de la Fontaine, qui élaguoit soigneusement des arbres de son jardin les branches surabondantes et les fleurs stériles, pour en accroître la séve et en fortifier les racines.

La religion et la morale, dans lesquelles se résument toutes les sciences nécessaires de la société, doivent présider partout aux moindres opérations de votre raison adolescente.

Mais ni l'une ni l'autre n'exclut ces aimables fictions du génie, ces brillants ornements de l'art, qui changent l'étude en plaisir.

Dieu a permis à la culture d'étaler dans nos parterres une multitude de jolies plantes aux corolles vermeilles et embaumées, qui ne donnent jamais de fruits, et qui ne servent pendant la rapide durée de leur frêle existence qu'à récréer nos sens par la vivacité de leurs couleurs et la suavité de leurs parfums.

Il en est de même de ces livres, ingénieux chefs-d'œuvre de goût, de sentiment et d'harmonie, qui, sans rien offrir de réellement substantiel à la pensée, la délectent du moins par de riants tableaux ou l'agitent innocemment par de tendres émotions; nous ne vous laissons rien ignorer de ce qu'ils contiennent pour vous.

Nous avons mis en effet tous nos soins, et c'est là notre seul mérite, à recueillir dans les ouvrages excellents de la littérature françoise, soit ancienne, soit moderne, les passages qui s'adaptent le mieux aux besoins moraux et intellectuels, comme diroit un philosophe, de votre sexe et de votre âge, et à vous en composer une espèce de *cours de lectures*, qui vous initie dès aujourd'hui, autant que cela convient à des jeunes personnes bien élevées, dans la société où votre éducation vous appelle, aux secrets les plus délicats du bon style et à l'appréciation comparée des plus beaux talents.

Nous ne nous promettons pas que tout sera également parfait dans son choix, car ce que l'on appelle la perfection dans les œuvres de l'homme n'est qu'un effort plus ou moins heureux pour se rapprocher du vrai et du beau, effort dont le succès ne peut être que relatif à la puissance de l'esprit qui l'entreprend; mais les foibles nuances auxquelles se reconnoîtroit cette inégalité, presque insensible pour le vulgaire, seront encore pour vos distractions un utile objet d'étude et d'exercice propre à épurer votre langage, à rectifier vos idées et à former votre jugement. Les loisirs qui

tournent au profit de l'instruction n'ont presque rien à envier au travail. De tous les instants qui ne sont pas consacrés aux devoirs de famille et à l'indispensable nécessité d'acquérir ou de cultiver un talent, il n'y en a point de plus profitablement employés que ceux qu'on donne à de bonnes lectures bien faites.

Ainsi que je vous l'ai déjà dit, tout accroissement d'une intelligence dirigée avec sagesse contribue au perfectionnement de l'âme, et l'amélioration progressive de l'esprit et du goût influe toujours sur celle du caractère et des mœurs.

Il me reste à dire que nous tromperions beaucoup votre confiance, et il n'est pas dans nos intentions de vous tromper en rien, si nous vous laissions penser que chacun des feuillets de ce livre vous promet un plaisir tout à fait nouveau; il n'y a rien de nouveau sous le soleil, rien de nouveau surtout dans le beau et dans le vrai, car l'absurde et le difforme ont un peu plus de latitude. Le plus grand nombre des pièces dont nous avons composé notre volume, comme une précieuse mosaïque, seront en effet nouvelles pour vous, et il en est plusieurs parmi elles qui n'ont paru, à notre connoissance, dans aucune collection du même genre; mais, entre les écrivains justement célèbres que nous voulons présenter à votre admiration, notre choix étoit nécessairement limité et nous devions d'ailleurs nous régler pour le faire sur le suffrage universel, qui est la pierre de touche des bons écrits.

Il y aura donc ici beaucoup de choses que vous savez depuis longtemps par cœur, parce qu'on avoit pris plaisir à vous les faire amasser de bonne heure dans les trésors de votre mémoire; et cependant vous ne verriez pas sans regret que nous les eussions omises, parce que vous aimez sans doute à les retrouver. Au reste, si elles ornent déjà quelques recueils estimables et qu'on recherche avec empressement, ce n'est pas spécialement pour vous que ces recueils étoient faits, et nous avons exposé en commençant les rai-

sons qui nous faisoient penser que celui-ci manquoit à votre instruction et à vos plaisirs.

J'ai à me justifier en mon propre nom d'une inconvenance qui est à la fois plus grave et plus réelle. Parmi ces fragments, dont j'ai parlé jusqu'ici d'une manière trop générale en vous les proposant comme d'excellents modèles de style et de composition, je me suis malheureusement aperçu trop tard qu'il s'en étoit glissé un dont les bienséances de la modestie me défendroient de faire l'éloge, lors même que l'indulgence d'un cœur paternel m'aveugleroit sur ses défauts, car *tout père frappe à côté*. Je vous prie sincèrement de le comprendre dans l'exception, et au besoin dans la proscription d'écrits que vous ferez sans doute subir à une petite partie de votre *livre*. Je le soumets sans rancune et presque sans regret à la plume qui biffe ou à la main qui loue; son insertion fort étrangère à ma volonté n'est qu'une marque sans conséquence de la bienveillante politesse des éditeurs, que vous connoissez déjà, puisqu'ils publient pour vous le charmant *Journal des jeunes personnes*. Mon nom ne pourroit figurer autrement dans la liste des arbitres du bon langage et du goût, que par une faute d'impression.

Nous avons eu à réfléchir un moment sur la distribution des matériaux si nombreux et si divers, dont votre *cours de lectures* seroit composé. Jusqu'à nous on avoit généralement assujetti ces extraits à une espèce d'ordre qui n'exige pour tout travail qu'un peu de simple logique et d'esprit d'assortiment. Il n'est certainement pas difficile de rapprocher les discours des discours, les récits des récits, les descriptions des descriptions; mais cette disposition, fort convenable pour une *table de matières*, nous a paru trop méthodique pour un ouvrage d'agrément. L'uniformité des sensations les plus douces et les plus flatteuses n'est pas exempte d'ennui. On se fatigue aisément des plaisirs mêmes qui res-

semblent trop aux plaisirs que l'on vient de goûter, quand ils ne sont pas renouvelés et rafraîchis par quelque diversité. La symétrie bien entendue des parties d'un tout demande d'ailleurs une délicatesse de tact et de sympathie qui vous appartient mieux qu'à nous. C'est le seul travail que nous vous ayons réservé.

Toutes ces merveilles de la poésie seront donc exposées ici sous vos yeux, mêlées et non confuses, comme le sont les fleurs auxquelles nous aimions tout à l'heure à les comparer dans les jardins de la nature. A l'exception de celles qui pourroient vous enivrer par des exhalaisons dangereuses, la corbeille que nous avons comblée pour vous en renferme de toutes espèces, mais sans autre mystère que celui qu'y met le printemps quand il les invite à éclore à l'abri des jeunes feuillées : la pervenche aux étoiles bleues à côté de la primevère au turban d'or, et l'humble serpolet qui sourit auprès de la triste et majestueuse ancolie, toute abstraction faite des caractères qui les distinguent, les éloignent ou les rapprochent dans l'herbier du botaniste.

Il sied maintenant à vous seules d'en composer des groupes mieux entendus dans leur harmonie, soit en rassemblant leurs espèces avec plus d'art, soit en les assortissant avec plus de grâce dans vos bouquets et vos guirlandes.

Vous tenez de la nature et de vos mères le secret de tout embellir; nous ne savons que moissonner.

Charles Nodier.

---

LES AMATEURS D'AUTREFOIS.

XIV.

# PAUL RANDON DE BOISSET.

**1708-1776.**

## I.

Encore un oublié de toutes nos biographies. Ni Michaud ni Didot dans leurs volumineux recueils ne contiennent d'articles concernant Pierre-Louis-Paul Randon de Boisset. Je ne leur en fais pas un reproche. Les mémoires et les correspondances du dix-huitième siècle, le duc de Luynes, l'avocat Barbier, d'Argenson, Bachaumont, Voltaire, Marmontel, Collé, le *Mercure de France*, sont muets sur lui, et ne peuvent par conséquent fournir de renseignements aux biographes. On n'a, pour conserver sa mémoire, qu'un passage d'une lettre de Diderot, la préface mise par l'expert Sireuil en tête du catalogue de sa vente, un article nécrologique de l'*Almanach des Artistes* de 1777 répétant à peu près cette préface, et une ligne distraite de la *Gazette littéraire* de Grimm. Des documents aussi insuffisants ne permettent guère de suppléer au silence des biographes. Je le tenterai d'autant moins que mes recherches personnelles ne m'ont pas rendu plus savant. Il reste heureusement, pour sauver son nom de l'oubli, deux catalogues de livres et d'œuvres

d'art. Bien peu de chose au premier abord, beaucoup dans le fond. Grâce à eux, l'on peut rendre justice au goût avec lequel Randon de Boisset sut dépenser une fortune considérable, au soin qu'il mit à réunir chez lui les œuvres les plus délicates de l'imagination et de l'esprit humain. Pour ne citer qu'un fait, la collection de tableaux de Randon de Boisset n'était pas nombreuse (237 numéros); mais elle avait été si bien choisie que vingt de ces tableaux sont venus se ranger dans les galeries du Louvre où ils tiennent encore une fort belle place. Bien des amateurs ont conquis une plus grande notoriété à moins de frais.

Randon de Boisset, comme Crozat, comme La Live de Jully, comme Blondel de Gagny, appartenait à la finance. Et, pour le dire en passant, quand on voit les services que ces fermiers généraux, si décriés, ont rendus au goût des arts et à l'élévation intellectuelle dans notre pays, on devient plus circonspect sur le jugement à en porter. L'indulgence se fait sur la façon dont ils ont acquis leur fortune, et l'on se demande s'il n'entre pas autant d'envie que d'austérité dans les attaques dont ils ont été objet.

Randon de Boisset naquit à Rheims, en 1708, de Randon de la Randonnière, receveur général des finances, mort à Laon en 1741, et de Françoise Juillet. Son grand-père, Antoine Randon de la Randonnière, avait été capitoul de Toulouse, et mourut en 1747. Outre le père de notre amateur, le vieux capitoul eut de nombreux enfants, qui tous exercèrent des charges de finance et devinrent la tige des Randon de Pommery et des Randon du Thil, dont la postérité existe, je crois, encore.* Voici le seul document que j'aie rencontré sur un des oncles de Paul Randon :

« Un de ses neveux (du fermier général Tessier), appelé « Randon, qui demeuroit alors chez lui et qui est actuelle« ment receveur général des finances de Poitou, a été son lé« gataire universel. C'est luy qui a eu le gros lot, car tous le « autres étoient partagés par son testament. Le sieur Randon « après sa mort (de Tessier) a épousé la nièce de M^me^ Tes-

* V. ci-après, p. 369 et 520.

« sier, laquelle a eu de son côté la meilleure part dans la « succession de sa tante. C'est luy qu'on appelle aujourd'hui « le grand Randon (1). »

Les détails sur ses premières années manquent complétement. Nous ne possédons, pour en tenir lieu, que ces quelques lignes de l'*Almanach des Artistes* de 1777 :

« Au sortir du collége, il se destina au barreau; mais un « examen plus réfléchi lui fit sentir combien cette carrière « était longue à parcourir et l'immensité des connaissances « que le barreau exige pour s'y distinguer avec honneur. Il « suivit l'intention de ses parents qui le destinaient aux af- « faires, il s'y distingua bientôt par une sagacité peu com- « mune. Son esprit pénétrant et juste lui rendit le travail « extrêmement facile; il fut tel enfin que messienrs les fer- « miers généraux, qui avaient calculé son génie, furent en- « chantés de l'avoir pour associé. Devenu fermier général, il « montra dans cette place beaucoup d'humanité; l'on vit « constamment ses conseils suivis et couronnés par le succès. « Déterminé par des *circonstances particulières* à quitter la « place de fermier général, il passa à celle de receveur géné- « ral des finances, qui, moins coactive que la première, lui « donnait plus de temps pour se livrer à son goût pour les « lettres et pour les beaux-arts (2). » En quelle année commença-t-il à exercer les fonctions de fermier général ? Quelles *circonstances particulières* le forcèrent à les résigner? Je l'ignore tout à fait. Le passage d'une lettre de Diderot autorise à faire honneur de cette démission à l'honnêteté froissée de Randon : « Au bout de cinq ou six mois de son installation « dansla place de fermier général, lorsqu'il vit l'énorme masse « d'argent qui lui revenait, il témoigna le peu de rapport qu'il « y avait entre son mince travail et une aussi prodigieuse ré- « compense. Il regarda cette richesse si subitement acquise

(1) *Mémoires* (Ms.) *contenant l'origine, les noms, qualités des fermiers généraux de* 1720 *à* 1750. Bibl. Mazarine, ms. H, 2965.

(2) *Almanach historique et raisonné des architectes, peintres, sculpteurs, graveurs*, etc., année 1777.

« comme un vol, et s'en expliqua sur ce ton à ses confrères « qui en haussèrent les épaules, ce qui ne l'empêcha pas de « renoncer à sa place. Il est très-instruit. Il aime les sciences, « les lettres et les arts. » Le trait est fort beau; mais je voudrais pour garant de son authenticité un autre témoin que Diderot. Toute la vie de l'encyclopédiste a prouvé qu'en fait de morale ses idées n'étaient pas parfaitement justes. Quoi qu'il en soit, en l'absence de témoignages contradictoires, il faut accepter celui-ci comme valable et en faire honneur à notre personnage.

L'*Almanach royal* nous fournit la date de la nomination de Randon de Boisset au poste de receveur général des finances de Lyon où, en 1758, il remplaçait un M. Darnay. C'est donc vers 1756 ou 1757 qu'il aurait exercé les fonctions de fermier général. A partir de 1758, il demeure rue des Fossés-Montmartre (maintenant d'Aboukir), près la place des Victoires; et ce petit détail est confirmé par le livre d'adresses de Joseph Vernet, avec qui nous allons le voir tout à l'heure en relations (1).

Le goût des livres précéda chez lui celui des œuvres d'art; il posséda une bibliothèque avant d'avoir un cabinet. Il est probable qu'il commença le délicieux métier de bibliophile vers 1740, à trente ans, dans toute la fougue réfléchie de la seconde jeunesse. Ce que l'on sait d'une manière certaine par le catalogue de la vente, c'est qu'une fois saisi par le démon de la bibliophilie, il lui obéit toute sa vie. La recherche des tableaux ne remplaça pas, comme cela arrive fréquemment, la recherche des livres; il se livra conjointement à ces deux passions. Que de bons moments il a dû se donner quand, par une belle journée de printemps, libre d'affaires et de soucis, il pouvait consacrer de longues heures à feuilleter ces beaux in-octavo, reliés par Derome père et fils, et à examiner ses Rembrandt, ses Rubens, ses Ostade, ses Wynants, ses Wouwermans; et même (l'on n'est pas parfait) ses Hallé, ses Raoux, ses Natoire, ses Grimou et ses Casanova! Je vois figurer à sa

(1) *Joseph Vernet*, par M. Léon Lagrange, p. 440.

vente la première édition des *Géorgiques* de l'abbé de Lille (sic) de 1770; les *Satires de Perse*, traduites par l'abbé Lemonnier, édition de 1771; le beau *Roland furieux* de Baskerville, imprimé à Birmingham en 1773, 4 vol. in-4°, reliés en maroquin rouge; le *Molière* de 1773, édition de Bret, relié en maroquin rouge; le *Piron* de Rigoley de Juvigny, Paris, 1776, l'année même de la mort du collectionneur, exemplaire en papier de Hollande, maroquin rouge. Randon de Boisset, en sybarite avisé, partageait ses loisirs entre ses deux passions; pour parler le langage fleuri de l'*Almanach des Artistes*, il tenait la balance égale entre les deux déesses qu'il courtisait. Diderot nous fournit un détail touchant et que je me garderai bien de laisser échapper: « Sa bibliothèque, dit-il, est double: l'une, des plus belles éditions « qu'il respecte au point de ne les jamais ouvrir; il lui suffit « de les avoir et de les montrer; l'autre, d'éditions communes « qu'il lit, qu'il prête et qu'on fatigue tant qu'on veut... Je « l'ai connu jeune, et il n'a pas tenu à lui que je ne devinsse « opulent. » N'est-ce pas ainsi qu'agissait de notre temps le respectable M. Boulard, qui, pour satisfaire à la fois son penchant à l'obligeance et son respect pour ses livres, courait acquérir un exemplaire commun de l'ouvrage que lui empruntait un ami, plutôt que de confier l'exemplaire rare de sa bibliothèque? Qui oserait railler la bonhomie de Randon de Boisset et de M. Boulard?

En 1753, premier voyage en Italie, pendant lequel il prend ce goût des tableaux, qui va désormais faire concurrence à celui des livres. Il ne semble pas avoir fait d'acquisitions pendant ce voyage; au moins les rares œuvres italiennes de son cabinet proviennent-elles presque toutes des ventes Crozat de Tugny, comte de Guiche, Gaignat, Michel Vanloo, Lempereur, qui eurent lieu à Paris. Un petit tableau attribué à Guido Reni, et représentant *Saint Jean l'Évangéliste*, est le seul que le catalogue désigne comme acquis à Rome. C'est pendant ce voyage qu'il se lia avec Joseph Vernet, alors dans le feu de la composition des *Ports de France*.

En 1755, Joseph Vernet vint passer quatre mois à Paris. Sa réputation était déjà faite. Depuis le mois d'octobre 1753 il avait reçu de M. de Marigny, surintendant des bâtiments, la commande de tableaux représentant les *Ports de France*. Tout le monde sait que ces tableaux, au nombre de quinze, sont maintenant au Louvre. « Le petit séjour de trois mois « et demi que Joseph Vernet fit à Paris fut fécond en ré- « sultats heureux. L'exposition des tableaux des ports doubla « la vogue qui s'attachait à ses ouvrages. Les frères de « Villette, ses vieux amis, accoururent les premiers. « Peilhon vint renouveler une ancienne commande négligée « jusqu'alors. Quelques amateurs retardataires saisirent « l'occasion de s'inscrire chez le peintre à la mode; Randon « de Boisset, pour deux tableaux que l'on retrouve à la « vente (1). » Ces deux tableaux portent le n° 203, et furent adjugés à M. Duclos du Fresnoy, au prix de 8,540 fr. Ils figurent aujourd'hui au Louvre, sous les n$^{os}$ 623 et 624 du catalogue de l'école française (édit. de 1869). Ce n'était pas les seules toiles de Vernet que Randon de Boisset possédât. Plus tard, à la vente Villette, en 1766, il acquit la *Chasse aux canards* (n° 35 du catalogue de vente) et *le Matin* et *le Soir*, tableaux sur cuivre gravés par Aliamet (n° 42, vendus 1,210 fr.). La *Chasse aux canards* reparut en 1839 à la vente Sommariva (n° 14 du catalogue), où elle fut payée 568 fr. J'ignore ce qu'elle est devenue.

Une fois nommé receveur général des finances, il est facile de comprendre que les loisirs de sa position aient augmenté sa passion pour les belles choses et son désir de les acquérir. Aussi retourna-t-il une seconde fois en Italie en 1763. Cette fois son absence dura quinze mois. Pour ce second, comme pour le premier voyage, les documents nous font défaut. Quelles furent ses acquisitions alors, avec quels personnages s'y lia-t-il ? Quelle trace son catalogue en garde-t-il ? Je suis contraint de laisser toutes ces questions sans réponse. Trois ans plus tard, en 1766, « il fit le voyage de la Hollande et

(1) *Joseph Vernet*, par Léon Lagrange, p. 77.

« de la Flandre. M. Boucher l'accompagna dans ce voyage. « Tous les cabinets leur furent ouverts. C'est dans ce voyage « qu'il prit le goût le plus vif pour l'école flamande et hol- « landaise. Lorsqu'un tableau était connu pour être de la « plus grande réputation, il en faisait l'acquisition et le « payait en souverain (1). » Son catalogue garde trace de ces acquisitions; mais j'ajoute que les plus belles œuvres flamandes et hollandaises, et Dieu sait s'il en possédait de belles, furent acquises aux ventes faites à Paris.

Randon de Boisset avait tenu un journal de ces trois voyages. Ce manuscrit, formant plus de douze volumes in-4°, est, de l'avis de M. de Sireuil, « un monument de ses connais- « sances dans les différents arts ». Il eût été curieux à consulter; et, en nous initiant à sa vie privée, nous eût permis d'apprécier son caractère et la forme de son esprit. Je n'ai pu en retrouver la trace.

En 1772, il quitta la rue des Fossés-Montmartre pour venir rue Neuve des Capucines, dans le quartier élégant et tranquille d'alors, habiter le vaste hôtel qu'il avait fait construire par Gabriel, et où s'est installé de nos jours le Crédit foncier de France. Quatre ans plus tard, la magnifique vente Mariette (décembre 1775, janvier 1776) donna un nouvel et dernier aliment à ses goûts de collectionneur. Il possédait des tableaux des trois écoles, des objets d'art et d'ameublement de toute sorte; la vente Mariette, si riche en dessins, dirigea ses innocentes convoitises de ce côté. Ses acquisitions en dessins se montent à plus de cinquante mille livres. Ce fut le chant du cygne. Six mois après, le 28 septembre 1776, la mort vint le surprendre au milieu de ces merveilles et se préparant, à ce que dit Sireuil, à faire de nouvelles et magnifiques acquisitions.

Voici son extrait mortuaire, relevé sur les actes de l'état civil de la paroisse de Saint-Roch, à l'Hôtel de ville, quand l'Hôtel de ville existait: « L'an 1776, le 30 septembre, a « été inhumé au cimetière le corps de messire Pierre-Louis-

(1) Préface du cat. Randon de Boisset, par de Sireuil.

« Paul Randon de Boisset, écuyer, conseiller du Roy, rece-
« veur général des finances de la généralité de Lyon, garçon,
« décédé avant-hier rue Neuve des Capucines en cette pa-
« roisse, âgé de soixante-huit ans. »

« Présents : Messire Jean-Louis Millon Dainval, receveur
« général des finances de la généralité de Lyon, et Augustin
« Millon Dailly, receveur général des domaines et bois de la
« généralité de Paris, ses neveux, qui ont signé avec nous,
« curé soussigné. »

Randon de Boisset décédant sans avoir été marié, sa fortune passa à ses deux neveux, Millon Dainval et Millon Dailly, qui, tous deux, firent de nombreuses acquisitions à sa vente. La famille Millon est représentée de nos jours par M. Millon de Montherland, qui habite Bray-sur-Seine, département de Seine-et-Marne (1).

Quant à ses relations, la préface de Sireuil nous a appris qu'il était lié avec Boucher, Greuze et Robert, et la correspondance de Diderot, qu'il l'avait connu particulièrement et avait voulu faire sa fortune. Le nº 885 du catalogue de ses livres et la mention qui l'accompagne peuvent aider à mettre sur la trace d'autres liaisons : « *Les Étrennes de la Saint-* « *Jean*. Troyes, veuve Oudot; 1742, in-12; maroquin bleu; « imprimé sur vélin, avec des fermoirs d'argent. On y a « ajouté les portraits; vendues 150 livres. » Pourquoi cet exemplaire si exceptionnellement riche? Pourquoi tous ces portraits qui l'accompagnent? Ne peut-on pas conclure de cette circonstance que Randon de Boisset avait fait partie, avec Destouches, Duclos, Collé, Voisenon, Paradis de Moncrif, Pont-de-Veyle, Maurepas, le comte de Caylus, de cette société qui, de 1740 à 1750, sous le nom de *Société du bout du banc*, se réunissait le dimanche chez mademoiselle Quinault, rue d'Anjou-Dauphine, et où la gaieté au gros sel, l'esprit débraillé, les saillies graveleuses, avaient plus de

(1) M. de Montherland a bien voulu me communiquer les quelques notes qu'il a pu rassembler sur la généalogie de sa famille. Qu'il veuille bien en agréer mes sincères remerciments.

cours que l'élégance des manières, la délicatesse du langage et la finesse de l'esprit ? La présence de cet exemplaire avec portraits le fait supposer.

J'ai vainement cherché un portrait de Randon de Boisset, et je doute qu'il en existe. Quant à ses armes, car il avait des armes, les voici : « D'azur à une fasce d'or chargée d'un « cœur de gueules et accompagnée en chef de deux gerbes « aussi d'or et en pointe d'une ancre d'argent. »

## II.

La vente de Randon de Boisset se fit dans son hôtel de la rue des Capucines. Elle commença le 3 février 1777 et continua pendant le reste du mois et une partie du mois de mars. Les livres furent vendus d'abord. Le catalogue rédigé par le savant De Bure contient 1450 numéros (1). Sa lecture prouve, sinon la variété des connaissances du propriétaire, au moins celle de ses goûts. Toutes les divisions de la bibliophilie y sont représentées dans une égale mesure ; et il suffirait d'élargir le cadre pour former une bibliothèque complète. Les livres italiens y dominent ; et la préface de De Bure fait remarquer avec raison que ses voyages en Italie « lui avaient inspiré le goût de la littérature italienne « et l'avaient mis à portée de rassembler les meilleurs au- « teurs qui ont écrit en cette langue. »

Les articles qui m'ont le plus frappé sont les suivants :

N° 528. *La Divina Comedia di Dante Alighieri*, col commento di Benvenuto da Imola, e la vita di Dante, scritta da Giov. Boccaccio. *In Venetia*, Vindelin de Spira, 1477, *in-fol.* maroq. rouge. Vendue 68 fr.

N° 540. *Trionfi di Francesco Petrarcha. Editio vetustissima absque ulla loci atque anni indicatione. Petit in-4°*, maroq. rouge, dentelles. Vendus 240 fr. Cette édition sans

(1) *Catalogue des livres du cabinet de M. Randon de Boisset, receveur général des finances.* Paris, De Bure, 1777. In-12, 188 pages, plus 28 pages de tables des matières.

indication de lieu, de date et de nom d'imprimeur paraît être antérieure à celle de Jean de Lignamine (Rome, 1473). On lit à la fin : Magister Joannes Petri, de Maguntia : scripsit hoc opus. Die XXII Februarii. Brunet ne la mentionne pas.

N° 891. *Il Decamerone di Giovanni Boccaccio. In Firenze*, Giunti, 1527, in-8° maroq. à compartiments dans une boîte de m. r. *Exemplar elegans. Editio originalis.* Vendu 600 fr. C'est la première édition correcte de Boccace copiée par tous les éditeurs postérieurs jusqu'à celle de Manelli en 1761. On voit par la reliure exceptionnelle de ce beau volume que Randon de Boisset en appréciait toute la valeur.

N° 1102. *Collection des grands et des petits voyages* par les frères de Bry et Mathieu Merian. *Francofurti ad Mœnum*, 1590, 12 vol. in-fol., maroq. bl. *Liber rarissimus.* Vendu 1002 fr. Une note de l'exemplaire du catalogue que je possède indique cet exemplaire comme *imparfait.* Je croirais volontiers qu'il fut acquis par de Bure lui-même, et que cette acquisition devint l'origine de ce magnifique exemplaire qui, trié sur le volet avec un soin infini par plusieurs générations de libraires aussi consciencieux que persévérants, fut vendu sous nos yeux, en décembre 1853, au prix de 11,500 fr. : prix qui serait certainement doublé et peut-être triplé aujourd'hui.

N° 1200. *Caii Julii Cæsaris Commentariorum de Bello Gallico, Libri V, Romæ*, in domo Petri de Maximis, anno 1469, in-fol. m. r. *Editio princeps, Libri eximiæ raritatis.* Vendu 900 fr. C'est la première édition connue des Commentaires. Elle fut imprimée par Arnold Pannartz et Conrad Sweynheym. En 1777, 900 fr. équivalaient à 2700 de nos jours. Si l'exemplaire était beau et bien complet, ce n'est pas trop cher.

N° 1228. *Leonardus Aretinus de bello Italico adversus Gothos. Romæ*, 1470, petit in-fol. m. r., tr. dorée. *Editio princeps rarissima.* Vendu 360 fr.

Il est peu de bibliophiles vraiment dignes de ce nom qui ne possèdent sur leurs rayons quelque livre de Randon de Boisset. Tous connaissent et tous apprécient ces beaux in-octavo si solidement reliés en maroquin rouge, bleu ou vert, par Derome père et fils ; sans armes sur les plats, mais dont les contre-plats présentent sur un petit cartel gravé le nom de Randon de Boisset. Heureux ceux qui peuvent en montrer un grand nombre, ils ne perdront pas l'intérêt de leur argent.

La vente des tableaux et objets d'art vint ensuite. Elle commença le jeudi 27 février 1777 à trois heures et demie de relevée et se continua pendant le mois de mars (1). Elle se divisa en deux séries : les tableaux d'abord, les objets d'art, de curiosité et d'ameublement ensuite.

Les *tableaux des trois écoles*, quelques *figures de marbre et de bronze*, quelques *terres cuites*, une grande quantité de *dessins encadrés et en feuilles*, quelques *estampes*, comprennent les nos 1-435.

Randon de Boisset, comme tous les amateurs contemporains, n'était que médiocrement riche en fait de productions italiennes. Le goût du dix-huitième siècle ne comprenait rien à ces admirables artistes des quatorzième, quinzième et seizième siècles dont les collections de l'Europe s'arrachent maintenant les œuvres au poids de l'or. Le sens du beau lui échappait ; il se contentait du joli. Randon de Boisset était de son siècle. Quelques toiles de l'Albane, de Carle Maratte, de Francisco Mola, de Solimène, de Philippo Lauri, de Carlo Cignani, de toute cette triste décadence italienne, le satisfaisaient. Je le regrette, et je prends mon personnage tel qu'il est. Le seul tableau d'un art quelque peu élevé qu'il possédât est la Vierge et l'Enfant Jésus de Murillo, dite la *Vierge au chapelet*, acquise par le cabinet du roi au prix

(1) Catalogue des tableaux, dessins, gravures, vases, colonnes, porcelaines, laques, meubles de Boule, etc., etc., de Randon de Boisset. *Paris, Remy et Julliot*, 1777. 1 vol. in-12.

de 11,000 livres. Elle figure aujourd'hui au Louvre sous le n° 547. Randon de Boisset l'avait payée 15,000 fr.

La *Vierge au chapelet* ouvre la série des tableaux qui, soit au moment même de la vente, soit après avoir traversé quelque collection particulière, sont venus prendre place au Louvre, où, depuis les événements de mai 1871, l'on ne peut plus les croire, hélas! à l'abri des accès de la bêtise parisienne.

*Paysage et animaux*, par Berghem (n° 104 du catalogue de vente). C'est le n° 17 de la vente La Live de Jully, où il avait été payé 8,252 fr. A la vente Randon, Donjeu, le marchand de tableaux, l'acheta pour le cabinet du roi au prix de 10,000 fr. (n° 18 du Catalogue de l'école hollandaise).

L'*Épicière de village* et la *Cuisinière hollandaise*, par Gérard Dow (n°s 76 et 77). Le premier fut payé 15,500 livres par M. de Vaudreuil, et acquis à sa vente pour le cabinet du roi moyennant 16,801 livres; le second, payé 9,000 livres par M. Poullain, fut revendu plus tard 10,000 livres (n°s 123 et 125 de l'école hollandaise).

Le *Portrait du président Richardot*, par Van Dyck (n° 45), vendu 9,020 livres chez Gaignat. Payé 10,000 livres par M. de Cossé-Brissac et 16,000 à la vente Vaudreuil, d'où il passa dans le cabinet du roi (n° 150, école flamande).

Le *Pâturage*, par Karle Dujardin (n° 150). Vendu 5,501 livres à M. de Vaudreuil, à la vente de qui il fut acheté pour le roi moyennant 8,901 livres (n° 245, école hollandaise).

La *Leçon de musique*, par Metzu (n° 82). C'est le petit chef-d'œuvre portant le n° 294 de l'école hollandaise.

Le *Maître d'école*, par Isaac Ostade (n° 70). Chef d'œuvre égal au précédent et qui a mérité une place dans le Salon carré du Louvre. Vendu 640 livres à la vente Jullienne, 6,610 à la vente Randon de Boisset, 6000 à la vente de Pange, et 6,601 livres à la vente Vaudreuil d'où il passa dans le cabinet du roi (n° 378, école hollandaise).

Les *Deux Philosophes en méditation*, par Rembrandt

(nº 49). Tout le monde connaît ces deux merveilles. Au point de vue de l'exécution, comme finesse et fermeté de touche, comme science accomplie de la couleur, comme fantasmagorie du clair-obscur, ils n'ont jamais été surpassés. L'impression donne envie de vieillir sur des in-folio ; l'exécution, d'être peintre. Ces deux tableaux furent acquis par le roi au prix de 26,000 livres. Randon de Boisset les avait payés 15,000 livres chez le duc de Choiseul, qui lui-même les avait acquis pour 2,400 livres à la vente de Vence. Je crois qu'ils n'atteindraient pas loin de 200,000 fr. aujourd'hui (nºˢ 408 et 409, école hollandaise).

Les *Pèlerins d'Emmaüs*, aussi par Rembrandt (nº 50). Achetés 10,500 livres par le roi. Ils venaient du marquis de Lassay (nº 407, école hollandaise).

L'*Adoration des Mages*, par Rubens (nº 28). C'est l'ancien tableau du maître autel de l'église de Bergh Saint-Vinox en Belgique (nº 407, école flammande).

*Portrait d'Hélène Forman*, par Rubens (nº 29). Un des chefs-d'œuvre du Salon carré. Payé 20,000 livres à la vente de La Live de Jully, il fut acheté 18,000 livres à la vente Randon de Boisset, passa dans le cabinet de M. de Vaudreuil où le roi l'acquit en 1784 pour son cabinet, au prix de 20,000 livres (nº 460 de l'école flamande).

*Paysage et animaux*, par Adrien Van de Velde (nº 136). Tableau payé 20,000 livres par M. de Vaudreuil à la vente de qui il fut acheté par le roi 19,910 livres (nº 359, école hollaudaise).

*Lisière de forêt*, par Wynants (nº 54). Ce magnifique paysage avec un Teniers, un Wouwerman, et l'Adrien Van de Velde qui précède, avait coûté 130,000 livres. Ils ne produisirent que 53,000 à la vente. Celui-ci fut payé 10,000 livres par Lebrun pour le duc de Noailles qui le céda quelques années après au cabinet du roi (nº 579, école hollandaise).

Dans l'école française, je ne rencontre que les deux Joseph Vernet cités plus haut : *la Messe de saint Basile* par Subleyras (nº 181), payée 6,800 livres pour le roi ; et le *Faucon*, éga-

lement de Subleyras (n° 182), payé 1,100 livres avec la *Courtisane amoureuse* qui n'est pas venue au Louvre (n°s 508 et 512 de l'école française).

Enfin je signalerai le n° 274, Buste de M^lle Clairon, de proportion naturelle, acquis au prix de 72 livres par Sophie Arnould. Grimm, dans sa *Gazette littéraire*, rend compte en ces termes de la petite scène à laquelle cette acquisition donna lieu: « Le buste de mademoiselle Clairon ayant été « exposé ces jours passés à la vente du cabinet de feu Ran- « don de Boisset, mademoiselle Arnould en doubla la pre- « mière enchère. Il n'y eut personne qui se permit d'enché- « rir sur elle et le buste lui fut adjugé. Toute l'assemblée « applaudit à différentes reprises. Un anonyme lui envoya « le quatrain suivant :

« Lorsqu'en t'applaudissant, déesse de la scène,
« Tout Paris t'a cédé le buste de Clairon,
« Il a connu les droits d'une sœur d'Apollon
« Sur le portrait de Melpomène. »

Les vers sont tout aussi mauvais, mais moins prétentieux que ce que l'on fait maintenant. Quant au buste, il figure aujourd'hui dans le foyer des acteurs de la Comédie-Française.

Les dessins sont en grand nombre, du n° 278 au n° 385, sans compter ceux en portefeuille. La plus grande partie provenait de la vente Mariette, où, en général, ils avaient été payés plus cher qu'ils ne furent vendus. On ne trouvera pas singulier que l'ami et le compagnon de voyage de Randon de Boisset, Boucher, y figure pour une bonne part. Le catalogue en désigne plus de cent dont quelques-uns, à en juger par la désignation, étaient fort importants.

Les effets précieux, objets d'ameublement, meubles de prix, terminèrent la vente. Le catalogue est rédigé par Julliot, le fameux marchand de la rue Saint-Honoré, près la rue du Four (1). Il comprend les divisions suivantes, dont

(1) Le catalogue de cette vente se joint à celui des tableaux et des-

chacune est riche en somptuosités : *vases de porphyre, granit rose, prisme d'améthyste, jaspe, jade, agates, porcelaines de Chine et du Japon, porcelaines de Sève (sic), de Saxe, cristaux de roche, laques, meubles de Boule et meubles curieux de marqueterie, tables de marbres rares, bronzes dorés, bronzes des Indes.* Il ne m'est pas possible, à moins de recopier le catalogue, d'entrer dans le détail de toutes ces divisions, de signaler dans chacune d'elles chaque article plus particulièrement remarquable. Je me bornerai à dire que beaucoup venaient de chez M[me] de Pompadour : entre autres une cassette de laque à fond noir et à mosaïques d'or, haute de 5 pouces 9 lignes, longue de 17 pouces 6 lignes et profonde de 13 pouces (n° 745). Elle fut vendue 6,900 livres, c'est-à-dire 21,000 fr. de nos jours. A qui ? Je l'ignore.

Les acquéreurs qui se pressaient à cette vente sont les mêmes que l'on voit figurer à toutes celles de l'époque. Le personnel ne varie pas. C'est, comme de nos jours à l'hôtel des commissaires priseurs, un mélange de grands personnages et de petits marchands qui ne choquait pas plus en 1777 qu'en 1872, et fait comprendre que l'égalité des classes, sinon dans les lois, au moins dans les mœurs, ce qui vaut mieux, existait bien avant 1789.

Parmi les grands seigneurs, les hauts fonctionnaires et les riches particuliers, voici ceux dont on rencontre plus fréquemment les noms : le roi de France, le comte d'Artois, le baron de Breteuil, soit pour lui, soit pour la reine, le comte de Vaudreuil, les ducs de Rohan-Chabot, de Choiseul-Praslin, de Cossé, de Brancas, de Chaulnes, d'Aumont, qui complète sa magnifique collection de meubles précieux, la duchesse de Mazarin sa fille, MM. de Sabran, de Choiseul, de Seran, de Durfort, de Tolosan, le comte de Strogonoff, le baron de Montmorency, M. de Vogué, évêque de Dijon,

sius. Il a une pagination séparée (de 1 à 158), mais les numéros font suite à ceux des tableaux 436-887.

que nous avons déjà rencontré parmi les acquéreurs de la vente Blondel de Gagny, de Montdragon, de la Vaupalière, l'abbé Le Blanc, le conseiller de tous les grands amateurs du temps, le chevalier Lambert, de Sainte-Foix, de Saint-Jullien.

Parmi les artistes on trouve les deux graveurs Wille et Beauvarlet, l'architecte de Wailly, le danseur Vestris et Mlle Arnould, que nous avons vu acheter le buste de Mlle Clairon. Mlle Arnould était évidemment un amateur d'un goût exercé et devait posséder de fort beaux objets, car son nom se trouve dans presque toutes les ventes du temps. Un détail assez curieux, c'est de lui voir acheter au prix de 240 livres, pour la duchesse de Mazarin, « deux lanternes à six panneaux découpés à mosaïque à jour » (n° 651). Je ne me rends pas bien compte d'une commission donnée aussi publiquement par une duchesse à une chanteuse d'opéra. De notre temps, passe encore ; mais en 1777 ! Je crains que Mme de Mazarin n'eût d'excellentes raisons pour braver ainsi les convenances.

Les riches financiers ne sont pas les derniers à vider leur bourse sur la table des enchères. Les deux neveux et héritiers de Randon, Millon Dailly et Millon Dainval, rachètent beaucoup des objets de leur oncle. Puis viennent le banquier Beaujon, Potier, Poullain, receveur des domaines du roi, Lebœuf, Paignon Dijonval, Montribloud, etc.

Enfin les marchands de l'époque y figurent au grand complet : Lebrun, Paillet, Langlier, Basan, le maréchal de Saxe de la curiosité, Sireuil, Lempereur, Donjeu, Joullain, Dulac, Jombert, Remy et Julliot, chargés tous deux de la vente.

Le total de cette vente s'éleva à la somme de 1,249,692 liv., qui se décomposent ainsi :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Tableaux, École italienne et espagnole. | | 56,020 liv. | 14 s. |
| — | — des Pays-Bas. . . . . | 631,661 | 15 |
| — | — française. . . . . . . | 178,446 | 12 |
| | *A reporter*. . . . | 866,129 liv. | 1 s. |

| | | |
|---|---|---|
| *Report* . . . . | 866,129 liv. | 1 s. |
| Gouaches. . . . . . . . . . . . . . . . | 7,419 | 18 |
| Figures et bustes de marbre, de bronze, de terre cuite. . . . . . . . . . . . . | 41,222 | 17 |
| Dessins. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 43,690 | 10 |
| Estampes . . . . . . . . . . . . . . . | 1,294 | 6 |
| Bijoux et médailles. . . . . . . . . . . | 4,759 | 19 |
| Vases et colonnes de marbre, agates, onyx, orientales et sardoines. . . . | 80,774 | 4 |
| Porcelaines. . . . . . . . . . . . . . . | 87,919 | 7 |
| Cristal de roche . . . . . . . . . . . | 1,222 | 1 |
| Effets d'ancien laque du Japon. . . . . | 26,345 | 2 |
| Meubles curieux de marqueterie, tables de marbre, pendules, lustres, guirlandes, bronzes dorés. . . . . | 88,855 | 4 |
| | 1,249,632 liv. | 9 s. |

C'est-à-dire, au taux d'aujourd'hui, 3,849,077 francs. Pour un particulier, c'est un joli denier.

Toutes ces merveilles de l'art et de l'industrie ne se dispersèrent pas immédiatement dans d'autres collections. Nous venons de voir que les deux neveux de Randon de Boisset en recueillirent une portion considérable. L'un d'eux, Millon Dailly, mourut en 1783, et l'on retrouve, dans le catalogue de sa vente rédigé par Pierre Remy, une partie des objets provenant de son oncle (1). Que sont devenus ceux acquis par l'autre neveu, Millon Dainval ? Malgré d'assez longues recherches, je n'ai pu parvenir à le découvrir.

Comte L. Clément de Ris.

(1) Catalogue de tableaux de bons maîtres, gouaches, dessins, estampes, ouvrages de Boule, pendules de Le Paute, porcelaines distinguées, etc., du cabinet de M*** (Boisset Dailly). *Paris, Dufresne et Remy*, 1783. 1 vol. in-12 de 15 pages. L'exemplaire en ma possession a les prix et les noms d'acquéreurs.

# MÉMOIRE INÉDIT SUR M<sup>LLE</sup> DE CHOIN.

Comme nous venions de faire achever l'impression de l'étude publiée dans la livraison du 1er avril sur Mlle de Choin, nous avons trouvé le récit suivant dans un recueil manuscrit récemment mis en vente chez M. Gouin. Ce volume, intitulé : *Recueil de diverses pièces curieuses faites en 1710*, est in-folio, d'une belle écriture de cette époque, relié en veau aux armes de la maison de Rohan. On y trouve un grand nombre de copies, de notices historiques, des contes, des pièces facétieuses, et le document qu'on va lire m'a paru trop curieux pour ne pas trouver ici sa place à la suite de notre étude qu'il complète.

E. DE BARTHÉLEMY.

## MÉMOIRE SUR L'EXIL DE Mlle DE CHOUIN EN 1694.

L'idée la plus parfaite de tous les agréments assemblés pour plaire ne peut aller au-delà de ce qui paroît dans la personne de Mme la princesse de Conty. L'amour la forma, et tous les charmes s'unirent pour la composer : peut-être y a-t-il au monde quelque femme plus belle, mais il n'y en a jamais eu de si capable de plaire, de séduire, ni dont la manière de regarder et d'être regardée ait été si dangereuse à ceux qui s'y sont amusés. La comtesse de Bury fist mettre auprès d'elle une quinzième ou seizième fille du baron de Chouin, gouverneur et grand baillif de Bourg en Bresse, en qualité de fille d'honneur de cette princesse ; cette fille n'avoit quasi rien qui pût plaire ; elle portoit pourtant de grands yeux noirs fort vifs ; mais du reste sa taille, sa fi-

gure et ce qui fait d'ordinaire que les femmes sont aimées, ne répondoient point à l'esprit que ces yeux annonçoient. Ses manières, beaucoup de rouge qu'elle mit, l'art de se bien habiller, l'air du monde et la faveur de sa maîtresse luy tinrent lieu de charmes ; l'on ne peut point assez dire le tendre attachement que cette fille paroissoit avoir pour M[me] la princesse : il s'estendoit à luy donner des conseils et à luy sauver avec beaucoup d'esprit et d'industrie une infinité de petites peines qui ne sont que trop ordinaires aux belles personnes à qui le désir de plaire dans ce rang-là peut mettre en teste qu'il y a encore quelque plaisir au-delà de celuy d'estre aimée ; je ne sçay si cette spirituelle fille luy fit entendre que celuy d'aimer est dangereux. Mais il est certain que, tandis qu'elle a eu la confidence entière de sa maîtresse, il a paru que, ne pouvant la garantir du premier danger, c'est-à-dire de la complaisance d'être aimée, elle l'a quasi sauvée de celuy d'aimer.

Parmy le nombre infiny de lorgneurs, car le roy ne se fût pas accommodé de la moindre galanterie publique,—mais les yeux parlent, et leur langage est d'autant plus écouté qu'il est mistérieux, intelligible et sans suite, — beaucoup se retirèrent par raison, quelques-uns par crainte, et il y eut au moins autant de vanité que d'espoir dans ceux qui restèrent; le maréchal de Villeroy fut de ce nombre, et le maréchal de Luxembourg, à soixante-cinq ans, crut que le gain des batailles efface les rides et la difformité de la taille; il fut écouté et eut au moins tous les semblants de plaire. Monseigneur passoit les jours chez M[me] la princesse, c'estoit la sœur favorite et bien aimée : l'amitié fit quasi entre eux le même effet que l'amour fait parmi les autres; les parties galantes, les promenades, les festes, la confiance entière, tout fut delà de monseigneur pour M[me] la princesse de Conty, et cela presque dans une grande jeunesse ; ils furent assez heureux pour n'être seulement pas soupçonnés qu'il y eût autre chose dans leur commerce qu'une intime amitié. Chouin entroit dans tout avec beaucoup d'esprit, et se conduisoit avec un

secret impénétrable. Monseigneur prit pour elle un goût si grand que si Chouin eut été tant soit peu plus belle, ou que Monseigneur n'eût point eu d'autres affaires dans le temps qu'il honoroit cette fille de toute son amitié, l'on eût cru qu'il l'eût autrement regardée et plus tendrement que comme une créature de beaucoup d'esprit en qui ce prince trouvoit des consolations dans ses ennuys et un secret pour luy dans les choses dont il luy parloit qu'il n'eût pas cru pouvoir trouver ailleurs.

Le roy ne se fût pas accommodé que Monseigneur eût eu la moindre galanterie d'éclat : M^mes de Polignac et du Roure avoient échoué : je ne sçay qui fit entendre faussement à Sa Majesté qu'il pouvoit y avoir quelque commerce entre Monseigneur et Chouin, où la grossièreté des sens avoit part ; le père confesseur fut chargé d'en dire quelque chose à Monseigneur avec la précaution de tirer parole de ce prince qu'il n'auroit sur cela aucun éclaircissement avec le roy son père, qui luy faisoit simplement donner cet avis par tendresse et par rapport à sa conscience. Monseigneur receut cet avis avec respect, mais il chargea le P. de la Chaise d'assurer le roy qu'il étoit surpris que de la manière dont il vivoit, cherchant toute l'année comme un simple courtisan le moyen de faire sa cour et ne se meslant de rien : il estoit, dis-je, surpris que l'on ne voulût pas au moins lui laisser la liberté de faire une amie qu'il avoit choisie exprès pour que l'on ne pût croire qu'il y eût entre eux autre chose que ce que la simple amitié et l'esprit peuvent faire naître entre deux personnes de différent sexe, qui sont bien aises de se trouver souvent ensemble; Monseigneur rendit compte de cette conversation à Chouin, qui en fut affligée, et luy proposa de se retirer. Il se confessa deux jours après, qui fut le soir du vendredi saint, et monta chez le roy au sortir du confessionnal; j'ignore si le roy fut étonné d'une visite si inopinée, mais il le fut quand Monseigneur, teste à teste dans son cabinet, luy tint à peu près ce langage :

« Monsieur, luy dit-il, je viens de confesse, j'ai dessein de

faire demain mes Pasques, mais je ne puis me résoudre à m'approcher des sacrements avec le paquet que j'ay sur le cœur; je vous ay respecté comme mon roy, mon maître et mon père, à qui je n'ai jamais menti, je puis jurer présentement par tout ce qu'il y a de plus saint que je ne vous diray de ma vie une chose pour l'autre : l'on vous a fait entendre qu'il y avoit entre Chouin et moy quelque chose qui pouvoit choquer ma conscience : je vous viens dire que non, et vous le dire parce qu'il est vray : au surplus, j'avoue à Votre Majesté qu'il m'est dur qu'à mon âge, vivant comme je fais avec soumission et une attention éternelle à vous plaire, on me tracasse pour une fille en qui j'ai confiance, et qu'il m'est fort sensible qu'on la tourmente parce qu'elle est mon amie. — J'avais prié le P. de la Chaise, interrompit le roy, d'exiger de vous de ne me point embarrasser d'aucun éclaircissement, et qu'il me suffisoit de sçavoir par luy qu'il n'y a rien qui pût blesser votre conscience; mais puisque vous avez voulu m'en assurer vous-même, je vous en remercie, continua le roy en souriant. Il me sied mal peut-estre de vous prescher un évangile que j'ay eu le malheur de pratiquer si mal, mais le mauvais exemple qu'en cela j'ay pu vous donner, mon fils, doit vous préserver des mêmes égarements, et, si vous m'en croyez, vous n'aurez jamais de maîtresse. Je suis ravi que cette fille, de l'esprit et de la vertu de laquelle on m'a avantageusement parlé, ne soit point avec vous sur le pied que je craignois. Je vous en crois, et je vous promets que je l'estimeray; au surplus, je vous sçay bon gré de cette conversation qui doit vous encourager à finir saintement vos Pasques. En achevant ces mots, le roy l'embrassa; et après quelques mutuelles protestations de tendresse, Monseigneur se retira et vint rendre compte à Chouin de cette conversation. — Qu'avez-vous fait, Monseigneur? luy disoit cette pauvre fille en pleurs et surprise de ce que Monseigneur luy contoit; qu'avez-vous fait? luy continua-t-elle; ne suffisoit-il pas de faire assurer le roy par le père confesseur, de la vérité qu'il ne connoissoit pas? Qui

vous a dit que le roy ne croira pas que c'est moi qui vous ai poussé à entrer avec luy dans ce dangereux esclaircissement? Que votre amitié m'est cruelle, Monseigneur, et que je vous aurois d'obligation de me laisser entrer dans un couvent! Monseigneur la consola, l'assura de son amitié, luy dit avec fermeté les raisons qu'il avoit eues de se donner un repos d'esprit dont il avoit besoin, et tout cela fut si secret que très-peu de gens en ont eu connoissance. Monseigneur fit ses Pasques le lendemain, et la suite justifia qu'il n'y avoit rien eu entre Monseigneur et Chouin que beaucoup d'amitié et une ouverture de cœur entière pour tout ce qu'il sçavoit de quelque nature que ce fût.

Quelques années auparavant, le chevalier de Clermont-Chatte, cadet du comte de Roussillon, homme de qualité du Dauphiné, dont la maison s'estoit entée sur celle de Clermont-Tonnerre, dont il n'est pas, étoit entré dans la compagnie des gardes-du-corps de M. de Luxembourg; et bientôt après il fut officier dans les chevau-légers de la garde. M. de Luxembourg s'estoit fait une extresme attention de luy rendre tous les services possibles et de le faire valoir. Clermont, bien fait, lorgna M^me la princesse de Conty; rien n'est si dangereux que les regards d'une belle princesse dont les yeux annoncent de mille manières qu'ils peuvent être eux-mêmes atteints du mal qu'ils portent dans le cœur de ceux qui les regardent. A force de regarder, l'on est aperçu; il se lia une sorte de confiance et de chuchoterie entre Monseigneur, M. de Luxembourg, M. de Clermont, M^me la princesse de Conty et Chouin, qui devint si publique, que les courtisans ne pouvoient demesler comment M. de Luxembourg et M. de Clermont pouvoient demeurer si unis dans un fait où il n'est guère possible que l'on ne voye souvent au-delà même de ce que l'on cherche.

La campagne de 1694 commença. Monseigneur partit pour commander l'armée de Flandre, M. de Luxembourg la commandoit sous luy, tous les princes du sang en âge de servir suivirent; M^me la princesse de Conty conduisit Monsei-

gneur jusqu'au Louvre, et Chouin receut de Monseigneur mille tendres amitiés et un adieu remply de toutes les assurances d'attachement que l'on peut donner à une fille en qui on a une entière confiance sans amour. Il luy remit, comme il avoit fait l'année précédente, un papier cacheté pour le roy, par lequel, en cas de mort, ce prince faisoit une destination de ses volontés dont personne n'a jamais eu connoissance.

M. de Luxembourg et le maréchal de Villeroy estoient partis quelques jours auparavant Monseigneur. On prétend que le premier receut un portrait de Mme la princesse de Conty, dont le second n'eut aucune connoissance, quoiqu'il crût être mieux avec elle que M. de Luxembourg, et Clermont, de son côté, croyoit être mieux avec elle que les deux généraux. Dans tout cela Chouin faisoit un personnage bien embarrassant, d'autant plus que depuis quelque tems Mme la princesse de Conty avoit cru s'être aperceu de quelque coup d'œil entre Clermont et Chouin qui ressembloit à quelque chose de plus qu'à de l'amitié. — Regardez-vous, madame, luy disoit Chouin, et me regardez : la connoissance de vous-même vous échapperoit-elle, quand même la figure dont je suis ne vous rassureroit pas; avez-vous cru qu'il pût y avoir quelque compétence entre vous et moy, et que quelqu'un au monde que vous voudriez bien regarder favorablement pût autrement jetter les yeux sur moy que par rapport à vous? Clermont est devenu de mes amis, parce que vous l'avez voulu et qu'en quelque manière vous l'avez fait tel; il ne m'eût jamais aperceue, si vous ne m'eussiez honorée de quelques marques de votre confiance. — Tout cela étoit apparent et raisonnable, mais le cœur a des replis bizarres dans lesquels la pénétration, la jalousie et le soupçon se logent. Chouin passoit souvent de mauvais quarts d'heure et essuyoit de mauvaises humeurs; cependant les lettres alloient de l'armée à la cour et de la cour à l'armée. La campagne étoit assez languissante, M. le prince d'Orange n'avoit dessein que d'allonger la guerre. Monseigneur lui eût

volontiers presté le collet pour une affaire générale qui ne convenoit pas aux intérêts de la ligue : MM. les princes vivoient dans les dits et redits qui ne sont que trop ordinaires parmy ceux qui les aprochent. M. de Luxembourg, grand le jour d'une bataille, c'est de tous les hommes du monde le plus petit dans les genres de tracasseries qu'il façonne, et qui sont tellement de son goût, qu'il ne peut se passer d'en faire naître. Le duc de Chartres, brave, aimable, avenant, gracieux, avoit paru, l'hiver de devant cette campagne, regarder tendrement Mme la duchesse; et M. le duc fier, très-brave, très-honnête homme, et dont l'extérieur à beaucoup près n'est pas si revenant que celuy du duc de Chartres, s'en étoit aperçu : le vaillant prince de Conty, aprouvé des troupes, étoit uni d'intérest avec son beau-frère, et le duc du Maine, né comme les enfants des dieux, instruit de tout sans savoir rien à fond, étoit craint de tous, peu aimé, écouté du roy et passoit pour être le plus mauvais boiteux qui sème la zizanie. Il étoit presque impossible que la campagne se passât sans quelque histoire. Je ne sçais qui donna occasion à celle qui courut faussement, que le duc de Chartres avoit dit quelques paroles dures à M. le duc; les circonstances font qu'on adjoute foi aux faits. Et celle-ci étoit, qu'au sortir d'un souper, M. de Chartres avoit reproché à M. le duc qu'il disoit tant d'ordures devant lui, que c'étoit perdre le respect dans lequel il le feroit bien rentrer s'il s'en échapoit, et que hors chez Monseigneur et chez M. de Luxembourg, qui commandoient l'armée, il lui deffendoit de se trouver dans aucun lieu où il seroit. Cette nouvelle fut mandée et courut comme une chose réelle : M. le prince le sçut à Paris et alla voir Monsieur auquel on l'avoit mandée. Cent lettres de l'armée contenoient cette histoire : le roi l'apprit; l'on dépeschoit tous les jours deux courriers, l'un qui partoit de l'armée pour Versailles et l'autre de Versailles pour l'armée. Le roy ordonna à Monseigneur de lui mander au vray ce qui avoit donné occasion à cette extraordinaire nouvelle dont il lui importoit d'être informé. Monseigneur

assura qu'il n'y avoit aucun fondement à cette aventure totalement fausse : il ne suffisoit pas de sçavoir qu'elle étoit fausse, et dans un fait qui pouvoit brouiller la maison royale, il eût esté désirable de sçavoir l'auteur de cette pernicieuse histoire : le roy fit prendre toutes les lettres de deux ordinaires, de l'un qui venoit de l'armée et de l'autre qui y alloit. Je ne sçais si par l'ouverture des lettres de tous les particuliers l'on put pénétrer quelque chose de ce que l'on cherchoit, mais un paquet assez gros en renfermoit un sous l'enveloppe d'un particulier pour M^lle Chouin. Le roy l'ouvrit et trouva qu'il contenoit une lettre de M. de Clermont pour cette fille, et qu'il lui mandoit, en lui renvoyant trois lettres assez obligeantes de M^me la princesse de Conty : « Je vous sacrifie trois lettres de cette importune harpie ; songez à m'en deffaire, à moins que vous ne vouliez que j'aille chercher au bout du monde un repos qui m'est osté par la persécution de ce mauvais cœur que je ne puis plus supporter. » Quel coup de foudre inopiné ! Le roy, dans le nombre infiny de qualités héroïques qui le font admirer, en a d'adorables et de pacifiques qui le font aimer. Il envoya chercher sa fille, et après lui avoir parlé comme le meilleur père du monde, le plus secret et le plus compatissant à l'état où cette charmante princesse alloit se trouver et à sa surprise, lui montra la lettre de Clermont à Chouin et les siennes à Clermont, essaya de la consoler, luy ordonna le secret, luy représenta combien le moindre éclat étoit dangereux. Il la renvoya baignée de larmes, remettant au lendemain à prendre le parti qui convenoit pour étouffer cette étrange affaire, que le roi l'assura en l'embrassant qui ne diminueroit en rien sa tendresse, ni même son estime, persuadé que dans tout ce qu'il avoit découvert il n'y avoit de crime que celui qu'un peu trop d'envie de plaire avoit pu causer. Pour bien parler de l'excès de douleur dans lequel cette princesse se trouva quand elle rentra chez elle et y trouva Chouin, il faudroit sçavoir si dans le cœur des princesses ce qu'elles imaginent peut être proportionné à ce que les autres, élevées dans les principes ordi-

naires de l'humanité, ressentiroient dans un cas pareil : il faudroit même sçavoir si cette princesse, née pour être l'admiration des hommes, étoit sensible à l'égard de Clermont à autre chose qu'au simple plaisir d'avoir cru et voulu être aimée. Elle se mit au lit sans rien dire en entrant chez elle : Chouin s'y trouva comme à l'ordinaire, et dès que le roy pùt être vu le lendemain, elle passa chez lui en robe de chambre par un degré dégagé, elle se jetta à ses pieds et lui demanda la permission de se retirer auprès de sa mère aux carmélites. Le roy la releva, luy répéta la même chose qu'il avoit dite la veille, lui défendit de songer à se retirer, lui fit voir la honte du personnage qu'elle faisoit dans toute cette intrigue, lui offrit d'exiler Clermont, et sans rien résoudre encore sur ce gentilhomme pour éviter l'éclat, il fut seulement conclu pour lors que Chouin sortiroit d'auprès d'elle. Cependant, comme Monseigneur avoit témoigné assez de fermeté dans le temps de l'avis que le P. confesseur avoit donné, et que le roy, content de Monseigneur, a principalement l'art de conduire et de contenter tous ceux qui l'approchent, Sa Majesté ne voulut pas que Chouin sortît ni sçût rien de toute cette étrange avanture qu'auparavant on eùt découvert les sentiments de Monseigneur, auquel le roy et Mme la princesse de Conty écrivirent par un exprès qui raporta réponse de Monseigneur, qu'il avoit aimé et considéré Chouin, mais qu'enfin il étoit juste que Mme la princesse de Conty fùt maîtresse dans sa maison ; qu'il ne s'opposoit point à la raison qu'il y avoit que la pauvre Chouin fùt exilée de la cour, qu'il prioit seulement le roy qu'il eût soin d'elle et qu'il luy donna 4,000tt de pension. Mme la princesse de Conty lui en assura 2,000, et cette fille reçut ordre de partir sans voir sa maîtresse. Mme de Lillebonne la fit monter dans son carrosse et l'emmena chez elle, d'ou elle entra quelques jours après aux hospitalières de la place Royale. Mille bruits différents et désagréables pour cette fille coururent sans que jamais rien de ce qui se débitoit pût jamais obliger cette sage créature à murmurer ni à aucune autre

chose qu'à se taire dans son malheur sur tout ce qu'elle sçavoit. Clermont resta longtemps à son employ sans revenir à la cour, et la crainte que l'on eût qu'en l'exilant ou le faisant arrester cet éclat ne fût nuisible à Mme la princesse de Conty, le sauva. M. de Luxembourg revint à la cour et eut pendant la campagne la satisfaction d'avoir affligé le maréchal de Villeroy d'un trait qui fut le fondement de la désunion secrète qui dura depuis entre eux, car auparavant ils étoient intimes amis.

J'ay dit que M. de Luxembourg avoit un portrait de Mme la princesse de Conty : la vanité a ses martyrs comme l'amour, et je ne sçay à laquelle de ces deux divinités malheureuses les créatures sacrifient le plus. Un jour que M. de Luxembourg fit confidence à M. de Villeroy d'une dépêche importante qu'il avoit receue du roy, en ouvrant sa cassette pour la chercher, il laissa entrevoir ce portrait comme malgré lui et par mégarde. Tout se met en commerce parmi les hommes, hormis les préférences de la gloire et de l'amour, qui ne se pardonnent guères. Ces deux généraux ont depuis vécu sans amitié, sans familiarité, et avec la simple bienséance que peuvent observer entre eux ceux de leur caractère. Ce fut à l'occasion de ce que dessus que l'on fit la chanson suivante sur un vaudeville qui couroit :

Luxembourg pour bredasser,
Tracasser,
Vient les hyvers à Versailles,
Secondé d'Albergotti
Qui le suit
De plus près là qu'aux batailles.

Par le secours de la Chouin,
Du dauphin
Il pensoit faire à sa guise;
Mais le malheur d'un billet
Indiscret
Déconcerta l'entreprise.

Si certain cas fut eschu,
Il eût cru
Être du moins connétable
Et faire ses bredassières
Tracassières
Aux gens fort considérables.

Mais s'il ne remplaça point
A son point
Clermont et sa lorgnerie,
Je tiens le Bardi (1) battu
Et tondu :
Adieu la tracasserie!

(1) Nom de famille d'Albergotti.

## LES PARALLÈLES.

---

QUESTION N° 1. (SUITE.)

*Les Parallèles.* — P.-R. Auguis a été l'un des plus féconds éditeurs et annotateurs du commencement du siècle. Il avait le travail facile, se bornant le plus souvent à copier, sans rien dire, le travail de ses prédécesseurs, comme on peut le voir à l'article que lui a consacré le consciencieux Beuchot en 1827, dans le t. I de la *France littéraire* de Quérard; mais Beuchot ignorait que les *Conseils du trône*, publiés par Auguis, en 1823, rentraient dans sa manière ordinaire de travailler. Ce volume commence par une préface qualifiée de : *Préface venue de Berlin.* C'est à propos des ouvrages dont on déniait la paternité à Frédéric II, que commence (p. XIV) une dissertation sur les ouvrages attribués à des personnages qui n'en sont pas les auteurs. Quérard a disséminé dans ses *Supercheries* (voy. 2ᵉ édit. II, 94, *e*) les divers articles de cette Préface. C'est à la page VI que j'avais trouvé le passage relatif aux *Parallèles* et qui a fait le sujet de ma communication (dans le numéro précédent du *Bulletin du Bibliophile*, p. 153). Depuis j'ai cru devoir lire les pages 44 à 389 du volume d'Auguis, pages qu'il intitule : « Quelques particularités sur la vie militaire, privée et littéraire de Frédéric II. » J'y ai trouvé (p. 260-261) le passage suivant :

« Les conteurs d'anecdotes prétendent qu'il a existé un « ouvrage conçu dans les soupers de Potzdam, né à Sans- « Souci, et étouffé dans le cabinet du roi. Ce petit monstre « était intitulé : *les Parallèles ;* le maréchal de Richelieu « et M. de Daun, Frédéric et Marie-Thérèse, le roi de « Pologne et l'Empereur, madame de Pompadour et le

« comte de Bruhl, le roi d'Angleterre et Catherine II, et,
« pour égayer la matière, le maréchal d'Estrées et un
« grand cheval danois. Le conteur de ce petit fait assure
« avoir lu l'ouvrage, et prétend que c'est une des plus
« agréables débauches d'esprit qui soient sorties de l'esprit
« humain en délire. »

Où Auguis a-t-il pris ce passage? J'en ai retrouvé un grand nombre tirés des *Souvenirs de Dieudonné Thiébault*, en 5 volumes in-8; mais celui-là n'en fait pas partie, et enfin, bibliographiquement parlant, connaît-on un exemplaire des *Parallèles* dans une bibliothèque publique ou privée?

OLIVIER BARBIER.

## QUESTION N° 2.

L'ÉVANGILE DU JOUR. — Collection d'opuscules philosophiques, faits ou publiés par Voltaire. (Voy. *Dictionnaire des Anonymes*, 2e édit., n° 6,108.)

De quoi se composent les tomes XVI, XVII et XVIII de cette Collection, dont Beuchot n'avait pu réunir que les quinze premiers, dont le détail sera donné dans la 3e édition du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*?

OLIVIER BARBIER.

---

## RÉPONSE A LA QUESTION N° I.

A M. LE DIRECTEUR DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE.

Monsieur,

J'ai lu dans le *Bulletin* (*mars-avril* 1872) une lettre de M. Olivier Barbier, relative aux PARALLÈLES, ouvrage attribué à Fréderic le Grand, mais dont l'existence est problématique. M. Auguis, dans la Préface des CONSEILS DU TRÔNE,

dit qu'*il a bien regretté de n'avoir pu se procurer les* Parallèles, *pour leur donner place dans ce volume.* M. Olivier Barbier fait remarquer en outre « que les PARALLÈLES ne figurent pas dans la liste que M. Preuss a donnée des ouvrages faussement attribués à Frédéric II ».

Ce livre a existé, il existe peut-être encore, mais il n'a jamais été imprimé; s'il en eût été autrement, Monsieur, vous l'auriez déjà découvert.

Voici ce que j'ai trouvé dans un des volumes qui vous appartiennent, et dont la plupart sont tellement rares, qu'ils n'ont été cités par aucun bibliographe. Il est intitulé FRÉDÉRIC LE GRAND, in-8 de 190 pages, sans indication de lieu, ni d'imprimeur, ni d'année. Seulement, on apprend, dans la première page, que l'auteur anonyme de ce portrait anecdotique de Frédéric II écrivait en 1784.

On lit, page 164 :

« Les conteurs d'anecdotes prétendent qu'il a existé un ouvrage conçu dans les soupers de Potsdam, né à Sans-Souci, et étouffé dans le cabinet du roi. Ce petit monstre était intitulé les PARALLÈLES : le maréchal de RICHELIEU et M. de Daun; FRÉDÉRIC et MARIE-THÉRÈSE; le roi de POLOGNE et l'EMPEREUR; Mme de POMPADOUR et le comte de BRUHL; le roi d'ANGLETERRE et CATHERINE II; et, pour égayer la matière, le maréchal d'ESTRÉES et un grand cheval danois. Le conteur de ce petit fait assure avoir lu l'ouvrage et prétend que c'est une des plus agréables débauches d'esprit qui soient sorties de l'esprit humain en délire. »

Ce manuscrit contenait donc six parallèles, dont les titres nous sont révélés par le passage que je viens de transcrire. Mais il serait curieux de rechercher quels rapprochements les convives habituels de Potsdam ont pu établir entre certains personnages qui figurent dans cette œuvre satirique.

Le maréchal d'Estrées et un grand cheval danois; c'est une facétie dont nous n'avons pas la clef. « Les Alliés, disait Frédéric, après le rappel du maréchal de Broglie, en 1762,

auront beau jeu avec le lent, le timide, l'indécis d'Estrées. » Mais j'ignore quelles sont les qualités ou les défauts d'un grand cheval danois, et les termes de comparaison avec le maréchal d'Estrées m'échappent complétement.

Les parallèles du roi de Pologne (Auguste III) et de l'Empereur (François Ier), du roi d'Angleterre (George III) et de Catherine II, n'offrent d'autre intérêt que la bizarrerie de comparaisons, dont la base nous est inconnue. Toutefois on sait que le Grand Frédéric avait écrit une partie du règne de Catherine II; il lui était difficile d'être impartial, en parlant d'une ennemie et d'une rivale, avec laquelle il ne s'entendit que pour le partage de la Pologne. Aussi le parallèle de cette princesse avec le roi d'Angleterre ne devait pas être à son avantage; et les satiriques n'oublièrent pas, sans doute, de décocher quelques traits sur sa vie privée.

L'auteur du livre intitulé *Frédéric le Grand*, que nous avons déjà cité, dit (pp. 49-50): « Le premier et le plus célèbre de ses ennemis fut l'impératrice Marie-Thérèse...; on serait tenté de faire un parallèle entre elle et le Grand Frédéric, si depuis longtemps Plutarque n'avait pas gâté le métier. » Il s'est trouvé dans la société intime du roi de Prusse des beaux esprits assez hardis pour écrire ce parallèle, en dépit de Plutarque. Cette pièce doit être fort intéressante, même avec les flatteries obligées à l'adresse de l'amphitryon de Potsdam.

M. de Daun, feld-maréchal autrichien, mort en 1766, fut un des meilleurs généraux de son époque; il battit deux fois l'armée du Grand Frédéric. Le maréchal de Richelieu, célèbre par ses galanteries et par la prise de Mahon, eut aussi des succès militaires en Allemagne. Le parallèle entre ces deux hommes de guerre se comprend aisément. Et, sans doute, on n'avait pas négligé de tempérer les appréciations sérieuses par le récit de quelques aventures scandaleuses, auxquelles se prêtait si bien le caractère trop léger du maréchal de Richelieu.

Le parallèle qui me paraît le plus curieux et qui dut fournir ample matière à la verve caustique des convives de Potsdam, est celui de M$^{me}$ de Pompadour et du comte de Bruhl. Je n'esquisserai point le portrait de M$^{me}$ de Pompadour, ce ne serait que des redites; je parlerai seulement du comte de Bruhl. Ce ministre tout-puissant à la cour d'Auguste III, roi de Pologne, fastueux et prodigue à l'excès, fut un des plus constants ennemis du roi de Prusse. « C'était, a écrit Frédéric II, l'homme de ce siècle qui avait le plus d'habits, de montres, de dentelles, de bottes, de souliers et de pantoufles. César l'aurait rangé dans le nombre de ces têtes si bien frisées et si bien parfumées, qu'il ne craignait guère. » Ajoutons que le comte de Bruhl était le plus servile courtisan du roi de Pologne, et qu'il sut écarter tous ceux qui auraient été tentés d'acheter les bonnes grâces du roi, au prix des mêmes bassesses. Ce ministre efféminé offrait un plaisant sujet de parallèle avec M$^{me}$ de Pompadour.

Note bibliographique : Le comte de Bruhl et M$^{me}$ de Pompadour aimaient également les livres; on connaît la bibliothèque de M$^{me}$ de Pompadour. Celle du comte de Bruhl, composée de vingt mille volumes, fut achetée 50,000 écus, en 1763, par l'électeur de Saxe.

Il resterait à déterminer la date de la composition des PARALLÈLES, ce qui offre quelques difficultés. Il est évident que cette date doit être cherchée entre le 9 juillet 1762, jour de l'avénement à la couronne de l'impératrice Catherine II, et l'année 1778, époque à laquelle le Grand Fréderic, déjà atteint d'hydropisie, prit part cependant à la guerre de succession pour l'électorat de Bavière, puis, fatigué des tracasseries et de l'ingratitude des gens de lettres qu'il avait réunis autour de lui, négligea la littérature et prit le goût de la vie solitaire qu'il conserva jusqu'à sa mort (1786). Il est même très-probable que cet ouvrage fut composé avant le démembrement de la Pologne; car il aurait été trop cruel de se jouer d'un roi qu'on venait de dépouiller.

Mais il me semble que les PARALLÈLES ont dû être écrits pendant que les personnages qui y figurent, tous ennemis de Frédéric II, étaient encore vivants. Frapper des ennemis qui n'existaient plus, devenait un passe-temps peu en harmonie avec le caractère de Frédéric et de ses amis. Si l'on adopte cette opinion, la date est précise et doit être fixée à l'année 1763, du 15 février au 5 septembre, c'est-à-dire depuis le traité de Hubertsbourg, qui mit fin à la guerre de Sept ans, jusqu'à la mort du roi de Pologne Auguste III.

Si l'on avance la date seulement de trois ans, en 1766, cinq personnages avaient cessé d'exister : le roi de Pologne et le comte de Bruhl, en 1763 ; M^me^ de Pompadour, en 1764; l'empereur François I^er^, en 1765 ; et le maréchal de Daun, le 5 février 1766.

Tels sont les renseignements que j'ai pu recueillir pour aider à résoudre le problème littéraire des PARALLÈLES. Peut-être serviront-ils à faire rechercher et à découvrir le manuscrit, à Berlin ou à Potsdam.

AP. BRIQUET.

---

# REVUE CRITIQUE

## DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

**Bibliographie romantique, par M. Charles Asselineau. Seconde édition. Paris, P. Rouquette. 1872.**

Le mouvement littéraire de mil huit cent trente laissera dans l'histoire une trace lumineuse que le temps n'effacera pas. Ce fut une de ces fêtes de l'intelligence qu'un siècle ne voit pas deux fois. La réaction qui commença, vers 1840, à se déclarer contre le Romantisme, et en faveur d'une littérature qui est encore à venir, n'eut point de prise sur les chefs-d'œuvre de cette école : devenus classiques à leur tour, ils vivront éternellement côte à côte avec ceux des trois siècles précédents; mais si, dans cette évolution réactionnaire, les maîtres ne furent pas atteints et demeurèrent debout, il n'en fut pas de même du groupe des volontaires qui, à côté et au-dessous d'eux, marchaient dans la même voie. Ils y sombrèrent presque tous. Leurs œuvres, après avoir quelque temps encore erré sur les quais et dans les boutiques des bouquinistes, disparurent dans le dédain et l'indifférence. Grâce, toutefois, à quelques exemplaires échappés par miracle au naufrage commun et pieusement recueillis, leur mémoire ne périra pas tout entière. C'est de ces précieuses épaves qu'est né le livre de M. Asselineau. Son apparition en 1866 causa une très-vive sensation et eut sa part dans le retour de faveur dont sont aujourd'hui l'objet les écrivains de mil huit cent trente, et que prouvent éloquemment les prix élevés auxquels ont été adjugés, dans de récentes ventes publiques, les éditions originales des poëtes et des romanciers de cette époque. M. Asselineau a soin de nous les faire connaître ; c'est là une des nombreuses additions dont s'est accrue cette édition, ce n'est pas la moins piquante.

Il faut distinguer dans ce livre deux parties : l'une surtout bibliographique et descriptive, l'autre plus exclusivement littéraire. L'auteur, dans la première, prenant sur les rayons de sa bibliothèque ces mêmes éditions originales dont nous venons de parler, s'attache à nous en décrire la physionomie extérieure et matérielle : le format, le papier, l'impression, même la couleur de la couverture, voilà ce qui le préoccupe d'abord, et il déploie dans ces sortes de descriptions la science d'un bibliophile consommé, s'inquiétant peu du contenu du livre sur lequel il ne reste d'ailleurs plus rien à dire; s'il l'entr'ouvre, c'est uniquement pour attirer notre attention sur la vignette qui en décore la première page, et pour nous faire sentir jusqu'à quel point ces charmants artistes qui s'appelaient *Célestin Nanteuil*, *Déveria*, *Alfred* et *Tony Johannot*, *Gigoux*, etc., etc., savaient s'identifier avec le texte du poëte, du romancier, de l'auteur dramatique. Il n'y eut peut-être jamais à aucune époque, entre écrivains et artistes, une telle parité de vues et une si étroite communauté de sentiments; les uns et les autres étaient dans le mouvement, tous étaient romantiques. Le crayon collaborait avec la plume. M. Asselineau a cent fois raison d'insister sur le gracieux talent de cette pléiade de vignettistes, inséparables désormais dans notre histoire littéraire des écrivains qu'ils ont si bien compris toujours, et parfois interprétés.

Si M. Asselineau s'était borné à dresser un catalogue et à étudier, comme il le dit, une période de l'histoire des livres, le modeste titre qu'il a cru devoir adopter pour cette seconde édition serait justifié dans une certaine mesure; mais où ce nouveau titre manque, selon nous, d'exactitude, et fait regretter l'ancien (1), c'est quand l'auteur, en des pages qui ne sont plus de simples notes bibliographiques, mais de véritables et fines études littéraires, fait revivre ces *aimables oubliés* du romantisme comme il les appelle. Chez la plupart, il est vrai, le mérite n'est que secondaire; il faut bien convenir aussi que quelques-uns sont excessifs et forcent un peu la note; mais chez tous, quelle ardeur, quelle conviction, quelle foi littéraire surtout et quel désintéressement, que de qualités enfin trop peu connues des générations présentes, et dont on aime à retrouver les traces dans ces études! Car M. Asselineau a eu l'heureuse idée de réimprimer nombre de

(1) La première édition était intitulée, on se le rappelle : *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque romantique*.

pièces en vers et en prose, introuvables aujourd'hui, comme les volumes qui les contiennent. C'est ainsi que nous avons pu y relire la magistrale pièce de vers qui sert de préface à *Madame Putiphar* de *Pétrus Borel*. Le sonnet de Félix Arvers, si exquis de forme, si délicat de pensée, y a également sa place : Boileau affirmait que sur mille sonnets, c'est tout au plus si l'on en peut trouver trois de bons, et, à l'appui de son dire, il en citait deux, hésitant sur le troisième ; le *sonnet d'Arvers* l'eût tiré d'embarras ; il l'eût placé entre celui de *Gombaut* sur la mort de Montmorency et la *Belle Matineuse* de *Molleville*. Parmi les poésies si à propos remises au jour par l'auteur, on en pourrait citer d'autres encore qui, comme les vers de *Napol le Pyrénéen*, exhalent je ne sais quelle saine et pénétrante odeur de regain ; mais nous serions mal venus à nous appesantir davantage sur cette partie du livre de M. Asselineau, si dignement appréciée ici même lors de sa première publication, dans un article que n'ont pas oublié les lecteurs du *Bulletin* (1). Pour être juste envers l'auteur et envers son livre, nous ferons toutefois remarquer que l'avis qui, sur la page du titre de cette seconde édition, nous prévient qu'elle est *très-augmentée*, avis banal le plus souvent quand il n'est pas mensonger, est cette fois rigoureusement exact. Il est très-vrai que ce livre a reçu d'importantes améliorations et de notables accroissements : le texte en est plus correct ; bien des éclaircissements y ont été joints, soit dans le corps même de l'ouvrage, soit sous forme d'annotations. Le catalogue iconographique a été complété par la description d'un grand nombre de vignettes rares qui avaient échappé aux premières recherches de l'auteur. Le reproche de sécheresse que peut-être on avait pu, dans l'origine, adresser à cette partie du livre, n'aurait plus aujourd'hui sa justification. Ce défaut a disparu dans la refonte complète qu'il a dû subir ; ce qui n'était d'abord qu'une indication vague et sommaire est devenu dans cette seconde édition une véritable description animée et pittoresque. Enfin, à la liste des romantiques *minores* réhabilités par M. Asselineau, est venu s'ajouter un nom nouveau. Par ses allures moins tapageuses et relativement timides, ce dernier venu diffère de ceux de ses confrères en poésie qui le précèdent dans ce volume, et qui se sont jetés dans le mouvement de mil huit cent

(1) Article de M. *Francis Wey*, dans le *Bulletin du bibliophile* (numéro de janvier 1867).



trente à corps perdu et sans regarder derrière eux; *Théodore Guiard* est, lui, une sorte de romantique malgré lui. Brillant élève du lycée Bonaparte, je veux dire du collége Bourbon, lauréat des concours généraux, de bonne heure façonné par des maîtres aux pures traditions classiques, il lui fallut plus tard faire effort, pour se débarrasser des langes universitaires dont il avait été étroitement emmaillotté; et quand il composa les *Luccioles*, son unique volume de vers, il fut entraîné dans le mouvement romantique plutôt qu'il ne s'y jeta. Cela explique l'isolement dans lequel il se trouva tout d'abord, et le silence qui se fit autour de son livre, dont les journaux ne daignèrent pas s'occuper. Et cependant *Guiard* était un esprit distingué et un poëte de talent, les nombreux extraits que M. Asselineau emprunte à son volume l'attestent, et il eût pu faire honorablement figure au second rang, si le découragement qui l'avait pris dès ses débuts et ne le quitta plus depuis, ne l'avait conduit à une fin aussi déplorable que prématurée.

Ce livre est en résumé un digne hommage rendu à une littérature glorieuse malgré ses défaillances et ses excès; M. Asselineau ne s'en tiendra pas là, nous en avons le ferme espoir, et nous nous plaisons à voir en lui le futur historien du Romantisme. Son commerce intime avec les derniers survivants de l'École, que sans doute il ne se lasse pas d'interroger sur les jours d'autrefois, les jours de bataille et de victoire; les notes qu'il ne cesse de recueillir, ses souvenirs personnels aussi qui, sans se reporter à l'époque de l'éclosion du romantisme, se rattachent à son épanouissement, tout le convie, ce semble, à entreprendre une pareille œuvre. Nulle plume n'est d'ailleurs plus autorisée que la sienne pour écrire cette histoire dont déjà il trace le plan dans la préface de son livre, lequel en est lui-même l'intéressant précis.

J. E. G.

---

André Boulle, ébéniste de Louis XIV, par M. Charles Asselineau. 3e édition. Paris, P. Rouquette. 1872.

Lorsque, il y a quelques années, cette étude parut pour la première fois, elle produisit l'effet d'une révélation. Les meubles

de *Boulle*, alors comme aujourd'hui, étaient fort recherchés ; mais l'habile artiste à qui on les devait était si peu connu, que volontiers on confondait son nom avec celui d'une essence d'arbre comme le palissandre ou l'acajou, et M. Asselineau nous apprend que récemment encore un romancier à la mode, que charitablement il ne nomme pas, ayant à décrire un fastueux ameublement, y faisait figurer des meubles *en bois de boule*. M. Asselineau est, à vrai dire, le premier qui ait mis en lumière la figure jusque-là si effacée d'*André Boulle*, et lui ait donné du relief. Sa notice primitive qui, composée à l'aide de quelques rares documents laborieusement recueillis, laissait encore dans l'ombre certains côtés de la vie et de l'œuvre de l'ébéniste de Louis XIV, eut ce résultat, prévu d'ailleurs et souhaité par son auteur, de donner l'éveil à la curiosité de quelques érudits, lesquels, à leur tour, se mirent en quête. Mettant à profit, comme c'était incontestablement son droit, les nouveaux documents découverts pour ainsi dire à son appel, M. Asselineau nous donne aujourd'hui une troisième édition entièrement remaniée, et complète cette fois. La généalogie de *Boulle* s'y trouve établie d'une façon à peu près certaine, et l'on y peut suivre le célèbre artiste depuis les années hésitantes de sa jeunesse jusqu'au terme d'une carrière prolongée au-delà des limites ordinaires de la vie humaine (il mourut à 90 ans). *Boulle*, qui s'était senti de bonne heure une vocation très-décidée pour la peinture, ne céda qu'avec une vive répugnance aux injonctions paternelles en embrassant la profession d'ébéniste. Certes, nous devons nous féliciter tout à la fois de la fermeté bien avisée du père et de l'obéissance du fils; c'est en effet en demeurant un simple artisan que *Boulle* est devenu un véritable artiste. S'il eût cédé à ses premiers entraînements, peut-être eût-il ajouté un ou deux chefs-d'œuvre à notre école française, qui peut s'en passer; peut-être aussi, comme le fait remarquer M. Asselineau, n'eût-il fait qu'ajouter un nom estimable à la liste des peintres du règne de Louis XIV. Il fut, ce qui vaut mieux, et est encore le premier des ébénistes français. C'est en 1672 que *Boulle* succéda à son père dans sa charge de premier ébéniste du roi, et c'est depuis qu'il exécuta cette série d'ouvrages si élégants de forme, si ingénieux par l'ornementation, véritables objets d'art qui exciteront longtemps encore l'admiration des gens de goût et la convoitise des collectionneurs. M. Asselineau, qui apprécie avec beaucoup de

finesse le talent et les procédés de Boulle, insiste avec raison sur un mérite qui lui est particulier, c'est à savoir la solidité de ses ouvrages, qui, par là, défient toute concurrence ; car, tandis que nos mobiliers modernes, sans consistance et sans durée, semblent être faits pour être renouvelés tous les dix ans, les ouvrages de Boulle, deux fois centenaires aujourd'hui, sont aussi solides qu'en sortant de ses mains. Le tempérament d'artiste de Boulle, si accusé dans les meubles de toute nature qu'il exécutait, se manifestait encore par son goût passionné pour les dessins et les estampes, dont il composa une collection, une des plus belles, au dire de ses contemporains, qui aient jamais existé. Elle fut malheureusement détruite dans un incendie allumé par un communard de ce temps. On jugera de son importance quand on saura que, jointe aux ustensiles et ouvrages commencés qui furent détruits en même temps, elle ne fut pas estimée à moins de 370,770 livres, somme alors considérable et qui représente plus d'un million de notre monnaie. M. Asselineau nous donne sur cette collection des détails pleins d'intérêt, de même que sur le procès de Boulle avec le financier Crozat et sur les pérégrinations de ses œuvres à travers les cabinets des amateurs les plus célèbres. Indépendamment de son mérite littéraire, l'étude de M. Asselineau aura cet avantage de combler un des plus regrettables *desiderata* des biographies prétendues universelles.

J. E. G.

---

Bibliographie moliéresque, contenant : 1° la description de toutes les éditions des OEuvres et pièces de Molière ; 2° les imitations et traductions desdites pièces, 3° les ballets, fêtes de cour, poésies de Molière, etc.; 4° l'indication des ouvrages en tout genre, concernant Molière, sa troupe et son théâtre. Avec notes et commentaires par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix). *Turin, J. Gay et fils*, 1872, in-8°, VIII et 242 p.

Ce volume, imprimé avec le plus grand soin et qui n'a été tiré qu'à 204 exemplaires (dont 4 sur papier de Chine), sera

certainement accueilli avec la plus vive faveur par les nombreux amis de Molière ; on peut le donner comme un modèle de monographie bibliographique. Il n'y a là nul verbiage, nul détail oiseux, mais une réunion des plus abondantes de renseignements relatifs à Molière et à ses immortelles productions. Vérifiées sur les sources elles-même, ces informations offrent l'exactitude la plus scrupuleuse. On sait le culte que l'infatigable bibliophile Jacob a voué à la mémoire du plus grand écrivain comique de toutes les époques et de tous les pays; la collection moliéresque qu'il dirige, et qu'on doit également au zèle de l'éditeur Gay, restera comme un recueil des plus précieux en son genre, les éditions originales de ces opuscules étant introuvables aujourd'hui.

La *Bibliographie* que nous signalons est un de ces livres qu'on ne peut analyser; nous nous bornerons à dire que, dans les 40 chapitres dont elle se compose, les productions nombreuses faisant partie de son domaine sont classées avec méthode et presque toujours accompagnées de notes fort utiles. Nous voudrions cependant y ajouter encore quelque chose.

Un relevé qui n'est pas sans intérêt pour les bibliophiles, c'est celui des prix auxquels se sont élevés, dans diverses ventes publiques faites à Paris, des exemplaires des éditions originales des pièces de Molière. Le *Manuel du Libraire* citait, dès 1862, plusieurs adjudications assez remarquables, mais qui restent fort au-dessous de ce qu'on a vu depuis. Nous nous sommes donné la satisfaction de noter ce qu'offrent à cet égard certains catalogues qui ont passé sous nos yeux; transcrivons quelques-unes de ces notes :

L'*Estourdy*, Paris, 1663, 500 fr., exemplaire non relié, dans une vente faite par M. Bachelin-Deflorenne, en mars 1870.

Le *Dépit amoureux*, 1663, 530 fr., même vente.

L'*Escole des femmes*, 1663, 700 fr., même vente.

La *Critique de l'Escole des femmes*, 1663; 590 fr. même vente.

Le *Misanthrope*, 1667, 300 fr. Chedeau, 890 fr. en mars 1870.

Les *Fourberies de Scapin*. Un exempl. a changé de main en 1872 au prix de 1,100 fr.

*Amphitryon*, 1668, 405 fr. Chedeau.

Le *Tartuffe*; 1666, 880 fr. Chedeau, et la seconde édition, 250 fr. le même.

L'*Avare*, 520 fr., vente Chedeau.

Le *Bourgeois gentilhomme*, 1285 fr. en mars 1870.

Les *Femmes sçavantes*, 425 fr. Chedeau; 625 fr., vente Germeau, le 24 mars 1869.

Les éditions formées de la réunion des pièces diverses imprimées en Hollande sont l'objet de recherches ardentes; un exemplaire en 7 vol. a été payé 1350 fr., à la vente Potier; un autre, 1210; un troisième, 2500. L'édition de Paris, 1682, 480 fr. Chedeau, et 435 Potier. Un exemplaire de cette même édition avec les cartons (on n'en connaît que deux), 2560 fr. à une vente faite par M. Potier, en décembre 1867. Un exemplaire relié en maroquin de l'édition de 1734, in-4°, 610 fr., vente Grésy. Les dessins originaux de Boucher pour cette édition, après avoir figuré dans les cabinets Paignon-Dijonval, Morel de Vindé et Soleinne, ont eu amateurs à 26,900 fr. à la vente de M. le baron Jérôme Pichon; 4 dessins du même artiste sont offerts aux prix de 12,000 fr. au catalogue de M. Fontaine, 1871, n° 5057.

Terminons ces détails, qu'il serait facile de multiplier, en disant que nous avons vu payer 550 fr. à la vente J.-Ch. Brunet, un bel exemplaire de l'édition de 1773.

Cochin entreprit, avec Didot et Joubert, une édition de Molière; le texte devait être gravé avec une vignette à la tête et un fleuron à la fin de chaque scène; l'entreprise fut interrompue lorsqu'il n'y avait encore qu'une vingtaine de pages gravées et deux vignettes dessinées.

Nous avons sous les yeux une lettre de M. Beffara, en date du 6 juin 1835, adressée à Quérard; il signale une traduction

en danois du théâtre de Molière, par K. L. Rahbeck; Copenhague, 1813, in-12.

Malgré son exactitude scrupuleuse et l'opiniâtreté de ses recherches, le bibliophile Jacob n'a pu réussir à rassembler les indications de *tout* ce qui concerne Molière (tentative dont l'impossibilité se démontre d'elle-même) ; nous avons retrouvé dans nos portefeuilles quelques notes qui peuvent se joindre à son livre ; elles mentionnent des écrits ou des circonstances qui lui ont peut-être échappé. On doit joindre aux biographes l'ouvrage de l'Anglais Watson : *Life and genius of Moliere*, dans les *Cambridge Essays*, 1855.

Le vocabulaire allemand de Fritzche (cité p. 223) est l'objet d'un article de M. Ernouf, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1869, p. 112. *Molière en Allemagne*, par Lindau (p. 210), a été apprécié dans la *Revue de l'instruction publique* du 20 février 1868. N'oublions pas le *Dîner d'Harpagon et la Gastronomie au dix-septième siècle*, par C.-J. Jeannel (article inséré dans le *Correspondant*, 10 juillet 1870); c'est un commentaire ingénieux de la scène 5, acte 3 de l'*Avare*.

Quant au *Tartuffe*, voir le jugement que porte Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III (p. 210), et une curieuse notice insérée dans la *Liberté de penser*, numéro du 15 décembre 1848, t. III (p. 15-43); l'œuvre de Molière se trouve rapprochée de divers passages empruntés au *Roman de la Rose*, à Ronsard, à Regnier, aux *Provinciales*, etc.

Les quelques lignes consacrées (p. 173) au *Récit de la farce des Précieuses* (par M<sup>lle</sup> Desjardins) ne seraient-elles pas un peu succinctes ? Nous pourrions ajouter que M. Cloyenson (notice sur M^lle^ de Villedieu, insérée dans l'*Athenæum*, 2 juillet 1853), et M. Monmerqué (notes sur la seconde édition de Tallemant), conviennent n'avoir pu rencontrer cet écrit ; il manquait à la riche collection dramatique de M. de Soleinne ; M. Édouard Fournier eut la bonne fortune de trouver la première édition indiquée à la suite d'un exemplaire des *Poésies* de M^lle^ Desjardins (*Paris*, 1664), porté au

catalogue de M. F. M-M. (octobre 1847), et il l'a réimprimée dans les *Variétés historiques et littéraires* (faisant partie de la *Bibliothèque elzévirienne*), t. IV, p. 285.

Nous bornons là ces détails ; ils n'ont d'autre but que de prouver l'attention avec laquelle nous avons lu un excellent travail dont une seconde édition nous paraît indispensable, car celle qui vient de paraître a été tirée à trop petit nombre pour que l'éditeur puisse donner satisfaction aux demandes qui lui sont adressées.

G. B.

---

# PRIX COURANT DES LIVRES ANCIENS.

## *REVUE DES VENTES PUBLIQUES.*

---

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. LE COMTE F** (Flamarens), dont la vente a eu lieu du 28 février au 2 mars. (M. L. Techener, expert; M. Delbergue-Cormont, commissaire-priseur.)

1. Biblia sacra, vulgatæ editionis. *Col. Agrippinæ, her. Bern. Gualterii,* 1647; 6 tom. et un index, en 33 vol. in-32, titres gr., mar. r., fil., tr. dor. (Dans une boîte recouverte en mar. et doublée de velours vert, avec fermoir). — 175 fr.

279. Les Aventures de Télémaque, par Fénelon. Première édit., conforme au manuscrit original. *Paris, Jac. Estienne,* 1717; 2 vol. in-12, portr. de Fénelon et fig. de Bonnart en très-bonnes épreuves; vél. blanc. — 63 fr.

454. Collection de petits classiques français, publiée par Ch. Nodier. *Paris, Jules Didot,* 1835; 8 vol. in-8, mar. r. fil., tr. dor. (*Capé*). — 111 fr.

580. Histoire du Consulat et de l'Empire, par A. Thiers. *Paris,* 1845-62; 20 vol. in-8, d.-rel. v. f., et Atlas in-fol. d.-rel. mar. br. — 116 fr.

583. Correspondance de Napoléon Ier, publiée par ordre de Napoléon III. *Paris, Impr. impér.,* 1858-69; 32 vol. gr. in-4, pap. vél., dont 19 d.-rel. mar. noir, le reste broché. — 102 fr.

679. Histoire générale du Languedoc, par D. Cl. de Vic et D. Vaissette. *Toulouse,* 1840-46; 10 vol. gr. in-8, portr., fig., cartes et plans, d.-rel. mar. noir. — 86 fr.

785. Annuaire de la pairie et de la noblesse de France, publié par Borel d'Hauterive. *Paris,* 1843-69; 26 vol. in-12, blasons coloriés dont 20 en d.-rel. mar. r. et 6 brochés. — 135 fr.

789. Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France...; par le P. Anselme. *Paris,* 1726-33; 9 vol. in-fol., v. — 410 fr.

790. Dictionnaire de la noblesse, par la Chesnaye-Desbois. *Paris*, 1770-78; 12 vol. in-4, v. m. fil. — 325 fr.
792. Le Livre d'or de la noblesse de France, publié par MM. de Magny et de Givodan. *Paris*, 1844 et ann. suiv.; 5 vol. gr. in-4, d.-rel. mar., plats en toile, tr. dor., riche dorure. — 150 fr.
863. La Cour de Momus (Louis XIV), et autres gravures exécutées en Hollande, de 1705 à 1708; pet. in-fol. — 110 fr.
891. L'Antiquité expliquée et représentée en figures, par D. Bern. de Montfaucon, avec le supplément. *Paris*, 1722-1724; 15 vol. in-fol., portr., nombreuses fig., mar. r., fil., tr. dor. (*Rel. anc.*). — 675 fr.
892. Histoire des peintres, texte par Charles Blanc; avec les portraits des peintres et la reproduction de leurs plus beaux tableaux. *Paris*, 1853 et ann. suiv.; les 9 prem. vol. gr. in-4, rel. en mar. r., le reste en livraisons. — 295 fr.
898. Recueil factice de 473 fig. de Jacques Callot, suivi d'une collection de 128 fig. d'Étienne de la Belle; en 1 vol. gr. in-fol., dos et coins mar. la Vall., fil. — 361 fr.

Catalogue de livres provenant de la bibliothèque de M** (Fontaine), ancien architecte, dont la vente a eu lieu du 4 au 7 mars. (M. A. Aubry, expert; M. Boulouze, commissaire-priseur.) Cette vente se composait spécialement d'une riche collection de livres sur l'architecture, les beaux-arts et l'archéologie.

Nous citerons les principales adjudications :

17. Revue générale de l'architecture, publiée par César Daly. *Paris*, 1840-71; 28 vol. in-4, demi-rel. chagrin vert, n. rogné, planches. — 470 fr.
67. Architecture française, ou Recueil des plans, élévations, des principaux édifices de Paris, par J.-F. Blondel. *Paris*, 1752-1756; 4 vol. in-fol., pl. gr., v. marb. — 485 fr.
88. L'Architecture du cinquième au dix-septième siècle, et les arts qui en dépendent; par J. Gailhabaud. *Paris*, 1858; 4 vol. in-4 et un in-fol., 400 pl. environ, d.-rel. dos et c., chagr. br. — 286 fr.
101. Monuments anciens et modernes; collection publiée par

J. Gailhabaud. *Paris*, *Didot*, 1850; 4 vol. in-4, pl., dos et c. mar. br., non rogn. (*Capé*). — 210 fr.

130. Musée de sculpture antique et moderne; par le comte F. de Clarac. *Paris*, 1826-53; 6 vol. de texte gr. in-8, et 6 vol. de pl. gr. in-4 oblong, d.-rel. dos et c. mar. bleu. (*Capé*). — 270 fr.

139. Recueil de décorations intérieures, composé par Percier et Fontaine. *Paris*, 1801; in-fol., pl. color., mar. bleu, tr. dor. — (*Capé*). — 320 fr.

161. C'est l'ordre qui a esté tenu à l'entrée de Henri II en sa bonne ville de Paris, le 16 juin 1549. — C'est l'ordre qui a esté tenu au sacre de Catherine de Médicis, royne de France, le 10 juin 1549. *Paris*, in-4, fig. sur bois, d.-rel. — 340 fr.

166. Description des cérémonies du couronnement de Napoléon I^er et de l'impératrice Joséphine, d'après les dessins de Percier et Fontaine. *Paris*, 1807; gr. in-fol., fig. color. et rehaussées d'or. — 260 fr.

175. La grande galerie de Versailles, collection de 19 dessins originaux au lavis de Borel, montés sur feuillets in-fol., avec texte manuscrit; d.-rel. — 620 fr.

194. Les Ruines de Pompéi, par F. Mazois. *Paris*, *F. Didot*, 1824-38; 4 part. en 4 vol. gr. in-fol., pl. noires et quelques-unes en couleur, d.-rel. mar. v., non rogn. (*Capé*). 351 fr.

246. Édifices de Rome moderne, par P. Letarouilly. *Paris*, *F. Didot*, 1840-57; un vol. in-4 de texte et 3 vol. gr. in-fol. (354 pl.), dos et c. mar. bleu (*Capé*). — 295 fr.

250. Choix des plus célèbres maisons de plaisance de Rome et de ses environs, mesurées et dessinées par Percier et Fontaine. Gr. in-fol., dessins originaux de Percier, d.-r., v. bleu. — 4,100 fr.

335. Histoire du Palais-Royal, par Fontaine. 1834; in-4, plans, vues, fig., d.-rel. dos et c. mar. r. (*Capé*). — 505 fr.

387. Description de médailles grecques et romaines, par Mionnet. — Supplément. — Recueil de pl., etc. *Paris*, 1806-39; 19 vol. in-8, d.-rel. dos et c. mar. r. — 540 fr.

524. Le Roi Louis-Philippe. Liste civile, par le comte de Montalivet. *Paris*, 1851; in-8, 8 port., fac-simile et plan, mar. r., fil., dent., comp., tr. dor. dans un étui de chagr. rouge (*Capé*). — 235 fr.

Bibliothèque de feu M. d'Hervilly. Vente les 26 et 27 mars. — (M. Labitte, libraire-expert; Me Boulouze, commissaire-priseur.)

Nous avons lieu de supposer que les héritiers, propriétaires de la bibliothèque de M. d'Hervilly, dans un but mal entendu de leurs intérêts, ont imposé au libraire expert l'obligation d'en opérer la vente dans un délai tel qu'il a été impossible de cataloguer ces livres avec un peu plus de soin et de les vendre avec un peu plus d'ordre. Il est à regretter pour la mémoire d'un homme qui, pendant de longues années et avec une rare persévérance, avait concentré tous les efforts de son intelligence pour réunir une collection vraiment curieuse de pièces fugitives sur l'histoire de France ; il est à regretter, disons-nous, qu'il ne lui reste pas l'honneur d'un catalogue détaillé, pour lequel il avait laissé de si bons matériaux : honneur qu'ambitionnent bien légitimement tant d'amateurs de notre époque.

Nous ferons suivre ces réflexions de la constatation d'un incident personnel qu'il est de notre devoir de consigner ici.

Lors de la vente, c'est-à-dire, de la mise sur table des deux numéros 130 et 145, qui nous ont été adjugés, deux pièces avaient disparu. Nous pouvons affirmer avoir vu et tenu ces deux pièces à l'exposition publique, qui avait eu lieu dans la journée, et elles ne se sont pas retrouvées le soir de la vente, lorsque nous en sommes devenu adjudicataire. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les démarches faites auprès des personnes présentes à la vente n'ont eu aucun succès. On a dit même que des pièces manquaient à d'autres lots : ce que nous n'avons point vérifié, n'y ayant aucun intérêt.

Mais ce qu'il est essentiel de constater, c'est que, des deux lots catalogués sous les numéros 130 et 145, ont été soustraites deux pièces, dont nous réclamons la propriété, en quelques mains qu'elles se trouvent actuellement. En voici les titres :

*Fragment des singularitez de l'entrée du Roy Henri 4e..... en sa ville d'Amiens.....* 1594 (du n° 145).

*Discours... sur la mort de Henri III...*, pet. in-8 (du n° 130).

Parmi les adjudications de cette intéressante collection de livres rares et curieux : manuscrits, pièces gothiques, opuscules sur l'histoire de France, ouvrages sur la Révolution française, nous mentionnerons, suivant l'ordre de la notice imprimée, les articles suivants :

1. Ces présentes Heures à l'usaige de Reims, toutes au long sans

requérir,... ont été faictes à Paris pour Simon Vostre... (calendrier de 1513 à 1530); gr. in-8, sur papier, fig. (*rel. du temps*). Trois grandes planches attribuées à Geofroy Tory. — 700 fr.

4. L'Ordonnance de la confrérie du psaultier Nostre-Dame. *Paris, J. Bonfons;* pet. in-8 de 20 ff., goth. — 40 fr.

6. L'Exposition de l'Oraison dominicale : Pater noster. *Paris, J. Levet,* 1489; pet. in-4, goth. — Cet exemplaire a souffert de l'humidité. — 21 fr.

7. Les Choses contenues en ce présent livre : Une Épître comment on doit prier Dieu, le Psautier de David. *Paris, Simon de Colines,* 1523; pet. in-8, goth., v. (*rel. du temps*). — 200 fr.

10. Le Secret des secrets de Aristote..., lesquels il fit pour le roy Alexandre son disciple. *S. l. n. d.;* pet. in-8, goth., 8 ff. — 122 fr.

11. Le Doctrinal de Sapience, par Guy de Roye. *Paris, veuve J. Bonfons;* in-4, goth., vélin. — 83 fr.

12. Les Trois Mirouers du monde, composez par frère Jean Picard. *Paris, J. Longis* (1530); pet. in-8, goth. — 70 fr.

14. Le Traité des eaues artificielles. *Nouvellement imprimé à Paris, en la rue Neuve-Nostre-Dame, s. d.;* pet. in-8, goth. — 53 fr.

17. Très-utile et compendieux Traité de l'art et science d'orthographie gallicane. *Paris, J. Sainct-Denis* (1529); pet. in-8, mar. r., tr. dor. — 155 fr.

20. Somme en briefs des principaux articles de la paix entre l'empereur et le roi de France. *Anvers, Jac. de Liesvelt* (1525); pet. in-8 de 4 ff. goth. — 590 fr.

21. L'Oppugnation de la noble cité de Rhodes, rédigée par frère Jacques, bastard de Bourbon. *Impr. à Paris par Pierre Vidoue pour Gilles de Gourmont,* 1525; pet. in-4, goth., cart., piqué et taché. — 49 fr.

22. Le Double des lettres que le grant Turc escrit à Monsieur le grant maistre de Rhodes, environ la Sainct-Jean, l'an CCCCXXII, avec une épistre de la cité de Rhodes : *composé par Longeur dict Bethune, hérault d'armes de l'empereur Charles d'Autrice, pour Antoine Membre, libraire, qui fait le libraire;* in-4 de 4 ff., mar. v., fil., tr. dor. — 306 fr.

25. Psalmes du royal prophète David, trad. du latin en françois. *Lyon, Est. Dolet,* 1542; in-16, rel. — 115 fr.

26. Paraphrase, c'est-à-dire claire et briève interprétation sur

les psalmes de David, par Campensis. *Lyon*, *Est. Dolet*, 1542; in-16 réglé, v. br. — 113 fr.

45. La Chirurgie de Paulus Ægineta, trad. du grec en françois. *Lyon*, *Est. Dolet*, 1542; pet. in-8, cart. — 32 fr.

50. Livre de la Génération de l'homme, par Jac. Sylvius, et mis en franç. par Guill. Chrestien. *Paris*, *Guill. Morel*, 1559; pet. in-8, vélin. Exemplaire portant sur les plats les croissants, et sur le dos les D entrelacés de Diane de Poitiers. — 115 fr.

54. Discours exécrable des Sorciers, par Henri Boguet. *Paris*, *Denis Binet*, 1602; pet. in-8, vél. — 30 fr.

63. Œuvres poétiques de Mellin de Saint-Gelais. *Lyon*, *Ben. Rigaud*, 1582; in-16, vél. — 90 fr.

64. Chantz royaulx sur les Triumphes du mariage du roy dauphin et de la royne daulphine, par Jac. de la Tayre d'Aurillac. *Paris*, *Olivier de Harsy*, 1553; pet. in-8, cart. — 155 fr.

65. Chant de joie du jour des espousailles de François, roy dauphin, et de Marie, royne d'Écosse, par J.-A. de Baïf. *Paris*, *André Wechel*, 1558; pet. in-4 de 4 ff. — 40 fr.

68. Ronsard. Recueil de pièces (1563-1564); 10 parties en 1 vol. in-4, vél. Éditions originales. — 350 fr.

80. Recueil de facéties, théâtre de la foire, etc. 40 vol. ou pièces in-8 et in-12, br. — 251 fr.

92. Le Trépas, obsèques et enterrement de François Ier. — L'Ordre du sacre et couronnement de Henri II. *Paris*, *Rob. Estienne*, 1547; in-4, d.-rel. La première partie incomplète d'un feuillet. — 90 fr.

94. Oraison funèbre de Marguerite, royne de Navarre, par Charles de Saincte-Marthe. *Paris*, *Regn. Chauldière*, 1550; in-4, d.-rel. — 120 fr.

96. Response au livre inscrit pour la majorité du roy François II. *Amboise*, 1560. — Les ordres tenuz à l'entrée de François II, à Orléans. *Paris*, *Niverd*, 1560, etc.; 5 part. en 1 vol. in-4, non rel. — 350 fr.

100. Recueil des derniers propos que dit feu le duc de Guise. *Paris*, *J. Kerver*, 1563. — Seconde oraison funèbre prononcée à Montmorency, à la sépulture du connétable, par Arn. Sorbin. *Paris*, 1568, etc. 4 pièces in-4 et in-8. — 86 fr.

101. Bref et sommaire recueil de l'ordre tenu à la joyeuse entrée

de Charles IX en sa ville de Paris (1571). *Paris*, *Denis du Pré*, 1572; in-4, vélin. — 279 fr.

103. Discours sur les causes de l'exécution de ceux qui avoient conjuré contre le roy et son estat. *Paris*, *P. l'Huillier*, 1572; pet. in-8, mar. r. tr. dor. (*Thompson*). — 46 fr.

104. Figure et exposition des pourtraictz et dictons contenus ès medailles de la conspiration des rebelles de France, opprimée et esteinte par le roy Charles IX, par Nic. Favyer, général de ses monnoyes. *Paris, J. Dallier*, 1572; pet. in-8, mar. bl., comp. fil., tr. dor. (*Bauzonnet*). — 220 fr.

105. Recueil de pièces sur la Saint-Barthélemy, 1572; 15 pièces pet. in-8, d.-rel. — 385 fr.

108. Traduction d'une épître latine, d'un excellent personnage de ce royaume. *Paris*, *F. Morel*, 1573; pet. in-4, d.-rel. — Apologie de la Saint-Barthélemy, par Pibrac. — 105 fr.

109. Mort prodigieuse de G. de Coligny, ensemble des plus signalez huguenots. *Paris*, 1572. — Complainte et regrets de G. de Coligny. *Paris*, 1572. — Déclaration du roy de la cause de la mort de l'admiral. *Paris*, *J. Dallier*, 1572; 3 pièces pet. in-4. — 500 fr.

110. Les Arrêts de dernière exécution contre Gaspard de Coligny, Franç. Briquemaut et Regnaud de Cavaignac. *Lyon*, *Michel Joue*, 1573; pet. in-4, mar. r., fil. tr. dor. (*Niedrée*). — 201 fr.

111. Histoire des massacres et horribles cruautés commises en la personne de messire Gaspard de Coligny, le 24 août 1572, 1573. — Diverses lettres envoyées par le roy, 1573; 2 part. en 1 vol. pet. in-8, d.-rel. — 75 fr.

112. Discours sur les occurrences des guerres intestines de ce royaume, ensemble : le Tombeau de G. de Coligny. *Paris*, *Michel de Roigny*, 1572. — Pompa funebris G. Collignæi. *Paris*, 1572; 2 part. en 1 vol. pet. in-8, d.-r. — 115 fr.

113. Magnif. spectaculi descriptio, Jo. Aurato authore. *Paris*, *Morel*, 1573; in-4, fig. Description, en lat. et en franç., du spectacle donné par Catherine de Médicis dans les jardins des Tuileries, à l'occasion de l'avénement de Henri III au trône de Pologne. — 140 fr.

114. Harangue du roy Charles IX. — Complainte (en vers). —

Oraisons funèbres de Charles IX, par Sorbin, etc., 1474; 8 pièces in-8, d.-rel. — 87 fr.

115. La Prinse du comte de Montgommery, dedans le château de Donfron. *Paris*, 1574; 2 part. pet. in-8, d.-rel. — 61 fr.

118. Le Stratagème ou la Ruse de Charles IX contre les huguenots, 1574. — Nouveau Discours sur le siége de Sancerre, 1573, etc.; 6 pièces in-4 et in-8. — 99 fr.

122. Modus et ordo electionis novi regis. *Varsoviæ*, 1573. — Discours de l'entrée du roi de Pologne à Orléans. — Harangues prononcées par J. de Montluc. *Paris*, 1573; 3 pièces pet. in-8, d.-rel. — 51 fr.

123. L'Ordre tenu et gardé par les seigneurs polonais en l'élection du duc d'Anjou. *Paris*, *s. d.*, etc.; 6 pièces pet. in-8, d.-rel. — 151 fr.

124. Ordre de la réception et entrée de Henry, roy de France et de Pologne, en la ville de Venise. *Lyon*, *Ben. Rigaud*, 1574, etc.; 4 pièces in-4 et in-8. — 50 fr.

125. Advertissement venu de Reims, du sacre, couronnement et mariage de Henri III, etc. (1575-1578); 6 pièces in-8. — 109 fr.

126. Le Vray Réveille-matin des calvinistes et publicains françois, par Arn. Sorbin. *Paris*, *G. Chaudière*, 1576; pet. in-8, vélin. — 65 fr.

130. Histoire de tout ce qui s'est fait en cette ville de *Paris*, 1588, etc.; 32 opuscules pet. in-8. — 335 fr.

132. Discours déplorable du meurtre et assassinat commis en la ville de Blois, 1588, etc.; 30 pièces in-12 et in-18. — 321 fr.

133. Histoire au vray du meurtre commis au cabinet d'un roy perfide, en la personne du duc de Guise. 1589, etc.; 4 pièces pet. in-8, d.-rel. — 79 fr.

135. Proposition faicte par nostre sainct père le Pape sur le sacrilége et assassinat du cardinal de Guyse. 1589, etc.; 8 pièces pet. in-8. — 130 fr.

136. Advertissement particulier de ce qui s'est passé en la ville de Tholose, depuis le massacre des princes catholiques. *Paris*, 1589, etc.; 9 pièces in-8, d.-rel. — 111 fr.

140. Admirable et prodigieuse mort de Henry de Valois. *Tolose*, 1589, etc.; 11 pièces pet. in-8, d.-rel. — 245 fr.

142. Recueil de pièces sur l'histoire de France (1589-1600). 25 pièces pet. in-8. — 490 fr.

143. Discours véritable de la défense de Paris contre le roy de Navarre. 1590, etc.; 17 pièces pet. in-8. — 266 fr.

144. Compendio y breve relacion de la Liga. *Bruxellas*, 1591, etc.; 3 part. en 1 vol pet. in-8, v. f. — 45 fr.

145. Cérémonies observées en la conversion du roy. *Melun*, 1593. — Articles accordez pour la trêve générale. *Melun*, 1593. — L'Ordre des cérémonies du sacre et couronnement de Henri IV. *Chartres*, 1594. — Ode au roy sur sa réduction de la ville de Paris. *Paris*, 1594. — Discours de la maladie et mort de Monseigneur le cardinal de Bourbon. 1594, etc.; 15 pièces in-8. — 300 fr.

151. Recueil de pièces sur la mort de Henri IV et autres sujets (1600 à 1615). 80 pièces pet. in-8. — 385 fr.

155. Voyages du roy au château de Choisy. 1751. *Manuscrit* in-4, v. (*Aux armes*). — 80 fr.

160. États militaires de la France. *Paris*, 1759-93; 35 vol. petit in-12, br. et rel., plus les années 1802-1805. — 84 fr.

164. Recueil de pamphlets révolutionnaires. 32 pièces en 1 vol. in-8, v. Recueil formé par l'abbé Pascal, bibliothécaire du duc de Penthièvre. — 201 fr.

169. Inventaire des diamants de la couronne. *Paris, Impr. nationale*, 1791; 2 part. en 1 vol. in-8, v. vert. tr. dor. (*Aux armes de Marie-Antoinette*). — 220 fr.

175. Listes des personnes condamnées à mort, à Paris ou à Lyon, en 1793. 20 br. in-8. — 72 fr.

183. Traité de la guerre de Malte, par le chevalier de la Villegaignon. 1553, in-4, n. rel. — Copie de lettres sur la navigation de la Villegaignon en Amérique. *Paris*, 1557; petit in-8. — 300 fr.

184. Discours de la grande et puissante armée de Solyman. *Paris*, 1565. — Description de la defaicte des Turcs, 1565, etc.; 4 pièces in-8, n. rel. — 99 fr.

185. Deux véritables Discours, l'un contenant le faict entier de la guerre de Malte, et l'autre déclarant au vray les choses exploitées au pays de Hongrie. *Paris, Jac. du Puys*, 1567; pet. in-8, mar. citr., tr. dor. (*anc. rel.*). — 96 fr.

189. L'Innocence de la très-illustre... princesse Marie, reine d'Écosse. 1572; pet. in-8, d.-rel. — 100 fr.

192. Marie Stuart. Ode sur sa mort, avec l'oraison funèbre. *Paris*, 1588, pet. in-8. — Martyre de la reine d'Escosse. *Édimbourg*, 1587; pet. in-8, d.-rel. — L'Innocence de la royne d'Escosse, 1572 (incomplet). — Apologie de la sentence, 1588, etc.; 5 vol. pet. in-8, rel. et n. rel. — 145 fr.

Catalogue des livres et manuscrits, composant le cabinet de M. Gancia, dont la vente a eu lieu les mardi 9 et mercredi 10 avril 1872. (M. Adolphe Labitte, expert; M. Delbergue-Cormont, commissaire-priseur.)

39. Breviarium romanum. *Florentiæ*, 1547; in-4, riche reliure au chiffre de Dupuis. — 255 fr.

40. Heures de Philippe Pigouchet, 1487; in-4 goth., v. fauve, comp., tr. dor. — 1,339 fr.

45. Office de la Vierge. *Paris*, 1584; gr. in-4, mar. br. — Exemplaire du roi Henry III. — 295 fr.

47. Officium beatæ Mariæ virginis, Pii V. *Antverpiæ, ex offic. Plantiniana*, 1609; 2 vol. in-4, fig. mar. r., rich. comp. en or, dos orné. — 2,999 fr. Cette reliure est remarquable pour la dorure.

60. Lactantius (Firmianus). Opera. Manusc. du XV[e] siècle de la famille Donati, sur vélin, de 186 feuillets in-folio, mar. brun, comp., tr. dor. et ciselée. — 300 fr.

71. Savonarola. Prediche (circa 1497), in-fol. à 2 col. de 124 ff., rel. en vél. — 210 fr.

89. Platonis opera. *Genevæ*, 1592; 3 vol. in-16, mar. r., riches comp., tr. dor. Jolie reliure du seizième siècle. — 500 fr.

93. Ciceronis Tusculanæ disputationes. Ms. sur vélin, in-fol., mar. br., comp. à froid, tr. dor. — Belle rel. de l'époque. — 400 fr.

110. Euclidis Megarensis clarissimi elementorum geometricorum libri. *Basileæ*, 1537; in-fol., mar. bl., riche comp. en or, tr. dor. (*Exempl. de Canevarius*). — 355 fr.

168. Métamorphose d'Ovide figurée. *Lyon*, 1557; in-8, fig., mar. citr., comp. à petits fers composés en or, riche dent. à l'intér., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 236 fr.

208. Contes de la Fontaine enrichis de tailles-douces. *Amsterdam, Desbordes*, 1685; 2 part, en 1 vol. in-12, fig., mar. citr., tr. d. (*Trautz-Bauzonnet*). — 189 fr.

211. Dorat. Les Baisers, précédés du Mois de mai. *La Haye*, 1770; gr. in-8 réglé, mar. orange, fig. et vign. (*Trautz-Bauzonnet*). — 395 fr.

212. Dante. La Divina Commedia. Ms. du XIVe siècle; in-fol., rel. en vél. — 115 fr.

213. Dante, col commento di Christophoro Landino. *Firenze*, 1481; gr. in-fol., fig., vélin. — 590 fr.

224. Ariosto, Orlando furioso. *Venezia*, 1580; in-4, fig. sur bois, mar. v., riche comp. et dos à petits fers, tr. dor. — 550 fr.

263. Œuvres de Molière. *Amsterdam, chez Jacques le Jeune*, 1675; 5 vol. in-12, mar. r., dent., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 670 fr.

279. Trapesonda, libro de don Reynaldo. *Perpignan*, 1585; in-fol., fig. sur bois, v. fauve., fil. — 235 fr.

280. Paris et Vienne. Allobrogicæ narrationis libellus, per Joannem Pinum. *Venetiis*, 1516; in-4 de 8 feuillets, mar. br., dent., tr. dor. — 185 fr.

307. Columna: Hypnerotomachia Poliphili ubi humana omnia, etc. *Venetiis, Aldus*, 1499; in-fol., fig. sur bois, mar. noir, dent., comp. à froid, et le mot *Poliphilo* en lettres d'or. — 360 fr.

341. Ciceronis Epistolæ, manuscrit sur vélin du XVe siècle; in-fol. mar. vert, riche comp. à froid et en or, tr. dor. — 500 fr.

342. Delle lettere di M. Pietro Bembo. *Vinegia, Aldo*, 1552; 2 vol. en un, in-8, mar. br., comp. en or et coul., tr. dor. et ciselée. — 70 fr.

384. Jehan de Bourdigné, Annales et Croniques d'Anjou. *Paris*, 1529; in-fol. goth., fig. en bois, mar. r., riche dent., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 400 fr.

398. Smith, de Republica Anglorum. *Lugduni-Batavorum*, 1641; pet. in-12, v. fauve, riche comp. en or et dos à petits fers, tr. dor. (*Padeloup*). — 279 fr.

400. Leo X papa: Concessiones; manuscrit in-fol. sur vél., avec miniature, rel. en soie, tr. dor. — 126 fr.

402. Cicogna, Nos Hieronymus Riolus Dei gratia dux Venetiarum, etc. *Vinegia*, 1560; in-4. Manuscrit sur vélin, avec frontispice attribué à Paolo Veronese, mar. r., tr. dor. — 63 fr.

403. Republica di Venetia. Manuscrit sur vélin, in-4, mar. r. à riches comp., r. dor. — 150 fr.

405. Faber. Pro duce Sabaudiæ consultatio. 1517; in-4, mar. r., aux armes de Victor-Amédée Ier. Belle reliure à comp. dorés. — 300 fr.

410. Reliure vénitienne. Magnifique spécimen de reliure vénitienne peinte sur ivoire, du milieu du XVIe siècle. — 385 fr.

Vente de la bibliothèque de feu M. le docteur Danyau, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de médecine, du 15 avril au 27 avril. (Léon Techener, libraire-expert. — Delbergue-Cormont, commissaire-priseur.)

« Antoine-Constant Danyau, médecin français, membre de l'Académie de médecine, né à Paris en 1803, est fils d'un accoucheur renommé sous la Restauration. Il fit ses études médicales à Paris, et fut reçu docteur en août 1829. Chef de clinique à la Faculté, de 1830 à 1834, et agrégé au concours de chirurgie en 1832, il fut attaché au bureau central d'admission dans les hôpitaux, puis en qualité de chirurgien et de professeur adjoint à l'hospice de la Maternité, où il est devenu, en 1858, chirurgien en chef. M. Danyau a épousé la fille du chirurgien Roux; il a été décoré de la Légion d'honneur en avril 1856. » — Il est mort le 19 février 1871.

« Il a publié, outre sa thèse d'agrégation (*des Abcès à la marge de l'anus*, 1832) qui se fit remarquer par de curieuses observations sur la métrite gangréneuse, une traduction des *Principaux Vices de conformation du bassin* (1840, in-8), de Charles Naëgele, professeur à Heidelberg, et divers mémoires d'obstétrique dans les *Archives générales de la médecine*, dans le bulletin de l'Académie de médecine, etc. » (*Dictionnaire des contemporains*, par Vapereau.)

M. le docteur Danyau n'était pas seulement un des plus savants chirurgiens de notre époque, il possédait encore une instruction profonde et variée, qu'avaient complétée

la connaissance des langues étrangères et des voyages en Angleterre et en Allemagne. Si les circonstances, la pratique de son art et ses travaux scientifiques lui avaient permis de se livrer plus tôt à son goût pour la bibliophilie, il aurait certainement formé une de ces bibliothèques célèbres qu'on cite avec admiration : mais il avait commencé trop tard. Il regrettait lui-même que ce goût pour les beaux livres fût encore nouveau pour lui, il y a dix ans. Il comprenait qu'on n'improvise pas une collection digne d'un bibliophile, que l'argent et l'amour des livres ne suffisent pas, qu'il faut attendre des occasions favorables et savoir en profiter. Ces occasions se sont heureusement présentées. M. Danyau a vu, suivi la vente de bibliothèques importantes, et il a fait de nombreuses acquisitions aux ventes de MM. Solar, Cailhava, Ernouf, Veinant, Chédeau, Double, de Chapponay, Desq, Brunet, Pichon, Huillard, etc. De plus, il mettait largement à contribution les magasins de librairie ancienne et moderne. Aussi la bibliothèque qu'il a laissée mérite-t-elle d'attirer l'attention des amateurs les plus distingués.

Il recherchait les beaux exemplaires en reliures élégantes. On trouvera, dans cette collection, des reliures du meilleur goût et d'une perfection peu commune.

La littérature contemporaine est représentée par de nombreux volumes reliés avec le plus grand soin par M. Raparlier.

M. Danyau réunissait aussi des livres anciens, rares et curieux, et des éditions du quinzième et du seizième siècle, ornées de gravures sur bois.

Voici les prix auxquels ont été adjugés les articles suivants :

1. Biblia sacra vulgatæ Sixti V. *Parisiis*; 8 vol. in-12, mar. vert, fil., dos orné, tr. dor. — 185 fr.

29. Tobia Stimmer. Neue künstliche Figuren biblischer Historien *Basel*, 1576; in-4, mar. br., fil., comp., tr. dor. (*Chambolle-Duru*). — 295 fr.

34. Triumphus Jesu Christi, per Barth. Riccium. *Antverpiæ*, 1608; in-4, 70 fig. gravées par Ad. Collaert, mar. r., fil., tr. dor. (*Lortic*). Belles épreuves. — 165 fr.

51. Horæ. Manuscrit du XIV^e siècle, sur vélin; pet. in-4 de 170 ff., bord., init. v. à empreintes; ais en bois, tr. dor. (*Reliure du XVI^e siècle*). — 419 fr.

53. Hore et preces pie. Manuscrit du XV^e siècle; in-8 de 152 ff., miniat., init., rubriques, rel. en mar. brun, empreintes à froid, ais en bois, dent. à l'intérieur, doublé de moire verte, tr. dor. garnit. et fermoir en acier (*Gruel*). — 199 fr.

56. Le Livre d'Heures de la reine de Bretagne, avec la traduct. française en regard par l'abbé Delaunay. *Paris, Curmer,* 1859; 2 vol. gr.in-4, caract. goth. et caract. romains, mar. r., tr. dor. (*Capé*). — 719 fr.

57. Heures à la louenge de Dieu et de la très-sainte et glorieuse Vierge Marie et à l'édification de tous bons catholiques. *Paris, Gillet Hardouyn,* imp. (Almanach de 1510 à 1525); gr. in-8 goth. de 88 feuillets sur vélin, fig. color., v. f., comp. à double filets, milieux, tr. dor. — 361 fr.

59. OEuvre de Jehan Fouquet, Heures de Maistre Estienne Chevalier, texte restitué par l'abbé Delaunay. *Paris, L. Curmer*, 1866; 2 vol. gr. in-4, mar. r., fil., comp. doublé de tabis vert, tr. dor. — 406 fr.

132. Institutio Christianæ religionis..... Joan. Calvino. *Genevæ, Robertus Stephanus*, 1559; in-fol., mar. br., tr. dor. ciselée. — 130 fr.

133. Commentaires de Jean Calvin sur les épistres de saint Paul, de saint Pierre, saint Jean, saint Jacques, saint Jude. *Genève*, 1562; 2 part. en 1 vol. in-fol., mar. La Vallière, tr. dor. — 185 fr.

163. Renversement de la morale chrétienne par les désordres du monachisme. *S. l. n. d.* (Hollande, 1700); 2 part. en 1 vol. in-4, mar. r., fil., tr. dor. (*anc. reliure*). — 100 fr.

173. La Légende dorée.... translatée de latin en françois en ensuyvant le Kalandrier. *Paris*, 1554, pet. in-fol. à 2 col., goth., fig., v., fil., tr. dor. — 121 fr.

197. OEuvres de Platon, trad. par V. Cousin. *Paris*, 1823-1839; 13 vol. gr. in-8, pap. vélin, d.-rel., dos et coins de maroq. r., tête dorée (*David*). — 275 fr.

225. Essais de Michel, seigneur de Montaigne (avec la préface de Mlle de Gournay). *Amsterdam*, 1659; 3 vol. in-12, mar. r. janséniste, tr. dor. (*Chambolle-Duru*). — 119 fr.

228. Notices, documents et recherches sur Montaigne, par le docteur Payen; recueil factice d'opuscules reliés en 1 vol. gr. in-8, dos et coins de mar. r. doré en tête (*Raparlier*). — 65 fr.

231. Les Caractères de Théophraste, trad. du grec, avec les Caractères du siècle (par J. de La Bruyère). *Paris*, 1688; in-8, v. br. (Seconde édition). — 55 fr.

232. Les Caractères de Théophraste, trad. du grec, avec les Caractères de ce siècle (par La Bruyère). *Paris*, 1688; in-12, v. br. (Troisième édition). — 126 fr.

233. Les Caractères de Théophraste, trad. du grec, avec les Caractères de ce siècle. *Paris*, 1690; in-12, v. br. (Cinquième édition). — 30 fr.

237. Les Caractères de Théophraste, trad. du grec, avec les Caractères du siècle (par La Bruyère). *Paris*, 1696; in-12 mar. br., tr. dor. (*Duru-Chambolle*). Neuvième édition. — 61 fr.

238. Les Caractères de Théophraste, avec les Caractères de ce siècle, par de La Bruyère. *Paris*, 1740; 2 vol. in-12, fig., mar. rouge, fil., tr. dor. (*Derome*). — 65 fr.

330. Histoire naturelle, générale et particulière, par Buffon, Daubenton, Guéneau de Montbeillard et de Lacépède. *Paris*, *Impr. royale*, 1749-1804; 44 tomes en 45 vol. in-4, fig., v. m., fil. (*Aux armes*). — 101 fr.

336. Gazette des Beaux-Arts, par Charles Blanc. *Paris*, années 1859 à 1869; 27 vol. in-4 et tables, 1 vol., d.-rel., mar. r. — 630 fr.

344. Loggie di Rafaele nel Vaticano. (*Roma*), 1772-1777; 3 part. en 1 vol. gr. in-fol., d.-rel., v. fauve (*Bauzonnet*). — 172 fr.

351. Le Théâtre des peintures de David Teniers. *Anvers*, 1660; in-fol., mar. r., fil., comp., tr. dor. (*Thompson*). — 460 fr.
Belle galerie de tableaux.

352. Les Roses, peintes par Redouté, décrites et classées par Thory. *Paris*, 1817-1824; 3 vol. gr. in-fol., pap. vél., fig. col., d.-rel., mar. r., non rognés. — 450 fr.

353. Les Liliacées, décrites par de Candolle, etc., peintes par Redouté. *Paris*, 1802-1816; 8 vol. gr. in-fol.; pap. vélin, fig. color., d.-rel., mar. vert, non rogné. — 650 fr.

354. Les Collections célèbres d'OEuvres d'art, dessinées et grav. par Ed. Lièvre, textes historiques et descriptifs par de Saulcy, de Longpérier, etc. *Paris*, *Goupil*, 1866; 1 vol. gr. in-fol., d.-rel., mar. r., tête dorée (*Raparlier*). — 200 fr.

355. Collection Sauvageot, dessinée et gravée par Ed. Lièvre, texte historique et descriptif, par A. Sauzay. *Paris*, 1863; 2 vol. in-fol., d.-rel., mar. r., tête dorée. — 151 fr.

357. Galerie de S. A. R. Mad. la duchesse de Berry, lithographiée par d'habiles artistes. *Paris*, 1822-1828; 2 vol. gr. in-fol., d.-rel., mar. bl. — 130 fr.

358. Galerie lithographiée des tableaux du duc d'Orléans, publ. par Vatout et Quénot. *Paris*, 1824-1829; 4 vol. in-fol., fig., d.-rel., maroq. bleu, non rog. — 140 fr.

372. Albert Durer. Suite d'Estampes, gravées par Albert Durer, connues sous le nom de la Petite Passion. 1508-1512; 15 pl., belles épreuves montées sur pap., mar. br., fers à froid, tr. dor. — 200 fr.

373. Albert Durer. La Petite Passion, suite de 36 pièces gravées sur bois, remontées dans un vol. in-fol., cart. — 171 fr.

375. Théâtre d'Amour (suite de 21 planches y compris le titre), *s. l. n. d.;* in-8, mar. vert foncé, fil., tr. dor. (*Padeloup*). — 105 fr.

376. Methodius primum Olympiade et postea Tyri civitatum episcopus. *Basileæ*, 1498; in-4 goth., fig. sur bois, maroq. r., fil., tr. dor. (*Lortic*). — 250 fr.

379. Les Simulacres et historiées faces de la mort. *Lyon*, 1538, pet. in-4, mar. br. doublé de maroq., tr. dor. (*Chambolle*). — Édition originale de la Danse des morts de Holbein, 41 figures gravées sur bois. — 855 fr.

386. Champ fleury, art de la proportion des lettres, selon le corps et visage humain (par Geofroy Tory). *Paris*, 1529; petit in-fol., fig. sur bois, mar. br., fil., tr. dor. — 356 fr.
Bel exemplaire.

387. L'Art et science de la vraye proportion des lettres attiques, autrement dites romaines ou antiques selon le corps ou le visage humain, par Geofroy Tory. *Paris*, 1549; in-8, fig., mar. r., fil., tr. dor. (*Duru*).— 156 fr.

389. Portraits des personnages français les plus illustres du

xvi[e] siècle, avec notices, par Niel. *Paris*, 1848-1856; 2 vol. gr. in-fol., d.-rel., mar. r., fil. — 180 fr.

390. Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits, par Ch. Perrault. *Paris*, 1696-1700; 2 tomes en 1 vol. in-fol., mar. r., fil., tr. dor. (*Capé*). — 485 fr.

391. Holbein. Portraits des plus illustres personnages de la cour de Henri VIII, roi d'Angleterre. *London*, 1812; in-fol., dos et coins mar. r., fil. — 128 fr.

393. A complete Wiew of the dress and habits of the people of England... by J. Strutt. *London*, 1842; 3 vol. gr. in-4, d.-rel., mar. — 205 fr.

394. Panoplia omnium illiberalium mechanicarum... artium genera continens... per Hartman Schopperum. *Francofurti ad Mœnum*, 1568; petit in-8, mar. brun, fil., comp., petits fers, tr. dor. (*Hardy*). — 280 fr.

395. Le Moyen âge et la Renaissance, par Paul Lacroix et Ferdinand Seré. *Paris*, 1848-1851; 5 vol. in-4, d.-rel., mar. r., tête dor. — 408 fr.

397. Les Arts somptuaires, histoire du costume et de l'ameublement, avec texte par Ch. Louandre. *Paris*, 1857; 4 vol. in-4, dont 2 de texte et 2 de planch., mar. r. janséniste, tr. dor. — 295 fr.

398. Album de 69 estampes gr. in-fol., d.-rel. Estampes gracieuses : le Miroir, la Fille surprise, de Queverdo, etc., etc., etc. — 117 fr.

399. Sacre de Louis XV, le 25 octobre 1722; 2 parties en 1 vol. gr. in-fol. avec 72 planches, d.-rel., maroq. bleu, tête dorée. — 98 fr.

402. Statuts de l'ordre du Saint-Esprit au droit désir; publié d'après un manuscrit du xiv[e] siècle, par le comte Horace de Viel-Castel. *Paris*, 1853; in-fol., 17 planches chromolithographiées, maroq. brun, plats semés de fleurs de lis. — 150 fr.

403. Jardin de la Malmaison, par Ventenat. *Paris*, 1803-1807; en 20 livraisons de 6 planches d'après les dessins de Redouté. Exemplaire sur papier vélin, planch. color. — 185 fr.

405. España artistica y monumental, vistas, y descripcion de los sitios y monumentos mas notables por G. Perez de Villa-Amil,

texto redacto por Patricio de la Escosura. *Paris*, 1842; 3 vol. in-fol., d.-rel., mar. vert. — 195 fr.

417. Dictionnaire raisonné de l'architecture du XI$^{e}$ au XVI$^{e}$ siècle, par Viollet-le-Duc. *Paris*, 1854-1868; 10 vol. gr. in-8, d.-rel., mar., tête dorée (*David*). — 426 fr.

419. Nouveau Livre de différents cartouches, couronnes, casques, supports et tenans... dessignez et gravez par C. Mavelot. *Paris*, 1685; in-8 oblong, mar. La Vallière, fil., tr. dor. (*Raparlier*). — 80 fr.

428. Neues Trenchier... (Nouveau petit livre de l'écuyer tranchant..., par André Kletten). *Nürnberg*, 1677; petit in-8 obl. 46 fr.

432. La Noble et furieuse Chasse du Loup, par Robert Monthois. *Paris*, 1865; petit in-8 imprimé sur vélin, mar. vert, fil., tr. d. — 205 fr.

455. Project du livre intitulé : De la Precellence du langage françois, par Henri Estienne. *Paris*, 1579; in-8, maroq. vert, dos orné, tr. dor. (*Bauzonnet*).

492. Recueil des Oraisons funèbres, par Bossuet. *Paris*, 1691; première édit. in-12, mar. r., tr. dor. — 140 fr.

589. Le Rommaut de la Rose, nouuellement reueu et corrigé oultre les précédentes éditions. *Paris*, 1538; pet. in-8 goth., fig. sur bois, mar. br., tr. dor. (*Lortic*). — 80 fr.

591. Traité de la peste et remèdes contre l'épidémie (en vers), suivis de conseils et remèdes (en prose); manuscrit du XV$^{e}$ siècle, sur pap. pet. in-4, 32 feuillets, mar. vert janséniste, tr. dor. (*Duru*). — 100 fr.

598. Les OEuvres de maistre Alain Chartier.... *Paris*, 1529; petit in-8, lettres rondes, fig. en bois, mar. vert, fil., comp., petits fers, riche dor., doublé de mar. r., tr. dor., étui (*Capé*). — 406 fr.

601. Le Champion des Dames, livre plaisant. *Paris*, *Galliot du Pré*, 1530; in-8, fig. sur bois, mar. bleu, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 1,325.

602. Villon. Plusieurs gentillesses de maistre François Villon, avecque le Recueil et istoire des repues franches. *Lyon*, 1532; in-4, goth., mar. r., fil., tr. dor. (*Kœhler*). — 530 fr.

616. Le Vergier d'honneur... de l'entreprinse et voyage de Naples du roy Charles huytième, par Octavien de Sainct-Gelais et par

maistre André de la Vigne. *Paris* (*s. d.*); in-fol. goth. à 2 col., maroq. vert, fil., doublé de mar. r. — 199 fr.

618. La Parthenice Mariane de Baptiste Mantuan, translatée de latin en françoys. *Lyon*, 1523; pet. in-fol. goth., fig. sur bois, mar. vert, fil., tr. dor. (*Kœhler*). — 150 fr.

619. Notables Enseignements, adages et proverbes faitcz et composés par Pierre Gringoire dit Vauldemont. (*Paris*), 1527; pet. in-8 goth., mar. brun à la Grolier (*Capé*). — 225 fr.

621. Le Ris de Démocrite et le Pleur de Héraclite, philosophes, sur les folies et misères de ce monde, de Antonio Phileremo Fregoso, interpreté en ryme françoise par Michel d'Amboise. *Paris*, 1547; in-8, mar. la Vallière, petits fers, tr. dr. (*Trautz-Bauzonnet*). — 195 fr.

Joli exemplaire.

643. Marguerites de la Marguerite des' Princesses, très-illustre reine de Navarre. *Lyon*, 1547; 2 vol. in-8, fig. sur bois, mar. vert, tr. dor. (*Thompson*). — 423 fr.

644. La Fable du faux Cuyder. (*Paris*), 1543; pet. in-8, lettres rondes, mar. orange, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 146 fr.

646. OEuvres poétiques de Mellin de Saint-Gelais. *Lyon*, 1574; pet. in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Thompson*). — 91 fr.

648. Œuvres de Joachim du Bellay. *Paris*, 1562; in-4, mar. r., fil., à comp. fers et dor. du XVI<sup>e</sup> siècle, tr. dor. (*Capé*). — 300 fr.

652. Les Proces d'Ajax et d'Ulysses pour les armes d'Achille, trad. du 13<sup>e</sup> livre des Métamorphoses d'Ovide, par Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise. *Lyon*, 1547; in-8, lettres rondes, fig. sur bois, mar. r., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 205 fr.

653. La Métamorphose d'Ovide, interprétée en rime par Fr. Habert. *Paris*, 1557; in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 220 fr.

658. Les XXIIII livres de l'Iliade d'Homère, trad. en vers françois, par Hugues Salel et Amadys Jamyn. *Paris*, 1599; in-12 allongé, mar. r., fil., dor. à petits fers, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 200 fr.

661. Les Jeux de Jan-Antoine de Baïf. *Paris*, 1573; in-8, portr. par Gaucher ajouté, mar. r., fil., dos orné, tr. dor. (*Bauzonnet*). — 130 fr.

662. Les Mimes, enseignements et proverbes de J.-A. de Baïf.

*Tolose*, 1612; in-12, portrait, mar. r., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 100 fr.

666. L'Amie de Court, inventée par le seigneur de la Boderie; la Contre-Amie de court, par Charles Fontaine, Parisien; l'Androgine de Platon, par Antoine Heroët, dict la Maison-Neufve, etc. (*Paris*), G. Corrozet, 1542); in-16, lettres rondes, mar. vert, fil., tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz*). — 305 fr.

683. Les premières Œuvres poétiques du sieur Frénicle. *Paris*, 1625; in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*anc. rel.*) — 121 fr.

700. Poésies de Mme la comtesse de la Suze (Henriette de Coligny). *Paris*, 1666; pet. in-8, mar. r., tr. dor. (*Duru*). — 105 fr.

745. Moyse sauvé, idyle héroïque du sieur Saint-Amant. *Leyde*, 1654; pet. in-12, front. gravé, mar. r., fil., tr. dor., doublé de mar. bleu, à comp. (*Hardy*). — 81 fr.

757. Contes et Nouvelles en vers, par J. de La Fontaine. (*Paris*, *Barbou*, 1762; 2 vol. pet. in-8, mar. r., fil.. tr. dor. (*Derome*). — 610 fr.

768. Les Satyres du sieur du Lorens (XXV satires), divisées en deux livres. *Paris*, 1624; in-8, mar. vert, plats et dos ornés à mosaïque, fil., tr. dor. (*Petit*). — 85 fr.

817. Recueil complet des Chansons de Collé. *Hambourg et Paris*, 1807; 2 tom. en 1 vol. in-18, mar. citron, fil., tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz*). — 61 fr.

833. Les Triumphes de Pétrarcque. *Paris*, 1538; pet. in-8, lettres rondes, mar. vert, fil , comp., tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz*). — 460 fr.

862. Comédies de Térence (en latin), avec la trad. de Mme Dacier. *Rotterdam*, 1718; 3 vol. pet. in-8, fig. de Bernard Picart, mar. bleu, fil., doublé de moire jaune, tr. dor. (*Bozérian*). — 205 fr.

871. Les Souvenirs et les Regrets d'un vieil auteur dramatique, ou Lettres d'un oncle à son neveu sur l'ancien Théâtre-Français, depuis Bellecour, le Kain, Brizard, Fréville, etc., et jusqu'à Fleury, Desessart, Dazincourt, etc., etc. *Paris*, 1861; 1 vol. in-8, d.-rel., mar. La Vallière, tête dor. — 46 fr.

872. Ancien Théâtre-Français, ou Collection des ouvrages dramatiques depuis les Mystères jusqu'à Corneille; publ. avec des notes par Viollet-le-Duc. *Paris*, 1854; 10 vol. in-12, mar. r., tr. dorée (*Raparlier*). — 199 fr.

Sur papier de Chine.

893. Le Théâtre de Pierre Corneille. *Rouen*, 1665; 2 vol. in-fol., front. gravé, portrait. (Première édition.) — 550 fr.

894. OEuvres de P. Corneille, avec les notes de tous les commentateurs. *Paris, Lefèvre*, 1824; 12 vol. in-8, veau fauve, fil., tr. dor. (*Ginain*). — 325 fr.

895. Œuvres de Corneille. *Paris, Techener*, 1854; 12 vol. gr. in-8, fig., br. — 225 fr.

Papier de Hollande.

896. Les Chefs-d'œuvre de P. Corneille. *Paris, Didot*, 1814; 3 vol. in-8, pap. vélin, port. par Fiquet, maroq. r., fil., tr. dor. — 100 fr.

902. Les OEuvres de Monsieur Molière. *Paris*, 1666; 2 vol. petit in-12, mar. rouge, doublé de mar. rouge, fil., à comp., tr. dor. (*Chambolle-Duru*). — 1,550 fr.

Édition originale précieuse.

904. OEuvres de Molière. *Paris*, 1768; 8 vol. petit in-12, mar. rouge, fil., non rognés, fig. de Punt. — 170 fr.

908. OEuvres complètes de Molière. *Paris, Plon*, 1862; 8 vol. in-18, pap. de Hollande, d.-rel., mar. r., fil., dos orné, tête dor., non rognés (*Raparlier*). — 140 fr.

909. Le Théâtre de J.-B. Poquelin de Molière, collationné sur les premières éditions et sur celles des années 1666, 1674 et 1682, par Frédéric Hillemacher. *Lyon, Louis Perrin*, 1864-1869; 7 vol. in-8, br. — 179 fr.

910. Le Médecin malgré luy, comédie, par J.-B. P. de Molière. *Paris, Jean Ribou*, 1667; in-12, mar. r., janséniste, tr. dor. (*Capé*). — 1,005 fr.

Première édition originale.

911. Le Sicilien, ou l'Amour peintre, comédie. *Paris, Jean Ribou*, 1668, in-12, non relié. — 565 fr.

Première édition originale.

912. Le Mariage forcé, comédie, par J.-B. P. de Molière. *Paris, Jean Ribou*, 1668, in-12, maroq. rouge, janséniste, tr. dorée (*Trautz-Bauzonnet*). — 1,000 fr.

Première édition originale.

913. Le Mariage forcé, comédie, par J.-B. P. de Molière. *Paris, Jean Ribou*, 1668; in-12, non relié. — 800 fr.

Première édition originale.

914. Les Femmes savantes, comédie, par J.-B. P. de Molière. *Paris*, 1673; in-12, v. m. — 450 fr.

Première éditiou originale.

924. Œuvres de Racine. *Paris, Claude Barbin*, 1676; 2 vol. in-12, fig. de Chauveau, mar. bl,, doublé de mar. rouge, dent., tr. dor. (*Chambolle*). — 490 fr.

Première édition.

925. Les Œuvres de Racine. *Paris, Pierre Didot l'aîné*, 1801-1805; 3 vol. gr. in-fol., fig., mar. r., fil., comp., tr. dor. (*Belz-Niedrée*). — 441 fr.

992. Œuvres complètes de Jean Racine, avec les notes de tous les commentateurs. *Paris, Lefèvre*, 7 vol. gr. in-8, v. f., fil., tr. dor. (*Belz-Niedrée*). — 120 fr.

930. Britannicus, tragédie (par Racine). *Paris, Claude Barbin*, 1670; in-12, mar. bleu, janséniste, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 985 fr.

Première édition originale.

931. Iphigénie, tragédie, par Racine. *Paris, Claude Barbin*, 1675; in-12, non relié. — 550 fr.

Première édition originale.

932. Esther, tragédie (par Racine). *Paris, Denis Thierry*, 1689; fig. de Sébastien Leclerc. — Athalie, tragédie (par le même), les deux pièces reliées en 1 vol. in-4, maroq. rouge, tr. dor. (*Thompson*). — 200 fr.

933. Esther, tragédie, par Racine. *Paris, Claude Barbin*, 1689; pet. in-8, mar. rouge, janséniste, tr. dor. (*Allo*). — 30 fr.

Sans la figure.

935. Œuvres complètes de Regnard. *Paris*, 1790; 6 vol. in-8, fig., veau racine, dent., fil. — 101 fr.

943. Galerie historique des Portraits des comédiens de la troupe de Voltaire, gravés à l'eau-forte par Hillemacher, avec des détails biographiques par E.-D. de Manne. *Lyon*, 1861; in-8, d.-rel., mar. bleu, doré en tête (*Raparlier*). — 75 fr.

991. Destructorium vitiorum ex Similitudinum creaturarum appropriatione per modum dyalogi.... *S. l.*, 1500; in-fol., fig., mar. r., janséniste, tr. dor. (*Chambolle-Duru*). — 230 fr.

999. Fables nouvelles (par Dorat). *La Haye* (*Paris*), 1773; 2 tom. en 1 vol. in-8, vignettes et culs-de-lampe d'Eisen et de Marillier, mar. vert., fil., tr. dor. (*Duru*). — 251 fr.

1000. Fables nouvelles (par Dorat). *La Haye* (*Paris*), 1773; 2 vol. gr. in-8, vignettes et culs-de-lampe d'Eisen et de Marillier, cart. non rognés. — 250 fr.

1019. L'Arbre des Batailles (par Honoré de Bonnor). *Paris*, 1505; pet. in-4, goth. à longues lignes, fig. sur bois, mar. br., tr. dor., doubl. de mar. (*Chambolle-Duru*). — 825 fr.

Joli livre.

1021. L'Hystoire de Saint-Graal, qui est le premier livre de la Table-Ronde. *Paris, Philippe le Noir*, 1523; 2 tomes en 1 vol. in-fol. goth., à 2 col., mar. rouge, doublé de mar., riche dor., dent., tr. dor. (*Chambolle-Duru*). — 2,500 fr.

Bel exemplaire d'un précieux roman de chevalerie.

1024. L'Histoire de Primaléon de Grèce, continuant celle de Palmerin d'Olive, tirée tant de l'italien comme de l'espagnol, et mise en nostre vulgaire par François de Vernassas. *Paris*, 1550; in-fol., mar. citron, tr. dor. (*Padeloup*). — 265 fr.

1035. Tewrdannckh. Die geverlicheiten und eins teils..... (Les Aventures, faits et actions périlleuses du fameux héros chevalier Tewrdannckh), par Melchior Pfinzing. *Ausbourg*, 1519; in-fol., fig. sur bois, mar. r., dos à petits fers, doublé de maroq. vert, riche dor. à branchages, du XVI$^e$ siècle, tr. dor. (*Belz-Niedrée*). — 360 fr.

1047. OEuvres de Maître François Rabelais, avec remarques par le Duchat. *Amsterdam*, 1741; 3 vol. in-4, fig. de Bernard Picart, mar. r., fil., dos orné, tr. dor. (*Hardy-Mennil*). — 350 fr.

1078. Histoire de Manon Lescaut (par l'abbé Prévost). *Amsterdam*, 1753; 2 vol. in-12, fig. d'après les dessins de Gravelot, maroq. orange, fil., riche dor. à l'oiseau, non rognés. — 310 fr.

Jolie reliure.

1081. Le Diable boiteux, par Lesage, avec Notice sur Lesage, par Jules Janin. *Paris, s. d.*; 1 vol. gr. in-8, pap. de Chine, illustré par Tony Johannot, mar. bleu, dent. à petits fers, fil., tr. dor. (*Petit*). — 101 fr.

1082. Les Caprices de l'amour et de la Fortune, ou les Avantures de la signora Rosalina, par le marquis d'Argens. *La Haye*, 1737; 1 vol. petit. in-12, mar. orange, fil., tête dor. (*Belz-Niedrée*).— 40 fr.

1084. Le Diable hermite, ou Avantures d'Astaroth banni des Enfers, par M*** de (Saumery). *Amsterdam*, 1741; 2 parties

en 1 vol. pet. in-12, mar. orange, fil., tête dorée (*Belz-Niedrée*). — 40 fr.

1087. Lettres d'une Péruvienne (par Mme de Graffigny). *A Peine, s. d.;* pet. in-12, maroq. r., fil., tr. dor. — 50 fr.

1089. Les Morlaques (par J. Wyne, comtesse des Ursins et de Rosenberg). 1788; 2 parties en 1 vol. pet. in-4, mar. rouge, fil., tr. dor. (*Niedrée*). — 76 fr.

1090. Romans de Voltaire. *Paris, Pierre Didot l'aîné,* 1800; 3 vol. in-12, mar. r., fil., tête dor., non rognés (*Capé*). — 300 fr.
Sur vélin.

1093. Aventures du chevalier de Faublas, par Louvet de Couvray. *Paris,* 1842; 2 vol. gr. in-8, illustré de 300 dessins, d.-rel., mar. citron, dos orné, tête dorée, non rognés. — 61 fr.

1095. Le Paysan et la Paysanne pervertis, par Rétif de la Bretonne. *La Haye,* 1784; 4 vol. in-12, fig., d.-rel., v. fauve, tête dor., non rognés. — 142 fr.

1165. L'Heptaméron françois, les Nouvelles de Marguerite, reine de Navarre. *Berne,* 1780-1781; 3 vol. in-8, front., fig., vign. et culs-de-lampe, veau marb., fil., tr. dor. — 312 fr.

1166. L'Heptaméron des nouvelles de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, édition publ. par la Société des Bibliophiles français. *Paris,* 1853-1854; 3 vol. pet. in-8, pap. vergé, portr. et une fig., maroq. bleu, chiffres et armes de Marguerite sur les plats, tête dor., non rogn. (*Capé*). — 295 fr.

1182. Le Népenthès, contes, nouvelles et critiques, par Loève-Veimars. *Paris,* 1833; 2 vol. in-8, mar. vert d'eau, large dent. à pet. fers, tr. dor. (*Gruel*). — 50 fr.

1183. Les Contes rémois, par le comte de Chevigné. *Paris,* 1858; pet. in-8, d.-rel., mar. rouge, fil., tête dorée, non rogné (*Raparlier*). — 40 fr.

1191. Le Décaméron de Boccace (trad. par Ant. Le Maçon). *Londres* (*Paris*), 1757; 5 vol. in-8, 111 fig., mar. r., fil., tr. dor.— 350 fr.

1192. Contes et nouvelles de Boccace. *Cologne,* 1701; 2 vol. in-12, fig. de Romain de Hooge, maroq. rouge, fil., tr. dor. (*anc. rel.*). 99 fr.

1196. El ingenioso hidalgo don Quixote de la Mancha, por Miguel de Cervantes. *Madrid,* 1780; 4 vol. gr. in-4, front. gravé, port. et fig., mar. rouge, fil., tr. dor. (*Raparlier*). — 217 fr.

1202. Aventures et espiégleries de Lazarille de Tormes. *Paris*, 1801; 2 tomes en 1 vol. in-8, 40 fig., mar. rouge, dent., fil., à comp., tr. dor. — 40 fr.

1238. Collection de facéties, publ. par Caron. *Paris*, 1798-1806; 10 vol. in-8, d.-rel., mar. vert, dos semé d'étoiles, non rognés. — 160 fr.

1239. Recueil de Livrets singuliers et rares (publ. par M. de Montaran). *Paris*, 1829-1830; 17 pièces en 1 vol., pet. in-8, mar. rouge, non rogné (*Duru*). — 122 fr.

1240. Les Joyeusetez, facéties et folastres imaginations de Caresme prenant, Gauthier-Garguille, Guillot-Gorju, Roger-Bontemps, Tabarin, etc. *Paris*, 1829-1837; 17 vol. in-16, pap. vergé, d.-rel., mar. r., non rognés (*Capé*). — 298 fr.

1260. Recueil général des OEuvres et fantaisies de Tabarin. *Rouen*, 1664; pet. in-12, mar. vert, fil., tr. dor. (*Bauzonnet-Trautz*). — 110 fr.

1294. Vincentius Obsopœus de arte bibendi... *Lugduni-Batav.*, 1754; pet. in-12, mar. r. (*Trautz-Bauzonnet*). — 120 fr.

1318. Droits nouveaulx et Arrest d'Amour.... *Paris*, 1541; petit in-8, lettres rondes, v. fauve, dent., tr. dor. (*Bozérian*). — 102 fr.

1325. Joannis Meursii Elegantiæ latini sermonis... *Lugduni-Batav.*, 1774; 2 part. en 1 vol. in-8, frontisp., mar brun, fil., dos orné, tr. dorée. — 40 fr.

1333. Controverses des sexes masculin et féminin (par Gratien du Pont). *Paris*, 1544; pet. in-8, mar. rouge, fil., tr. dor. (*Duru*). — 130 fr.

1341. La Décoration d'humaine nature..., par maistre André le Fournier. *Paris*, 1530, pet. in-8, mar. rouge foncé, tr. dorée, doublé de maroq. rouge à riches comp. dor., dessins du XVIe siècle (*Chambolle-Duru*). — 405 fr.

1391. Le Barbon (par Guez de Balzac). *Paris*, 1648; gr. in-8, mar. orange, fil., tr. dor. (*Hardy*). — 85 fr.

1402. Proverbes en rimes, ou Rimes en proverbes; le Plaisant, le Sérieux, etc., par M. le Duc. *Paris*, 1665; 2 tomes en 1 vol. pet. in-12, mar. rouge, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 125 fr.

1435. Oraison ou Épistres de Cicéron à Octave, en françois. — Vers de Corneil-Sévère, par Barth. Aneau. *Lyon*, 1542; in-8, goth., mar. rouge, fil., tr. dor. (*Bauzonnet*). — 130 fr.

1446. Lettres de Mme de Sévigné à sa fille et à ses amis, publiées par M. Sylvestre de Sacy. *Paris*, 1862-1864; 11 vol. in-12, pap. de Holl., 2 port., mar. brun, fil., tr. dor., dos orné (*Belz-Niedrée*). — 300 fr.

1480. OEuvres meslées, par M. de S. (de Saint-Évremont). *Paris*, 1668; pet. in-12, mar. rouge, fil., tr. dor. (*Hardy*). — 80 fr.

1493. OEuvres complètes de Voltaire, publ. par Beaumarchais. (*Kehl*); 72 vol. in-8, dont 2 de tables, port., fig. de Moreau, cart. — 140 fr.

1503. OEuvres complètes de Diderot. *Paris*, 1821; 22 vol. in-8, d.-rel., veau bleu. — 175 fr.

1588. Alesia. Étude sur la 5e campagne de César en Gaule (par M. le duc d'Aumale). *Paris*, 1859; in-8, pap. vélin, carte et portr., mar. rouge, fil., dos orné, tr. dor., armes et chiffre de l'auteur (*Capé*). — 55 fr.

1595. La Mer des Histoires et croniques de France. *Paris*, 1517 et 1518; 4 vol. pet. in-fol. goth. à 2 col., mar. brun, dent., tr. dor. (*rel. angl.*). — 550 fr.

1605. Les Mémoires de messire Philippe de Commines. *Leyde*, *Elzévir*; pet. in-12, mar. vert, fil., dent. à petits fers, tr. dor. (*Niedrée*). — 130 fr.

1607. Histoire du roy Louis XII, par Claude de Seissel, etc. *Paris*, 1587; in-8. rel. mar. noir, fil. et ornements à froid. — 481 fr.

Exemplaire portant les chiffres de Henri III.

1645. Historiettes de Tallemant des Réaux, publ. par de Monmerqué et Paulin Paris. *Paris*, 1854-1860; 9 vol. gr. in-8, d.-rel., mar. rouge, non rognés. — 245 fr.

1677. Souvenirs de Mme de Caylus, publ. par Asselineau. *Paris*, 1860; pet. in-8, pap. de Holl., fig., mar. bl., fil., tr. dor. (*Raparlier*). — 61 fr.

1678. Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, avec des explications historiques (par Charpentier, Tallemant, Racine, Boileau, etc.). *Paris*, *Impr. royale*, 1702; in-fol., frontispice d'après Coypel, mar. r., dent., tr. dor. (*anc. rel.*). — 190 fr.

1679. Mémoires du duc de Saint-Simon. *Paris*, 1856-1858; 20 vol. in-8, d.-rel., mar. rouge, (*David*). — 200 fr.

1810. Journal d'un Voyage en Savoie, par le comte de La Bé-

doyère. *Paris*, 1849; 1 vol. gr. in-8, mar. rouge, fil., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 131 fr.

Exemplaire en grand papier de Hollande avec un dessin original de Moreau.

1822. Beati Rhenani Schlestadiensis de Rebus germanicis libri tres, etc. *Basileæ*, 1531; in-fol. gr. pap., mar. brun, mosaïque, fil., tr. dor. — 2,680 fr.

Exemplaire relié pour Grolier.

1987. Vies des hommes illustres, grecs et romains, par Plutarque, translatées en françois par J. Amyot. *Paris*, 1574; 13 vol. pet. in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*anc. rel.*). — 255 fr.

2020. Bibliotheca classica latina. *Parisiis, Lemaire*; 141 vol. in-8, d.-rel., veau bleu. — 346 fr.

•

Catalogue de livres rares et précieux (M. Cagnères), dont la vente a eu lieu les vendredi 19 et samedi 20 avril 1872 (M. Adolphe Labitte, expert, et M. Baudry, commissaire priseur).

16. Livre de Prières, illustré à l'aide des ornements des manuscrits du moyen âge, publié par B.-Ch. Mathieu. *Paris*, *veuve J. Renouard, s. d.*; 2 vol. pet. in-8, mar. grenat, fil., doublé de mar. r., comp., tr. ciselée. — 150 fr.

22. S'ensuit le Repos de conscience. *Paris, Jehan Trepperel, s. d.*; pet. in-4, goth., tr. dor. — 80 fr.

80. Directorium humane vite. *S. l. n. d.* (vers 1480); pet. in-fol., goth., parch., fig. sur bois dans le texte. — 222 fr.

82. Les Métamorphoses d'Ovide, gravées par les soins de le Mire et Basan. *Paris*, 1779; 2 vol. in-4, rel. en vélin. — 900 fr.

93. Ronsard. Les Amours de P. de Ronsard. *Rouen*, 1557; petit in-8, mar. La Vallière, tr. dor. — 51 fr.

94. Ronsard. Le Tombeau du feu roy Charles IX. *Lyon*, 1574; pet. in-8, mar., comp. à petits fers. Jolie reliure. — 200 fr.

97. Étienne Jodelle. Les Œuvres et mélanges poétiques. *Lyon*, 1597; in-12, mar. r., fil., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 185 fr.

99. Les Œuvres françoises de Joachim du Bellay. *Paris*, 1584; 2 vol. in-12, mar. r., dent., tr. dor. (*Capé*). — 219 fr.

112. Œuvres de Boileau, publiées par Brossette et de Saint-Marc. *Paris*, 1747; 5 vol. pet. in-8, fig., mar. bleu, fil., tr. dor. — (*Bauzonnet-Trautz*). — 240 fr.

114. La Fontaine. Contes et nouvelles en vers. *Amsterdam*, 1762; 2 vol. in-8, mar. r., dent., fers et fil., tr. dor. — 439 fr.

122. Dorat. Fables. *La Haye et Paris*, 1773; in-8, mar. vert, fil., tr. dor. — 220 fr.

133. Choix de Chansons, mises en musique par de la Borde. *Paris*, 1773; 4 vol. gr. in-8, fig. de Moreau, Lebarbier, etc., v., fil. — 520 fr.

151. Les Comédies de Térence, trad. avec le texte en regard, par l'abbé le Monnier. *Paris*, 1771; 3 vol. in-8, grav. de Cochin, mar. r., fil,, ornem., tr. d. — 200 fr.

153. Le Théâtre françois, par Corneille. (*S. l.*), 1652; in-12, mar. r., tr. dor. (Tome I^er^). — 159 fr.

154. Pierre Corneille. Le Théâtre de Pierre Corneille. *Suivant la copie imprimée à Paris* (*Abrah. Wolfgang*), 1664; 4 vol. petit in-12. — Les Tragédies et comédies de Thomas Corneille. (*Suivant la copie imprimée à Paris*), 5 vol. pet. in-12, 1678; ensemble 9 vol., front. gravés, mar. r., fil., tr. d. — 609 fr.

156. Œuvres de Racine. *Paris*, 1697; 2 vol. in-12 réglés, front. et grav., mar. bleu, fil., tr. dor. — 211 fr.

157. Racine. Esther, tragédie. *Paris*, 1689; in-12, fig., mar. r., fil., tr. dor. — 70 fr.

158. Racine. Athalie, tragédie. *Paris*, 1691; in-4, fig., mar. r., fil., tr. dor. (*Capé*). — 100 fr.

159. Œuvres de Molière. *Paris*, 1676; 7 vol. in-12, rel. mar. r., fil., tr. dor. (*Duru et Chambolle*). — 609 fr.

160. Œuvres de Molière. *Paris*, 1682; 8 vol. in-12, mar. r., fil., tr. dor. — 450 fr.

161. Œuvres de Molière. *Paris*, 1697; 8 vol. in-12, parch. tr. dor. — 54 fr.

162. Œuvres de Molière. *Paris*, 1753; 8 vol. pet. in-12, mar. r. fil., tr. dor. — 60 fr.

176. Longus. Les Amours pastorales de Daphnis et Chloé, trad. par Amyot, 1718; pet. in-8, mar. bl., fil., tr. dor. — 299 fr.

184. Les Cent Nouvelles nouvelles. *Cologne*, 1701; 2 vol. in-8, fig. sur les dessins de Romain de Hooge, mar. r., fil., tr. dor. — 150 fr.

185. Les Nouvelles de Marguerite, reine de Navarre. *Berne*, 1780; 3 vol. in-8, mar. r., fil., tr. dor. — 360 fr.

186. Fénelon. Aventures de Télémaque. *Paris*, 1717; 2 vol. in-12, fig., mar. v., fil., tr. dor. — 290 fr.

189. L'Abbé Prévost. Suite des Mémoires et Aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde. *Amsterdam*, 1733; in-12, mar. vert, fil., tr. dor. — 140 fr.

199. Boccace. Le Décaméron de Jean Boccace (trad. par le Maçon). *Londres*, 1757; 5 vol. in-8, grav. de Gravelot, Eisen, etc., mar. rouge, fil., tr. dor. — 515 fr.

220. L'Alcibiade Fanciullo à Scola (da Palavicino). *Orange*, 1652; pet. in-12, fil., tr. dor. (*Bauzonnet*). — 150 fr.

226. La Guerre des mâles contre les femelles, avec les Mélanges poétiques du sieur de Cholières. *Paris*, 1588; pet. in-12, mar. rouge, fil., tr. dor. (*Derome*). — 140 fr.

294. Brantome. Œuvres du seigneur de Brantome. *La Haye*, 1740; 15 vol. pet. in-12, front. grav., mar. r., tr. dor. (*Chambolle-Duru*). — 228 fr.

295. La Vraye et parfaite Science des armoiries, de Géliot, augmenéte par Paillot. *Paris*, 1660; in-fol., mar. r., fil., tr. d. — 199 fr.

Catalogue de la Bibliothèque de M. le marquis de Morante (deuxième partie), dont la vente a eu lieu du 20 au 25 mai. (M. Bachelin-Deflorenne, expert; M. Delbergue-Cormont, commissaire-priseur.)

1953. Sarpi (Fra Paolo). Historia del concilio Tridentino. *Londra*, 1619; in-fol., mar. bl., fil. tr. dor. — Édition princeps. — 85 fr.

1985. Flacius Illyricus (Math.). Quod hoc tempore nulla penitus mutatio in religione sit in gratiam impiorum facienda. *S. l.*, 1549; in-12, v. mar. fil., tr. d. — 96 fr.

1987. Flacius Illyricus (M.). Historia certaminum inter Romanos episcopos et sextam Carthaginensem synodum. *Basileæ*, 1554; in-12, v. mar., fil., tr. dor. — 160 fr.

1988. Flacius Illyricus. Antilogia Papæ. — *Basileæ* (1555); in-8, v. gr. — 135 fr.

1989. Varia doctorum piorumque virorum de corrupto Ecclesiæ statu poemata, cum præfat. M. Flacii Illyrici. *Basileæ*, 1557; in-8, v. bl. — 120 fr.

1991. Flacius Illyricus. Indulgentia plenaria pro pace conservandâ. *S. l.*, 1560; in-4, cart. — Envoi aut. de l'auteur. — 100 fr.

1993. Epicimus (Andr.). Pro ficticio Missæ sacrificio argumenta erronea. *Magdeburgi*, 1551; in-8, v. fil., tr. dor. — 90 fr.

1995. Chytreus (David). Histoire de la confession d'Auxpourg. *Anvers*, 1582; in-4, d.-rel., v. — 79 fr.

2009. Calvin. Defensio orthodoxæ fidei de sacrâ Trinitate..... *Genevæ*, *Rob. Stephanus*, 1554; in-8, v. mar., fil., tr. d. — Exemplaire de Girardot de Préfond. — 126 fr.

2011. Calvin. Institution de la religion chrétienne. *S. l.*, 1562; in-fol. réglé, v. ant. fil. — 95 fr.

2014. Vingt-deux sermons de J. Calvin. *Genève*, *F. Estienne*, 1562; in-8, parch. — 100 fr.

2018. Castalion (Séb.). Conseil à la France désolée. *S. l.*, 1562. — L'Origine des erreurs de l'Église, par Joach. du Ch. *S. l.*, 1562; 2 part. en 1 vol. in-8. v. mar. — 132 fr.

2019. La Physique papale, par Viret. *S. l.*, *J. Gérard*, 1552; in-12, mar. r., dent., tr. d. (*Simier*). La page 6 refaite à la main. — 150 fr.

2020. Des Clefs de l'Église, par Viret. *Genève*, *J. Rivery*, 1564. — De la Présence du corps du Christ dans la Cène (par H. de la Haye). 1564; 2 part. en 1 vol. in-8, vél. — 186 fr.

2021. Le Monde à l'Empire et le Monde Démoniacle, par P. Viret. *Genève*, *Guill. de Laimarie*, 1580; in-8, vél. — 200 fr.

2022. La Métamorphose chrestienne, par P. Viret. *Genève*, *J. Le Preux*, 1592; in-8, vél. — 190 fr.

2026. Advertissement du sieur du Plessis à Messieurs de l'Église romaine. *Saumur*, *Ph. Portau*, 1601; in-8, cart. — 135 fr.

2027. Le Mystère d'iniquité, par Ph. de Mornay. *Saumur*, 1611; in-fol., d.-rel. —

2029. Les Principaux Abus de la messe, par B. de Loque. *La Rochelle*, *Hiér. Haultin*, 1597; in-8, cart. — 100 fr.

2031. Du Langage incogneu, par P. du Moulin. *Genève*, 1629; in-8, v. f. — 85 fr.

2035. La Mappe romaine. *Genève*, 1623; in-8, v. mar., fil. — 85 fr.

2049. De Trinitatis erroribus, per Mich. Servetum. (*Hagenoæ*), 1531. — Dialogi de Trinitate, per eumdem. (*Hagenoæ*), 1532. — Epistolæ Desid. Erasmi, 1529. — De Cœnâ dominicâ, Huldr. Zuinglii epistola. *Tiguri*, 1525; le tout en 1 vol. in-8, peau de truie, comp. à fr. (*Anc. rel.*). — 550 fr.

2050. De Trinitatis erroribus, per Mich. Servetum. *S. l.*, 1531; in-8, vél. fil. comp. (*Anc. rel.*). — 105 fr.

2051. Dialogi de Trinitate, per Mich. Servetum. *S. l.*, 1532; in-8, v. mar., fil., tr. dor. — 125 fr.

2054. Traitté de l'authorité du Magistrat en la punition des hérétiques, par Th. de Bèze. (*Genève*), *Conrad Badius*, 1560; in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Derome*). — 301 fr.

2055. Le Cento e dieci Considerationi del S. Giovanni Valdesso. *Basileæ*, 1550; in-8, non rel. — Édit. origin, avec un envoi aut. de Lélius Socin. — 400 fr.

2058. Declaracion ó confesion de fé, hecha por ciertos fieles Españoles.... *Francfort*, 1577; in-12 de 40 ff., mar. v., fil., tr. dor. — 310 fr.

2059. Catecismo... que contiene los principios de la religion de Dios, por Cypr. de Valera. (*Londres*), 1596; in-12 de 271 pag., mar. v., fil., tr. dor. — 200 fr.

2060. Dos Tratados: del Papa y de su autoridad; y de la Missa: por Cipr. de Valera. (*Londres*), 1599; in-8, mar. v., fil. dent., tr. dor. (*Derome*). — 230 fr.

2062. Catholico reformado..., por Cipr. de Valera. *Amsterdam*, 1624; in-12, mar. r., fil., tr. dor. — 150 fr.

2063. Carrascon. *Con licencia y privilegio. A costa del autor, por Maria Sanchez, nodriza*, 1633; in-12, mar. v., fil., tr. dor. — 146 fr.

2029. De unigeniti filii Dei existentiâ, inter Erasmum Johannis et Faustum Socinum disputatio. *S. l.*, 1595; in-12, v. mar., fil. 80 fr.

2118. Ad librum Hugonis Grotii, quem de satisfactione Christi scripsit, responsio Joh. Crellii. *Racoviæ*, 1623; in-4 de 550 pag.,

vél. — Livre qui fut brûlé par la main du bourreau; exempl. de Gab. Peignot. — 300 fr.

2122. Bibliotheca fratrum Polonorum. *Irenopoli* (*Amst.*), 1656-1692; 9 vol. in-fol., vél. — 55 fr.

2131. Sermons de Bernard Occhin, en françois. *S. l.*, 1551; in-8, v. fr. — 200 fr.

2541. Curionis (Cœlii Secundi) Pasquillus extaticus. *S. l. n. a.* (*circa*, 1542); in-12, mar. v. (*Aux armes de de Thou*). — 110 fr.

2143. Pasquino in extasi. *Stampato a Roma nella botega di Pasquino;* in-8, mar. r., fil., tr. dor. (*Derome*). — Exemplaire de Girardot de Préfond. — 150 fr.

2144. Actiones duæ secretarii Pontificii; à P.-P. Vergerio. *S. l.*, (*Pfortzheim*), 1556; in-8 de 189 pag. (*Padeloup*). — 95 fr.

2145. Le Glaive du géant Goliath (par Ch. Léopard). (*Genève*), 1561; in-8, cart. — 200 fr.

2146. Traité de l'Antechrist, par Lamb. Daneau. *Genève*, 1577; in-8, v. — 115 fr.

2154. Explication de quelques endroits des anciens statuts de l'ordre des Chartreux. *A la Correrie, par André Galle, impr. de Grenoble, s. d.* (1683); in-4, bas. — 170 fr.

2267. Phil. de Barberii quatuor hic comprensa opuscula. — Discordantie sanctorum doctorum. — Sibyllarum de Christo vaticinia, cum figuris. — Varia Judæorum de Christo testimonia. — Centones Probe Falconie. *Impressum Oppenheim, s. a.* (xv$^{e}$ s.); in-4 de 50 ff., v. mar., fil., tr. dor. — 175 fr.

2268. Divina revelatio Erythreæ Sibyllæ. — Œconomicorum Aristotelis libelli. *Senis, Symeo Nardi,* 1508; in-4, v. vert, fil., tr. dor. — 100 fr.

2524. Du Coq-à-l'asne sur les tragédies de France, Arnaud à Thony. — Response de Thony à Arnaud. *S. l.*, 1589; petit in-8 de 39 pag., mar. r., fil., dent., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 500 fr.

2530. Las ccc con xxiiii coplas agora nuevamente añadidas de Juan de Mena. *Zaragoza, Georgi Coci,* 1509; in-fol. goth., d.-rel. — 200 fr.

2531. Los veinte Triumphos hechos por Vasco Diaz de Frexenal. *S. l. n. a.;* in-4, fig., d.-rel. — 220 fr.

2532. Las quatrocientas Respuestas á otras tantas preguntas, por Luis de Escobar. Dos partes. *Valladolid*, 1550, 1552; 2 vol. in-fol., d.-rel. — 299 fr.

2535. Primera parte de las Flores de poetas illustres de España, por P. de Espinosa. *Valladolid*, 1605; in-4, demi-rel. — 100 fr.

2542. Rimas humanas y divinas del licenciado Tome de Burguillos (Lope de Vega). *Madrid, impr. real*, 1674; in-4, vél. — 86 fr.

2546. L'Escole de Salerne, en vers burlesques (par Martin); et duo poemata macaronica (par Remy Belleau). *Suivant la copie impr. à Paris* (*Elzévier*), 1651; in-12, mar. bl., fil., tr. dor. — 76 fr.

2567. Agrippa ecclesiomastix, tragœdia, à J. Jacomoto. *Genevæ*, 1597; in-8, v. f., fil., tr. dor. (*Niedrée*). — 100 fr.

2571. Tragicomedia de Calisto y Melibea. *Valencia, Juan Viñao*, 1529; in-4, fig., vél. — 196 fr.

2575. La Doleria del Sueño del mundo; comedia por P. Hurtado de la Vera. *Paris, J. Fouet*, 1614; in-12, v. mar. v., fil. tr. dor. — 85 fr.

2580. Arcadia, prosas y versos de Lope de Vega Carpio. *Madrid*, 1599; in-12, vél. — 199 fr.

2582. El ingenioso hidalgo D. Quixote de la Mancha. *Barcelona*, 1617; in-12, v. mar. bl., fil., tr. dor. — 100 fr.

2583. El ingenioso hidalgo D. Quixote de la Mancha. *Madrid, Ibarra*, 1780; 4 vol. in-4, fig., v. v., fil., comp., tr. dor. — 160 fr.

2584. El ingenioso hidalgo D. Quixote de la Mancha. *Madrid, impr. nacional*, 1862-63; 3 vol. in-fol., mar. br, fil., dent., tr. dor. — Ex. en gr. pap. — 280 fr.

2605. Le Tombeau de la mélancholie. *Lyon*, 1634; pet. in-12, front. gr., mar. v., fil., tr. dor. (*Thompson*). — Ex. de Ch. Nodier et du marquis de Coislin. — 100 fr.

2616. Les Priviléges du cocuage. *A Vicon, chez Jean Cornichon*, 1682; pet. in-12, mar. r., fil., dent. int., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — 100 fr.

2618. Carcel de Amor, compuesto por Diego de San Pedro. *Zaragoza, Jorge Coci*, 1523; in-8, goth., fig., mar. r., dent., tr. dor. — 151 fr.

2621. Processos de cartas de amores, que entre dos amantes pasaron. *Venetia*, 1553; in-8, v. m., fil., tr. dor. — 80 fr.

2638. Martène (Ed.). Veterum scriptorum... amplissima collectio. *Parisiis*, 1724-33; 9 vol. in-fol., bas. — 70 fr.

2639. Deliciæ eruditorum.... *Florentiæ*, 1736-43; 15 vol. in-8, v. mar. viol., fil. — 60 fr.

2640. Colléction des auteurs latins. *Paris*, *Coustelier*, *Barbou*, etc., 71 vol. rel. en 70, in-12, fig., vél. bl., fil., dos orné, tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). — Exempl. d'Armand Bertin. — 640 fr.

2641. Classicorum auctorum e Vaticanis codicibus editorum series. *Romæ*, 1828-38; 10 vol. in-8, mar. fil. — 50 fr.

2642. Collection des classiques latins, avec trad. en franç.; publ. par M. Nisard. *Paris*, 1840; 27 vol. gr. in-8, d.-rel., mar. — 170 fr.

2647. Ciceronis opera. *Turici*, 1826-45; 14 vol. in-8, v. mar., fil. — 61 fr.

2648. Senecæ (L.-A.) Opera omnia. *Neapoli*, *Matth. Moravus*, 1475; in-fol. de 46 lig. à la page, v. br. Édition princeps. — 505 fr.

2655. Lipsii (J.) Opera omnia. *Antuerpiæ, ex off. Plantinianâ B. Moreti*, 1637; 5 vol. in-fol., portr., fig., vél., dent., comp., tr. dor. (*Aux armes de Ferdinand d'Autriche*). — 135 fr.

2660. Sigonii Opera omnia. *Mediolani*, 1732-37; 6 vol. in-fol., v. f. (*Padeloup*).

2672. Œuvres complètes de Voltaire. *Paris*, *Didot*, 1820-34; 70 vol. — Table des matières, par Miger. *Paris*, 1840; 2 vol. gr. in-8; ensemble, 72 vol., d.-rel. mar. — 129 fr.

2679. Obras de D. Juan de Palafox. *Madrid*, 1762; 15 tomes en 13 vol., mar. r., large dent., tr. dor. (*Aux armes d'Espagne*). — 250 fr.

2712. Religions de l'antiquité, trad. de l'allem. de Fr. Creuzer, par J.-B. Guigniaut. *Paris*, 1825-51; 10 vol. in-8, fig., mar. v., fil., tr. dor. — 200 fr.

2727. T. Livii historiarum libri. (*Romæ*), *Udalricus Gallus* (1469); 2 vol. in-fol., mar. r., fil., dent. — 110 fr.

2728. T. Livii historiarum libri. *Lugd. Bat.*, *ex off. Elzevirianâ*, 1644-45; 4 vol. in-12, mar. bl., fil., tr. d. (*Bozérian*). — 141 fr.

2729. Valerii Maximi, factorum et dictorum memorabilium liber. *In urbe Moguntinâ, P. Schoyffer de Gernsshem*, 1471; in-fol. mar. r. fil. — 285 fr.

2763. Commentarius captæ Urbis, ductore Carolo Borbonio. *Basileæ*, 1536; in-12, d.-rel. — 60 fr.

2777. Valerio de las hystorias escolasticas de la sagrada Escritura..., por Fern. Perez de Gusman. *Sevilla*, 1542; in-4, goth., v. mar., fil., tr. dor. — 195 fr.

2778. Compendio historial de las chronicas... de España; por Est. de Garibay. *Ambers*, 1571; 4 vol. in-fol, v. mar. r., fil. — 105 fr.

2779. Hispaniæ illustratæ... scriptores varii; collegit Andr. Schottus. *Francof.*, 1603-08; 4 tom. en 5 vol. in-fol., v. mar., fil., tr. dor. — 100 fr.

2781. Iconographie espagnole, par D. Valentin Carderera. *Madrid*, 1855-64; 2 tom. en 1 vol. grand in-fol., v. fil. — 205 fr.

2814. Monumenta Germaniæ historica; edidit G.-H. Pertz. *Hannoveræ*, 1826-68; 18 vol. in-fol., fig., d.-rel. — 1199 fr.

2815. Rerum Britannicarum medii ævi scriptores. *London*, 1858-67; 85 vol. gr. in-4, d.-rel. n. rog. — 300 fr.

2823. Libro del famoso Marco Polo. *Logroño*, 1529; in-fol., goth., mar. r., comp., fil., dent., tr. dor. — 400 fr.

2824. Historia de cosas del Oriente, recopilada por Amaro Centeno. *Cordoba*, 1595; in-4, mar. r., fil. — 96 fr.

2826. Callimachi (P.) experientis de bello Turcis inferendo oratio. *Haganoæ*, 1533; in-4, mar. r., fil. à fr., com. (*Capé*). — 95 fr.

2829. Historia general de las Indias, por G. Fern. de Oviedo. *Madrid*, 1851-55; 4 vol. in-fol., fig., mar. bl., fil., dent., tr. dor. — 95 fr.

2831. Historia de Méjico, por D. Lucas Alaman. *Méjico*, 1849-52; 5 vol. gr. in-8, bas. esp., fil. — 135 fr.

2862. Doctrina numorum veterum, et addenda; à Jos. Eckel. *Vindobonæ*, 1792-1828; 9 vol. in-8, portr., d.-rel. — 100 fr.

3039. Journal des savants. *Paris*, 1665-1797; 120 vol. — Nouvelle série, sept. 1816 à janv. 1855; 38 vol.: ensemble 158 vol. in-4, d.-rel. — Exempl. du duc de La Vauguyon. — 1170 fr.

3041. Revue des Deux-Mondes. *Paris*, 1829-1866; 117 vol. in-4, d.-rel., v. — 1050 fr.

3042. Acta eruditorum (*Lipsiæ*), 1682-1731 ; 50 vol. — Nova acta, 1732-76 ; 43 vol. — Supplementa, 1692-1734 ; 10 vol. — Nova supplementa, 1735-57 ; 8 vol. — Indices ; 6 vol. : en tout, 117 vol. in-4, vél. — 580 fr.

3055. Liladamus ultimus Rhodiorum primusque Melitensium Equitum magnus magister, poema, à Jacob Mayre. *Avenione*, 1686 ; in-8, v. jasp., fil. — 100 fr.

3056. L'Ovide en belle humeur de M. Dassoucy, *suivant la copie impr. à Paris* (*Holl.*, *Elzevier*), 1651 ; in-12, mar. bl., fil., tr. dor. — 280 fr.

3059. Horace, tragédie, par Corneille, *suivant la copie impr. à Paris* (*Holl. Elzevier*), 1647 ; in-12 de 3 ff. et 65 pag., mar. r., fil., tr. dor. — 100 fr.

---

## NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Par décret du 11 juin, M. Paulin Paris, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale et professeur de langue et de littérature française du moyen âge au Collége de France, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite; et par décret du 24, il a été nommé conservateur-adjoint honoraire à la Bibliothèque nationale et professeur honoraire au Collége de France.

— BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT. Une séance extraordinaire de l'Institut a eu lieu le 5 juin, pour nommer un sous-bibliothécaire. M. Régnier, l'auteur du *Lexique de la langue de Malherbe*, et fils de M. Adolphe Régnier de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été élu par 115 suffrages sur 116 votants.

— SUPPRESSION DU MUSÉE DES SOUVERAINS. Un décret du 15 février 1852 avait créé ce musée, composé d'un grand nombre d'objets ayant servi à l'usage personnel des différents souverains qui ont régné sur la France. Un décret du 8 mai 1872, inséré seulement au *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique*, mais qui n'a été publié ni par le *Journal officiel*, ni par le *Bulletin des lois*, a supprimé le *Musée des souverains*. Ce décret est ainsi conçu :

« Le président de la République française, sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Décrète :

Article 1er. — Le décret du 15 février 1852, portant création-

tion d'un musée spécial destiné à recevoir tous les objets ayant appartenu authentiquement aux souverains qui ont régné sur la France, est rapporté.

Art. 2. — Les objets composant ladite collection seront réintégrés dans les musées, bibliothèques et autres établissements appartenant à l'État, d'où ils avaient été distraits, sauf décision contraire de la commission spéciale instituée à cet effet par le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Art. 3. — Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Versailles, le 8 mai 1872.

« THIERS. »

Les objets qui, en 1852, avaient été retirés de la Bibliothèque nationale y sont déjà réintégrés ; les armures provenant du Musée d'artillerie ont été transportées aux Invalides, et les objets qui faisaient partie des anciennes collections du Louvre ont repris leur place primitive.

Il paraît qu'un grand nombre d'objets précieux déposés dans ce Musée seront bientôt réclamés par les donateurs, qui ne s'en étaient dessaisis, ou ne les avaient achetés, souvent à grand prix, que dans le but de concourir à la création de cette collection spéciale, si curieuse pour l'histoire ancienne et moderne des arts en France.

Nous ferons remarquer que, par une heureuse circonstance, c'est à la fondation du *Musée des souverains* qu'on doit la conservation des *Heures de Charlemagne*, du *Registre de l'Ordre du Saint-Esprit* et du *Sacre de Napoléon* avec les dessins originaux d'Isabey, Périer et Fontaine, qui, sans cela, eussent péri dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre.

On sait que c'est grâce à l'énergie et au dévouement de M. Barbet de Jouy, que le Musée des souverains et les autres collections du Musée du Louvre ont été si heureusement préservés de l'incendie. La conduite courageuse au-dessus de

tout éloge du conservateur du Musée des souverains vient d'être publiquement récompensée : M. Barbet de Jouy a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

— Qu'est devenue la bibliothèque de Metz ? La célèbre bibliothèque militaire de Metz, composée de 40,000 volumes emballés en cent quarante caisses, a été transportée à Berlin et destinée à l'état-major général prussien. C'est une collection unique dans sa spécialité ; elle contient des ouvrages de la plus grande rareté, ainsi que des manuscrits et des dessins très-précieux. Pendant trois siècles, on a travaillé à l'augmenter, sans reculer devant aucune dépense.

Ce trésor, arraché à la France et qui, accessible à tous, favorisait les progrès de la science, ne trouve à Berlin aucune place convenable. Les locaux de l'état-major sont déjà insuffisants pour les besoins du service, et l'on ne peut disposer des salles nécessaires pour contenir cette bibliothèque. En attendant, elle restera emballée dans ses cent quarante caisses. La malheureuse bibliothèque de Metz a failli être complétement dispersée ; car il était question de la répartir entre plusieurs établissements militaires : l'empereur Guillaume s'y est opposé. Elle est donc enterrée pour longtemps à l'état-major général de Berlin. Puisse-t-elle ressusciter française !

— Bibliothèque de Saintes. L'incendie de la bibliothèque de Saintes a démontré la nécessité d'imprimer les ouvrages manuscrits, et quelques érudits de Saintes se sont mis à l'œuvre. Un premier volume de documents inédits, imprimé aux frais de M. le baron Eschassériaux, est sous presse. Il contiendra les délibérations du corps de ville pendant les guerres de religion du seizième siècle, qui heureusement avaient été copiées : on réunira dans ce volume toutes les délibérations qu'on pourra retrouver.

— Livres signés ou annotés par Montaigne. La Biblio-

thèque municipale de Bordeaux possède une partie des livres qui composaient la bibliothèque de Michel Montaigne, donnée par sa veuve au monastère des Feuillants. L'auteur des *Essais* a mis sa signature sur un certain nombre de volumes lui ayant appartenu, et leur a fait acquérir ainsi une valeur spéciale.

Les conservateurs de la bibliothèque de Bordeaux ont cherché à réunir tout ce qu'elle renferme en ce genre. Ils ont découvert vingt et un volumes, et plus tard un vingt-deuxième qui avait échappé aux recherches primitives : c'est l'*Historia regni Hungarici*, par Bonfidius, imprimé à Bâle par Oporin, vol. in-fol. d'une parfaite conservation.

Une certaine quantité de livres portant la signature de Montaigne sont depuis longtemps dans la circulation, soit qu'ils fussent sortis de la bibliothèque des Feuillants avant son annexion à la collection municipale, soit qu'ils aient été compris, par inadvertance, dans quelques ventes de doubles. Il en existe deux dans des collections particulières à Bordeaux; M. le docteur Payen, à Paris, en avait rassemblé cinq ou six qui, après sa mort, ont été acquis par la Bibliothèque nationale. Plusieurs autres ont été signalés, et quelques-uns, sans doute, sont encore inconnus et le seront peut-être toujours.

Montaigne dit (Essais, livre II, ch. x.) : « J'ai prins en coutume d'adjouter au bout de chaque livre (je dis de ceulx desquels je ne veus servir qu'une fois) le jugement que j'en ay retiré en gros, afin que cela me représente au moins l'air et l'idée générale que j'avois conceue de l'auteur. » Il reproduit ensuite les notes qu'il avait inscrites sur son Guichardin, sur Commines, sur les mémoires de du Bellay.

On n'a encore découvert qu'un seul de ces précieux ouvrages. C'est un exemplaire des *Commentaires de César*, édition de Plantin, 1570, pet. in-8, avec des notes marginales et une page autographe de Montaigne. Il y a seize ans, au mois de février 1856, ce petit volume fut livré aux enchères après le décès de son possesseur, M. Parison, qui l'avait

acheté 90 cent. en 1832, sur le quai Conti : il devint l'objet d'une lutte des plus vives, et fut adjugé au prix de 1700 fr. à M. Techener, pour M. le duc d'Aumale.

Nous avons publié, à ce sujet, un article de M. Cuvillier-Fleury, intitulé *le César de Montaigne*, dans le *Bulletin du Bibliophile*, année 1856, p. 625.

— Manuscrits français en Russie. M. Gustave Bertrand, membre du comité national des travaux historiques, avait été chargé d'une mission en Russie par le ministère de l'instruction publique. Il vient de rentrer à Paris, après avoir recueilli de nombreux renseignements sur l'état de l'instruction en Russie, sur les bibliothèques, etc. De plus, M. G. Bertrand a rapporté les copies de plusieurs recueils de pièces relatives à l'histoire de France, au quinzième et au seizième siècle, ainsi qu'un catalogue des lettres des souverains, des rapports diplomatiques et d'autres manuscrits français, qui existaient avant la Révolution dans les archives de la Bastille et de Saint-Germain des Prés ; ils furent alors recueillis en grande quantité par un amateur russe, emportés hors de France, et ils forment aujourd'hui une section considérable des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Cette collection est très-riche en pièces inédites d'une grande importance pour notre histoire.

— Les manuscrits de sir Thomas Philipps. Sir Thomas Philipps, mort le 6 février dernier à Thirlstane-House, à l'âge de 80 ans, avait formé une immense collection de manuscrits, composée au moins de 60,000 ouvrages. Trois mille environ ont été décrits dans le catalogue de Haenel, et sir Philipps en avait imprimé lui-même un catalogue très-imparfait, dans son imprimerie de Middle-Hill. Par son testament, il a légué Thirlstane-House et la bibliothèque qui remplit cette vaste habitation à sa plus jeune fille, Mrs. Fenwisk, à la condition que ni sa fille aînée, ni son mari, ni

*aucun catholique romain* n'entreront jamais dans cette maison.

— Legs du maréchal Vaillant. Après la reddition de Metz, les Prussiens s'emparèrent de tout ce qui appartenait à l'école d'application du génie et de l'artillerie.

Ancien élève de l'École polytechnique, le maréchal Vaillant a voulu atténuer cette perte autant qu'il lui était possible, en léguant à ces jeunes officiers sa précieuse bibliothèque scientifique et militaire.

On s'occupe de transporter les livres, les cartes et les manuscrits du maréchal à Fontainebleau, où est actuellement établie la nouvelle école d'application.

— Prix Gobert. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné, dans sa séance du 7 juin, le premier prix Gobert à M. Gaston Paris, auteur de l'ouvrage intitulé : *La Vie de saint Alexis, poëme du* XIe *siècle, et renouvellement des* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles, publiés avec préface, variantes, notes et glossaire*, 1 vol. in-8; et le second prix, à M. Léon Gauthier, auteur du livre ayant pour titre : *la Chanson de Roland*, 3 vol. gr. in-8.

— L'Athenæum de Vienne (Autriche). L'exposition universelle, qui doit avoir lieu à Vienne, l'année prochaine, a fait naître l'idée de créer un Institut industriel, pour l'instruction des ouvriers. Cet institut, qui portera le nom d'*Athenæum*, ne tardera pas à fonctionner.

La bibliothèque de l'Athenæum a été fondée à l'aide de dons volontaires ; elle se compose actuellement de 1,500 ouvrages formant 2,286 volumes : des dons importants sont encore attendus. Les ministres des finances et du commerce favorisent cette entreprise et cherchent à assurer le développement d'une institution qui peut exercer la plus heureuse influence sur les intérêts économiques du pays.

— Les livres qui ne se vendent pas. — Catalogue of the collection of glass, formed by F. Slade, with notes on the history of glass making, by Alexander Nesbitt. Printed for private distribution (Catalogue de la collection de verres, formée par F. Slade, avec des notes sur la fabrication du verre, par Alexandre Nesbitt, imprimé pour distribution particulière). *London*, 1871; pet. in-fol. de 183 pages, avec 22 pl. en couleur, 18 pl. en noir et 259 gravures sur bois intercalées dans le texte.

Ce volume est le plus magnifique catalogue qui ait été publié jusqu'à ce jour. Les planches et les gravures sont d'une exactitude scrupuleuse et d'une exécution irréprochable; le texte est fort beau.

Après avoir réuni une très-belle et très-importante collection de verres de toutes les époques et de tous les pays, M. Félix Slade avait résolu d'en faire hommage au *British Museum*, en y ajoutant un catalogue qui fût lui-même un monument. La mort l'a surpris au milieu de l'exécution de cette œuvre; mais M. Augustus W. Francks a achevé le livre et remis au *British Museum* la collection qui, avec le legs d'une somme destinée à l'accroître, et de quelques livres d'art, monte à la somme de 600,000 francs.

Nous ignorons quel est le prix du livre splendide qui paraît sous le titre modeste de Catalogue; mais il doit être considérable, et ce qui en augmente la valeur pour ceux à qui il a été offert, c'est qu'il ne se trouve point dans le commerce.

Le propriétaire-gérant : Léon TECHENER.

Paris. — Typ. Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

**De l'Éducation des filles**, par Fénelon, suivi de ses Dialogues sur l'éloquence et de sa Lettre à l'Académie française; avec une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 1 vol. in-12. 6 fr.

Grand papier de Hollande. 15 fr.

**Pensées sur divers sujets de religion et de morale**, par Bourdaloue, précédées d'une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 2 vol. in-12 br. Prix : 12 fr.

Grand papier de Hollande (15 fr. le volume). 30 fr.

**Philippe de Remi, sire de Beaumanoir**, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis (1246-1296), par H.-L. Bordier. 1869; grand in-8° de 124 pages, 4 pl. et 1 carte. Prix : 5 fr.

Tiré à deux cents exemplaires.

**Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur** (1795-1843), par le prince Augustin Galitzin, in-12 br. 3 fr.

**Les Romans de la Table ronde**, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par Paulin Paris, de l'Institut. *Paris*, 1868; 2 vol. in-12, ornés de quatre planches, br. Prix : 12 fr.

Papier vergé, tiré à cent exemplaires, 15 fr. le volume. 30 fr.

**Souvenirs de Charles-Henri, baron de Gleichen**, précédés d'une Notice par Paul Grimblot. *Paris*, 1868; 1 vol. in-12, broché. Prix : 4 fr.

Le baron de Gleichen, né en 1735, est mort en 1807.

**Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle** (1626-1652), publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon; petit in-8°, papier vergé. 8 fr.

Papier de Hollande. 16 fr.

Jolie publication de bibliophile; mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, et très-intéressants.

**Vie de madame de La Fayette**, par Mme de Lasteyrie, sa fille, et précédée d'une notice sur la duchesse d'Ayen (mère de Mme de La Fayette) 1737-1807; un volume in-12. 5 fr.

**Une Fabrique de faux autographes**, ou récit de l'affaire Vrain-Lucas, par MM. Henri Bordier et Émile Mabille; in-4°, accompagné de 14 fac-simile des principaux documents mis en cause. Prix. 10 fr.

**Répertoire universel de bibliographie**, par Léon Techener, ou Catalogue général, méthodique et raisonné de livres rares et curieux; 1 vol. gr. in-8° de 753 pages. Prix : 10 fr.

**État actuel de la maison de France**; brochure in-12. Prix : 0 fr. 50

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. nationale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

**TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.**

**JUILLET-AOUT.**


ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE

ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,

14, Great Marlborough street.

1872.

## SOMMAIRE DU N° DE JUILLET-AOUT.



---

# SOUVENIRS

DE LA

# MARÉCHALE PRINCESSE DE BEAUVAU

## (NÉE ROHAN-CHABOT)

SUIVIS DES MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE BEAUVAU,

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE PAR MADAME STANDISH, NÉE NOAILLES, SON ARRIÈRE-PETITE-FILLE.

*Paris, Léon Techener*, 1872; un vol. gr. in-8°.

---

Ce beau volume comprend trois paginations distinctes qui se rapportent aux Souvenirs de la maréchale de Beauvau, aux Mémoires du maréchal, et enfin aux pièces justificatives. Nous parlerons d'abord du second ouvrage.

Le nom de *Mémoires du maréchal* qui lui est assigné n'est pas tout à fait exact. M. de Beauvau n'avait pas laissé de Mémoires; mais seulement des lettres, trois discours académiques et deux fragments littéraires. Les mémoires sont dus à Saint-Lambert; mais personne ne pouvait mieux que lui parler du prince de Beauvau, son ancien compagnon d'armes et son constant ami. Il voulait les faire entrer dans l'édition de ses propres œuvres; l'impression en était même achevée, quand la princesse, craignant d'exposer ces pieux souvenirs au jugement d'un public révolutionnaire, parvint, avec l'aide de Suard, à les retirer des mains du

libraire Agasse. L'édition fut détruite, à l'exception de six exemplaires, sur l'un desquels Suard d'un côté, la maréchale de l'autre, firent un grand nombre de corrections et de suppressions. Cet exemplaire, arrivé jusqu'à madame Standish, est ici reproduit sous les auspices et par les soins de cette dame illustre, si rapidement enlevée, il y a deux ans, à la maison de Noailles, à laquelle elle appartenait par la naissance et par les plus heureux dons de l'esprit et du cœur. Au travail de Saint-Lambert, madame Standish a regardé comme un pieux devoir de joindre les *Souvenirs* de la noble veuve du maréchal : c'est en effet la meilleure pièce justificative de tout ce que Saint-Lambert avait écrit du maréchal.

Charles-Just, prince de Beauvau, né le 10 novembre 1720, mourut le 21 mai 1793; année honteuse entre toutes les années de notre histoire. Chose remarquable : ce maréchal de France, ce grand seigneur, connu par son dévouement et sa fidélité au roi qu'on venait d'immoler, mourut dans son lit. Le tribunal révolutionnaire l'avait oublié; et, bien que le prince de Beauvau ait eu grand sujet d'accuser l'ingratitude de ceux qu'il avait comblés de bienfaits, nul ne se trouva parmi ses anciens vassaux, fermiers ou serviteurs, pour le dénoncer aux bourreaux juridiques, et l'illustre vieillard put quitter la vie sans avoir rien fait d'indigne de son nom pour la prolonger.

Il était le troisième des nombreux enfants de Marc de Beauvau, prince de Craon, grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'or. Les deux aînés s'étant faits d'église, il s'était trouvé en possession du droit d'aînesse dans cette maison où la bravoure et la bonne mine semblent héréditaires, et que les généalogistes rattachent aux anciens comtes d'Anjou dont elle conserve les armes.

Dès ses premiers pas dans le monde, le prince de Beauvau se fit remarquer par un esprit droit, un sentiment exalté de ses devoirs comme Français et comme homme de qualité. Il suivait dans toutes ses démarches, dans toutes ses actions,

un type de perfection qui ne le défendait pas, il faut le dire, d'une légère raideur. Juste envers tout le monde, il voulait qu'on le fût envers lui, et, quand il avait demandé ce qu'il croyait lui être dû, il ne souffrait pas qu'on jugeât de ses droits d'une façon moins favorable. Ainsi, comme il était déjà maréchal de camp, la préférence que le maréchal de Bellisle, ministre de la guerre, avait donnée au marquis de Castries, jusque-là son ami, en le nommant lieutenant général, lui causa tant de chagrin qu'abandonnant aussitôt la perspective d'une promotion prochaine, il alla demander au maréchal de Broglie de le recevoir au nombre de ses aides de camp; et il ne rentra dans les cadres de l'armée qu'en reprenant, avec le brevet de lieutenant général, le rang d'ancienneté que la nomination précédente lui avait enlevé.

Ce fut toujours chez lui le même amour de la régularité. Le roi Stanislas, après lui avoir donné le régiment des Gardes lorraines, dont le service auprès de sa personne était à peu près nul, lui avait permis de réunir ce régiment à celui du Perche. Son premier soin fut d'y rétablir une discipline sévère. L'usage s'y était invétéré de laisser aux officiers la liberté de vendre leur compagnie; c'était barrer l'avancement des officiers que leur pauvreté empêchait de profiter de cette tolérance : le nouveau colonel déclara qu'il n'entendait pas souffrir cet abus, et le comte de Bressey, capitaine des grenadiers, n'ayant pu vaincre sa résistance, quitta le service et vint le lendemain demander raison à celui qui n'était plus son colonel. Beauvau se battit et reçut un coup d'épée dans la main droite : « Arrêtons-nous, Monsieur, » dit alors Bressey, « le jeu n'est plus égal. — Vous ne vendrez donc « pas votre compagnie? — Il s'agit bien de ma compagnie! » reprit Bressey; « je ne veux que votre amitié, si vous voulez « bien me l'accorder. » Depuis ce jour, ils vécurent dans la plus cordiale amitié. Nous en voyons la preuve quand Bressey, atteint quelques années après d'un mal incurable, lui écrivit de son lit de mort cette belle lettre :

« Mon cher prince, je vout aime de tous mon cœur. C'est

« une consolation pour moi de vous en exprimer encore ce « sentiment avant de mourir. Henry IV avant la bataille de « Coutras écrivoit à sa maîtresse : *Ma dernière pensée sera « pour Dieu, et mon avant-dernière à vous*. Je viens de « recevoir mes sacrements, je n'attends plus que le moment « de paroître devant l'Éternel ; je puis mêler encore mes « vœux pour vous à ceux que je lui adresse pour moi. Mais « les forces me manquent ; cher prince, puissent les vôtres « se conserver longtemps ! » Nous sommes, il me semble, bien éloignés du temps où l'on écrivait de telles lettres. Dans ce dix-huitième siècle, dont on a trop méconnu les bons côtés, les soldats de Fontenoy disaient aux officiers anglais : *Tirez, Messieurs, les premiers*. — Le chevalier d'Assas criait en mourant : *A moi, Auvergne !* et notre prince de Beauvau faisait publier devant le fort Mahon l'ordre du jour qui privait les soldats surpris en état d'ivresse de l'honneur de monter à la tranchée.

Saint-Lambert a longuement raconté les campagnes du prince de Beauvau, qui, souvent blessé et toujours signalé par sa bravoure chevaleresque, dut à sa brillante conduite plus encore qu'à son nom les grades qu'il gagna successivement. Colonel, brigadier, maréchal de camp, lieutenant général, il vit plus d'une fois la victoire abandonner nos drapeaux, sans qu'on pût faire retomber sur lui la responsabilité de nos revers. Son vœu le plus cher eût été de commander en chef et de mettre à l'épreuve le génie militaire qu'on s'accordait à lui supposer. On ne lui donna pas cette occasion de déballer, comme on disait, sa marchandise ; et peut-être exagérait-on la portée de ses talents militaires. Au moins ne put-il jamais se défaire d'une défiance de lui-même qui aurait peut-être nui à la hardiesse des plans et à la vigueur de l'exécution. A soixante-trois ans, Louis XVI lui envoya le bâton de maréchal de France ; c'était la juste récompense de ses anciens services que son âge et sa mauvaise santé ne lui auraient pas permis de continuer. En quittant les armées, il devint gouverneur de

Guyenne, puis de Languedoc, puis de Provence. Dans ces grandes charges, il acquit de nouveaux droits à l'estime et à l'affection des peuples : il réprima les dispositions turbulentes du parlement de Bordeaux; il lutta contre son intolérance; il soutint devant les ministres la cause des protestants, tout en prévenant leurs projets de résistance armée. Marseille lui doit les beaux quais dont elle se glorifie, l'agrandissement de son théâtre et de son hôtel de ville. Avant d'être élu membre de l'Académie française, il avait accepté un siége dans celle de Bordeaux et de Marseille, honnêtes filles bien connues pour avoir peu fait parler d'elles. Il offrit à celle de Bordeaux un beau buste de Montesquieu, dont il s'honorait d'avoir été l'ami. Ce buste, commandé au sculpteur Lemoine, orne encore aujourd'hui, je suppose, la salle des séances, si toutefois il est encore une académie de Bordeaux; car les habitants de cette grande et belle ville ont oublié tant de choses qu'ils peuvent bien ne pas avoir pardonné à leur académie de remonter à l'*ancien régime*.

Beauvau conserva le gouvernement du Languedoc jusqu'en 1771; mais, alors, l'exil du parlement et la retraite de son ami, M. de Choiseul, disgracié non pour avoir abandonné aux Anglais la possession de l'Inde, mais pour avoir refusé d'applaudir à la faveur de M^me^ du Barry, décidèrent son rappel. Il conserva pourtant la charge de capitaine des Gardes du corps; car il aimait tendrement Louis XV, tout en désapprouvant ses faiblesses; et le roi ne lui savait pas trop mauvais gré de repousser avec une hauteur généreuse les avances de la favorite. La mort de sa mère, la princesse de Craon, lui donna de nouveaux moyens d'exercer sa bienfaisance en Lorraine : il s'y attacha surtout à multiplier les écoles, tenues, comme nous l'apprend le philosophe Saint-Lambert, « par des sœurs de charité, déjà célèbres « pour leur zèle à secourir les malades et instruire les enfants. « Dans ces écoles, on fondoit les premiers enseignements sur « les principes de la morale religieuse. » Voilà, pour Saint-

Lambert, une bien mauvaise note auprès de nos libres-penseurs. En fidèle historien, il ajoute que les curés des terres du prince de Beauvau étaient chargés de la distribution de ses dons, et qu'il leur avait recommandé de l'avertir des besoins et de l'état moral de leurs paroissiens.

Cette touchante sollicitude ne s'arrêtait pas aux hommes de ses terres; Beauvau avait soin de se tenir au courant de tout ce qui touchait au bien-être des populations voisines.

« Vers 1770, dit Saint-Lambert, il reçut une lettre de « M. de Caraman, militaire estimé, économiste zélé et bon « citoyen. Il étoit alors inspecteur des troupes et parloit de « l'état où il avoit trouvé les provinces qu'il avoit parcourues. « Elles étoient florissantes à Lyon, à Nîmes, à Tours. Les « villes qui font le commerce dans le Levant, dans le Nord « et dans nos colonies, s'étoient beaucoup enrichies, même « pendant la guerre. De nouveaux édifices, de nouveaux éta- « blissements, les uns utiles, les autres agréables, un plus « grand nombre de vaisseaux, un luxe plus riche et plus élé- « gant, attestoient leur opulence. M. de Caraman paroît en- « core plus étonné de l'état des campagnes. Partout on voyoit « dans les villages des maisons nouvelles et une bâtisse « meilleure. L'agriculture en tout genre étoit florissante ; « des montagnes, des plaines abandonnées vingt ans aupara- « vant, étaient des terrains cultivés et fertiles. Il est à re- « marquer, ajoute Saint-Lambert, que M. de Caraman n'a- « voit pas vu, dans ses tournées, la Normandie, la Flandre, la « Bourgogne, c'est-à-dire les plus industrieuses, les plus fer- « tiles, les plus riches de nos provinces. » Voilà, il ne faut pas l'oublier, quel était l'état de la France, quand un déficit de cinquante millions fit convoquer l'assemblée des Notables et les États-Généraux, qui ne s'attachèrent qu'à creuser le gouffre au lieu de le combler.

Le prince de Beauvau avait épousé, en 1745, Marie-Sophie-Charlotte de la Tour-d'Auvergne, sœur du duc de Bouillon. Il en eut une seule fille, Marie-Marguerite-Louise de Beauvau, depuis princesse de Poix, aïeule de M^me Stan-

dish. Il ne paraît pas que cette première union ait été, comme on dit aujourd'hui, une affaire de cœur. Au moins Saint-Lambert en a-t-il parlé de la façon la plus discrète : « Tout « ce qu'on avoit dit à M. de Beauvau de M[lle] d'Auvergne « lui persuada qu'il pourroit la rendre heureuse, et il l'é- « pousa. » en 1753, date de sa mort, « Elle avoit toujours été contente de lui et avoit cette facilité d'être heureuse qui préserve également les femmes des égarements, des inquiétudes et de l'humeur. » A son tour, la seconde princesse dit sèchement : « Le premier mariage de M. de B. avoit « été heureux; il avoit pour sa femme les sentiments qu'elle « méritoit. » Mais quels étaient ces sentiments ? Si nous savons lire, tout cela veut dire que Mademoiselle d'Auvergne n'avait pas eu à se plaindre des égards de son époux, et qu'elle n'était pas d'un caractère jaloux. L'année de deuil à peine expirée, le prince épousa celle qu'il aimait depuis longtemps, Marie-Charlotte de Rohan-Chabot, veuve assez récemment du comte de Clermont-d'Ambroise.

A tout prendre, la vie du maréchal de Beauvau peut être regardée comme le modèle de l'homme de qualité, à la cour, à l'armée, dans le monde et dans sa famille : c'est le Télémaque du dix-huitième siècle. Il eut toutes les vertus que les contemporains pouvaient apprécier et qu'ils n'essayaient pas d'imiter. Si jamais l'absence de toute croyance religieuse a fait des miracles, ce fut chez le prince de Beauvau, qui ne paraît pas avoir jamais ressenti la plus légère préoccupation d'une autre vie. Chose encore plus singulière : la princesse de Beauvau, sa digne compagne, partageait cette indifférence. Comment nous l'expliquer dans un couple d'ailleurs si digne des respects de la postérité ? Je vais essayer de le faire. Il faut d'abord mettre en ligne de compte la contagion du philosophisme et les relations plus ou moins intimes de M. et de M[me] de Beauvau avec Voltaire, M[me] du Châtelet et Saint-Lambert, cet amant associé par la dame à M. de Voltaire; puis la haute idée qu'ils avaient l'un et l'autre de leur qualité. Être né Beauvau, être née Rohan, c'était

obliger à de sérieux devoirs pour porter dignement ces noms, et la préoccupation de ces devoirs ne laissait guère le temps de songer à ce qui ne s'y rapportait pas. Ces maisons, grandes entre toutes, ne consentaient à se courber que devant le roi : « Nous avons assez d'un maître en ce monde, paraissaient-elles dire ; « quand nous serons dans l'autre, « nous verrons. »

Rappelons le mot d'un Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon : *Avant de damner un homme de ma sorte, Dieu y regardera à deux fois.* Ce mot dont on a tant ri a pu cependant être dit sérieusement. Un autre gentilhomme gascon, je crois qu'il était Pueichpeirou, disoit : *Nous étions avant que Diou ne fust Diou!* C'était, comme on voit, remonter plus haut encore que les Rochechouart qui se contentaient d'être avant que la mer fut au monde ; *ante mare undæ*. Assurément, de pareilles fantaisies ne pénétraient pas dans le sage esprit de nos Beauvau ; mais au moins le sentiment de leur grandeur *naturelle* pût-il leur faire perdre de vue le rang qu'ils pourraient avoir en entrant dans l'éternité. Au reste, bien différents des philosophes de leur temps, ils observaient sans répugnance les pratiques religieuses, se gardaient de propager leur incrédulité, et ne disputaient guère sur les points métaphysiques ou sur les attributs de la divinité : ils y pensaient peu et n'en parlaient jamais. Ajoutons que l'incrédulité de M^me^ de Beauvau avait pour base celle de son mari. « Heureux, » dit-elle tristement, « celui qui a pu embrasser « l'opinion de la réunion des âmes dans un autre ordre de « choses ! Pour moi, je ne puis même supporter cette idée, « *puisqu'elle n'a pas été la sienne.* » (*Souvenirs*, p. 126.) Vous l'entendez : elle se fût reprochée de croire ce que son mari n'avait pas cru, et tout ce qu'elle se permettait de penser, c'est que si l'absence de sentiments religieux n'empêchait pas M. de Beauvau d'être immortel, elle le suivrait dans son immortalité; autrement elle se résignait de grand cœur à partager son anéantissement. M^me^ Standish a écrit à ce propos une très-belle page, qu'on nous saura gré de reproduire :

« Il est des temps malheureux où le dépôt sacré des vertus « éternelles tombe en des mains défaillantes, si ce n'est indi- « gnes ; des temps où la foi n'existe plus qu'au fond de cer- « tains cœurs privilégiés, sauvés par la Providence du dé- « sastre général, comme Noé du déluge universel, aux pre- « miers jours du monde. M. et M$^{me}$ de Beauvau succombè- « rent au mal de leur époque. Nés pour la vertu et toujours « fidèles à ses préceptes, ils en ignorèrent les sources divines, « et l'espoir d'un bonheur éternel fit défaut à leur bonheur « terrestre. Voilà ce qui ressort de certaines expressions amè- « res de la douleur de M$^{me}$ de Beauvau. Mais devons-nous les « accepter sans conteste? Tant de gens ici se croient reli- « gieux sans l'être, qu'il est peut être permis d'espérer que « d'autres le sont sans le savoir. » Ces lignes excellentes suffi- raient, et elles ne sont pas les seules, pour faire comprendre tout ce qu'il y avait d'élévation, de justesse et de charme dans l'esprit de celle qui les a tracées.

Le prince de Beauvau aimait les arts et cultivait les let- tres : le petit nombre de pages qu'on a recueillies portent la marque d'une finesse exquise et d'un rare bon sens. Il avait été nommé de l'Académie française en 1771 : dans son dis- cours de réception on applaudit beaucoup cette phrase : « Le « Roi voit avec plaisir les personnes de la cour briguer dans « cette compagnie l'honneur de devenir les égaux des gens « de lettres. » Il ne fut pas moins heureux quand, à quel- ques années de là, il reçut M. de Brequigny, nommé à la place de l'abbé Delisle, dont le roi n'avait pas voulu confir- mer l'élection : « L'Académie, dit-il, rendoit depuis long- « temps, Monsieur, justice à vos lumières, à vos ouvrages, à « vos mœurs. Elle espéroit que l'occasion se présenteroit de « vous adopter un jour ; et lorsqu'elle n'a pas été libre de « recevoir le mérite qui demandoit nos suffrages, elle a « pensé d'abord à en faire jouir le mérite qui s'oublioit lui- « même. » Il est inutile d'appuyer sur la finesse et l'à-pro- pos de cette censure transparente et véritablement académi- que du refus du roi, refus d'ailleurs passager, uniquement

fondé sur l'intimité des relations de l'abbé Delisle avec M. de Choiseul.

Beauvau a fait encore sur la tenue et l'étiquette de la cour de France des notes et des réflexions dont le temps n'a que trop confirmé la justesse ; mais il faut lire en entier ce morceau, pour sentir combien le sage et vieux courtisan avait raison de blâmer le ton d'aisance et d'abandon qui avait remplacé l'ancienne étiquette.

Il est temps de parler de la première partie de notre volume. Quand Saint-Lambert prit la résolution d'écrire la vie du maréchal de Beauvau, il pria la princesse veuve de l'aider dans cette œuvre pieuse. M^me^ de Beauvau répondit avec empressement à cet appel ; elle rassembla tous ses souvenirs, goutte à goutte pour ainsi dire, et sans les coordonner. Ces pages si touchantes et si tendres ont été conservées; peut-être feraient-elles une impression plus vive si elles venaient après les Mémoires de Saint-Lambert au lieu de les précéder. Il faut d'ailleurs bien distinguer, dans cette partie du volume, les notes dont Saint-Lambert a fait son profit, et qui s'arrêtent à la page 98. A partir de là, M^me^ de Beauvau converse avec elle-même de l'unique objet de ses regrets ; mais on voit qu'elle se résigne d'avance à ce que l'expression de sa douleur soit un jour publiée. L'amour, a-t-on dit, est un grand recommenceur: il ne faut donc pas s'étonner de la répétition des témoignages d'une tendresse profonde, encore exaltée par la vue du tombeau de celui qui en était l'objet. Madame de Beauvau lui avait érigé dans le château du Val, où il était mort, une chapelle *domestique*, comme elle prend soin de l'appeler.

Elle croit lui parler, elle se complaît au souvenir de leurs premières relations, et ne croit jamais avoir assez justifié un attachement si passionné. Il ne faut pourtant pas supposer que la profonde douleur qu'elle ressentait l'enlevât complétement à ce qui lui restait de ses anciennes relations. Marmontel, en faisant de M^me^ de Beauvau le plus grand éloge, semble bien nous dispenser de le croire : « De toutes les

« femmes que j'ai connues, » dit-il, « celle dont la politesse « a le plus de naturel et de charme, c'est la maréchale de « Beauvau. Le caractère du maréchal n'étoit pas aussi at- « trayant. Cependant jamais cette dignité froide qu'on lui « reprochoit ne m'a gêné un moment avec lui. En m'accom- « modant avec ce qui me sembloit être bien naturel, je le « trouvois honnête et bon, obligeant, serviable même, sans « se faire valoir. Pour sa femme, *aujourd'hui sa veuve*, je « ne crois pas qu'il y ait sous le ciel de caractère plus aima- « ble ni plus accompli. C'est bien elle qu'on peut appeler « justement la femme qui a toujours raison. Mais la justesse, « la netteté, la clarté inaltérable de son esprit est accompa- « gnée de tant de douceur, de simplicité, de modestie et de « grâce, qu'elle nous fait aimer la supériorité même qu'elle a « sur nous. Il semble qu'elle nous communique son esprit, « qu'elle associe nos idées avec les siennes. Son grand art, « comme son attention la plus continuelle, étoit d'honorer « son époux, de le faire valoir, de s'effacer pour le mettre « à sa place, et pour lui céder l'intérêt, la considération, les « respects qu'elle s'attiroit. A l'entendre, c'étoit toujours à « M. de Beauvau qu'on devoit rapporter tout le bien qu'on « louoit en elle... Jamais femme n'a mieux senti la dignité de « ses devoirs d'épouse et ne les a remplis avec plus de no- « blesse. » (*Mémoires*, t. III.)

Celui qui devait avoir le bonheur d'épouser une personne aussi accomplie avait tracé d'elle un charmant portrait, dans les premiers temps de leurs amours, et quand elle avait à peine vingt-trois ans. Il est tellement flatteur que la modestie de la princesse dut un peu souffrir en le transcrivant pour faire partie de ses *Souvenirs*. Qu'on en juge par ce qui se rapporte à sa beauté : « Des yeux pleins de feu et de « douceur ; un front charmant, des dents admirables, une « gorge divine, de belles jambes, de jolis pieds, de jolies « mains, mille autres détails reçoivent continuellement « l'hommage des sens. » Tout cela, j'en suis persuadé, était vrai en 1752, et j'en crois M. de Beauvau ; mais tout cela

n'avoit-il pas un peu changé en 1796, quand la princesse se complaisait à en consacrer la mémoire? Voilà pourquoi j'aimerais encore mieux à lire ce juste tribut d'admiration dans l'ouvrage de Saint-Lambert que dans les éloquentes complaintes de la maréchale.

Elle fut, en 1799, arrachée à ses tristes préoccupations par un nouveau sujet de douleur, la mort d'une jeune négresse de seize ans que le maréchal avait adoptée, cette Ourika dont le talent si pénétrant et si passionné de la duchesse de Duras a rendu le nom immortel. « Cette enfant, » dit la princesse, « donnée à M. de Beauvau sans que ni lui ni « moi l'eussions désirée, étoit devenue pour lui un objet d'in- « térêt, de goût, de tendresse... Lorsque j'ai perdu l'unique « objet du sentiment passionné de toute ma vie, la douleur « profonde et durable qu'elle a montrée avoit augmenté « mon vif intérêt pour elle; alors, elle m'avoit inspiré la « tendresse d'une véritable mère. M. de Beauvau avoit « deviné l'originalité de son caractère, réunissant au plus « grand naturel une sorte de profondeur qui lui faisoit ren- « fermer jusqu'à sa sensibilité. Elle m'aimoit avec une préfé- « rence qui lui ôtoit jusqu'à l'idée qu'elle pût vivre sans moi « ou loin de moi. La menace seule que je lui en avois faite « quelquefois la jetoit dans une espèce de désespoir. Jusqu'à « son dernier soupir, elle m'appeloit avec ce son de voix « qui étoit un de ses charmes: *Amie madame, mon amie madame*. Elle étoit née avec beaucoup d'esprit, avec une jus- « tesse et un goût naturel qui me surprenoient à tout mo- « ment, dans les lectures que nous faisions ensemble. Sa pu- « reté ne pouvoit se comparer qu'à celle des anges. Elle « avoit une fierté douce et modeste, une pudeur naturelle « qui l'eût préservée des inconvénients que son âge, son « état, sa figure, sa couleur auroient pu faire craindre pour « elle. Je ne l'ai jamais regardée sans plaisir: ses beaux yeux, « sa charmante physionomie, sa grâce, sa taille, ce maintien « que la nature seule lui avoit donné, tout me charmoit « en elle; et elle m'est enlevée à seize ans! »

Pauvre Ourika! tu n'as pas été mieux louée même par Mme de Duras. Au moins n'accuserons-nous plus une passion romanesque et sans espoir d'avoir abrégé tes jours; tu n'avais ressenti d'amour que pour les nobles époux qui t'avaient recueillie.

J'ai relu plusieurs fois les *Souvenirs*; plus je les ai relus, plus j'en ai senti la valeur littéraire et, j'ajouterai, l'intérêt psychologique. On ne découvre pas chez Mme de Beauvau la moindre envie de se faire valoir, la moindre prétention de poser en héroïne. Tout y part d'un sentiment vrai, profondément sincère. Le petit nombre d'amis qui, l'un après l'autre, lui sont enlevés: Ourika, M. de Castries, M. d'Invau, M. de Vaines, sont regrettés surtout parce qu'ils lui parlaient du seul qu'elle regrette en réalité. Le temps ne semble avoir rien effacé de ses premières impressions douloureuses, et les dernières lignes de son album sont tracées en 1806, au dernier funèbre anniversaire de l'époux auquel elle allait enfin être réunie.

Quelques mots maintenant sur l'*Appendice*, réunion de pièces recueillies et heureusement commentées par Mme Standish. D'abord, des notes sur le prince de Craon, père du maréchal, et sur ses vingt enfants. Dans ce nombre, il faut distinguer deux femmes: Anne-Marguerite-Gabrielle, princesse de Lixin, puis marquise de Mirepoix; Marie-Françoise-Catherine, marquise de Boufflers. La première, grande joueuse, eut le tort de s'attacher à la faveur de Mme du Barry; son frère ne le lui pardonna pas, tant que vécut Louis XV. « Que voulez-vous? » dit ici Mme Standish avec un rare bonheur d'expression, « le Roi était si bon, si généreux; on « s'amusait tant à Choisy, à Marly; nulle part on ne jouait « à *cavagnole* comme chez le Roi. Et de cavagnole en cava- « gnole on atteignit l'époque de la faveur de Mme du Barry; « et Mme de Mirepoix, sollicitée par Louis XV et par le « cavagnole, alla souper dans les petits cabinets avec la plus « ignoble favorite de ce triste règne. »

Mme de Boufflers tint dans la cour du bon roi Stanislas

une plus grande place que dans celle de Louis XV. Saint-Lambert en a fait un portrait heureux. « Elle avoit, dit-il, « l'esprit pénétrant; elle étoit instruite ce qu'il faut « pour jouir des belles-lettres, des arts et de la société. Son « goût étoit assez sûr pour offenser l'implacable médiocrité « qui prétend à l'admiration. Elle étoit trop aisément blessée « par les plus petites contrariétés. Elle n'exigeoit pas de la « dépendance, mais une certaine conformité de volonté qui « se trouve trop rarement. Lorsqu'elle rencontroit quelque « obstacle à ses fantaisies, elle avoit de l'humeur ; alors elle « faisoit volontiers l'analyse du caractère, de l'esprit, du « talent de ses meilleurs amis. Malheureusement l'analyse « étoit exacte et toujours plaisante. Elle a plus souvent « désespéré ses amants par ses bons mots que pas ses légère-« tés. Elle étoit constante dans l'amitié, quoique l'humeur « interrompît quelquefois l'habitude et les soins. Elle faisoit « des vers pleins de gaieté, et n'y a jamais mis de malice et « de ridicule qu'en parlant d'elle-même. » Dans ces derniers mots, Saint-Lambert a sans doute en vue une petite pièce de vers dans laquelle M$^{me}$ de Boufflers faisait d'elle-même, il nous semble, assez bonne composition :

Voyez quel malheur est le mien,
Disoit une certaine dame;
J'ai tâché d'amasser du bien,
D'être toujours honnête femme:
Je n'ai pu réussir à rien.

On aime encore à trouver dans l'Appendice une belle lettre du prince de Craon à son fils, qui, malgré sa piété filiale, en devait si peu profiter ; — des fragments nombreux de la correspondance de la princesse de Beauvau qui justifient parfaitement ce que Marmontel nous avait dit de son jugement exquis, de son caractère essentiellement vrai ; — des lettres de Voltaire, de Necker et de M$^{me}$ de Staël, qui n'offrent d'intérêt que par le nom de ceux qui les ont écrites. Le volume est imprimé avec le soin et l'élégance

qui recommandent toutes les éditions de la maison Techener : beaux caractères, jolis fleurons, fines initiales; de plus, deux excellents portraits dont les originaux sont conservés dans la maison de Noailles. Le premier est celui de Mme de Clermont-d'Amboise, quand elle se contentait d'aimer Beauvau sans espoir de l'épouser un jour. Elle est représentée sous le costume de Diane chasseresse, le carquois sur le dos, les cheveux agréablement répandus sur ses belles épaules. Ce portrait justifie les éloges prodigués à sa beauté par son amant, et ses yeux, tendrement détournés, semblent annoncer déjà que celui qui occupe toutes ses pensées n'est pas celui qui aurait eu droit d'en réclamer la meilleure part. Le portrait du maréchal, d'après Cochin, exprime bien l'homme de qualité sérieusement voué à la recherche inquiète de tout ce qui lui paraît bon et juste. Quand on a lu les *Souvenirs* et les *Mémoires*, on arrête avec un véritable plaisir la vue sur ces deux belles et nobles figures auxquelles pourtant nous aurions souhaité d'en voir associées deux autres : Mme Standish, l'illustre éditeur, et la plus gracieuse des négresses, la pauvre Ourika. Espérons qu'une seconde édition fera bientôt cesser nos regrets.

Paulin Paris.

---

# CHOIX DE LETTRES INÉDITES

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.

## III.

Marie de Savoie-Nemours, reine de Portugal. — Jeanne-Baptiste-Marie de Nemours, duchesse de Savoie. — Catherine de Bourbon. — Le comte de Saint-Florentin. — Louis XV.

Nous commencerons aujourd'hui par une lettre qui nous paraît des plus intéressantes et des plus remarquables : elle est écrite à Anne de Rohan-Chabot, princesse de Soubise, par Marie de Savoie-Nemours, femme de Pierre II, roi de Portugal. Cette princesse avait d'abord épousé Alfonse VI, souverain véritablement indigne de régner ; elle seconda son beau-père qui renversa Pierre, le mit en prison, fit casser son mariage et épousa lui-même Marie de Savoie, en ceignant la couronne portugaise. Marie, née en 1646, mourut le 27 décembre 1683, ne laissant qu'une fille, fiancée au duc de Savoie et morte, en 1690, avant le mariage. Cette longue lettre concerne précisément cette enfant, Élisabeth-Marie-Louise-Joséphine, née le 6 janvier 1665, et seule héritière de la monarchie. Elle avait été fiancée dès l'année 1675 à Victor-Amédée, son cousin germain ; le contrat fu signé le 25 mars 1681. Mais il était écrit que cet hymen n'aurait pas lieu, et le sujet vaut la peine de s'y arrêter un moment. La duchesse Jeanne, devenue régente de Savoie, avait décidé l'union de son beau-fils avec la fille de sa sœur ; il avait fallu pour cela obtenir des dispenses de Rome et

prouver que le jeune prince descendait d'Emmanuel, roi de Portugal, une loi fondamentale de ce royaume défendant le mariage de l'infante héritière de la couronne avec un prince étranger. Tout semblait enfin marcher au gré des deux sœurs; M^me de Sévigné en parle comme d'un événement très à l'ordre du jour à Versailles; mais il se tramait à Turin des intrigues ardentes : le parti savoisien combattait le projet de la régente comme dévouée à la France, et cherchait à persuader au jeune duc de secouer le joug et de se soustraire à un hymen qui l'asservirait inévitablement; il écouta ces conseils et gagna du temps, ce que la reine indique clairement en montrant aussi qu'elle n'était pas dupe des prétextes mis en avant. La mort de la princesse termina l'incident, et Victor-Amédée, en 1686, publia une déclaration pour faire savoir qu'il allait désormais gouverner, et annonçait la rupture du projet matrimonial. La lettre de Marie de Portugal est encore écrite au moment où l'on cherchait seulement à détacher Victor de sa fiancée. On sait que la princesse de Soubise jouissait d'un grand crédit à la cour de France; elle avait eu la fortune de fixer un instant le caprice de Louis XIV et de garder une situation des plus considérables pendant toute sa vie.

« De Lisbonne, 28 septembre 1682. — J'ay receu votre lettre du 25^e d'aoust de plus en plus plaine de tendresse, de confiance et de sincérité; que je me trouve heureuse d'avoir une amie comme vous à l'espreuve du temps et de toute chose, et enfin selon ce que la droiture et la sensibilité de mon cœur pouvoit souhaiter! Vous entrez tellement dans les sentimens que j'ay pour mon neveu et pour l'accomplissement du mariage de ses deux enfans que je regarde égallement.... tels que je ne peut rien adjouster ni à ce que vous pencez là-dessus, ni à ce que je vous en ay antécédemmant escrit. Il est vray que plus le retour de l'armée approche, plus j'ay besoin de soutenir mon courage et de recourir à cette conformité à la volonté de Dieu qui m'a soutenu dès le commencement de ce fâcheux contre-temps pour la voir

venir avec la confiance que je dois avoir aux dispositions divines, et avec autant de tranquillité que l'on en peut avoir humainement dans une si cruelle avanture, car je vois dans ce retardement tout ce que vous voyez et peut estre encore davantage, puisque vous ne pouvez pas sçavoir le meschant effet que cette longue maladie, cette langueur, cette foiblesse de tempérament que les médecins piedmontois, ou malicieusement ou sincèrement, ont déclaré par une consultation qu'ils ont envoié isy ou fait isy. On désire avec raison un prince fort et robuste comme l'Infante et qui puisse promptement supléer au manque de succession de cette couronne qui en est plus dépendant qu'aucun autre de l'Europe, puisqu'il n'y a aucun héritier présomptif en Portugal et que l'Infante est l'unique espérance de la monarchie. Cette pensée me fait trembler comme les autres et ne me fait enfin désirer que ce qui sera le plus advantageux pour ceste fin principale qui doit estre préférée à tout autre; l'on ne sçait souvent ce que l'on désire, ma chère, et l'expérience nous montre que ce que nous avons pris assez de peine à faire réussir est ce qui cause nostre malheur: nostre idée nous fait des maux et des biens aussi bien que nostre caprisse et nostre honneur qui sont plus tost dans nostre imagination que dans la réalité des choses, ou qui arrivent ou qui doivent arriver. Corigeons-nous donc sur l'exemple des autres, ne nous rendons pas malheureuses avant le temps, attendons ce que Dieu voudra disposer des choses que nous souhaitons, travaillons-y cependant, subordonés à sa vollonté; je vois que c'est le moyen le plus sûr pour se consoler des vicissitudes de sa fortune et des traverses dont la vie est remplie, et c'est le party que j'ay résolu de prendre dans cette grande affaire; je croy que vous trouverez que ce sera le meilleur: la santé de mon neveu décidera du reste, car je crois que c'est le plus grand obstacle à ce dessein, puisque ceux du dehors ne peuvent pas résister en Savoie au pouvoir du roi très-chrestien qui s'oppose si obligeamment à tous ceux qui veullent embarasser en ce païs-là. Je crois tout ce que vous

me dites au sujet du ministre dont je vous parlois desus ceste matière, car l'on est desja persuadé en Savoie que l'on a esté mal informé desur son chapitre et l'on l'a justifié là desus auprès de moy : l'on prend en ceste cour les impressions entre nous un peu légèrement, et les inocens quelquefois en patissent; mais celui-là n'en a pas souffert longtemps, car l'on s'en est dédit quelques momens après. Cependant, je seray fort aisse destre informée de sa conduite dans ces temps icy et à l'avenir. Je vous réponds qu'il ne reviendra rien de tout ce que vous m'escrirez ni au-delà des monts, ni au-delà des mers ; je vous prie aussy de me garder le mesme secret sur tout ce que je vous escrit avec une confiance entière sur toutes sortes de chapitres; j'ay compris que la personne à qui le monde fait plus d'injustice qu'elle ne mérite, est avec vostre nouveau chifre St M lz B h, et cette principale dame qui avoit une conversation avec l'oncle Stysz ot qt Prvp95. Que l'on est malheureux quand l'on est exposé ou par sa conduite ou par une fausse politique aux discours de ceux qui jugent sur les simples apparences ou par malice ou par légèreté ! car pour moy, je crois comme vous, et mesme les gens qui ont vu de plus près les choses, m'assurent qu'elle ne mérite point l'opinion que l'on a d'elle et que l'ambision possède seulle son cœur. Mais ceste ambision, quoique louable, est toujours une forte passion qui fait prendre des moïens qui donnent quelquefois lieu de croire qu'elle est suivie d'une autre plus blamable, et enfin c'est toujours une passion dont la modération est nécessaire pour qu'elle attire moins d'envie et n'entraîne pas dans les autres auxquelles, comme toutes les passions, elle est entraînée ; c'est un grand art que de savoir se maîtriser ; les adversités nous apprennent à le faire, et si nous en profitons, il ne sera pas un petit advantage pour le repos de nostre vie. Mais c'est assez moraliser ; je ne prétends pas par-là acquérir l'insensibilité de ot ytbivpqz, mais je prétends n'avoir pas ses bizarreries et establir en Dieu et en moy-mesme un bonheur que l'expérience nous fait voir que l'on ne trouve qu'en vivant, plus fort pour

l'éternité que pour le temps. Vos réflexions ont attiré les miennes, mais cependant j'en fait sur ce que vous m'escrivez des maris d'Espagne et d'Italie que je ne sauray passer, car je craindray que vous confondisiez le Portugal avec vos voisins, et je me trouve si différemment de ce que vous représentez les femmes de ce païs-là que je ne saurois m'empescher de vous dire que je suis aussy maîtresse ici que la reine d'Espagne l'est peu en Espagne; que j'ay un mary qui m'ayme, me considère et me donne tout crédit, que j'ay toutes les libertés que je veux prendre et que quoyque je n'aye pas dans l'extérieur la liberté francoise, j'en ay plus dans l'essentiel et dans le réel que aucune princesse de l'Europe. Vous prenez trop soin d'icy à tout ce qui me regarde pour ne sçavoir pas précisément toutes les circonstances; l'éloignement et les coutumes des païs diférentes de celles de France, vous les peuvent laisser ignorer. Le prince qui a estably ma félicité s'est tellement empressé à chercher un mariage sortable à M^lle de Soubise par l'envie qu'il a veu que j'en avois, qu'il m'en a offert une avec le consentement de son principal tuteur, qui est celuy dont je vous envoye la généalogie, et l'information que je vous promis par l'extraordinaire de Savoye, par lequel je vous escrivis amplement sur cette matière; c'est pourquoy je vous diré succintement dans celle-cy, me remettant du reste à l'autre, que cet oncle, son tuteur, qui est l'archevesque de Lisbonne, frère du marquis d'Aronches, des premières calités de ce païs, m'a fort remercié de l'honneur que je luy voullois faire de marier son neveu, qu'il étoit prêt à conclure cette affaire aussitôt que je le souhaiterai. Je luy ay répondu que je vous l'avois proposé et qu'avec vostre responsc je pourray luy diré ma dernière résolution : là-desus il accepte le parti que vous faites, ne voullant *pas seullement entendre parlé de dot, disant que le sang d'une maison aussi illustre suffit et est le meilleur parti qu'ils peuvent souhaiter estant de ma main;* enfin il n'y a rien de plus honneste que leur procedé. Ce jeune seigneur est fort bien ellevé, doux et de très-louables inclinaisons, sans dépendance d'aucune fa-

mille, qui est une grande affaire pour vivre en repos. Je crois que ma cousine vostre fille sera plus heureuse avec luy qu'avec aucun autre : *ses biens sont considérables* pour ce royaulme dont la petitesse au prix de celuy de France ne permet pas de si grands biens dans la noblesse : *il est des premières, il est grand du royaulme et n'a qu'un défaut qui est personnel à son ayeul*, et qui, à mon sens, ne luy fait plus rien et que l'on trouveroit dans bien des maisons illustres de France, s'il y avoit une inquisition qui les veullent examiner. Voyla, ma belle-sœur, ce que je peux faire en attendant vostre response, car quelque liberté que vous me donniez de disposer de ce mariage selon ce que je jugeré à propos, je n'ay pas voullu le faire sans sçavoir auparavant vostre dernière volonté sur celuy qui se *présente ; le roy très-chrestien y donnera avec plaisir son aprobation, car il peut estre avantageux à ses intérêts comme je vous ay desjà expliqué dans ma lettre précédente.* Adieu, charmante et non pareille amie ; il n'y a que moy qui mérite d'en avoir une comme vous par la tendresse de mon cœur pour ce que j'ayme : cette tendresse me donne un plaisir extremme de songer que je pourray réussir à vous en donner des marques dans la personne d'une autre vous-mesme. Ma fille se prépare à l'aymer comme j'ayme la mère et se raportera fort avec elle à s'attacher à tous ses devoirs, car il n'y en a pas une que cette enffant oublie pour me plaire : j'attends avec impatience vostre réponse et suis tout à vous.

« Je n'ay pas le cœur de vous parler des hardes ; il viendront quand il pourront ; les malheureux poulins que j'ay fait venir d'Espagne, ne sauroit non plus trouver de voiture pour aller jusques à vous ; il partiroit le premier, mais je ne sçais pas quand ; je vous en advertiré tousjours avant. J'oubliois à vous remercier des soins que vous prenez pour ménager l'amitié de vos amis : il peut arriver mille conjonctures où elle est utille ; je vous prie donc de continuer de le faire. »

Quelques mois après, Constance-Émilie de Rohan-Sou-

bise épousait, le 18 mai 1683, le protégé de sa royale amie, José Rodrigo de Camera, comte de Ribeyra-Grande, tandis que l'hymen de l'Infante était déjà plus que compromis.

Nous donnerons maintenant six billets, très-curieux, de Jeanne-Baptiste-Marie de Nemours, duchesse de Savoie, régente pendant la minorité de son fils Victor-Amédée II, celui-là même dont s'occupe la lettre précédente. Ils sont également adressés à la même princesse de Soubise, et tous datés de Turin. Jeanne de Nemours avait épousé, le 11 mai 1665, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, veuf d'une fille de Monsieur, frère de Louis XIV; elle lui avait apporté en dot le Génevois, le Faucigny et la baronnie de Beaufort; de ce mariage était né un fils unique, Victor-Amédée, premier roi de Sardaigne. Elle exerça la régence de ses États depuis la mort de son mari, arrivée en 1675, jusqu'au jour où, comme nous l'avons dit, Victor-Amédée rompit le projet de mariage ici mentionné et déclara vouloir régner par lui-même.

« Le 22 mars 1677. — Si vous vous faites un plaisir de panser quelquefois à moy, je vous assure que je nen ay pas un moindre quand vous me le mandez dans vos lettres, car on ne peut pas au monde estre plus sensible que je le suis à toutes les marques que vous m'y donnez de vostre amitié. Vous pouvez si fort compter sur la mienne qu'il seroit inutile de vous en faire de nouvelles protestations, lesquelles aussy bien ne vous exprimeront jamais assez jusques où va ma sensibilité. Je vois par vostre lettre qu'on ne sçait point précisément encore le temps auquel le roy doit revenir; apparemment, il viendra prandre un peu de repos après les fatigues qu'il a eu dans le commencement de cette campagne. Vous estes dans le païs des nouvelles, et il n'en est pas isy qui vaillent vous estre mandées, et se n'en sera pas une pour vous que de vous dire que j'ay toute la tendresse que vous pouvez souhaitter de moy. »

« Ce 18<sup>e</sup> juin 1678. — Madame la comtesse est icy depuis deux jours. Elle est arrivée en bonne santé. Je l'ay trouvée ex-

trêmement grossie depuis que je ne l'ay pas vue. Je tascheray de luy faire toute sorte d'honnestetés pendant son séjour, et de luy continuer tous les traitemens et tous les honneurs que je luy ay fait rendre pendant la route et à son arrivée ; je ne l'ay pas pu loger au palais, parce que M. le prince de Carignan la voulu chez elle. J'attens toujours avec impatience la confirmation des nouvelles qui me viennent de toute part, saichant la paix des Hollandois, et la paix générale si elle se fait comme toutes les apparences y sont. La modération du roy rehaussera extrêmement la gloire qu'il s'est acquise pendant la guerre. Je comprens aisément que M<sup>me</sup> la duchesse de Monaco doit se résoudre avec peine à la mort dans l'aage où elle est, après avoir esté toute sa vie dans le plaisir, c'est un pas désagréable à faire, souvenez-vous toujours que vous avez icy une très-sincère et très-tendre amie. »

« Ce 15 février 1681. Je m'intéresse trop en tout ce qui vous touche pour ne pas me réjouir avec vous des nouvelles marques d'estime que Sa Majesté vient de donner à monsieur vostre mary. Cela fait voir combien le roy considère son mérite et ses services. Vous voulez bien que je vous apprenne vous-mesme ce que vous apprendrez par la voix publique, que S. A. R. M. mon fils a fixé son départ pour le Portugal à l'esté de l'année 1682 ; il a voulu dissiper par cette démarche les faux bruits que les ennemis de sa gloire avaient répandus et satisfaire à l'impatience de la reyne et de tout le royaume ; la seule pancée de cette séparation me fait déjà beaucoup de peine ; si quelque chose peut adoucir ma douleur, c'est d'avoir préparé une couronne à ce fils que j'aime uniquement ; les bontés de ma sœur me consolent aussy, car je suis persuadée qu'elle le regardera des mesmes yeux et qu'elle en aura les mêmes soins que l'Infante. Il est malaisé d'accommoder ma tendresse avec les sentiments que... »

« 2[e] janvier 1682. — Puisque la grossesse de M[me] la Dauphine est asseurée, je vous prie luy en témoigner ma joye et de l'asseurer que personne au monde ne s'intéresse plus que

moy en tout ce qui la regarde. Je suis persuadée que vous n'avez point eu les ordres qu'on reçeu les dames du palais de service toutes ensemble, et que vous avez auprès de la reyne des distinctions qui conviennent si fort à votre naissance et à votre mérite; il me paroît qu'on a sujet de rire du mariage de M. de Guimené avec M[me] de Banné, il faut que se soit une passion bien violente puisque la disproportion de leur aage et les conseils de toute vostre parenté ne l'en peuvent détourner; monsieur votre fils fait partir dans quelques jours le maréchal général de la maison pour aller marquer à Lisbonne le logement de tous ses officiers; nous commencerons lundy le carnaval par un bal et cela ira continuant jusques en caresme. Je suis toujours vostre plus tendre et plus sincère amie. »

« 25[e] janvier 1682. — Je n'ay pas moins d'impatience de vous voir icy que vous m'en tesmoignez dy venir, je vous y attens donc avec tout l'empressement dont je puis estre capable pour la personne du monde que j'aime le plus tendrement; vous serez icy tout comme vous voudrez estre, c'est-à-dire incognito ou avec les distinctions qui sont dues aux personnes de vostre qualité. Vous pouvez venir dans votre carrosse jusques à Chambéry; depuis Chambéry jusques à Suse, vous trouverez dans toutes les postes de relais, des porteurs, et à Suse mes carrosses qui vous conduisent icy en toute diligence; j'espère mesme que vous vous trouverez icy le 14[e] de may, qui est le jour de la naissance de monsieur mon fils et que vous pourrez estre tesmoins de nos resjouissances; mandez moy quand il en sera temps le jour de vostre départ de Bourbon affin que vous trouviez en Savoie toutes les voitures qui seront nécessaires. Le marquis de Saint-Maurin qui commande dans la province aura soin de vous y faire servir. Je suis si occupée de la bonne nouvelle que vous m'avez donnée par le courier, que je ne sçauray vous parler d'autre chose; en venant de ...., défaites vous de toutes les idées de grandeur et de magnificence que le séjour de la cour vous a imprimé, mais soyez persuadée que vous trouverez

en moy un fond de tendresse et de bonne amitié que je ne puis vous tesmoigner que foiblement par une lettre, et dont je vous donneray estant icy les marques les plus vives que vous puissiez désirer de la plus parfaite de vos amies. »

« 10 juin. — Je crois que M. le cardinal d'Estrée sera à Paris plutost que cette lettre dont vous sçaurez par luy de mes nouvelles. M. Foucher vous dira combien je vous considère et l'amitié tandre et sincère que je conserve pour vostre chère personne. Nous sommes icy en grand éveil à cause de M. l'Électeur de Bavière, qui mourut il y a quinze jours à une maison de Munic d'un accident d'apoplexie. Son mal ne dura pas demi-heure : jamais mort n'a esté si prompte ni imprévue, car à quelques fluxions près sa santé estoit parfaite. En Allemagne, les souverains ne sont majeurs qu'à dix-huit ans ; ainsy comme le jeune Électeur n'en a que dix-sept, le duc Max aura une régence d'un an : voilà deux mariages considérables à faire, car le frère et la sœur ne peuvent demeurer longtemps dans l'estat où ils sont. Je vous suis obligée de la part que vous prenez en tout ce qui me touche ; les bruits qui courent dans le monde sur le mariage de Son Altesse Royale n'ont rien d'assuré, il est si jeune qu'on peut encore attendre quelques années sans prandre de résolutions précises : je vous conjure ceppendant de croire que vous avez en moy une très-parfaite et tendre amie. »

Nous remonterons en arrière pour transcrire une lettre de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV ; nous n'en savons pas le destinataire :

« Monsieur, parce que vous m'avez dit que vous vouliez servir des deniers de la Rochelle surcoy il vous avoit plu me faire faire un don et ne voulant point vous estre importune en ce tamps où je voys bien que vous en avez à faire, j'ay pancé que vous me voudrez bien acorder une requeste très-humble que je vous fais quy est de ne vouloir permectre quil pase en ce païs de pastel jusques à vint mille bales, et me doner la moytié. Je le ferois mettre entre des mains de quy il vous plairoit me mander. Je crois bien qu'ils ne paseroient

pas fort prontemant, mais encorres cella mayderoit un peu, car vous savez que vous ne me pouvé rien bailler asteure cella ne vous incommodera pas, car autrement je serois très-marie de vous le demander, mais si il ne paset icy aussy trouveront-ils un autre chemin où vous n'aurez rien, mais parce qu'il est plus lonc, ils prendroient plus vollontiers ce chemin, je vous suplie donc, monsieur, m'accorder cette demande que je vous fay, non pas sans rougir, car vous savez que je n'ayme pas à demander. A Dieu, etc.

« CATHERINE DE BOURBON. »

Nous finirons maintenant avec M^me^ de Pompadour ; c'est une lettre très-curieuse du comte de Saint-Florentin, annotée par le roi :

« J'ay porté à M^me^ la marquise de Pompadour le brevet que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me renvoier, et je suplie Votre Majesté de me permettre de la remercier de m'avoir chargé d'une commission aussi agréable que je n'avois osé prendre sans ses ordres. J'ay gardé la lettre de M. de Saint-Aignan que Votre Majesté m'a renvoié, Votre Majesté ne faisant ordinairement réponse qu'à celle par laquelle on lui donne avis du don gratuit. MM. les députés des États du Languedoc attendent les ordres de Votre Majesté, pour luy présenter les cahiers de la province, c'est un honneur dont ils sont fort jaloux avec raison, et qu'ils désirent fort que Votre Majesté leur accorde, ils m'ont donc prié de l'obtenir de Votre Majesté et de luy demander ses ordres pour le temps et le lieu où ils se rendront. M. le prince de Dombes compte se rendre auprès de Votre Majesté dans les premiers jours d'août, M. le duc de Boutteville n'a pas encore pu faire usage de la grâce que lui a accordée Votre Majesté ; il sera obligé d'avoir un procès avec son fils, mais il ne veut rien entreprendre sans les ordres de Votre Majesté, et m'a prié d'envoyer à Votre Majesté le petit mémoire que je joins icy.

« Les nouvelles que nous recevons tous les jours des conquestes de Vostre Majesté nous comblent de joie. Mais per-

mettez-moy, Sire, d'assurer Votre Majesté que j'y prens plus de part que personne : mes sentiments pour Elle m'en assurent. »

Versailles, 14 juillet 1745.

En marge le roi a inscrit les réponses suivantes :

« Le lieu n'est pas superbe pour recevoir les États du Languedoc, mais je conte me rendre à Gand dès qu'Oudenarde sera en notre possession. Ainsy les députés peuvent se rendre à Gand vers la fin du mois. Comme le parlement de Paris est venu sans personne, je crois que vous pouvez fort bien vous dispenser de faire ce voyage avec eux.

« Je ne me mesle point des affaires de M. de Boutteville avec personne ; c'est à luy à faire ce qu'il croit qui lui convienne.

« Je reçois votre compliment étant bien persuadé de vostre joie, et je suis bien persuadé que vous avez fait avec plaisir le petit voyage que je vous ay fait faire. »

Camp de Bon (?), 17 juillet.

Pour copie conforme :

E. DE BARTHÉLEMY.

# VICISSITUDES D'UN LIVRE ET D'UN AUTEUR

## I.

C'était quelques années avant ce siècle. La grande révolution venait de s'accomplir. Les intelligences d'élite, âmes fortes et honnêtes, tout en déplorant des excès inévitables, en reconnurent la nécessité et surent apprécier les immenses services qu'elle rendit à la cause de l'humanité.

Les sciences avaient suivi l'impulsion de ce mouvement. La rénovation complète des vieux systèmes, la renaissance des études sérieuses ramenées à leur vrai but, s'opéraient. L'Institut venait d'être organisé. Pénétrée de cette pensée de madame de Staël, que l'esprit humain se conserve par les sciences, la génération nouvelle embrassa avec ardeur la carrière de la science; elle s'appliqua surtout à l'étude de la nature, à l'observation exacte. Le gouvernement favorisait cette tendance qu'il eut le mérite, en quelque sorte, de faire naître et d'encourager. Des voyages furent entrepris, et le résultat en fut heureux. Ce n'étaient plus des voyages dont le principal motif consistait à rapporter les *joujoux* des pays étrangers, mais des expéditions savantes bien ordonnées qui nous ont valu la connaissance des peuples des différentes races et des animaux et des végétaux des diverses régions.

A cette époque de noble émulation, un jeune homme, qui avait eu dans les lettres les succès les plus éclatants, parcourait les environs de Paris. On le rencontrait tantôt avec L. de Jussieu, l'illustre botaniste, tantôt avec André Thouin, le jardinier en chef du Jardin des plantes, quelquefois avec Nicolas Duchesne et Leblond, mais plus souvent

seul. Un penchant irrésistible semblait le conduire dans ces belles campagnes pour l'engager à en observer les plantes, les insectes, les fleurs, les oiseaux, les arbres, les variétés du sol. Selon lui, le séjour des villes, la facilité de trouver la science dans les livres, avaient fait perdre aux hommes l'habitude et le goût de l'observation. On avait laissé de côté la campagne et toutes ses merveilles. La science avait appris à se passer de la nature. L'art, en tâchant de l'embellir, avait séduit aisément des juges qui n'avaient pas le modèle sous les yeux, et l'art était presque venu à bout de la faire oublier. De là ses dispositions pour aller saisir sur la nature même les secrets qu'elle cache souvent à ceux qui ne l'étudient que sur la représentation iconographique de ses sujets.

Notre jeune homme avait nom Jauffret (1). Il était âgé de vingt-huit ans. Sa figure était expressive, sympathique; son regard si plein de bonté et d'intelligence avait encore ce je ne sais quoi qui attire l'estime, la confiance. Sa timidité d'enfant faisait ressortir davantage ses précieuses qualités. Le grand artiste Louis David, qui fut l'ami de Jauffret, a reproduit avec vérité et admirablement les traits de cette intéressante physionomie. Nous nous sommes quelquefois surpris en extase devant cette œuvre qui porte la manière, le cachet du maître, ce goût de l'antique, dont il fut le restaurateur.

## II.

On voyait alors au café des Arts, rue de Tournon, une société de jeunes gens spirituels et aimables, cultivant les sciences, les lettres et les beaux-arts, indifférents au luxe et à la mode. Dussault, Miger, Méhul, Cuvier, David, Berton, Geoffroy Saint-Hilaire, Jauffret et autres y déjeunaient à la fourchette et y prenaient du thé, qu'ils aimaient

(1) Louis-François Jauffret, né à la Roque-Brussanne (Var), le 4 octobre 1770, mort à Marseille le 11 décembre 1840, où il était conservateur de la bibliothèque.

tous passionnément. Des conversations piquantes avaient lieu entre ces amis ; on y exaltait les choses de l'esprit. Les discussions qui s'ensuivaient étaient d'autant plus intéressantes, qu'elles tournaient toujours au profit de l'art.

Un jour que cette réunion comptait plus spécialement de savants que de lettrés, Georges Cuvier dissertait sur le *Dictionnaire d'histoire naturelle*, de Valmont de Bomare. Après avoir rendu hommage aux bonnes intentions de cet auteur, il faisait pressentir que son œuvre ne pouvait plus satisfaire aux connaissances actuelles, et que certaines parties appelaient hautement une réforme. Mais il se demandait quel serait l'homme capable et laborieux pour offrir à la science un monument plus digne d'elle. Chacun donnait ses observations et cherchait à faire prévaloir ses raisons. Jauffret seul semblait indifférent à la conversation ; il était comme sous l'influence d'un rêve. Ses amis lui demandèrent la cause d'un silence qu'ils ne pouvaient s'expliquer de la part d'un charmant causeur comme il l'était dans l'intimité. Il répondit qu'il méditait précisément le plan et l'entreprise d'un nouveau Dictionnaire des sciences naturelles, et que bientôt il leur soumettrait son projet.

Ici, Jauffret demanda à ses amis la permission de leur retracer un souvenir de jeunesse, qui ne fut point étranger à on idée du Dictionnaire. « Je n'oublierai jamais, leur dit-il, cette époque de ma vie où j'ouvris les premiers livres d'histoire naturelle. Elle a laissé dans mon esprit des traces profondes. Les difficultés que j'entrevis d'abord, le sentiment pénible qu'elles me firent éprouver, le bonheur que je rencontrai ensuite sur ma route, offrent un contraste qui ne peut manquer de vous intéresser. J'étais à la campagne. J'allais chaque jour errer sur les bords de la Seine, dans une vallée silencieuse, qui semblait être l'asile de la rêverie et de la méditation. J'aimais à m'y promener seul, et j'éprouvais cependant un certain vide dont je ne pouvais me rendre compte. Je sentais profondément le besoin d'étudier, de connaître les productions de la nature, pour les mieux ad-

mirer. Un livre d'histoire naturelle me tomba sous la main : c'était un ouvrage où les objets naturels étaient décrits par ordre alphabétique. Je le lus avidement ; mais, après l'avoir lu, ni mon esprit ni mon cœur ne furent satisfaits.

« J'avais vu passer devant moi une série de descriptions sèches et arides. L'article *homme*, placé immédiatement après celui du *homard*, et suivi de plusieurs articles erronés, tels que l'*homme sauvage* et l'*homme marin*, m'avait affligé par le peu de dignité qui avait présidé à sa rédaction. Je voyais d'ailleurs cet article, celui de tous ceux qui devaient m'intéresser le plus, rédigé plus brièvement que celui de l'*abeille*, ou de tel autre animal. Cela me porta à réfléchir. Dès ce moment, mes promenades solitaires m'intéressaient davantage..... »

Nous ne nous égarerons pas plus loin sur les bords de la Seine. Nous suivrons Jauffret au Jardin des plantes, son lieu de prédilection Le voilà parcourant les allées de marronniers, le long des plates-bandes, admirant les riches couleurs des insectes, l'éclat des fleurs, le chant des oiseaux. Il se dirige là-bas vers cette maison en face du fameux cèdre du Liban. Un ami précieux l'y attire; c'est Laurent de Jussieu, qui l'habite avec sa famille. Que d'aimables conversations avaient ces deux hommes unis autant par les sentiments que par leur conformité de goûts ! Comme ils s'épanchaient et comme ils parlaient avec amour de la science !

Un matin, Jauffret entre chez de Jussieu; il le surprend dans son salon, habillant lui-même sa petite fille. « Vous « êtes père, lui dit-il; je puis continuer d'habiller cette en« fant devant vous. La maman dort, je tiens sa place. » Cette anecdote, dont nous garantissons l'authenticité, ne peint-elle pas un coin de la vie de ces hommes utiles, simples, bons, faisant un vrai culte de la science et de la famille ?

Pardonnez-moi, lecteur, je vous devine. Vous me demandez le dictionnaire dont je me suis écarté, mais je crois que vous n'aurez rien perdu à parcourir un instant le Jardin des plantes pour y cueillir une si gracieuse pensée.

## III.

La promesse que Jauffret avait faite à ses amis ne tarda point à porter ses fruits. Il rédigea un prospectus où il développa, avec un solide talent, son projet du dictionnaire des sciences naturelles. La lecture en fut faite au café des Arts. On porta un toast à son honneur. Au nom de la science, Georges Cuvier félicita Jauffret. Mais des difficultés nombreuses se présentaient pour l'exécution de cette œuvre. Il fallait s'assurer du concours de rédacteurs savants et d'un éditeur habile. Jauffret fut au-devant de ces obstacles et sut les applanir.

Le travail fut ainsi distribué : Brongniart (Alexandre), professeur d'histoire naturelle à l'école centrale des Quatre-Nations : la minéralogie et la géologie.

Cuvier (Georges) : les articles généraux de l'histoire naturelle et spécialement de la zoologie, l'anatomie, la physiologie, l'histoire naturelle des reptiles et des vers.

Duméril (Constant), professeur à l'École de médecine : l'histoire des insectes.

Dumont (Charles), membre de plusieurs sociétés savantes : l'histoire des oiseaux.

Fourcroy : la chimie dans ses applications à l'histoire naturelle, aux autres sciences et aux arts.

Geoffroy-Saint-Hilaire (Étienne), professeur au Muséum : l'histoire des mammifères.

Jauffret (L.-F.), secrétaire perpétuel de la Société des observateurs de l'homme, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de Versailles et au Prytanée : l'histoire naturelle de l'homme et des animaux.

Jussieu (Laurent de) : la botanique, la description des plantes.

Palisot de Beauvois, Desportes, Duchesne, Jaume-Saint-Hilaire, Mirbel, Petit-Radel, Poyret, Macré : adjoints à de Jussieu, pour les détails sur les plantes.

Lacépède : l'histoire des poissons.

Lacroix : l'astronomie et la physique.

Lamarck : l'histoire des mollusques, des radiaires et des polypes.

Mirbel, aide-naturaliste au Muséum et professeur de botanique au lycée républicain : la physique végétale.

Tessier, de l'Institut, du conseil général d'agriculture : l'agriculture.

Les prescriptions suivantes furent rédigées par Jauffret. Nous les transcrivons sur l'original autographe signé seulement par Cuvier :

« Chaque auteur remettra, d'ici à deux mois, la liste de tous les mots qu'il croit devoir entrer dans la partie dont il s'est chargé.

« Les trois rédacteurs particuliers réuniront ces listes et y ajouteront, autant qu'il leur sera possible, les mots omis.

« Il leur sera accordé un mois pour cette opération.

« Le rédacteur général réunira le tout par ordre alphabétique et divisera la liste totale des mots en vingt parties à peu près égales, qui formeront autant de volumes.

« Il sera immédiatement procédé à la rédaction des articles. Le premier volume, auquel on aura pu travailler pendant tout ce temps, devra être livré dans six mois à dater du jour où les opérations auront commencé, et les autres sans interruption, de manière qu'on puisse imprimer vingt feuilles par mois.

« Les mots portant articles seront :

« 1° Les noms de règne, de classe, d'ordres, de genres, du système ;

« 2° Les termes anatomiques, physiologiques, botaniques, chimiques et cristallographiques nécessaires à l'intelligence de l'histoire naturelle proprement dite ;

« 3° Les articles relatifs à la philosophie et à l'histoire de la science, tels que ceux *méthode*, *rapports*, etc., etc.

« Les articles de règne, de classe, d'ordre, comprendront les observations générales relatives à ces grandes divisions ;

ceux de règne seront terminés par le tableau de leurs classes; ceux de classe par le tableau de leurs ordres, et ces derniers par celui de leurs genres.

« Il sera fait un choix des espèces les plus communes, ou les plus utiles, ou les plus curieuses par leur caractère, leurs habitudes ou leurs propriétés; on en fera l'histoire au long. Les autres ne seront indiquées qu'en gros.

« Les auteurs s'efforceront d'employer un style simple et clair, d'éviter les termes techniques qui ne seront pas indispensables.

« Chaque auteur signera ses articles d'une marque dont l'explication sera en tête du premier volume.

« Chaque auteur corrigera au moins une épreuve de ses articles.

« Chaque espèce aura pour synonyme le nom linnéen, si Linnéus en a parlé, et la meilleure figure. »

« G. Cuvier. »

Ensuite il intervint entre Jauffret et l'éditeur le traité que l'on va lire, et qui est une pièce intéressante pour l'histoire de la propriété littéraire :

« Entre les soussignés : Louis-François Jauffret, secrétaire perpétuel de la *Société des observateurs de l'homme*, demeurant à Paris, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault, division de l'Unité, et Nicolas Levrault, libraire à Paris, y demeurant, quai Malaquais, tant en son nom que comme stipulant pour les citoyens Levrault, ses frères, par lesquels il s'oblige de faire ratifier les présentes, — a été fait le traité suivant :

« Article 1er.— Le citoyen Jauffret, désirant, d'intelligence avec plusieurs naturalistes connus, entreprendre un nouveau *Dictionnaire d'histoire naturelle* dans le genre de celui de Valmont de Bomare, mais dans lequel seront contenues toutes les découvertes faites depuis vingt ans, et qui offrirait les améliorations faites à la nomenclature par les naturalistes modernes, vend, cède et garantit aux citoyens Levrault, frères, la propriété absolue de cet ouvrage.

« Art. 2. Le citoyen Jauffret s'engage à faire coopérer à la rédaction du Dictionnaire les citoyens dont les noms suivent : les C. C. Jussieu, Cuvier, Fourcroy, Brongnart (*sic*), Lacépède, Lamark, Lacroix, Dumont, Duméril, Beauvais (*sic*), Duchesne, Mirbel, Tessier, Daudin.

« Le citoyen Jauffret remettra entre les mains des citoyens Levrault, dans les... mois qui suivront la signature du présent traité, les engagements écrits des savants dénommés, pour la confection du Dictionnaire, et confirmatifs de l'engagement personnel du citoyen Jauffret.

« Les articles de chaque auteur du Dictionnaire seront signés en toutes lettres sur le manuscrit et de lettres initiales dans l'impression.

« La plan détaillé du Dictionnaire sera mentionné à la suite du présent traité.

« Le citoyen Jussieu aura la direction de la partie botanique; le citoyen Cuvier, celle de la zoologie ; le citoyen Brongnart, celle de la minéralogie; le citoyen Fourcroy, celle de la chymie.

« Art. 3. Les citoyens Levrault, frères, authorisent dès à présent le citoyen Jauffret à offrir pour ce travail particulier, et indépendamment de la rétribution fixée pour tous les collaborateurs, au citoyen Jussieu et au citoyen Cuvier, six mille livres, chacun, au citoyen Brongniart, quatre mille livres, et au citoyen Fourcroy, trois mille livres.

« Art. 4. Le citoyen Jauffret s'engage à diriger l'entreprise, à lier entre elles les différentes parties du manuscrit et à fournir ce manuscrit en état d'être imprimé ; à cet effet, il sera chargé de la correspondance avec tous ses collaborateurs. Pour prix de ce travail particulier, les frères Levrault s'engagent à payer au citoyen Jauffret quatre mille livres, indépendamment de la rétribution à laquelle il aura droit de prétendre pour la portion de manuscrit qu'il pourra fournir personnellement.

« Art. 5. Ces différents engagements, indépendamment du montant des feuilles, forment un total de 23,000 li-

vres dont un tiers sera payé dans l'intervalle d'un mois.

« Art. 6. L'ouvrage devra avoir de dix-huit à vingt volumes in-8°, même caractère que celui employé dans la dernière édition in-8° de Valmont Bomare.

« Art. 7. Les citoyens Levrault, frères, s'engagent à payer la feuille de copie de cet ouvrage à raison de 30 francs la feuille, et de solder le montant de chaque feuille à la fin de chaque mois. Les feuilles de copie que fourniront les citoyens Lacépède et Lamark leur seront payées 40 francs.

« Art. 8. Le citoyen Jauffret s'engage, tant en son nom qu'en celui de ses collaborateurs, auxquels il en fera la condition expresse, à ne publier ni imprimer, en aucun temps, aucune partie séparée de l'ouvrage en question.

« Art. 9. Chaque auteur remettra, d'ici à deux mois, la liste de tous les mots qu'il croit devoir entrer dans la partie dont il sera chargé. Les trois rédacteurs particuliers réuniront ces listes et y ajouteront, autant qu'il sera possible, les mots omis. Il leur sera accordé un mois pour cette opération. Le rédacteur général, le citoyen Jauffret, réunira le tout par ordre alphabétique et divisera la liste totale des mots en parties à peu près égales, qui formeront autant de volumes.

« Art. 10. Le citoyen Jauffret aura six mois pour disposer son travail et faire la table générale. Il fournira ensuite une feuille par jour.

« Art. 11. Si, dans le courant de l'impression de l'ouvrage, le citoyen Jauffret était un mois sans donner de copie, les citoyens Levrault, frères, resteraient maîtres absolus de l'entreprise, et le citoyen Jauffret serait tenu non-seulement de leur restituer toutes les avances qu'il en aurait reçues, mais en outre de leur payer une indemnité, à dire d'experts, qui, dans tous les cas, ne pourrait être moindre de trois mille livres.

« La présente clause ne pourra valoir dans le cas où telle interruption du travail du citoyen Jauffret aurait pour motif

une cause majeure, telle qu'une maladie grave constatée, soit de son côté, soit du côté des auteurs.

« Art. 12. L'ouvrage, quoique fait sur le plan de celui de Bomare, sera absolument neuf et ne sera point pris en partie dans ce dernier auteur. Le citoyen Jauffret répond personnellement de toutes les réclamations qui pourraient arriver à cet égard.

« Art. 13. Dans le cas d'une seconde édition, le citoyen Jauffret, tant en son nom qu'en celui de ses collaborateurs, s'engage à faire revoir par eux cette seconde édition et à y faire les améliorations jugées convenables.

« Art. 14. De leur côté, les citoyens Levrault, frères, s'engagent à payer pour cette révision aux citoyens Cuvier et Jussieu, chacun 3,000 fr., aux citoyens Fourcroy, Brongnart et Jauffret, chacun 2,000 fr., et en outre de payer les additions qui pourraient être faites à raison de 30 fr. la feuille. Ces sommes seront payées moitié à la publication de la seconde édition, moitié six mois après ladite publication.

« Fait double à Paris le dix ventôse an neuf.

« Approuvé l'écriture : Nicolas Levrault.

« Approuvé l'écriture : L.-F. Jauffret. »

Ce traité avait soulevé de nombreuses discussions. Levrault plaidait au nom de ses intérêts pécuniaires ; Jauffret répliquait au nom de la science, le seul mobile qui l'avait porté à cette entreprise. Lorsqu'un homme est ainsi animé d'un pareil dévouement, comme il doit être affecté de toutes les misères dont l'intérêt est la conséquence ! Enfin la copie allait être livrée à l'impression ; le Dictionnaire prendrait bientôt place sur les rayons des bibliothèques savantes. Auteurs et éditeurs étaient dans l'enthousiasme : la gloire et l'intérêt semblaient leur sourire.

Jauffret se sacrifiait à son œuvre immense qui l'honore. Mais, hélas ! ses efforts furent méconnus par celui-là même

qui devait bénéficier de l'entreprise. On en jugera par la lettre suivante adressée à Nicolas Levrault. Jauffret disait à celui-ci :

« Citoyen, lorsque j'ai été chez le citoyen Cuvier pour lui remettre les deux mille francs que vous savez qu'il a demandés pour se livrer à l'entreprise du Dictionnaire, j'ai eu avec lui une explication sur vos intentions ultérieures.

« Je lui ai dit que les deux mille francs que je lui portais étaient pris sur les dix-huit cents francs que vous deviez me payer au bout de trois mois ;

« Que ces dix-huit cents francs que je devais recevoir à cette époque et qui m'auraient servi à faire quelques avances aux collaborateurs, et à m'aider un peu moi-même, non-seulement ne me rentreraient pas, mais que j'avais été obligé d'en donner personnellement un reçu, comme si j'avais dû les employer à mon usage ;

« Que non-seulement ces deux mille francs que je lui portais seraient imputés sur la somme à recevoir comme provisoire au bout de trois mois, mais que vous deviez les imputer sur le payement des premières feuilles de l'ouvrage, ce qui me mettrait, moi, dans le cas de faire aux collaborateurs l'avance d'un volume tout entier de rédaction.

« Le citoyen Cuvier a refusé dès lors les deux mille francs, et m'a déclaré qu'il ne les accepterait que si le payement de cette somme ne nuisait en rien du moins pour le moment, ni à l'indemnité qui m'est légitimement due à moi-même, ni au payement des collaborateurs pour les premières feuilles qu'ils donneront.

« J'ai donc mis cette somme de deux mille francs à part ; et, me mettant à réfléchir sur tout ce que j'ai fait jusqu'à ce jour, et sur ce que l'avenir me promet, si je poursuis cette entreprise ainsi que je l'ai commencée, j'ai voulu m'expliquer franchement avec vous afin de ne pas agir en aveugle, et vous compromettre par la suite mal à propos en me compromettant moi-même.

« Autorisé à choisir des coopérateurs sur une liste don-

née, j'ai choisi les plus savants et les plus célèbres. J'ai réussi à les résoudre à travailler.

« Si j'avais consulté uniquement mes intérêts, si j'avais été moins séduit par l'éclat et l'avantage d'une honorable association, j'aurais pris des collaborateurs subalternes, et certes alors je ne me serais pas plaint.

« Mais est-il juste que j'aie mis tant de zèle et d'activité à monter l'entreprise aussi en grand qu'elle pouvait l'être, et d'une manière qui a surpassé mes propres espérances, pour être au bout du compte victime de mes démarches et de mes succès mêmes ? Est-il juste que non-seulement je ne touche rien des six premiers mois, mais que je donne à un autre deux mille francs imputables sur le payement des premières feuilles ? Est-il juste que je fasse ainsi, moi étranger à la propriété de l'ouvrage, les avances de deux mille francs, c'est-à-dire d'un volume tout entier ? Est-il juste que si un homme tel que M. de Jussieu me demande une avance quelconque, je sois réduit à lui montrer vos lettres où vous traitez les éditeurs de votre ouvrage comme des écoliers ne seraient pas traités par leur régent ? Est-il juste enfin que je joue vis-à-vis des quinze ou vingt collaborateurs le rôle d'un commis qui, s'il a six francs à payer, est obligé d'aller les demander au chef, s'il ne veut pas les avancer du sien ?

« Je vous fais ces réflexions pour vous mettre à votre aise, et parce que dans notre dernier entretien vous m'y avez mis moi-même en me disant de renoncer à l'ouvrage si je croyais qu'il fût au-dessus de mes facultés pécuniaires, et que l'exigence des collaborateurs me forçât de prendre avec eux des engagements que je ne prévisse pas pouvoir remplir.

« Si je croyais que l'entreprise dont il s'agit vous tînt à cœur, je vous dirais franchement quels sont les moyens de la faire aller bien et vite; mais j'imagine, et en relisant vos trois dernières lettres, j'en suis entièrement persuadé, que cette entreprise vous sourit moins que dans les premiers moments. Je pense que vous l'appréciez moins, et qu'en dé-

finitive vous désirez que je l'abandonne, si je ne puis me résoudre à en faire les avances, de temps et d'argent. Là-dessus je n'ai rien à dire. C'est à moi d'attendre votre décision, étant bien persuadé comme vous, qu'à laisser là la besogne, il vaut mieux que ce soit plus tôt que plus tard.

« Le citoyen Cuvier m'attend demain, et désire une réponse claire et précise. Veuillez bien prendre ma lettre en considération, et me faire une réponse que je puisse lui montrer. Je désirerais aussi que vous pussiez me donner un rendez-vous pour l'après-midi ou venir passer la journée d'aujourd'hui avec moi.

« Je vous prie de croire à mon sincère dévouement.

« L.-F. Jauffret. »

(Sans date).

Cette lettre produisit un bon effet. Cuvier et de Jussieu concilièrent le différend. Quelques jours après, Cuvier écrivait à Jauffret un billet où il lui donnait rendez-vous chez le plus jeune des frères Levrault, « attendu que, disait-il, la « seule difficulté qui reste à lever entre vous étant la forme « de 'engagement », il serait facile de s'entendre.

En effet, l'entente eut lieu, et, dès ce moment, le Dictionnaire était remis dans la bonne voie. Les auteurs travaillaient sans relâche avec confiance et avec cette ardeur que donne la pensée d'être utile. Voyez Palisot-Beauvois, comme il semble heureux d'avoir expédié une partie de son travail ; il en écrit à Jauffret : « J'ai l'honneur de saluer mon ami « M. Jauffret et de le prévenir que je viens d'envoyer « à M. Jussieu l'entier complément de la lettre A et toute la « lettre B pour la partie du Dictionnaire dont je suis chargé. « Je me recommande à lui auprès de MM. Levreaux (*sic*) : « 1° pour l'impression de mon ouvrage ; 2° pour les livres « suivants dont j'ai besoin pour travailler et qui seront à « compte de ce qui me reviendra : — *Dillenius musc.*, « éd. 1768 ; *les Champignons* de Bulliard ; *la Cryptogamie* « d'Hoffmann, 1 petit vol. in-12 ; Hedwig, *Fundamenta*

« *historiæ naturalis muscorum frondosorum* , 3 ou 4 vol. in-« folio. Bulliard et Hedwig sont des objets assez chers ; mais « si MM. Levreaux ne voulaient pas en faire les avances, cela « pourrait entrer dans notre marché pour mon ouvrage, car « ils me sont indispensables pour travailler au Diction-« naire.

« Salut, estime et amitié.

« Palisot-Beauvois.

« A Monsieur Jauffret, secrétaire perpétuel de la Société « des observateurs de l'homme, hôtel la Rochefoucault, rue « de Seine. »

## IV.

Une grande partie des matériaux devant entrer dans le Dictionnaire des sciences naturelles avait été coordonnée par Jauffret ; la copie était toute disposée pour l'impression. Enfin le premier volume, in-quarto, parut en 1804, et les quatre autres successivement jusqu'en 1806, époque à laquelle une circonstance fâcheuse obligeait Jauffret à s'éloigner de Paris. Il en témoignait ses regrets à l'un des frères Levrault, dans la lettre qui suit :

« Monsieur et ami,

« Des circonstances particulières, dont je vous ai déjà « donné connaissance, m'engageront vraisemblablement à « faire bientôt un voyage à Lyon et en Provence ; si cette « absence peut toutefois se concilier avec vos intérêts, rela-« tivement à la besogne dont je me suis chargé pour l'en-« treprise du Dictionnaire des sciences naturelles. Ne serait-« il pas possible de trouver quelqu'un qui pût se charger « de faire cette besogne ? Je resterai seulement chargé de la « rédaction de l'histoire naturelle de l'homme, pour laquelle « je m'entendrais avec Cuvier. Je mettrais mon successeur « u courant, et lui donnerais une note exacte des manus-

« crits déjà fournis et de ceux à fournir. Si M. Deleuze (1)
« consentait à me remplacer, je le serais trop avantageuse-
« ment pour que mon absence pût vous nuire; que si vous
« ne trouviez pas un homme tel qu'il vous le faut et tel que
« je vous le désigne, je sacrifierais sans peine mes intérêts
« aux vôtres. Je resterais à Paris, prêt à tout faire pour le
« succès d'une entreprise dont je sens toute l'importance
« pour vous et tout l'honneur pour moi-même. Ainsi, j'at-
« tends et votre réponse et le résultat de vos démarches,
« pour me déterminer à un départ dont il résulterait en vain
« beaucoup d'avantages pour moi, s'il pouvait vous faire le
« moindre tort.

« Vous savez combien je vous suis dévoué; je n'ai pas
« besoin de vous le redire.

« L.-F. Jauffret. »

(Sans date).

Nos documents ne nous ont rien appris sur le résultat de cette lettre; mais nous pouvons affirmer que le départ de Jauffret interrompit la publication. Le navire sombra; heureusement, les vagues n'emportèrent point ce qu'il contenait de précieux: les manuscrits furent sauvés et recueillis par les frères Levrault.

En 1816, le Dictionnaire des sciences naturelles fut repris et mené à bonne fin, sans la participation de Jauffret, mais avec ces mêmes matériaux que les frères Levrault avaient eu soin de conserver, — matériaux qui renfermaient, je crois, la copie et les notes fournies personnellement par Jauffret (2).

(1) Bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, né à Sisteron en 1753, mort en 1835.

(2) Une lettre, en date « de Paris, 23 nivôse, 6 heures du soir », adressée à Jauffret par son domestique, à Lyon, poste restante, semblerait favoriser cette supposition. Il y est dit : « Je me suis occupe « de toutes vos commissions... Quant au papier de la société, M. Le- « blond les a chez lui, vu qu'il les a choisies lui-même et je lui ai fait « porté chez lui. Ce qui était du dictionnaire, je les ai remis à MM. Le- « vrault.... Nous avons reçu trois lettres pour vous... une de M. de-

Le prospectus (1) qui annonçait la reprise de cette publication mentionnait les noms de tous les collaborateurs, à l'exception d'un seul, et c'était celui de Jauffret.

L'histoire nous offre de nombreux exemples de cette ingratitude qui semble s'attacher à la destinée de la plupart des hommes de cœur et de talent. Nous devons la déplorer; c'est une de ces lois rigoureuses qui nous font toucher un des mauvais côtés de la nature humaine.

## V.

Sous la Révolution et au commencement du siècle, il fallait avoir le *feu sacré* pour braver le mauvais temps qui régnait dans la littérature. Les affaires de la librairie avaient été malheureuses; il y eut des faillites inévitables. Eh bien, malgré cela, nous voyons Jauffret employer tous les moyens possibles pour répandre les lumières. Rien ne semblait l'arrêter. C'est qu'il était vraiment le type de l'homme de lettres, sans préoccupation du côté commercial, mettant sa plume au service de toutes les bonnes causes.

En 1790, il crée et il rédige, avec le concours de Guichard, Drouet, Bouchard et autres, la *Gazette des Tribunaux*, dont la collection forme 7 volumes in-8°, imprimés par Perlet. C'est à partir de cette époque qu'il eut de nombreux rapports avec Perlet, éditeur du journal qui commença à paraître en 1789, sous ce titre : *l'Assemblée nationale*, et qui fut repris ensuite sous cet autre titre : *Journal de Perlet*, avec la collaboration d'abord de Lenoir-Laroche et plus tard de Jauffret.

Les divers travaux entrepris par Jauffret et Perlet ne furent pas couronnés d'un brillant résultat. L'auteur se plaignait fort de l'éditeur. Parmi ces plaintes, il en est une qui est

« jussieu ; elle contient deux petits morceaux de copies sur l'histoire « naturelle... »

(1) Rédigé par Defrance, Cuvier, Brongniart, 1816. Imp. de Lenormant, in-4°.

arrivée jusqu'à nous, et qui nous a paru intéressante, car elle nous révèle une question de plagiat et de littérature légale. Le 14 octobre 1806, M. Jauffret écrivait à Madame (Masson) cette lettre curieuse, datée de Paris :

« Madame, c'est encore vous qui serez la dépositaire des peines que j'éprouve en ce moment au sujet de mes relations avec M. Perlet, que vous avez renouées d'une manière qui paraissait devoir être avantageuse à lui comme à moi. J'ignore si dans le temps il vous communiqua toute l'étendue de ces relations nouvelles. A l'époque où je fis, avec M. Perlet, le traité qui m'imposait plusieurs travaux différents, j'avais quelques travaux commencés, et d'autres, dont on me demandait la continuation. M. Perlet désirait d'abord acquérir de M. Le Clère le fonds de tous mes ouvrages précédents; mais le haut prix que M. Le Clère exigeait et les conditions qu'il imposait détournèrent M. Perlet de cette acquisition. Il fut arrêté entre nous que, au lieu de continuer *les Voyages de Rolando* (1), nous entreprendrions des ouvrages neufs... Ce fut en présence de madame Perlet que je fis part de différents plans d'ouvrages auxquels je me proposais de travailler en temps et lieu. Ces divers plans, auxquels je devais attacher quelque importance, parurent entrer si bien dans les vues de tous, que l'on m'engagea à tout quitter pour les exécuter simultanément. Il fut arrêté que je céderais à M. Perlet *la Corbeille de fleurs et le Panier de fruits, ou la Récolte de chaque mois offerte aux demoiselles*. Cette conception était évidemment de moi. Le prospectus qui fut publié en est la preuve évidente, et les dispositions du traité le prouvent encore mieux. Je cédai aussi un ouvrage, dont le manuscrit n'était pas achevé, intitulé : *Dialogues des Enfants, à l'usage des Hommes* (2), l'un de mes ouvrages pour lequel j'ai une affection particulière. J'en avais donné le manuscrit quelque

(1) Cours d'éducation donné par Jauffret, au Louvre, dans la salle dite des *Ducs et pairs*, et rédigé en 6 vol. in-18. Paris, Leclère, 1800-1802, publication des plus originales, non achevée.

(2) Encore inédit.

temps après; mais nous l'ajournâmes pour ne pas retarder le travail de la *Corbeille* et du *Panier*, dont nous étions convenus d'avoir toujours deux mois d'avance, et de plus, pour ne pas retarder l'exécution d'un voyage en France que je devais faire et publier successivement, sous le titre de *Voyage en France par l'Ami des Enfants* (1). Il était convenu que je voyagerais réellement pendant l'espace de quatre années, que je recueillerais partout des notes et renseignements sur les productions de la nature et de l'art, que je rédigerais les matériaux, que l'ouvrage qui en résulterait me serait payé à raison de soixante francs la feuille, et que les frais du voyage seraient compris dans les frais de rédaction, c'est-à-dire que j'appliquerais le bénéfice de mon travail à voyager. Seulement M. Perlet s'engageait à me faire une première avance pour que je pusse voyager pendant les deux premiers mois.

« Pendant mon voyage, il était convenu que je tiendrais note des personnes qui pourraient par la suite acheter le *Voyage en France*, et de plus que je chercherais à préparer des abonnés à un journal intitulé *le Courrier des Familles* (2) que nous aurions entrepris après la terminaison du *Voyage en France*.

« Je voyais M. Perlet et M^me^ Perlet elle-même montrer surtout un grand zèle pour l'exécution de ce voyage (3). Je me décidai à l'entreprendre au commencement de juin dernier, quoiqu'à cette époque il eût été plus convenable à mes intérêts de rester à Paris, où je laissais en souffrance une affaire importante.

(1) Même après Berquin, dont il fut l'ami, Jauffret reçut ce titre de la part de ses nombreux et intéressants lecteurs.

(2) Ce courrier fut publié à Marseille en 1831, in-8°.

(3) Perlet écrivait à Jauffret, à Lyon : « Monsieur et ancien ami, je « ne suis point en peine de la manière dont vous ferez vos relations « pour *ce voyage*. J'ai la plus haute idée de ce travail et de l'intérêt « qu'il inspirera.... Bonjour et bonne amitié. *Perlet.* Paris, 1^er^ juillet « 1806. »

« Avant mon départ j'avais laissé en avance, comme le traité l'exigeait, de quoi remplir pendant deux mois la *Corbeille* et le *Panier;* le traité désignait pour la correction des épreuves un de mes anciens collègues dont personnellement j'avais toujours reçu des témoignages d'amitié, et qui occupe une place au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale. J'avais autrefois connu en lui du zèle et assez de moyens, et je le croyais propre à satisfaire les vues de M. Perlet et les miennes.

« Le prix du manuscrit de la *Corbeille* et du *Panier* est ainsi stipulé: 50 fr. la feuille d'impression, dont 30 fr. en argent et 20 fr. en quittances à-compte de la somme que je lui dois; somme qui provient d'anciennes impressions faites pour mon compte du temps des assignats, à l'époque où j'étais rédacteur en chef du *Journal de Perlet...*

« Le cousin de M. Perlet, étant correspondant des théâtres, m'invite à le charger des pièces que je pourrais composer. J'y consens, et je lui laisse en partant le manuscrit d'une comédie en un acte (1).

« MM. Bruni, Plantade, Méhul, Villoteau, ayant composé des airs pour plusieurs de mes romances (2), j'en laisse un certain nombre à M. Perlet, et M. Villoteau, dont M. Perlet a l'adresse,.. se charge spécialement, sans aucun intérêt, de lui en fournir une tous les mois...

« Je donne communication à M. Perlet d'un registre contenant quinze cents adresses de familles avec lesquelles j'ai été en relation.

« Le traité, relativement à la *Corbeille*, stipule une augmentation dans le prix de la rédaction proportionnée à l'augmentation des abonnés. Cette disposition est une preuve de mon droit à l'exploitation personnelle de l'ouvrage, à l'inspection des registres au moins toutes les années.

(1) *Le Bureau de l'hymen*, comédie en prose, non représentée et restée inédite.

(2) On doit à Jauffret un recueil de *Romances historiques et pastorales*, avec la musique de Méhul et de Berton. Paris, Cousineau, 1795, in-8°. Ce livre est introuvable. Il a été trad. en allemand.

« Je partis, et pendant deux mois je parcourus les départements de l'Ain, du Rhône et du Léman. Je vins faire un petit voyage à Paris pour des affaires personnelles, et je reçus de M. Perlet un assez bon accueil; mais, dès ce moment-là, Mme Perlet me témoigna une froideur très-marquée.

« Je repartis après avoir composé des numéros de la *Corbeille* pour deux mois; je dis à M. Perlet que je ne lui demandais point d'argent pour cet objet, ni pour la continuation du voyage, mais que je le prierais de payer 200 fr. pour moi à la fin de septembre; il m'assura qu'il le ferait.

« Voulant revoir mes articles la veille de mon départ, le 9 août dernier, je les retiens en assurant à M. Perlet qu'il les recevrait le lendemain matin par M. Le Blond (1), à qui je remis en effet le paquet en montant en voiture, avec l'invitation de le porter sur-le-champ à son adresse; il paraît que M. Le Blond eut la négligence de garder le paquet trois ou quatre jours, et cette circonstance, qui, dans le fond, n'a pu procurer à M. Perlet qu'une inquiétude passagère, puisque enfin, avant le 15 août, la copie était entre ses mains, et qu'elle n'était nécessaire que pour les numéros du 15 septembre, — a suffi pour faire former à M. et Mme Perlet le projet de s'approprier entièrement l'entreprise, en chargeant un ami de la rédaction. Chose inconcevable, chose inouïe! M. Miger a été investi de la rédaction absolue. On ne manquait pas encore de copie, car on a envoyé chez lui non-seulement ce qui existait alors, et qui aurait suffi pour imprimer trois numéros, mais encore celle que j'envoyais de la route dans des lettres que je prenais la peine d'affranchir; le tout arrivait chez le nouveau rédacteur qui, pour avoir droit à l'agréable rétribution de 50 fr. par feuille, substituait sa copie à la mienne, sous le prétexte que mes morceaux étaient des-

(1) Auteur, avec M. Duchesne, du *Portefeuille des enfants*, « ouvrage « très-important qui suffirait pour mériter la reconnaissance des pères « de famille. » V. *Notice sur Duchesne*, par le baron de Silvestre. Paris, 1827, in-8°, p. 13.

tinés à un trop jeune âge et que *la Corbeille et le Panier* devaient être lus par les jeunes dames plutôt que par les jeunes demoiselles.

« Qu'on juge de mon étonnement lorsqu'on me fait lire dans les départements la *Corbeille* de la nouvelle fabrique ! J'écris à l'instant à M. Perlet, et je fais malheureusement passer mes lettres par M. Le Blond. M. Le Blond était absant, M. Perlet ne reçoit pas mes lettres; d'ailleurs son parti était pris.

« M. Perlet, dès l'instant qu'il a inséré dans la *Corbeille* des morceaux d'un rédacteur étranger, en a suspendu l'envoi à tous mes parents et amis qui étaient portés sur son registre. Surpris de cette mesure, j'accours à Paris. Je viens chez lui jeudi dernier et j'y trouve précisément le nouveau rédacteur. On me reproche mon silence, et je n'ai pas de peine à me justifier. Je donne à M. Perlet les dernières lettres que je lui adressais sous l'enveloppe de M. Le Blond. L'une de ces lettres contenait des renseignements importants sur notre entreprise du *Voyage en France*. Je dis à M. Miger que, sans vouloir l'exclure de la rédaction, je crois juste qu'il ne soit plus rien inséré dans *la Corbeille de fleurs et le Panier de fruits* que de mon consentement; que je lui demande à voir les articles qu'il pourra faire, lui assurant que je serais bien aise qu'il jette les yeux sur les miens; que l'intérêt du journal est tout ce qui doit nous occuper. Il paraît y consentir et M. Perlet aussi. Je demande où l'on en est, où est ma copie ; je demande à voir les épreuves courantes ; on me fait des réponses évasives, et l'on m'ajourne au lendemain matin.

« Le lendemain je me présente de nouveau chez M. Perlet. Il me remet encore au lendemain sous prétexte qu'il est fort occupé. Même course le jour suivant. La veille, M. Miger avait dîné chez M. Perlet, et l'on avait décidément arrêté de m'exclure ; M. Perlet me reçoit avec froideur ; je lui fais observer que la romance qu'il se propose de faire paraître le 15 est insignifiante, soit par les paroles, soit par la musique ; je lui dis d'en substituer une à mes frais, pour le bien du journal et

pour ma propre réputation. Il m'objecte que M. Miger y tient. Je vais donc chez M. Miger pour le prier d'en faire le sacrifice. Il me dit que le jeune homme qui a fait la musique est un de ses amis; que sa mère est la bienfaitrice de sa famille. En ce cas, lui dis-je, il faut tâcher au moins d'y substituer d'autres paroles; M. Miger fait moins de difficultés, parce qu'il paraît être moins lié avec l'auteur des paroles. Il me promet d'en parler à M. Perlet et au musicien, et qu'il m'écrirait si cela pouvait se faire et ce qui aurait été arrêté avec M. Perlet pour la suite de la rédaction. Je me soumettais à toutes ces démarches assez humilliantes pour éviter un éclat qui n'aurait pas convenu à mon caractère pacifique.

« Si du moins, en faisant l'adoption de cette romance, dont les paroles et la musique sont si peu de choses, M. Perlet n'en avait pas eu d'autres! Mais alors même, il en avait deux ou trois, dont une de M. Méhul: le nom de ce célèbre compositeur aurait fait du bien à *la Corbeille* et je ne conçois pas qu'on ait pu ne pas le sentir.

« J'attendais la réponse de M. Miger avec impatience. Je l'ai reçue, et je ne la conçois pas encore. La voici:

« Mon ami, j'ai vu Perlet et sa femme et leur ai parlé « comme je te l'avais promis. Mais ils ne veulent rien en- « tendre sur cet article. Leur parti est pris, et ils ont abso- « lument renoncé à ton travail. Ils m'ont même défendu de « te montrer les épreuves et ont insisté pour que toute par- « ticipation quelconque de ta part à cet ouvrage cessât « entièrement. Malgré ma bonne volonté, je ne puis faire que « cela ne soit pas ainsi.

« Quant à la romance, Perlet m'a témoigné qu'il voulait « qu'elle fût conservée; je ne lui ai pas dit un mot du projet « de changement dont tu m'avais parlé; il m'a prévenu à cet « égard sur toute démarche que j'aurais pu faire auprès du « musicien.

« Je suis fâché de n'avoir pas à t'annoncer de meilleures « dispositions; mais je te prie de croire qu'il n'a pas dé- « pendu de moi de les changer.

« Salut amical, « MIGER. »

« Cette lettre est datée du 12 octobre. Or, maintenant, j'ose vous le demander, que puis-je et que dois-je faire vis-à-vis de M. Perlet et de sa femme ?

« Doit-il dépendre d'eux de s'approprier ainsi un ouvrage que je leur ai cédé, qui a paru, qui paraît sous mon nom, et de m'exclure même de sa rédaction ? Je leur ai fait dire que, plutôt que de l'abandonner, je consentirais à la faire gratuitement, ou du moins entièrement en déduction de ce que je dois. Cette proposition si favorable pour eux ne prouve-t-elle pas que je m'intéresse au succès de l'ouvrage ? Et n'ai-je pas à répondre au public, aux mères de famille de tout ce qui peut y entrer ? Si quelques phrases, quelques articles équivoques ou inconvenants se glissent dans ce journal, n'est-ce pas moi qu'on accusera ? Et si une fois je perds cette confiance que l'on a dans la profonde moralité de ce que j'écris, pourrais-je encore écrire ?

« Doit-il dépendre de la volonté d'une des parties d'annuler un traité aussi détaillé que celui qui nous lie, M. Perlet et moi ? Que ferai-je maintenant des matériaux de mon voyage ? Les préfets des départements que j'ai visités sont instruits de nos projets. Beaucoup de personnes les connaissent. Pouvais-je croire que les engagements pris par M. Perlet seraient si peu stables ?

« J'ai écrit à M. Perlet que j'avais découvert à Lyon qu'un littérateur s'occupe d'un voyage en France, mais fait dans le cabinet d'après les statistiques des départements et les voyages qui existent. Que veut-il faire d'après une telle découverte ?...

« Daignez, Madame, de concert avec M. Masson, interposer votre médiation dans cette affaire. J'ose vous le demander comme une suite du premier service que vous m'avez rendu. Je crois au succès de vos démarches.

« J'ai l'honneur, etc.

« L.-F. Jauffret. »

*La Corbeille de fleurs et le Panier de fruits* forme

23 cahiers réunis en deux beaux volumes in-8°, de 392 pages chacun, avec 24 planches coloriées gravées par Maradan. Le volume de fleurs contient douze romances gravées avec la musique par Méhul et Berton. « On y a réuni tout ce « qu'il y a de plus beau en fruits et en fleurs avec leurs des« criptions botaniques et usuelles, et diverses anecdotes re« marquables sur les fleurs et les fruits qui composent cette « collection (1). »

Le *Catalogue des livres d'Hippolyte Le Bas*, *peintre aquarelliste*, mentionne un volume sans nom d'auteur, avec ce titre : *le Panier de fruits*, *ou Descriptions botaniques et notions historiques des principaux fruits cultivés en France*, Genève, 1819, in-8° avec 24 planches. A la suite de ce volume on trouve les pièces suivantes : *L'Enfance de Massieu*, *sourd-muet de naissance*, *élève de l'abbé Sicard ; la Semaine des trois jeudis ; de la Parure et de la Mode ; Dictionnaire des mots dont le sens a changé ; Histoire d'une femme en voyage*.

Il y a là une contrefaçon et un plagiat. *La Corbeille et le Panier* par M. Jauffret parurent en 1806-1807 et n'ont pas été réimprimés. L'*Enfance de Massieu* est inédite ; Jauffret était lié d'amitié avec Massieu et son digne maître ; il avait recueilli tous les documents au moyen de demandes et de réponses écrites que nous possédons en partie et qui devaient être publiées dans un ouvrage de Jauffret sur l'*intelligence des sourds-muèts de naissance*, dont le manuscrit avait été remis au libraire Galland pour l'éditer. Ce manuscrit dut passer en Suisse, et l'on trouva bon de se l'approprier. Comment qualifier cet acte qui se renouvelle si souvent dans le monde intellectuel ? Nous renvoyons à la préface des *Supercheries littéraires dévoilées*.

ROBERT REBOUL.

(1) QUÉRARD, *France littéraire*, art. *Jauffret*.

# LA

# BIBLIOTHÈQUE DE JEAN CHAPELAIN,

## L'AUTEUR DU POÈME DE LA PUCELLE.

---

Jean Chapelain, conseiller du roi en ses conseils, membre de l'Académie française et de l'Académie des émulateurs d'Avignon, comte palatin, naquit à Paris le 4 décembre 1595 et mourut le 22 février 1674.

L'auteur de la PUCELLE possédait une bibliothèque importante, à laquelle il était fort attaché. Il voulut que ses livres ne fussent ni vendus ni dispersés après sa mort, et il prit les précautions les plus minutieuses pour en assurer la conservation dans sa famille. Mais toutes les mesures qu'il prescrivit dans son testament furent insuffisantes pour préserver sa bibliothèque d'une ruine complète.

Voici les extraits du testament et des codicilles de Chapelain, relatifs à sa bibliothèque.

### EXTRAIT DU TESTAMENT DU 12 NOVEMBRE 1670.

« .... Conservant sur toutes choses les registres originaux de nos lettres sous la clef dans nostre bibliothèque, laquelle formée par nous avec beaucoup de choix et de curiosité pendant l'espace de plus de cinquante années, nous voulons et ordonnons estre conservée en nostre famille, tout entière comme elle se trouvera au jour de mon décedz sans estre vendue ny partagée, la substituant à perpétuité à ceux de mes proches seulement et neveux descendans, qui ne feront

profession que de belles-lettres, et qui sans autre employ, y auront la même inclination et le mesme attachement que moy, afin que sans estre obligez à chercher ailleurs ny achepter chèrement les livres qui y seront du genre d'estude qu'ils auront embrassé, ils en puissent avoir non la propriété, mais l'usage pour s'avancer tousjours plus dans le beau sçavoir, n'y admettant que ceux qui se sentiront assez de génie et de force pour se signaler par leurs escrits entre les plus habiles, et en excluant positivement mes plus proches neveux et mes filleuls mesme qui ne s'y porteront que mollement et à qui la vigueur et la persévérance manqueront pour réussir (et devenir) d'excellents hommes, et pour s'assujettir aux conditions que j'estendray plus particulièrement dans un codicil qui sera fait par moy exprès pour cet article de ma bibliothèque seulement.

« Pour faciliter l'exécution du dessein que nous avons de la conservation absolue de nostre bibliothèque dans nostre famille, nous prions les exécuteurs de nostre testament de faire sceller, soudain après nostre mort, les lieux où nous l'avons tenue, afin qu'il soit dressé un exact inventaire de nos livres en leur présence, dont la minute demeurera entre les mains du garde et sur laquelle seront faites deux copies collationnées par-devant notaire, signées de luy et de deux autres que je nommeray pour surveillants à sa conduite.

« Nous choisissons pour la garde de ladite bibliothèque nostre petit-neveu, Claude Mesnard dit l'abbé, comme n'ayant autre profession que les lettres et estant engagé à garder toute sa vie le célibat, sans que les soins ny les suites du mariage le puissent destourner de cette occupation qui veut un homme entier, en sera mieux chargé.

« Nous entendons aussi laisser dans nostre bibliothèque, non moins inaliénables que les livres qui la composent, nostre portrait en huisle, et celuy de feu M. Gassendi, avec celuy de la sérénissime reyne de Suède, dont elle m'a honoré, nostre grande escritoire d'ébène, nostre petite escritoire *perçante*, nostre grand bureau à armoiries, nostre

chandelier de bois de poirier noir à verrière verte, et nostre grand télescope avec son pied et la goutière où il s'emboeste et se couche pour observer le ciel, mes deux anciens fauteuils de tapisserie à fleurs et mes six siéges ployans anciens de mesme ; outre cela, y comprenant les tablettes pour ranger les livres, et les rideaux de taffetas verts pour leur conservation.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Réservons pour l'usage de notre bibliothèque nostre escritoire, mouchettes et sonnette d'argent, avec nostre orloge et pendule, et celle de poche à réveil-matin, avec celle en forme de tour de léton, qui marque le jour, le mois et l'année, et tout le papier blanc en rame qui s'y rencontrera.

« Nous exceptons aussi les portraits de Mme la duchesse de Nemours-Longueville, Mme la marquise de Flamarens, Mme de la Trousse et M. son mary, Mme la comtesse de Maure, Mme Tallemant, que nous voulons estre placés dans nostre bibliothèque, avec nostre tableau de Saint-Jean et celuy des fruits.... »

CODICILLE DU 15 AVRIL 1671.

« Après avoir fait mon testament, ayant accreu de beaucoup ma petite bibliothèque, j'ay jugé nécessaire de faire sur cet article particulier un codicil par lequel mes héritiers ayent une claire connoissance de mes intentions à l'égard des livres que j'ay amassés par les bienfaits du roy, de feu monseigneur le duc de Longueville, de M. le cardinal de Richelieu et de monseigneur le cardinal de Mazarin, en les servant à leur satisfaction du peu d'industrie qui m'est venue du ciel, et de mon travail depuis plus de cinquante années.

« En confirmation donc de ce que dessus dans mon testament, touchant la conservation de mes livres que j'ay tousjours voulu et veux encore qu'ils ne se partagent ny se vendent, mais qu'ils se maintiennent ensemble inséparablement à perpétuité pour l'usage de mes neveux et arrière-neveux

seulement, qui auront une entière inclination pour les bonnes et belles-lettres, qui, sans estre engagez dans d'autres employs différents de cette profession, s'y appliqueront fortement et constamment, à l'exclusion de tous ceux de mes descendants qui auroient embrassé un autre train de vie, comme du palais, des finances, des armes, qui pour leur fortune les occuperoient absolument, sans néanmoins en exclure leurs enfants, s'ils se portent aux lettres, aux susdites conditions.

« Et d'autant que pour rendre seure l'exécution de cette mienne volonté absolue, et empescher que cette précieuse partie de mon héritage ne se dissipe par un vil intérest, dont je ne tiens aucun des miens capable, il est nécessaire que je pourvoye à sa manutention, je la substitue à tous mes descendants présents et à venir, de la condition cy-dessus marquée, libres de toutes autres professions en gros et solidairement pour ce seul usage et non autrement, et entre tous ceux des miens que j'ay veus et connus, le plus propre à s'en charger, mon neveu Claude Mesnard, théologien et partant engagé à ne se marier jamais, assez éclairé d'ailleurs dans les langues grecque, latine, françoise, italienne et espagnole, dont mon cabinet est composé, est celuy sur qui j'ay jetté les yeux pour l'en faire le gardien, non le propriétaire, avec les petits secours que j'ay affectez, afin que la garde ne luy en fût point onéreuse. Le choix que je fais de luy et que je veux qui ait son effet, l'obligeant indispensablement à se rendre facile à tous ceux de mes descendants qui auroient mesme droit que luy d'usage des livres qui y sont contenus, avec toute civilité comme il convient entre proches, les conviant s'il se peut et leur donnant ses lumières pour feuilleter les livres dont ils auront besoin dans le lieu de la bibliothèque mesme, où s'il ne se peut, tirant d'eux un rescepicé du volume emprunсté pour y estre rapporté avec dilligence et ponctualité dans le temps préfix et le plus court qu'il sera convenu, afin qu'il puisse servir à d'autres ; et si, par négligence ou autrement, il venoit à se cor-

rompre ou se perdre entre ses mains, qu'il fût remplacé aussi tost d'un autre de la mesme impression et date, à faute de quoy j'entens que celuy à qui cela seroit arrivé, demeure pour tousjours exclu de l'usage de la bibliothèque, et peu digne de ma famille.

« Pour l'exacte observation de tout cecy, je veux et ordonne que mes neveux Faroard l'aîné et le cadet, et Belot, comme lettrez eux-mesmes, mais attachez à la seule jurisprudence, aient droit de surveiller la conduite (que je ne doute pourtant point qui ne soit bonne) de mon neveu Claude Mesnard, en ce fait particulier; et je luy recommande de les voir de temps en temps, pour leur en communiquer et leur en rendre un honneste compte, dont ils en useront, je m'assure, en gens d'honneur et civils comme ils sont, mais sévères aussi au cas que la raison le désirast.

« Je ne désire qu'aucun estranger y soit admis; car ce que j'en fais est pour le bien et soulagement des miens seuls, dépouillé de toute vanité, et persuadé que mon dessein ne peut réussir heureusement que dans le secret et obscurité, et renfermé dans la connoissance de ma seule famille, en forme d'un petit mystère.

« En cas de déceds de mon neveu Mesnard, que je ne prévois pas qui arrive de longtemps, la nomination de la garde de ladite bibliothèque ne demeurera nullement à son élection, mais sera remise à l'assemblée des parents seulement, qui seront gens de lettres, soit qu'ils en fassent leur unique profession, soit qu'ils soient engagez en des emplois de théologie, justice ou médecine, pour choisir celuy entre les sujets simplement lettrez qui seroit, non pas le moins accommodé, mais le plus généralement capable de remplir la place du défunct en toutes les qualités de piété, suffisance, attache, vigilance et civilité, d'un commun consentement et sans aucune préoccupation ny prédilection.

« J'entends joindre à la substitution de ma bibliothèque, les tablettes, onze en nombre, où elle est posée et rangée; que s'il en falloit adjouster quelqu'unes de mesme couleur,

grandeur et symétrie, je crois mon neveu Claude Mesnard assez honneste homme, pour les faire faire de ce qui resteroit du fonds laissé par moy pour la loger et entretenir, ou du sien propre, comme aussi d'y mettre deux siéges à dos et deux tables, pour n'en faire pas un lieu de conversation.

« Je prétends laisser ma pendule, mon escritoire, mon chandelier à pied de bois à verrière verte et mon chandelier de fer. Je prie ma nièce Mesnard d'agréer que ce chandelier à pied de fer que je lui avois légué par mon testament demeure pour l'usage de la bibliothèque.

« Les livres s'y rangeront par matières de proche en proche, celles de grammaire ensemble, les oratoires, les poétiques, les politiques, les historiques, les morales, les logiques, les physiques, celles de médecine, les mathématiques, les épistolaires, les pieuses, les ecclésiastiques, les géographiques, les astronomiques, les dramatiques, anciennes et modernes, les romans de toutes langues, les nouvelles italiennes, espagnoles et françoises, controverses, poétiques, généalogiques, d'arts de peinture et d'architecture, de médailles, de cartes, d'estampes, de botanique, de satyriques, chacune séparément des autres en leur canton pour les mieux trouver.

« Quant aux pièces manuscrites, soit de mes lettres, soit de mes vers, soit de relations, d'ambassades, descouvertes, événements notables, comme elles ne sont point mises en livres, ni reliées, il faudra avoir des cassettes de bois blanc fermantes et propres à entasser les unes sur les autres, où on les enfermera soigneusement avec étiquettes près la serrure, pour éviter confusion. Il faudra mettre toutes les lettres que j'ay receues des princes et princesses, cardinaux, ducs et pairs, mareschaux de France, marquis, comtes et autres personnes de haute qualité qui m'en ont honoré et qui honoreront ma mémoire, celles dont j'ay gardé copie pour me conduire avec mes correspondants, comme MM. Balzac, Heinsius, et toute cette foule d'excellents hommes de toutes nations, à qui mon tesmoignage seul a eu le bonheur de procurer des bienfaits du roy, seront aussi enfermées avec soin dans le plus

long de mes coffres que j'ay destiné à cela, comme aussi celles qu'ils m'ont écrites, qui sont autant de monuments de la glorieuse habitude que j'ay eue avec eux pendant ma vie et que j'ay par tant d'années fidellement et constamment entretenue, pour ne les jamais publier, non plus que les miennes, qu'en cas qu'elles fussent nécessaires non pas pour ma gloire, mais pour la défense de ma réputation.

« Je veux qu'il soit fait un exact et fidel catalogue de tous mes livres et papiers, sans en excepter aucun encore que l'on les y trouve doubles et triples, parce que je les ay retenus, ou pour leur rareté ou pour leur excellence, ou pour la diversité des éditions, ou pour autres causes et raisons. Je veux que cet inventaire ou catalogue soit fait en présence de mes deux neveux Faroard et Claude Belot, avec leurs seings et paraphes, et celui de mon neveu Claude Mesnard, dont seront faites deux copies collationnées à l'original et chacune signée et paraphée aussi d'eux trois, qui demeureront, une à mon neveu Faroard et l'autre à mon neveu Belot, à toutes bonnes fins, l'un et l'autre visitant, à leurs heures de loisir, le lieu où la bibliothèque sera logée, qui devra estre au logement de mon neveu Claude Mesnard, pour y maintenir toujours le bon ordre que je me promets qui y sera tousjours gardé par luy.

« Icelle est ma dernière volonté sur cet article que j'ay voulu attester de mon seing, comme escrit de ma main. Ce quinze avril mil six cent soixante-unze, à Paris.

Signé CHAPELAIN.

EXTRAIT DU SECOND CODICILLE, DU 3 JUIN 1673.

« J'ay trouvé à propos d'adjouster à ce codicil que pour le lieu où sera placée ma bibliothèque, soit galerie ou double grande chambre, on prenne et establisse, sur ce que je laisseray de bien, une rente de cent vingt livres que touchera celui qui en sera le garde, pour partie du louage de la maison où il logera et la tiendra, sur laquelle rente

sera pris ce que les tablettes qu'il faudra adjouster aux unze susdites cousteront, lesdites tablettes faites de la mesme hauteur et du mesme ordre de planches que les premières, noircies de mesme, afin de garder la symétrie, et que les livres y puissent estre rangez plus à l'aise avec moins d'entassement et plus de facilité à les trouver; laissant au reste pour leur longueur ou largeur à s'accommoder aux endroits du lieu où il sera besoin de les placer. Je recommande ce soin à mes exécuteurs testamentaires et particulièrement à mon neveu Claude Mesnard, qui en sera le garde. »

Telles furent les dispositions testamentaires à l'aide desquelles Jean Chapelain crut avoir sauvegardé sa bibliothèque. Il la substitue à perpétuité à ceux de ses descendants qui ne feront profession que de belles-lettres, et « il en exclut *positivement* ses plus proches neveux à qui la vigueur et la persévérance manqueront pour devenir d'excellents hommes (en belles-lettres) ».

Il ordonne qu'après sa mort, on mette tout de suite les scellés sur sa bibliothèque, et qu'on dresse un catalogue exact de tous les livres et papiers, sans en excepter aucun, fussent-ils en doubles et triples exemplaires.

Il nomme garde de la bibliothèque Claude Mesnard, son neveu, et deux surveillants de son administration. Il entend que les livres, papiers et mobilier soient placés dans la maison habitée par le garde. Après la mort de Claude Mesnard, les parents assemblés nommeront un autre garde, choisi parmi ses descendants lettrés.

Il désire qu'aucun étranger ne soit admis dans cette bibliothèque.

Enfin, après être entré dans les détails les plus minutieux sur le classement des livres par ordre de matières, sur le prêt des ouvrages à ses neveux, et même sur la dimension des tablettes qu'il fallait ajouter à celles qu'il avait laissées, il déclare léguer pour indemnité de logement et entretien de la bibliothèque une rente de cent vingt livres.

Chapelain mourut le 22 février 1674, avec la conviction

que sa bibliothèque serait indéfiniment conservée dans sa famille ; mais il n'en fut pas ainsi.

De 1674 à 1778, il y eut cinq gardes de la bibliothèque :

Claude Mesnard (1674-1700), demeurant rue Saint-Denis ;

Pierre-Joseph Leleu (1700-1747), rue Portefoin au Marais ;

Claude Lequeux (1747-1768), rue Neuve-Saint-Merry ;

Antoine Lequeux (1768-1778), frère de Claude, garde provisoire, nommé par justice ;

Sébastien Blandin (du 24 février au 14 décembre 1778), rue Saint-Martin.

Comme Chapelain habitait rue Salle-au-Comte, sa bibliothèque subit quatre déménagements dans l'espace d'un siècle. Déjà en 1700, plusieurs ouvrages et quelques meubles avaient disparu. Claude Mesnard, en mourant, voulut que sa bibliothèque fût réunie à celle de Chapelain, « à condition que ses héritiers ne seroient pas inquiétés pour les livres perdus depuis 1674 ».

Après la mort de Claude Lequeux, en 1768, on mit les scellés sur ses meubles et effets, à la requête de son frère, Antoine Lequeux, qui, par ordonnance du lieutenant particulier au Châtelet de Paris, datée du 3 juin 1768, fut nommé dépositaire de la bibliothèque que les héritiers de Chapelain avaient réclamée.

Antoine Lequeux conserva ce dépôt pendant dix ans ; mais, voulant se soustraire à la responsabilité qu'entraînait cette garde provisoire, il provoqua, en 1778, une assemblée de parents pour régulariser sa position.

Sébastien Blandin, nommé par acte du 24 février 1778, accepte la garde de la bibliothèque « dans l'état où elle est actuellement et sans avoir égard aux catalogues et états faits après le décès des sieurs Chapelain et abbé Mesnard, attendu que la plus grande partie des livres compris auxdits catalogues n'existent plus et se sont trouvés égarés, ou ont péri de vétusté et par les divers changements et trans-

ports d'un lieu à un autre que ladite bibliothèque a éprouvés depuis plus d'un siècle ; à la charge cependant de la remettre à la famille dans le même état où elle est actuellement, et *sans aucun des meubles et effets compris auxdits états, attendu qu'il n'en existe aucun* ».

Les meubles et effets, dont aucun n'existait plus en 1778, avaient été légués et déclarés inaliénables par Chapelain, pour le service et l'ornement de la bibliothèque. Ils sont inscrits dans le testament et dans l'inventaire, ainsi qu'il suit :

« Deux fauteuils et six siéges ployants ; onze tablettes pour placer les livres et les rideaux de taffetas vert pour les conserver ; un grand bureau à armoiries ; une grande écritoire d'ébène, une petite écritoire d'ébène, une petite écritoire persane et une écritoire d'argent ; un chandelier en bois de poirier noir à verrière verte et un chandelier de fer ; des mouchettes et une sonnette d'argent ; une horloge à pendule, une horloge de poche à réveil et une autre de laiton, en forme de tour, qui marque le jour, le mois et l'année ; un grand télescope, avec son pied et la gouttière où il s'emboîte et se couche pour observer le ciel. »

De plus, le crayon de son portrait par Nanteuil, avec la bordure d'ébène noire et une verrière de talc, la planche d'airain du même portrait du duc de Longueville ; son portrait sur toile, eu huile, avec sa bordure noire ; le portrait de M. de Gassendi ; celui de la reine de Suède, dont elle l'a honoré ; celui de la duchesse de Nemours-Longueville ; celui de M^me^ la marquise de Flamarens ; celui de la comtesse de Maure ; celui de M^me^ Tallemant ; un tableau de saint Jean (son patron) et un tableau de fruits.

Sébastien Blandin mourut le 14 septembre 1778, sept mois après avoir été nommé garde, et peut-être avant que la bibliothèque eût été entièrement transportée de la rue Neuve-Saint-Merry à la rue Saint-Martin. Les parents de Chapelain ne s'assemblèrent que le 14 mars 1780 pour choisir un nouveau garde. La copie du procès-verbal qui

nous avons sous les yeux n'étant pas achevée, nous ignorons quel fut le résultat des délibérations de l'assemblée; et, depuis le 14 septembre 1778 que la bibliothèque de Chapelain se trouva dépourvue de garde, aucun document ne nous a fait connaître le sort de cette riche collection de livres et d'autographes.

Pour former la rente de 120 livres léguée par Chapelain pour l'entretien de sa bibliothèque, les héritiers placèrent, le 17 novembre 1682, une somme de 2,400 livr. au denier vingt sur les aides et gabelles. En 1714, l'abbé Leleu, alors garde de la bibliothèque, ajouta 250 liv.; ce qui porta le capital à 2,650 liv., qui aurait dû produire, au denier vingt, 132 liv. 10 sols. Mais, réduite au denier vingt-cinq par arrêt du 30 octobre 1714, elle ne produisit plus que 106 liv. Réduite de nouveau en 1720 au denier quarante, il ne restait que 66 liv. 5 sols de rente. Enfin, réduite encore en 1771 aux quatorze quinzièmes, le garde de la bibliothèque ne touchait plus que 61 liv. 16 sols 8 den.

Si cette rente a survécu à la Révolution, elle a dû être réduite des deux cinquièmes, et ne produisit en tiers consolidé que 20 liv. 12 sols 2 den.

Ainsi cette rente diminuait à mesure que la bibliothèque se dispersait.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la bibliothèque de Chapelain, dont nous possédons le catalogue, ou plutôt l'inventaire, commencé le 23 mars 1674 et achevé seulement le 13 septembre suivant.

Ce catalogue forme un beau volume grand in-folio de 250 feuillets, relié en maroquin rouge avec la tranche dorée; il est orné du portrait de Chapelain, gravé par Nanteuil, et de ses armoiries également gravées. L'inventaire est précédé d'une *Relation de la vie et des mœurs de Jean Chapelain*, et de son *Testament*, qui fut ouvert par-devant notaire, à la requête de Valentin Conrart, son ami intime et son premier exécuteur testamentaire.

Le catalogue se compose de 4591 articles. On a cherché à suivre les dernières volontés de Chapelain, « en rangeant les livres par matières, de proche en proche, celles de grammaire ensemble, les oratoires, les poétiques, etc. » Mais il existe une telle confusion dans le classement, et le copiste, malgré ses talents en calligraphie, a commis tant de grossières erreurs dans la rédaction des titres et des noms propres et dans les dates ; il a si souvent négligé d'indiquer la condition des volumes, qu'il est assez difficile de citer exactement une édition, et même de savoir où il faut la chercher.

En effet, les séries bibliographiques, au nombre de vingt-huit, sont rangées dans le plus complet désordre. Les *Beaux-Arts* se trouvent entre les *Voyages* et la *Guerre;* la *Médecine* entre les *Matières pieuses* et la *Géographie;* les *Romans* entre la *Guerre* et les *Médailles*, etc. Parmi les historiens sont classés les *Romans de chevalerie*, les *Apophthegmes* d'Érasme, et d'autres ouvrages étrangers à l'histoire. Les *Éloges et Oraisons funèbres* comprennent des relations d'obsèques et le *Moriæ encomium* d'Érasme. Une série intitulée *Traités divers et particuliers* contient des livres de tout genre : poésie, philologie, romans, théâtre, facéties, polygraphes, etc. C'est parmi les *Dialogues* que sont disséminées quatre éditions du seizième siècle du *Décaméron* de Boccace.

Chapelain possédait des livres rares et curieux, latins, français, italiens et espagnols. Nous avons remarqué de bons ouvrages d'histoire et de voyages, et plusieurs romans de chevalerie en éditions gothiques, tels que *Perceforest*, *Merlin*, *Théseus de Cologne*, *Artus de Bretagne*, *Lancelot du Lac*, *Primaléon d'Angleterre*, etc.

Cent quarante articles du catalogue sont consacrés aux œuvres de Chapelain, tant en vers qu'en prose. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le testament :

« Nous donnons à M. Conrart l'aîné, s'il nous survit, pour mémoire de notre fidelle et cordiale amitié, un petit diamant que j'ay longtemps porté, et le conjure, en cas que sa

santé le luy permette, de vouloir bien revoir les douze derniers livres de la PUCELLE et mes autres ouvrages de vers et de prose, et de tesmoigner à M[gr] le duc de Montauzier, que j'avois tousjours eu dessein de le supplier de me faire cet honneur, quoyque je l'eusse peu espéré à cause de ses grands et importants emplois; et pour la publication et suppression desdits ouvrages de vers et de prose, nous le remettons à la discrétion et sagesse de mondit sieur Conrart.

« Pour exécuteurs testamentaires nous nommons M. Conrart l'aîné, etc. Mes neveux ne feront rien sans en communiquer à M. Conrart leur co-exécuteur. »

Chapelain ajoute encore ce qui suit, dans son premier codicille :

« Si je n'imprime pas de mon vivant la seconde partie de la PUCELLE, mon neveu Claude Mesnard se chargera de l'édition par le conseil et assistance de M. Conrart, mon très-fidel amy, n'osant songer à M. d'Andilly (à qui je suis si obligé), à cause de son grand aage. Mes odes, sonnets et autres poésies diverses, se pourront imprimer chez M. Le Petit, ou autres, gratis, in-douze en un volume, pourveu que l'édition en soit très-belle, de bon caractère romain et de bon papier, sous la mesme direction de M. Conrart. Mon neveu luy communiquera la PRÉFACE de la seconde partie de la PUCELLE afin qu'il en juge et la corrige, de l'avis de M. le duc de Montauzier, s'il en veut prendre la peine. »

Valentin Conrart, secrétaire perpétuel de l'Académie française, était âgé de soixante-et-onze ans lorsqu'il fut nommé exécuteur testamentaire de son ami, et il ne vécut pas assez longtemps pour reviser ses ouvrages et les faire imprimer; il mourut le 23 septembre 1675, un an après la clôture de l'inventaire de la bibliothèque. De plus, Conrart, goutteux et maladif, demeurait près des Enfants-Rouges, au Marais; et ses infirmités lui permettaient difficilement de se transporter au dernier domicile de Chapelain, rue Salle-au-Comte; ceci explique le désordre qui règne dans la rédaction de ce catalogue.

Arnauld d'Andilly, à qui Chapelain *songeait* pour la publication de ses œuvres, mourut le 27 septembre 1674, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, quelques jours après l'achèvement du catalogue.

Le duc de Montauzier, gouverneur du Dauphin, par suite des exigences du haut emploi qu'il occupait, ne pouvait se livrer à un examen sérieux des ouvrages de Chapelain pour lequel cependant il professait une grande estime.

Il est résulté de ces diverses circonstances que presque tous les ouvrages de Chapelain, en vers et en prose, sont encore inédits.

Nous signalerons d'abord: une traduction latine des douze livres de la première partie de la PUCELLE, par M. Paulet, prêtre hebdomadaire de l'église d'Albi. Le rédacteur du catalogue a négligé d'indiquer si cette traduction était en prose ou en vers. Dans tous les cas, on ne peut qu'admirer le courage de l'abbé Paulet.

Autre traduction latine du premier livre de la PUCELLE, par M. Montagut, doyen des conseillers du présidial de Tholon (*sic*). Il paraît que ce nouveau traducteur abandonna promptement ce travail stérile.

Parmi les poésies fugitives inédites, composées de 95 pièces: odes, stances, paraphrases, épitaphes, tombeaux, envois de la *Pucelle* au roi, à la reine de Suède, à M. de Montauzier, etc.; nous ne citerons que quelques articles.

Tombeau de la duchesse de Montauzier : 1er vers : « Julie, hélas! est morte, et la Parque inhumaine. »

Contre Boileau; 1er vers : « Despréaux grimpe au Parnasse. »

Satire contre Ménage, 1er vers : « Ménage, encore un coup de bec. »

On lit dans les commentaires de M. Paulin Paris sur les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. III. p. 282 : « Chose singulière, on ne retrouve plus aujourd'hui l'ode au duc d'Enghien sur la prise de Dunkerque, commençant par ce vers :

Sur cette croupe de Parnasse,

ni l'ode au prince de Conti. »

Ces deux odes sont inscrites au catalogue des poésies de Chapelain. L'ode au prince de Conti commence par ce vers :

Au pied de la roche sublime.

On y trouve aussi un sonnet adressé au duc d'Enghien, sur la prise de Dunkerque, dont voici le premier vers :

Après tant de lauriers dignes qu'un autre Orphée.

Nous lisons encore dans les commentaires sur *Tallemant des Réaux*, t. III, p. 283 : « Chapelain a terminé son poëme; on garde des copies manuscrites des douze derniers livres. La Bibliothèque nationale possède l'exemplaire autographe, précédé d'une excellente préface, qui donne toute l'envie du monde d'en vouloir aux détracteurs du poëme. Mais on lit, et l'on revient à leur avis. »

Brunet indique, dans le *Manuel du Libraire*, une copie manuscrite de la *Pucelle*, in-4°, vente Morel-Vindé ; et une autre copie manuscrite, in-fol. ; vente Chardin. Mais il nous paraît extraordinaire que l'exemplaire autographe des douze derniers livres de ce poëme, et de la préface, possédé actuellement par la Bibliothèque nationale, ne soit point mentionné dans l'inventaire original des œuvres de Chapelain, lorsqu'on y trouve : « Douze volumes d'un grand in-folio de la première partie de la *Pucelle*, dont six reliés en mar. r. et six en veau. »

Cette seconde partie, dont Chapelain recommandait si instamment la publication, cette préface que son neveu Claude Mesnard devait soumettre à l'appréciation de Conrart, ont donc été distraites de sa bibliothèque, avant même qu'on eût commencé à l'inventorier. Comment ces deux pièces sont-elles parvenues à la Bibliothèque nationale ? Nous l'ignorons ; mais il serait à désirer que les autres ouvrages inédits de Chapelain, dont on peut regretter la perte, eussent pris le même chemin.

Les ouvrages en prose sont au nombre de quarante-qua-

tre : discours, dissertations, lettres, etc.; parmi lesquels nous avons remarqué :

Une traduction française de Guzman d'Alfarache, manuscrit autographe de Chapelain.

Discours sur le motif de l'établissement de l'Académie française.

Sentiments de l'Académie sur le Cid.

Dialogue sur l'orthographe française.

Discours sçavoir si la terre est animée, commençant par ces mots : « La question que je vous propose aujourd'hui n'est pas une question nouvelle. »

Jugements et portraits des hommes de lettres de son temps.

Discours satirique au cynique Despréaux.

Un ballet et six plans de comédies et de tragi-comédies.

Explication et soumission sur ces trois vers du premier livre de la *Pucelle :*

Une triple personne en une seule essence,
Le suprême pouvoir, la suprême science,
Et le suprême amour unis en trinité.

Signée Chapelain et datée du 4 juin 1656.

Relation de la vie et des mœurs de Jean Chapelain, auteur de la Pucelle, escrite par luy-mesme.

Cette relation n'est point celle qui occupe les 19 premiers feuillets du volume de l'inventaire, et que nous croyons avoir été composée par Conrart, qui fit sans doute usage de la *Relation* écrite par Chapelain et lui conserva le même titre.

Il ne faut point oublier les pièces suivantes :

L'original du privilége pour l'impression de la *Pucelle.*

Les lettres en parchemin d'académicien français, du 1er juin 1653.

Les provisions de l'Académie des émulateurs d'Avignon, et de comte palatin.

Les derniers feuillets de l'inventaire (nos 4443-4561) con-

tiennent la *Liste et estat des lettres escrites audit défunct sieur Chapelain*. Ces lettres, au nombre de 4066, forment une collection précieuse d'autographes, dont nous extrayons les indications suivantes :

Le duc et la duchesse de Longueville, 330 lettres. — La reine de Suède, 20. — Le duc et la duchesse de Montausier, 210. — Conrart, 280. — Godeau, 136. — M. et Mlle de Scudéry, 78. — Gassendi, 75. — Le marquis de Gesvres, 53. — Chevreau, 45. — Perrault, 40. — Arnauld d'Andilly, 38. — Huet, 37. — Pellisson, 35. — Fléchier, 34. — Boisrobert, 30. — Racan, 28. — Colbert, 27. — Corneille, 22. — Le P. Rapin, 20. — Lancelot, 5. — Scarron, 3.

Heinsius (Nic.), 180. — Heinsius (J.), 35. — Hughens, 40. Vossius, 38. — Gronovius, 28. — Græviu, 14. — Spanheim, 9.

Et maintenant que sont devenues ces lettres autographes de la duchesse de Longueville, de Julie d'Angennes, duchesse de Montauzier, de Christine, reine de Suède, de tant de savants français et étrangers, dont nous n'avons cité qu'un bien petit nombre ? Que sont devenues ces poésies que Chapelain voulait faire imprimer chez Pierre Le Petit, imprimeur de l'Académie française, en un volume in-12, sur bon papier et en beaux caractères romains ? Et la traduction de Guzman d'Alfarache ? Et les portraits de la reine de Suède, de la duchesse de Nemours-Longueville, de la comtesse de Maure, etc. ?

Livres, objets d'art et de littérature, tout est dispersé ou perdu. Un jour, par hasard, on découvrira peut-être quelques fragments de cette collection si chère à Jean Chapelain, enfouis dans un coin obscur et rongés par les rats ou par l'humidité. *Sic fata voluerunt.*

AP. BRIQUET.

---

SUPPLÉMENT A L'ARTICLE

SUR

# L'ABBÉ RIVE ET SES MANUSCRITS.

Dans cet article, inséré au *Bulletin du Bibliophile* (n° de janvier-février), je disais (p. 62), à la note, que je n'avais pu découvrir la notice ou la copie des ouvrages manuscrits de l'abbé Rive. Le hasard vient de me favoriser. Ces jours derniers, à Toulon, en furetant dans une de ces boîtes aux paperasses, si connues, et destinées au chiffonnier, j'ai retrouvé cette *Notice des ouvrages imprimés et manuscrits de l'abbe Rive*, in-8° de 23 pages, sans titre ni date, portant à la fin : *Imprimerie de P. Gueffier, rue Guénégaud, n°* 31.

Cette pièce, que j'attribue à M. Morénas, neveu de l'abbé Rive, est fort rare. La remettre ici en lumière, c'est, je crois, ajouter un supplément intéressant à mon précédent article et offrir un nouvel intérêt à la curiosité et à la science littéraire.

## I.

Le possesseur des manuscrits de l'abbé Rive, n'ayant pu jusqu'à présent les faire connaître au public, s'empresse d'en donner la notice aux amateurs de l'*Histoire littéraire*.

L'abbé Rive (Jean-Joseph), né à Apt, le 19 mai 1730 (1), mort à Marseille le 20 octobre 1791, est connu dans le monde savant pour un des meilleurs bibliographes qui aient existé. Les ouvrages littéraires qu'il a publiés ont forcé ses

(1) M. Jauffret l'a fait naître le 19 janvier.

ennemis mêmes à faire l'éloge de sa vaste érudition et de sa critique sûre. Il a laissé un grand nombre d'écrits dont une mort prématurée a privé le public. Ces ouvrages sont le fruit de trente ans d'un travail opiniâtre, favorisé par une mémoire prodigieuse qui a été alimentée par une immense lecture.

Le caractère bouillant de l'abbé Rive, aigri par l'injustice et le malheur, l'a porté, dès les premiers jours de la Révolution, à faire connaître les intrigues dont il a été victime. Sa plume féconde a produit quelques brochures, déjà tombées dans l'oubli qu'elles méritent. Mais l'histoire ne jugera pas le savant bibliographe d'après les écarts de ses derniers jours. C'est un tribut de faiblesse que quelques têtes, trop fortement agitées, payent à la nature, et dont le bon Jean-Jacques fournit un exemple remarquable. Sans avoir la prétention de rectifier l'article de l'abbé Rive, qu'on trouve dans quelques dictionnaires, qu'il nous soit permis de faire observer à M. Peignot que les biographes qui ont l'ambition d'écrire pour la postérité, ne doivent adopter qu'avec précaution les *on dit*, *les chroniques scandaleuses* et *les rapports de parti*.

Parmi les absurdes calomnies débitées sur le compte de l'abbé Rive, il en est une que je ne saurais passer sous silence. « Tout en enrichissant la bibliothèque du duc de la « Vallière, dit Peignot, il eut le secret de se fournir de livres « rares et précieux. » M. l'abbé Rive, aussi économe que rangé dans ses affaires, ne dépensait qu'en achat de livres. Il a employé, pour former son cabinet, dont M. Achard a publié le catalogue, une partie de ses appointements, le produit de ses écrits, et 22,000 fr. que M^lle^ de Molléges lui a prêtés à différentes époques, et qui ont été remboursés après la mort de l'abbé Rive. Il n'est aucune des personnes qui l'ont approché qui ne fasse l'éloge de sa scrupuleuse probité. Son caractère, susceptible d'irritation dans une discussion littéraire, était doux et aimable dans toute autre circonstance. Au reste, il a été bon parent, ami chaud et ex-

cellent maître. Le seul domestique qu'il ait eu pendant vingt-quatre ans l'a pleuré comme s'il avait perdu son père.

M. l'abbé (*sic*) Peignot ajoute : « Qu'il serait difficile de « rencontrer un savant qui eût autant d'érudition, autant « d'esprit et de connaissances... Il aurait peut-être eu droit « à la place de premier bibliographe de son temps, si son « orgueil et son penchant à la satire n'eussent terni sa gloire. « Malgré ses torts on ne peut lui refuser du génie, des ta« lents et une vaste érudition. » (*Dictionnaire raisonné de Bibliographie,* par G. Peignot.)

Avant de faire connaître les productions inédites de l'abbé Rive, il ne sera pas inutile d'indiquer les livres qu'il a fait imprimer, ainsi que les ouvrages qu'il se proposait de donner au public.

## II.

### NOTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES IMPRIMÉS DE L'ABBÉ RIVE.

1. Explication des six figures du sépulcre de Cestius, avec des notes critiques : in-fol. 1783. Chez Molini et Lami ; de l'imprimerie de Didot l'aîné.

Il en a été tiré 130 exemplaires qui ont été vendus 500 fr. M. Lami avait retenu plus de 300 notes de cette explication dans l'intention de former un deuxième volume, qu'il aurait vendu aux souscripteurs. L'auteur, n'ayant pas voulu se prêter à ces vues, retira ces 300 notes, qui sont encore parmi ses manuscrits.

2. Notices sur la Guirlande de Julie et sur les fleurs de Daniel Rabel, 1779, in-4°. Paris, Didot aîné.

3. Notice sur la vie et les poésies de Guillaume de Machau, qui florissait après le milieu du quatorzième siècle.

4. Lettre sur la Formule des souverains, *Nos Dei gratiâ*. 1779, in-4°. Paris, Pierres.

Ces deux notices sont insérées dans le troisième volume in-4° de l'*Histoire de la musique*, par M. Laborde. Il n'a

été tiré séparément que 24 de la première et 50 de la deuxième.

5. Notices sur le roman d'Artus, comte de Bretagne, et sur celui de Partenay ou de Lusignan. 1779, in-4°. Paris, Didot l'aîné.

6. Éclaircissement sur l'invention des cartes à jouer. Paris, Didot l'aîné, 1780, in-8°. Tiré à 600 exemplaires.

7. Notice sur le Traité manuscrit de Galeatto Martio, intitulé *de Excellentibus*. 1785, in-8°. Paris, veuve Valade. Tiré à 100 exemplaires.

Toutes ces notices sont devenues extrêmement rares et fort recherchées des amateurs.

8. Éclaircissements sur les cours d'Amour.

Il n'a été imprimé que neuf feuilles, parce que l'auteur retira son manuscrit de chez l'imprimeur Pierres, qui voulait faire retrancher une critique contre l'abbé Mercier, de Sainte-Geneviève (Saint-Léger).

9. Prospectus de l'Essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures peintes dans les manuscrits depuis le quatorzième siècle jusqu'au dix-septième siècle. 1782, in-8°. Paris, Didot l'aîné.

Ce prospectus est de trois feuilles; il en a été tiré environ 300 exemplaires. Il se vendit d'abord 2 fr. et monta ensuite à 6 fr. Il est devenu fort rare.

10. La Chasse aux bibliographes ou antiquaires malavisés. 1789, 2 vol. in-8°, 200 exemplaires.

11. Explication historique, et vie abrégée des grands hommes qui font partie du recueil d'estampes de Duflos, représentant les grades, les rangs et les dignités de toutes les nations.

Il n'a paru que onze cahiers de ce recueil qui devait être porté à 36. Il existe 2,400 cartes, écrites *recto* et *verso*, sur les explications que l'abbé Rive avait préparées pour les onze cahiers qui ont paru.

12. L'Art de vérifier l'âge des miniatures, etc., avec 26 gravures enluminées. Cet ouvrage, proposé par souscrip-

tion à 600 fr. n'a jamais paru. Les 26 planches existent ainsi que le discours.

13. Lettres philosophiques contre le système de la Nature, en 1770 et 1771, in-8°. (Dans le Portefeuille hebdomadaire, tom. 3 et 4.)

14. Chronique littéraire des ouvrages imprimés et manuscrits de l'abbé Rive, in-12 et in-8°. Éleuthéropolis (Aix), 1790.

Etc., etc.

## III.

### NOTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES QUE L'ABBÉ RIVE SE PROPOSAIT DE PUBLIER ET QU'IL A ANNONCÉS DANS SA CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

1. Dictionnaire de critique littéraire contre divers auteurs français et étrangers, tels que l'Almanach de Gotha, 1782, sur les inventeurs dans les arts et dans les sciences; les Annales poétiques, Argelatti, Bailly, Bandini, Bartolocci, Bayle, Bunau (le comte de), La Caille, *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie;* Chaudon, Chevillier, Crevena, Debure (l'auteur de la *Bibliographie*), Debure (Guillaume), Duker, Dupin, Dupuy, Espagnac (l'abbé d'), Falconet (le médecin), Force (Piganiol de la), Francken, Gaillard, Gébelin (Court de), Goujet (l'abbé), Heineccius (Hans-Gottlieb), Heineken (le baron de), Jablonski, *Journaux* (*Esprit des*), Juvigny, Labbe, Laborde, *Essai sur la Musique,* Laire (le père), Lalande, Larcher, Leblong (l'abbé), Legrand (auteur de la *Version française des Fabliaux en rimes*), Lelong (le père), Lemierre, Lenglet (l'abbé), Linguet, Maichel, Marchand (Prosper), Martin (dom), Mauri (l'abbé), Moréri, Naudé, Niceron (le père), Osmont, Papillon, Panckoucke, Papon, Paulmy (le marquis de), Raynal, Saxi (son *Onomast. litt.*), Senebier, Simon (Richard), Sivry (Poinsinet de), Tressan (le comte de), Winckelman, Vogtius, Voltaire.

2. Dictionnaire sphalmatographique, ou d'erreurs littéraires, commises principalement dans les deux siècles précédents et dans celui-ci par les plus célèbres auteurs allemands. Un gros vol. in-8°.

3. Glanures encyclopédiques sur toutes sortes de matières, en 20 volumes in-8°.

4. Histoire critique des livres renfermant l'origine, la matière, les liqueurs et les instruments de l'écriture, tout ce qui concerne la forme intérieure et la forme extérieure des livres, leur division en manuscrits et en imprimés, les règles pour discerner l'âge des différents manuscrits et juger de leur valeur.

5. Mémoires pour servir à l'histoire de l'imprimerie, renfermant l'origine de l'imprimerie xylographique (en bois) et typographique, les villes qui ont le droit de s'en attribuer l'invention, et le nom de celles où ces deux arts se sont établis dans le quinzième siècle; les noms des imprimeurs et correcteurs d'imprimerie de ce même siècle; les progrès et découvertes de cet art dans la façon d'imprimer, consistant en celles des registres, réclames, signatures, chiffres romains et arabes, pages *opisthographes* et non *opisthographes*, parenthèses, guillemets, virgules, lettres fleuries, figures de mathématiques, d'astronomie, d'histoire naturelle, d'anatomie, figures historiées d'animaux, etc.; format des livres dans les premiers temps de l'imprimerie; épîtres, dédicaces, souscriptions, errata, tables des livres, signes caractéristiques des premières éditions, raretés des livres imprimés; sur les imprimeurs en général et en particulier, etc., etc.

6. Essai chalcographique de caractères de près de trois cents éditions du quinzième siècle, tout prêts à être gravés.

7. Environ six mille notices calligraphiques et typographiques de manuscrits de tous les siècles et d'éditions du quinzième siècle.

8. Dictionnaire des Troubadours, où l'on relève Foncemagne, dom Vaissete, Sainte-Palaye, l'abbé Millot, l'abbé Papon, Crescimbeni et Quadrio.

9. Éclaircissements critiques sur l'Histoire des cours d'amour de Provence, qu'on prouve, contre dom Vaissete, Foncemagne, Sainte-Palaye, l'abbé Millot et le père Papon, remonter jusqu'en l'année 1160.

10. Le Réveil-Matin littéraire, pour exciter les auteurs paresseux ou trop confiants aux recherches et aux vérifications, en forme de lettres adressées aux messieurs du *Journal de Paris*.

11. Divers discours sur Dieu, sur l'âme, sa spiritualité, son immortalité. Discours sur la liberté, sur la création du monde, sur la divisibilité de la matière, sur le mal physique et le mal moral, sur la religion en général, etc.; plusieurs volumes.

12. Diverses questions de philosophie, principalement métaphysique, morale en général, et morale économique et politique, etc.

13. Diverses lettres sur le droit naturel et sur plusieurs points historiques du droit romain et du droit français, publics et privés, etc.

14. Lettres sur la hiérarchie ecclésiastique, son origine, ses divers membres et leur supériorité respective.

15. Dissertation sur le système des climats, où l'on fait voir, contre Montesquieu, que ce système remonte à plus de deux mille quatre-cents ans.

16. Diverses observations de chronologie, d'histoire politique en général, et en particulier sur l'histoire de France publique et privée.

17. Mémoire sur l'Histoire littéraire, politique et ecclésiastique de Provence.

18. Questions d'antiquités en général et en particulier sur l'Égypte, la Phénicie, l'Arabie, la Perse, les Indes orientales, la Grèce, Rome, les Gaules et la Germanie.

19. Origines des usages du christianisme, et ses rites dans le moyen âge.

20. Dissertation sur Jupiter Ammon.

21. Dissertation sur les divinités égyptiennes, qu'on

nomme *Ptérophores*, ou porteuses d'ailes, contre Winckelman, dans laquelle on prouve que la Table d'Isis est apocryphe.

22. Deux dissertations, l'une sur le dieu Sérapis, principalement contre Jablonski et dom Martin; et l'autre, sur le dieu Summanus, contre dom Martin.

23. Dissertation sur le culte d'Isis, à Rome.

24. Dissertation sur la Minerve de Saïs.

25. Dissertation sur la Mitre ancienne, moyenne et moderne, sacrée, ecclésiastique et profane, et sur les prêtres et les peuples mitrophores de l'antiquité.

26. Dissertation sur les couronnes conviviales.

27. Dissertation sur Archytas de Tarente, et sur Timothée de Milet, inventeur de la lyre à sept cordes.

28. Observations géologiques en général et en particulier sur diverses géologies de France et de Provence.

29. Environ quinze mille descriptions de livres, en toutes sortes de langues, excepté en français et en italien, depuis le seizième siècle jusqu'à présent, avec des notes critiques.

30. Bibliothèque de livres français, en prose et en vers, manuscrits ou imprimés, depuis le douzième siècle jusqu'à présent, pour servir de supplément et de correction aux Bibliothèques de la Croix du Maine et de du Verdier (ainsi qu'aux Notes de la Monnoie, de Falconet et de Juvigny, sur lesdites bibliothèques); au Trésor de la langue française, par Borel; à la Bibliothèque française de l'abbé Goujet; à la nouvelle édition de la Bibliothèque de France, par le P. Lelong; à celle de la Méthode pour étudier l'histoire, par Lenglet-Dufresnoy; et aux Annales poétiques.

31. Bibliothèque de livres italiens, pour servir de supplément et de correction aux Bibliothèques de Fontanini, d'Haym; aux éditions de ces bibliothèques, par Apostolo-Zéno, et par Gian-Donati; aux catalogues de Capponi, de Jackson, et au Lexicon italien de Mazzuchelli, sous le nom de *Scrittori d'Italia*.

32. Bibliothèque de différentes éditions des Bibles latines

du quinzième siècle, depuis 1462 jusqu'en 1485; de Bibles polyglottes et de Bibles orthodoxes et hétérodoxes des seizième et dix-septième siècles, en toutes sortes de langues, et principalement de celles qui passent pour les plus rares.

33. Bibliothèque professionnale pour les sciences et les arts.

34. Mémoires sur les bibliothèques périodiques et sur les bibliothèques locales, publiques et privées.

35. Bibliothèque gunécographique, ou sur les femmes, comprenant plusieurs traités écrits pour et contre elles, dans tous les genres.

36. Bibliothèque de livres en tous genres, portant le nom d'extraits, d'abrégés, ou de fleurs, ou d'élite d'ouvrages.

37. Bibliothèque cométographique, ou de livres sur les comètes, manuscrits ou imprimés, en toutes sortes de langues, pour servir de supplément au traité du P. Pingré, génovéfain, sur les comètes.

38. Bibliothèque de livres *sotadiques* ou *pornographiques* manuscrits ou imprimés, en toutes sortes de langues, mais sans aucune espèce d'analyse, avec les qualifications que ces livres infernaux méritent.

39. Observations critiques sur les meilleurs catalogues de livres, depuis 1769 jusqu'en 1786.

Etc., etc.

## IV.

### MANUSCRITS PRÊTS A ÊTRE LIVRÉS A L'IMPRESSION.

1. Le Réveil-Matin littéraire, pour exciter les auteurs paresseux ou trop confiants aux recherches et aux vérifications, en forme de lettres adressées à MM. les auteurs du *Journal de Paris*.

2. Notices abrégées sur les vies et les ouvrages des troubadours.

3. Notice d'un manuscrit français de Quinte-Curce.

4. Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de M. le duc de la Vallière, intitulé : *l'Histoire des douze preux*, etc.

5. Notice d'un manuscrit intitulé : *la Consolation de la philosophie*, de Boëce, translatée du latin en rimes et en prose françoises, par Jehan de Mehun, etc.

6. Calques de près de 300 éditions du treizième siècle, tout prêts à être gravés.

7. 26 planches en cuivre des 26 gravures de l'Essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures. Ces planches ont coûté 3,000 fr.

## V.

### ÉTAT DES MANUSCRITS ET DES NOTES DE L'ABBÉ RIVE.

Ils sont écrits de la main de l'auteur sur des cartes, dont trois ou quatre paquets peuvent former un volume in-8. On a indiqué par des chiffres, à la fin de quelques articles, le nombre de paquets, afin de donner une idée approximative de l'étendue de ces articles. Il existe dans ces cartes différents ouvrages qui ont reçu la dernière main de l'auteur. Quelques-uns ont été retirés des presses de l'imprimeur. Ces cartes renferment encore une immense quantité de notes sur divers sujets. L'écriture de l'abbé Rive est petite, ronde et très-lisible.

— *Essai sur l'Art de vérifier l'âge des miniatures*. Cet ouvrage se compose d'une préface avec des notes, d'une partie historique et d'une partie technique, et des notes pour les 26 gravures (7 paquets).

Ce grand ouvrage devait paraître, par souscription, à 600 fr. Le discours n'a pas été publié. Les planches seules ont été distribuées aux quarante souscripteurs que l'auteur a eus. Voici ce qu'il en dit, page 9 de la *Chronique littéraire :*

« Ces planches sont grand in-folio; elles sont gravées au « simple trait, imprimées en bistre et peintes en or, en ar- « gent et en couleurs, ainsi que cela est certifié dans le *Jour-*

« *nal de Paris* du 22 juillet 1783, par des témoins oculaires « de ce journal. L'auteur n'a que quarante souscripteurs, « dont trois sur vélin, à 1,600 fr. »

— Explication des figures des murs du sépulcre de Sextius, avec un grand nombre de notes, dont plus de 300 n'ont pas été publiées, parce que l'auteur ne voulut pas se prêter au désir de son libraire, qui voulait faire imprimer ces notes séparément, afin d'obliger les souscripteurs à payer un volume de plus. (8 p.)

Cet ouvrage est un des plus beaux qui soient sortis des presses de Didot l'aîné. (*Voy.* n° 1, II.)

— Glanures encyclopédiques. (*Voy.* n° 3, III.)

— Dictionnaire de critique littéraire, contre divers auteurs français et étrangers. (*Voy.* n° 1, III.)

— Essai de Dictionnaire d'auteurs latins, du haut âge jusqu'au sixième siècle avant J.-C.

— Essai de Dictionnaire d'auteurs latins, du moyen âge et moderne. (4 p.)

— Essai de Dictionnaire d'auteurs italiens. (2 p.)

— Biographie d'auteurs orientaux et grecs. (2 p.)

— Biographie d'auteurs français. (2 p.)

— Biographie de poëtes français, depuis 1160 jusqu'à présent. (2 p.)

— Biographie de poëtes français pseudonymes, désignés par des sigles, par des devises.

— Auteurs anonymes de l'un et de l'autre sexe, auteurs homonymes. (2 p.)

— Invention dans les sciences et dans les arts, jurisprudence, histoire naturelle, règne minéral (où l'on trouve des recherches neuves sur la boussole), règne végétal, règne animal, de l'homme, médecine, mathématiques, philologie, arts, peinture, sculpture, etc. (9 p.)

— Antiquités en général et en particulier; antiquités grecques, romaines, étrusques, gauloises, germaines; mœurs privées des Romains; antiquités chrétiennes du haut et du moyen âge, etc. (9 p.)

— Dissertation sur Orus Apollo. Cet ouvrage a été retiré de chez l'imprimeur. (2 p.)

— Sophian. (2 p.)

— Sur Archytas de Tarente et Timothée de Milet.

— Sur Jupiter Ammon.

— Sur la Minerve de Saïs.

— Dissertation sur le système des climats. (*Voy.* nº 15, III.) (8 p.)

— Histoire civile et littéraire de Provence. (2 p.)

— Cours d'amour. (*Voy.* nº 8, II, et nº 9, III.)

— Troubadours. (2 p.)

— Vies abrégées des troubadours, par ordre alphabétique. (2 p.)

Cet ouvrage a été copié pour être envoyé à l'impression. (*Voy.* nº 2, IV.)

— Vies et pièces anonymes qui sont dans le recueil de troubadours, qui appartenait à Mme d'Urfé.

— Histoire des langues orientales, africaines, du Levant et du Nord de l'Europe; langues étrusque, latine, française, provençale, basque, italienne, espagnole. Observations sur la langue française, orthographe, style, version, etc. (17 p.)

— Mémoires pour servir à l'histoire de l'imprimerie. (*Voy.* nº 5, III.) (12 p.)

— Histoire critique des livres. (*Voy.* nº 4, III.) Sur les livres et sur l'écriture; sur les livres en général et en particulier; les livres manuscrits en général et en particulier. Livres imprimés, enrichis de notes manuscrites. Manière de dresser un catalogue. Livres imprimés, classification, etc. (21 p.)

— Bibliothèque de livres français, en prose et en vers, manuscrits ou imprimés, depuis le douzième siècle jusqu'à présent, pour servir de supplément, etc. (*Voy.* nº 30, III), formant plus de 20 vol. in-8.

— Bibliothèque de livres italiens, etc. (*Voy.* nº 31, III.)

— Bibliothèque de différentes éditions des Bibles latines du quinzième siècle. (*Voy.* n° 32, III.)

— Bibliothèque professionale pour les sciences et les arts.

— Mémoires sur les Bibliothèques périodiques et sur les Bibliothèques locales, publiques et privées.

— Bibliothèque gunécographique, ou sur les femmes, comprenant tout ce qui a été écrit pour et contre elles.

— Bibliothèque de livres en tous genres, portant le nom d'Extraits, d'Abrégés, de Fleurs ou d'Élite d'ouvrages.

— Bibliothèque cométographique, etc. (*Voy.* n° 37, III.)

— Bibliothèque de livres sotadiques, etc. (*Voy.* n° 38, III.)

— Bibliothèque apodémique, ou des livres sur l'art de voyager.

— Bibliothèque de Livres *tachygraphiques*, ou contenant l'écriture en abréviation.

— Bibliothèque stéganographique, ou sur l'Art d'apprendre à parler aux muets et aux sourds.

— Bibliothèque iconologique de livres d'emblèmes, de devises, du cabinet du duc de la Vallière.

— Bibliothèque de Livres d'estampes. (4 p.)

— Observations critiques sur les meilleurs catalogues de livres, depuis 1769 jusqu'en 1786, etc.

— Différentes critiques contre divers morceaux publiés par l'abbé Mercier (Saint-Léger). (3 p.)

— Critique du Supplément de Saint-Léger à l'Histoire de l'imprimerie, par Prosper Marchand.

— Différentes critiques des ouvrages de M. G. Debure. (8 p.) (1).

— Différentes critiques des écrits de M. Van Praët (2 p.).

(1) Ouvrages de la bibliothèque du duc de la Vallière, qui ne sont pas dans le catalogue que G. Debure a fait de cette bibliothèque. Rareté de livres de cette bibliothèque, que l'auteur de ce catalogue n'a pas connue.

— Histoire critique des manuscrits de la bibliothèque du duc de la Vallière, par ordre alphabétique. (11 p.)

— Additions à mes Notices imprimées, à celle de Machau, à celle de la Guirlande de Julie, à celle de Rabel, à celle du Roman d'Artus, à celle de Mélusine, et à diverses Notices de manuscrits que j'ai à faire imprimer. (4 p.)

— Notices calligraphiques et typographiques.

— Notice de la première édition de Virgile, de la première édition du Traité de Sixte IV, in-folio, *de Sanguine Christi*.

— Notice de la deuxième édition latine des Vies de Plutarque, de celles de Silius Italicus.

— Notice de l'édition des Tragédies de Sénèque, in-4°, par Higinan.

— Notice sur Franc. Florius, et la première édition de son Roman, 1467.

— Environ six mille Notices calligraphiques et typographiques de manuscrits de tous les siècles et d'éditions du quinzième siècle, semblables par leur longueur à celle imprimée du manuscrit *de Excellentibus*, par Galeatto Martio.

— Environ deux mille descriptions de livres en toutes sortes de langues, excepté en français et en italien, depuis le seizième siècle jusqu'à présent, avec des notes critiques.

— Descriptions pour les costumes de Duflos. (4 paq.)

Recueil d'estampes représentant les grades, les rangs et les dignités, suivant le costume de toutes les nations existantes, avec des explications historiques, et la vie abrégée des grands hommes qui ont illustré les dignités dont ils étaient décorés. Paris, Duflos jeune, graveur, in-folio, 1779.

Ce recueil devait contenir au moins 36 cahiers de 6 planches chacun. Le prix de ceux coloriés devait être de 9 fr., et le prix de ceux sans couleur, 4 fr. 50.

L'abbé Rive a donné, pour les onze premiers cahiers, des renseignements qu'il a cessé de fournir dès qu'il s'est aperçu de la mauvaise foi du graveur. Il est dit, dans sa

*Chronique littéraire*, qu'il conserve plus de 2,400 cartes écrites, *recto* et *verso*, sur les explications qu'il avait préparées pour ces onze premiers cahiers.

— Essai sur les tremblements de terre, leurs différentes espèces.

— Essai de géographie chronologique sur les tremblements de terre.

— Essai de bibliographie sur les Monts ignivomes et sur les tremblements de terre. (3 paq.)

— Contre les Philosophes modernes; contre le système de la nature; Essence des êtres; sur les formes de la nature, le mouvement; l'essence de l'âme, sa spiritualité, les récompenses d'une autre vie, la Révélation, la Religion chrétienne, le Culte, les Miracles, les Martyrs, etc. (5 paq.)

— Turretin. (9 paq.)

*N. B.* — Il existe encore dans cette nombreuse collection une quantité de dissertations sur différents sujets, tels que l'invention de la peinture à l'huile, la pourpre des anciens, le cinabre des anciens et des modernes, les couronnes conviviales, l'établissement du jeûne des Quatre-Temps; sur Gaspard Schwenckfeld et ses ouvrages; sur Tertius de Lanis et les vaisseaux aérostatiques; sur Servet et ses ouvrages, et plusieurs autres, qu'on montrera aux personnes qui désireront prendre connaissance des manuscrits de l'abbé Rive. Cette précieuse collection est aussi recommandable par les ouvrages finis qu'elle renferme que par le grand nombre de Notes écrites sur une infinité de sujets. Ces notes peuvent être d'un grand secours aux savants qui ont à traiter les mêmes sujets, en leur épargnant de longues recherches et leur évitant beaucoup de travail. On peut compter sur l'exactitude connue de l'abbé Rive, et les ouvrages littéraires qu'il a donnés au public ont prouvé qu'il savait épuiser la matière qu'il traitait.

Cette collection conviendrait parfaitement à une biblio-

thèque nationale, ou à quelque riche bibliothèque particulière. Comme elle contient différentes parties qui peuvent être séparées, le propriétaire, tout en préférant de la voir placée dans un grand établissement, traitera pour la totalité ou pour une partie.

*S'adresser, franc de port, à Paris, chez*

— Ainsi finit cette curieuse nomenclature qui ne peut manquer d'attirer l'attention des érudits et mettre en éveil leur sagacité qui pourrait bien nous faire découvrir les manuscrits du *dogue* de la Vallière.

ROBERT REBOUL.

---

# LES MYSTÈRES DE JEAN MICHEL.

Nous n'avons pas l'intention de faire la biographie de Jean Michel. Nous la croyons d'ailleurs suffisamment connue depuis les travaux du savant archiviste de Maine-et-Loire, M. Célestin Port, et la notice qu'a publiée ici même (1) M. le docteur Chereau.

Nous voulons seulement donner les titres des éditions diverses des célèbres mystères de Jehan Michel : ils n'avaient pas encore été rassemblés, croyons-nous, et Brunet qui, parmi les bibliographes, s'en est le plus occupé, n'en cite qu'un très-petit nombre. Voici ceux que nous connaissons :

## § 1er. — La Conception.

1° Le Mystere de la Conception et Nativité de la glorieuse Vierge Marie, avec la nativité, passion (etc.) de N.-S. J.-C., mis en rime françoise et par personnaiges. — Paris, 1507, in-fol. goth.

Rare. Ce volume renferme les trois mystères de la Passion, de la Conception et de la Résurrection.

2° *Même titre. Paris, Pierre Sergent,* s. d., in-4 goth.

3° *Même titre. Paris, veufve Trepperel,* s. d., in-4 goth.

4° *Même titre. Paris,* 1539, in-4 goth.

5° *Même titre. Paris, Alain Lotrian,* s. d., in-4 goth.

6° Le Mystère de la Conception et Nativité de la glorieuse Vierge Marie, mis en rime françoise et par personnaiges, sous le titre suivant : *la Nativité de Jésucrist,* mise par personnaiges avec la digne accouchée. S. l. n. d., in-goth.

## § 2. — La Passion.

1° Le Mistère de la Passiō Notre Seigneur Jesucrist, mis

(1) *Bulletin du Bibliophile,* 1864.

en rime françoise et par personnaiges, par Me Jehan Michel. (*Imprimé à Paris par Jehan Driard*, 1486), in-fol. goth. à deux col.

Première édition excessivement rare, qui porte que ledit mystère a été joué à Angers à la fin d'août 1486.

2° *Même titre. Imprimé à Paris pour Antoine Verard*, 1490. In-fol. goth.

Réimprimé pour le même, la même année, mais formant une édition différente. — On trouve des exemplaires sur vélin et ornés de miniatures.

3° *Même titre. Imprimé à Paris, par Laurent, pour Jehan Petit* (1498), s. d., in-fol. goth. à 2 col.

4° *Même titre. S. l. n. d.* (1499), in-fol. goth.

On vendait les exemplaires de cette édition à la vente de Gaignat, 200, 300 et 1,030 livres; un exemplaire décoré de 40 tableaux peints à la gouache a été vendu 405 livres dans cette vente.

5° *Même titre*, s. d. *Imprimé à Paris par Nicolas Desprez*, in-fol. goth.

Fort rare.

6° C'est le Mistere de la Passion Jesu crist, joué à Paris et Angiers. — Fin de la Passion Notre Seigneur Jesucrist, joué à Paris dernièrement cest an mil quatre cens quatre vingtz et six, imprimé pour Anthoine Verard, libraire, demourant à l'image Saint-Jean l'Évangéliste, sur le pont Nostre-Name, ou au Palais, au premier pillier deuant la chapelle où on chante la messe de messeigneurs les presidens. — In-fol. goth.

A été imprimé sur vélin. Grande miniature, lettres initiales or et couleur. Les ff. Cij-Cvij mss. dans l'exemplaire Cigongne et celui de la Biblioth. nationale. — Ces ff. auront été oubliés au tirage sur vélin.

7° S'ensuyt le Mistere de la Passiō Nostre Seignr̄ Jesucrist, avec les additiōs faictes p. tres eloquēt et sciētifiq. docteur Iehan Michel, leq̄l mistère fut ioué à Angiers moult triumphantement et dernièrement à Paris. A lhoneur de

Dieu et de la glorieuse vierge Marie et à ledifficatiõ de tous bõs crestiens et crestiennes, et a été imprimé ce present liure... à Paris par la veufue feu Iehã Trepperel et Iehã Iehannot. (S. d.). In-4 goth.

48 cah. 3 alph. a-z. M. — DD par 8 f. et 4 f., excepté K. C. et DD qui sont par 6 f. Il n'y a pas de z au deuxième alphabet.

8° Sensuit le Mistere de la Passion Nostre Sauueur et redẽpteur Iesucrist, auec les addiciõs faictes par tres eloquẽt et sciẽtificq. docteur maistre Iehan Michel, leq̃l mistere fut ioué à Angiers moult triõphantement et dernierement à Paris l'an mil cinq cens et sept. — Imprimé à Paris nouvellement par la veufve Jehan Trepperel et Jehan Jehannot, imprimeurs, demourant en la rue neufue nostre Dame, à lenseigne de l'Escu de France. *S. d.* (1532?) In-4 goth. à 2 col., fig. sur bois. a-z par 8 et 6 ff., excepté y et z qui sont par 3. A. x par 4 et 8, excepté G. et T. qui sont par 6.

(Vendu 280 fr. à vente Yemeniz.)

9° *Même titre.* 1537. In-4 goth.

10° Sensuyt le mistere de la passion Nostre-Seigneur Jesu-crist, nouvellement reveu et corrigé oultre les precedentes impressions, avec les additions faictes p. tres eloquent et sciẽtifique docteur maistre Jehan Michel. Leq̃l mistere fut ioué à Angiers moult triumphanment et dernièrement à Paris, mil cinq cens trente-neuf. A l'honneur de Dieu et la glorieuse vierge Marie, et à l'edification de tous bons crestiens et crestiennes a esté ce mistere de la passion de Notre-Seigneur Jesus-Christ par personnaiges nouuellement imprimé à Paris par Alain Lotrian, imprimeur et libraire, demourant en la rue Neufue Notre-Name, à l'enseigne de l'Escu de France. (S. d.) Petit in-4 goth. à 2 col., fig. sur bois.

(Yemeniz, vendu 355 fr. — 20 livres en 1809.)

## § 3. — La Résurrection.

1° Le Mistere de la Resurrection de Nostre-Seigneur

Iesucrist, mis en franç. et par personnaiges. Imprimé à Paris. (In fine :) Cy finist le mistere de la Resurrectiõ..., composé par maistre Iehan Michel, et ioué à Angiers triũphãment deuãt le roy de Cecile. Imprimé à Paris pour Anthoine Verard, libraire (s. d.). In-fol. goth. à 2 col., fig. sur bois.

(Signat. a-f. par 8 et 6 ff., 136 ff. non chif.)

Première édition très-rare. (Vendu 900 fr. à la biblioth. de Boze et Yemeniz.)

2° La Resurrection de Nostre-Seigneur Iesucrist par personnaiges. Comment il s'apparut à ses apostres et à plusieurs aultres, et comment il monta es cyeulx le iour de son ascension. Nouvellement imprimée à Paris par Jehan Trepperel, imprimeur et libraire (s. d.). In-4 goth. à 2 col., fig. sur bois.

Le volume commence par un feuillet ayant une grande figure au recto et la marque de l'imprimeur au verso. Le deuxième feuillet porte au recto une figure représentant le jugement dernier et la table au verso. Le titre est au troisième feuillet qui est le premier signé a, avec figures au recto et au verso. 2 ff. lim. et 52 ff. chif. Le dernier chif. LIII. Le chif. XLI a été oublié.

3° *Même titre.* Imprimé à Paris par la veufue Jehan Trepperel et Jehan Jehannot (s. d.). In-4 goth.

4° *Même titre. Paris*, *Alain Lotrian*, s. d. In-4 goth.

5° *Même titre. Paris*, *Nic. Chrestien*. s. d. In-4 goth.

6° *Même titre. Paris*, 1512. In-4 goth.

### § 4. — Les Apôtres.

Mystère des Actes des apôtres, par maistre Jehan Michel. Imprimé à Paris pour les Angeliers, 1541. In-fol. goth. à 2 col.

Très-recherché des bibliophiles. Excessivement rare. Est à la biblioth. d'Angers.

J.-R. Denais.

---

A MONSIEUR LE DIRECTEUR

DU

# *BULLETIN DU BIBLIOPHILE.*

---

Mon cher Monsieur Techener,

Dans son intéressant article sur Randon de Boisset (n° de mai-juin, du *Bulletin*), M. le comte Clément de Ris mentionne une branche collatérale de cette famille, les Randon du Thil, comme existant encore aujourd'hui. Elle existe encore en effet, et c'est à elle qu'appartenait le maréchal Randon, que nous avons vu, dans ces dernières années, gouverneur de l'Algérie et ensuite ministre de la guerre.

Le château du Thil, en Vexin, dont cette branche avait pris le nom était, hélas ! un élégant manoir en briques, construit dans la seconde moitié du seizième siècle. Il avait été acquis au commencement du dix-huitième, fort enjolivé et quelque peu gâté par les Randon de ce temps-là. Ils y avaient fait notamment construire une salle de spectaele que j'ai vue encore en parfait état de conservation il y a vingt-cinq ans. On avait également remplacé l'ancien parc français par un jardin paysager, en conservant toutefois plusieurs des plus beaux arbres des anciennes allées. On y remarquait des chênes et surtout un châtaignier d'une grosseur prodigieuse. Si j'ai bonne mémoire, la façade de ce château du côté de la route de Paris était bien intacte et d'un charmant caractère

Le château et le parc du Thil ont été vendus sur licitation et rasés de fond en comble vers 1848. Je ne crois pas qu'il

existe, ou du moins je ne connais pas de gravure de cette habitation, type intéressant d'une des plus gracieuses époques de notre architecture nationale.

C'est sur l'emplacement même du Thil qu'a eu lieu, au mois de novembre de la fatale année 1870, un engagement que j'ai raconté trop longuement peut-être dans mes *Souvenirs de l'invasion*.

Agréez, etc.

B[on] Ernouf.

---

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

**Monographie du sonnet. Sonnettistes anciens et modernes**, suivis de quatre-vingts sonnets par M. Louis de Veyrières. *Paris*, *Bachelin-Deflorenne*, 1869 ; 2 volumes grand in-18.

Les choses ont bien changé depuis le temps où Nicolas Rapin rimait les *Plaisirs du gentilhomme champêtre* (1). Les nobles de ce temps-là qui se vouaient à la vie des champs l'adoptaient de bonne heure et souvent sans avoir perdu de vue un seul instant les girouettes de leur colombier; aussi chez eux l'instruction était-elle bornée, les aspirations littéraires étaient-elles rares. La chasse,

> Je suis veneur qui me lève au matin,
> Etc. (2);

la pêche, la culture, la *nourriture* des enfants, les procès et les devoirs féodaux, au nombre desquels était le service militaire, absorbaient ces existences honnêtes qui de loin nous apparaissent si bien dans le plan de la Providence. On ne peut se défendre d'une émotion sympathique au souvenir de ces temps de naïveté, dont les petites agitations sont aux nôtres ce qu'une pluie d'orage est au déluge d'Ogygès.

Il n'en va plus comme au temps de Nicolas Rapin. Le *gentilhomme champêtre* de maintenant, celui qui, par son retour au manoir paternel, proteste contre ce que l'on appelle, dans le jargon économique, l'*absentéisme*, ce gentilhomme a passé par le collége, comme tout le monde, et, comme quelques-uns, il en a rapporté parfois des connaissances et des aptitudes littéraires. S'il

(1) 1583.
(2) Du Fouilloux.

en est ainsi, assurez-vous que, revenu aux champs, il remplacera l'équipage de vol par une bibliothèque, et qu'au lieu de sonner de la trompe de chasse, il se fera *sonneur..... de sonnets.*

Tel est le cas de M. de Veyrières, poëte et bibliophile, auteur de deux volumes que les lecteurs du *Bulletin* connaissent sans doute, puisqu'ils datent déjà de 1869, et qui se recommandent à eux au double point de vue de la poésie et de la bibliographie.

M. de Veyrières est poëte, et il le prouve en présentant au public, avec une discrétion qui est un signe de race, une gerbe de sonnets, quatre-vingts seulement, un peu moins de douze cents vers : il est bibliographe, et les notices sur les *Sonnettistes anciens et modernes*, dont il fait précéder ses propres sonnets, attestent de profondes connaissances en histoire littéraire. Arrêtons-nous un moment sur cette partie de l'ouvrage.

L'auteur s'est livré à de savantes recherches sur l'origine de ce genre de poëme, dont l'Italie a été le berceau. A cet égard, on peut dire, grâce à ses recherches, qu'il y a désormais chose jugée; vient ensuite le catalogue détaillé des poëtes qui ont composé des sonnets, soit exclusivement, soit en même temps que d'autres pièces de poésie ou de prose. Comme dans tous les ouvrages de ce genre, il y a fatalement quelques omissions ou inexactitudes qui disparaîtront sans doute de la deuxième édition; mais, telle qu'elle est, cette partie présente dès à présent une utilité singulière, et je fais vœu d'y aller souvent aux renseignements. Surtout on y rencontre sur le mouvement poétique en province, sur l'agitation *sonnettiste* dans les départements, des documents trop négligés par les critiques patentés. Je veux bien que l'auteur ait donné parfois un peu plus d'importance que de raison aux tentatives de quelques académies caennaises ou aptésiennes, reste que Paris n'a pas encore tout absorbé, et que toute l'inspiration poétique du dix-neuvième siècle ne tient pas dans une travée de tel ou tel de ses passages.

Mais il est temps d'aborder la partie purement personnelle de l'ouvrage, et nous n'y éprouvons nul embarras. Pour procéder avec quelque méthode, nous distinguerons d'abord l'inspiration de l'exécution, le fond de la forme. Or, chez M. de Veyrières, l'inspiration est en haut; pour lui mieux que pour Longfellow a été faite la devise : *Excelsior*. Entendons-nous bien : ce n'est pas dans les nuages qu'il nous mène, ce serait un chétif habitacle, mais sur

les sommets, ceux où l'on respire un air vraiment sain et vivifiant. Les pieds de sa muse, muse chrétienne et auréolée, reposent sur un granit solide. M. de Veyrières est franchement chrétien, chrétien dans le sens intégral du mot, et, à cause de cela, il a, par surcroît, le sens de la famille et de la patrie :

La France est ma nourrice et l'Église est ma mère,

dit-il quelque part; mon Dieu, oui! C'est comme cela! Écoutons-le encore, ce *rural*, dans ses *Conseils à un enfant :*

Vers le ciel, but sacré, marche avec assurance,
Adresse à de faux biens un éternel adieu,
Et laisse des mortels remplis d'indifférence
Embourber chaque jour leur char jusqu'à l'essieu.

et dans une pièce intitulée *le Seul Bien :*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Tournons vers le Seigneur nos pensers et nos yeux.

Puisse luire sur nous l'éternelle lumière,
Et, si le vrai soleil touche notre paupière,
Fermons-la pour le monde, ouvrons-la pour les cieux.

N'est-ce pas assez pour faire connaître de quelle nature est l'inspiration du poëte? Espérons que ce ne sont pas les derniers rayons d'un art qui s'immerge dans le passé : saluons plutôt une aurore. Question littéraire de côté, ce sera cela ou la mort!

Mais ne voilà-t-il pas qu'en voulant parler seulement du fond, nous nous trouvons avoir traité la question de la forme et fait ressortir les qualités de celle de M. de Veyrières? C'est que, chose éternellement digne de remarque, dans cette génération de la pensée humaine, la dignité de l'exécution est constamment adéquate à la noblesse de l'inspiration. On peut, par fortune, habiller de pourpre, — cela s'est vu, — des conceptions malsaines; mais parlez aux hommes d'âme, de vertu, de tombes et de berceaux, de patrie, de Dieu, et les termes choisis, les habiletés de style se présenteront d'elles-mêmes. Du bien au beau la pente est en quelque sorte fatale. On a cru seulement donner la parole à ses convictions, et il se trouve que le croyant est doublé d'un artiste : à l'un et à l'autre nos souhaits de bienvenue et nos fraternels encouragements.

W. O.

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Le Sultan et l'exposition universelle de Vienne. Une partie des trésors du sultan figurera à l'exposition universelle de Vienne. Sa Hautesse a promis d'envoyer notamment des objets d'art du moyen âge et des manuscrits précieux, parmi lesquels on signale un *Dante* du quatorzième siècle, avec miniatures, qui, dit-on, est une merveille. Tous ces objets sont enfouis dans le sérail, depuis des siècles.

— Encyclopédie arabe. Un journal arabe, *El-Gatwaïb*, publié à Constantinople, annonce la publication d'une encyclopédie arabe, à l'instar de celles qui existent dans l'Occident, et où l'on aime à trouver réuni dans un seul ouvrage l'ensemble des connaissances humaines et la biographie des hommes célèbres. Cette encyclopédie sera publiée à Beyrouth, en livraisons (cent cinquante ou environ), sous le titre de *Dictionnaire de la conversation*. Elle sera rédigée à l'aide de nombreux documents arabes, et de renseignements étrangers pour la partie qui ne concernera pas l'Arabie.

— Bibliothèque nationale. — La Bibliothèque nationale vient de faire l'acquisition de plusieurs autographes curieux, provenant d'une vente qui a eu lieu dernièrement à Anvers.

Parmi ces pièces, nous citerons deux sonnets inédits sur la mort de don Juan d'Autriche, attribués à Pierre de l'Estoile ; une collection de lettres de Daniel Huet, évêque d'Avranches, à Ménage, datées de Caen, et donnant des renseignements intimes sur M^lle de Scudéry ; et enfin, trente lettres inédites de Jean-Antoine Houdon, le célèbre statuaire.

— Bibliothèque de l'Arsenal. — La bibliothèque du

l'Arsenal vient de s'enrichir d'un nombre considérable de livres et de brochures sur l'histoire contemporaine, qui ont été classés et catalogués sur-le-champ. On en a formé quatre recueils : 1° un de vingt volumes environ, contenant les opuscules publiés dans ces dernières années sur le second empire ; 2° un de trente-six volumes, composé de presque toutes les brochures relatives au concile de Rome ; 3° un de dix-huit volumes de biographies contemporaines ; 4° une collection de deux cent soixante-huit volumes de formats divers, concernant la guerre contre la Prusse, la chute de l'empire, les actes des gouvernements provisoires qui lui ont succédé, la suite des opérations militaires, le siége de Paris, la guerre en province, la Commune à Paris, l'Internationale, jusqu'à leur répression militaire et juridique. Ce sont des mélanges d'histoire et de politique contemporaines, qui forment une masse d'opuscules des plus curieux, et dont la réunion deviendra bientôt impossible.

M. le chevalier Nigra, qui s'est voué à la recherche des légendes celtiques, a fait don à la bibliothèque de l'Arsenal de la première livraison de son histoire des *Reliquiæ celticæ*. Cette livraison renferme le manuscrit entier de Saint-Gall.

— Collége de France. — Par décret du 24 juillet 1872, M. Gaston Paris a été nommé professeur titulaire de la chaire de langue et littérature françaises du moyen âge, en remplacement de son père, M. Paulin Paris.

— Académie des sciences morales et politiques. — La *Revue des Deux-Mondes* publie, depuis le 15 juin, le mémoire lu par M. Baudrillat, à l'Académie des sciences morales et politiques sur le *Luxe public et la Révolution*. On trouve dans ce mémoire des détails intéressants sur le vandalisme révolutionnaire.

— Catalogues des manuscrits des bibliothèques publiques. — En 1855, le ministère de l'instruction publique faisait paraître le premier volume du *Catalogue général des*

*manuscrits des bibliothèques publiques des départements.*

Cette publication importante avait pour but d'aider à découvrir des documents précieux, anciennement cités, et qui, jusqu'ici, n'ont pu être retrouvés dans les dépôts des villes où ils doivent exister. C'était un inventaire général des richesses scientifiques de la France et un moyen d'en assurer la conservation.

Le premier volume de cette collection renferme les catalogues du séminaire d'Autun, de la ville de Laon, de la ville et de l'école de médecine de Montpellier, et de la ville d'Albi.

Le deuxième volume est consacré tout entier à la bibliothèque de Troyes.

Le volume suivant fournit les catalogues des manuscrits des villes de Saint-Omer, Épinal, Saint-Dié, Saint-Michel et Schlestadt.

Le quatrième volume vient de paraître. Il renferme le catalogue des manuscrits d'Arras, d'Avranches et de Boulogne-sur-Mer.

— La Librairie en France. — L'*Annuaire de la librairie* fournit les renseignements suivants. Il existe en France : 5,674 libraires, ainsi répartis : 1,098 à Paris, 4,520 en province, 42 en Algérie, 14 dans les colonies; — 1,399 imprimeurs en lettres : 162 à Paris, 1,197 dans les départements, 23 en Algérie et 17 dans les colonies ; — 1,624 imprimeurs lithographes ; 444 à Paris, 1,162 en province, 18 en Algérie; — 2,303 journaux ou écrits périodiques : 846 à Paris et 1,457 en province.

Le propriétaire-gérant : Léon TECHENER.

Paris. — Typ. Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

**Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau** (née Rohan-Chabot), suivis des **Mémoires du maréchal prince de Beauvau**, recueillis et publiés par Mme Standish (née Noailles).
Un volume grand in-octavo, avec deux portraits gravés à l'eau-forte .......... 10 fr.
— Tirage sur papier vergé des Vosges .......... 16 fr.
— Sur grand papier jésus (dit de Hollande), portraits avant la lettre. Tiré à petit nombre .......... 30 fr.

**Le Dix-huit Mars, récit des faits et recherche des causes.** Rapport officiel fait à l'Assemblée nationale au nom de la commission d'enquête sur l'insurrection, par M. Martial Delpit, député de la Dordogne; 1 volume in-8 (de 42 feuilles), 668 pages .......... 8 fr.
Sur papier vergé, tiré à 100 exemplaires .......... 16 fr.

**Souvenirs sur Théodore Rousseau,** par Alfred Sensier. 1 vol. in-8, avec un portrait .......... 8 fr.
Papier vergé .......... 18 fr.

**Life of Madame de Lafayette, by Madame de Lasteyrie her daughter, preceded by the life of the duchesse d'Ayen by Madame de la Fayette her daughter, translated from the** french by Louis de Lasteyrie. 1 vol. in-12, broché .......... 5 fr.

**État actuel de la maison de France.** Lignée des princes et princesses, dates de leur naissance, leurs qualités et leurs alliances, etc .......... 50 c.

**Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé** (1628-1694), par Charles Asselineau, 1 vol. in-12 de 125 pages .......... 3 fr.

**Le Pape des Halles : René Benoist,** évêque nommé de Troyes, confesseur de Marie Stuart et de Henri IV, curé de Saint-Eustache de Paris, etc. (1521-1608), par J.-R. Denais; gr. in-8° de 53 pages, pap. vergé, portrait. Tiré à CENT exemplaires .......... 3 fr.

---

GARIN LE LOHERAIN, chanson de geste, composée au XIIe siècle par Jean de Flagy, mise en nouveau langage par M. A. Paulin-Paris, membre de l'Institut; un vol. in-12 br. Prix : 3 fr.

DU RÔLE DE LA GARDE NATIONALE ET DE L'ARMÉE DE PARIS DANS LES PRÉPARATIFS DE L'INSURRECTION DU 18 MARS : rapport spécial fait à la commission d'enquête, suivi de pièces justificatives, lettres et relation de la bataille de Buzenval, par M. le marquis de la Rochethulon, député de la Vienne; grand in-8° de 220 pages. Prix : 4 fr.
Papier vergé, tiré à CENT exemplaires. 8 fr.

**De l'Éducation des filles**, par Fénelon, suivi de ses Dialogues sur l'éloquence et de s Lettre à l'Académie française; avec une Introduction par M. Silvestre Sacy, de l'Académie française; 1 vol. in-12. 6 fr.

Grand papier de Hollande. 15 fr.

**Pensées sur divers sujets de religion et de morale**, par Bourdaloue, précédées d'une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 2 vol. in-12 br. Prix : 12 fr.

Grand papier de Hollande (15 fr. le volume). 30 fr.

**Philippe de Remi, sire de Beaumanoir**, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis (1246-1296), par H.-L. Bordier. 1869; grand in-8° de 124 pages, 4 pl. et 1 carte. Prix : 5 fr.

Tiré à deux cents exemplaires.

**Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur** (1795-1843), par le prince Augustin Galitzin, in-12 br. 3 fr.

**Les Romans de la Table ronde**, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par Paulin Paris, de l'Institut. *Paris*, 1868; 3 vol. in-12, ornés de quatre planches, br. Prix : 18 fr.

Papier vergé, tiré à cent exemplaires, 15 fr. le volume. 45 fr.

**Souvenirs de Charles-Henri, baron de Gleichen**, précédés d'une Notice par Paul Grimblot. *Paris*, 1868; 1 vol. in-12, broché. Prix : 4 fr.

Le baron de Gleichen, né en 1735, est mort en 1807.

**Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle** (1626-1652), publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon; petit in-8°, papier vergé. 8 fr.

PAPIER DE HOLLANDE. 16 fr.

Jolie publication de bibliophile; mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France et très-intéressants.

**Vie de madame de La Fayette**, par Mme de Lasteyrie, sa fille, et précédée d'une notice sur la duchesse d'Ayen (mère de Mme de la Fayette) 1737-1807; un volume in-12. 5 fr.

**Une Fabrique de faux autographes**, ou récit de l'affaire Vrain-Lucas, par MM. Henri Bordier et Emile Mabille; in-4°, accompagné de 14 fac-simile des principaux documents mis en cause. Prix. 10 fr.

**Répertoire universel de bibliographie**, par Léon Techener, ou Catalogue général, méthodique et raisonné de livres rares et curieux; 1 vol. gr. in-8° de 753 pages. Prix : 10 fr.

**État actuel de la maison de France**; brochure in-12. Prix : 0 fr. 50

---

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

86. — Lettre de Charpentier à Mlle de Scudery.
89. « D'Huet [illegible]

# BULLETIN
DU
# BIBLIOPHILE
## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

**PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER**

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; Cte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Dr Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; Bon A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; Bon J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. nationale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.

---

**SEPTEMBRE-OCTOBRE.**

ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE
ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,
14, Great Marlborough street.
1872.

## SOMMAIRE DU N° DE SEPTEMBRE-OCTOBRE.

---



---



# CHOIX DE LETTRES INÉDITES

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.

---

## IV.

HENRI IV. — MONTLUC. — DUCHESSE DE THOUARS. — DUC DE LONGUEVILLE. — SAINT VINCENT DE PAUL. — ANNE DE GONZAGUE, PRINCESSE PALATINE. — MAZARIN. — CHARPENTIER. — L'ABBESSE DE FONTEVRAULT. — DANIEL HUET. — L'ABBÉ DE RANCÉ. — LE DUC DE PENTHIÈVRE. DUMOURIEZ. — GUYOT DES FONTAINES. — CHAULIEU.

Nous donnerons cette fois quelques autographes choisis presque au hasard dans un riche chartrier où se trouvent classées, avec beaucoup d'ordre, les archives de la famille de Montholon. Il existe au château de la Rivière-Bourdot, à Quevillon, près de Rouen, et appartient à madame la princesse de Montholon, marquise de Sémonville, née Moreton de Chabrillan, et petite-fille de l'un des hommes qui ont le plus utilement cultivé et protégé les lettres, le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, membre de l'Académie française et pair de France. Toutes ces lettres sont inédites ou autographes, sauf les deux de Henri IV. Nous commencerons naturellement par celles-là.

É. DE BARTHÉLEMY.

La première est adressée à M. de Bernières, conseiller d'État et président au parlement de Rouen : une semblable adressée au président de Courvaudon, existe dans les archives du parlement de Rouen, et n'a été donnée qu'en sommaire

dans le recueil de la correspondance du roi. — La seconde est envoyée à M. du Magnet, au sujet d'une querelle dont Henri IV voulait arrêter le développement : il s'agissait d'un droit de haras et de pacage qui fut reconnu par arrêt du conseil du 7 août 1608 au profit de M. du Magnet,— François Pot, seigneur du Magnet et de Rhodes, grand maître des cérémonies après son frère, Guillaume Pot, seigneur de Rhodes, mentionné également dans cette lettre.

« Monsieur du Magnet, vous savez combien jay à déplaisir les querelles qui naissent parmy mes suiects, et spécialement ceux de vostre qualité, et le soing que jay touiours apporté à les terminer à l'amiable afin de conserver entre eux la paix et concorde; ce que je veux pratiquer en votre endroit sur le sujet du différent qui vous occupe avec le sieur de Chanteloube. C'est pourquoi je vous fais la présente pour vous dire que vous ayez à vous rendre près de moi avec le sieur de Rodes, votre frère, dans six semaines au plus tard, pour estre vostre différent vuidé par devant les pairs de France qui si trouveront : vous faisant cependant très-expresse defense de demander aucune chose audit sieur de Chanteloube à peine d'encourir mon indignation ou telle plus grande que j'advi-seray. Je luy en escris aultant, afin que tous deux vous ayez à vous conformer à cette mienne vollonté, et sur ce n'estant la présente à autre fin, je prierai Dieu quil vous ayt en sa sainte garde.

« Fontainebleau, ce 16e jour davril 1608.

« HENRY. Et plus bas : LOMÉNIE. »

La seconde concerne l'opposition du parlement à enregistrer l'édit de Nantes :

« Monsieur le président, je désire estre informé par aulcuns des officiers de ma cours de parlement sur ce qui s'est naguere passé en icelle lorsque mes édict de Nantes et autres y ont esté présentés pour estre vérifiés. J'ay trouvé à propos que ma court de parlement vous envoyant vers moy avec le

s[r] de Couvandon et mon proc. g[al] ensemble 2 des conseillers de mes dicte court à ceste fin. Ce que je désire estre effectué au plus tot et vous en ay voulu donner advis particulier à ce que vous conformiez et ayez soing de satisfaire incontinent à ce qui est en cela de ma volonté. M'asseurant que vous n'y ferez faute, je prieray Dieu qu'il vous ayt en sa sainte garde.

« HENRY. Et plus bas : POTIER.

« Fontainebleau, le 2[e] jour de juillet 1605. »

Blaise de Montluc, en quittant Bordeaux à la fin d'avril 1561, se rendit à Agen, où un accident à une jambe le retint pendant trois mois au lit : il y eut en même temps « un catarre qui cuida me coupper la gorge ». C'est pendant ce séjour forcé qu'il put suivre les menées des protestants, et qu'il en écrivit au roi en ces termes :

« Sire, jay recus les lettres quil a pleu a Vostre Majeste m'escrire du XXVI[e], XXVII[e] et XXIX[e] du passé et pour vous répondre sur le contenu d'icelles, en premier lieu quant à ce qui concerne la querelle quon a fait entendre que jay avec Mons. de Candalle et les assemblées qui se faisoient d'ung costé et d'autre dont M. de Montferrand m'a bien faist entendre particulièrement que luy aviez commandé, je vous assure, Sire, que je n'ay aucune querelle avec ledit sieur de Candalle, et n'a esté faist aucune assemblée ny ne sen fera de ma part si ce n'est que jen aye occasion pour vostre service et pour faire entretenir et observer vos édicts et ordonnances. Bien est vray qu'ayant recus plusieurs advertissemens que le comte de Candalle avoit fait de grandes assemblées en armes, avec lesquelles il estoit allé en Béarn, et mesmement qu'il estoit accompagné de Piles et plusieurs autres, estant presque tous de la relligion prétendue refformée, portant pistollés et armes descouvertes contre vos édics et ordonnances, m'estant asseuré quest ce qu'ils vouloient devenir, manday quelques compagnies de gens darmes pour

tenir garnison en aucunes villes, afin de garder quil ne fût attempté et entrepris aucune chose contre l'authorité et service de Vostre Majesté; mais avant que lesdictes compagnies fussent assemblées, j'entendis qu'ils se retiroient, qui fut cause que je contremanday lesdictes compagnies, or nen y eust aucune en garnison et n'eust esté quils disoient estre mandés par la royne de Navarre et que je fus souvenant de ce que m'aviez mandé pour le regard deladicte dame, et le respect que je porte à mess. les mareschaux de Montmorancy et Dampville et à M. le marquis de Villars, aliés audict conte, je n'eusse permis que telles assemblées se fussent faictes et leur eusse faict ressentir combien elles vous tournent à desplaisir. Ledict sieur marquis qui est desja long temps par decà vous pourrois rendre tesmoignage de ce que icy jay faict aucunes assemblées pour mon particulier ny autrement contre ledict sieur de Candalle, avec lequel je ne pence estre en querelle; mais s'il me demande quelque chose, me le faisant entendre, luy répondray. Et pour le regard de ce que Vostre Majesté désire savoir en quel estats sont les affaires de decà et quel ordre jay donné à ce que vous m'avez commandé par l'instruction de mon nepveu de Leberon, Martineau vous en aura faict certain layant dépesché vers Vostre Majeste expressement bien instruit de toutes choses; depuis le partement duquel il ne s'est présenté aucune chose digne de vous estre escrite qui me gardera vous en faire redicte, si ce n'est que ceulx de ladicte religion prétendue réformée, qui sont revenus avec les armes du camp et des villes qu'ils tenoient ne veulent aucunement rendre lesdictes armes suivant vostre intention, ainsi les cachent et se présentent tous les jours devant les portes des villes avec leurs espées seulement sans porter autres armes, disant que n'en ont d'autres : vous asseurant, Sire, que personne des catholiques ne les inquiète ny empesche a la jouyssance de leurs biens et de vostre édict de paciffication, mais eulx ny veulent point obeyr. Quant à la description que Vostre Majesté me commande faire, elle se continue toujours et incontinent que je l'auray récue de

tout ce gouvernement je la vous enverray avec l'ayde de Dieu que je supplye, etc.

« D'Agen, ce XIIIIe jour de juillet 1568.

« Votre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

« DE MONTLUC. »

Le billet suivant, adressé à M. de Montholon, est évidemment écrit pour le féliciter de sa nomination. Henri III lui confia les sceaux au mois de septembre 1588. Il est de Jeanne de Montmorency, fille aînée du connétable et de Madeleine de Savoie, qui avait épousé Louis III de la Trémoille, duc de Thouars : veuve en 1577, elle mourut le 3 octobre 1596. On sait que M. de Montholon mourut le 12 avril 1590:

« Monsieur, encore que je vous ay escript en ces jours par quelques ungs de Thouars qui se sont acheminés à Bloys, si n'ai je voulu délaisser pour cela de vous despescher ce porteur que vous congnoissez pour la raison quil vous dira et sur lequel je vous supplye adjouter créance, comme si j'estois auprès de vous, car il y a peu de personnes qui ne déplore les oppressions dont je suis tant travaillée et par ce que Dieu vous a faist naistre avec beaucoup de bonne et louable perfection, j'estime qu'estant appellé au lieu où tant de personnes, Monsieur, vous désirent qu'il vous souviendra de moy et de ceste pauvre maison que vous avez touiours aymée et favorisée, selon que je m'asseure que ferez, et je vous en seray redevable en toutes les occasions où Dieu me donnera le moïen de m'en revencher de pareille volonté, que je seray, s'il vous plaît, vostre plus affectionné amye et

« MONTMORANCY. »

Ce second billet, du duc de Longueville,—mort à Amiens, le 29 avril 1595, d'un coup de feu reçu par accident pendant les salves tirées pour son entrée à Dourlens, — au garde des sceaux Montholon, est caractéristique à l'égard de la manière dont on s'occupait de pourvoir les monastères d'abbés assez honnêtes pour empêcher le pillage des propriétés du

duc. Les assurances données par ce prince témoignent aussi de l'honorabilité du magistrat envers lequel il se crut obligé à tant d'explieations. Il s'agit de l'abbaye de Lassie en Brignon, diocèse de Poitiers :

« Vous avez pu entendre comme il a plu au Roy me confirmer le don de l'abbeye de Lassi en Brignon dont j'ay besoing dobtenir lettres d'œconomat, mais d'autant que je suis adverty que n'en voudriez sceller en blanc, jay advisé vous escrire ceste lettre pour vous supplier affectionnement d'expedier lesdites lettres soubs le nom de Valentin le Vacher, et croire au reste que les poursuites que jen fay n'ont pas pour profict que jen veuille retirer, ains seullement pour y mettre homme capable et de bonne vie qui ne soit point suget à la ruyne et dégradation de mes bois de Montreuil Bellay, ainsi que ses prédécesseurs. Sur cette vérité je vous offre tout ce qui est en ma puissance et après m'estre de très bon cœur recommandé à vos bonnes grâces, prie Dieu qu'il vous donne une sainte, longue et heureuse vie.

« D'Amiens, ce 8e jour de novembre 1588.

« Henri d'Orléans. »

La lettre suivante est des plus curieuses : elle est écrite par saint Vincent de Paul à M. de Montholon, probablement Guy-François, conseiller d'Etat (1601-1679), puisque la généalogie indique parmi ses frères un Jérôme, indiqué comme religieux de Cluny et prieur de Saint-Broladre en Bretagne. Les notes de famille fixent la mort de ce peu exemplaire chevalier à l'année 1635, après avoir eu toutes sortes d'aventures avant de revêtir le froc :

« Monsieur, les graces de Notre-Seigneur sont avec vous pour jamais.

« Je vous diray, avec une extresme douleur, que je suis indigne de l'honneur de vostre bienveillance pour n'avoir sceu garder M. le chevalier votre frère qui s'est sauvé à ce soir par une petite porte escartée qui sert à nostre lepreux, pen-

dant que je parlois à vostre clerq qui m'est venu trouver de vostre part sur le sujet d'une lettre que je vous avois escripte. Je venois de le laisser avec un religieux de céans dans le jardin à M. de Saint-Lou..in. M'estant venu trouver, je n'ay fais que le conduire jusqu'à la porte là où l'on m'a dit que vostre clercq me demandoit, et à peine estois-je avec luy quand lon m'est venu dire : Voilà ce gentilhomme qui se sauve : ce mesme temps je suis allé au jardin et de là à la petite porte, par laquelle lon m'a dit qu'il venoit de sortir et qu'il estoit avec un des religieux de céans, lequel je croirois bien qu'il ne luy ait enseigné cest endroit par lequel il s'est sauvé, et de faire courir après : nous n'avons point de gens propres pour cela, et puis les soldats l'auroient infailliblement secoureu. De vous dire, Monsieur, en quelle affliction cela m'a mis, il n'est pas explicable, ca estant le premier service que vous aviez requis de moy, le mauvais service m'est si cuisant que Dieu seul le scait, et n'estoit que j'espère que vostre bonté me pardonnera et que vous vous servirez de subject de vous mieux assurer de luy, je ne scay qui me pourroit consoler. Je recours donc de reste à vostre bonté, Monsieur, et vous supplie pour l'amour de Nostre-Seigneur de me vouloir pardonner, et espérant de vostre bonté, je seray en l'amour de Nostre-Seigneur et de sa Sainte Mère, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« VINCENT DE PAUL.

« De Saint-Lazare, ce samedy au soir. »

Voici une lettre, adressée à Guy de Montholon, conseiller d'État et doyen des avocats au Parlement, par Anne de Gonzague. La Palatine, fille du duc de Nevers et de Catherine de Lorraine, était d'une rare beauté, et elle séduisit le jeune Henri de Guise, tout archevêque de Reims qu'on avait imaginé de le faire dès son bas âge. Il se fit autoriser par le pape à rentrer dans la vie laïque ; mais une

fois pourvu de toutes les dispenses désirables, soit par l'opposition de la duchesse de Nevers, soit par crainte de Richelieu, les deux amants s'en tinrent à leur serment écrit avec leur sang; mais ils ne s'en aimèrent pas moins. Quand Henri dut quitter la France, Anne le rejoignit sous un déguisement de page, mais il la quitta presque aussitôt pour épouser la comtesse de Bossut. La pauvre délaissée revint tristement à Paris et à Avenay, abbaye du diocèse de Reims, dont sa sœur Bénédicte avait été abbesse jusqu'à sa mort, arrivée en 1637. C'est de là qu'elle adressa ce billet bien intéressant, ce me semble, et qui montre que sa famille était alors très-prononcée contre elle et la laissait presque sans ressource. Sa sœur était Marie-Louise, mariée successivement à Ladislas, puis à Jean-Casimir, tous deux rois de Pologne. La princesse Anne épousa, le 24 avril 1645, Édouard, prince palatin, duc de Bavière, et mourut en 1684.

« Monsieur, je suis bien estonnée de ce que vous me mandez m'avoir escrit, puisque je n'ay recue aucune lettre de vous autres que celle par laquelle vous me donnez avis des précédentes, lesquelles doivent estre perdues. Je vous escris celle cy par des gens dont je me deffais comme madame ma sœur me l'a conseillé. Vous savez bien que je n'ay pas de quoi leurs rien donner, ne m'estant rien resté : c'est pourquoy je vous prye de faire que lon leurs donne presentement, à la Roche et Champagne, chacun 100 francs, et à Alexandre, j'espère que madame ma sœur trouvera bon que lon luy donne 100 escus, parce que feu ma sœur, en mourant luy recommanda fort particulièrement d'en avoir pitié, et fust ce, je croy, pour l'amour d'elle, elle ne lui refusera point. J'envoye quatre personnes tout d'un coup, et n'en reprendré point d'autre à leur place, n'en ayant pas grand besoing, de sorte que, dans peu de temps, ma maison sera si modérée qu'il n'y aura rien que de très-utille. Je vous prie de me vouloir conserver votre bonne volonté et de croire que si, comme j'espere de la justice de Dieu, mes malleurs finissent, que je n'auré point de plus grande joye que de vous tesmoigner ma

reconnoissance et que je suis, Monsieur, vostre très affectionné à vous faire service.

« Anne de Gonzague.

« Avenay, ce 27 mars 1642. »

La lettre suivante concerne principalement Marie-Louise de Gonzague à l'occasion de son premier mariage :

« Madame, je viens d'apprendre que vous désiriez qu'il fust inscrit dans vostre contrat de mariage avec le roy de Poulogne un article portant advis des transactions que vous avez passées pour terminer procès, comme aussi de nominations de bénéfices et provisions d'offices survivances et pensions à vie, et généralement de tout ce que vous avez fait concernant l'administration des biens de la succession de Mantoue scituez en France. Je scay que vous avez tres bien et utillement travaillé pour l'honneur et l'advantage de vostre maison, mais pourtant, à cause que cecy touche particullièrement M. le duc de Mantoue et M^me^ la duchesse, sa mère, il me semble bien à propos qu'il n'en soit rien dit du tout, ne doubtant pas que vous n'en receviez de leur part toulte sorte d'approbation, et s'il en estoit faite la moindre difficulté, je vous promets de faire en sorte que Leurs Majestés vous appuyeront de leurs offices avec raison, puisque la congnoissance qu'elles ont de vostre sage et prudente conduite les assure que vous n'avez pas manqué d'agir avec circonspection et bon conseil en touttes les choses qui se sont présentées pour l'utilité de vos communs intérêts, et ce ne sera pas seulement en cela que vous connoîtrez avec quelle affection je suis, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Mazarin.

« Fontainebleau, le 26 septembre 1645. »

Nous donnons ensuite une lettre « précieuse » du docte Charpentier à M^lle^ de Scudéry. François Charpentier fut un

des savants estimés du XVII[e] siècle : Colbert le chargea de rédiger les projets relatifs à la constitution de la Compagnie des Indes. A l'Académie française, il fut un des soutenants de Perrault et, par conséquent, l'une des victimes de Despréaux. Né à Paris le 15 février 1620, il y mourut le 22 avril 1702. Il a composé aussi quelques vers, entre autres une ode au roi que Boileau a particulièrement flagellée :

« Mercredi, à cinq heures du matin.

« Mademoiselle, je receus hier fort tard le billet que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, et que M. Ménage, qui prit la peine de venir au logis, avoit laissé pour me donner. Si le temps l'eût permis, je vous en aurois remercié dès l'heure mesme, car il est impossible de resnier un sentiment si juste. Vous avez trop payé l'ouvrage que j'ay pris la hardiesse de vous offrir : l'estime que vous en faites est assurément au delà de son mérite, et je ne puis attribuer les louanges que vous luy avez données qu'à la cause mesme que vous m'en descouvrez, en reconnoissance qu'il parle d'un de vos plus anciens amys. Je le scay, Mademoiselle, que Cyrus est un de vos amys et que vostre amytié est une de ses plus glorieuses aventures. C'est en cette considération là que son nom est dans les plus belles bouches de France, et qu'il sert maintenant d'entretien au monde poli qui autrement ne le congnoitroit guerre,

Et moy qui le connois assez parfaitement,
Si vous en croyez mon serment,
J'aurois eu peu de soin de relever sa gloire
Quoiqu'il ayt autrefois mille peuples soumis,
Si je n'avois appris ailleurs que dans l'histoire
Qu'il possède l'honneur d'estre de vos amis.

« Je vous supplie, Mademoiselle, d'estre très persuadée qu'on ne peut vous porter plus de respect que je ne fais, et qu'il n'y a personne qui souhaite depuis plus longtemps que moy d'avoir quelque petite part dans une amitié

aussi noble et aussi généreuse que la vostre, c'est à dire que je suis de toute passion, Mademoiselle, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« CHARPENTIER. »

Vient ensuite un billet que j'aurais été bien heureux de communiquer à notre excellent ami Pierre Clément, regretté certainement par les lecteurs du *Bulletin* aussi vivement que par nous. C'était un savant comme notre siècle en possède peu : très-érudit, aussi modeste que laborieux, ami sûr et obligeant, écrivain élégant et soigneux, et dont le nom demeurera au premier rang parmi les hommes qui auront le plus honoré les lettres et les études historiques au dix-neuvième siècle.

Ce billet est adressé à M. de Montholon, à l'occasion de la prise de voile de sa fille Marguerite, entrée au prieuré de Fontaine, à Douy, près Meaux, qui relevait en effet de l'abbaye de Fontevrault :

« A Saint-Germain, ce 12 mars 1680.

« Monsieur, j'ai une sensible joye que mademoiselle vostre fille se consacre au service de Dieu dans une maison de nostre ordre. Je vous supplie très-humblement de croire qu'elle y recevra toujours des marques de mon amitié et de ma considération, et en quelque occasion quy se puisse présenter, j'essayerois toujours, Monsieur, à vous faire connettre que je suis avec une afection et un sèle très-particulier, Monsieur, votre très-humble servante,

Gabrielle DE RECHECHOUART,
Abbesse de Fontevrault. »

Lettre du vénérable abbé de la Trappe, M. de Rancé, également à M. de Montholon, dont le second fils, Jean-François, était prieur régulier de Saint-Sulpice en Bugey, de l'ordre de Cîteaux :

« Monsieur, une des plus grandes joies que je puisse avoir en ce monde seroit de trouver quelque occasion de vous

plaire et de vous donner des marques de la considération que j'ay pour vous; cependant nostre observance est tellement affoiblie par le peu d'autorité que nos pères ont eue depuis plusieurs années pour y maintenir le bien et empescher la licence, qu'il se peut dire que les bons sujets y sont très-rares : on ne trouve presque personne que l'on puisse mettre en place, et dont on puisse se promettre les soins, la fidélité et l'application nécessaire, ou pour établir ou pour maintenir dans le monastère une règle exacte et pour y donner l'exemple et l'édification. Ce que je puis faire, Monsieur, est de m'adresser et d'écrire au visiteur de la province dans laquelle est l'abbaye de Mons. vostre fils, et luy demander s'il connoît quelque homme capable de seconder vos intentions qui ne sauroient estre ni plus chrestiennes, ni plus saintes; il est vray que ce seroit un grand secours et une grande consolation pour monsieur vostre fils de voir sa maison dans une règle et dans une piété pure et affermie, et je m'estimerai très heureux si je l'estois assez pour y contribuer. Au cas que le visiteur, qui est l'abbé de l'Etoille, m'indique quelqu'un, comme je l'espère, je ne manqueray point de vous le faire savoir, et il vous sera très aisé de l'obtenir de M. de Cîteaux, qui sans doute aura pour vous tous les égars imaginables. Je vous supplye de croire que je conserve une reconnoissance parfaite de tant de marques que vous m'avez données de vos bontés, qu'il n'y a point de jour que je n'y pense, devant Dieu, et qu'il n'est pas possible d'estre avec plus de sentiment et de respect, etc.,

ARMAND, abbé de la Trappe.

Ce 19 décembre 1686. »

Lettre du spirituel évêque d'Avranches, particulièrement intéressante par le sujet dont il entretient M. de Montholon, fils aîné du précédent et qui venait d'être nommé, l'année précédente, premier président du parlement de Rouen. Nous trouvons dans les mémoires de *Nicolas-Joseph Foucault*, récemment publiés par M. Baudry, la fin de

cette triste historiette : « Décembre 1694. Le sieur de Glatigny, lieutenant criminel d'Avranches, a fait arrêter un prêtre, une femme et une fille de la paroisse de Saint-Quentin, auxquels il fait le procès comme sorciers. Sur la représentation de la procédure, j'ai trouvé la preuve fort légère. J'ai même parlé aux accusés en présence de M. l'évêque d'Avranches, et nous avons reconnu que la fille étoit un esprit foible et d'une réputation qui n'étoit pas entière. On prétendit qu'elle étoit devenue enceinte du fait d'un cavalier en quartier d'hiver à Saint-Quentin, et que, pour sauver son honneur, elle dit qu'elle avoit été ensorcelée et corrompue au sabbat par ce prêtre, qui a soixante ans. Le prêtre a tout méconnu, et le sieur de Glatigny l'a fait dépouiller tout nu et lui a fait enfoncer des aiguilles dans toute la partie du corps, pour chercher la marque insensible. J'ai informé M. le chancelier de cette belle procédure, et, en attendant ses ordres, j'ai fait surseoir à cette instruction, qui se faisoit à grand train aux dépens du roi.

« Monsieur, on m'a renvoyé en cette ville la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire et de m'adresser à Avranches, sur le sujet des trois personnes accusées de sortilége, qui y sont détenues dans la prison. Pour répondre à ce que vous désirez savoir de nous, je vous diray, Monsieur, que les connoissances que j'ay sur cette affaire me sont venues par des voyes bien différentes. Les unes par la confession ou par des moyens relatifs à la confession; les autres par les examens que j'ay fait des accusés, par divers rapports qui m'ont esté fais et par les entretiens que j'ay eus avec M. de Glatigny, lieutenant criminel d'Avranches. Vous savez, Monsieur, à quel profond silence l'Église m'oblige sur les choses que j'ay pu connoître par les premières voyes. Pour les autres, sans m'arrêter aux jugements du public, ni aux sentimens de M. de Glatigny, et m'en tenant aux examens et confrontations que j'ay faites tant seul au mois d'avril dernie, que conjointement avec M. Foucaud, intendant, au mois d'octobre suivant, il m'a paru avec beaucoup de vraisem-

blance, quoyque sans une entière certitude, que la première source de cette affaire, comme de la plupart des autres semblables, est la débauche, et que le prestre, pour abuser de ces deux créatures, a mis en usage des moyens qui ont causé tout ce scandale. Je suis persuadé que dans ces moyens, qui paroissent surnaturels, il y a beaucoup de charlatanerie de la part du prestre et beaucoup de simplicité et d'illusion de la part de la femme et plus encore de la part de la fille, quoyque je ne n'assure pas qu'il n'y a rien et au-delà. Je n'ay point reconnu qu'en tout cela il y ait eu d'autre malifice que l'entreprise de suborner ces deux malheureuses. Ce que l'on avance touchant les autres malifices en sont preuve et les faits les plus importants qu'on articule en ce procès ne sont point prouvez ou le sont foiblement et ne fournissent point de matière suffisante à appuyer un jugement certain. Dans les monitoires qui m'ont esté présentés, j'ay trouvé quelques articles peu convenables à l'honneur de l'Église et de mon caractère et mesme contraires aux connoissances que j'ay. Ainsi je n'ay pas cru devoir signer ces monitoires sans en effacer ces articles.

« Je suis, avec respect, etc.,

« Daniel, évêque d'Avranches.

« A Caen, le 6 novembre 1654. »

Un triste billet de l'excellent duc de Penthièvre, remerciant la comtesse de Rostaingt de son compliment au sujet de la mort de son fils, le peu estimable époux de l'admirable princesse de Lamballe.

« Il est consolant pour moi, Madame, de voir que vous voulez bien sentir une partie de ma douleur. Oh! que je serois coupable si j'estois insensible à la mort de mon enfant! Recevez, je vous supplie, tous les remerciements que je vous dois et les sincères assurances de l'attachement avec lequel, etc.,

L. J. M. de Bourbon.

« Crecy, 10 mai 1768. »

Après la guerre de Sept Ans, manquant de ressources, Du Mouriez dut servir dans la diplomatie secrète de M. d'Argenson; c'est à ce titre qu'il résida en Espagne. Nous avons extrait d'une assez longue dépêche peu intéressante le piquant récit suivant :

« Il faut à présent parler d'autre chose. Les Jésuites ont emporté la haine publique; ils sont chargés icy de nombre d'accusations graves, vraies ou fausses. Voicy cependant une anecdote singulière et que je tiens de M. d'Ossun lui-même, témoin oculaire. Dans l'inventaire de la maison professe de Madrid on a trouvé dans une cave une petite boîte d'or contenant de la poussière et un billet disant : Aqui estan encerrados los ojos de D. Juan. — On a cherché qui pouvoit être ce D. Juan, et voicy ce qu'on a cru trouver et ce qui est même probable. D. Juan d'Autriche II de nom, fils de Philippe III, oncle et ministre du roy Charles II, étoit ennemi des jésuites et particulièrement de P. Nitard, confesseur de la reyne Louise d'Orléans. Il le fit chasser de la cour. Depuis ce temps le P. Nitard rentra en crédit, D. Juan fut disgracié et mourut empoisonné. Les Jésuites ont poussé la vengeance jusqu'à lui faire arracher les yeux après sa mort pour les conserver comme un trophée.

« Du Mouriez.

« Madrid, 7 mai 1767.

« A M. de....... »

Nous donnons ici un extrait de deux lettres de Guyot des Fontaines à M. de Bernières, président du parlement de Rouen, dont il était, ce semble, un peu le chroniqueur à gages :

« On va jouer incessamment l'*Indiscret*, de M. de Voltaire : il a paru à la fin deux éditions furtives de la *Marianne*, ce qui a fait rompre le marché du libraire. M. de V. l'a fait imprimer à ses frais, avec une très-belle préface, et cela paroîtra cette semaine.

« 13 avril 1726. »

« La *Marianne*, donnée par M. de V., paroît avec une belle préface : il avoit paru ces jours-ci deux mauvaises éditions de cette pièce qu'il a reniées par un placard affiché au coin de toutes les rues. Elle fut jouée avant-hier avec le succès ordinaire : on joue en même temps son *Indiscret* qui fut hier bien reçu. On y trouve infiniment de l'esprit. Cette comédie fut jouée en perfection. On croit qu'il les retouchera selon sa méthode. M. de V. est accablé d'applaudissements. Le caffé enrage.

« 18 août. »

On sait que Voltaire était l'un des amis, on peut dire des amis particuliers de Madame de Bernières. On n'ignore pas non plus la haine violente, féroce même, de Voltaire contre Guyot des Fontaines, après l'avoir puissamment protégé. Ces lettres sont du temps où des Fontaines était encore reconnaissant. Le chroniqueur Mathieu Marais prétend que l'*Indiscret* fut applaudi par les loges et mal accueilli par le parterre.

Nous terminerons par deux lettres inédites de Chaulieu au président de Bernières :

« A Paris, le 9 d'aoust 1693.

« En arrivant de la campagne où j'estois allé passer deux ou trois jours chez M. le président de Mesmes, j'ay trouvé la lettre que vous m'avez fait, Monsieur, l'honneur de m'escrire. Avant que d'entrer dans le fait, trouvés bon que je vous rende mil très-humbles graces de vostre honesteté là desus, qui m'engage à une recognoisance éternelle, et à faire avec vous de concert tout ce que vous trouverez à propos sur le fait de mon abbaye d'Aumalle, quand vous aurez esté instruit à fond par pièces justificatives de la conduite que j'ai tenue.

« Les grands vicaires de M. l'archevesque de Rouan et son promoteur m'ont traité comme un curé de village ; grace au ciel, le roy et le père de la Chaize n'en uzent pas ainsi avec moy ; cela me console fort du reste, et c'est avec le roy qui a eu la bonté di entrer que je me suis expliqué sur l'estat de l'abbaye d'Aumalle, et par son ordre j'ay en-

voyé à Rome, et que Sa Majesté mesme a escript à M. le cardinal de Fourbin pour la réintégration de mon abbaye.

« Come je scay qu'il fault parler à un homme comme vous par pièces justificatives, j'envoieray dans deux jours à Rouan le s[r] Joubert, prieur de mon abbaye, dont on vous a dit tant de mal, avec mon brevet, les lettres du roy et le procès-verbal fait autheutiquement par M. du Tot, conseiller de grand chambre et député du parlement de Normandie, pour la visite de l'abbaye d'Aumalle, qui en a dressé son procès-verbal que j'ay monstré au roy et au père de la Chaize. Pourquoy après cela les grands vicaires s'ingèrent-ils de dresser des procès-verbaux, qnand le roy s'est expliqué, et que le parlement en a pris cognoisance? Si j'avois du temps à perdre, je leur ferois bien voir que ce procédé est fort irrégulier : il est encore plus malhonneste à mon égard.

« Lorsque vous aurez esté suffisamment instruit, je fairay tout ce que vous voudrez, car ce que j'ay l'honeur de vous mander est pour l'intérest seul de la vérité, et non pour d'autre, car il y a trois ans que je ne retire rien de l'abbaye d'Aumalle, qui s'en va toutte en réparations d'église, et passe pour les pauvres, en dons gratuits et décimes.

« Chaulieu. »

« A Paris, ce 15 de novembre 1654.

« J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honeur de m'escrire. Je dois au nom de M[gr] le duc de Vendosme vous rendre mes très-humbles graces de l'honesteté que vous avez eue de m'en doner advis. Je ne puis après cela mieux vous répondre qu'en donant ordre, come je fais dès aujourd'huy, au receveur d'Argentan, de faire réparer les prisons d'Exmes et de ...... Je serois très fasché que vous pussiez vous plaindre de la moindre négligence pour exécuter vos ordres que la justice et la raison gouvernent toujours. Je vous supplie très-humblement en mon particulier d'estre persuadé de la vénération toute particulière et de l'estime que j'ay pour vous, avec laquelle je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« L'abbé de Chaulieu. »

# LE ROULEAU DES MORTS

## DU MARÉCHAL DE LA PALICE.

---

Les rouleaux des morts, qui furent en usage dans le cours du moyen âge, non-seulement en France, mais par toute l'Europe chrétienne, sont aujourd'hui bien connus, grâce au savant recueil publié par M. Léopold Delisle, de l'Institut, dans la Collection de la Société de l'Histoire de France. On me permettra de me citer moi-même pour donner ici une idée de ces rouleaux des morts, si souvent mentionnés par les vieux chroniqueurs des églises et des couvents, et devenus si rares, que les recherches les plus patientes en ont fait découvrir à peine une centaine. Voici ce que j'en dis dans un nouvel ouvrage intitulé : *la Vie religieuse et militaire au moyen âge et à l'époque de la renaissance* (Paris, Firmin Didot, 1872, grand in-8° avec 14 chromolithographies et 400 gravures sur bois d'après les miniatures des manuscrits, les tableaux et les manuscrits contemporains) :

« Un usage purement ecclésiastique voulait que l'on inscrivît les noms des morts sur des pancartes, pour les recommander aux prières des monastères et des églises. Sur quelques-uns de ces rouleaux des morts, composés de feuilles de parchemin cousues les unes au bout des autres, on pouvait ajouter de nouveaux noms aux anciens, et mentionner aussi les bonnes œuvres des défunts. C'étaient là les rouleaux *perpétuels*. Orderic Vital parle, dans son Histoire ecclésiastique des Normands, d'un long rouleau sur lequel étaient inscrits, au monastère de Saint-Evroul, les noms des religieux, de leurs pères, mères, frères et sœurs. On laissait ce rouleau sur l'autel pendant toute l'année, et on le déroulait seule-

ment le jour des morts. Les rouleaux *annuels* étaient envoyés annuellement d'un couvent à l'autre pour annoncer les noms des religieux du même ordre décédés dans l'année. On envoyait les rouleaux *individuels*, à la mort de chaque moine, pour obtenir à son intention les prières de ses frères en Jésus-Christ. On faisait une copie du bref par chaque communauté, ou bien le même bref servait pour toutes les abbayes d'un diocèse. Le style était simple ou pompeux, suivant le rang et l'importance du défunt. »

On suppose que ces rouleaux des morts cessèrent de circuler dans les diocèses et les églises vers la fin du XV[e] siècle. Les mœurs ecclésiastiques s'étaient relâchées partout, et sous l'influence de la Réformation naissante, qui s'efforçait de les modifier dans le sens des idées nouvelles, on voyait les prêtres et les moines aider eux-mêmes à l'abandon ou à la destruction de tous les usages religieux qui s'étaient conservés pendant des siècles par la seule force de la tradition. Le moyen âge cédait la place à la renaissance, et la société, qui avait perdu la foi naïve et sincère, se prêtait volontiers à toutes les transformations élégantes et capricieuses que cette renaissance, toute profane et presque païenne, avait d'abord essayées en Italie sous l'influence des lettres et des arts.

C'est alors qu'on imagina, à la cour de France, dès le règne de Louis XII, ces nouveaux rouleaux des morts, en vers latins ou en vers français, que les poëtes se chargeaient de composer, sans doute moyennant finance ou du moins dans l'espoir d'une rémunération, à la mort des princes et des grands personnages qui laissaient une famille assez riche pour payer leur éloge posthume. Ces panégyriques funèbres, qu'on nommait ou *épitaphes*, ou *tombeaux*, ou *complaintes*, furent à la mode pendant tout le XVI[e] siècle. On en trouve un certain nombre, recueillis dans les œuvres des poëtes, par exemple, dans celles de Clément Marot et de Ronsard.

Nous savions que ces *épitaphes* et *tombeaux* étaient transcrits avec beaucoup de soin, par d'habiles calligraphes, sur des feuillets de vélin, ornés souvent d'initiales en or et en

couleurs, de majuscules fleuronnées et même de miniatures. On les fixait ensuite, comme les anciens rouleaux des morts, sur des cylindres en bois noir ou doré, autour desquels on les enroulait, pour les envoyer aux parents et aux amis du défunt. Plus tard, le rouleau fut abandonné et remplacé par un livret relié plus ou moins richement, qui pouvait se ranger dans une bibliothèque.

On ne connaissait encore aucun de ces rouleaux des morts, que j'appellerai *poétiques*, avant celui que m'a communiqué mon parent, M. de la Fontaine, et qui n'est autre que l'épitaphe historique du célèbre maréchal de la Palice, Jacques de Chabannes, mort en 1525 des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Pavie, en combattant auprès du roi François Ier. Le sire de la Palice, hélas! est moins connu aujourd'hui par ses grands faits de guerre que par la ridicule complainte de *Monsieur de la Palice*, qui remonte certainement à l'époque de sa mort glorieuse, mais qui fut rajeunie un siècle et demi plus tard par le savant Bernard de la Monnoie. Nous n'entreprendrons pas de le justifier d'avoir inspiré cette complainte facétieuse, lui, le compagnon d'armes de Bayard !

Il y eut deux épitaphes en vers, composées en son honneur, et envoyées probablement l'une et l'autre, sous forme de rouleaux des morts, la première par Guillaume Crétin, chantre de la Sainte-Chapelle de Paris et trésorier du Bois de Vincennes, la seconde par Antoine du Saix, commandeur de Saint-Antoine de Bourg-en-Bresse et abbé de Cheisery en Savoie. C'est seulement cette dernière que le hasard a fait tomber entre nos mains. La première, intitulée : *l'Apparition du feu maréchal de Chabannes*, a été imprimée plusieurs fois séparément en édition gothique; on la trouve aussi dans les œuvres de l'auteur. Celle d'Antoine du Saix est inédite, et, à ce titre, elle mérite d'être publiée. On sait que le poëte Antoine du Saix, à qui l'on doit plusieurs recueils de vers, notamment *l'Éperon de discipline*, admirablement imprimé avec des encadrements par Geoffroy Tory, en 1532, est un

des élèves de Crétin; ajoutons qu'il a surpassé son maître en mauvais goût, en obscurité et en tours de force littéraires.

La *complainte* du maréchal de la Palice a été trouvée en Bourgogne, dans les décombres d'un château qui avait appartenu à la famille de Chabannes. Elle n'a dû sa conservation qu'à un enroulement sur un bâton cylindrique qui n'a pas résisté aussi bien que le parchemin aux ravages des années, car il est tombé en poussière. Mais le rouleau est intact, sauf une petite moisissure qui a enlevé quelques lettres du texte. C'est une grande feuille de parchemin (75 centimètres de hauteur et 60 de largeur) : les 258 vers qui composent cette *déploration* funèbre sont écrits sur quatre colonnes, séparées par des bandes dorées, avec des initiales en or et couleurs. Au-dessous de ces quatre colonnes de texte, se trouve l'*épitaphe*, entre deux miniatures très-finement peintes, l'une représentant les armes du défunt, l'autre son bâton de grand-maître et son épée de maréchal de France. Au-dessous, le nom de l'auteur, qui a corrigé de sa propre main quelques mots dans son œuvre.

Il serait aisé de rendre à ce petit monument historique son caractère primitif, en faisant rétablir le cylindre de bois noirci sur lequel s'enroulait le parchemin. On aurait ainsi un curieux spécimen des rouleaux des morts du XVIe siècle.

P. L. Jacob, bibliophile.

## DU FEU CHEUALLIER SANS PER MESSIRE JACQUES DE CHABANNES, SEIGNEUR DE LA PALICE.

O filz de Mars, par renom eternel,
Qui a passé le pouuoir paternel
Au faict de guerre, en affinant tes armes
Es durs assaulx, rencontres et alarmes
Où l'on te a veu tant de coups detailler,
De cueur croissant et sans peur batailler
Pour bien publicq, et soustenir ton proche,
Que fuz nommé cheuallier sans reproche :
Tu as mery plus hault nom occupper

Et t'appeller le Cheuallier sans per.
Tel oncq n'entra en tentes ny cabanes.

Hélas! qu'est-il? C'est Jacques de Chabannes,
Le parangon de tout l'honneur humain.

C'est Lucius Dentatus le Rommain,
Duquel on lit en veritable histoire,
Que maintes fois pour rapporter victoire
Des ennemys, il fut tant renommé,
Que des Rommains fut Achilles nommé :
Qui ne sentit oncques playe en arriere,
Combien qu'il eust de son corps fait barriere
Par six vingt fois en bataille et combat,
Lors sans mercy qu'on bataille et qu'on bat,
Et vermeil n'est qui parfoys n'en palisse.

O triumphant seigneur de la Palice,
Que n'ont tes faictz preux et cheualleureux
Digne sallaire et loyer si heureux
De recouurer ung hystoriographe
Qui sceust dicter en hautain epitaphe,
Sans espargner du faict la verité,
Le prix et los que tu as merité,
Lesquels viuront tant que feu fera cendre!

Jadis parlant de Achille, Alexandre,
Fort estimoit que pour son escripuain
Homere il eust, qui de petit leuain
Incorporé auecq son eloquence
Paste poistrit de si grand consequence,
Que d'elle peu à jamais sans dangier
Vit Achilles. O que tel boulangier
N'as-tu, par qui ta vie fust tournée
Par beaulx escriptz et du tout enfournée
Au rang des preux, où je puis à bon droict
Loger celluy qui l'envers ni l'endroict
Des coups n'a craint, dont chef je le repute,
Car tant de foys leur a presenté lutte,
Que si pres luy on mectoit Hercules,
Au vray rubis on joindroit ung balays!

C'est le fleuron bon journant d'hardiesse
Espanouy sur la fleur de prouesse.

Le contre flus en un tel champion,
Eust retrouué l'Affricain Scipion
Qui tant vallut par sa vertu bellicque,
Que prisonnier en la guerre Punicque
Son pere pris, ainsi comme l'on scet,
Il reluira, ayant des ans dix-sept :
Puis, luy venu au nombre vingt et quatre,
Aage boullant à frapper et combatre
A l'advantage, heurd si lourd assigna,
Que dans ung jour Carthage esracina.
Mais c'est doubleure au drap de ceste marque.
Né de vingt ans, on dit que le monarque
Thebes destruict jusques au fundement :
Parquoy Cesar, voyant son monument,
Se contristoit que riens digne de gloire
N'auoit forgé en l'eage où la victoire
De tout le monde Alexandre le Grand
Avoit conquis, dont de regret flagrant
Cesar gemit. Que si la primevere
Des jeunes ans où hardy cueur se auere
Du seul Sans per il eust veu tant florir,
C'estoit assez pour le faire mourir.

Car Manlius qui preserua......
Contre Gaulloys gardant le Capitolle
Voire à seze ans, ni Hannibal à vingt,
Quand au-dessus de Sagunte il parvint,
N'ont pas leur faictz d'honneur eu tel partaige,
Comme celluy qui au temps du vert eage,
A Naples fut tant de tous estimé,
Que de bon bruyt premier fut intimé
Pour estre adroict et si duyt à la lance.
Dont tout ainsi qu'on dit par excellence :
C'est le Psalmiste, et Dauid on expose,
Ou nom d'Apostre à sainct Paul on impose,
Pareillement qui dit le Cheuallier,
C'est la Palice, et fussent ung millier
Aussi vaillans comme Artus de Bretaigne
Qui cendre feit à couurir la chastaigne,

De quatre cent et soixante, tout seul,
Qu'il despescha pretz à mettre au linseul.

Si un tel chef Grecs eussent deuant Troye
Pour regaigner la desirée proye,
Tant de lymiers qui luy furent lancez
Pour la vener se fussent aduancez,
Quand tel veneur y eust mutte essayée,
Ja par dix ans n'eust esté abbayée,
Car la chasse eust ordonné si à pointz
Qu'il eust repris la beste par les poings.

Si l'on vouloit que de luy je trouuasse
Ung cas plus grand, et mon dire prouuasse,
En demandant de Fornoue aux anciens,
L'on cognoistroit que, malgré Veniciens,
Charles huytiesme il feit seigneur d'Italle,
Terre aux Françoys malheureuse et fatalle
Qui tant de gens fait vefuez et marris,
Peres d'enfans, femmes de leurs maris.

Bientost apres, la magnanime force
Du seul Sans per, sentit Ludouic Sforce,
Lequel chassé soudain eut son recours
Vers l'Empereur, luy demandant secours,
Qui d'Allemans luy donna si bonne arre,
Que Ludovic vint assieger Nouare
Oyant ceci : de France en poste part
Le chef des preux et alla ceste part
Si promptement, qu'il fut à la journée
Où Ludouic veit sa chance tournée
En si mal sort, que son secours repris
Ne luy vallut, car prisonnier fut pris,
Par le moyen du plus hardy que espée
Oncques ceignit. Ce n'est riens de Pompée
Qui captiua le roy maure Jarbas,
Au prix des grands batailles et combas,
Où l'on l'a veu triumpher en sainct George.

Ne fut-il pas qui, blessé à la gorge
D'ung traict mortel volant en oysillon,
Des Geneuoys monta au bastillon,
Tout le premier, tant qu'il les mist en fuyte,

Et les deffeit, combien qu'il n'eust de suyte
Quand ces Lombardz furent si bien roullez,
Que quatre centz gensdarmes enroullez
Six mil à pied pour tant de gens deffaire :
Tesmoing Millaud qui estoit à l'affaire?

Ce sont exploictz de Gedeon haultains,
Qui quatre roys des Madianitains
Oreb et Zeeb, Zebee et Salmanan
Depuys vainquit au fleuue de Jourdan,
Accompagnez d'exercite à grandz sommes,
Desquelz occit plus de six vingtz mille hommes.

Mais ypocras je laisse pour la brusce,
Taisant celluy qui visroy de la Brusce
A Naples fut, que premier devroys dire :
Ce fut au temps que le voulut eslire
Le bon Bayard, pour estre son parrain
En ung combat où il fut souverain
D'ung Espaignol qu'on nommoit don Alfonce,
Duquel Bayard la liure mist à l'once,
Car il plouvoit coups sur luy si espoix
Que son orgueil remist a petit poix
Et le tua à honte et vitupere.

Si nous parlons d'un voyaige prospere
Des Veniciens, auquel estoit Chaulmont,
Veyt-on jamais lances briser en mont
Et fouldroyer chevalliers à la lice
Comme faisoit ce filz Mars la Pallice
A l'auant-garde, où si bien se porta
Que la victoire au Roy en rapporta.

Je croy que n'eut tant de gloire gaignée
Leonidas, lequel d'une poingnée
De gens à luy, feit si viril exces
Qu'il ruyna le copieux Xerses.

Au demeurant, d'une mesme tenue
Et de droit fil, sa main a contenue
Si constamment son entier retenant,
Qu'en plusieurs lieux fut du Roy lieutenant,
Qui richement de louange le doue :

Premierement il le fut à Padoue
Où il mena (si j'ay advis recentz)
Six mil à pied et à cheval cinq centz.

Secondement, ce seul Sans per Chabannes
Fut, pour le Roy tenant lieu à Ravannes,
De tous choysi; car, par eslection,
Unicquement et sans affection,
Mais seullement pour ses vertus haultaines,
De tous les chefz, princes et capitaines,
Il fut esleu lieutenant general,
Comme entendant sainement le moral
Pour aiguiser coulteau et allumelle :
Lequel faulchant tous venans pesle mesle,
Comme guidon, ses gens tant incita,
Que le beau jour que Dieu ressuscita
En combatant tout le jour à oultrance,
Nuict approchant, on cria : Vive France!

Pareillement, pour sommaire final,
A Pampelune il estoit coronal,
Et lieutenant aussi le veyt-on estre
A Therouanne où vivres il feit mectre.

Finablement, las! mon Dieu! quel meschef!
De l'avant-garde, à Pavye, fut chef,
Où par son sens le chemin tout notoire
Il embrasoit pour venir à victoire,
Si l'on eust lors de son conseil usé,
Qui tant estoit en ce mestier rusé.
Mais que peut ung sans escorte à la guerre,
Qui de plusieurs eust le secours sainct Pierre?
Joinct que souvent vient desolation
D'advis divers en consultation,
Ce ne suyvant que saige delibere,
Dont est captif qui pense estre libere.

Que si chascun eust bien le Roy servy,
Comme il a faict, n'eust esté asservy
L'honneur françoys (à tous c'est chose apperte),
Lequel enfin a parié la perte
De son ayeul, que Jacques on nommoit,
Harnoys prouvé dont son maistre s'armoit,

Car pour l'effect et seurté de ses armes
Grand maistre fut, ayant cent hommes d'armes.

Semblablement il a passé l'effroy,
Non aultrement que son pere Geoffroy,
Qui le vaillant duc Charles de Bourgongne
A peu de gens meit à si grand vergongne,
Qu'il le deffeit plus menu que billon,
Le rencontrant jadis à Montruillon.

Adonc voyant les traces tant prisées,
De ses maieurs, a suivy les brisées
Le seul Sans per : et grand accroissement
A adjousté à leur commencement,
Oultrepassant leur queste si loingtaine,
Car vivant fut gendarme et capitaine,
Grand maistre aussi et lieutenant du roy,
Puys mareschal, et que plus est, visroy :
Par quoy rien moins n'attendoit qu'un royaulme,
Car si pour guerre au harnoys et à heaulme
Il estoit né : et moindre il n'eust sçavoir,
En temps de paix, sans guide ou haulse avoir,
A gouverner toute une monarchie,
Tant de tous artz avoit ame enrichie,
Et mesmement fut grand hystorien.

C'estoit ung aultre empereur Gordien,
Qui tellement prist plaisir à la lettre,
Que son thresor en livres voulut mectre,
Dont il en eut bien soixante et deux mille,
Qui pour un prince est chose tres utille (1).

Pour ce, voyant le haut Moderateur
Que ung grand baudet, hypocrite orateur,
A nostre foy presque aux abboys reduicte
Pour le deffaire et avoir la conduicte
Du camp divin, à combat luy livrer,

---

(1) C'est la première fois sans doute qu'il est question de la bibliothèque du sire de la Palice, composée de 62,000 volumes, selon Antoine du Saix, et par conséquent, dix fois plus nombreuse que la bibliothèque du roi, à cette époque.

Le seul Sans per a voulu delivrer
De chartre humaine, en le privant de vie,
L'an mil cinq centz vingt et cinq à Pavie,
En la bataille, au jour sainct Mathias,
Où le plus seur qu'oncques s'armast y as (?)
France perdu, qui jamais à la couche

Per ne trouva. Mais de la bonne souche
Et du franc tronc une plante provient,
Que si au temps de sa saison pervient,
Et elle soit de bons greffes entée,
Puis en vertus et souvent transplantée
D'elle tel fruict en brief apparoistra
Que, mort le pere, en son filz renaistra.

EPITAPHE.

Si plaings et pleurs qui donnent allegeance
A ung gros deul, pouvoient resusciter
Jacques Sans per, dont mort a pris vengeance,
J'estimerois qu'on les feist susciter :
Mais, à bien prendre, on se doibt desister
A tant plorer sa perte irreparable,
Veu qu'aux Françoys peult estre prouffitable,
Car maintenant discordz s'accorderont,
Paix regnera sans de nul estre enfrainc'e,
Noz ennemys n'ont à qui playderont :
Celluy est mort qui les tenoit en craincte.

En regretant de Jacques le deces,
Ce minuta frere ANTHOYNE DU SES.

---

# LES MOINES IMPRIMEURS.

## I.

Il ressort de l'étude des livres publiés dans le cours des premières années de l'imprimerie que les ouvrages reproduits par la presse étaient, non pas comme le croient beaucoup de personnes, du domaine classique, mais bien de celui de la liturgie. D'ailleurs, en se reportant aux coutumes pieuses du moyen âge et à leurs rigueurs, on reconnaît qu'il n'en pouvait être différemment. Tite-Live, Cicéron, Platon, étaient d'une consultation moins urgente que la Bible, les Psaumes de David, le Missel et le Bréviaire.

Aussi est-ce en majeure partie au culte religieux que doit être attribuée la rapidité avec laquelle l'imprimerie s'est répandue en Europe; l'ardeur ecclésiastique a toujours primé la vigilance municipale. N'est-ce pas un prêtre qui, le premier, porta en 1470 jusqu'à Naples les secrets de l'art typographique (1)? A Lucques, ce fut un prêtre aussi qui organisa l'imprimerie, en 1471, etc., etc. (2).

Les liturgies, et notamment la liturgie gallicane, variant souvent à chaque diocèse, nécessitaient un grand nombre d'éditions diverses, qu'il n'était pas sans obstacle de commander de loin; il était donc plus rationnel de chercher à les faire exécuter sur place. C'est à quoi tendirent les efforts de tous les chefs ecclésiastiques : ceux-ci appelaient à eux l'imprimeur arrivé dans la ville la plus voisine, mettaient à sa disposition leur résidence princière ou l'abbaye la plus proche. La tâche accomplie, l'imprimeur, sur l'invitation d'un autre évêque, allait s'installer un peu plus loin avec tout son attirail. De diocèse en diocèse, ces artistes nomades pénétrèrent dans les contrées méridionales jusque dans les sierras espagnoles. Ils étaient Allemands presque tous : leur invasion, pacifique il est vrai, eût pu être empêchée, si le Tourangeau Nicolas Genson, envoyé par Charles VII et Louis XI à la découverte des procédés de Gutenberg, eût été fidèle et un peu plus patriote.

(1) Sixtus Riessinger.
(2) P. Clemente de Padoue.

Quelques petites villes doivent à cette sorte de colportage l'honneur de pouvoir faire remonter à une date respectable l'introduction de l'imprimerie dans leurs murs. Toutefois le bibliographe ne saurait déduire de ce fait une importance bibliographique en contradiction avec les renseignements de la géographie. Qui se douterait, par exemple, qu'une petite commune normande, la commune de Goupillères, donna le jour, en 1491, à un livre d'heures à l'usage de cette localité (1)?

Revenons à notre sujet.

En même temps que les évêques, les chefs d'ordres religieux, les abbés des monastères voulurent profiter rapidement de l'art nouveau. Il s'y prirent de la même façon; ils faisaient venir un ouvrier typographe, l'installaient dans le monastère et lui donnaient presque toujours pour assesseurs quelques moines choisis parmi les plus instruits et les plus adroits; les moines saisissaient avec habileté tous les procédés et parvenaient, en peu de temps, à confectionner eux-mêmes les manuels liturgiques et les hagiographies.

Il ne faudrait pas s'exagérer la quantité des livres imprimés par des moines; car, le cas le plus fréquent, c'est celui d'un livre sorti d'une presse conventuelle, mais exécuté par des typographes de profession au service de l'abbaye. Quelquefois même, un livre souscrit au nom d'un couvent était im-

(1) Voici la note du *Dict. de géogr. anc.* qui fait suite à *Brunet:*
« La Bibliothèque impériale possède un fragment important d'un « livre d'heures souscrit au nom de Goupillères; ce fragment, dé- « couvert depuis quelques années seulement, servait à doubler la « reliure d'un vieux volume; il nous donne le nom d'un nouvel « imprimeur et d'un livre provenant d'une presse inconnue jusqu'a- « lors : *Heures de Goupillères. — Les presentes Heures furent impri- « mees a Goupilleres, le* VIII[e] *jour de may lan mil quatre cent quatre-vingts « et onze; par honorable home messire Michel Andrieux, prestre.* « 44 feuillets in-8 goth. avec sign., etc. Ce prêtre, Michel Andrieux, « avait-il installé une petite imprimerie dans son village, ou bien « avait-il fait imprimer ce livre à Rouen, en se donnant la petite satis- « faction d'amour-propre de signer cette publication de son propre « nom? Les deux hypothèses sont admissibles; en tout cas sa qualifi- « cation ne permet pas de soulever la troisième supposition d'une « imprimerie nomade, laquelle était évidemment la plus probable. » (P. 579.)

primé en dehors de l'établissement religieux par un imprimeur attitré, tenu par lettres patentes de ne travailler que pour le compte du couvent.

Ce sont ces différences qui ont excité notre curiosité et nous ont poussé vers une étude qui nécessitera, pour atteindre une valeur bibliographique, des recherches fort étendues et très-approfondies. Nous nous mettons à l'œuvre seulement aujourd'hui; or, comme le sujet pourrait séduire d'autres que nous, nous désirons prendre date, comme on dit, en publiant le prélude de nos recherches. Car, disons-le, nous ne douterons jamais de la patience des compilateurs, patience qui va jusqu'à l'héroïsme : des noms de bibliographes tels que ceux de Brunet, de Théodore Graesse, d'OEttinger, de Quérard, de notre savant éditeur Techener, etc., se pressent sous notre plume pour confirmer notre appréciation.

Donc nous publions un relevé des abbayes qui ont eu une imprimerie. Premier relevé fait d'après l'excellent *Dictionnaire de géographie ancienne*, qui fait suite au *Manuel* de Brunet (1). Nous devons déclarer que nous nous sommes livré envers l'auteur à un véritable pillage, on va en juger.

## II.

Mentionnons d'abord les abbayes au sein desquelles fonctionnait une imprimerie dirigée par des typographes de profession.

En Allemagne, les bénédictins comptaient sept monastères au moins pourvus d'un atelier typographique :

1° A Emmerani, près de Ratisbonne;

2° A Thieraupten de San-Blasien (Bavière), au seizième siècle;

3° A Tegernsee (Bavière), dès 1572;

4° A Ottoburn, près d'Augsbourg, dès 1519;

5° A Burzfeld, près de Mayence, en 1521 (2);

(1) Par *un bibliophile* (M. Deschamps, collaborateur au *Bulletin du Bibliophile*). Paris, Didot.

(2) Au cours de cette étude, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer dans une bibliothèque particulière quatre livres liturgiques fort rares, imprimés dans des monastères; nous avons été assez heu-

6° Dans l'abbaye des cisterciens de Zinna, près de Magdebourg, en 1492;

7° Dans le Tyrol, en 1729, à Disentis.

On imprimait encore dans six autres monastères d'ordres divers :

1° A l'abbaye de Saint-Victor de Mayence, en 1549;

2° Au couvent de Saint-Ulrich et de Sainte-Affre, à Augsbourg;

3° A Vnew, en Volhynie, au seizième siècle;

4° A Ovar (Hongrie), un ministre ecclésiastique organise à ses frais, en 1557, une imprimerie particulière;

5° En 1559, les jésuites fondent une imprimerie à Vienne (Autriche);

6° Enfin, dans la Silésie, à Czenstochau, au couvent de l'ordre de Saint-Paul ermite, un livre paraît en 1693.

Dans les Pays-Bas, les bénédictins de Tongerloo, près d'Anvers, font imprimer chez eux l'introuvable 53° vol. des Bollandistes. Les chartreux, voisins de Namur, ont un matériel typographique, dès 1485. A Rotterdam, au couvent de Schiedam, les FF. Mineurs de l'Observance de Saint-François ont des presses, à partir de 1498.

En France, les bénédictins reçoivent, dans quatre au moins de leurs monastères, des ouvriers typographes : 1° à Lantenac (Côtes-du-Nord), dès 1480; 2° à Cluny, en 1492 et 1493 (Michel Wenzler y compose les rarissimes bréviaire et missel de Cluny) (1); 3° à Vezelay (Yonne), en 1583, et 4° à Cîteaux, en 1602.

reux pour être autorisé, en faveur de la bibliographie, à en relever les titres. On trouvera donc ces notes, chacune en son lieu; voici, à propos du monastère de Bursfeld, celle du missel de 1498 : (*Missale Bursfeldense*). In fine : *Consummatum est hoc opus| missalis sedm morem et co|nsuetudinem ordinis sancti | Benedicti de observantia | burszfeldensi p honestum vi|rum Petrum drach civem et se|natorem insignis civitatis | spirensis, anno dni* 1498..... *exemplar emendante dno io|anne tritemio abbate span|hemense eiusdem ordinis | maguntine diocesis.* In-fol. goth. à 2 col., r. et n., fig., 296 feuillets à 32 lignes à la page, sign. a-z, A-K, plus 12 feuillets prél. non sign.; un grand saint Benoît orne le frontispice.

(1) (*Breviarium ordinis cluniacense*). Au feuillet A: *Incipit breviarium ordinis clu|niacensis secundum novam reformationem consuetudinum sancti monasterii Cluniacensis impress. mandatum p reve|rend. in xpo patrem*

Les chartreux, en 1680, fondent la Correrie, à proximité de la Grande-Chartreuse, pour imprimer les manuels nécessaires à tous les membres de l'ordre.

A Paris même, en 1528, parut un livre liturgique, exécuté chez les Minimes de Nygeon, territoire de Passy.

En Italie, nous citerons, comme typographies conventuelles bénédictines :

1° Celle des cisterciens de San Germano, près de Vercelli, où est édité un bréviaire en 1484;

2° Celle de Subiaco, près de Rome, qui eut des imprimeurs avant la ville éternelle;

3° Celle de Sainte-Marie de Rua, près de Padoue, qui fonctionnait en 1585;

4° Celle de Saint-Sauveur de Pavie, au dix-huitième siècle;

5° Celle de Vallombreuse, seizième siècle;

6° Celle du couvent chef d'ordre du Mont-Cassin; mais celle-ci n'aurait produit qu'en 1740;

7° Enfin, celle des cisterciens de Saint-Ambroise de Milan, vers la fin du siècle dernier.

Les disciples de Saint-Bruno faisaient imprimer chez eux, à Venise, dans leur couvent d'Andrea del Rivo, dans la chartreuse de Pavie et dans la chartreuse de Ferrare (1).

Cinq autres monastères d'ordres différents sont encore à noter:

En 1474, les Augustins de Savone.

En 1510, les Camaldules de Fontisboni.

A Venise, les Sœurs converties et les moines grecs de l'ordre des FF. Mineurs augustins.

*dominum | Johannem de bourbonio epm | aniciens. et abb. Clun............. sunt autem eadem brevia|ria a nouo impressa sub reveren|dissimo..... dno. Jacobo de amboysia pdicti mo|nasterii abbate. Anno dni M.*cccc. xcij. — In-8 goth. à 2 col., r. et n. D'abord 8 feuillets non signés, puis viennent les cahiers a-q, A-Z et aa-nn; 39 lignes par page.

(1) Voici le titre d'un missel cartusien de 1503 : *Missale secundum ordinem | Carthusiensium.* (Souscription :) *Explicit missale secundum, etc.... Impres|sum in monasterio Carthu|sie Ferrarie Diligenter emen|datum per monachos ejus|dem domus. Regnante Ex|cell. D. D. Duce Her|cule Estense*, 1503; in-fol. goth. à 2 col., r. et n., fig., 208 feuillets (14-194) à 34 lignes par page, signés A-B, a-r; un grand saint Christophe décore le titre.

Les PP. arméniens de l'île Saint-Lazare, à Venise, en 1733.

En Espagne, les bénédictins avaient au moins les quatre monastères suivants pourvus de presses : N.-D. de Montserrat, dès 1499 ; Alcobaça, dès 1597 ; Valparaiso, dès 1603 (abbaye de cisterciens), et Irache, en 1608.

Dans le Portugal, nous relevons l'abbaye de franciscains de Lordelo, où l'on imprimait en 1626.

En Suisse, deux monastères de l'ordre de Saint-Benoît publient des livres : celui d'Einsiedeln, en 1567, et celui des cisterciens de Haute-Combe, en 1561. Nous ne saurions omettre la typographie qui fonctionnait dès le quinzième siècle, près de Constance, dans l'abbaye de Schussenried, de l'ordre de Prémontré. Dans le Montenegro, une Bible slave est composée au couvent de Mrkschina Crkwa ; à Moliwa, en Grèce, un livre sort tout imprimé du couvent de Rioseco, en 1618. — La Russie, au dix-septième siècle, pouvait compter déjà trois imprimeries monacales, au moins : à Kief, le célèbre couvent des Grottes de Kief, en 1618 ; au monastère de Delskoi, en 1647, et au couvent de Saint-Alexandre Newski, en 1720.

Une typographie conventuelle se serait signalée en Suède, dès 1491, à l'abbaye de Wadstena de Sainte-Brigite.

Il y eut, en Angleterre, un couvent bénédictin qui imprimait, en 1525 : la Tavistock-Abbey. — Tout le monde sait l'accueil fait au prototypographe anglais William Caxton, en 1468, par les religieux de l'abbaye de Westminster. L'enthousiasme de ceux-ci était tel, que, sur un signe de Caxton, la vaste abbaye eût été trouvée trop petite.

Cette première nomenclature, déjà longue, compte évidemment encore bien des lacunes, mais elle suffit à démontrer, sous un point de vue nouveau, l'activité et l'érudition universelle des moines.

## III.

Afin que notre étude semblât moins monotone, nous aurions pu introduire du pittoresque en parlant des imprimeries clandestines des jésuites et des jansénistes, entre autres de celle dont parle Sainte-Beuve, et qui aurait été cachée

sur un bateau de blanchisseuses (1) ; nous aurions pu citer le bréviaire de Lérida de 1479, duquel il résulte que les prêtres n'auraient pas toujours pu ou voulu faire les frais d'un livre, puisque ce bréviaire a été imprimé *aux frais* du sonneur de cloches de la ville, Antonius Palares, *campanarum pulsator* (2). Nous aurions pu enregistrer ces faits curieux, mais ils eussent sorti de notre cadre; nous aimons mieux continuer et aborder la série, fort curieuse suivant nous, des religieux qui ont imprimé *de manu*.

Au premier rang, on doit inscrire les Frères de la Vie commune, corporation instituée, en 1376, par Gérard le Grand, de Deventer, et qui compta parmi ses membres le célèbre Thomas à Kempis. Les FF. de la Vie commune « s'occupoient et gagnoient leur vie à transcrire des livres » lorsque survint l'imprimerie. L'art nouveau qui anéantissait leurs ressources les tenta ; ils s'y livrèrent avec tant de persévérance qu'ils réussirent, en peu de temps, à fonder un atelier dans chacun de leurs monastères qui, comme on le sait, étaient nombreux dans les Pays-Bas.

Ces religieux, devenus chanoines réguliers de Saint-Augustin, imprimaient donc eux-mêmes :

1° A Ulm, en 1464, au couvent de Weidenbach ;

2° A Marihaussen (val Sainte-Marie), près de Mayence, en 1468 ;

3° A Rostock, sur la Baltique, en 1476 ;

4° A Bruxelles, à la même date ;

5° A Nuremberg, un peu plus tard ;

6° A Schoenhoven, où ils font paraître en 1495 un bréviaire d'Utrecht, et en 1499 un second bréviaire pour l'usage du chapitre de Windesheim (3). Etc.

D'ailleurs, en Belgique, les FF. de la Vie commune sont regardés comme les propagateurs de l'imprimerie.

(1) *Dictionn. de géogr. anc.*, p. 1045.

(2) La Serna, 2e partie, p. 246.

(3) Bréviaire du chapitre de Windesheim. (Souscription :) *Finit breviarium horarum ca|nonicarum iuxta ritum et ordinem capli de Widesins an. salut.* | *M° cccc° xcix° extra muros oppidi Scoehovien. accuratissime* | *consumatum circa kl februarias.* In-8 goth. à 2 col., r. et n., signat. a-n, a-c, A-O, a-k, aa-kk, 33 lignes.

En même temps qu'eux, les chartreux, établis dans des régions plus méridionales, se vouaient, avec une égale ardeur, à la même tâche. Ainsi, dans la chartreuse de Parme, les moines donnent, en 1477, un livre ascétique, dont on trouvera la description dans le *Dictionnaire de géographie ancienne*, p. 1003. A l'Escale-Dieu, en Catalogne, une édition des *Commentaires de Jérémie* sort encore des presses cartusiennes.

Les bénédictins semblent avoir moins produit d'eux-mêmes, car nous n'avons, jusqu'à présent, trouvé qu'un monastère où ils aient pratiqué : c'est celui de Saint-Yrieix, dans le Limousin. Ils y imprimaient, en 1520 et 1531, un missel et un bréviaire.

Mais on compte divers ordres religieux qui s'adonnèrent à la typographie. Chez les sœurs dominicaines de Florence, le directeur du couvent, Dominique de Pistoia, aidé d'un moine, Pierre de Pise, exécutent, dès 1487, une série d'ouvrages liturgiques ou mystiques. — Un bréviaire, à l'usage d'Utrecht, publié en 1508, fut l'œuvre des soins typographiques des FF. conférenciers de Saint-Paul, au couvent d'Émaus de Gouda.

Vers 1470, un chanoine, Hélias de Lauffen, fondateur de l'abbaye de Beromunster, en Suisse, imprimait lui-même. En 1608, les jésuites du collége de Saint-Omer se livraient au même art. Les religieux du mont Liban, non-seulement dirigeaient leurs propres presses, mais encore gravaient les caractères au dix-septième siècle.

Partout, enfin, où il y eut des ministres de la religion, l'imprimerie pénétra rapidement.

Nous l'avons dit, ceci n'est qu'un chapitre d'un travail sur les moines imprimeurs, et ce travail est long; il oblige à des recherches souvent difficiles, un peu dispendieuses et d'un résultat trop fréquemment négatif. Par bonheur, nous sommes soutenus dans notre patience par l'intérêt que les bibliophiles attachent toujours à ce genre d'études.

ANATOLE ALÈS.

# CONVERSATION

## (INÉDITE)

## AVEC UN SOURD-MUET DE NAISSANCE.

---

Est-il un être ici-bas plus digne d'intérêt qu'un sourd-muet de naissance? Comme sa vue vous émotionne, vous attendrit! En le considérant, qui n'a été touché de compassion? Nous avons éprouvé ces mêmes sentiments en lisant le manuscrit autographe qui nous a inspiré cet article ou du moins cette note.

Un homme de lettres et un éminent prélat, dont la mémoire nous est chère, vivaient dans la plus étroite intimité avec l'abbé Sicard, le successeur de l'abbé de l'Épée. Frappés de l'intelligence remarquable d'un de ses élèves, Jean Massieu, ils s'étaient attachés à la destinée de ce phénomène, qui fit l'admiration des savants de l'Europe et qui restera comme un témoignage glorieux des services rendus à l'humanité par les deux illustres instituteurs. Ils en avaient étudié la naissance, le développement, le caractère et les mœurs, les qualités et les défauts, dans le but d'offrir au monde savant un cours complet d'observations physiques et morales sur un sourd-muet de naissance.

L'un d'eux, Louis-François Jauffret, s'était plus spécialement voué à observer Massieu; l'autre, son frère, premier aumônier de Napoléon Ier, évêque de Metz, avait borné ses observations aux questions religieuses.

Encore enfant, Massieu était déjà *un personnage*. Il avait étonné son maître par ses vastes connaissances et son esprit

ingénieux et élevé. Une anecdote peu connue et fort curieuse va nous montrer Massieu en police correctionnelle.

« Parmi les événements, — a dit L.-F. Jauffret (1), — qui doivent entrer dans l'histoire des tribunaux et caractériser notre siècle aux yeux de la postérité, on doit ranger, sans doute, la cause portée au tribunal de police correctionnelle de Paris, par Jean Massieu, sourd et muet, âgé de dix-neuf ans, plaignant contre un voleur qui lui avait escroqué son portefeuille. Ce sourd-muet, natif de Bordeaux, élève de l'abbé Sicard, successeur de l'abbé de l'Épée, sans avoir besoin d'autre défenseur que lui-même, se présente devant le juge, écrit le sujet qui l'amène et demande justice avec toute la fierté que donne l'innocence et toute l'ingénuité d'un sauvage qui, pénétré des droits sacrés de la nature, demanderait vengeance d'un homme qui les aurait violés à son égard; cette pièce unique, depuis l'existence du monde, cette pièce, que l'on doit s'empresser de consigner partout comme un monument de la perfection de l'esprit humain, est trop précieuse pour ne pas la présenter à nos lecteurs dans toute sa pureté. La voici telle qu'elle a été écrite devant le magistrat, par le sourd-muet; elle fera connaître les détails de l'événement :

« *Jean Massieu, à son juge.*

« Monsieur,

« Je suis sourd-muet; j'étais regardant le soleil du Saint-Sacrement, dans une grande rue, avec tous les autres sourds-muets. Cet homme m'a vu; il a vu mon habit; il a vu un petit portefeuille rouge dans la poche droite de mon habit; il s'approche doucement de moi; il prend ce portefeuille. *Mon* hanche m'avertit; je me tourne vivement vers cet homme, qui a peur. Il jette le portefeuille sur la jambe d'un autre homme, qui le ramasse et me le rend. Je prends

(1) *Gazette des Tribunaux et Mémorial des corps administratifs.* Paris, Perlet, 1792, in-8°. Journal hebdomadaire de 54 pages.

l'homme voleur par sa veste; je le retiens fortement; il devient pâle, blême et tremblant. Je fais signe à un soldat de venir; je montre le portefeuille au soldat, en lui faisant signe que cet homme a volé mon portefeuille. Le soldat prend l'homme voleur, et le mène ici. Je l'ai suivi; je vous demande de nous juger; je jure Dieu qu'il m'a volé ce portefeuille; lui, n'osera pas jurer Dieu.

« Je vous prie de ne pas ordonner de le décapiter, il n'a pas tué; mais seulement, dites qu'on le fasse ramer. »

« Après la lecture de cette prière, on se demandera peut-être quel est le plus admirable du sourd-muet, rendu à la société, ou de l'être intelligent, qui, par une suite de découvertes et de procédés ingénieux, est parvenu à développer, dans cette statue animée, la raison que le défaut d'un sens y tenait captive. De tout temps il a existé des sourds-muets, de tout temps ces malheureux ont été le rebut de la société dont ils étaient séparés par un intervalle immense. L'abbé de l'Épée seul a commencé, et l'abbé Sicard a achevé de combler cet intervalle et de rendre à l'existence sociale, non le seul Massieu dont il vient d'être question, mais une foule de tout sexe, qu'on lui envoie de toutes les parties de la France et de l'Europe. Heureux ceux qui peuvent aller entendre ce nouveau Prométhée et voir des pierres s'animer à la chaleur du feu sacré dont il les pénètre! heureux moi-même, si les bornes et le genre de cet ouvrage me permettaient d'entrer dans quelques détails sur la manière dont l'abbé Sicard opère ces merveilles : ce tableau rapide suffirait pour faire partager mon enthousiasme à ceux qui me lisent et pour leur faire sentir le prix du trésor que la France possède en la personne de cet instituteur célèbre. »

Nous n'avons rien exagéré en avançant que Massieu était un phénomène, profondément instruit. Plusieurs sociétés savantes de Paris le reçurent au nombre de leurs membres. « On sera peut-être surpris de voir une société savante adopter, pour la première fois, un sourd-muet : Massieu méritait qu'on fît pour lui une exception. Il honore l'huma-

nité, non-seulement par ses talents qui sont extraordinaires, mais encore par ses vertus qui ne le sont pas moins. Profondément penseur, il répond sans peine et comme par inspiration aux questions les plus épineuses. On lui demandait un jour, devant moi : Qu'est-ce qu'un sens ? Il répondit : *C'est un porte-idée.* — Qu'est-ce que l'éternité? — *C'est un jour sans hier ni demain.* — Qu'est-ce que Dieu ?— *C'est l'être nécessaire, le soleil de l'éternité.* — Qu'est-ce que l'ouïe? — *C'est la vue auriculaire.* — Qu'est-ce que la reconnaissance ? — *C'est la mémoire du cœur.* Mille autres réponses non moins précises, non moins étonnantes, attestent l'admirable justesse de son esprit. La première fois qu'il fut introduit dans la société, il témoigna en portant la main sur son cœur et avec une figure rayonnante de joie que sa nomination le flattait singulièrement, et, saisissant tout de suite une plume, il écrivit ces mots : *Je veux étudier beaucoup pour me rendre digne de cet honneur* (1). »

Voici les fragments que nous avons recueillis de la conversation de l'abbé Jauffret avec Massieu, — autographes des deux causeurs que nous reproduisons conformes à l'original :

*Demande.* « Vous avés donc fait tout récemment votre première communion ?

*Réponse.* « Oui, avec beaucoup de plaisir. J'en suis très-content.

*D.* — « Y avoit-il longtemps que vous désiriés ce bonheur ?

*R.* — « Oui, il y avoit deux ans.

*D.* — « Je ne vous demande pas des explications sur le sacrement de l'Eucharistie; je sais que vous êtes assez instruit sur toutes les vérités chrétiennes pour faire le catéchisme aux autres ; mais je voudrois savoir quelle sensation produisit en vous l'annonce de cet auguste sacrement la première fois qu'il vous fut expliqué. Quel âge aviés-vous alors ?

(1) *Notice* (inédite) *des travaux de la Société des observateurs de l'homme*, lue à la séance publique du 18 thermidor an VIII, par L.-F. Jauffret.

*R.* — « J'avois vingt ans. Quand on m'a expliqué bien cela, j'en étois étonné; je craignois de mourir sans avoir communié, ou reçu cet auguste et saint sacrement. J'y pensois souvent pour être sauvé après ma mort. Celui qui n'a pas fait sa première communion et qui est mort ne peut pas être sauvé dans le ciel. Je n'aime jamais être avec les personnes terrestres, mais je seroi toujours avec les personnes célestes, appellées saintes ou citoyennes ou habitantes du ciel.

*D.* — « Les petits enfans sont cependant sauvés sans avoir communié?

*R.* — « Oui; mais non, après l'âge de sept ans passés.

*D.* — « Pourquoi donc ne fait-on pas faire la communion après l'âge de sept ans passés; d'autant plus qu'alors les enfans sont encore près de l'âge d'innocence?

*R.* — « Si les enfans ont l'âge de discrétion, on leur *faire* faire la communion; pour cela, on doit les instruire bien des vérités mystérieuses de la religion chrétienne. Ces enfants, qui ont passé l'âge de sept ans, doivent aller à confesse, et être instruits bien de la religion, pour pouvoir faire la première communion, pour aimer et bien servir Dieu.

*D.* — « Vous dites que la première fois que l'on vous parla du sacrement de l'Eucharistie vous en fûtes étonné? Mais vous rappelés-vous si cet étonnement étoit celui de la joye ou de la crainte?

*R.* — « Cet étonnement étoit celui de la joie; mais celui qui n'a pas fait la pénitence et qui ne s'est pas préparé à communier mourroit bientôt s'il avoit communié mal.

*D.* — « Quand on vous dit qu'en communiant vous receviés le corps et le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ sous les espèces sacramentelles, fûtes-vous persuadé tout à coup?

*R.* — « Non.

*D.* — « Quelles raisons vous ont-elles persuadé de la vérité de ce sacrement?

*R.* — « Je crus que Jésus-Christ entreroit dans mon cœur, sur la parole du prêtre tenant la place de Dieu.

*D.* — « Quand vous le crûtes ainsi, comment conceviés-vous que le Fils de Dieu, créateur du ciel et de la terre, pourroit venir habiter en vous (Dieu et homme tout ensemble)?

*R.* — « Je concevois cela avec crainte, avec respect, avec humilité, avec ardeur, avec amour.

*D.* — « Avant que vous fussiés instruit de ce mystère, aviés-vous assisté à la messe?

*R.* — « Oui; mais je ne sçavois pas ce que c'étoit que la messe.

*D.* — « A quel âge avés-vous été instruit des premiers élémens de la Religion?

*R.* — « A l'âge de seize ans au plus.

*D.* — « Avant cet âge, n'aviés-vous aucune idée de Dieu?

*R.* — « Avant de venir à l'institution des sourds-muets, j'étois un homme sauvage.

*D.* — « N'en aviés-vous aucune idée?

*R.* — « Non, Dieu n'a pas idée, parce qu'il est invisible. Le mot *idée* veut dire image naturelle d'un objet vû déjà dans l'esprit.

*D.* — « Mais Dieu existant partout, n'a-t-il pas mis dans toutes les âmes une image, un souvenir, une pensée de lui-même? Est-il possible que, jusques à seize ans, vous n'eussiés jamais eu l'idée d'une puissance invisible quelconque?

*R.* — « Oui, oui, à quinze ans. J'ai appris le mot Dieu; je l'ai écrit souvent; j'ai été instruit que c'étoit Dieu qui avoit créé le monde.

*D.* — « Avant quinze ans, vous ne saviés rien de cette grande vérité?

*R.* — « Non. Je ne sçavois ni écrire ni lire.

*D.* — « Vos parens ne vous avoient rien appris de Dieu?

*R.* — « Ils ne pouvoient pas me faire entendre et parler; ils ne pouvoient pas m'instruire. Je ne comprenois pas ceux qui parloient et écrivoient.

*D.* — « Ne les aviés-vous jamais vû prier?

*R.* — « Oui. Tous les dimanches et les fêtes je les ai vûs aller à l'église et prier le matin et le soir. Alors je les ai imités ; je priois comme eux. Je remuois mes lèves (*sic*), et poussois le brut.

*D.* — « Cela ne vous donnoit-il aucune idée d'un maître suprême, devant qui ils fléchissoient le genou et paroissoient en supplians, en adorateurs ?

*R.* — « Non ; mais ils ont levé la main vers le ciel, ont fait le signe de la croix, et ont remué le doigt index qui disoit *commander* aux plantes de croître.

*D.* — « Vous croyés donc qu'il y avoit une vertu, un ordre, un commandement attaché à la prière ?

*R.* — « Avant de venir à l'institution des sourds-muets, je ne sçavois ni lire, ni écrire, ni communiquer mes idées aux étrangers. Je ne comprenois pas les entendans parlants ; mais je faisois les signes manuels à mes parents et à mes frères et sœurs sourds-muets et parlants que je comprenois mieux que les autres ; je n'étois pas instruit de la religion, je ne connoissois pas Dieu. Alors j'avois treize ans et neuf mois.

*D.* — « Vous rappelés-vous bien de l'époque qui a précédé le temps de vôtre instruction par M. Sicard ?

*R.* — « Oui.

*D.* — « En voyant la lune, ne vous étoit-il jamais venu dans l'idée qu'elle étoit animée ?

*R.* — « Non.

*D.* — « Cependant l'imagination des enfans y trouve quelque chose de semblable à la face de l'homme ?

*R.* — « Non.

*D.* — « Et le soleil levant ou couchant n'avoit-il jamais excité votre admiration ?

*R.* — « Oui.

*D.* — « N'aviés-vous jamais crû que ce bel astre étoit d'une nature supérieure à la vôtre ?

*R* — « Non. (Le soleil est plus grand que la terre.)

*D.* — « Quand vous voyés mourir quelqu'un, croyés-vous le revoir encore?

*R.* — « Non, jamais; mais à la fin du monde je le reverrai (je crois).

*D.* — « Mais je parle du temps où vous n'étiés pas encore instruit des vérités de la Religion (avant vos quatorze ans). Je demande si vous aviés alors quelque idée de l'immortalité de l'âme?

*R.* — « Non, je ne sçavois pas *cela*. Je sçavois que le corps dans la terre devenoit poussière de terre.

*D.* — « N'aviés-vous pas peur des ombres, des revenans, des esprits?

*R.* — « Oui.

*D.* — « Vous aviés donc quelque idée que les morts laissoient après eux des ombres, des images fugitives d'eux-mêmes, quelques restes en un mot?

*R.* — « Non de jour; oui de nuit, dans le lit je ne pouvois pas dormir bien, je m'y mouvois souvent peureusement.

*D.* — « Cette peur dans la nuit augmentait-elle *quand vous aviés vû mourir quelqu'un*, que vous aviés vû enterrer quelqu'un ou que vous aviés vû le cimetière ou des tombeaux ouverts?

*R.* — « Oui, quand j'avois vû mourir quelqu'un seulement.

*D.* — « Mon frère, qui rédige en ce moment le *Courrier des Enfans*, a formé le projet d'élever, dans la solitude la plus profonde, quatre enfans pris à la mamelle, nourris par des sourdes-muettes, pour découvrir s'ils n'auroient aucune idée de Dieu, de la Providence, de l'immortalité de l'âme. Il voudroit suivre ces enfans jusqu'à l'âge de quinze ans, sans qu'ils pussent communiquer avec les hommes. Que pensés-vous d'un pareil projet? Croyés-vous que ces enfans s'élèveroient par eux-mêmes à la connoissance de Dieu, ou d'un Dieu, ou de plusieurs dieux, ou de plusieurs puissances invisibles?

*R.* — « Si votre frère avoit élevé dans la solitude la plus profonde les enfans nourris de lait par des sourdes-muettes,

s'il leur avoit découvert l'idée de Dieu, ces enfans auroient l'idée de Dieu, de la Providence, de l'immortalité de l'âme, et ils croyoient qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Je crois que les enfans, sans être élevés par lui, n'auroient aucune idée de Dieu, et qu'aucun enfant ne s'élève par lui-même à la connoissance et qu'il a besoin d'un autre pour être élevé, pour être conduit à la connoissance. Il y a un enfant divin qui s'élève par lui-même sans avoir la connoissance, non un enfant humain.

*D.* — « Je craindrois de vous fatiguer, si je continuois à vous proposer des questions; je ne veux pas vous retenir davantage pour aujourd'hui. Je suis bien content de votre visite. Vos réponses me sont très-précieuses; s'il vous est agréable, nous aurons encore une entrevue jeudy prochain. Je vous attendrai à déjeuner à neuf heures du matin, si cela vous est agréable.

*R.* — « Non, je ne suis pas fatigué.

*D.* de M... — « Je vous demande si vous me comprenez quand j'ai répondu à vos questions?

*R.* — « Oui, très-bien. (Massieu.) Je vous en remercie bien.

« (Jauffret.) Je vous attends à l'heure dite. Voilà qui est convenu. »

Nous n'avons pas retrouvé la suite de cette intéressante conversation, qui aurait ajouté un chapitre complet à un livre peu connu, qui a pour titre : Recueil des définitions et réponses *les plus remarquables de* Massieu *et* Clerc, *sourds-muets, aux diverses questions qui leur ont été faites dans les séances publiques de M. l'abbé Sicard, à Londres, avec des notes et une traduction anglaise, par* J.-H. Sievrac. *A Londres, imprimé pour Massieu et Clerc, par Cox et Baylis*, 1815, gr. in-8°. Et que sont devenues l'histoire de Massieu, ses Réponses aux demandes si nombreuses et si variées que possédait L.-F. Jauffret? Il ne reste de tout cela (du moins en notre pouvoir) que les lignes suivantes, écrites au dos d'un discours sur l'homme. Jauffret dit à

Massieu : « Mon cher Massieu, je vous fais présent de quel-
« ques numéros de mon *Courrier des Adolescens*, et d'un
« ouvrage que j'ai fait intitulé : *Voyage au Jardin des*
« *plantes*. — Nous allons déjeuner au café où je vais ordi-
« nairement, rue Tournon. — Faites-moi la réponse vous-
« même, qu'est-ce que la vérité ? »

Massieu écrit : « *C'est la conformité de la diction, de la*
« *parole et de l'écriture aux idées des objets réels.* »

Les savants, les curieux et tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'intelligence, regretteront avec nous la perte de l'ouvrage de L.-F. Jauffret sur Massieu. Il y travaillait encore en 1822, ou du moins il ne l'avait pas perdu de vue, si nous en jugeons par un de ses articles, intitulé : *Considérations sur l'intelligence des sourds-muets de naissance* (1), où il nous dit : « Pour bien savoir ce qu'est un sourd-muet
« privé d'instruction, il s'agissait uniquement de recueillir
« des faits, en procédant à l'observation de quelques sourds-
« muets de naissance. Il me sembla utile de me lier avec
« Massieu, principal élève de mon illustre ami, M. l'abbé
« Sicard, afin de lui faire plusieurs questions sur l'état de
« ses facultés à l'époque où il habitait encore la maison pa-
« ternelle. J'ai mis plusieurs années à recueillir les matériaux
« de l'ouvrage que je me propose de publier un jour. Ces
« matériaux ont au moins le mérite de l'authenticité. Je
« conserve, écrites de la main de Massieu, les réponses à
« toutes les questions que je lui ai faites, et l'histoire de
« son enfance, qu'il a rédigée, en 1798, d'après ma de-
« mande. Ces réponses et cette histoire portent un caractère
« de vérité d'autant plus grand, que Massieu est depuis
« longtemps un de mes meilleurs amis. L'ayant vu à Paris,
« au mois d'août 1816, après une longue absence, il mani-
« festa la plus grande joie, et traça ces mots sur une carte
« avec un crayon : *J'étais à Ostende, lorsque j'ai appris*
« *que vous étiez en Provence, et je voulais m'embarquer pour*
« *aller vous revoir à Marseille.* »

ROBERT REBOUL.

(1) V. *la Ruche provençale, recueil littéraire*, Marseille, t. V, p. 64.

LE

# MARQUIS DE CHENNEVIÈRES-POINTEL

CONSERVATEUR DU MUSÉE DU LUXEMBOURG,
INSPECTEUR DES MUSÉES DE PROVINCE.

---

# ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE.

---

Sans être célèbre, M. de Chennevières a conquis dans le monde des lettres et des arts une notoriété incontestable. Son nom est très-connu, ses œuvres le sont fort peu, et cependant il a beaucoup écrit : il écrira sans doute beaucoup encore. Enfant d'une époque hâtive et dispersée, lorsqu'une cause lui a semblé injustement attaquée ou une vérité systématiquement méconnue, il a consacré à leur défense, au jour le jour et presque sans y penser, une plume très-alerte, une imagination très-prompte, une originalité des plus tranchées et une loyauté à toute épreuve. L'usage de la forme littéraire a été pour lui un moyen, jamais un but. De métier, il ignore ce que c'est; il n'a jamais fait partie, il ne fera jamais partie de la Société des gens de lettres. Il ne vend pas d'adjectifs. L'effet produit ou le coup manqué, il n'y songe plus. Le livre fera son chemin dans le monde : rapide s'il est bon, lent s'il est médiocre, nul s'il est mauvais. Il s'adresse à tout le monde, tout le monde décidera.

Il est bien difficile de donner une nomenclature complète d'œuvres dont l'auteur ignore le nombre exact. J'ai tenté de le faire dans les pages suivantes : tantôt aidé par les souve-

nirs fugitifs de M. de Chennevières, tantôt arrêté par les railleries qu'il n'a pas ménagées à mon entreprise.

Quant à apprécier la valeur de l'œuvre et celle de l'écrivain, je me récuse. M. de Chennevières est un de mes plus vieux amis; je ne saurais être impartial. J'ai voulu donner uniquement une œuvre bibliographique. Ce petit travail m'a beaucoup amusé à faire. Je souhaite que les lecteurs auxquels il s'adresse, ceux qui n'aiment pas les chemins battus et qui font plus de cas de l'ombrage des clairières que du soleil des grandes routes, puissent en dire autant.

Pour le classement des ouvrages, j'ai suivi l'ordre adopté par tous les catalographes, et dans chaque division j'ai rangé autant que possible les ouvrages par ordre chronologique.

Chennevières-Pointel (Philippe, marquis de), né à Falaise (Calvados), le 23 juillet 1820;

Surnuméraire au musée du Louvre le 1er mai 1846;

Employé, le 1er mai 1847;

Inspecteur des expositions des beaux-ars, le 1er janvier 1852;

Inspecteur des musées de province, le 1er janvier 1852;

Chevalier de la Légion d'honneur, le 13 août 1855;

Conservateur adjoint des peintures, le 1er janvier 1858;

Conservateur adjoint du musée du Luxembourg, le 1er janvier 1861;

Membre du conseil général de l'Orne (canton de Bellesme), septembre 1865;

Conservateur du musée du Luxembourg, le 1er janvier 1868;

Officier de la Légion d'honneur, le 15 août 1869.

## POLITIQUE ET POLÉMIQUE POLITIQUE.

1. Les petits traités de M. Fessard, instituteur à Marcilly. *Nogent-le-Rotrou, A. Gouverneur*, MDCCCLXIX, 1 vol. in-16, tiré à 200 exempl., non mis dans le commerce.

Les divers chapitres de ce volume avaient déjà paru dans le *Journal de Mamers*.

M. de Chennevières a pris pour signer ses publications presque autant de pseudonymes que M. de Balzac. Il a été successivement M. de la Boussardière, Jean de Falaise, M. de Saint-Santin, M. Fessard, un cousin de Charlotte Corday, un compilateur, un bourgeois de Bellesme..., etc., etc.

2. Essai politique d'un cousin de Charlotte Corday. Juillet 1869, octobre 1870, février 1871. *Nogent-le-Rotrou*, *A. Gouverneur*, MDCCCLXXI, 1 vol. in-12, tiré à 200 exempl. non mis dans le commerce.

Voici ce que dit l'auteur dans la préface datée du 3 octobre 1870 (en plein siége) : « C'est en juillet 1869 que j'écrivais « les pages décousues qui suivent, et qui, dans leur inco- « hésion, parfois leur contradiction, forment plutôt un « groupe de sentiments qu'un traité politique. Livre de bonne « foi, en tout cas, comme on disait jadis. »

Oui, un livre de bonne foi. Mais, hélas! ce n'est plus avec de la bonne foi que l'on fait de la politique. L'*Essai politique* fera sourire les hommes politiques et plaira aux honnêtes gens.

3. Lettres rurales. *Mamers*, *Jules Fleury*, 1871. 1 vol. gr. in-8°, tiré à 200 exempl., non mis dans le commerce.

Ces lettres avaient déjà paru dans le *Journal de Mamers*.

La première est adressée à M. J. Fleury, directeur du journal; la deuxième, à M. Gustave Le Vavasseur; la troisième, à M. Leharivel-Durocher; la quatrième, au père Hyacinthe; la cinquième, à M. Charles d'Héricault; la sixième, au bonhomme Manceau; la septième, à M. Ernest Prarond; la huitième, à M. Ph. Moisson; la neuvième, à M. Eudore Soulié; la dixième, à M. Jules Buisson; la onzième, à M. L. Dussieux; la douzième, à M. L. Moland; la treizième, à M. L. Clément de Ris; la quatorzième, à M. Ed. de Goncourt; la quinzième, à M. V. Fournel.

C'est de la fantaisie politique, mais de la fantaisie d'un brave cœur et d'un esprit élevé.

4. Affaires de petite ville. *Mamers, Fleury*, 1872, 1 vol. in-8°. Tirage à 100 exempl. non mis dans le commerce, d'articles publiés dans divers journaux du département de l'Orne, de 1867 à 1872.

Sous ce titre, l'auteur a réuni dix-sept brochures ayant trait aux affaires du canton de Bellesme dont il fut pendant cinq ans le représentant au conseil général de l'Orne. En voici le détail :

1. Discours de M. de Chennevières-Pointel au concours agricole de Bellesme (15 septembre 1867). *Alençon, E. de Broise*, 1867, brochure in-12 de 11 pages.

2. La Bibliothèque du presbytère. Deux lettres à M. Z. D., vicaire de Saint-Sauveur. *Alençon, E. de Broise*, 1868. Brochure in-8° de 16 pages.

Ces deux lettres avaient déjà paru dans le *Journal d'Alençon*, sous la signature *Un bourgeois de Bellesme.*

3. A l'occasion des jours gras. *Alençon, E. de Broise*, 1868. Brochure in-8° de 15 pages.

4. Banquet de comice. Lettre au *Journal d'Alençon. Alençon, E. de Broise*, 1868. Brochure in-8° de 19 pages.

Cette brochure rabelaisienne, signée *Un lauréat du comice d'Argentan*, est de M. Le Vavasseur.

5. Bernardin de Saint-Pierre à la Trappe. *Mortagne, Daupeley* (*avril* 1868). Brochure in-8° de 23 pages.

Avait déjà paru dans l'*Écho de l'Orne.*

6. Enseignement agricole. Lettre d'un bourgeois de Bellesme. *Mortagne, Daupeley, s. d.* Brochure in-8° de 4 pages.

7. École de dessin à Flers. Proposition de M. le marquis de Chennevières-Pointel (12 juillet 1868). *Flers, Faloppe.* Brochure in-8° de 4 pages.

8. Chemin de fer de Mortagne. Lettre à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. *Paris, Plon* (*s. d.*). Brochure in-8° de 6 pages.

9. Chemin de fer de Mortagne. Lettre à M. le comte de La Ferronnays. *Mamers, Jules Fleury* (*s. d.*). Brochure in-8° de 8 pages.

10. Chemin de fer d'Alençon. Lettre à M. Jules Fleury. *Mamers, J. Fleury, mai* 1868. Brochure in-8° de 13 pages.

11. A messieurs les électeurs du canton de Bellesme. *Mamers, J. Fleury*, 1868. Brochure in-8° de 16 pages.

12. Lettres à MM. Daupeley et de Broisse, par M. de Chennevières. *Mortagne, Daupeley*, 1868. Brochure in-8° de 6 pages.

13. Chemin de fer d'Orléans à la mer. Lettres diverses. *Alençon, Ch. Thomas*, 1869. Brochure in-8° de 18 pages.

14. Lettre à M. le maire de Bellesme. *Alençon, Ch. Thomas*, 1869. Brochure in-8° de 16 pages.

15. L'Église Saint-Sauveur à Bellesme. *Nogent-le-Rotrou, A. Gouverneur*, 1869. Brochure in-8° de 26 pages.

Tirage à part d'articles publiés par le *Nogentais*.

16. A M. le directeur de l'*Écho de l'Orne*. *Mortagne, Daupeley*, 1871. Brochure in-8° de 12 pages.

17. Frédéric Legrip. Lettre à M. le rédacteur en chef du *Journal d'Alençon*. *Alençon, E. de Broise*, 1871. Brochure in-8° de 8 pages.

18. *Index* des pièces contenues dans le volume.

## BEAUX-ARTS.

5. Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France. *Paris, Dumoulin*, 1847-1862, 4 vol. in-8°.

Publication épuisée (1872).

Comme l'indiquent les dates, ces quatre volumes ont paru à des intervalles éloignés. Ils contiennent les monographies suivantes.

1er volume 1857. Finsonius, Daret, Reynaud Levieux, l'hôtel Boyer d'Aiguilles à Aix, Jean de Saint-Igny, Letellier, Quintin Varin, Ad. Saquespée.

En tête, une eau-forte de M. Jules Buisson, accompagnée de six vers latins composés par M. Gustave Le Vavasseur.

Ce volume est dédié à M. Ernest Lafontan, l'ami etle com-

pagnon de M. de Chennevières, mort à Montpellier en 1842. La dédicace, — un des morceaux les plus touchants que je connaisse, — se trouve à la fin du volume.

Les sentiments sincères sont communicatifs. L'enthousiasme dont est empreint le travail sur *Finsonius* gagna tous ceux qui, en 1847, s'occupaient de questions d'art. On vivait encore sur les traditions du romantisme. Plus on ignorait les choses, plus on s'enflammait sur les mots. Personne n'ayant vu d'œuvres de Finsonius, Finsonius devint une révélation, Finsonius passa grand homme. Les choses allèrent si loin qu'en 1848, dans la séance de l'Assemblée nationale du 22 novembre, le directeur des beaux-arts d'alors, défendant le budget des musées, n'hésita pas à prononcer ces mémorables paroles : « Il y a tel grand maître (grand maître y est) dont nous n'avons au Louvre aucun tableau, « qui, loin de Paris, a produit des chefs-d'œuvre : par « exemple, Finsonius en Provence. » Peu s'en fallut que l'Assemblée, électrisée par l'éloquence du bienveillant fonctionnaire, ne votât d'urgence l'acquisition d'un tableau de Finsonius. Depuis lors, voilà de cela vingt-quatre ans, le Louvre n'a pas comblé cette lacune; et, après avoir étudié tous les tableaux de Finsonius en Provence et ailleurs, j'espère bien qu'il ne la comblera jamais. Les toiles de Finsonius sont bien en Provence, qu'elles y restent.

2e volume, 1850. Jean Boucher, la chambre de Lesueur, au château de Lagrange; Jean Mosnier, Michel Serre, Raymond La Fage, Claude Deruet.

En tête, une gravure à l'eau-forte, dont l'architecture a été dessinée par M. Villot, et les figures par M. Hédouin.

3e volume, 1854 : Nicolas Quantin, Gabriel et Jean Revel, Hugues Sambin, Jean Dubois, Charles Errard, Jacques Restout.

En tête, une eau-forte dessinée et gravée par M. Frédéric Legrip.

4e volume, 1862. Hilaire Pader, peintre et poëte toulousain.

En tête, une eau-forte de M. Frédéric Legrip, d'après un tableau d'Hilaire Pader.

Ce travail sur un personnage qui, comme Finsonius, a un droit imprescriptible à l'oubli de la postérité, et qui, malgré les efforts de M. de Chennevières, n'en sortira pas, j'y compte bien, avait été publié d'abord dans la *Revue universelle des arts*, livraisons de 1860 à 1861.

6. A l'Assemblée nationale, sur la nécessité de transférer l'administration des beaux-arts du ministère de l'intérieur à celui de l'instruction publique. *Paris*, *de Lacombe* (1848). Brochure in-8° de 4 pages.

Ce que demandait M. de Chennevières, en 1848, s'est fait en 1870, après la révolution du 4 septembre. Il a pu juger par lui-même si l'administration des beaux-arts a gagné ou perdu à ce déplacement.

7. Travaux de M. de Chennevières préparatoires et explicatifs du rapport adressé par M. le directeur des musées nationaux à M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de relier les musées des départements au musée central du Louvre. *Paris*, *Lacour*, 1849. Brochure in-8° de 45 pages.

Le 26 février 1848, M. Jeanron, ami de M. Ledru-Rollin, fut nommé directeur des musées. La fantaisie de son administration est restée proverbiale. Il ignorait l'existence des musées de province. Quand le ministre de l'intérieur lui demanda un rapport sur ces établissements, il pria M. de Chennevières de faire cette besogne pour lui. Ce sont les notes préliminaires de ce rapport, ainsi que le rapport même, rédigé entièrement par M. de Chennevières, que l'auteur a réunis dans cette brochure. Le rapport remis à M. Ledru-Rollin, et la discussion du budget des musées engagée devant l'Assemblée nationale, M. Jeanron doutait encore de l'existence des musées de province, et se plaignait que M. de Chennevières l'eût trompé en la constatant. C'est pour mettre sous les yeux du public les pièces du débat que M. de Chennevières publia cette brochure.

8. Observations sur le musée de Caen et sur son nouveau

catalogue, par Philippe de Chennevières-Pointel, accompagnées de deux eaux-fortes, par M. Fr. Villot, et d'une lithographie, par M. Georges Bouet. *Argentan*, *Barbier*, 1851. 1 vol. in-4° sur 2 colonnes.

Tirage à 100 exemplaires d'articles publiés précédemment dans le *Journal d'Argentan*.

Malgré l'énonciation du titre, ce volume ne contient qu'une eau-forte de M. Villot, d'après *la Tentation de saint Antoine*, par Paul Véronèse. La lithographie de M. G. Bouet reproduit le fameux *Sposalizio* du Pérugin, la perle du musée de Caen.

9. Lettres sur l'art français en 1850. *Argentan*, *Barbier*, 1851. 1 vol. in-12.

Tirage à 100 exempl. des articles sur le salon de 1850-1851, publiés par le *Journal d'Argentan*.

Dans ces lettres, l'auteur proclame et défend la plus ferme de ses opinions, la décentralisation; et la plus vive de ses sympathies, la Normandie. La première cause est excellente; quant à la seconde, je suis trop bon Tourangeau pour la trouver mauvaise. Malheureusement les arguments en faveur de la Normandie que pouvait fournir le salon de 1850 sont bien faibles. Les artistes normands étaient loin d'y briller.

10. Inauguration de la statue de Nicolas Poussin aux Andelys. *Argentan*, *Barbier*, 1851. Brochure in-12 de 12 pages.

Tiré à 50 exempl. non mis dans le commerce.

Renseignements communiqués par M. de Chennevières.

11. Notice historique et descriptive sur la galerie d'Apollon, au Louvre, par Ph. de Chennevières. *Paris*, *Pillet fils*, 1851. Une brochure in-12.

Après la révolution de 1848, l'Assemblée nationale, sur le rapport d'une commission où figuraient MM. Thiers, Coquerel, Taschereau, Renouvier, F. de Lasteyrie, décida la restauration de la galerie d'Apollon au Louvre. Jamais décision ne fut plus urgente et mieux inspirée. Les travaux, dirigés par M. Duban, furent poussés activement. Le 5 juin

1851, le président de la République, accompagné de M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, de MM. Duban et Nieuwerkerke, directeur général des musées, et entouré de tous les grands corps de l'État, vint en faire solennellement l'inauguration. C'est à l'occasion de cette solennité que fut publiée cette brochure. Je crois même me rappeler que pendant quelque temps elle fut vendue dans les salles avec les catalogues du Louvre.

12. Essais sur l'organisation des arts en province, par Ph. de Chennevières, inspecteur des musées de province, etc. *Paris*, *Dumoulin*, 1852. 1 vol. in-12.

« Les menus travaux, plans, rêves, humbles avis qui suivent, ont été écrits, la plupart, pour les trois sessions « du *Congrès des sociétés savantes* de nos départements, et « les vœux qu'émettaient leurs conclusions, le congrès a « bien voulu les sanctionner en se les appropriant presque « tous... Je voudrais que de ce petit livre un exemplaire au « moins survécût pour apprendre à la province qu'au milieu « du dix-neuvième siècle elle a eu des amis, des amoureux, « faut-il dire, plus préoccupés de son honneur que, peut-« être, du possible. »

Préface des Essais sur l'organisation des arts en province.

13. Portraits inédits d'artistes français. Texte, par Ph. de Chennevières; lithographies et gravures, par Frédéric Legrip. *Paris, Vigneres*, *Dumoulin et Rapilly*, 1853-1869. 1 vol. in-fol.

Cette très-intéressante publication a paru par livraisons publiées à longs intervalles. Voici le contenu de chaque livraison :

Première livraison, août 1853. Les enfants de Simon Vouet, François Quesnel, Nicolas Quesnel, Simon Vouet, Claude Lorrain, Jacques-André Portail, Fr. Gerard.

Deuxième livraison, janvier 1855. Ambroise Dubois. Calotines et charges : Cochin, Van Clèves, N. Coustou, Duvivier, de Troy, Lemoine..., etc., Jac. Lebas et ses élèves, Guillon. Le Thiere.

Troisième livraison, avril 1856. Jean Fouquet, François Gentil, Eustache Lesueur, Jac. Le Bas et ses élèves, J.-B.-S. Chardin, J.-B. Leprince.

Quatrième livraison, septembre 1862. Mathieu Bléville, Simon Vouet, Ch. Errard, Claude Mellan, le frère Jean-André, la marquise de Pompadour.

Cinquième livraison, novembre 1869. Étienne et Pierre Dumonstier, Bon Boullongne, Campra et Danchet, M.-Q. de la Tour, J. Gros, Ch. Le Carpentier, et Hya.... Langlois.

L'auteur des gravures, Frédéric Legrip, né à Rouen, était doué de plus de moral que de talent. Après le 4 septembre, M. de Chennevières obtint pour lui la direction d'une petite école de dessin à Paris. Legrip était au comble de ses vœux; c'était la richesse. La mort ne lui laissa pas le temps d'en jouir. Usé par la lutte, fatigué par les privations du siége, le pauvre garçon s'éteignit à Paris le 2 décembre 1871.

14. Notes d'un compilateur sur les sculpteurs et les sculptures en ivoire. *Amiens*, *Lenoel Herouard*, 1857. 1 vol in-8°.

Tirage à 50 exempl. d'articles publiés précédemment dans la *Picardie*, revue littéraire et scientifique.

Travail intéressant, rempli de faits, comme tous les travaux scientifiques de l'auteur. C'est le seul que je connaisse consacré spécialement à la toreutique.

15. Notes d'un compilateur pour servir à l'histoire du *Point de France*. Lettre adressée à M. Léon de la Sicotière. *Amiens*, *Lenoel-Herouad*, 1867. Brochure in-8° de 16 pag.

Tirage à part d'articles qui avaient paru précédemment dans le journal *la Picardie*.

Renseignements communiqués par M. de Chennevières.

16. Catalogue des dessins de la collection du marquis de Chennevières-Pointel, exposés au musée d'Alençon, précédé d'une lettre à M. Léon de la Sicotière. *Paris*, *Poulet-Malassis et de Broise*, 1857. 1 vol. in-12.

M. de Chennevières est un collectionneur de dessins émérite. Après la dispersion des cabinets Reiset, Kaïeman, An-

dréossy, Boilly; après l'irréparable perte de la collection de M. Gatteaux, après la cession faite par M. His de la Salle au musée du Louvre et à l'Académie des beaux-arts; la collection de M. de Chennevières est la plus nombreuse et la mieux choisie de France. En 1856, elle ne se bornait encore qu'aux artistes français. Sollicité par le musée d'Alençon, M. de Chennevières choisit dans ses cartons un certain nombre de dessins d'artistes normands (123) et les exposa momentanément dans une salle du musée. Ils y sont restés jusqu'en 1869. Il en rédigea lui-même le catalogue.

17. Archives de l'art français, recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France, publié sous la direction de M. de Chennevières. *Paris*, *Dumoulin*, 1852-60. 12 vol. in-8°.

Publication épuisée (1872).

Cette publication, dont le titre indique le contenu et la tendance, paraissait tous les deux mois, par livraisons. La première idée en est exclusivement due à M. de Chennevières. Humilié de voir l'ignorance de la France à propos de ses artistes nationaux, surpris de la quantité de documents que l'on pouvait trouver sur eux, muni de quelques engagements d'amis aussi convaincus que lui, riche de vagues promesses, soutenu par le concours d'un libraire enthousiaste, qui marchait d'un pas héroïque à une ruine certaine, M. de Chennevières se mit résolûment à l'œuvre. Chose singulière! quoique bonne, l'idée réussit. Au bout d'une année, les *Archives de l'art français* ne comptaient plus leurs collaborateurs, en tête desquels figuraient des illustrations comme M. Cousin et M. Vitet.

Les livraisons se divisaient en deux parties: une partie consacrée aux documents de toute sorte affluant des quatre coins de l'Europe; une partie consacrée à la publication des manuscrits de Mariette, déposés à la Bibliothèque impériale, et jusque-là inédits. Pour le dépouillement, la collation, l'examen de ces manuscrits, M. de Chennevières s'adjoignit un ancien élève de l'École des chartes, alors son collègue

au Louvre, M. de Montaiglon, aujourd'hui professeur à l'École des chartes.

L'ouvrage, dans son ensemble, comprend donc douze volumes qui se subdivisent en deux séries bien distinctes : six volumes de *Documents ;* six volumes de l'*Abecedario* de Mariette.

Ce que cette publication a rendu de services à l'histoire et à la critique, ce qu'elle a modifié de jugements, relevé d'erreurs, ébranlé de traditions fausses, ceux-là seuls qui depuis vingt ans se sont occupés de l'art français peuvent le dire. C'est le *vade mecum*, le dictionnaire indispensable de tout critique qui prétend faire autre chose que des phrases.

18. A propos de l'École des beaux-arts, par Ph. de Chennevières. *Paris*, *Dentu*, 1864. Brochure in-8°.

Cette brochure n'a pas été mise dans le commerce. L'auteur renonça à sa publication et en arrêta le tirage au moment où l'imprimeur Ducessois commençait la *mise en train.* Il n'en avait été tiré que trente exemplaires en épreuves.

Elle se rapporte au conflit élevé entre l'administration et l'École des beaux-arts, à propos des réformes introduites dans l'organisation de cette École par le décret du 13 novembre 1863.

C'est là que se trouve cette objurgation qui a en outre le mérite d'être l'expression de la vérité : « Le Directoire vous « conçut dans une nuit de théophilanthropie. Vous n'êtes « point les fils de Colbert, vous êtes les fils de Lakanal. » M. Vitet a consacré un volume et un excellent volume à développer et à soutenir la justesse de l'assertion résumée dans cette phrase par M. de Chennevières.

BELLES-LETTRES. — POÉSIES.

19. Les vers de François-Marc de la Boussardière. *Caen*, *A. Hardel*, 1842. Brochure in-8° de 16 pages.

Première publication de l'auteur.

Renseignements communiqués par M. de Chennevières.

20. Rondeaux et ballades inédits d'Alain Chartier, publiés d'après un manuscrit de la bibliothèque Méjanes à Aix. *Caen, Félix Poisson*, MDCCCXLVI. 1 vol. in-12, v et 10 pages.

Tiré à 120 exemplaires.

Ce fut M. Trébutien, bibliothécaire de la ville de Caen, qui se chargea de surveiller la publication de cette brochure.

Renseignements communiqués par M. de Chennevières.

21. Instructions de F. de Malherbe à son fils, publiées pour la première fois en son entier d'après le manuscrit de la bibliothèque d'Aix. *Caen, Félix Poisson et fils*, 1846. Brochure in-8° de VIII et 38 pages.

Comme pour l'ouvrage précédent, l'impression de celui-ci fut surveillée par M. Trébutien.

Renseignement communiqué par M. de Chennevières.

BELLES-LETTRES. — CONTES.

22. Contes normands, par Jean de Falaise, traduits librement par l'ami Job, 1838-1842. *Caen, A. Hardel*, 1842. 1 vol. in-16.

Tirés à 300 exemplaires.

Huit lithographies à la plume, dessinées par l'ami Job.

*L'ami Job* est M. Ernest Lafontan, l'ami de jeunesse de M. de Chennevières, qui l'accompagna à Aix et à Montpellier, où les médecins l'avaient envoyé pour soigner une affection de poitrine. Il mourut en 1842. Il était né à Haguenau en 1820. C'est à lui qu'est adressée la touchante dédicace des *Peintres provinciaux*.

La fantaisie littéraire au dix-neuvième siècle n'a rien produit de plus original et de plus primesautier que ces contes.

23. Historiettes baguenaudières, par un Normand. *Chez les libraires de Normandie*, 1845. *Aix, Aubin*. 1 vol. in-8°.

Tiré à 200 exemplaires.

Les *Historiettes baguenaudières* et les *Contes normands* constituent, avec les *Contes de Saint-Santin*, le meilleur

titre de M. de Chennevières à l'attention de la postérité, si la postérité s'occupe de lui.

24. Les Derniers Contes de Jean de Falaise, avec une eau-forte de Jules Buisson. *Paris*, *Poulet-Malassis et de Broise*, 1860, 1 vol. in-8°.

L'eau-forte représente M. de Chennevières étendu sous un pommier chargé de fruits. Quatre petits génies l'entourent : l'un d'eux tient une pancarte sur laquelle on lit : « La paresse a tué Jean de Falaise. » Fond de paysage normand (1).

En tête, des vers de MM. de Chennevières, Prarond et Le Vavasseur; puis les contes suivants : le Curé de Maubosc, curieux extrait d'un rapport nouvellement présenté à l'académie de Falaise; Trignac, mademoiselle Guéreu, Latuin et Gondoriel, Suzanne, Georgine, les Émigrés normands, Quel souvenir de jeunesse eut un curé du Calvados.

Jules Buisson, l'auteur de l'eau-forte, est un ami de notre jeunesse. En 1871 il a été nommé député à l'Assemblée nationale par le département de l'Aude.

Plusieurs de ces contes avaient déjà paru dans un journal de Paris, *le Corsaire*, en 1846-47.

25. Les Aventures du petit roi saint Louis devant Bellesme, par Ph. de Chennevières. *Paris*, *Hetzel* (1865). 1 vol. in-8°.

Un fait véritable, le siége de Bellesme par Blanche de Castille, accompagnée de son fils, en 1229, a fourni le thème de ce livre. Ce que l'imagination de M. de Chennevières y a ajouté de détails charmants ou joyeux, on pourra s'en rendre compte en lisant les chapitres : *Comment le roi partit pour la pêche et ce qu'il prit dons son filet*, et *Comment le roi revenant vers Paris, frère Jean lui raconta l'histoire du noble jeu de l'oie.*

Ce volume fait partie de la *Bibliothèque d'éducation et de récréation*, publiée par M. Hetzel.

(1) Sur ma demande, M. Techener a bien voulu faire exécuter un nouveau tirage de cette planche. Elle figure en tête de ce travail.

26. Contes de Saint-Santin, trois séries en 1 vol. in-8°.

Tirés à 100 exemplaires distribués « aux petits amis des enfants » de l'auteur.

Saint-Santin est le nom de la propriété de M. de Chennevières. C'est un bastion des anciennes fortifications de Bellesme (Orne), portant une petite chapelle sous l'invocation de saint Santin, un saint percheron.

Il est très-difficile de rencontrer ces trois séries sans lacunes. Pour l'édification des bibliographes futurs, voici des indications minutieuses pour un exemplaire bien complet.

Première série. *Argentan, Barbier*, 1862.

En face du titre, une eau-forte gravée par F. Legrip, d'après un dessin de M. de Chennevières (P. C. del.), représentant trois aspects différents du manoir de Saint-Santin. Dans les quatre angles, les portraits des enfants de l'auteur.

Après le titre, la dédicace : « A mes chers enfants et à leur ami ..... » La désignation est complétée par le nom du petit camarade à qui l'exemplaire est offert.

Puis une très-originale pièce de vers de M. Gust. Le Vavasseur, adressée aux enfants de M. de Chennevières, et datée de novembre 1858. Enfin, les contes : l'Enfant perdu, Guillaume Sans-peur, Marie la petite bergère, les Caprices de Mariette, le Petit Sabotier, le Couvent de Serigny, les Trois Marchands, M. de Saint-Éloi le Gadois, la Table.

Deuxième série. Faux-titre : *Contes de Saint-Santin*, sur papier jaune.

Une eau-forte gravée par F. Legrip, d'après un dessin de l'auteur (P. C. del.), représentant une procession dans la chapelle de Saint-Santin. Aux quatre angles les portraits du *faiseur d'histoires* (M. de Chennevières), de *la dame du logis* (Mme de Chennevières), du *typographe* (M. Moisson), de l'*homme aux couplets* (M. Gustave Le Vavasseur).

Le titre : *Contes de Saint-Santin, deuxième série. Argentan, Barbier*, 1863.

La dédicace « A mes chers enfants et à leur ami ..... », sur papier jaune.

Une pièce de vers de M. Gust. Le Vavasseur (oct. 1863), sur papier bleu.

Une lithographie représentant sur un cippe les médaillons de MM. de Chennevières, Moisson, Le Vavasseur, par Angel Thouin. Enfin, les Contes : Avant-propos, papier jaune; le Fils du gendarme, papier bleu; l'Enfant changé en nourrice, papier rose; les Bons Chevaux du Perche, papier bleu; Pomme d'api, papier rouge; la Fin du monde, papier violet (un petit chef-d'œuvre); le Feu d'artifice, papier jaune; Ce que pensait des contes d'enfant M. le curé de Marcilly, papier blanc; la Fin du comice de Bellesme et la Table, papier jaune.

Troisième série. Elle se compose de contes publiés et paginés à part, et réunis sous le titre :

Contes de Saint-Santin, troisième série. *Alençon*, *E. de Broise*, 1870.

Elle comprend :

Le Sabot de Noël. *Paris*, *Henri Plon*, 1864.

Eau-forte, par F. Legrip, représentant un sabot accroché dans une grande cheminée, 16 pages.

Les Œufs de Pâques. *Alençon*, *E. de Broise*, 1865.

Eau-forte, par F. Legrip, représentant deux voyageurs dans une forêt. 15 pages.

La Foire de la Brière. *Alençon*, *E. de Broise*, 1865, 23 pages.

Le Billet de logement. *Alençon*, *E. de Broise*, 1869. 16 pages.

L'Oiseau. *Alençon*, *E. de Broise*, 1869. 19 pages.

La Distribution des prix. *Alençon*, *E. de Broise*, 1869.

Qui pourra lire sans pleurer les dernières lignes de ce conte ?

A l'occasion des jours gras. *Alençon*, *E. de Broise*, 1868.

Almyria, ou le Dé d'or. *Alençon*, *E. de Broise*, 1865.

Imprimé sur papier à lettres violet.

C'est dans ce conte que l'empereur Napoléon III, apercevant des Tuileries une pauvre fille lavant son linge dans un

bateau de blanchisseuses, l'envoie chercher par un de ses chambellans et monte avec elle sur l'impériale d'un omnibus pour lui faire voir les splendeurs de Paris.

Telle est la description exacte des trois séries qui forment les *Contes de Saint-Santin*.

Après Perrault, après le chanoine Schmidt, après Anderseen, après MMes de Montolieu et de Ségur, M. de Chennevières a su rencontrer une originalité due à l'extrême naturel qui a présidé à la rédaction de ces contes. Je ne pense pas, je l'ai dit ailleurs, que les enfants soient sensibles à ce naturel; mais les pères et les mères le sont. C'est à eux que M. de Chennevières devra un succès auquel il n'a, du reste, jamais prétendu.

27. Contes percherons, par M. de Saint-Santin. *Nogent-le-Rotrou, A. Gouverneur*, MDCCCLXIX. 1 vol. in-16.

Tiré à 200 exemplaires non mis dans le commerce.

M. de Chennevières, enhardi par le succès des *Contes de Saint-Santin*, occupa les loisirs des vacances de 1868 à griffonner ces nouveaux contes et à les lire à ses enfants. Tout conte qui n'avait pas de succès auprès de ce jeune auditoire était condamné au feu. On a fait plusieurs omelettes avec les victimes de ces impitoyables juges. Elles étaient excellentes.

## OUVRAGES PUBLIÉS AVEC LA COLLABORATION DE M. DE CHENNEVIÈRES.

28. Journal du marquis de Dangeau, publié en entier pour la première fois par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, P. Mantz, de Montaiglon, avec les additions du duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet de Conches. *Paris, F. Didot frères*, 1854-1860. 19 vol. in-8°.

A partir du tome XI, les noms de MM. Soulié et Dussieux figurent seuls sur le titre. La note suivante, publiée en tête de ce volume, explique pourquoi : « En commençant cette « édition du journal de Dangeau, d'après la copie dont nous « étions possesseurs, nous avons tous concouru à la publi-

« cation des premiers volumes; M. de Chennevières a écrit « la *Notice sur la vie de Dangeau*. Depuis, nous avons re- « connu que, dans l'intérêt de l'unité et de la célérité du « travail, il était préférable d'en charger deux d'entre nous; « et, à partir de ce onzième volume, les noms de MM. Sou- « lié et Dussieux restent seuls attachés à la publication du « journal de Dangeau. » E. S. — L. D. — P. de C. — P. M. — A. de M.

29. Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés d'après les manuscrits conservés à l'École impériale des beaux-arts, par MM. L. Dussieux, E. Soulié, Ph. de Chennevières, Paul Mantz, A. de Montaiglon. *Paris, Dumoulin*, 1854. 2 vol. in-8°.

L'avertissement des éditeurs, publié en tête du premier volume, fait la part de chacun d'eux dans la composition de cet ouvrage. L'introduction est due à la plume de M. Paul Mantz. La collation, la révision, la correction des épreuves furent faites par les autres collaborateurs. M. de Chennevières n'y figure pour aucun travail particulier.

30. Histoire des arts du dessin depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du seizième siècle, par M. Rigollot. *Paris, Dumoulin et Renouard*, 1863. 2 vol. in-8°, plus 1 vol. de planches.

La notice biographique sur le docteur Rigollot d'Amiens est de M. de Chennevières.

31. Farces et Moralités, par G. Le Vavasseur. *Paris, Michel Lévy*, 1848. 1 vol. in-8°.

Préface par M. de Chennevières.

32. Impressions et Pensées d'Albert, par Ernest Prarond. *Paris, Michel Lévy*, 1854. 1 vol. in-8°.

Préface par M. de Chennevières.

33. JOURNAUX ET RECUEILS LITTÉRAIRES AUXQUELS M. DE CHENNEVIÈRES A COLLABORÉ.

1842. *Revue du Calvados*.

Lettre d'un passant à M. le directeur de la *Revue du Calvados*.

Le Chosier normand (2 lettres).

Lettre à M. le directeur de la *Revue du Calvados*, sur quelques peintures exposées au Louvre.

1843. *Revue de la Province et de Paris.*

Étude sur le poëme de *Marcel*, par M. Alphonse Leflaguais.

Études sur les musées de province. Le musée de Lyon.

Étude sur la *Vie de P. Corneille*, par M. Gustave Le Vavasseur.

1848. *Magasin pittoresque.*

Philippe de Champagne.

1849. Intérieurs d'ateliers d'artistes italiens au seizième siècle.

OEuvres d'art dans l'Église de Saint-Étienne du Mont (Largillière, Quintin Varin).

Les Peintures du Puget.

Saint-Martin, marquis de Niskou, mandarin du royaume de Siam.

Collection de dessins et de gravures d'amateurs au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

Les Boucaniers de l'île de la Tortue.

Le Musée de Nancy.

La Belle Jardinière de Raphaël.

1850. Le Musée de Cluny.

Habitations des artistes de Paris au dix-septième siècle.

Martin Schongauer de Colmar.

Israël Van Meckenen.

1851. Abraham Bosse, graveur à l'eau-forte, peintre et écrivain.

1851. Jean Goujon.

J.-B. Oudry.

em mes peintres françaises aux dix-septième et dix-huitième siècles.

Portrait d'Alof de Vignacourt, par M.-A. de Caravage.

Musée de Lyon.
1852. Ch.-Ant. Coypel et ses tableaux de Don Quichotte.
Jacques Sarrazin.
Gérard Edelinck et sa gravure de la Famille de Darius.
1844-1845. *La Mosaïque de l'Ouest.*
Un vol de diligence en 1807.
Le marquis de Sourdéac.
Le Musée de Caen.
1845-1846. Le Musée de Rouen.
Les Neustriennes, par Alph. Leflaguais.
Domfront.
Montgommery.
Montchrestien.
1846-1847. Les Vagabonds illustres.
1844-1845. *Le Mémorial d'Aix.*
1847-1848. *La Revue de Rouen.*
1847-1850. *L'Artiste.*
1849. *La Revue provinciale.*
1850-1852. *L'Athenæum.*
1860-1865. *La Revue des Provinces.*
1860-1868. *La Gazette des beaux-arts.*
Dates inconnues. *L'Art en province.*
*La Revue universelle des arts.*
*Le Courrier de l'Ouest.*
*L'Écho de l'Orne.*
*Le Journal de l'Orne.*
*Le Journal d'Alençon.*
*Le Journal de Mamers.*
*Le Nogentais,*
*La Picardie.*

C^te^ L. Clément de Ris.

---

# NÉCROLOGIE.

---

## THÉOPHILE GAUTIER.

Les lettres françaises ont pris un grand deuil le mois dernier (octobre), deuil prévu, mais que l'on espérait toujours ajourné autant à cause de la vigueur de la personne et de sa jeunesse relative, que de son irresponsabilité dans les événements qui ont été si fatals autour de nous.

Théophile Gautier avait de tout temps vécu tellement dégagé des événements publics, qu'il semblait que les désastres politiques dussent l'épargner. Il est cependant mort du siége comme tant d'entre nous. Au moment de l'investissement de Paris, il était à Genève chez des amis qui ne demandaient pas mieux que de le retenir. « Qu'allez-vous faire, lui disait-on, dans cette ville assiégée? Vous avez passé l'âge du service militaire et de tout autre service. Vous allez vous perdre inutilement dans cette bagarre. Restez donc ici. »

Théophile Gautier rentra néanmoins dans Paris; et le motif de ce retour est trop à l'éloge de son cœur pour qu'on ne le fasse pas connaître.

Il laissait à Paris deux sœurs associées à sa vie. Paris était le seul endroit où il pût trouver à gagner de l'argent. (Il a toute sa vie répugné aux emprunts.) Son engagement avec le *Journal officiel* durait encore. Il rentra. Il souffrit comme nous tous du froid et de la famine. Je l'ai vu dans ce petit logement de la rue de Beaune (logement d'ami, je crois), dont la cheminée démolie par les bombes emplissait sa chambre de fumée, attendant à l'heure de la queue le mauvais poisson ou le morceau de cheval qui devait com-

poser son dîner. Il trouva néanmoins le courage d'écrire dans ce réduit incommode un de ses plus beaux livres, les *Tableaux du siége.* Encore n'eut-il pas toujours la chance de faire accepter ses « peintures », si impartiales et si naïvement pittoresques. J'ai mémoire notamment d'un article sur la neuvaine de sainte Geneviève, qui lui fut laissé pour compte par ménagement pour les passions anti-cléricales. Il n'avait voulu que varier ses tableaux en introduisant un intérieur d'église parmi ses tableaux du rempart et de la navigation séquanaise. « Me voilà, me disait-il en redescendant l'escalier du journal, me voilà réduit à faire des articles comme un commençant, avec la crainte de me les voir refuser ! » Au milieu de ces travaux et de ces privations, une fluxion de poitrine le prit. Je le revis fort changé et fort abattu. « Je suis *touché*, me disait-il un jour dans une de ses promenades de convalescent, je le sens, je ne m'en relèverai pas. »

Sa robuste constitution me faisait écarter ce présage. Quand je le sus à Versailles, après la paix, circulant dans la rue des Réservoirs, je me figurai aisément que cet homme vigoureux à qui j'avais vu un soir marquer *cinq cent vingt* sur le dynamomètre au Château-Rouge, se remettrait promptement. Il fit encore en ce temps-là, et en ce lieu, les articles sur le *Versailles de Louis XIV*, *les Trois Marches de marbre rose*, *Paris-Capitale*, *la Visite aux ruines.*

Quand je le revis, après la rentrée de l'armée, dans sa petite maison, alors à moitié ruinée, du pont de Neuilly, je le crus en voie de résurrection. Il parlait de travaux prochains, et, ce qui valait mieux, de repos nécessaire, publiait les *Souvenirs du Romantisme.* Tantôt il songeait à l'hospitalité de Genève, douce et amicale, qu'il se promettait de varier par la lecture et par des promenades en voiture. Quelqnefois il projetait d'aller plus loin, en Espagne. A ce moment aussi on parla pour lui d'une mission en Italie, qu'il ne songea jamais à remplir, car, à mesure que le temps avançait, il perdait ses forces. Bientôt il lui parut impossible de se mettre en

route. Il n'osait plus. Il se dédommagea par un court séjour dans les environs de Versailles, qui lui causa plus de fatigue que de soulagement. Rentré chez lui, il me parut déterminé à ne plus quitter Paris. La fin de l'été ne fut plus que langueur. Quand on l'allait voir, on le trouvait tantôt sur la terrasse de son jardin, immobile, et tenant une pipe qu'il oubliait d'allumer; quelquefois assis en plein air contre le mur qui faisait face à sa maison, et où le soleil donnait dans l'après-midi. Un pliant sous le bras, il traversait sa rue solitaire et allait s'établir au soleil, buvant son lait et recevant ses visites dans ce salon improvisé. Je m'y rencontrai un jour avec M. Flaubert qui, en nous séparant, me témoigna ses inquiétudes et insista pour qu'on appelât en consultation MM. Robin et Axenfeld : j'ai compris depuis qu'il était déjà trop tard alors. Mais sa résidence la plus accoutumée était sa chambre à coucher où il se tenait pelotonné sur son grand fauteuil, secouant sur lui la cendre de son cigare éteint. Sa grande préoccupation était alors que son esprit ne *baissât*, et il s'en informait naïvement auprès de ses visiteurs. « Que diable! on ne peut pas exiger d'un homme malade et au régime d'être aussi brillant qu'à un dessert! » Le jour où son médecin, par complaisance, eut levé la défense de travailler, il consulta ses amis sur des projets de *copie*. Encore ajoutait-il tristement qu'il lui fallait d'abord se remettre à écrire. « Car, disait-il, je ne sais si je suis encore capable de signer mon nom! » La dernière fois que je le vis (18 octobre), je lui conduisais un ancien ami, M. Célestin Nanteuil, qui, de passage à Paris, désira le voir. Il en revint frappé, et m'en reparla le lendemain avec chagrin, tellement les altérations de ce visage qu'il n'avait pas revu depuis quelques années lui parurent de funeste augure. On sait le reste.

Théophile Gautier s'éteignit sans souffrance, le mercredi 23 octobre, à huit heures du matin, âgé de soixante et un ans et deux mois.

Le bruit de cette mort se répandit dans Paris comme la nouvelle d'un désastre inattendu. Tous ceux qui ne connais-

saient Théophile Gautier que de vue et qui se rappelaient sa solide prestance et sa vigoureuse maturité ; ceux même, encore plus nombreux, qui ne le connaissaient que par ses œuvres, et qui lui voyaient depuis tant d'années accomplir ce prodige d'une jeunesse sans cesse renaissante de talent et d'esprit, et qui, n'étant pas exactement renseignés par les journaux, apprirent l'événement sans préparation, ceux-là durent croire à un accident foudroyant, ou à une surprise ; tellement l'idée de la mort s'associait peu à cette vigueur de santé et à cette fécondité d'imagination. Je ne serais même pas surpris que l'Académie, que l'on a trop mise en cause à cette occasion, n'eût reçu cette nouvelle fatale comme une trahison du sort, et que plus d'un de ses membres n'eût pensé que celui qui vient d'être enlevé à leurs suffrages avait encore longtemps à leur donner tort. Les vieillards intéressés à compter sur une longue vie pour eux-mêmes ne se défient pas assez de la mort.

Théophile Gautier a bénéficié à ses funérailles de sa réputation de bonté et de bienveillance universelle. Une foule immense assistait à ses obsèques ; et dans ses rangs on ne comptait pas que des amis et des confrères. L'affluence fut donc un hommage au talent et à la beauté de l'âme.

Les deux discours prononcés sur la tombe n'ont rendu qu'imparfaitement, je veux dire incomplétement, le sentiment universel. Non point qu'ils n'aient largement satisfait à l'éloge des divers mérites de celui qui n'était plus ; mais parce que ni l'un ni l'autre n'ont suffisamment indiqué, ce me semble, leur caractéristique et leur dominante. Théophile Gautier avait d'année en année, dans ces dernières années surtout, conquis une place de première importance dans la littérature contemporaine. Cette place, à quoi la devait-il ? D'abord sans doute à la richesse de son imagination et de son sentiment poétique. Mais ces dons, répandus peut-être à dose égale dans d'autres organisations littéraires de ce temps, ne suffiraient pas à lui faire une place hors ligne, une place à part. Ce qui, suivant moi, le distingue et le caractérise, le

mérite qui l'emporte en lui, c'est le sens et le culte de la langue. Suivez du début jusqu'à la fin cette laborieuse vie littéraire, s'ouvrant par un mince volume de poésie, faisant ensuite irruption dans la prose par le roman, le conte, la critique, les récits de voyages, la description naturelle et pittoresque; étudiez le développement de chaque genre, de son origine à la maturité, toujours sous le style ou l'expression du critique, comme du descripteur, comme du romancier, ou du poëte lui-même (du poëte surtout !), vous sentirez le travail du linguiste et son inquiétude. A l'origine même, dès les premières œuvres de sa jeunesse, — et nul ne fut plus jeune que Théophile Gautier, jeune avec tout l'apanage, toutes les splendeurs du jeune âge, beauté du corps et de visage, chevelure abondante, sourire lumineux, grâce du geste et de la démarche, élégance, ironie, témérité, audace ! — ces excès et ces efforts tant blâmés n'étaient que des excursions hors du cercle permis, mais qui, comme toutes les excursions, devaient se résoudre à la fin en acquisitions, en empiétements légitimes. Je pense au :

*Quod nunc ratio est, impetus ante fuit.*

Il ne violait la langue que pour l'enrichir. Et ces violences alors tant reprochées n'étaient que des efforts, des recherches trop accentuées pour arriver à ce qui a été son triomphe définitif, l'expression juste et vraie. Je sais tout ce qu'on peut dire, et qu'on peut m'objecter que la langue qui a suffi à Bossuet, et plus tard à Voltaire, est assez riche et peut tout rendre. D'accord ; mais il faut bien reconnaître aussi que des besoins, des usages nouveaux créaient des expressions nouvelles, des nuances nécessaires ; et c'est sa gloire, grande gloire assurément, que de les avoir trouvées. Un exemple choisi par le grand critique Sainte-Beuve, juste enfin après trente années, rendra ceci plus sensible. Il s'agit d'une lettre de Bernardin de Saint-Pierre, écrivant à un ami, en 1772 :

« L'art de rendre la nature est si nouveau, que les termes mêmes n'en sont point inventés. Essayez de faire la description d'une montagne de manière à la faire reconnaître : quand vous aurez parlé de la base, des flancs et du sommet, vous aurez tout dit. Mais que de variétés dans ces formes bombées, arrondies, allongées, aplaties, cavées, etc. ! Vous ne trouverez que des périphrases ! C'est la même difficulté pour les plaines et les vallons... Il n'est donc pas étonnant que les voyageurs rendent si mal les objets naturels. S'ils vous dépeignent un pays, vous y voyez des villes, des fleuves, et des montagnes. Mais leurs descriptions sont arides comme des cartes de géographie : l'Indoustan ressemble à l'Europe ; la physionomie n'y est pas. »

« Bernardin de Saint-Pierre, ajoute Sainte-Beuve, parlant depuis Théophile Gautier, ne dirait certainement plus la même chose, et s'il avait des critiques, ou des plaintes à faire, elles seraient d'un genre différent. (Du côté de l'excès, peut-être.) » Sainte-Beuve continue : « Le propre de l'homme de lettres, il n'y a pas longtemps encore, était d'être empêché dès qu'on le tirait de ses livres, et de ne pas savoir *comment se nomment les choses*. Théophile Gautier s'est montré à cet égard le contraire de l'homme de lettres. Il n'est jamais plus à l'aise que quand on le met en face d'une nature ou d'un art à exhiber et à développer. Son talent semble créé tout exprès pour décrire les lieux, les cités, les manuscrits, les tableaux, les ciels divers et les paysages. Ce n'est pas un de ces talents qui se réservent pour donner en deux ou trois grandes occasions, qui s'y préparent à l'avance et qui, une fois le grand site décrit, le grand morceau exécuté, se détendent et se reposent : c'est chez lui un état pittoresque habituel, facile, une manière continue et pour ainsi dire inévitable, de tout voir et de montrer ce qu'il a vu. Je viens de relire ce volume sur l'Espagne : depuis le moment où l'on y entre avec lui par le pont de la Bidassoa jusqu'à celui où l'on s'embarque à Valence, tout est peint, déroulé aux regards ! » (1). J'ai cité tout entière cette belle page que

(1) Articles sur Théophile Gautier, *Moniteur* de novembre 1863.

l'auteur fait suivre, comme opposition, de l'entrée du voyageur en Andalousie (1), parce qu'elle explique plus complétement qu'une autre le genre de mérite spécial au talent de Théophile Gautier, et marque du même coup la date de son plus grand succès. C'est dans le voyage en Espagne en effet (*Trà los montès*) que l'on vit pour la première fois ce talent, déjà constaté souvent, se mouvoir en un grand sujet avec aisance et fermeté, et montrer avec éclat le résultat de ses consciencieuses études sur le style et sur la langue. Théophile Gautier, qui dans sa jeunesse, il nous le répéta souvent, pâlit sur les dictionnaires, est du petit nombre des écrivains, — bien rares depuis Rabelais, Remi Belleau, Corneille, Fénelon, Voltaire, Courier, — auxquels la langue française doit quelque chose. Dans une de ses dernières conversations il nous rappela, ou mieux nous fit connaître un mot, un de ses mots à lui, de ceux qu'il recueillait avec joie et avec orgueil, mots bien faits et utiles qui évitent une périphrase, et que depuis lors j'ai oublié. C'est qu'un mot, vieil ou nouveau, mais correct, ayant sa généalogie et sa tradition, était une acquisition et une conquête pour cet homme qui voulait tout nommer, qui avait horreur de l'à peu près et qui savait de quelle ressource est dans la phrase un mot exprimant la chose directement, nettement et sans ambage. Un soir, après dîner (voici bien dix ans de cela), on en était revenu à ce thème, tant de fois plaidé, pour ou contre, si le talent d'écrire peut s'enseigner. Il improvisa de suite deux ou trois exemples de phrases régulières, mais lourdes, et enseigna ensuite le moyen de leur rendre la légèreté par la variété et l'appropriation des termes. Enseigner la clarté! C'ést à quoi n'ont jamais songé ni les législateurs ni les professeurs. Lui, il y parvenait, à l'aide de son expérience personnelle et d'une longue lutte avec les difficultés et les obscurités de la langue.

Je ne l'ai entendu professer que cette seule fois; car nul esprit ne fut plus éloigné du pédantisme, et n'aima davan-

(1) *Voyage en Espagne*, 1845, p. 210.

tage à cacher le savoir sous l'élan et la fantaisie. Le *Capitaine Fracasse*, rêve de sa jeunesse, réalisé dans l'âge mûr, représente assez bien le genre de son érudition. Je me souviens de m'être amusé lorsque l'ouvrage parut (en 1863) à relever sur un carnet spécial les mots, les tours, les expressions que le maître a tirés de l'oubli et qu'il a insérés dans ses pages. Et pourtant, quel style plus doux, plus égal, plus uni, plus classique, je dirais volontiers plus calme que celui de ce roman conçu aux heures de la jeunesse et où la jeunesse s'est conservée par un phénomène de mémoire et d'inspiration? On n'a pas assez remarqué combien le style de Théophile Gautier acquérait en mûrissant de tranquillité et de majesté. Cet homme, qui savait tout dire, pouvait aussi parler de tout sans impatience et sans colère. Qu'on relise ce *rapport* mémorable où sont passés en revue, classés et caractérisés tous les talents poétiques de ce temps-ci. Quelle variété, quelle délicatesse et aussi quelle bienveillanee! Il me semble que Gautier, qui aima l'art toute sa vie, portât dans son cœur tous ceux qui s'en mêlaient.

Théophile Gautier nous gardait-il encore quelque surprise, et n'y a-t-il que sa vie à regretter dans l'événement du 23 octobre? Sans doute, il a assez vécu pour montrer tout ce qu'il valait et causer d'incurables regrets à ceux qui aiment les lettres et la littérature française. Mais nous qui vivions dans sa confidence, nous savons ce qu'il se promettait d'une vieillesse calme et reposée, telle qu'il la pouvait attendre. Il eût complété son œuvre poétique, à son gré trop sacrifiée au feuilleton nourricier. « J'ai travaillé quarante ans pour les autres! me disait-il un jour dans une de nos promenades. Il est bien temps que je travaille pour moi. » Et il disait vrai. Gautier a tourné pendant quarante ans, comme il disait, la « meule du feuilleton », pour nourrir sa famille. Et je ne répondrais pas que l'espoir d'une oisiveté bien gagnée ne soutînt ce grand cœur, comme il soutient, dit-on, les esprits médiocres du commerce et des emplois publics qui

ajournent jusqu'à l'âge de la retraite la traduction d'Horace et la tragédie classique. Théophile Gautier n'eut vraiment le temps d'être poëte qu'aux heures de la jeunesse, au temps de la disposition de soi-même. Il ne l'a été depuis que par éclaircie et quand il en trouvait le loisir. Que de fois, en voyant se développer autour de lui les talents et les œuvres, n'a-t-il pas dû se trouver attardé et maudire la besogne qui le faisait infidèle à lui-même et à sa vocation ! Que de poëmes il portait dans sa tête, sans parler d'autres ouvrages qu'il eût ajoutés à son œuvre de prosateur, de romancier, de dramaturge, repris de temps en temps, et presque aussitôt interrompus par le devoir journalier !

Mais ce qui nous manquera surtout, c'est son exemple, cette vie entièrement vouée aux lettres, au culte du Beau, du Beau écrit, du Beau pittoresque, de toutes les belles formes de la pensée humaine. C'est le fanal placé sur la route de la perfection, et disant à tous ceux qu'égarent soit l'ambition, soit la passion, soit le pédantisme : Non, ce n'est pas par là !

Charles Asselineau.

---

M. le docteur Charles Daremberg, qui est mort au mois d'octobre dernier, membre de l'Académie de médecine et professeur d'histoire de la médecine à la Faculté (chaire créée pour lui), bibliothécaire à la Mazarine et chevalier de la Légion d'honneur, était né à Dijon en 1817. Il avait donc à peu près cinquante-cinq ans d'âge. C'était un homme instruit, laborieux, exact et dans ses fonctions même scrupuleux. Ses connaissances en grec l'avaient montré tout préparé à contribuer à la collection des médecins grecs, publiée par la maison Didot. Aussi lui doit-on en ce genre des travaux importants, les *OEuvres choisies d'Hippocrate* (1853-1855), les *OEuvres complètes d'Oribase* (1853-1860),

6 vol. in-8, les *OEuvres médicales et philosophiques de Galien*, le *Traité sur la gymnastique de Philostrate*, les *OEuvres médicales de Rufus d'Éphèse*. M. Daremberg a traduit en outre de l'allemand l'*Histoire critique des diverses méthodes de traitement des maladies de la peau* et l'*Histoire de la syphilis dans l'antiquité, de Rosenbaum*. Il a contribué à la *Collectio Salernitana*, publiée à Naples en 1852, et mis une préface à la dernière édition française des préceptes de l'École de Salerne. Il a donné enfin de nombreux articles à divers journaux de médecine et d'érudition, tels que le *Journal de l'instruction publique*, la *Gazette médicale* et le *Journal des Débats*, dont il était un des rédacteurs habituels.

Ces travaux soutenus par des missions à l'étranger (Italie, Angleterre, Allemagne), ayant pour but de rechercher dans les bibliothèques les documents relatifs à la science médicale, désignaient M. Daremberg pour la chaire d'histoire de la médecine, depuis longtemps réclamée, et dont il aura été le premier titulaire.

M. Daremberg a publié encore dans les dernières années de sa vie un recueil de ses articles intitulé : *Médecine et Médecins*. (Didier, 1869.)

Il est mort des suites d'une affection de cœur, aggravée par les fatigues du siége de Paris. En voyant tant de blessés, tant de malades dans la ville, Daremberg s'était souvenu qu'il était médecin, et s'était laissé requérir pour une ambulance. Il y donna ses soins avec la générosité d'un honnête homme qui se sent utile, et tomba malade à son tour. Il a succombé le 24 octobre dernier, victime de son dévouement, après une vie bien remplie.

C. A.

---

La Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg vient de perdre (le 31 octobre) un de ses conservateurs les plus distingués, M. Basile Sobolchikof. Né à Vitepsk en 1813,

M. Sobolchikof appartenait à une famille de négoce; employé en 1830 à la chancellerie du consistoire catholique de Saint-Pétersbourg, il profita de cette situation pour y apprendre à lui tout seul, la nuit plus que le jour, le français, l'allemand et l'architecture. Remarqué par M. Olénine, directeur à cette époque de la Bibliothèque impériale, il y remplit diverses fonctions durant quarante ans, et a fort aidé le comte Korf à en faire la troisième bibliothèque du monde (elle ne cède le pas qu'à celles de Paris et de Londres) par le chiffre des volumes qui s'y trouvent, la première peut-être par les facilités et l'urbanité qu'y rencontrent les lecteurs. On lui doit un *Essai sur les grandes bibliothèques de l'Europe* (en français et en russe), qui peut être considéré comme un ouvrage classique sur l'art de conserver et de cataloguer les livres. Bibliophile passionné, érudit affable, M. Sobolchikof était, en outre, un architecte très-expert : il vient d'élever sur les bords de la Néva une cathédrale en style roman, qui va être livrée au culte catholique, grâce à la générosité de l'Empereur. A. G.

— Madame veuve Maire-Nyon, libraire, est décédée dans les premiers jours du mois de juillet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; elle était le doyen des libraires de Paris. Restée veuve encore jeune, elle continua les affaires avec l'assistance de sa fille, M^lle Élisa Maire. M^me Maire-Nyon est la dernière descendante d'une des plus anciennes maisons de librairie de Paris. Guillaume Nyon était libraire en 1580, et depuis cette époque l'exercice de cette profession s'est continué jusqu'à présent dans cette famille. En 1698, la librairie existant quai Conti était dirigée par Jean-Luc Noyon, qui avait épousé Marie-Anne Didot, fille de Denis Didot, marchand à Paris. François Didot, frère de Marie-Anne, s'établissait libraire en 1713 et devenait la souche de la célèbre famille Didot. De 1580 à 1789, on compte seize libraires de la famille Nyon, dont quelques-uns furent adjoints au syndicat de la corporation.

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Histoire des Français des divers états. — Les deux premiers volumes d'une nouvelle édition de l'Histoire des Français des divers états, par Alexis Monteil, avec une introduction et des notes par Charles Louandre, viennent de paraître à la librairie de Paul Dupont. L'ouvrage complet sera divisé par séries renfermant chacune un sujet particulier : l'Agriculture, les Finances, les Livres, etc.

Le neuvième volume, les Livres, comprendra les Imprimeurs, Libraires, Correcteurs, Nouvellistes, Gazetiers et Journalistes, du quinzième siècle à la Révolution de 1789.

Le premier volume contient déjà, sous le titre de Bannière de saint Jean Porte-Latine (patron des libraires et imprimeurs) : Confrérie des Papetiers, des Imprimeurs et des Relieurs. — Les papeteries de Troyes. — Les douze papetiers de l'Université. — Le parchemin. — L'imprimerie. — Les imprimeurs célèbres, etc.

Le deuxième volume renferme encore de curieux renseignements sur le papier, sur les encres, sur les cartes à jouer, sur la reliure, etc.

M. Alexis Monteil donne des détails fort intéressants sur les anciennes reliures, et M. Ch. Louandre y ajoute une note dont nous extrairons quelques passages :

« Parmi les volumes du moyen âge, il en est un grand nombre qui sont, par leur reliure, de véritables bijoux. Plus on remonte vers les origines de la monarchie, plus les matières employées pour les couvertures des livres sont rares et précieuses. Charlemagne fit placer sur quelques-uns des manuscrits qu'il faisait exécuter dans les abbayes, des lames d'or et d'argent enrichies de pierres précieuses, et des reliques enchâssées sous du cristal de roche. On peut voir encore aujourd'hui, sous les vitrines de la Bibliothèque de la rue de

Richelieu, quelques magnifiques échantillons de la reliure carlovingienne. L'or, l'argent, le cuivre doré, furent encore en usage dans les siècles suivants, ainsi que les émaux et l'ivoire sculpté. Mais, à la fin du quatrième siècle, on employa généralement les ais en bois, recouverts de velours, de satin, d'étoffes brochées d'or et d'argent et de cuirs gaufrés. C'était surtout dans les livres d'heures à l'usage des femmes que les relieurs déployaient leur talent. »

— Un manuscrit de Pierre Pithou. — M. Lenfant, maire de Romilly-sur-Seine, avait découvert en 1871, au milieu de quelques livres qui se vendaient à Nogent-sur-Seine, un volume, relié en parchemin, au dos duquel on lisait : *Coustumes de Troyes avec notes de P. Pithou, imprimées en* 1600, *in*-4°. En effet, ce volume contient le texte des coutumes du bailliage de Troyes, avec de nombreux commentaires écrits sur les marges et sur les feuillets intercalaires. M. Léon Pigeotte, dans une brochure intitulée : *Manuscrit autographe du commentaire de Pierre Pithou sur les coutumes de Troyes ; Troyes*, 1872, prouve que c'est l'œuvre originale du savant jurisconsulte champenois.

— Vente Weigel. — Cette belle collection, dont la vente a eu lieu à Berlin, a produit plus de 300,000 francs. Nous en citerons quelques articles, avec les prix d'adjudication.

Couverture de missel, gaufrée, du XII<sup>e</sup> siècle, 4,218 fr. 75 c. — *Moral Play*, xylographie anglaise, 3,412 fr. 50 c. — *Ars moriendi*, première édition, 26,812 fr. 50 c. — *Ars moriendi*, septième édition, coloriée et tachée, 4,400 fr. — Un exemplaire de la même édition, non colorié et bien conservé, 4,568 fr. 75 c. — *Apocalypse*, xylographie, première édition, 12,412 fr. 50 c. — *Salve Regina*, xylographie, incomplet, 6,018 fr. 75 c. — *Biblia pauperum*, première édition, 8,850 fr. — *Biblia pauperum*, avec le texte en allemand, 7,503 fr. 75 c. — *Historia Mariæ*, xylographie de 1470, 5,632 fr. 50 c. — Quatre cartes à jouer, du

maître E. S., 6,730 fr. — Cinq cartes de tarots, gravées sur cuivre, 6,187 fr. 75 c. — Jeu de tarots, gravés par Solis, complet, 2,643 fr. 75 c. — *Belial*, imprimé à Bamberg, par Albr. Pfister, vers 1460 (incomplet), 8,700 fr.

— Anniversaire de Pierre le Grand. — Le 200e anniversaire de Pierre le Grand, qui a été célébré cette année, a donné lieu à plusieurs publications, parmi lesquelles nous signalerons : *Pierre le Grand selon les littératures étrangères*, par M. Minzoff, conservateur de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Cet ouvrage contient l'indication de 1,500 pièces, la plupart originales, entre autres, une monographie des documents pour servir à l'histoire de Pierre le Grand, communiqués à Voltaire par Catherine II.

L'empereur de Russie vient de décider que tous les manuscrits authentiques de Pierre le Grand seront publiés par les soins du ministre de l'instruction publique.

— L'Exposition de Vienne (Autriche). — L'archiduc Charles-Louis vient d'obtenir du sultan la promesse qu'il enverra à l'exposition universelle de Vienne une partie de ses trésors, des objets d'art du moyen âge et des manuscrits précieux. On cite un *Dante* du quatorzième siècle, avec miniatures, qui, dit-on, est une merveille.

Le propriétaire-gérant : Léon TECHENER.

Paris. — Typ. Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

**De l'Éducation des filles**, par Fénelon, suivi de ses Dialogues sur l'éloquence et de sa Lettre à l'Académie française ; avec une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française ; 1 vol. in-12. 6 fr.

Grand papier de Hollande. 15 fr.

**Pensées sur divers sujets de religion et de morale**, par Bourdaloue, précédées d'une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 2 vol. in-12 br. Prix : 12 fr.

Grand papier de Hollande (15 fr. le volume). 30 fr.

**Philippe de Remi, sire de Beaumanoir**, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis (1246-1296), par H.-L. Bordier. 1869 ; grand in-8° de 124 pages, 4 pl. et 1 carte. Prix : 5 fr.

Tiré à deux cents exemplaires.

**Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur** (1795-1843), par le prince Augustin Galitzin, in-12 br. 3 fr.

**Les Romans de la Table ronde**, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par Paulin Paris, de l'Institut. *Paris*, 1868 ; 3 vol. in-12, ornés de quatre planches, br. Prix : 18 *fr.*

Papier vergé, tiré à cent exemplaires, 15 fr. le volume. 45 fr.

**Souvenirs de Charles-Henri, baron de Gleichen**, précédés d'une Notice par Paul Grimblot. *Paris*, 1868; 1 vol. in-12, broché. Prix : 4 fr.

Le baron de Gleichen, né en 1735, est mort en 1807.

**Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle** (1626-1652), publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon; petit in-8°, papier vergé. 8 fr.

Papier de Hollande. 16 fr.

Jolie publication de bibliophile; mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France et très-intéressants.

**Vie de madame de la Fayette**, par Mme de Lasteyrie, sa fille, et précédée d'une notice sur la duchesse d'Ayen (mère de Mme de la Fayette) 1737-1807; un volume in-12. 5 fr.

**Une Fabrique de faux autographes**, ou récit de l'affaire Vrain-Lucas, par MM. Henri Bordier et Emile Mabille; in-4°, accompagné de 14 fac-simile des principaux documents mis en cause. Prix. 10 fr.

**Répertoire universel de bibliographie**, par Léon Techener, ou Catalogue général, methodique et raisonné de livres rares et curieux; 1 vol. gr. in-8° de 753 pages. Prix : 10 fr.

**État actuel de la maison de France**; brochure in-12. Prix : 0 fr. 50

---

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

511 à 2. ...

516 La dernière maîtresse de Louis XV.

# BULLETIN

DU

# BIBLIOPHILE

## ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Charles Asselineau, de la bibliothèque Mazarine; L. Barbier, administrateur à la biblioth. du Louvre; Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Ph. Beaune; Honoré Bonhomme; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Ap. Briquet; Gust. Brunet, de Bordeaux; J. Carnandet, biblioth. de Chaumont; E. Castaigne, bibliothéc. à Angoulême; Philarète Chasles, conservateur à la biblioth. Mazarine; F. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai; Pierre Clément, de l'Institut; C[te] Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; D[r] Desbarreaux-Bernard, de Toulouse; Émile Deschamps; A. Destouches; Firmin Didot, de la Société des Bibliophiles; B[on] A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Al. de La Fizelière; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; prince Augustin Galitzin, de la Société des Bibliophiles; J.-Ed. Gardet; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; Alf. Giraud, de Blois; Jules Janin, de l'Académie française; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la biblioth. de l'Arsenal; Le Roux de Lincy, de la Société des Bibliophiles; Fr. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris; B[on] J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; Rathery, conservateur à la Biblioth. nationale; Rouard, biblioth. d'Aix; Silvestre de Sacy, de l'Académie française; Sainte-Beuve, de l'Académie française; Éd. Tricotel; Vallet de Viriville; Francis Wey; etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

---

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.

---

NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE,

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE

ET A LONDRES, CHEZ MM. BARTHÈS ET LOWEL,

14, Great Marlborough street.

1872.

## SOMMAIRE DU N° DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE.



---

# DE L'ORIGINE ET DU DÉVELOPPEMENT

## DES

# ROMANS DE LA TABLE RONDE.

## LE SAINT GRAAL.

I. Sous le règne de Charlemagne, Fortunat, patriarche de Grado (1), la nouvelle Aquilée, obligé d'abandonner son siége, avait, au retour d'un pèlerinage en Orient, choisi pour lieu de refuge le monastère de Moienmoutier, fondé dans les Vosges au septième siècle, par saint Hidulphe. Fortunat y fut d'autant mieux accueilli qu'il apportait un grand nombre de reliques : quelques os du Lazare, de saint Étienne, de saint Pancrace et de saint Georges, enfin le corps entier de Joseph d'Arimathie. Presque aussitôt après son arrivée, il fut élu abbé de Moienmoutier, et les corps saints qu'il avait amenés restèrent la propriété de l'abbaye.

Un peu plus tard, les religieux de Moienmoutier, tombés dans le relâchement, furent remplacés par des chanoines; et ceux-ci ne persistèrent pas longtemps dans une conduite plus régulière. Pendant qu'ils négligeaient de veiller sur les sources les plus abondantes des revenus de leur chapitre,

(1) Le siége de Grado avait remplacé celui d'Aquilée. Les anciennes annales de Metz le font patriarche *de Græcis,* ce qui peut avoir induit Richer de Senones à le dire patriarche de Jérusalem. Fortunat avait fait en 803 un premier voyage en France, et s'était présenté devant Charlemagne, *afferens secum, inter cætera dona, duas portas eburneas mirifico opere sculptas.* (Annal. metens., an. 803.)

des moines étrangers, mieux avisés, leur achetèrent ou dérobèrent la châsse de Joseph d'Arimathie. « Ainsi, » remarque le moine Richer, chroniqueur de Senones, « Moienmoustier « devint veuf d'un si précieux trésor. » Voici le texte de Richer :

« Tempore Karoli magni, vir quidam venerabilis, Fortunatus « nomine, patriarcha Hierosolymitanus, corpus S. Josephi decu- « rionis, sepultoris Domini, paganos qui tunc terram sanctam « vastabant fugiens, apportavit et ad Medianum monasterium de- « veniens, ibidem cum ipsis reliquiis se collocavit. Sed postmo- « dum, ipsum sancti corpus, per insolentiam canonicorum qui « illum locum possederunt, à quibusdam monachis peregrinis « noctu furatum, asportatum est. Et ita illud monasterium tali « est thesauro viduatum. » (Richer, Senon. mon. chronicon, lib. II, cap. vi.)

Richer, qui nous a conservé ce précieux renseignement, écrivait sa chronique au commencement du treizième siècle, dans une abbaye voisine de Moienmoutier. « Les quatre « abbaïes de Senones, Estival, Saint-Dié et Bodonmoustier « faisoient, dit Baillet, une espèce de croix, dont le centre « étoit Moienmoutier, éloigné d'environ deux lieues des « quatre autres. » (Baillet, *Topographie des SS.*)

Il n'y a donc aucune raison de s'inscrire en faux contre la tradition du dépôt des reliques du pieux décurion, dans cette abbaye de Moienmoutier.

Suivant toutes les apparences, l'enlèvement de la châsse qui les contenait avait eu lieu avant la fin du dixième siècle ; car le même Richer, et plus tard Jean de Bayon, annaliste de Moienmoutier, parlant des reliques qu'était parvenu à réunir, en 980, l'abbé Adalbert, rentré en possession de l'abbaye, ajoute : « Exceptis corpore scilicet Josephi sepul- « toris Domini, et aliis, per incuriam clericorum alienatis. « (Historia Mediani monasterii, in-4°, 1724, p. 147.) » Et notons ici qu'en fait de pieux larcins, les religieux de Moienmoutier n'étaient en reste avec aucune autre église. Ils enle-

vèrent, au onzième siècle, le corps de saint Maximin d'une église de Trèves, et ils s'en faisaient une espèce de gloire : « Ea etiam tempestate, » dit Jean de Bayon, « quemadmo- « dum scripturæ relatu advertisse quivimus, sanctissimos « artus venerabilis Maximini quidam hujus cœnobii Mediani « monachus, sub chrismate dictus Warengarius, fructuosè « subduxit Trevirensibus ac intulit ipsius ecclesiæ mæni- « bus. » (Ibid.)

Il est naturel de penser que les moines, ravisseurs ou acheteurs des reliques de Joseph d'Arimathie, allèrent déposer leur acquisition dans la maison religieuse à laquelle ils appartenaient eux-mêmes. Je dirai tout à l'heure quelle dut être cette maison. Il suffit de constater ici qu'au treizième siècle, à l'époque de la plus grande vogue des romans de la Table ronde, on n'avait pas oublié dans les Vosges que le corps de Joseph avait été longtemps possédé par l'abbaye de Moienmoutier, qu'il y avait été apporté d'Orient, et qu'il en avait été enlevé *par des moines étrangers.*

II. Le neuvième et le dixième siècle, on le sait, avaient vu pousser aussi loin que possible la recherche et le culte des reliques. Une église, une abbaye qui n'en aurait pas possédé, étaient en danger d'abandon et de ruine. La dévotion publique ne trouvait pas d'aliment solide où l'on ne se glorifiait pas sinon du corps entier d'un saint, au moins de sa tête ou de l'un de ses bras. Dans tous les recours à la justice établie, dans toutes les cérémonies d'hommage ou d'investiture, les reliques intervenaient : on s'engageait, on accusait, on se défendait en les adjurant, en les prenant à témoin de ce qu'on promettait, de ce qu'on affirmait. Quiconque faussait un serment prononcé sur les reliques ne perdait pas seulement sa part de paradis ; une fois convaincu de parjure, son témoignage n'était plus reçu en cour, et le suzerain pouvait lui reprendre les fiefs et tous les honneurs dont il était en possession.

Or, sans compter les dons déposés chaque jour devant la châsse des saints particulièrement vénérés, nous devons pen-

ser que l'ouverture de ces châsses, quand il s'agissait de sanctionner les transactions féodales et judiciaires, ne se faisait pas à titre gratuit. On donne aujourd'hui une indemnité aux témoins appelés en justice ; à plus forte raison devait-on reconnaître la peine que prenaient les prêtres et les moines en découvrant les saintes reliques, en les tirant de leurs châsses pour les exposer au lieu des débats ou des transactions. Ajoutons que l'autorité qu'on leur accordait n'était pas la même pour toutes. Il y avait des saints dont on vénérait plus ou moins l'intervention, et qu'on craignait plus ou moins d'irriter par un faux témoignage. Une preuve frappante de ces dispositions ressort de ce qui se passa entre Guillaume le Bâtard et Harold, lors du voyage du prince saxon en Normandie. Harold, devenu le prisonnier du duc, avait promis de l'aider à recueillir la succession du roi Édouard : pour rendre la promesse indélébile, Guillaume fit emplir de corps saints une tonne qu'il recouvrit d'un pale ou drap précieux. Les serments prononcés, le drap fut levé ; et, quand Harold reconnut parmi les reliques celle qu'on appelait l'*Œil de bœuf* et qui passait pour n'avoir jamais perdu de vue les parjures, il trembla de tous ses membres et parut regretter de s'être engagé d'une façon si redoutable. Mais il n'était plus temps. Le duc Guillaume, dit Wace :

Tos les cors sains fist demander,
Tote une cuve en fist emplir ;
Puis d'un paile les fist covrir,
Ke Heraus ne sot ne ne vit
Ne ne li fust mostré ne dit.
Desus ot une filatire
Li meillor que il pot eslire,
Et li plus chier qu'il pot trover,
*Oil de boef* l'ai oï nomer...
Quant Heraus ot les sains besiés,
Et il fu sus levé en piés,
Vers la cuve là sus le trait,
Et lez la cuve ester le fait...

A Heraut a dedans mostré
Sur quels sains cors il a juré.
Heraus forment s'espoeuta
Des reliques qu'il li mostra...
(Roman de Rou, v. 10830.)

III. Mais, de même qu'il n'y a pas de feu sans fumée, on peut dire qu'il n'y avait pas de corps saint vénéré sans légende. La légende était la garantie des vertus qu'on attribuait à la relique. Il est donc à présumer que le patriarche Fortunat, en déposant les os de Joseph dans l'abbaye de Moienmoutier, y raconta les actes du saint personnage et les miracles dus à son intervention. Et ce récit dut être bientôt converti en légende, laquelle avait au moins un fondement respectable qui manquait à bien d'autres. En effet, les quatre évangélistes avaient tous attesté l'acte pieux du décurion. « Sur le soir du vendredi, » dit saint Matthieu (XXVII, 57-60), « un homme riche de la ville d'Arimathie, « nommé Joseph, qui était aussi disciple de Jésus, vint trou« ver Pilate, et lui ayant demandé le corps de Jésus, Pilate « commanda qu'on le lui donnât. Joseph détacha le corps, « l'enveloppa dans un linceul blanc, le déposa dans un sé« pulcre taillé dans le roc; puis, ayant roulé une grande « pierre à l'entrée, il se retira. »

A ce que les quatre évangélistes nous ont appris de Joseph d'Arimathie, l'Évangile de Nicodème (qui, dans le moyen âge, était bien près d'avoir l'autorité des autres) ajoute de nouveaux détails, dont la légende dut faire également son profit. Les Juifs, suivant cet Évangile, étaient allés prendre Joseph, accusé d'avoir soustrait le corps de Jésus pour donner à croire qu'il fût ressuscité. Ils l'avaient enfermé dans une prison obscure dont ils avaient scellé l'entrée, en plaçant pour plus de sûreté des gardes à la porte. A quelques jours de là, quand ils revinrent pour conduire Joseph devant le conseil des prêtres, ils ne trouvèrent plus leur prisonnier, qui, leur dit-on, était retourné dans sa maison d'Arimathie; ils se rendirent dans cette ville et rame-

nèrent Joseph devant le Sanhédrin : « Joseph, » lui dit alors Caïphe, « tu as descendu de la croix le corps de Jésus ; tu « l'as enveloppé dans un linceul, et tu l'as enseveli. Nous « voulons savoir comment tu es sorti de la prison où l'on « t'avait conduit. »

Joseph répondit : « Vous m'aviez enfermé, la veille du « sabbat, dans une chambre sans fenêtres, où je restai qua- « rante-huit heures. Au milieu de la seconde nuit, quatre « anges arrivèrent jusqu'à moi, et soudain une immense « lueur éblouit mes yeux. Rempli de crainte, je me jetai à « terre. En me relevant, je sentis mon corps arrosé d'une « eau suave et parfumée. Une voix dit : « Ne crains rien, Jo- « seph, et ouvre les yeux. » Je regardai, et je vis une figure « éclatante de lumière : « Maître, dis-je, êtes-vous Élie ? « — Non, je ne suis pas Élie. — Êtes-vous Moïse ? — Non, « je ne suis pas Moïse, mais celui que tu as mis au tombeau, « après avoir essuyé son visage et lavé ses plaies. » Comme « il prononçait ses paroles, les portes de ma prison s'ou- « vrirent d'elles-mêmes, et je me suis sentis transporté dans « l'endroit où j'avais déposé le corps du crucifié. Je revis le « suaire que j'avais passé sur son visage ; puis Jésus, me pre- « nant par la main, me ramena doucement dans ma maison « d'Arimathie, et me posant sur mon lit : *La paix*, dit-il, « *soit avec toi !* Et il disparut. »

A ces passages de l'Évangile de Nicodème, il faut joindre, pour compléter les éléments de la légende, ce qu'on lit dans un autre récit apocryphe, *Vindicta Salvatoris*, dont il reste des manuscrits du huitième siècle. Vespasien, guéri d'une horrible lèpre par le voile de l'Hémorroïsse, autrement la Véronique, avait assiégé Jérusalem pour venger la mort du Dieu auquel il devait sa guérison. La ville prise, il avait réuni tous les témoignages à l'appui de la rigoureuse justice qu'il voulait exercer. Joseph d'Arimathie vivait encore ; il le fit venir : il apprit de lui comment Jésus lui était apparu après sa mort et l'avait tiré de prison. Joseph fut témoin de la vengeance exercée sur les Juifs déicides ; il eut

la gloire d'instruire Vespasien des mystères de la foi chrétienne, et même de lui conférer secrètement le baptême (1).

L'ensemble de ces traditions, dont la source était plus ou moins pure, ne manqua pas d'être mis à profit par les premiers légendaires. Et comme le corps de saint de Joseph leur arrivait d'Orient, les moines de Moienmoutier acceptèrent l'opinion reçue qui faisait mourir et inhumer Joseph dans sa ville d'Arimathie, aujourd'hui *Rama.* Mais l'imagination cléricale, déjà mise en éveil par les textes que je viens de citer, ne pouvait demeurer inactive. Il ne faut pas l'oublier : on était au siècle d'Hilduin, le célèbre abbé de Saint-Denis; alors qu'on faisait arriver en France et l'Aréopagite, et l'enfant qui avait présenté sur la montagne les trois poissons et les cinq pains, et saint Lazare le ressuscité, et la Madeleine, inséparable de son coffret de parfums. Si, comme témoignait l'Évangile, Joseph d'Arimathie avait étanché les plaies du Sauveur, on ne pouvait douter qu'il n'eût recueilli et conservé le sang dont le corps était inondé; et n'était-ce pas la plus précieuse des reliques? L'empreinte laissée sur le voile de la Véronique avait suffi pour guérir la lèpre de Vespasien; quels bienfaits n'était-on pas en droit d'attendre de la seule partie de l'humanité du Christ que la résurrection n'eût pas absorbée !

Les légendaires établirent donc sans trop d'effort que Joseph avait recueilli pieusement les traces vives et encore humides du sang dont les clous, la lance du légionnaire et la couronne d'épines avaient rougi le divin corps. Et le vase dans lequel il les avait recueillies rappelait la cène célébrée chez Simon le lépreux et les grandes paroles destinées à retentir dans tous les siècles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang; le sang de la nouvelle alliance.* Ils le confondirent bientôt avec le plat dans lequel Jésus-Christ avait institué l'Eucharistie. Ce fut encore le même vase qui, emporté par les soldats venus pour prendre Jésus, avait été présenté à

(1) *Evangelia apocrypha.* Ed. de Tischendorf, 1853, *Evang. Nicodemi,* p. 359. *Vindicta Salvat.,* p. 457.

Pilate pour y laver ses mains, quand il voulut protester contre le jugement arraché à sa faiblesse. Enfin Pilate, ayant appris que le vase avait appartenu à Jésus, l'avait rendu à Joseph, comme au plus tendre des amis de l'innocente victime.

IV. La légende s'était ainsi développée, quand la châsse qui contenait les os de Joseph d'Arimâthie fut, comme on a vu plus haut, enlevée de Moienmoutier par des moines étrangers : *a quibusdam monachis peregrinis*. Richer de Senones ne dit pas quels étaient ces moines, bien qu'il le sût peut-être. Mais, si nous rapprochons ses paroles de ce que rapporte Guillaume de Malmesbury dans les *Antiquités de Glastonbury*, ouvrage de sa vieillesse peu digne de l'historien des rois anglo-saxons, nous aurons d'assez bonnes raisons de deviner d'où venaient les ravisseurs, et où ils durent retourner.

Guillaume dut écrire ce livre des *Antiquités* peu de temps avant l'année 1150, date présumée de sa mort. Il y raconte, en alléguant une chronique plus ancienne, que saint Philippe, premier évêque de Jérusalem, ayant fait choix de douze nouveaux chrétiens, les avait envoyés en Occident sous la conduite de Joseph d'Arimathie. Ils avaient abordé dans l'île d'Albion, dont ils avaient converti une partie des habitants. Un roi du pays, nommé Arviragus, leur avait cédé un assez grand terrain, en leur permettant d'y bâtir une église. Le lieu était appelé en breton *Iswitrin*, en anglais *Glastonbury*.

Dans une charte insérée au même livre des Antiquités de Glastonbury, le roi Henri II reconnaît l'origine apostolique de cette église, après un prétendu examen des anciens titres qui constataient cette origine. Ainsi, bien que les historiens jusque-là autorisés de la Grande-Bretagne, Gildas et Bede, non plus que Nennius et Geofroi de Monmouth, n'eussent rien connu de cette tradition prétendue; bien que la cour de Rome ne l'eût aucunement acceptée, les moines de Glastonbury soutenaient que Joseph d'Arimathie était venu dans

l'île d'Albion vers l'an 61 de l'ère nouvelle ; qu'il avait converti les habitants, fondé Glastonbury, et choisi cette abbaye pour le lieu de sa sépulture. A l'appui de ces allégations, ils montraient les os vénérés de l'apôtre prétendu de la Grande-Bretagne : on ne devait donc plus conserver le moindre doute. C'était pourtant les mêmes reliques qui, deux ou trois siècles auparavant, avaient été déposées dans une abbaye des Vosges, par un pontife qui les avait rapportées d'Orient. Il est donc bien évident que Joseph d'Arimathie n'était jamais venu dans l'île d'Albion, et que ses reliques, vraies ou supposées vraies, étaient arrivées, on sait comment, de Moienmoutier à Glastonbury.

V. Ce fut apparemment pour témoigner de leur reconnaissance envers le roi Henri II, qui avait si fortement appuyé leurs prétentions imaginaires, que les religieux de Glastonbury voulurent enlever aux Bretons du pays de Galles les espérances qu'ils fondaient sur le retour du fameux roi Artus. En 1189, un demi-siècle après la mort de Geofroi de Monmouth, surnommé Artus en raison de tout ce qu'il avait écrit en latin sur ce héros fabuleux, l'abbé de Glastonbury, neveu du roi Henri, annonça la découverte, dans l'enceinte du monastère, de trois grands tombeaux contenant les corps d'Artus, de la reine Genièvre et de leur neveu Gauvain. « En creusant, » dit l'historien Mathieu Paris, « on trouva « un sarcophage surmonté d'une croix de plomb où ces « mots étaient tracés : « *Hic jacet sepultus rex inclitus Ar-« turius in insula Avalonia.* » « En effet, » ajoute Mathieu Paris, « ce lieu entouré de marais s'appelait, dans les temps « anciens, l'île des Pommes. »

Albéric de Trois-Fontaines, en mentionnant la découverte, a rapporté une inscription différente :

Hic jacet Arturus, flos regum, gloria regni,
Quem probitas morum commendat laude perenni.
Hic jacet Arturus Britonum rex ultor inultus.

Voici une autre variante plus simple :

Hic jacet Arturus, rex quondam, rexque futurus.

Et quelle qu'ait été la véritable épitaphe, « il est aisé, » dit judicieusement M. Stuart Glenny, « de reconnaître ici une « pieuse fraude *ad majorem monasterii gloriam* (1). »

La découverte de ces tombeaux avait été préparée par une autre supposition tout à fait mensongère, que cependant Mathieu Paris n'avait pas contestée. A la rigueur, on pouvait admettre que sur le terrain de Glastonbury se fût jadis élevée une ville d'Avellonia : mais on n'avait jamais placé cette ville dans une île, avant le jour où l'on eut besoin de la confondre avec cette île d'Avalon signalée par les anciens bardes comme la résidence du roi Artus. Quand les chantres de l'Armorique et du pays de Galles avaient parlé de cette île enchantée, ils l'avaient séparée du continent par des espaces incommensurables. C'était une sorte de Champs-Élysées, de Jardin aux Pommes-d'Or comme celui des Hespérides. Geofroi de Monmouth, dans sa *Vita Merlini*, l'avait ainsi décrite :

Insula pomorum quæ Fortunata vocatur,
Ex re nomen habet, quia per se singula profert.
Non opus est illi sulcantibus arva colonis ;
Omnis abest cultus nisi quem natura ministrat.
Ultro fœcundas segetes producit et uvas...
Omnia gignit humus, vice graminis ultro fœcundans.
Annis centenis aut ultra vivitur illic.
Illic jura novem generali lege sorores
Dant his qui veniunt nostris ex partibus ad se.
Quarum una quæ prior est fit doctior arte medendi,
Exceditque suas forma præstante sorores.
Morgen ei nomen, didicitque quid utilitatis
Gramina cuncta ferant, ut languida corpora curet.
Ars quoque nota sibi qua scit mutare figuras,
Et resecare novis, quasi Dædalus, aera pennis...
Illuc, post bellum Cambleni vulnere laesum
Duximus Arturum, nos conducente Barintho,
Æquora cui fuerant et cœli sidera nota.
Et nos quo decuit Morgen suscepit honore,
Inque suis thalamis ponit super aurea regem
Strata, manuque sibi detegit vulnus honesta

(1) *Arturian localities*. Edinburgh, 1869, p. 12.

Guillaume de Malmesbury, dans une pièce de vers citée par San Marthen, ajoute à cette description quelques nouveaux traits :

Cingitur oceano memorabilis insula nullis
Desolata bonis......
Ver manet æternum, nec flos nec lilia desunt...
Semper ibi juvenis cum virgine; nulla senectus
Nullaque vis morbi, nullus dolor; omnia plena
Lætitiæ : nihil hic proprium, communia quæque.
Regia virgo locis et rebus præsidet istis,
Virginibus stipata suis pulcherrima pulchris...
Immodice læsus, Arthurus tendit ad aulam
Regis Avallonis; ubi virgo regia vulnus
Illius tractans, sanati membra reservat
Ipsa sibi : *vivuntque simul*, si credere fas est.

Il fallait donc un grand fonds de bonne volonté pour retrouver cette île fortunée, cet Éden féerique, dans le terrain marécageux et déjà monastique de Glastonbury.

VI. Je reviens à Joseph d'Arimathie et aux titres qui pouvaient justifier l'origine apostolique de Glastonbury. Dès que la pensée était venue aux religieux de cette abbaye de choisir pour leur fondateur le pieux décurion, ils durent sentir la nécessité de modifier la légende de Moienmoutier, et d'effacer les traces du long séjour, dans un couvent des Vosges, de la châsse qu'ils avaient conquise. Cette première légende lorraine devint, sous leur main, le livre latin du Saint Graal, que les romanciers du douzième siècle alléguèrent afin de justifier leurs propres inventions. Pour remanier ainsi les premiers *acta Josephi*, on attendit apparemment que les générations voisines de l'arrivée du corps saint en Angleterre ne fussent plus là pour en rappeler la date. Quoi qu'il en soit, pour donner à la nouvelle légende une autorité incomparable, on jugea bon d'en faire honneur à Jésus-Christ lui-même, qui, en 717 ou 719, serait venu la déposer entre les mains d'un ermite de la famille de Joseph d'Arimathie, en lui ordonnant de la transcrire et d'en gar-

der précieusement la copie. On y inséra d'abord ce que les évangélistes avaient dit de Joseph; puis on fit arriver celui-ci d'une façon miraculeuse dans l'île d'Albion. Le précieux vase eucharistique, déposé dans l'église de Glastonbury que Joseph avait fondée, avait été mystérieusement soustrait à la fureur impie des Saxons quand ceux-ci avaient envahi l'île de Bretagne; on devait un jour retrouver ses traces, et de grandes merveilles étaient attendues de sa découverte.

Telle dut être la substance du livre latin intitulé *Gradalis* ou *de Gradali*. D'ailleurs, l'idée d'un ouvrage écrit d'une main divine pouvait avoir été inspirée par ce qu'on rapportait du célèbre évangéliaire de Kildar en Écosse. Voici comment, en 1186, Giraud de Barry parlait de ce livre dans la *Topographia hibernica* :

Nihil mihi miraculosius occurrit quam liber mirandus, tempore virginis Brigidæ, ut aiunt (1), angelo dictante, conscriptus. Continet hic liber quatuor evangeliorum, ubi quot paginæ fere tot figuræ diversæ variisque coloribus distinctissimæ. Hic Majestatis vultum videas divinitus impressum; hinc mysticas Evangelistarum formas, nunc senas, nunc quaternas, nunc binas alas habentes; hinc aquilam, inde vitulum, hinc hominis faciem, inde leonis, aliasque figuras fere infinitas. Quas si superficialiter et minus acute conspexeris, nullam prorsus attendes subtilitatem; sin autem ad perspicacius intuendum oculorum aciem invitaveris, tam delicatas et subtiles, tam arctas et artitas, tam nodosas et vinculatim colligatas, tamque recentibus adhuc coloribus illustratas notare poteris intricaturas, ut vere omnia potius angelica quam humana diligentia jam asseveraveris esse composita. Hæc equidem, quanto frequentius et diligentius intueor, semper quasi novis obstupeo, semper magis ac magis admirandos conspicio.

Nocte prima cujus mane scriptor inchoaturus fuerat, astitit ei angelus in sommis, figuram quamdam tabulæ quam manu præferabat impressam ei ostendens et dicens : Putasne hanc figuram in prima libri quem scripturus es pagina possis imprimere? Cui scriptor, de tantæ subtilitatis arte, de tam ignotæ et inusitatæ rei diffi-

(1) C'est-à-dire, vers 450.

dens notitia, respondit : Nequaquam. Cui angelus : In crastino die, dic dominæ tuæ ut ipsa pro te fundat orationes ad Dominum, quatinus ad acutius intuendum et subtilius intelligendum, tibi tam mentis quam corporis oculos aperiat, et ad recte pertrahendum manus dirigat. Quo facto, nocte sequente, iterum affuit angelus, eamdem figuram aliasque multas ei præsentans. Quas omnes, divina opitulante gratia, statim advertens et memoriæ fideliter commendans, libro suo locis competentibus ad unguem scriptor impressit. Sic igitur, Angelo præsentante, Brigida orante, scriptore imitante, liber est ille conscriptus.

(*Topograph. hibernica.* Distinctio II, cap. XXXVIII et XXXIX.)

Le remaniement de la légende primitive de Joseph d'Arimathie était, je le répète, indispensable. Comment l'abbaye de Glastonbury aurait-elle osé contester les témoignages autorisés de saint Gildas et de Bede le Vénérable, qui rapportaient à la fin du deuxième siècle la conversion des Bretons, sans leur opposer un témoignage encore plus digne de confiance et de respect ? Le livre du Graal fut donc présenté comme ayant été révélé dans la première partie du huitième siècle ; cette date permettant d'expliquer comment ni le Breton Gildas, ni même Bede l'Anglo-Saxon n'avaient pu savoir la véritable époque des premières prédications de l'Évangile en Grande-Bretagne.

Mais ces inventions audacieuses ne prévalurent pas au sein de l'Église anglicane. La cour de Rome ne songea pas même à les condamner, et Giraud de Barry, contemporain des romanciers de la Table ronde, et d'ailleurs si crédule, n'hésita pas à les traiter de fabuleuses rêveries. Il était indigné qu'on eût comparé ses réclamations en faveur des antiquités du siége de Menevia, ou Saint-David en Galles, aux assertions des religieux de Glastonbury (1). Toutefois elles obtinrent un certain nombre d'adhésions complaisantes au temps des

(1) « Dicere in publica audientia Canonici consueverunt : quod de « jure Menevensis ecclesiæ metropolitica dici solet, fabulosum omnino « fuerat non historicum, et inter fabulas de Arturo commemorandum. » (*De jure et statu Menevens. eccles.*, *Distinctio VII.*)

démêlés de la cour de Rome avec Henri II ; et ce fut alors que ce prince, moins pour complaire aux moines de Glastonbury que pour fournir de nouveaux arguments contre le denier de saint Pierre et les autres prétentions de l'Église romaine, engagea le célèbre Gautier Map à chercher dans le livre latin du *Graal* la matière d'un roman. C'était au moment où la prose française venait de prendre l'essor et d'ouvrir un nouvel horizon à l'imagination des gens du monde. Mais, avant de dire comment Gautier Map s'acquitta de la tâche qui lui était confiée, il convient de revenir encore sur le livre latin du Graal qui, en passant dans la langue romane, allait y subir une nouvelle transformation.

Cette légende, comme on le devine, n'était pas l'œuvre d'un ermite du huitième siècle (1) : le faussaire appartenait à l'abbaye de Glastonbury et pourrait bien avoir été contemporain de celui qui composa la fausse chronique de Turpin. Une date même plus récente se présumerait volontiers du silence complet de Geofroi de Monmouth, cet ardent champion de toutes les traditions bretonnes. Ni Geofroi, dont l'histoire des Bretons fut publiée de 1128 à 1140, ni Wace, son traducteur, dont le poëme parut en 1154, ne semblent avoir eu la moindre connaissance des prétendus travaux apostoliques de Joseph d'Arimathie et de l'existence du Saint Graal. C'était là déjà une bonne raison de s'inscrire contre les allégations de Glastonbury. Gautier Map a, dans son roman, prévu l'objection ; et, pour en diminuer la force, il y fait entendre que, si l'histoire du Brut n'a pas parlé de la conversion du roi Luce de Logres opérée par Pierre, un des compagnons de Joseph d'Arimathie, c'est qu'il n'avait pas lu le livre latin du Graal qui en contenait le récit : « Ensi, dit-il, fu li rois Luces crestiennés et si home, par « l'amonestement de Pierre.. nepourquant, l'ystoire del « Brut ne s'i accorde del tout ; car sans faille, cil qui la

(1) J'ai hésité, sur ce point, avant d'avoir lu le passage de Richer de Senones. (Voy. les *Romans de la Table ronde*, t. I. Introduction, p. 104.)

« translatoit en romans ne savoit rien de la halte estoire du « saint Graal. Por coi ne se doit nus mervillier s'il ne fait « mention de Pierron. » Remarquons ici que le romancier, en alléguant l'histoire du Brut, désigne non pas le latiniste Geofroi de Monmouth, mais le *translateur* français. Le roman du Graal s'adressant uniquement aux gens du monde, il convenait de renvoyer les gens du monde aux seuls ouvrages qu'ils pouvaient lire ou faire lire devant eux.

Et puisqu'on n'a pu jusqu'à présent retrouver dans aucun ouvrage antérieur au douzième siècle la plus faible mention de l'apostolat de Joseph d'Arimathie, il faut que la légende qui le racontait ait été d'une date relativement récente, ou qu'elle n'ait pas, avant le règne de Henri II, franchi les murs de Glastonbury.

Nous avons déjà plus haut indiqué les raisons que le roi d'Angleterre avait eues de prendre parti pour cette légende : donner une origine asiatique à la première prédication évangélique, c'était affaiblir l'autorité de la cour de Rome avec laquelle Henri avait eu plus d'une fois la pensée de rompre tout à fait. Nous suivons les traces de cette tendance dans l'insistance que met Gautier Map à rapporter au fils de Joseph d'Arimathie la primauté pontificale, et à garder le plus complet silence sur la part que les envoyés du pape Eleuthère avaient eue à la conversion des Bretons. Mais les conséquences du meurtre de Thomas Becket firent avorter ces projets de séparation schismatique. Gautier Map, dont le roman ne parut qu'après la mort de Henri II, ne changea pourtant rien à ses premières dispositions, et le Saint Graal resta la plus audacieuse de toutes les tentatives faites avant Luther contre la suprématie du saint-siége.

Il paraît que la légende latine du Graal se trouvait aussi dans le trésor de l'église de Salisbury. On comprend aisément que les moines de l'abbaye où elle avait été rédigée n'aient pas voulu en rester les seuls dépositaires. D'un autre côté, si on l'avait ouvertement divulguée, il est à croire qu'elle aurait été déférée aux tribunaux ecclésiastiques ; tan-

dis qu'un livre écrit en français pouvait échapper à l'enquête ou à l'inquisition. Qu'on nous permette ici une courte digression.

VII. Dans le moyen âge primordial, comme un savant antiquaire anglais, M. Glenny Stuart (1), a justement désigné le dixième siècle, le onzième et la première partie du douzième, les hommes de science ou *clergie* vivaient dans une complète séparation des hommes du monde. Les premiers lisaient, écrivaient, et le plus souvent parlaient en latin; les seconds savaient bien rarement lire, faisaient leurs dévotions avec une foi distraite, et ne prenaient grand intérêt qu'aux dits, aux chants, aux récits des trouvères, ménétriers et jongleurs. Les trouvères, il est vrai, avaient souvent commencé par être des écoliers; mais, soit de leur plein gré, soit par suite d'une conduite peu régulière, ils avaient abandonné les carrières cléricales pour rentrer dans le *siècle*, laissant les études de théologie, physique, mathématiques et grammaire à la caste dont ils se séparaient, c'est-à-dire aux prêtres, aux moines, aux écoliers, aux interprètes ou latiniers, aux copistes et aux libraires. Dans ce dernier monde artificiel, le latin seul passait pour mériter le nom de langue. Les clercs voulaient bien user de la parlure des nourrices, comme ils appelaient le français, quand il leur fallait converser sans intermédiaire avec les laïques, mais ils auraient rougi de rien écrire dans ce patois, rebelle, suivant eux, à toute règle grammaticale.

Le *siècle* avait aussi ses moyens d'instruction; il avait sa littérature et faisait grand cas de ceux qui en possédaient le répertoire. « Notam rusticitatis incurrebat, » dit Alfred de Beverley, en parlant des lais bretons, « qui talium narrationum scientiam non habebat (2). » Pendant que les écoles regorgeaient d'avides auditeurs, et que des milliers d'étudiants suivaient un philosophe, un logicien, un décrétiste de renom partout où il lui plaisait de dresser sa tente, les car-

(1) « Premediæval age. » *Arthurian localities*. Edinburgh, 1869.

(2) Cité par sir Frédéric Madden : *Int. on Geoffroi Monmouth*, 1867.

refours, les halles et les prairies voyaient une foule constamment renouvelée entourer le jongleur ou le ménétrier, disant, modulant et chantant lais, fabliaux et chansons de geste. Là, nulle prétention à la science, à la grammaire, triste repue de clercs; on n'y venait écouter que récits de guerre, légendes pieuses, contes joyeux, fantaisies burlesques. Les générations précédentes avaient-elles laissé quelques lueurs historiques, la poésie populaire s'en emparait, et ne tardait pas, dans son insouciance de toute chronologie, à les rendre méconnaissables pour l'annaliste sérieux. Tout s'y déclamait, tout s'y chantait de mémoire; le nombre de ceux qui pouvaient lire étant peut-être plus rare que ne l'est aujourd'hui celui des amateurs capables de déchiffrer une partition musicale.

Me croira-t-on maintenant quand j'ajouterai que le sentiment poétique, ce précieux attribut mis par l'éternelle providence à la portée de chacun de nous, avait alors de nombreuses occasions de se développer dans les classes populaires? Au moins ne pourra-t-on se défendre de convenir que le paysan de nos campagnes ne trouve plus maintenant à la portée de son imagination les mêmes ressources intellectuelles. Il n'entend plus de sérieux chants de guerre, il n'apprend plus de pieux cantiques; à peine connaît-il de nom les saints du calendrier : il n'a jamais entendu parler des héros de l'histoire et de la poésie, des Roland et des Ogier, de Charlemagne, de Du Guesclin ou de Jeanne d'Arc. On ne l'amuse plus avec le récit des bons tours de maître Renard; on ne lui joue plus les pastorales de Robin et Marion, d'Aucassin et Nicolette, ou les mystères de Troie et de la Passion; il n'a plus de tournois, de fêtes religieuses et de cérémonies publiques. Autrefois, au contraire, toutes ces occasions d'enseignement et de plaisir, prodiguées en plein air, arrivaient à tous et laissaient dans toutes les mémoires leur poétique empreinte. Le souvenir en accompagnait les plus durs travaux, les occupations les plus arides. Assurément, la culture de l'esprit, sinon de la mémoire, a fait de

grands progrès dans les hautes classes de la société et dans la bourgeoisie; mais il est permis de penser qu'elle a rétrogradé dans le bas peuple. Peu à peu, les jeux d'esprit, les divertissements publics ont affecté le huis clos; ils n'ont plus été partagés que moyennant finance. Ainsi la condition des pauvres en est devenue plus triste, et la séparation est devenue plus tranchée entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas.

Quant à cette autre séparation purement intellectuelle des clercs et des laïques, elle ne permettait pas aux premiers de prendre souci de ce que faisaient, disaient et pensaient les autres. Jusqu'à la fin du douzième siècle, un clerc eût rougi de prêter l'oreille à la poésie des rues; et voilà pourquoi ils sont si maltraités dans les contes et bouffonneries populaires. Par un curieux contraste avec ce qu'on voit aujourd'hui, les prédicateurs, tenant à paraître aussi étrangers que possible à ce qui se passait dans le monde, ne daubaient d'ordinaire, quand ils prêchaient en latin, que sur les désordres des gens d'Église, prélats, moines, prêtres et écoliers; tandis qu'aujourd'hui les gens d'Église sont seuls épargnés dans les invectives des prédicateurs. De là, de fréquentes méprises chez les moralistes modernes, qui attachent trop d'importance à ces invectives pieusement exagérées et pour ainsi dire exclusives.

VIII. Le roman du *Saint Graal* auquel nous revenons est le développement de la légende latine rédigée dans l'abbaye de Glastonbury. Dans cette légende on disait comment Joseph d'Arimathie, après être sorti de la prison des Juifs, avait été, avee toute sa famille, transporté miraculeusement dans les Iles-Britanniques, dont il avait converti les habitants : après le récit plus ou moins étendu de ses miracles, on le faisait mourir dans l'abbaye de Glastonbury. Tout ce que contient de plus le roman du Saint Graal doit être considéré comme l'œuvre du romancier, c'est-à-dire Walter ou Gautier Map.

On sait que Map avait joui de la plus haute faveur à la

cour des rois Henri II et Richard Cœur-de-Lion. « Walterus « Mapus, dit Giraud de Barry, regis Henrici secundi domes- « ticus familiaris et ad jura tuenda justitiamque regiam « exercendam associatus. » (*Speculum ecclesiastic.*, cité par M. Th. Wright.) Ses contemporains le représentent comme un esprit fécond, enjoué, subtil, profondément versé dans l'étude de l'histoire et de tous les genres de littérature. « Vir celebri fama conspicuus; et tam literarum copia quam curialium verborum facetia præclarus. » (*Ibid.*) (1). Il n'était pas Gallois de naissance, mais il connaissait les mœurs et les traditions galloises comme s'il eût été de la contrée. Giraud de Barry l'avait proposé au choix du roi pour le siége de Saint-David, « quia virum bonum et honestum dicebatur, « qui de Anglis esset oriundus et Walliæ tamen magis inti- « mus; morum gentis utriusque non ignarus. (*De Jure statu « Menevensis ecclesiæ, distinct.* VI.) »

Map, ordinairement peu favorable aux prétentions monastiques, était plus curieux d'agréer aux gens du monde et des cours qu'à ceux de l'Église ou de l'école. Après avoir étudié, visité Rome et vécu longtemps en France, comme il nous l'apprend dans son *De nugis curialium*, il avait obtenu de beaux bénéfices qui n'avaient rien diminué de son aversion pour les moines: un double canonicat dans les églises de Saint Paul de Londres et de Salisbury, une prébende à Westbury, la dignité de grand chantre à Lincoln, enfin, dans sa vieillesse, l'archidiaconat d'Oxford. « Gualterus Map, dit « Thomas de Walsingham (*Ypodignia Neustriæ*, p. 457), de « quo multa referuntur jocunda, ex præcentore Lincolniensi « Oxoniensis archidiaconus est effectus (2). » La vie de

(1) *The latin Poems commonly attributed to Walter Mapes* (1841, Camden Society), p. XXX.

(2) Il faut remarquer ici que ces mots : *verborum facetia præclarus* et *de quo multa referuntur jocunda* désignent les ouvrages de Map écrits en roman pour l'usage des cours; c'est-à-dire dans une forme qui, suivant les clercs, ne pouvait être sérieuse. La citation suivante le prouvera mieux encore.



Gautier Map paraît s'être prolongée jusqu'aux premières années du treizième siècle.

Giraud de Barry, qui avait vécu dans sa familiarité, et duquel on conserve une lettre où il engage son ami à ne plus abandonner les études sérieuses, Giraud, dis-je, a rappelé de Gautier Map un mot qui d'abord pourrait embarrasser la critique et laisser quelques doutes sur la part qu'on lui a toujours faite dans la composition du Saint Graal. Mieux entendu, le mot confirme au contraire cette attribution.

« Cet homme, que son éloquence a rendu célèbre, me « disait souvent : Maître Giraud, vous avez beaucoup écrit « et j'ai beaucoup dit ; vous avez donné des écrits, moi des « paroles. » Pour bien comprendre cette phrase, il ne faut pas, comme a fait M. Th. Wright, dans son précieux recueil des poëmes latins attribués à W. Map (1), la séparer de ce qui la précède et de ce qui la suit. Elle se trouve dans l'envoi que fait l'auteur au roi Jean de son livre *Expugnatio Hibernica*, vers l'année 1210 : « Les ouvrages, dit-il, qui « ont besoin d'être traduits, n'ayant pas autant d'agrément « que s'ils étaient écrits dans la langue courante, je voudrais « que quelqu'un, également versé dans la connaissance des « deux langues, consentît à donner à mon livre la forme « française. Il en tirerait, je suppose, le profit que l'auteur « original ne saurait attendre de princes étrangers aux « lettres. Et à ce propos, W. Map, archidiacre d'Oxford, « cet homme d'une éloquence si bien reconnue, avait cou- « tume de m'aborder avec ces courtoises et charmantes « paroles : Maître Giraud, vous avez écrit bien des livres, « et vous écrirez encore beaucoup : pour moi, j'ai beaucoup « dit ; vous avez donné des écrits, moi des paroles. Et, « bien que vos écrits soient autrement louables et durables « que mes dits, cependant parce que mes dits sont entendus « facilement de tous, et répandus dans le commun langage, « tandis que les vôtres sont hors de la portée de tous ceux

(1) *The latin Poems commonly attributed to Walter Mapes*, p. vij, note 3.

« qui ignorent le latin, j'ai pu tirer profit des miens et vous « n'avez pas recueilli la récompense des vôtres, les princes « lettrés n'étant plus de notre temps. »

Comme il est assez difficile de donner une traduction littérale de la phraséologie de Giraud de Barry, nous devons mettre le texte original sous les yeux du lecteur :

« Quoniam res gesta per interpretem non adeo sapit aut animo « sedet sicut proprio et idiomate noto prolata, alicui, si placet, « lingua simul et literis erudito, ad transferendum in Gallicum « ocius non otiosus liber hic noster committatur, qui forte fruc- « tum laboris tui, quoniam intelligi poterit, assequetur quem nos « quidem, minus intellecti quia principes minus literati, hactenus « obtinere non valuimus. Unde et vir ille eloquio clarus, W. Ma- « pus, Oxoniensis archidiaconus (cujus animæ propitietur Deus), « solita verborum facetia et urbanitate præcipua dicere pluries et « nos in hunc modum convenire solebat : Multa, magister Geralde, « scripsistis et multum adhuc scribitis, et nos multa diximus. Vos « scripta dedistis et nos verba. Et quanquam scripta vestra longe « laudabiliora sint et longæviora quam dicta nostra, quia tamen « hæc aperta, communi quippe idiomate prolata, illa vero, quia « latina, paucioribus evidentia, nos de dictis nostris fructum ali- « quem reportavimus ; vos autem de scriptis egregiis, principibus « literatis nimirum et longe obsoletis et ab orbe sublatis, dignam « minime retributionem consequi potuistis. » (*Expugnat. Hibernica.* Opera, t. V, p. 410.)

Les mots *dicta nostra communi idiomate prolata* ne laissent aucun doute sur les livres que Map avait composés en idiome vulgaire ; ils viennent donc heureusement à l'appui de ce qu'on trouve si souvent répété dans le Saint Graal : « Si nous dist, ou ainsi come le dit maistres Gautiers Map, « qui traist ce livre dou latin en romans, par le commande- « ment de son chier seigneur le roi Henri qu'il ne dut mie « refuser. » Le grand chantre, le prébendier, voulait ainsi faire entendre que s'il abaissait sa dignité cléricale jusqu'à composer un roman, ce n'était que pour obéir aux ordres du roi.

Assurément, Gautier Map ne s'était pas contenté dans sa longue carrière de *parler*, sans dicter et sans *écrire*. Il avait même fait souvent des vers latins. En admettant que Giraud de Barry ne connût pas le *De nugis curialium*, œuvre de sa vieillesse, il ne pouvait ignorer les pièces satiriques faites contre les moines de Cîteaux et auxquelles avait répondu le chanoine Bothwald (1). Et je n'ai pas besoin de mettre en compte les nombreux vers satiriques recueillis avec tant de soin par M. Th. Wright et qu'on lui avait peut-être gratuitement attribués. Dans le passage cité plus haut, Giraud de Barry donnait donc un sens particulier aux mots *scribere et dicere; scripta et verba dare*. Écrire, c'était composer *latine*, *grammatice*. *Dire*, donner des *dits*, *transmettre des paroles*, c'était écrire comme on parlait; publier des ouvrages composés dans la langue *parlée*.

Mais, tout en rendant le livre latin du Graal responsable de ce qu'il allait mettre dans son roman, Gautier Map n'entendait pas perdre le mérite de ce que lui permettraient d'ajouter ses connaissances historiques et théologiques. Il semble même plus d'une fois désavouer et contester l'origine céleste du livre, en avertissant qu'il est tiré de *toutes les histoires*. Au lieu de faire directement passer les nouveaux chrétiens de Syrie dans l'île d'Albion, il conduit d'abord Joseph d'Arimathie dans la ville de Sarras, dont le roi nommé Evalac lui doit la victoire qu'il remporte sur son terrible ennemi, le roi Tolomé d'Égypte. D'après l'avis d'un ange, Joseph cède la garde du Saint Graal à son fils Josephé qui occupe dès lors le premier plan du tableau. Josephé est revêtu des ornements sacerdotaux et sacré évêque de la main de Jésus-Christ, avec le pouvoir de transmettre le sacrement de l'ordre, et d'ouvrir la série de la nouvelle hiérarchie. Il célèbre le premier sacrifice de la messe, mais cette fois sans

(1) « Invectio contra Walterum Map qui tam in juventute quam in « senectute quædam derisoria dicere consuevit et metrice et prosaice « de monachis albis, ad eorumdem diffamationem. » (T. Wright. *Lat. Poems commonly attributed to W. Map.*, p. xxxv.)

figure. L'Homme-Dieu s'y présente lui-même sous la forme d'un petit enfant que Josephé est obligé de dépecer; il entre dans le calice, et s'offre en pâture aux nouveaux chrétiens, comme il le fera désormais sous les apparences du pain et du vin. La description de cette messe est surprenante de hardiesse et de poésie, et l'on ne pouvait l'attendre que d'un théologien consommé. Evalac, le roi de Sarras et Seraphe son beau-frère finissent par recevoir le baptême et quittent leurs noms pour prendre ceux de Mordrain et de Nascien. Josephé, alors, conduit son père, ses parents et ses amis au bord de la mer, il les reçoit sur les pans de sa chemise progressivement prolongés, et ils traversent ainsi la mer jusqu'à ce qu'ils arrivent en Grande-Bretagne où les rejoignent, après de nombreuses aventures, le roi Mordrain, Nascien, leurs femmes et leurs enfants : les habitants de l'île sont éclairés de la lumière de l'Évangile; leurs rois donnent leurs filles en mariage aux enfants, neveux et parents de Josephé, de Mordrain et de Nascien; et le romancier poursuit la descendance de ces nouveaux rois de Northumberland, de Galles, de Norgalles, de Logres et d'Orcanie jusqu'aux temps aventureux d'Artus.

Map se plaît à semer le récit principal de digressions qui ne sont pas la partie la moins curieuse de son livre. Ces digressions ont une physionomie tantôt byzantine et tantôt galloise. Telles, la belle histoire d'Hippocras, mise plus tard sur le compte de Virgile; les amours de Pierre avec la fille d'Orcan; la nef de Salomon; les visions multipliées de Mordrain, de Nascien et de Célidoine, fils de Nascien; les aventures de la fille du roi de Perse et de Grimaud, fils naturel de Mordrain. Peu soucieux des intérêts de Glastonbury, Map fait ensevelir les deux Joseph dans l'abbaye de Glare en Écosse : le Saint Graal, remis aux mains de Mordrain, surnommé le *roi pêcheur*, est secrètement conservé dans les profondeurs d'une forêt de Northumberland, et c'est là que, plus tard, au temps du roi Artus, viendra le découvrir Galaad, comme le même Gautier Map le racon-

tera dans son deuxième roman, *la Quête du Saint Graal.*

C'est ainsi que l'abbaye de Glastonbury, bien que dépositaire incontestée de la dépouille mortelle de Joseph d'Arimathie, après avoir tant fait pour recueillir le bénéfice de ce précieux dépôt, se vit enlever le fruit de ses peines et put s'écrier douloureusement avec Virgile :

Sic vos non vobis mellificatis, apes.

Et Map put faire d'autant plus aisément cette infidélité à l'abbaye, que son roman ne dut paraître qu'après la mort du prince qui le lui avait demandé. Henri II cessa de vivre en 1189, l'année même de la prétendue découverte du tombeau d'Artus. Richard Cœur-de-Lion, son successeur, ne tenait aucunement à favoriser les fraudes pieuses que l'assimilation de l'île d'Avalon aux marais de Glastonbury pouvait bien avoir déjà grandement discréditées. Ajoutons que, dans le monde clérical, on n'avait jamais pris au sérieux la légende de Joseph d'Arimathie ; et, dans le monde laïque, on n'en aurait jamais parlé sans le roman du Saint Graal, que pourtant on ne regardait que comme un heureux produit de l'imagination de l'auteur.

Le roman demandait un complément : qu'était devenu le précieux vase ? Gautier Map voulut bien encore se charger de le dire. Un chevalier, rempli de toutes les perfections guerrières et chrétiennes, vierge de corps et chaste de pensées, fut destiné à parvenir jusqu'au *roi pêcheur ;* il découvre le Saint Graal et met ainsi fin aux temps aventureux. Mordrain, dont la vie s'était miraculeusement prolongée jusque-là, meurt dès qu'il a transmis à Galaad la garde du saint vaisseau. Galaad passe en Syrie, avec les deux plus pieux compagnons de la Table ronde, Perceval et Bohor : avant d'expirer, il voit les anges emporter dans les cieux le Graal. Ce récit n'a pas empêché qu'en 1247 on ne voulût reconnaître le saint vase dans une ampoule offerte au roi d'Angleterre Henri III, par les grands maîtres du Temple et de

l'Hôpital. Et même jusqu'aux premières années de ce siècle, on montrait dans le trésor de Gênes, avec des précautions infinies, un *sacro catino* qu'on disait le Saint Graal. Bonaparte le rapporta d'Italie : il fut rendu en 1815 à la ville de Gênes, qui, peut-être, le montre encore comme creusé dans une incomparable émeraude, bien qu'il le soit dans un verre grossièrement coloré. Perceval le Gallois étant mort également en Syrie, Bohor revint seul à la cour d'Artus pour y raconter les dernières merveilles dont il avait été témoin. C'est par ce récit que finit la *Quête du Saint Graal*, second ouvrage de Gautier Map :

« Li rois fist avant venir les clers, et quand Bohor ot « conté les aventures du Saint Graal, teles come il les avoit « veues, elles furent mises totes en escrit, et gardées en « l'aumaire de Salebières, dont maistre Gautier le traist à « faire son livre dou Saint Graal, por l'amour dou roi Henri « son seigneur, qui fist l'istoire tranlater dou latin en ro- « mans. » (Msc. de la Bibl. nat., n° 751, f° 415.)

IX. En exposant, comme on vient de voir, l'origine et le caractère du roman de Gautier Map, je n'ai rempli que la moitié de ma tâche. Je dois maintenant soumettre au même examen un petit poëme qui parut à peu près dans le même temps sur le même sujet, et qui pourtant ne devait rien au Saint Graal de Map, ni au livre latin composé dans l'abbaye de Glastonbury.

Remarquons d'abord que le roman de Gautier Map avait dû rencontrer pour se répandre dans le monde les difficultés qui, au douzième siècle, attendaient tous les ouvrages qui n'étaient pas écrits dans la langue savante. Pour les livres latins, dès qu'on leur supposait la moindre valeur, les libraires de l'Université, les copistes d'église et d'abbaye en multipliaient à l'envi les exemplaires qui venaient accroître le trésor littéraire des écoles et des maisons religieuses. Mais dans ces librairies n'étaient pas encore admis les romans, c'est-à-dire les livres écrits dans la langue vulgaire. Les jongleurs ne les copiaient pas pour leur usage, comme

ils faisaient les gestes et les poëmes d'aventures ; car ils ne pouvaient les dire en pleine rue. C'était, si je puis ainsi parler, de la littérature de chambre. Ainsi le baron désireux de les connaître devait charger un secrétaire d'en découvrir quelque exemplaire et d'obtenir la permission de le copier. Je crois bien que les conditions de la prose romane devinrent meilleures à partir de la fin du treizième siècle ; la preuve en est dans le grand nombre de livres français à cette date qu'on rencontre aujourd'hui dans les bibliothèques publiques. Mais, bien que les livres de Merlin, d'Artus, de Lancelot et du Graal aient paru sous le règne de Philippe-Auguste, il n'en reste aucun texte de cette époque ; les plus anciens sont de 1260 à 1310, quand la tribu des copistes avait enfin trouvé son compte à transcrire les livres français, et s'était faite aux règles bien établies de la prose et de la poésie vulgaires.

Les hommes riches qui, sur ce qu'on leur disait des romans de la Table ronde, désiraient en posséder un exemplaire, demandaient soit le Merlin, soit l'Artus, soit le Lancelot, soit enfin, mais plus rarement en raison de son caractère mystique, le Saint Graal. Chacun de ces livres était si long à copier qu'on se bornait à réclamer la transcription d'un seul. Vers la fin du règne de saint Louis, un auteur, un copiste peut-être, eut l'idée d'établir un lien factice entre ces quatre grands ouvrages, lien dont les premiers auteurs n'avaient assurément pas eu la pensée. Grâce à quelques remaniements, à quelques suppressions et interpolations, l'*assembleur* fit supposer qu'ils étaient écrits sur le même plan et dans les mêmes dispositions d'esprit. Le nouvel arrangement se reconnaît aujourd'hui dans le plus grand nombre des exemplaires conservés, et c'est là ce qui a le plus contribué à égarer la critique contemporaine. Mais je dois traiter ce point intéressant dans une seconde étude ; il me suffira de dire ici que l'assembleur n'avait pas encore opéré la fusion des quatre grands romans, le *Graal*, l'*Artus*, le *Lancelot* et le *Merlin*, quand Hélinand, qui achevait en

1205 le premier texte de ses chroniques (1), remplissait ainsi le paragraphe de l'année 717 :

« En ce temps, une merveilleuse vision fut révélée par un « ange à un ermite, sur saint Joseph le décurion qui des- « cendit de la croix Notre-Seigneur, et sur l'écuelle ou « bassin dans lequel Notre-Seigneur avait mangé avec ses « disciples. De là fut écrite par le même ermite l'histoire « appelée *le Graal.* Graal ou Grael en français a le sens « d'écuelle large et assez creuse dans laquelle chez les gens « riches on a coutume de servir les viandes délicates avec « leur jus. Je n'ai pas trouvé cette histoire écrite en latin : « elle est chez quelques barons, mais seulement en français, « et il est malaisé de la posséder tout entière. Jusqu'à pré- « sent je n'ai pu obtenir de personne le moyen de la lire « attentivement. Dès que je le pourrai, j'aurai soin de tra- « duire en latin ce que j'y aurai trouvé de plus utile et de « plus vraisemblable (2). »

Rien ne pouvait mieux justifier ce que j'ai dit de la rareté primitive de nos romans et de la difficulté de les réunir. Ceux qui avaient le bonheur d'en posséder un volume ou qui en avaient entendu la lecture avec plaisir souhaitèrent plus d'une fois qu'un trouvère habile consentît à le mettre

(1) Le premier texte d'Hélinand s'arrêtait avec le livre XLVII. L'auteur en l'achevant promettait de poursuivre la chronique jusqu'à 1204. Le livre XLIX et dernier atteint l'année 1209. Les deux derniers livres furent donc écrits après le XLVII[e].

(2) « Anno 717. Hoc tempore, cuidam eremitæ monstrata est mirabilis quædam visio per angelum, de sancto Josepho decurione « nobili qui corpus Domini deposuit de cruce, et de catino illo vel « paropside in quo Dominus cœnavit cum discipulis suis; de qua ab « eodem eremita descripta est historia quæ dicitur Gradal. Gradalis « autem vel Gradale dicitur gallice scutella lata et aliquantulum pro- « funda in qua pretiosæ dapes cum suo jure divitibus solent apponi, « et dicitur nomine Graal... Hanc historiam latine scriptam invenire « non potui; sed tantum gallice scripta habetur a quibusdam proce- « ribus : nec facile, ut aiunt, tota inveniri potest. Hanc autem nondum « potui ad legendum sedulo ab aliquo impetrare. Quod mox ut po- « tero, verisimiliora et utiliora succincte transferam in latinum. »

en vers, et c'est ainsi que Marie de France, comtesse de Champagne, et le comte de Flandres invitèrent plus d'une fois Crestien de Troies à prendre dans les nouveaux romans de la Table ronde la matière de ses rimes. La comtesse Marie, sœur utérine des rois de France et d'Angleterre, aimait beaucoup les trouvères et leurs productions; grâce à ses relations constantes avec la cour de sa mère Aliénor, elle avait dû recevoir de bonne heure ces romans français faits pour le roi Henri. Voici les premiers vers du poëme de *la Charrette*, emprunté au Lancelot par Crestien de Troies :

Puisque ma dame de Champaigne
Vuet que roman à faire empreigne,
Je l'emprendrai moult volentiers...
Del chevalier de la Charete
Comence Crestiens son livre;
Matere et sens li done et livre
La contesse, et ne s'entremet
De penser que gueres n'y met
Fors sa peine et s'intention.

De son côté, le comte de Flandres, excité par l'heureux succès de ce poëme de la Charrette, envoyait au même Crestien le roman de *la Quête du Saint Graal*, en le priant de le mettre également en rimes. Le poëte obéissait :

Crestiens qui s'entent et paine,
Par le comandement le conte,
A rimoié le meillor conte
Qui soit conté en cour roial;
Çou est li contes dou Graal,
Dont li quens li bailla le livre...

Ces aveux suffisent, il me semble, pour justifier ce qu'avait remarqué Hélinand : « Tantum habetur gallice scripta a « quibusdam proceribus, nec facile totus inveniri potest. »

Ne soyons donc pas étonnés si, dans le même temps, un chevalier de la frontière lorraine ne pouvait se procurer un exemplaire du *Saint Graal* de Gautier Map. Ce chevalier se

nommait Robert de Boron, et son fief était voisin et dépendant du comté de Montbéliart. Soit que messire Gautier, frère du comte de Montbéliart, eût invité Robert à mettre en vers ce qu'il savait de Joseph d'Arimathie dont on commençait à parler, soit que Robert ait, ainsi qu'il le fait entendre, prévenu Gautier Map, et rimé la légende de Moienmoutier avant la publication du Saint Graal, il est au moins certain qu'en remaniant un peu plus tard son poëme, Robert de Boron n'avait pas encore lu le roman de Gautier Map et ne le connaissait que par ouï-dire. Les énormes différences qu'on aperçoit entre les deux ouvrages, et surtout le silence gardé par le rimeur de Montbéliart sur l'arrivée et la prédication de Joseph en Grande-Bretagne, s'expliquent aisément par ce qu'on a dit plus haut du long séjour des reliques de Joseph dans l'abbaye de Moienmoutier. Robert de Boron s'en était tenu à la tradition des actes de Joseph, telle qu'on l'avait reçue dans les Vosges, et il avait achevé son poëme, auprès de messire Gautier de Montbéliart, avant l'année 1199, puisqu'à cette date Gautier partit pour la terre sainte, et mourut en Chypre vers 1212, sans avoir revu la France.

Toutes ces assertions sont justifiées par le texte du poëme.

Comme le roman du Saint Graal, Robert a commencé par suivre les évangiles autorisés ou apocryphes; il fait sortir Joseph de Jérusalem après la vengeance exercée par Vespasien sur les Juifs déicides. Mais là s'arrête la concordance entre le poëme de Boron et le roman de Map. Joseph emmène avec lui sa sœur Enigée, Bron son beau-frère, leurs douze enfants et une compagnie de Juifs nouvellement baptisés. Ils arrivent dans une terre lointaine qu'ils se contentent de cultiver. D'abord le ciel récompense leurs travaux : mais tout à coup les blés se dessèchent, les semences deviennent stériles. Joseph s'agenouille devant la précieuse écuelle qu'il n'avait pas manqué d'emporter, et Jésus-Christ vient lui apprendre que Dieu s'est offensé du vice d'impu-

reté dont plusieurs de ses compagnons sont entachés. Il faut que les bons soient séparés des mauvais. « Pour les discer-
« ner, tu auras soin, » continue le fils de Dieu, « de dresser
« une table devant laquelle tu t'assoiras le premier. Puis
« tu diras à Bron, ton beau-frère, d'aller pêcher dans l'étang
« voisin. Il en rapportera un poisson que tu poseras sur la
« table à côté de l'écuelle où tu as recueilli mon sang. Tu
« couvriras l'écuelle d'un linge blanc, et il ne sera donné
« qu'aux véritables chrétiens de l'apercevoir. Cela fait, tu
« appelleras ton peuple, et tu les avertiras que le moment
« est venu de reconnaître ceux qui ont encouru la colère
« céleste. Tu feras alors asseoir à ta droite Bron, qui aura
« soin de laisser entre toi et lui une place vide, comme
« avait été celle de Judas, après sa trahison. Cette place sera
« remplie plus tard par l'enfant qui devra naître de Bron et
« de ta sœur Enigée. Tu prêcheras ensuite ton peuple, et
« ceux qui ont foi dans la sainte Trinité et auront gardé mes
« commandements participeront à la grâce du saint vais-
« seau. »

Joseph fit ce que la voix divine demandait. Tous les siéges furent occupés autour de la table, à l'exception de celui qui séparait Bron de Joseph. Bientôt les convives furent inondés de délices inexprimables. Dans leur extase, ils oubliaient ceux qui n'avaient pas trouvé place à la table. Petrus seul, un des parents de Joseph, setournant vers eux, leur demanda s'ils sentaient rien de ces ineffables douceurs. « Non, » dirent-ils. — « C'est donc vous qui nous aviez ôté la grâce du Seigneur. » Au lieu de répondre, les incrédules prirent le parti de quitter pour jamais la compagnie des bons ; mais, avant de s'éloigner, ils voulurent au moins savoir comment ils pourraient contenter ceux qui leur demanderaient le nom du vase qui semblait être pour les croyants une source de bonheur. — « Vous le nommerez Graal, dit Petrus, parce
« qu'il agrée à tous ceux auxquels il est donné de le voir. »
Après leur éloignement, Joseph avertit les chrétiens fidèles de revenir chaque jour à l'heure de tierce, pour participer

à la même grâce. Et, depuis ce premier repas spirituel, ils ne manquèrent plus d'assister à ce qu'ils appelèrent le *service du Graal* (1).

Un seul de ceux qui n'avaient pu trouver place à la Grâce, Moïse, ne voulut pas s'éloigner et demanda instamment la permission de prendre place à la table du Graal. Joseph, après avoir consulté son divin oracle, consentit à l'épreuve; Moïse s'approcha donc, et, voyant tous les siéges occupés, à l'exception de celui que nul ne devait remplir avant le petit-fils de Bron, il voulut s'y asseoir. A peine était-il assis que le sol s'ouvrit sous lui et l'engloutit. Joseph apprit alors de la voix céleste que Moïse ne serait retrouvé que par celui qui plus tard devait remplir le siége vide.

Après cette aventure, Bron, d'après le conseil de sa femme Enigée, demande à Joseph ce qu'il doit faire de ses douze fils. Joseph lui conseille de les inviter tous à prendre femme. Les enfants se marient donc, à l'exception d'Alain qui s'obstine à rester célibataire, et Joseph le désigne pour être le conseil, le gardien de ses frères. Il lui révèle les mots sacramentels que le Saint-Esprit lui avait appris, mots que le prêtre doit dire en consacrant l'hostie, et que les profanes doivent ignorer. Puis il invite le nouveau prêtre à s'éloigner avec ses frères qui le reconnaissent pour leur chef. Comme il leur donnait ses dernières instructions, un bref est apporté du ciel à l'adresse de Petrus, lequel est institué messager

(1) On ne peut s'empêcher de discerner ici la confusion, peut-être innocente, et même le travestissement des traditions de l'Église orthodoxe. *Petrus* que Dieu va choisir pour son premier messager semble opposé à S. Pierre. Le *poisson* pêché par Bron rappelle et la formule pontificale *sub annulo piscatoris*, et la barque de S. Pierre, et le poisson, ἰχθὺς, emblème par acrostiche de Jésus-Christ. C'était à *Tierces* qu'on célébrait autrefois le sacrifice de la messe, et le *Grael* ou *Graduel* était le livre des chants et répons que l'on suivait durant l'office. En voyant Robert de Boron ignorer si complétement d'où venait le mot *Graal* dans le sens de plat ou écuelle, on serait tenté de penser que cette acception n'était pas usitée avant lui, et qu'elle ne le devint qu'en raison de la vogue des romans.

reté dont plusieurs de ses compagnons sont entachés. Il faut que les bons soient séparés des mauvais. « Pour les discer-
« ner, tu auras soin, » continue le fils de Dieu, « de dresser
« une table devant laquelle tu t'assoiras le premier. Puis
« tu diras à Bron, ton beau-frère, d'aller pêcher dans l'étang
« voisin. Il en rapportera un poisson que tu poseras sur la
« table à côté de l'écuelle où tu as recueilli mon sang. Tu
« couvriras l'écuelle d'un linge blanc, et il ne sera donné
« qu'aux véritables chrétiens de l'apercevoir. Cela fait, tu
« appelleras ton peuple, et tu les avertiras que le moment
« est venu de reconnaître ceux qui ont encouru la colère
« céleste. Tu feras alors asseoir à ta droite Bron, qui aura
« soin de laisser entre toi et lui une place vide, comme
« avait été celle de Judas, après sa trahison. Cette place sera
« remplie plus tard par l'enfant qui devra naître de Bron et
« de ta sœur Enigée. Tu prêcheras ensuite ton peuple, et
« ceux qui ont foi dans la sainte Trinité et auront gardé mes
« commandements participeront à la grâce du saint vais-
« seau. »

Joseph fit ce que la voix divine demandait. Tous les siéges furent occupés autour de la table, à l'exception de celui qui séparait Bron de Joseph. Bientôt les convives furent inondés de délices inexprimables. Dans leur extase, ils oubliaient ceux qui n'avaient pas trouvé place à la table. Petrus seul, un des parents de Joseph, setournant vers eux, leur demanda s'ils sentaient rien de ces ineffables douceurs. « Non, » dirent-ils. — « C'est donc vous qui nous aviez ôté la grâce du Seigneur. » Au lieu de répondre, les incrédules prirent le parti de quitter pour jamais la compagnie des bons ; mais, avant de s'éloigner, ils voulurent au moins savoir comment ils pourraient contenter ceux qui leur demanderaient le nom du vase qui semblait être pour les croyants une sour[illegible]
bonheur. — « Vous le nommerez Graal, dit Petrus [illegible]
« qu'il agrée à tous ceux auxquels il est donné de [illegible]
Après leur éloignement, Joseph avert[illegible]
de revenir chaque jour à l'heure [illegible]



à la même [illegible] autres
ne manqu[illegible] athie,
vice du Gr[illegible] pas à
[illegible] ne.

Un seul de [illegible] nan en
Moïse, ne vou[illegible] é com-
permission [illegible] on con-
après avoir [illegible] ende de
Moïse s'appr[illegible] entions.
l'exception [illegible] avant de
fils de Br[illegible] n d'Ari-
le sol s'[illegible] ait com-
la voix [illegible] iard eût
qui [illegible] rain, une
[illegible] estée. Le

Ap[illegible] ison d'un
Emp[illegible] enmoutier
fils. [illegible] ; il n'avait
Les enfan[illegible] son rôle se
tine à [illegible] lent pour y
cons[illegible] achevait ses
mener [illegible] ans l'abbaye
prêtre [illegible]
don[illegible]
av[illegible] ière légende,
il leur [illegible] à se répandre
du cet [illegible] vellement tra-
[illegible] ercs ». Et son
[illegible] is l'auteur, sur

innocen[illegible]
doxe. [illegible]
oppos[illegible]
pontifica[illegible]
son, [illegible]
cél[illegible]
le [illegible]

[illegible] ne et la seconde, la

de Dieu. Où devait-il aller? vers Occident, aux *vaus d'Avaron* (1); et c'est là qu'il attendra le fils qui doit naître d'Alain.

Alain partit le lendemain avec ses frères : ils arrivèrent en « terres étranges » dont ils convertirent les habitants. Petrus, cédant aux prières de Joseph, consentit à rester un jour de plus avec lui. Et le lendemain, après le service, Joseph remit en présence de Petrus le Saint Graal aux mains de Bron, en lui apprenant les paroles sacramentelles. En mémoire du poisson qu'il était allé pêcher dans l'étang, on nommera Bron désormais *le Riche pêcheur :* il s'en ira vers Occident, et s'arrêtera où le cœur lui dira, pour y attendre le fils de son fils, auquel il transmettra la garde du Graal, en lui révélant les mots sacramentels. Ainsi sera représenté, par ces trois dépositaires, le mystère de la sainte Trinité.

Petrus partit le dernier, après avoir vu le Graal passer des mains de Joseph dans celles de Bron. Joseph retourna dans la ville d'Arimathie, où il fut bientôt appelé à jouir du bonheur éternel que Dieu réserve à ses amis. Les dernières paroles du poëme présentent un sens clair, bien qu'on puisse y soupçonner quelque lacune. D'abord la voix céleste annonce à Joseph qu'il rendra l'âme après avoir dit adieu aux trois missionnaires, Alain, Petrus et Bron :

Et tu, quant tout ce fait aras,
Dou siecle te departiras.
Si venras en parfaite joie,
Ki as bon est et si est moie :
Ce est en perdurable vie.

Rien n'est plus intelligible ; mais, quelques vers plus loin, quand les trois missionnaires, ayant pris congé, lui permettent de retourner en Syrie :

Et Josephes est retournés
En la terre là ù fu nez.

(1) J'ai fait d'inutiles efforts pour reconnaître la situation de ces *vaus d'Avaron*.

Mais, qu'il soit mort aussitôt après avoir envoyé les autres en Occident, ou qu'il ait achevé ses jours dans Arimathie, il est au moins certain que Robert de Boron ne songe pas à le faire arriver, mourir et inhumer en Grande-Bretagne.

On ne peut donc admettre, en rapprochant le roman en prose du poëme de Robert de Boron, qu'ils aient été composés l'un d'après l'autre. Robert a suivi la tradition conservée dans les Vosges, et Gautier Map a pris la légende de Glastonbury pour fondement de ses propres inventions. Mais il était impossible de faire cette distinction avant de connaître le premier séjour des reliques de Joseph d'Arimathie dans l'abbaye de Moienmoutier; on ne pouvait comprendre qu'un chevalier du comté de Montbéliard eût raconté, pour l'amusement du frère de son suzerain, une légende dont l'origine bretonne n'était pas contestée. Le passage reconnu de Richer de Senones a rendu raison d'un fait aussi singulier : le Joseph d'Arimathie de Moienmoutier n'avait rien de commun avec la Grande-Bretagne; il n'avait pas la prétention d'être le premier des évêques; son rôle se bornait à envoyer ses parents, ses amis en Occident pour y répandre les semences de la loi nouvelle, et il achevait ses jours en Judée, d'où ses os arrivaient, plus tard, dans l'abbaye vosgienne de Moienmoutier.

Robert de Boron mettait en vers cette première légende, dans le temps même où le bruit commençait à se répandre d'un livre du Saint Graal écrit en latin et nouvellement traduit en prose française par de « grands clercs ». Et son poëme avait l'antériorité, si nous en croyons l'auteur, sur le roman en prose :

En ce tams que je la retrais
O mon seigneur Gautier, en pès,
Qui de Montbélial estoit,
Unques retreite esté n'avoit
La grant estoire dou Graal,
Par nul home qui fust mortal.

Mais entre la première rédaction du poëme et la seconde, la

seule que nous ayons conservée, le roman de Map avait paru, et, si Boron ne l'avait pas lu, au moins en avait-il beaucoup entendu parler; car, dit-il, « pour savoir où allèrent Petrus, « Alain, Bron et Moïse, il faut avoir recours à la grande « histoire du Graal : »

Ne je ne le porroie faire,
Neis se faire le voloie,
Se je le grant livre n'avoie
Où les estoires sont escrites,
Par les grans clers feites et dites.
Là sunt li grand secret escrit
Qu'en nomme le Graal et dit.

Cela, je pense, est assez concluant. Remarquons-le d'ailleurs : avant l'usage de l'imprimerie, les écrivains remaniaient à plusieurs reprises les manuscrits dont ils avaient d'abord laissé prendre des copies. Ainsi Geofroi de Monmouth dans le douzième siècle, Giraud de Barry dans le treizième, Guillaume de Deguilleville et Froissart dans le quatorzième, ont constamment retouché et remanié la forme et le fond de leurs œuvres. Il en fut de même pour le poëme de Robert de Boron, et nous avons droit de conjecturer qu'il fit de nombreux changements à sa première édition, quand on lui eut donné une certaine connaissance du grand livre de messire Gautier Map, le grand clerc. « Dès que je pourrai, « ajoute-t-il, m'en procurer le texte, je m'engage à com« pléter l'histoire et de Petrus, et de Bron, et d'Alain, et de « Moïse. »

En effet la conclusion de l'histoire de ces quatre personnages se trouvait dans le Saint Graal de Gautier Map. Peut-être n'étaient-ils pas nommés dans la première rédaction du poëme de Boron, et y furent-ils introduits d'après ce que Boron lui avait appris du livre de G. Map. Mais cet accord passager ne doit pas nous porter à croire que Robert ait voulu nous tromper, en exprimant le regret d'avoir parlé de Joseph d'Arimathie et de ses compagnons avant de consulter le roman du Saint Graal. Il fait mourir Joseph en

Orient ; il ne dit pas un mot de son arrivée en Grande-Bretagne : pouvait-il mieux nous prouver qu'il avait entrepris son poëme avant de rien savoir de la légende de Glastonbury et du roman de Gautier Map ?

L'étude que je viens de soumettre au jugement des médiévistes n'est pas sans une certaine importance. Elle indique les premières sources religieuses auxquelles se rattachent les romans de la Table ronde et ne permet plus de voir chez les auteurs de ces fameuses compositions une intention suivie d'élever l'Église sur les ruines de la Chevalerie, ou la Chevalerie sur les ruines de l'Église. En dépit de plusieurs critiques anglais et français, les Templiers, les Albigeois n'ont rien à faire avec le Saint Graal, libre développement d'une légende monastique que le roi Henri II crut devoir favoriser, dans l'intérêt de sa politique, et que Gautier Map, répondant assez mal aux premières intentions du prince, prit pour point de départ de ses doctes souvenirs et de ses inventions tour à tour mystiques, enjouées, subtiles. Pour Robert de Boron, que les assembleurs du treizième siècle associèrent gratuitement à Gautier Map dans la rédaction du Saint Graal, il n'avait ni le talent du grand clerc anglais, ni la moindre de ses préventions contre les moines et contre Rome. Son poëme ne se recommande ni par l'invention ni par le style : c'est tout simplement une légende correctement rimée. Mais, comme ce poëme avait le mérite d'être fort court, et qu'il ne blessait aucune des traditions consacrées par l'Église de Rome, on le réduisit souvent en prose pour le mettre, de préférence au Saint Graal de Gautier Map, en tête du livre de Merlin ; les copistes s'accommodant mieux de la concision du Joseph d'Arimathie que de la savante prolixité du Saint Graal. Aussi en retrouve-t-on encore aujourd'hui d'assez nombreux exemplaires, bien que cette œuvre de Robert de Boron se lie encore moins que le Saint Graal de G. Map aux autres romans de la Table ronde, le Merlin, l'Artus et le Lancelot du lac.

Paulin Paris, de l'Institut.

# CHOIX DE LETTRES INÉDITES

AVEC DES ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES.

---

## IV.

BAUTRU. — J. BOILEAU. — BOISROBERT. — DUCHESSE DE BOURGOGNE. — BUSSY-RABUTIN. — P. BOUHOURS. — BOURDALOUE. — MARIE DE BEAUVILLIERS. — CHAPELAIN. — COLBERT. — PRINCE DE CONTI. — CORBINELLI. — DUBOIS. — D'ÉON. — LA CHALLOTAIS. — DUC DE LA MEILLERAYE. — LA VERGNE. — Mme DE LONGUEVILLE. — MALHERBE. — MASCARON. — MONTAUSIER. — DUC DE NIVERNAIS. — M. DE RAMBOUILLET. — GABRIELLE DE ROCHECHOUART. — ANNE DE ROHAN. — Mlle DE SCUDÉRY. — M. SINGLIN.

Nous venons aujourd'hui avec une collection plus riche que d'ordinaire d'autographes inédits et intéressants, copiés sur les originaux par nous-même. Pour ne point faire de jaloux parmi tous ces morts diversement illustres ou célèbres, nous les classerons par ordre alphabétique.

E. DE BARTHÉLEMY.

Nous commencerons par une lettre curieuse de Bautru, adressée à Richelieu, qui l'avait envoyé à Blois, en mission auprès de Monsieur. Bautru était un bel esprit que Richelieu et Mazarin employèrent souvent.

« Monseigneur, je suis arrivé à Blois le 27 du courant, le

lendemain de mon partement d'auprès de V. E. : j'ay trouvé Son Altesse en très-bonne santé et compagnie de dames, la musique, collation et galanteries conformes à l'humeur d'un prince de son âge et qui n'a point de mauvaise intention. Il m'a fait l'honneur de m'accueillir avec très-grande bonté et plus de courtoisie que je ne peux mériter. Ung peu après mon arrivée, nous sommes montés au château, où nous avons amplement discouru de toutes choses : il leut avec attention la lettre de Sa Majesté et la vostre, Monseigneur ; je l'assuray qu'il n'y avoit point de parolles qui peussent exprimer les sentimens de tendresse et d'affection que le roy avoit pour luy, et la passion que vous aviez de continuer à le servir et honorer et chérir autant que prince le peult estre d'un loyal, très-bon et très-humble serviteur. Il me repartit tout civilement et sans qu'il parût distinction du passé qu'il désiroit lier plus forte confiance avec V. E. qu'il n'avoit jamais fait, et s'esclaira de plusieurs m..... qui pourroient aporter obstacle à cette bonne intention. S. A. juge à propos que je face un tour auprès de S. M. et de V. E, pour les déduire tout au long, disant que les lettres ne sauroient satisfaire à tant de réciproques responses qui sont nécessaires et agitant des questions de telle importance. J'aurois parti dès aujourd'hui sans que je ne l'ai pas cru devoir faire sans le commandement de ceux qui m'ont envoyé : il est très nécessaire que j'aye l'honneur de vous voir, et, en attendant, je vous supplie, Monseigneur, de prendre créance en Boissi qui confirmera de bouche choses comme approchantes de celles que je vous escry : il est gentilhomme, vostre très-humble serviteur, et nourry avec moy depuis treize ans : c'est assez pour avoir apris qu'il n'y point d'homme au monde qui puisse estre plus sincère et véritablement que moy, Monseigneur, vostre ch.

BAUTRU.

De Bloys, 25 novembre 1636. »

Nous transcrivons ensuite une lettre du P. Bouhours à Mlle de Scudéry.

« A Paris, le 9e de novembre.

Il y a quatre ou cinq jours, Mademoiselle, que je suis revenu, j'ay pensé dire de l'autre monde, car je m'imagine que vous me croiez mort, et vous avez un peu sujet de le croire, à juger par les apparences. Il y a assez longtemps que je ne vous ai donné aucun signe de vie, mais en vérité je n'en ay pas esté capable, et je m'assure que quand vous sçaurés combien j'ay souffert depuis plus de deux mois vous me pardonnerez mon silence. Après tout, quelque violens que mes maux aient esté, ils ne m'ont pas empesché de penser à vous et de parler de vous non-seulement avec ma sœur, mais avec M. et Mme du Gué Laurent, que j'ay veus au pays d'où je viens, et auprès desquels je me suis fait honneur de vostre amitié. J'auray desjà esté vous dire de leurs nouvelles et des miennes si, en arrivant, je ne m'estois trouvé mal : dès que je serois un peu mieux et que je pourray avoir un carrosse je feray mon devoir, et je prétens le faire si bien toute ma vie que vous aurez tousiours un peu de bonté pour moy. Je vous donne le bonjour, Mademoiselle, et je suis, etc.

Bouhours. »

C'est ensuite le P. Bourdaloue qui envoie de curieuses excuses au même P. Bouhours.

« Ce 30 décembre.

« Je vous honore trop, mon Révérend Père, pour n'avoir pas eu du chagrin de la manière dont vous receutes dernièrement ce que je voulus vous dire sur le restablissement de vostre santé, et, sans les sermons de l'Avent, je n'aurois pas esté si longtemps sans vous le tesmoigner. Je puis avoir tort en quelque chose, mais au moins du costé du cœur je n'ay rien à me reprocher sur le sujet de vostre personne, et j'ose vous dire que pour peu que vous m'eussiez fait de justice, vous auriez pu excuser l'un par l'autre. Mais, sans entreprendre de me justifier, il me suffit de vous avouer que mon peu d'attention à mes devoirs m'a fait souffrir et sentir en

cette occasion ce que je n'aurois ni senti ni souffert si j'avois eu pour vous moins d'estime et moins d'attachement que je n'en ay; car, quoi qu'il arrive jamais, je seray tousiours constamment et invariablement vostre bien humble et obéissant serviteur. BOURDALOUE. »

Puis, c'est Marie de Beauvilliers qui écrit à l'abbesse de Port-Royal. Fille du comte de Saint-Aignan, et déjà abbesse de Montmartre lors du siége de Paris par Henri IV, elle avait inspiré une vive passion à ce prince dont elle devint la maîtresse jusqu'à ce qu'il l'abandonna pour Gabrielle d'Estrées. Elle revint alors à son monastère, et elle mena désormais une vie exemplaire, abreuvée de dégoût par l'indiscipline de ses religieuses (1574-1656).

« Ma bonne et chère, depuis que la divine Providence me donne le moyen de renouveller nostre ancienne amitiay j'ay conceu tant d'estime de vostre sincérité et de la candeur de vostre bon cœur que je n'ay point doute de la simplicité de vostre obéissance à tous les sentimens de l'Église, que j'ay assuré plusieurs personnes de mérites dans les occasions; dont celle-y est encore une preuve très-certaine tesmoignant demeurer touiours ferme et inébranlable dans ces vérités; nous avons un subiest de louer Dieu qu'elles sont à présant congnues, et que par la déclaration qu'en a fait N. S. Père plusieurs bonnes âmes seront maintenant dans la vraye lumière et le bon chemin, et que tous ces troubles seront apaisés, c'est un effet des miséricordes de Dieu sur nous, du zelle qu'il a donné à ce bon pasteur de l'Église. Je vous supplye me continuer vostre sainte affection et vos bones prières dont j'ay un grand besoing, vous souhaittant de tout mon cœur labondance des graces divines pour le réussicement de tous les desseins qu'avez pour sa gloire, estant de tout mon cœur, ma bonne et chère, vostre très-humble et affectionnée servante.

Ce 9e aoust.

M. DE BEAUVILLIERS, abbesse de Montmartre.

« Je vous supplye que toute vostre communauté et madame d'Aumont trouve icy les assurances de mon affectueux et très-humble service. »

Jacques Boileau, frère de Despréaux, théologien et satirique en même temps, écrit à mademoiselle de Lestrange, parente probablement, sinon fille de sir Roger Lestrange, l'un des plus ardents royalistes anglais de son temps, qui se réfugia en France de 1648 à 1653, et se fit un nom comme journaliste.

« Je parleray à M. du Charmel quand je le verray, quoyque je n'aime guère, pour vous dire le vray, à demander l'aumône; cependant la confusion que ce jeune gentilhomme souffre de se voir abandonné pour une bonne cause mérite bien que je domte mon orgueil pour aider un homme si humble. On m'a dit que Mme de la Marselière allait faire apprendre l'anglois à M. son fils. Voyez avec Mme de Mornay si l'on pourroit faire usage de ce dessein pour soulager ce jeune Anglois. Il faudra faire dire à Mme de Maintenon que la reine d'Angleterre pourra rendre témoignage s'il en est besoin.

« Je n'ay point ouy parler du miracle du P. Gaillard; je l'honorois comme un fort honneste homme. Vous me fairez plaisir de m'apprendre que je le puis revérer comme un saint. Qu'a donc fait de nouveau ce pauvre abbé de F: pour qu'on se déchaîne contre lui? Le solitaire, qu'on dit estre si fort irrité, m'en a parlé d'un ton fort radouci. Je ne sais rien qui depuis ce tems là ait pu émouvoir une bile dévote. Vous me fairiez peur en me disant qu'on croit cet abbé perverti, si je ne savois que c'est l'extrême délicatesse de conscience et l'ardente amitié des censeurs qui donne ces sortes d'allarmes. Comme je suis beaucoup moins exact et plus assuré de nostre amy, je seray tranquille jusqu'à ce que je sache qu'il veut estre cardinal ou pape.

« Pour passer à quelque chose de plus sérieux, Mademoiselle, je vous souhaite la plénitude du Saint-Esprit dans ces

festes. Le moyen de l'attirer, c'est de se séparer de tout comme la sainte Vierge et les disciples, pour ne s'occuper que de Dieu seul. L'Esprit saint ne descend pas dans le palais de Jérusalem ny dans les maisons de plaisir ou de tumulte : on le reçoit dans le cénacle où, selon l'Écriture, les apostres ne faisoient que veiller et prier. C'est une illusion de croire qu'on puisse allier l'esprit du monde avec l'Esprit saint. C'est une essence précieuse, dit saint Bernard, qu'on ne mesle pas avec de mauvaises odeurs. Demandez pour moy ce que je demanderay pour vous, mais demandez-le avec plus d'humilité et de ferveur.

Jacques Boileau. »

Quelques vers de Boisrobert à Pélisson :

Pelisson, si ton loisir
Le matin te peut permettre
De jetter l'œil sur ma lettre,
Satisffais à mon désir !

Tu sçais que je suis malade;
L'air est bon à Saint-Mandé;
Fay qu'il me soit accordé
Au temps de la promenade.

Ce jour promet un beau soir;
Là surtout je suis sensible,
Mais je n'y voudrai rien voir
Si son maître est invisible.

Un billet de la duchesse de Bourgogne :

« A Versailles, ce 17 septembre.

« Je ne puis estre plus longtemps, ma chère grand'mère, sans vous écrire, mais tous ces temps icy ne men non donné un moment de repos, car lon estoit tousjours dans des inquiétudes continuelles, et avec toutes ces agitations j'ay eu une fluction dans la teste et sur les dans qui m'a fait beaucoup soufrir, et le tout joinst ensemble a bien troublé ma santé,

mais j'espère à l'heure qu'il est que je vais estre plus tranquille et me remettre. Je souhaite que la vostre, ma chère grand'mère, soit telle que je vous la désire et que vous me continuyez toujours vostre précieuse amitié. »

Une lettre sérieuse de Bussy-Rabutin.

« A Chaseu, ce 13 may (1675).

« Quand je m'addressé à vous dernièrement, mon Révérend Père, pour vous faire mes plaintes de B., ce ne fust pour aucun soupçon que vous eussiez fait voir la lettre que je vous avois écritte, mais pour vous supplier de détourner une chose qui me pourroit donner du chagrin, et me porter à des vangeances qu'il est bon tousjours de s'espargner.

« Je n'ay rien écrit sur cette épître à personne qu'à vous, mais j'en ay parlé à quelques personnes qui ont exagéré ma critique, à ceux à qui ils l'ont mandée ou à ceux qui l'ont mise simplement entre les mains de quelque ennemy de B., et cet ennemy a été bien aise d'autoriser de mon nom le mal qu'il en vouloit dire. Cependant B. a cherché la vérité, et il a trouvé que c'était un nommé Liniers qui, après avoir déchiré son épître, ajoutoit que je la trouvois fort mauvaise. Il a donc (comme vous avez sceu, mon Révérend Père) répondu fort honnestement à M. le comte de Limoges, de manière que j'en suis satisfait, et que j'ay prié ledit comte de le lui témoigner de ma part. Je ne doute pas que vous ne preniez intérest à ce qui me touche, car vous m'aymez assurément; aussi suis-je à vous de tout mon cœur.

BUSSY-RABUTIN.

« J'attens avec impatience la suite de vos réflections. »

Nous retrouvons ensuite M[lle] de Scudéry par cette lettre que lui écrivait Chapelain pour lui demander son appui auprès de M[gr] de Beaumanoir, évêque du Mans :

« Mademoiselle,

« Comme je sçay que vous avez eu autresfois grande liaison avec Mons. l'évesque du Mans, et que je dois suppose

qu'elle dure encore, ou il faudroit croire qu'il seroit moins honneste homme qu'il n'en a la réputation, j'ay pensé qu'il me seroit avantageux qu'un petit intérest que j'ay et qui dépend de luy passast par vos mains pour luy faire faire la chose que j'en attens de meilleure grâce et avec plus de chaleur qu'il ne feroit peut-estre pas sans cela. Mademoiselle de Longueville m'a fait l'honneur de me donner un petit bénéfice qui est à sa nomination et dont elle m'auroit pourveu d'elle-même sans quelques raisons qui l'en empeschent et dont je vous entretiendray. Mais comme elle veut que je jouisse de sa grâce, elle a pensé de me faire conférer ce bénéfice par Mons. du Mans si tost que les quatre mois seront expirés, dans lesquels elle pouvoit me le donner sans luy. Elle luy en escrit pour cela, et le paquet qui accompagne ce mot est sa despesche, laquelle je vous supplie de luy envoyer par la voye la plus seure et la plus pronte que vous pourrés, avec un mot de vostre main sur le mesme sujet, dans lequel vous luy pourrés dire de moy ce que vous en croyés et ce que vous n'en croyés pas à mon avantage, et surtout que comme vous me connoissés je sçay bien reconnoistre mes obligations. Il sera à propos aussy, s'il vous plaist, de luy tesmoigner que vous prendrés part à la grâce qu'il me fera et de luy dire que je ne suis pas icy et que M[lle] de Longueville me veut faire ce bien par ressentiment de mes services sans que j'en sache encore rien. Cela est à fin qu'il ne trouve pas estrange que je ne luy en escrive point et qu'il croye davantage que M[lle] de Longueville le désire comme elle le fait en effect. Je ne vous fais point d'excuse de ma prière, sachant la générosité de vostre âme, je vous supplie seulement que si vous n'estiés pas en estat avec luy de me rendre cet office, de me vouloir renvoyer mon paquet aussy tost afin que je l'envoye par une autre voye.

Je suis, Mademoiselle,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHAPELAIN.

« Je vous supplie de ne parler de cecy à qui que ce soit, car

il importe de tout que la chose ne soit point éventée. Je baise très-humblement les mains à M. vostre frère. »

Un billet de Colbert, encore très-petit personnage, sollicitant une abbaye pour son frère:

« A Paris, ce 18 nov. 1652.

« L'on me donne advis qu'une petite abbaye de 1,600 fr. de revenu, nommée Boisaubry, size en Poictou, est preste à vaquer par la maladie de l'abbé. Je supplie très-humblesment V. E. de me la vouloir accorder pour mon frère au cas qu'elle vaque. Et comme V. E. pourroit trouver estrange que je luy demandasse sy souvent et que je ne veux point lui estre à charge en quelque façon que ce soit, Elle pourra disposer de tel des bénéfices qu'Elle m'a déjà faict la grâce de me donner, de laquelle je m'oblige de luy en donner la démission au premier mot qu'elle me fera l'honneur de m'en dire. COLBERT. »

Une lettre ensuite du prince de Conti au duc de Longueville:

« Monsieur,

« Je vous despesche en diligence pour vous donner advis que mon courrier est arrivé. Il a laissé le roy partent de Bourdeaus pour aler à Brouage. MM. Lesnet et Caillet me mandent que le roy sera le 6 à Amboise; ainsy je croy qu'il fault que nous prenions nos mesures pour y estre le 5. Sur ce conte la je partiray pour me rendre le 3 à Orléans, si vous ne me mandés rien au contraire. Si j'arrive avent vous je vous y attendray. Je vous prie d'avoir la bonté d'en faire avertir de ma part MM. de Bouteville, d'Auteuil et de Riole, n'ayant pas loisir de leur escrire. J'ay receu une lettre fort civille de M. le cardinal.

Je suis, Monsieur,

Vostre très-humble et très-affectionné frère et serviteur,

LOUIS DE BOURBON.

A Valeri, ce 29 juin 1660. »

Voici un autre autographe, des plus galants, de Corbinelli, le soigneux ami de M[me] de Sévigné, à M[lle] de Scudéry :

« J'en use pour vous, comme pour les trois meilleures amies que j'aie, je pars sans dire adieu ni à vous, ni à elle, j'apelle des adieus en forme, où l'on prie de comander quelque chose, où l'on s'embrasse cérémonieusement, où l'on se dit mille riens fort tendres, ou mille mots tendres qui ne signifient rien d'effectif; ceci est un pur effet de la cordialité, c'est un billet où j'atteste l'amitié mesme, si elle a une divinité à part, que je vous honore parfaitement, et que je brûlerai de l'encens à ses autels en vostre commémoration tous les trois mois dans un bois auprès d'Aigues-Mortes, là je songerai profondément à vous et à vostre amie l'aimable Sombreil, et je vous regretterai du meilleur de mon pauvre cœur. Je vous prie de l'aimer toujours, je la prie de vous chérir et d'admirer sans cesse vostre vertu et vostre mérite et de tascher de l'imiter, et je vous conjure touttes deus d'estre persuadées que vous estes gravées dans mon cœur chacune d'un caractère particulier mais qui sont l'un et l'autre ineffaçables.

Corbinelli. »

De même que nous donnions tout à l'heure un humble billet de Colbert avant ses grandeurs, en voici un de Dubois, également à ses débuts, à la femme de l'intendant de Poitiers :

« A Poitiers, jeudi 22 d'octobre 1711.

« Il y a apparence, madame, que je vous suis entièrement inconnu, parce que j'ai lieu de croire que vous n'avez pas encore reçu une lettre de M. l'archevêque de Cambrai dont M. le chevalier d'Aubeterre est chargé, par laquelle il veut bien m'annoncer auprès de vous et vous demander l'honneur de votre protection pour les affaires que j'ai en Poictou. J'y suis venu pour suplier M. l'intendant d'interposer son autorité pour empêcher que les fermiers de mon abbaye d'Air-

naut ne continuent à estre surchargés de taille au-delà de toute proportion et de toute justice. Je laisse, madame, à vostre générosité à faire pour moy auprès de M. l'intendant ce qu'elle jugera à propos, et ce sera à M. l'archevêque, à M. de Mainon et à M. l'abbé Pincelle, à qui vous accorderez tous les offices que vous me rendrez. Ce qui m'inquiète plus que mon intérêt, c'est le chagrin d'estre privé de l'honneur de vous faire la révérence et celui que l'archevêque de Cambrai en aura après m'avoir recommandé expressément d'avoir cet honneur là pour lui et pour moy. Dans cette situation, si j'avois osé, j'aurai pris la liberté de vous aller chercher à vostre campagne, cette après midy et d'y passer une heure, j'auray cet honneur-là demain si vous me le permettez, ou j'attendray que vous soyez revenue à Poitiers et j'iray ce pendant passer les fêtes à mon abbaye. J'espère que vous me pardonnerez cette vivacité à l'empressement que j'ay de vous rendre mes très-humbles devoirs et de vous assurer que j'ay l'honneur, etc.

L'abbé Dubois. »

Un mot de la chevalière d'Éon au ministre des affaires étrangères :

« A Paris, le 2 septembre 1777, à 5 heures du matin.

« Monseigneur, quand M. Falconnet aura l'honneur de vous remettre cette lettre aujourd'hui avant midi je serai déjà passé à Fontainebleau; me voilà sur la véritable route de l'obéissance aux ordres du roi, aux vôtres et à ceux de Mgr le comte de Maurepas. Demain au soir je verrai ma tendre mère qui depuis 23 ans ne m'a vu qu'une fois, en passant, lorsque je fus rejoindre mon régiment à l'armée de Broglie. Elle va autant m'innonder de ses larmes que vous de vos bienfaits. Ma fermeté dragonne résistera moins au choc de la nature que ma fermeté politique à celui de mes anciens ennemis. Quoique je déteste les changemens de décoration, cependant on travaille chez Mlle Bertin à mon nouveau

futur triste uniforme, que je mettrai en pièces aussitôt que l'on fera mine de tirer quelques coups de canon, ou que je pourrai être utile au service du roi sous vos ordres dans quelques cours étrangères. Je suis avec respect, monseigneur, votre très-humble et très-obéissante servante.

Geneviève-Louis-Auguste D'ÉON DE BEAUMONT.

Une plainte en règle de « l'infortuné » la Chalottais, au ministre :

« Monseigneur, je sais bien que les malheurs des particuliers intéressent faiblement les homes d'Estat, mais je crois estre en droit par toute sorte de raisons qui vous sont connues il y a longtemps de vous exposer les miens, je crois de plus que vous devez y être sensible et tâcher de les adoucir. Après l'assassinat commis dans la personne de ma fille, j'ai perdu par les mêmes mains une belle-fille respectable; mon fils ayant amené avec luy en revenant de Rennes après la mort de sa femme sa fille unique, il est peut-être sur le point de la perdre d'une fièvre putride double tierce continue avec redoublement. Nous sommes icy éloignés de nostre famille, dépourvus des secours de tous ceux qui connoissant son tempérament pouroient luy estre utile. Je ne vous parle pas, monseigneur, de la déprédation de mes biens, de mes terres, qui sont pour ainsi dire au pillage, de mes affaires qui depuis 10 ans sont à l'abandon : ce sont de trop petits objets pour y faire attention; mais seroit-il possible qu'après 40 années de travail pour sérvir le Roy et l'Estat sans avoir jamais démérité en rien et sans qu'on pût articuler contre nous la moindre faute, après les liaisons particulières que j'ay eues avec vous, monseigneur, avec M. et Mme la vice-chancellière pendant plus de 30 ans, après tous les soins que je me suis donnés pour Mrs les marquis de Maupeou, père et fils, pour Mme la comtesse de Laval, mes parents et amis vont m'abandonner absolument à la proscriptions dans une ville toute dévouée aux jésuites, moy d'une

mauvaise santé, à l'âge de 72 ans, et mon fils dans les plus mortelles inquiétudes de son enfant unique? Je ne vois pas que l'ordre public et l'Estat soient fort intéressés à nous écraser et nous anéantir, à nous traiter plus cruellement qu'aucun magistrat du royaume, à nous mettre hors d'estat de réclamer la justice et la bonté du roy, qui certainement ne souffriroit pas que nous fussions ainsi traités s'il étoit instruit par des hommes justes, aimant l'Estat et sa personne, de tout ce que nous avons souffert et de ce que nous souffrons encore. S'il y a quelque chose de vray au monde, c'est qu'on ne doit pas être puny quand on n'a pas fait de mal et que, dans ce cas, les punitions même les plus légères sont injustes et contraires à toutes les lois divines et humaines.

« Oserai-je vous prier de me dire le mal que nous avons commis, vous demander ce que je vous ai fait et en quoi vous pourriez vous plaindre de moy? Comment vous pouvez épouser contre nous les querelles d'un homme vindicatif et qui, si l'on en croit les bruits publics, est votre enemy autant que le mien?

« Je suis, M.....

La Chalottais.

Saintes, 21 juillet 1771. »

Voici une lettre très-curieuse du duc de la Meilleraye, alors surintendant des finances, au maréchal de Brezé, gouverner d'Anjou :

« Monsieur,

« Pleust à Dieu que vous seussiés l'estat où nous sommes, ce gentilhomme en a veu quelque chose qui vous en fera la relation. Je vous asseure, monsieur, que aucune personne n'a plus de respect pour vous et de considération pour les choses qui vous touchent. Je ferès au delà de tout ce que vous pouvés espérer, si l'impuissance n'avoit réduit l'Estat à un point qui n'est pas convenable; tant y a, monsieur,

qu'en un mot le roy aussi paisible qu'il ne l'est pas a soisante et neuf millions moins de revenu en 49 qu'en 47. Ne creiés pas que ce soit une chimère, car je vous en ferai demeurer d'acord si j'ai jamais l'honneur de vous voir; mais en récompense toutte la terre a des prétentions inimaginables et personne ne veut paier. Voilà en trois mots la position où se trouve celui qui voudroit s'estre rompu un bras quand il est entré dans la charge où il est présentement.

« Monsieur, vostre très-humble et très-fidel serviteur,

La Meilleraye.

« A Saint-Germain, le 13 février 1649.

« J'ai mis entre les mains de ce porteur un billet de l'espargne qui n'est pas tel que je souhaitrès. »

Un billet, ils sont rares, de Mlle de la Vergne à la marquise de Sablé :

« Ce mardy au soir.

« De peur qu'il n'arrive quelque changement à la bonne humeur où vous estes, j'envoye vistement sçavoir si vous me voulez voir demain. J'yray chez vous incontinent après disné, car je vous cherche seule, et si vous envisagez des visittes, remettez-moi à un autre jour. Il est vray qu'il faut que vous ayez de grands charmes ou que je ne sois guère sujette à m'offenser, puisque je vous cherche après tout ce que vous m'avez fait.

La Vergne. »

Est bien à sa place ici ce mot de la belle duchesse de Longueville :

« De Trie, ce 19 septembre.

« Monsieur, vous avez tant d'intérest à tout ce qui arive à monsieur mon frère, que je ne doubte point que vous n'ayez esté aussi sensible que vous me le tesmoignez à l'heureux succès de ses armes et à l'apréhention de sa blessure; mais

je vous rends mille graces de la part que vous prenez aux sentiments que m'ont causée deux advantures aussy différentes et aussy touchantes que ces deux-là. Je vous conjure de croire que j'auray tousjours pour tout ce qui vous regardera tous ceux que vous devez atendre de la personne du monde qui est le plus véritablement, monsieur, votre très-affectueuse servante.

LONGUEVILLE. »

Cette lettre de Malherbe est certes digne de ce noble esprit :

« J'ay beau me travailler, madame, ou beau tourner mon imagination de costé et d'autre pour trouver quelque soulagement en mes ennuys, je ne voy rien qui ne les aigrisse au lieu de les adoucir. Je sçay bien qu'en la contemplation que mon âme fait incessamment de vos mérites, elle jouyt des mesmes félicités dont elle jouyra quelque jour au ciel ; mais elle se reconnoist si obligée à mes yeux, et par conséquent elle prend telle part en leur intérest que, tant qu'ils seront affligés, il est impossible qu'elle veuille gouster aucune consolation. La fin de ma misère ne peut venir, d'ailleurs, que de mon retour auprès de vous, qui est chose dont je voy le terme si esloigné, que tant s'en faut qu'en la tempeste où je suis j'appréhende le naufrage. Au contraire, je pense avoir toutes les occasions du monde à le désirer. Ayez-en pitié, madame, et croyez qu'aucuns mauvais traitements que me fera la fortune, s'il y a chose qui me les puisse rendre supportables, ce sera de vous les voir considérer avec quelque desplaisir. MALHERBE. »

Mascaron, évêque d'Agen, à Mlle de Scudéry :

« Le 16 août.

« Les six vers que vous m'avez envoyés, mademoiselle, sont les plus jolis du monde ; or ils sont d'autant plus jolis qu'ils disent la vérité. Quelque gloire qu'on s'acquiert par

d'autres endroits, on ne peut jamais excuser de prendre une si grosse portion du thrésor dans des conjonctures pareilles où se trouve l'Estat. J'espère la paix de l'Église de l'habileté de M. le cardinal de Fourbin. Que ne lui devra pas l'Église pour la consommation d'une affaire aussi difficile ! Je n'ose pourtant encore m'abandonner à la joye d'un si heureux (*sic*), car il en coûte trop de revenir d'une aussi douce espérance que celle-là, lorsque les événements ne répondent pas aux projets. Je vous fais mes compliments sur la gloire que vient d'acquérir M. le marquis de Créqui en Italie. Si Dieu le conserve, nous verrons en lui l'image parfaite de l'illustre maréchal que nous pleurons. Je vous souhaite de la fraîcheur ; c'est un souhait, ce me semble, que tous les autres doivent former, car à l'heure qu'il est je crois estre transporté sous la ligne, tant le ciel est brûlant ici. Je suis avec respect, etc. »

Nous donnerons place ensuite à un billet du duc de Montausier à Le Tellier :

« Monsieur, les lettres qu'on escrit de tous costés menacent nos costes des Anglois. Cependant je ne reçois de vous et de S. Em. ni advis, ni ordres, ce qui me fait croire qu'il n'y a rien à craindre ; parce que apparemment on y pourvoiroit autrement si le besoin en estoit si pressant, car je ne pense pas qu'on conte pour un remède à ce mal les trois régiments que vous avez envoyés en ce païs : ils sont pour leur subsistance, et n'y a aucune autre chose pour nous mettre en estat de nous deffendre. Au nom de Dieu, monsieur, ne me laissez pas comme cela dans l'oubly, puisqu'il y va du service du roy et du bien de l'Estat, et assurez-vous que je feray mon devoir pourveu qu'on me mette en estat de le faire. Je ne veux pas abuser de vostre patiance en vous faisant des compliments ; c'est pourquoi je vous diray simplement, mais avec vérité, que je suis, etc. MONTAUSIER.

« Angoulesme, 12 juillet 1654 (1). »

(1) Cette lettre seule est tirée des archives du dépôt de la guerre.

Lettre très-curieuse du duc de Nivernais à l'abbé Le Moine :

« A Paris, le 12 janvier 1755.

« Je reçois, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 du mois passé, et je vous rends mille grâces de tout ce que vous voulés bien m'y dire de flateur et d'obligeant. Je ne suis pas moins sensible à ce que vous me dites sur M. de Gisors, mon gendre, et les suffrages respectables qu'il a eu le bonheur d'obtenir dans la cour où vous estes mettent le comble à la satisfaction que ses voyages et ses succès m'ont déjà causés.

« C'est faire bien de l'honneur à M. Rousseau que de se souvenir de lui à l'occasion de la pastorale dont vous me parlés, et s'il le sçavoit il auroit, ce me semble, plus de raison qu'on n'a cru à Paris, de se préférer à Quinault et à Lully. Je ne vous diray rien des vers que vous me communiqués et que vous avés faits pour l'auteur de la pastorale. Je m'imagine que, quand Pline prononça le panégyrique de Trajan, on ne s'occupa dans Rome que de la gloire de l'empereur, et qu'elle fit oublier alors celle de l'orateur. Vous ne trouverés pas mauvais que j'éprouve le même sentiment en cette occasion, et je suis même sûr que vous le partagés avec moi : soyez-le, je vous prie, monsieur, que je suis entièrement sensible aux marques de votre amitié et de votre confiance, et que je mérite l'une et l'autre par les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le duc de Nivernois. »

L'incomparable Arthénice à Huet, évêque d'Avranches, à l'occasion de la mort de sa fille, la comtesse de Grignan :

« A Paris, ce xxiiii[e] janvier 1665.

« Monsieur, vous ne pouvés pas me donner des marques de vostre amittié en un subiet qui me feust plus sansible que celui de la perte que j'ai faicte, mais encore que je ni puisse

trouver d'autre remède que cellui de la ressinnation qu'il faust avoir pour la volonsté de Dieu, je ne laisse pas d'avoir quelque consollation de me voir plaindre et de voir plaindre aussi celle que jé perdue par une personne de vostre méritte, et que j'estime autant que vous. Croiez, je vous en suplie, que je ressans vivement la compassion que vous avez de mon malheur, et soiés persuadé, s'il vous plaist, que jamais personne ne sera avec plus de véritté que moy vostre affectionnée servante.

RAMBOUILLET. »

Deux lettres de l'abbesse de Fontevrault inconnues à M. Pierre Clément; la première est adressée à M^lle de Scudéry :

« A Fontevrault, 18^e octobre 1692.

« Je n'ai pas voulu vous remercier, mademoiselle, des livres que vous avez eu la bonté de m'envoyer que je ne les eusse receus, et on les a gardés fort longtems aux Filles-Dieu. J'aurois pu en toute sûreté en dire beaucoup de bien avant que de les avoir leus, mais j'ai cru ne vous en devoir parler qu'après en avoir jugé par moi-mesme. J'y ay trouvé toute la solide beauté et tout lagrément que j'attendois, et en vérité, mademoiselle, on ne sauroit trop vous admirer. Je vous le dis bien grossièrement, mais c'est avec une sincérité dont vous devez estre contente. Je vous supplie de me conserver quelque part en l'honneur de vostre amitié (dont je connois tout le prix) et d'estre persuadée que je serai toute ma vie, avec toute l'estime et toute la reconnoissance que je vous dois, mademoiselle, votre très-humble servante.

GABRIELLE DE ROCHECHOUART. »

« A Fontevrault.

« C'est vous, mon Révérend Père, qui m'avez appris le premier la bonne nouvelle. M. de Basville a eu aussy l'honnesteté de me la mander, mais je ne receu sa lettre qu'un

jour après la vostre; vous m'avés donné toute la joye que vous avez prévue, et je vous en ay une extresme obligation; sy avec ce bonheur nous avons encore celuy de ne pas perdre sy tost M. de Basville, ce sera une joie pure qui est une chose bien rare en ce monde. Je suis honteuse d'avoir receu deux remerciemens de vous sur un sujet qui n'en méritast aucun; c'est un service bien léger qu'une sollicitation de ma part, et je voudrois en rendre de grands à M. Patout, indépendamment mesme de l'intérest que vous prenez à luy : jugez, mon Révérend Père, ce qu'il pourroit attendre de moi avec vostre recommandation; j'ai receu avec bien de la reconnoissance les complimens du Révérend Père provincial; je vous supplie de lui en vouloir bien faire les miens, et l'assurer que je l'honore fort sincèrement. Nous avons pour prédicateur cette année un Père de vostre compagnie, dont je suis extresmement contente, et qui assuremment presche fort bien. Il est de la province de Guienne. Ne pensez-vous pas à faire quelque petit voiage à la Mothe? En vérité j'en serai ravie, et il me semble que, si la chose est possible, vous ne me la devez pas refuser. Le Père provincial m'avoit fait espérer qu'il vous l'ordonneroit, mais je serai encore plus aise si je ne le dois qu'à vous; quelque résolution que vous preniez là-dessus, conservés-moi toujours l'amitié que vous m'avez promise : vous devez compter sur la mienne et croire qu'elle durera assuremment autant que ma vie. »

Anne de Rohan, sœur du duc Henri, qui soutint si héroïquement le siége de la Rochelle, à Mme de Brézé (1584-1646) :

Madame, l'esperense que javois de vous treuver (à) Angers à la Tousainct, me feist partir pour vous y aler dire adieu; mais je feu si maleureuxse que vous ni estiés point, sest pour quoy j'ai recours à sest lestre pour vous continuer les aseurenses de mon servise et de mon afecsion craiant partir

dans sainct ou siz jours pour men aler à Paris. Je vous suplie très-humblement que, quoique je sois privée pour quelque temps du contentement de vous voir, que je ne le sois point de l'honneur de vos bonnes grases, vous aseurant que je les desire conserver pour toutes sortes de taimoignages que je vous renderay toute ma vie que je suis,

Madame,

Vostre très-affectionnée servente,

ANNE DE ROHAN. »

Voici à son tour un billet de Mlle de Scudéry :

(1692.)

« Je suis ravie, monseigneur, de vous retrouver dans vostre billet tel que je vous trouvois autrefois à Chassemidy et dans mon cabinet, et je vous assure aussy qu'à la réserve de mes oreilles qui ne valent rien, vous me trouverez tousiours la mesme. Jay murmuré en secret que vous ne m'aiez rien dit sur la mort de M. Ménage. Vous aurez pu voir que mes amis vivent dans mon cœur après leur mort par ce que jay dit de M. de Montausier : vous pouvez juger d'après cela, monseigneur, si je puis oublier les vivants, surtout quand ils ont un mérite aussi distingué que le vostre ; aussi vous puis-je assurer que c'est pour toute ma vie que je suis vostre très-humble et très-obéissante servante.

MADELAINE DE SCUDÉRY.

« Je désire fort que l'entretien de la reconnoissance ne vous desplait pas ; je ne sçay si je l'oserois espérer. »

Nous terminerons par cette longue et importante lettre du Père Singlin, au sujet de Port-Royal et des persécutions des religieuses :

« Ce 8e janvier 1661.

« Lorsque j'ay receu la première lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, j'allois partir pour la campagne, et la seconde m'y a trouvé encore n'estant de retour que depuis

quatre ou cinq jours. Ma peine n'a pas tant esté de trouver du temps pour vous respondre que sçavoir ce que je pourrois mander dans une affaire aussi importante que celle sur laquelle vous désirez que je vous dise mon sentiment. Dieu seul sait l'extresme envie que j'ay de vous pouvoir servir en cette occasion si embarrassante et de contribuer au soulagement de vos peines qui ne vous seront point particulières, puisque l'on nous menace aussi et toute cette maison de grandes violences si nous ne nous rendons à ce que l'on demande de vous. Mais je passerois pour téméraire de donner mon avis dans une chose où on a tous deux besoin de plus de lumière et de science que je n'en ay, et aussi ne voudrois-je pas le prendre pour moy mesme de moy-mesme. C'est ce qui me faisoit différer à vous répondre jusqu'à ce que j'eusse consulté les plus éclairés de mes amis en qui j'ay toute créance, ce que je n'ay pu encore faire jusqu'à présent. Mais ayant esté sollicité de M. de Pomponne et de la mère abbesse de ne pas différer plus longtemps à vous escrire à cause de la peine où ils m'ont tesmoigné que vous estiez de n'avoir point encore receu de response de moy, je me suis résolu de vous exposer naïvement les sentiments que j'ay conceus pour tout ce que j'ay appris depuis assez longtemps de tous nos amis les plus habiles et les plus vertueux. Je suis persuadé que je dois baisser et me rendre à tout ce que l'on pourroit exiger de moy, la conscience sauve, tant pour éviter tout scandale que pour n'exposer pas cette maison à une grande désolation par l'esloignement des personnes qui ont soin de sa conduite, et s'il ne s'agissoit que d'exposer ma liberté et ma vie pour destourner d'elle cet orage et la conserver en paix, je le ferois volontiers. Mais je ne pense pas qu'on puisse baisser davantage que de recevoir avec regret la constitution en condamnant sincèrement les cinq propositions dans leur sens propre et naturel, soit dans Jansénius ou partout ailleurs où elles se trouveront; pour le formulaire, il y a deux raisons qui m'empescheront de le signer : la première, parce que l'on y propose une question

de fait non révélé pour un objet de foy en disant : Je croy de cœur et confesse de bouche, etc., ce qui n'appartient qu'à la foy seule ; ainsi, quand le fait seroit véritable, on n'en pourroit pas rendre un semblable tesmoignage qui n'est deubt qu'à une vérité révélée, et qui est proposée et venue jusqu'à nous par le canal de la tradition. La deuxième raison est que je ne suis pas persuadé que le sens condamné des propositions soit dans le livre de M. d'Ypre, et ce qui m'empesche de l'estre, c'est que beaucoup de gens doctes, qui ont lu ce livre avec grand soin, asseurent n'y avoir trouvé que la pure doctrine de S. Augustin et de l'Église. Je croirois après cela blesser la justice, la vérité et ma propre conscience, si je souscrivois que les propositions sont dans Jansénius et condamnées dans son sens, et je ne pense pas avoir jamais parlé à personne d'une autre manière. Je croy bien avoir pu dire qu'un prestre qui n'auroit point entendu parler de ces contestations et qui croiroit véritable ce que son évesque lui proposeroit à signer le pourroit faire en bonne conscience, et je le ferois aussi sans scrupule si j'estois dans ce sentiment. Mais si je tenois le rang que vous tenez dans l'Église et que l'on voulust m'engager à signer et à faire signer à d'autres ce formulaire, je me tiendrois obligé de m'informer auparavant avec soin si ce qu'il contient est véritable; et, après en avoir reconnu la vérité, s'il seroit de mon devoir de le faire souscrire aux personnes qui despendent de moy, estant une chose toute nouvelle d'exiger des particuliers ces sortes de souscription pour un point de nulle importance ; les évesques ne devant pas moins ne rien innover dans la discipline de l'Église que dans le reste, suivant cette parole d'un pape martir : *Nihil innovetur nisi quod traditum est.* Je puis bien rendre tesmoignage de ma foy et de ma soumission à l'Église et au Saint-Siége en souscrivant aux bulles du pape entre les mains de mon évesque quand il l'exigeroit de moy, mais il ne laisseroit pas de mal faire en introduisant cette nouveauté, à moins que d'estre convaincu d'avoir dit et escrit quelque chose qui blessast le

respect qui est deubt au Saint-Siége touchant la constitution. C'est ce qui me fait croire que les évesques sont encore plus obligés à s'exposer aux dernières extrémités plutost que de se rendre à ce que veut exiger d'eux l'assemblée de clergé qui n'a aucun droit ni autorité sur les autres évesques pour les obliger à faire une chose qui blesse, ou au moins qui peut blesser la vérité, en faisant signer que l'on croit comme un article de foy un fait qui peut estre faux. L'on vous aura sans doute envoyé des escrits imprimés et manuscrits qui vous firent voir la raison de ce que je vous dis beaucoup mieux que je ne scaurois faire. Si je descouvre sur cette affaire quelque nouvelle lumière en consultant et conférant avec mes amis, je ne manquerai pas de vous en faire part. Vous jugez bien que, dans cette rencontre, nous sommes avec cette maison incomparablement plus exposés à la persécution qu'aucun évesque, à qui il n'est pas si aisé de faire violence ; aussi ne sçait-on comment se prendre à M. de Beauvais, qui est le plus en butte. Car on ne peut agir contre lui que dans un concile de sa province ou par des juges qu'il auroit luy-mesme demandés au pape, et non pas en lui en donnant malgré lui, cela ne se pouvant faire que par une entreprise injuste et contraire aux immunités de l'Église. Pour moi, j'envie le bon sens de ce digne prélat, à qui on ne peut faire violence que par une injustice manifeste, ce qui le rendroit heureux et glorieux devant Dieu et devant les hommes de souffrir la perte de toutes choses et de son évesché, mesme pour l'amour de la justice ; que s'il arrivoit que la mesme persécution allast jusques à vous, ce que j'ay peine de croire, nous prions Dieu ici qu'il vous donne la force de la soutenir comme ce prélat avec une vigueur vraiment épiscopale ; nous ne doutons point que vous ne demandiez à la divine bonté la mesme grâce pour nous, sçachant jusques à quel point les intérests de cette maison vous touchent par toute sorte de raisons : pour mon particulier, je ne vois rien que du bien de tous costés, si Dieu permet que je souffre quelque chose pour sa justice et sa vérité en me

voyant délivré par lui d'une infinité de périls où m'expose la conduite des âmes dont je me sens très-incapable et très-indigne. Ainsy j'auray sujet d'espérer que ce sera par miséricorde qu'il m'en délivrera, comme j'auray toujours lieu de craindre que ce ne soit par justice qu'il m'y laisse et qu'il m'y conserve.

SINGLIN. »

---

# REVUE RÉTROSPECTIVE.

---

## LA DERNIÈRE MAITRESSE DE LOUIS XV.

Ce n'est pas sans quelque hésitation que nous nous sommes décidé à mettre en lumière cette page de l'histoire intime du dix-huitième siècle. Pour cela, il a fallu nous rappeler qu'en somme le document que nous allons produire appartient à l'histoire ; et puis, s'il faut tout dire, notre découverte, en admettant que le mot ne soit pas trop ambitieux, nous pesait comme le secret de Midas. Hâtons-nous donc de le mettre au jour pour pouvoir rentrer ensuite dans un ordre d'idées plus sérieuses et plus saines.

On sait dans quelles circonstances mourut Louis XV, et comment fut précipitée l'éclosion de la maladie qui devait mettre fin à ses jours ; mais ce qu'on ignorait, ce que du moins nous n'avons vu dans aucun écrit du temps, c'est le nom de la dernière victime du libertinage royal, qui aurait été, suivant les écrivains contemporains, la fille d'un jardinier ou d'un meunier. Or, il y a déjà quelques années, nous avons trouvé dans un exemplaire des *Anecdotes sur Madame du Barry* (1), à la page où il est question de la mort du roi, un carré de papier jaune où étaient tracées, en écriture du temps, les lignes suivantes que nous reproduisons textuellement dans leur disposition :

> Mlle Montvallier, dernière
> fille très-jolie qui ait été
> la maîtresse du roi Louis
> XV, peu de jours avant sa mort.

(1) (Par Pidansat de Mairobert.) *Londres* (*Holl.*), 1776, in-12.

Il restait à chercher la trace de ce nom dans l'histoire anecdotique et c'est une brochure de M. J.-A. Le Roi : *Madame du Barry*, 1768-1793 (1), qui est venue à notre aide. D'après cette brochure, en 1774, année de la mort de Louis XV, l'intendant de M^me^ du Barry se nommait *Montvallier!* On pressent ici quelque mystère de proxénétisme, dont nous abandonnons l'étude à qui se sentira plus que nous le tempérament d'un Suétone.

Il est de style, dans les révélations de ce genre, d'offrir en communication au public, qui n'en abuse généralement pas, la pièce originale ; mais force nous est ici de déroger à cette habitude. Ce *précieux* morceau de papier, oublié pendant le second siége, dans un édifice qui devait plus tard être marqué du sinistre timbre V. P. (2), a servi sans doute à alimenter pour sa faible part les sauvages incendies du mois de mai 1871. Il y aurait assurément un enseignement philosophique à tirer de ce dernier vestige des corruptions anciennes venant s'anéantir dans cette orgie de la barbarie moderne ; mais nous ignorons jusqu'à quel point il est loisible au *Bulletin* de soulever ces graves questions, et nous laissons au lecteur à substituer ses réflexions aux nôtres, assuré qu'il ne saurait perdre à cet échange.

* * *

(1) *Versailles*, 1858, in-8.

(2) *Vengeance populaire*. Tout le monde a vu de ces timbres dans lesquels les deux lettres étaient séparées par une tête de *folie !*

A MONSIEUR LE DIRECTEUR

DU

# *BULLETIN DU BIBLIOPHILE.*

---

Monsieur,

J'ai lu, avec beaucoup de curiosité, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les deux articles de M. Robert Reboul, sur l'abbé Rive et ses manuscrits.

Permettez-moi de vous faire connaître un petit détail, sur lequel j'appelle l'attention de l'auteur de ces deux articles.

Lorsque l'abbé Rive fit paraître son prospectus de l'Essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures peintes dans les manuscrits depuis le quatorzième siècle jusqu'au dix-septième siècle, le roi Louis XVI fut l'un des rares souscripteurs à cet ouvrage.

L'abbé Rive envoya à ses souscripteurs vingt-six planches fort bien exécutées, mais sans texte. L'exemplaire du roi était renfermé dans un carton, portant écrit sur le plat : *Pour le roi, exemplaire de l'Art de vérifier l'âge des miniatures, par M. l'abbé Rive.*

Cet exemplaire est possédé aujourd'hui par la bibliothèque de la ville de Versailles et porte encore l'étiquette révolutionnaire : 1 vol. L. CAPET. C. (*cabinet*) n° 2789.

Lorsque les planches de l'abbé Rive passèrent sous les yeux du roi, il se plaignit de ne point y trouver de texte, et il enjoignit à Campan, secrétaire du cabinet de la reine, d'écrire à l'abbé pour réclamer ce texte. Celui-ci répondit une lettre dont Campan crut devoir mettre un extrait en tête du recueil des planches, afin, probablement, d'expliquer pourquoi ces planches n'avaient pas de texte.

Voici cet extrait :

« Fragment d'une lettre de M. l'abbé Rive à M. Campan, du 30 mars 1787.

« Vous me parlez, monsieur, des ordres que vous avez reçus des augustes souscripteurs qui ont daigné favoriser mon Essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures, de me demander le texte des planches que vous avez entre les mains. Vous ne pouviez m'en intimer de plus respectables et de plus imposans. Mais vous ignorez où mon pauvre corps se trouve. J'ai presque tout le côté droit paralysé depuis le 19 août 1786. Ma tête est libre ; elle l'a toujours été depuis le premier instant de mon accident. Je veux tout finir avec un secrétaire et un faiseur de recherches qui travailleroient sous ma direction ; mais je n'ai que douze cents livres de rente viagère, et je suis soumis à l'intérêt de deux mille livres tous les ans pour les divers emprunts que j'ai faits pour me donner tous les livres dont j'ai besoin.

« Les états de Provence viennent de me faire l'honneur de me mettre à la tête d'une bibliothèque de soixante mille volumes qui leur a été léguée. Ils m'ont accordé deux mille livres d'émolumens, et quatre cent livres pour mon chauffage. Les émolumens payeront chaque année les intérêts de ma dette ; mais dans les seize cents livres qui me resteront trouverai-je de quoi payer tous les bras qui sont nécessaires à mes infirmités et à mon travail ?

« Voilà, monsieur, des raisons plus que suffisantes pour justifier mon retard, et si je ne suis pas assez heureux pour recouvrer ma santé, je ne peux vous dire dans quel tems vous aurez le discours que vous me demandez. Ma maladie m'a déjà coûté plus de six mille livres, et ce fonds étoit destiné à son impression.

« Il seroit peut-être indiscret, monsieur, de vous prier d'intéresser mes augustes souscripteurs à secourir par quelque bénéfice, ou quelque pension, un homme de lettres, prêtre, âgé, dont les longs travaux en bibliographie ont peut-être mérité quelque célébrité dans le monde savant. »

J'ai pensé qu'à la suite des deux excellents articles de M. Robert Reboul sur l'abbé Rive, cette lettre où l'abbé fait le récit de sa triste position, et qu'il termine en appelant sur lui la bienfaisance royale, pourrait aussi avoir quelque intérêt.

Agréez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Roi,
conservateur de la bibliothèque de Versailles.

---

Mon cher monsieur Techener,

Je vous serais bien obligé de vouloir bien remercier, en mon nom, M. le baron Ernouf, de la lettre relative à mon travail sur Randon de Boisset, qu'il vous a adressée, et que vous avez publiée dans le numéro du Bulletin de juillet 1872. — Remerciez-le également des renseignements qu'il donne sur le château du Thil. Si je les avais eus, je m'en serais servi dans mon travail.

Le peu de renseignements que j'ai pu me procurer sur la famille de Randon de Boisset, je les dois à l'obligeance d'un descendant d'une branche collatérale, M. Millon de Montherlant, qui a bien voulu me les communiquer dans une lettre du 15 mai 1872 et m'autoriser à les publier.

Quant à la parenté de M. le maréchal Randon avec la famille de notre amateur, M. le baron Ernouf assure qu'elle existe, et je m'en rapporte à son témoignage. Toutefois je dois dire qu'ayant eu l'honneur de rencontrer M. le marécha Randon, quelque temps après sa sortie du ministère de la guerre, et ayant pris la liberté de l'interroger sur cette parenté, il me répondit qu'il l'ignorait absolument. Cette assertion n'infirme en rien, du reste, le témoignage de M. le baron Ernouf.

Agréez, mon cher monsieur Techener, la nouvelle assurance de mes sentiments bien sympathiques.

Comte L. Clément de Ris.

# REVUE CRITIQUE

DE

# PUBLICATIONS NOUVELLES.

---

La Seconde Chronique de Gargantua et de Pantagruel, précédée d'une notice, par M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob). *Paris*, 1872; in-8°, xx, 123 p.

Il s'agit ici d'une publication fort curieuse, intéressant au plus haut degré la bibliographie rabelaisienne.

On n'ignore pas qu'indépendamment de la vaste et immortelle épopée satirique de maître François, il existe une composition beaucoup plus courte, intitulée : *Les grandes et inestimables Cronicques du grant et énorme géant Gargantua, contenant sa généalogie;* Lyon, 1532, petit in-4°, 16 feuillets. Cette édition est décrite au *Manuel du Libraire* (5ᵉ édit., tom. V, col. 1037), ainsi qu'une autre, Lyon, s. d., 4°, 12 feuillets, et M. J.-Ch. Brunet en fit, en 1834, l'objet d'un opuscule fort curieux : *Notice sur deux anciens romans intitulés les Chroniques de Gargantua* (in-8°, 28 pages). Charles Nodier lui consacra aussi quelques pages, annexées au *Bulletin du Bibliophile* (*Des matériaux dont Rabelais s'est servi*). M. Brunet observe avec raison que ces *chroniques* devaient être attribuées à Rabelais lui-même, qui les aurait composées, en se jouant, à la demande de quelque libraire. Elles ont d'ailleurs été réimprimées plusieurs fois, notamment dans la préface (p. lxxxv-cxxv) du commentaire qui accompagne la traduction allemande de Rabelais par C. Régis (Leipzig, 1839, in-8°) et à la suite des *Recherches bibliographiques et critiques sur les éditions originales de Rabelais*, par J.-Ch. Brunet (1852, in-8°), p. 1-39. Le texte est le même que celui qui figure dans la 20ᵉ livraison de la collection in-16 en caractères gothiques, publiée par le libraire Silvestre;

un bibliophile fervent, M. J. Chenu, en a, de son côté, donné une réimpression fort soignée (typographie Panckoucke).

Ces chroniques sont divisées en douze chapitres ; le dernier se termine par « les Merveilles de Merlin ».

Il existe un autre ouvrage du même genre : *Les Chroniques admirables du puissant Roy Gargantua, ensemble comme il eut à femme la fille du roy de Utopie, nommée Badebec, de laquelle il eut un filz, nommé Pantagruel, lequel fut roy des Dipsodes et Amorottes, et comment il mist à fin ung grant géant, nommé Gallimassue*, s. l. ni d., petit in-8°, goth.

Le texte est partagé en 41 chapitres, non compris le prologue.

On ne connaît qu'un seul exemplaire de ce livret: c'est celui qui est conservé à la Bibliothèque nationale, et, comme on lit sur le titre d'une écriture, de l'époque: *Ageté à Paris lan mil cinq cens trente-quatre*, il a dû paraître en 1533, peut-être en 1532. Dans ses Recherches, déjà citées, M. Brunet (p. 40 et suiv.) parle en détail de ce livret, où il voit une nouvelle rédaction amplifiée des *Grandes et inestimables Chroniques;* il ajoute : « Il est évident, « pour nous, que cette chronique a été composée à l'imitation de « la première, dont le succès aura engagé quelque libraire à en « faire faire une du même genre. — On ne peut voir, dans ce « singulier roman, qu'un plagiat maladroit, une production sans « esprit, dont l'auteur, incapable d'imiter Rabelais dans ce qu'il a « de meilleur, et peut-être même d'en goûter le sel, a cherché à « l'emporter en extravagance et en obscénité, à quoi certes il n'a que « trop bien réussi. »

Le très-savant bibliophile s'est ici complétement mépris; il a lu beaucoup trop rapidement les *Chroniques admirables*, et, s'il les avait examinées avec soin, il aurait reconnu que la griffe de l'Homère bouffon y était empreinte, que lui seul était, en 1533, capable de penser et d'écrire de la sorte.

Mais, avant de justifier notre assertion, il faut parler d'une autre édition assez sensiblement remaniée des *Chroniques* dont il s'agit.

Cette seconde rédaction reparut à Paris, en 1546, à l'enseigne Saint-Nicolas (chez Jean Bonfons), avec quelques changements, plusieurs additions et diverses suppressions, sous le titre de : *La Vie admirable du puissant géant Gargantua, ensemble la nativité de son filz Pantagruel.* Le *Manuel* (V. 1041) décrit en détail ce volume précieux, à l'égard duquel l'introduction du Rabelais alle-

mand de Régis, p. CXLV et suiv., fournit d'amples détails. Parmi les variantes, nous signalerons celle de la fin. Les *Chroniques admirables* se terminent par sept vers : *grans et petis, lisez bien cette histoire*.... suivis de quelques lignes, dont voici la fin : « Je l'ay « extrait au mieulx que j'ay pu et congnoistre de sa vie et légende « selon la vérité » ; tandis que, dans la *Vie admirable*, l'ouvrage se termine de cette manière : *Ie vouseusse dit plus avant des faitz de Gargantua, mais suffisez-vous quant à présent, et ne laissez à boire* (1).

Ainsi que l'observe M. Brunet, au prologue de cette édition est adapté celui du Gargantua de 1535 ; le nombre des chapitres est réduit à trente, parce que plusieurs ont été réunis sous un seul sommaire, en sorte que les trente-trois premiers sont réduits à vingt-trois et les huit autres à sept. Les vingt-trois premiers sommaires de la table ont été reproduits par M. Régis, p. CXLVI, et, d'après lui, par M. Gustave Brunet dans le *Bulletin du Bibliophile*, 10e série, p. 257-258.

M. Lacroix relève fort judicieusement (p. XCVII), dans les additions faites aux *Grandes et inestimables Chronicques*, certains traits caractéristiques qui ne peuvent appartenir qu'à Rabelais. Nul autre que lui, à cette époque (et un obscur arrangeur moins que personne), n'eût osé parodier la création d'Adam et d'Ève, en faisant naître Gargantua et Gallemelle au moyen des ossements de deux baleines mâle et femelle, que Merlin arrose du sang de Lancelot du Lac. Rabelais seul, en décrivant la délivrance de Gallemelle, assistée par les fées, pouvait se permettre d'ajouter : « Elle pensait « que ce fust la Vierge-Marie et les onze mille vierges qui fussent « venues à son cry. » Et la réflexion de l'époux de Badebec après la mort de sa femme : « Par Saint-Guenalt, qui fust évesque de « Corbueil, il vaut mieulx pleurer moins et boire davantage ; » ne porte-t-elle pas un cachet indiscutable ?

Trois chapitres du *Pantagruel* sont intercalés dans les *Chroniques admirables*, et c'est bien à tort que M. J.-Ch. Brunet ne voit dans

(1) Voir pour l'indication d'autres nombreuses variantes le Rabelais de M. Régis, p. CXLVII, et les *Études bibliographiques sur Rabelais*, par M. G. Brunet (Paris, 1840, 8°). M. Lacroix ne doute pas que ces changements n'aient été faits par Rabelais lui-même. L'exemplaire que décrit Régis appartenait à un bibliophile allemand, le colonel Below.

ces intercalations que le fait d'un audacieux plagiaire ; un examen attentif lui aurait montré que le texte primitif doit être celui des *Chroniques*, puisque l'auteur, dans *Pantagruel*, y a fait quelques additions de mots et de phrases qu'un plagiaire n'eût pas laissées de côté.

Des idées plus ou moins ébauchées se trouvent dans les *Chroniques admirables* et fournissent matière à des chapitres entiers placés dans le Gargantua définitif et dans Pantagruel. Renvoyons à l'énumération qu'en donne M. Lacroix, p. xv et xvi, et ajoutons-y quelques détails.

Dès le début, l'auteur invoque l'autorité de divers romans de chevalerie, Tristan de Leonnois, Ysaïe le Triste, etc.; il se montre très-versé dans la lecture des *romans* de Merlin ; il est fort au fait de ce genre de fictions, et la grande épopée rabelaisienne présente en maint endroit la preuve que maître François connaissait très-bien ces romans très en vogue à son époque ; il y a là matière à bien des rapprochements que les commentateurs n'ont pas abordés jusqu'ici.

L'auteur était doué d'une grande instruction ; il cite Pline, Sénèque, Nicolas de Lyra et autres ; il invoque l'autorité des chroniqueurs comme Gaguin, maistre Jehan Le Maire, André (probablement André de la Vigne, auteur de la *Louange des roys de France*). Il connaissait fort bien les régions de la France que Rabelais avait habitées, Saumur, Laval, Poitiers, Rennes, etc. Ne fallait-il pas évidemment être de la Touraine pour parler de la grandeur « de l'orme Brandin, qui est auprès de la Roche, devant « le bois de Chanteloup ? »

On retrouve dans de nombreux passages des *Chroniques admirables* ces chiffres minutieusement fantastiques que Rabelais se plaisait à inscrire : « Pour luy faire des chausses bouffées de taffe-« tas, fut achepté deux cens cinquante aulnes d'escarlate chez ung « drappier et troys quartiers et demy, et pour le taffetas à mettre « dedans lesdites chausses a esté levé chez ung grossier IIIIXXXVII « aulnes ung quart, moytié vert et moytié bleu (p. 41)..... Les « deux fers et cercles de la gibecière de Gargantua pesoyent vingt-« troys mil livres, troys quarterons et deux grains, et les pendans « pesoyent environ dix-sept mil cinq cens quatre-vingtz dix-neuf « livres une once (p. 53)..... D'un seul coup de sa massue, il « tua dix-sept lyons, XV léopards, VIII loups, XI ours, XI buffles, « VII tigres et deux grands serpens (p. 95)..... Dans son potaige

« avoit la chair de III cens liepvres et IIII cens pains, dont chacun « pain pesoit IV livres et II onces » (p. 39)...

Arrêtons-nous ici; tous les bibliophiles sauront gré à M. Lacroix d'avoir mis en lumière un livret qui est une ébauche de l'œuvre magistrale de Rabelais, qui s'y rattache par des liens incontestables. Par une triste fatalité, il avait été complétement méconnu par le seul bibliographe français qui en eût parlé avec détail, et les assertions de l'auteur du *Manuel* jouissant, à juste titre, d'une grande autorité, il était nécessaire de rectifier l'erreur d'appréciation dont, cette fois, il n'avait pas su se préserver.

G. B.

---

RÉGNIER, sociétaire de la Comédie française, par Georges d'Heylli, avec portrait à l'eau-forte par Martial. *Paris, impr. Jouaust*, 1872; un vol. in-16 de 141 pages, sur papier vergé, prix : 5 fr.

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Georges d'Heylli d'écrire l'exacte biographie de l'illustre comédien que le Théâtre-Français vient de perdre. Plût à Dieu que semblable travail eût été fait sur tous les grands acteurs du siècle dernier; nous n'en serions pas souvent réduits à des hypothèses sur beaucoup de points de leur histoire, qui est celle de l'art, ou tout au moins à de pénibles restitutions.

M. d'Heylli, qui traitait d'un vivant dont le mérite nous est à tous parfaitement connu, s'est moins préoccupé d'apprécier son talent, — ce qui est fait depuis longtemps dans la presse, et plus tard retrouvera mieux sa place dans un travail d'ensemble, — que de raconter son histoire. D'ailleurs les faits seuls ont suffisamment d'éloquence. Régnier est un des rares comédiens qui aient abandonné une carrière libérale pour embrasser celle du théâtre. N'était-ce déjà pas, avec la forte éducation qui lui avait été donnée, une garantie du brillant chemin qu'il devait y faire? chemin brillant et long (quarante-trois ans de théâtre!), un des plus longs que mentionnent les annales dramatiques, et d'autant mieux parcouru, que le voyageur ne s'y est point épuisé. Ceux qui connaissent M. Régnier savent que sa santé physique et intellectuelle

promet encore au Conservatoire et à la commission des théâtres une active collaboration.

Remercions encore une fois M. d'Heylli d'avoir été matériellement aussi complet sur le grand comédien qui, saisissant cette occasion de le dire, aurait dû recevoir la décoration il y a trente ans.

Jules Bonnassies.

---

*Vie de la princesse de Condé* (Claire-Clémence de Maillé-Brézé), par *Charles Asselineau. Paris*, Léon Techener, 1872.

Encore une noble et touchante figure qui revient à la lumière, après deux siècles d'obscurité, sinon d'oubli. Pas plus que de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV; pas plus que de Marie Leczinska, la vertueuse épouse du plus dépravé des monarques, l'histoire ne s'est préoccupée de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé. Les vertus privées n'appellent pas le grand jour. Le désintéressement, l'abnégation, le dévouement à tous ses devoirs d'épouse et de mère, sont assurément des qualités méritoires dans un monde léger, quand il n'est pas tout à fait corrompu; elles ne sont pas de celles qui arrêtent l'attention des annalistes, s'il ne s'y mêle pas quelque élément romanesque. Cette dernière condition, au surplus, ne fait pas défaut dans la vie de la princesse de Condé; et l'on s'étonne, avec M. Asselineau, qu'une aussi sympathique figure n'ait pas tenté la plume savante et délicate de l'historien de *madame de Longueville*, et qu'il ne lui ait pas donné une place dans sa galerie des femmes célèbres du dix-septième siècle. Nous avons tout lieu de croire qu'un autre écrivain contemporain, l'auteur de l'*Histoire des princes de la Maison de Condé*, ne commettra pas dans son troisième volume, impatiemment attendu, la faute des historiens qui l'ont précédé, en séparant du héros de Rocroi la digne compagne de sa vie; il a à sa disposition les archives de cette illustre maison, et nul doute qu'il n'y découvre, sur l'infortunée princesse de Condé, d'intéressantes et curieuses révélations. Reste à savoir quand ses préoccupations

politiques lui laisseront le loisir d'achever cette importante publication. — Il y avait là, quoi qu'il en soit, une regrettable lacune qui n'existe plus aujourd'hui. Aidé de documents peu nombreux, épars dans les mémoires et les correspondances du temps, dans les pamphlets, dans les chansons, malveillants parfois, souvent contradictoires, mais rapprochés et discutés avec une rare sagacité, M. Asselineau est parvenu à composer une histoire très-complète et très-circonstanciée de la princesse de Condé. De nouvelles découvertes pourront, mais sans la contredire, y ajouter quelques épisodes, ou accentuer davantage, mais sans les altérer, les traits de cette physionomie si heureusement retrouvée. M. Asselineau, qui n'en est pas à ses débuts dans ce genre de restitutions historiques, a eu, cette fois, la main tout à fait heureuse : rien de plus attachant que son récit, écrit de ce style simple, élégant et soutenu, auquel il nous a habitués de longue date, et où respirent l'amour de la vérité et le besoin de venger une noble victime des injustices de ses contemporains et des dédains de l'histoire. Son livre est tout à la fois une restitution et une réhabilitation. — Claire-Clémence de Maillé-Brézé paye, du repos de sa vie entière, l'honneur d'avoir été l'épouse du grand Condé. Elle pouvait, par sa naissance, prétendre à une pareille alliance, et le jeune duc d'Enghien, dont le cœur était occupé ailleurs, y répugnait vivement. Mais Claire de Maillé était, par sa mère, la nièce de Richelieu dont ce mariage flattait l'amour-propre, et l'on sait qu'à cette époque nul, pas même un prince du sang, n'était de taille à résister aux volontés du tout-puissant cardinal. Dès les premiers jours de son mariage, la jeune princesse eut à lutter contre l'indifférence ou plutôt contre l'aversion de son époux, et bientôt même à s'y résigner ; ni une conduite irréprochable, ni les soins les plus tendres, ni le dévouement le plus absolu, ne purent jamais en triompher. En cela, sa destinée n'est pas sans analogie avec celle des deux princesses dont nous invoquions tout à l'heure le doux et mélancolique souvenir ; mais, de plus qu'elles, elle eut la suprême douleur de subir l'ingratitude d'un fils dénaturé. Ce n'est pas tout : un jour vint où la pureté de sa vie fut impuissante à la défendre contre la calomnie. Une altercation survenue dans ses appartements entre deux gentilshommes de sa maison donna lieu à de perfides insinuations et servit de prétexte aux plus odieux soupçons. M. Asselineau en fait bonne justice dans son

livre, et le lecteur, sous les yeux duquel il a pris soin, dans l'*Appendice*, de mettre toutes les pièces du procès, n'hésitera pas à confirmer son jugement. Si, au lieu de ce mariage si disproportionné, Claire de Maillé eût contracté une union plus conforme à son rang, elle eût pu être heureuse et traverser brillamment la vie; ses avantages physiques, les aimables qualités dont elle était douée, permettent de le supposer. Elle était loin d'être cette femme insignifiante et nulle que ses contemporains, et ses contemporaines surtout, affectaient de voir en elle. La *campagne de Guyenne*, dont il faut lire l'émouvante relation dans le livre de M. Asselineau, l'a bien prouvé d'ailleurs, en même temps qu'elle nous apprend que la princesse de Condé n'était pas tout à fait exempte de cette fièvre d'aventures qui, durant ces singulières années de la Fronde, semblait s'être emparée de toutes les dames de la cour pour les transformer en véritables héroïnes de roman. Elles posaient comme des modèles devant les romanciers d'alors ainsi dispensés d'avoir de l'imagination, et voilà comment M. Cousin a pu étudier la société du dix-septième siècle dans les romans de mademoiselle de Scudéry. — M. Asselineau fait remarquer, en terminant, que cette sorte de conspiration du silence qui se faisait autour de la princesse, quand la calomnie se taisait, semble l'avoir poursuivie jusque par-delà le tombeau. Sa mort passa à peu près inaperçue; à peine une brève mention dans les gazettes ou dans les correspondances; nul écrivain pour raconter cette vie si accidentée, bien que si pure; nul prédicateur pour retracer ses vertus. Bossuet, dans son oraison funèbre du prince de Condé, reste muet sur la princesse! L'anathème lancé contre Molière pesait déjà lourdement sur la mémoire du grand prédicateur. M. Asselineau a découvert une nouvelle tache dans ce soleil. Après avoir *maudit* Molière, Bossuet a *oublié* la princesse de Condé.

J. E. G.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

---

L'année qui finit est une année d'épreuve. Depuis plus d'un an, même quinze ou dix-huit mois, la France se recueille, se cherche et tâche de s'accoutumer à cette idée, nouvelle en ce pays, de travailler sous les yeux du vainqueur. « Que chacun, disions-nous l'an passé en reprenant le cours si cruellement interrompu de notre publication, que chacun de nous, ouvrier, artisan, artiste, écrivain, industriel, reprenne son outil ou son instrument et le manie avec vigueur, consciencieusement, honnêtement. Et ainsi nous referons une France, car nous referons des Français. »

Eh bien, la France s'est remise au travail; elle s'est remise à marcher dans les vieux sentiers; les uns, pour réparer leurs pertes, les autres, pour rattraper le temps perdu, ont mis les morceaux en double. Les académies ont multiplié leurs séances, les théâtres ont renouvelé leur répertoire, les revues ont écoulé leur arriéré, la librairie a fait ce qu'elle a pu. Et maintenant où en sommes-nous? On ne saurait attendre d'un pays si fortement ébranlé, foudroyé, accablé, qu'il se remette allègrement en marche au lendemain de sa défaite, ou qu'il saisisse l'instrument de travail le jour même où il dépose les armes. Disons même que les arts de la paix souffrent non-seulement de la guerre, mais des agitations qui l'accompagnent, et qu'il n'est pas trop étonnant que l'ébranlement de 1871 dure encore à présent. Ce qui m'étonne, c'est moins le petit nombre des œuvres que l'absence d'un mouvement nouveau et d'une direction nouvelle. Quoi! les vents terribles qui ont soufflé sur nous depuis trois ans n'ont pas fait fléchir la girouette? M. Dumas le fils, dont nous ra-

contions en ce temps-là les préfaces furibondes, vient, pour parler en vieux style, d'en couronner l'édifice par une brochure insensée à laquelle petits journaux et petits théâtres ont infligé son vrai titre, et où l'ignorance se décèle en face de ses théories. Hier soir, à l'Odéon, un jeune homme d'*avenir*, nous dit-on, nous réservait un de ces chauds-froids mijotés pendant trente ans par Scribe et après lui par Mélesville, Mazères, Galoppe d'Onquaire, Bayard, et toute la queue de l'école de l'ancien Gymnase dramatique. Ainsi donc la comédie de l'adultère et des affaires n'a pas encore dit son dernier mot. Il nous faut encore entendre, sous prétexte d'art dramatique, des inconnus, fort insignifiants d'ailleurs, s'expliquer derrière une rampe de gaz sur leurs intérêts et leurs contrats. J'avais dîné hier chez mon oncle, d'où j'étais sorti fatigué par l'ennui des conversations bourgeoises; je les retrouvais à l'Odéon. Voici un pauvre homme qui, pour n'avoir pas été bon ménager de son bien, pour n'avoir pas su comprendre le système des coupes de bois et de l'élevage des chevaux, se voit sermonné par son fils, humilié par son notaire en présence de sa femme, et finalement rabroué par mademoiselle sa fille, laquelle, à la scène dernière, prend en main l'autorité et les rênes de l'économie domestique. Je demande où est en tout ceci la comédie? Il y en a certainement davantage dans le *Chapeau enchanté*, de Théophile Gautier, que l'on jouait le même soir, et qui du moins est une inspiration de Molière; et dans tous les cas il y en a infiniment plus dans l'oreiller du *Malade imaginaire* et dans les raisonnements de Gros-René. Ce même jeune homme a, nous disait-on, des *stocks* d'actes en prose et en vers, reçus aux divers théâtres français, et qui défileront devant nous cet hiver, si nous avons le courage de les aller voir. Tout ce qui se produit aujourd'hui a une odeur de réchauffé : le poëte réimprime ses vers, l'auteur fait reprendre sa pièce. Il semble que chacun se défie de l'avenir et préfère se représenter dans les anciens rôles, de crainte de voir couper le succès des nouveaux. Où donc est-elle, cette brillante jeunesse qui se

plaignait tant dans son impatience de trouver trop de monde aux portes? N'a-t-elle rien à nous dire ni à nous conter? Ce serait pourtant bien à propos. Vieillards que nous sommes, ou du moins vétérans éprouvés par les campagnes, nous avons tous besoin d'être égayés ou du moins consolés. Quoi! pas un lazzi, pas une gambade! pas même un conte de fées ou une historiette! Nous en avons assez des *Mémoires d'un brancardier*, ou des *Souvenirs d'un chirurgien d'ambulance*, et de toute cette littérature de deuil ou de misère, que la curiosité a fait fleurir au lendemain de nos mystérieux désastres.

N'avons-nous pas autour de nous assez de morts et de moribonds? Car, en passant je le remarque, combien en est-il dont le courage a dépassé les forces, et qui, pleins d'énergie et de patience au moment du combat et de la famine, tombent aujourd'hui vaincus par des efforts dont ils n'avaient pas calculé la durée, par des privations dont ils n'avaient pas soupçonné la violence? Le pauvre Théophile Gautier en est mort, nous vous avons dit comment. C'est une victime de la guerre ainsi que ce pauvre Daremberg, épuisé par les soins et les veillées de l'ambulance, et dont l'*Union médicale* rappelait dernièrement les services, tout en annonçant la vente probable de sa bibliothèque. « Dans les notices nécrologiques, dit l'*Union*, consacrées au docteur Daremberg, membre de l'Académie de médecine et professeur d'histoire de la médecine à la faculté de Paris, on s'est occupé du savant professeur, de l'auteur de tant de travaux importants pour l'histoire des sciences médicales; on a étudié l'éminent historien qui, dès 1847, méritait l'honneur d'être désigné par Rosenbaum, de Halle, comme le médecin français ayant, après M. Littré, le mieux mérité de l'histoire médicale. Mais on a trop négligé l'intelligent bibliophile, l'infatigable collectionneur qui, pendant trente ans, a consacré ses soins et la meilleure partie de ses revenus à former la plus riche bibliothèque médicale et littéraire qu'ait jamais possédée un savant. Ayant été chargé par le docteur Daremberg de rédi-

ger le catalogue de sa vaste bibliothèque, nous sommes mieux qu'une autre personne à même d'en apprécier la valeur et l'importance. Pour se faire une idée, ajoute le journal, des incomparables richesses bibliographiques laissées par le docteur Daremberg, il faut en parcourir le catalogue manuscrit (comprenant, pour la médecine, près de dix mille articles) qui révèle le véritable amateur de beaux et de bons livres. » On nous signale ensuite, à côté d'incunables parfaitement conservés, de raretés bibliographiques remarquables par des notes manuscrites, des autographes, et par leur condition, leur reliure; de belles éditions d'Hippocrate, de Galien, de Celse, d'Avicenne, des Artisella, de Mundino, de l'école de Salerne, d'Ambroise Paré, et qui ne passent que rarement dans les ventes; les œuvres des médecins grecs, latins et arabes, objet constant des études ou des travaux de M. Daremberg; des « éditions d'ouvrages de médecine publiées au seizième et au dix-septième siècle, des principales œuvres des médecins modernes, et enfin la collection la plus importante qui ait jamais été faite de monographies, de biographies, de mémoires relatifs à la science médicale, aux hôpitaux, aux constatations, aux doctrines, à la géographie, etc. »

« Et maintenant, se demande le journaliste, que va devenir cette immense et précieuse collection...? »

Hélas! nous le savons, toutes les fois qu'un savant, médecin, archéologue, géologue, vient à mourir, léguant à son pays les instruments, livres, notes, gravures, monuments, dont ses études lui ont fait un besoin, le pays ne se trouve pas assez riche pour acquérir le legs. Nous l'avons vu, pas plus tard que l'an dernier, lors de la vente de la magnifique bibliothèque de M. Danyau, ni l'Académie de médecine, ni la faculté de Paris, n'ont pu profiter de l'inestimable collection de livres spéciaux sur l'obstétrique, dont il avait enrichi ses rayons.

Combien de fois, en sa vie, un homme studieux, laborieux, regrette-t-il de ne pouvoir trouver un livre, un ma-

nuscrit, ancien ou moderne, nécessaire à ses études? Qui n'a pas entendu mainte fois, en de tels sujets, les doléances des conservateurs des bibliothèques publiques? « — Ce livre? Nous ne l'avons pas! Nous ne pouvons pas tout avoir! » Les bibliothèques ne paraissent pas se douter d'une chose : c'est que les travailleurs, par la nature spéciale de leurs travaux et de leurs recherches, sont leurs pourvoyeurs ordinaires et nécessaires. Ces livres qu'elles n'ont pas le loisir de trouver et de rechercher même, ils les recherchent, eux, et finissent toujours par les découvrir aux dépens de leur fortune et de l'avenir de leurs héritiers, pressés qu'ils sont par la nécessité. Une collection paraît ainsi de ces livres rares et dont on déplore l'absence : les voilà tout trouvés, en bonne condition, collectionnés et fécondés en quelque sorte par le travail d'un homme de mérite. On va se jeter dessus sans doute et profiter d'une occasion inespérée et qui, certainement, ne se retrouvera pas de longtemps. Le plus souvent les héritiers ne demanderaient pas mieux que de transiger eux-mêmes sur le prix pour l'honneur de mettre en bon lieu un souvenir de famille. On se libérerait par une rente, quelquefois par des payements annuels. Non, on préfère se déclarer gêné et se plaindre pendant des années encore de la rareté des livres et du hasard des bonnes aubaines. De cette façon, l'histoire de la bibliographie est un peu celle de la tapisserie de Pénélope : les collections se forment pour se disperser, et se dispersent pour se reformer plus loin, quelquefois à l'étranger, d'où les livres ne reviennent guère. Pauvre France! c'est ainsi qu'on te dépouille, et que le travail de tes enfants te profite rarement.

J'aurais voulu finir sur des pensées moins lugubres. Mais où prendre la littérature à l'heure qu'il est, ailleurs que dans des réimpressions? Tel poëte réimprime pour la troisième fois ses vers, en les châtiant sous un nouveau titre, comme pour les rendre plus dignes de se présenter à la postérité. Il y a une librairie affectée aux travaux de la jeunesse, de la nouvelle école, comme l'on dit; elle réimprime Rabelais et

Montaigne sur le texte de 1595. Chacun attend, s'inquiète, comme si le temps était gratuit, et la vie trop longue. Je me rappelle qu'étant à Venise, vers 1860, je me disais : « Il est une chose qui ferait plus pour la délivrance de ce pays, que tous les efforts combinés de la diplomatie ; c'est la venue d'un nouveau Titien ou d'un nouveau Giorgione. » Quel effet ferait un chef-d'œuvre parmi nous en ce moment-ci ! Le découragement n'est que trop excusable après tout ce que nous avons subi. Néanmoins le découragement prolongé est une espèce de lâcheté. Pauvre France du dix-neuvième siècle ! elle a eu sa floraison trop tôt ; c'est la moisson qui lui manque. Est-il donc vrai que nous n'avons plus que des journalistes et des musiciens ?

Charles Asselineau.

---

# NÉCROLOGIE.

— M. Pierre PINÇON, né à Montauban, le 2 février 1802, y est mort à la fin du mois d'octobre 1872 ; coiffeur et poëte, il se livra plus tard à la bibliographie, entra, en 1841, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et devint successivement sous-bibliothécaire et bibliothécaire. Il a publié une *Monographie bibliographique de Sainte-Geneviève*, à la suite de son *Histoire de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, et a donné, en 1867, avec MM. Denis et de Martonne, le *Manuel de bibliographie universelle* faisant partie des *Manuels Roret.*

— M. J.-J. PELLASSY de l'OUSLE, né au Mans, le 24 juin 1793, est mort à Compiègne, le 3 octobre 1872. Longtemps chef d'institution à Paris, il était bibliothécaire du palais de Compiègne depuis 1852. Il est auteur de l'*Histoire du palais de Compiègne*, imprimée en 1862, d'une *Histoire populaire de Jeanne d'Arc*, etc.

— M. ROGET, baron de BELLOGUET, né à Bergheim (Haut-Rhin), en 1796, est mort à Nice, le 3 août 1872. Fils d'un général de l'empire, M. de Belloguet prit du service et fit la campagne de France, pendant laquelle il fut décoré. Il quitta le service militaire en 1834 avec le grade de chef d'escadron, pour se livrer aux recherches historiques. Il publia, en 1847, ses *Questions bourguignonnes*, ouvrage qui obtint une médaille d'or au concours des antiquités nationales, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il obtint encore la même distinction en 1849 et 1851, pour deux autres ouvrages sur l'histoire de la Bourgogne. Enfin, son *Ethnogénie gauloise*, qui fait incontestablement époque dans l'étude de l'histoire nationale en France, obtint, en 1869, le

grand prix Gobert. Il préparait un ouvrage sur les Cimmériens lorsque la mort arrêta ses travaux. M. de Belloguet a laissé sa riche bibliothèque à la bibliothèque de la ville de Dijon.

— M. Jacques-Simon Chaudé, né à Paris le 17 septembre 1791, est mort le 20 août 1872. Fils d'un imprimeur, il débuta comme typographe et il étudia la médecine. Chaudé devint le collaborateur de son beau-père, le docteur Brosson, lorsque celui-ci abandonna l'exerciee de la médecine, pour prendre un brevet de libraire-éditeur. Reçu officier de santé, puis licencié ès lettres, il succéda en 1821 à son beau-père, comme libraire. Il écrivit une partie des articles d'anatomie et de chirurgie dans le *Dictionnaire de médecine*, de Capuron et Nysten. Il se consacra alors à la publication d'un grand nombre d'ouvrages de médecine et aux réimpressions successives du *Dictionnaire* de Nysten. En 1831, membre de la commission de salubrité du onzième arrondissement, il fut chargé en 1832, lorsque le choléra éclata, de la direction des secours dans le quartier de la Sorbonne, et reçut, le 24 août 1833, pour services rendus à l'humanité, la croix de la Légion d'honneur. Il devint juge suppléant au tribunal de commerce en 1841, adjoint au maire du 11e arrondissement en 1846. Il était membre de la commission d'hygiène, et du conseil d'administration de la Société philanthropique, où il siégea pendant quarante ans.

— M. Adolphe Xavier, propriétaire de la librairie étrangère, établie rue de la Banque, se retira des affaires en 1869, et vient de mourir à Passy, le 30 octobre 1872, à l'âge de 67 ans.

---

# NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

---

— Signalons deux publications récentes qui, à divers titres, méritent l'attention des amis des livres : *Vies des poëtes bordelais et périgourdins, par Guillaume Colletet, publiées avec notes et appendice par Ch. Tamizey de Larroque*, in-8°, 1872.

Ces *Vies* viennent augmenter le nombre des biographies qui composaient le vaste travail de Colletet, et qui ont été livrées à l'impression ; malheureusement une faible portion seulement de l'œuvre de l'académicien a été imprimée, et le manuscrit, déposé à la bibliothèque du Louvre, a péri dans le funeste incendie qui a détruit cette riche collection. C'est là une perte qu'on ne saurait trop déplorer. Les quatre poëtes que M. Tamizey de Larroque nous fait connaître aujourd'hui sont : Lancelot de Carle, Marc de Mailliet et Étienne de la Boétie, l'illustre ami de Montaigne. L'éditeur a joint aux renseignements souvent intéressants que donne Colletet des notes nombreuses où l'on apprend beaucoup de choses, où l'on reconnaît des recherches aussi persévérantes que judicieuses ; bien des erreurs, commises par des écrivains renommés, sont relevées en passant.

Les *Chansons de Carateyron, poëte du seizième siècle*. C'est une réimpression donnée à Nice, par l'éditeur Jules Gay, d'un petit volume *en langage provençal* dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, acheté en 1816 par M. de Soleinne et qui ne s'est pas retrouvé après la mort de ce bibliophile. Il aurait donc complétement disparu, si M. G. Brunet, qui l'avait eu entre les mains et qui en avait fait copie, n'en avait donné en 1844 une réimpression tirée à 60 exemplaires et fort difficile à rencontrer aujourd'hui. Le *Manuel du Libraire* parle avec détail de ce livret (5e édition, t. I,

col. 1598 et 1790); M. Bory s'en est également occupé (*Origines de l'imprimerie à Marseille*, p. 129); l'impression paraît avoir eu lieu vers 1532. La troisième édition ne rendra pas beaucoup plus communes ces productions fort dignes d'attention à divers égards; elle n'a été tirée qu'à 100 exemplaires, et elle est précédée d'une notice qui renferme des particularités curieuses.

— Bibliothèque de l'ordre des avocats. — L'incendie du Palais de justice a détruit une grande partie de la bibliothèque de l'ordre des avocats à la cour d'appel. La compagnie des notaires, désirant contribuer à réparer ce désastre, a offert au barreau d'importantes collections extraites de sa propre bibliothèque. A la suite de ce don, le conseil de l'ordre des avocats a arrêté qu'une médaille commémorative du concours prêté par la compagnie des notaires à la reconstitution de la bibliothèque de l'ordre, serait remise à M. le président de la chambre des notaires. Une députation du conseil de l'ordre des avocats à la cour d'appel, composée de MM. Rousse, bâtonnier, Templier et Colmet d'Aage, est venue offrir à la chambre des notaires les remercîments votés par le conseil, ainsi que les médailles commémoratives. Ces médailles, au nombre de trois, or, argent et bronze, et le diplôme sur vélin, contenant l'arrêté du conseil et signé de tous les membres, seront déposés dans le médaillier de la bibliothèque et dans les archives de la chambre des notaires.

— Académie des inscriptions et belles-lettres. — L'Académie, dans sa séance du 29 novembre, a nommé M. Ambroise-Firmin Didot académicien libre, en remplacement de M. de Cherrier, décédé.

— L'Institut smithsonien a Washington. — L'*Institut smithsonien* a été fondé, grâce au legs de James Smithson, fils naturel du duc de Northumberland, né en 1770 et mort

à Gênes en 1829, qui légua sa fortune au gouvernement des États-Unis, pour être consacrée à la fondation d'un établissement destiné à l'accroissement et à la propagation des sciences parmi les hommes. Lorsque le gouvernement fut mis en possession de cette fortune, en 1846, elle s'élevait à plus de quatre millions. Pour accomplir le vœu du testateur, on arrêta la création d'une bibliothèque et d'un musée des sciences, ainsi que l'encouragement des recherches scientifiques qui seraient publiées aux frais de l'Institut. Les ouvrages qu'il a déjà fait paraître forment 17 volumes in-folio ; il publie un recueil de *Mélanges*, commencé en 1862. L'*Institut smithsonien* entretient des relations avec un très-grand nombre d'établissements scientifiques et littéraires de l'étranger. On en compte actuellement 1,741, avec lesquels il fait des échanges de livres, de mémoires, de collections et de journaux. On trouve dans le dernier volume de ses *Mélanges* le catalogue de tous les journaux et recueils périodiques faisant partie de sa bibliothèque. C'est la liste la plus complète de mémoires des sociétés savantes qui existent sur toute la surface du monde. Pendant l'année 1870, cette société a envoyé dans les pays étrangers 1,805 ballots de livres, brochures, etc., et elle en a reçu 3,705. Les envois de l'Institut smithsonien, et ceux qui lui sont destinés, circulent en franchise à travers les douanes du monde entier.

— Jean Cousin. — Le livre que M. Ambroise-Firmin Didot vient de publier sous le titre de *Étude sur Jean Cousin* se rattache à d'autres ouvrages du même auteur : l'*Histoire de l'imprimerie* et l'*Essai sur la gravure sur bois*. On sait que M. A.-F. Didot possède une magnifique collection en ce genre et la plus riche bibliothèque en manuscrits et en livres imprimés.

L'*Étude sur Jean Cousin* se distingue par les document les plus curieux et les recherches les plus minutieuses, propres à faire découvrir les véritables œuvres de ce grand artiste.

Jean Cousin, à la fois sculpteur, peintre, architecte et graveur, naquit à Sens, vers 1500, et vivait en 1589. Nous ne suivrons pas M. F. Didot dans ses recherches sur les sculptures, les peintures sur toile et sur verre de Jean Cousin; nous citerons seulement les œuvres qui intéressent spécialement les bibliophiles. M. Didot n'hésite pas à attribuer à Jean Cousin les miniatures du livre de prières composé pour le roi Henri II, qui était déposé au Musée des souverains, au Louvre, et il croit que le beau manuscrit contenant six grandes miniatures, qui représentent l'entrée de Henri II à Rouen, est l'œuvre du même artiste.

C'est surtout comme graveur sur bois que Jean Cousin doit fixer notre attention. Parmi ses chefs-d'œuvre en ce genre, on doit placer certaines planches de son *Livre de perspective* et l'ouvrage intitulé : l'*Entrée de Henri II à Paris* (1549). On doit aussi lui attribuer la copie du *Songe de Poliphile*.

Le nombre des dessins et des gravures sur bois que J. Cousin exécuta pour les livres imprimés de 1544 à 1589 est considérable. Papillon dit dans son Traité de la gravure sur bois : « Presque toutes les estampes des livres imprimés à Paris sous les règnes de Charles IX et de Henri III sont de ses dessins ou de sa gravure sur bois. » M. F. Didot nomme quatorze imprimeurs ou libraires, avec lesquels Jean Cousin était en relation. Il dessina ou grava également pour eux ces marques allégoriques, dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre d'invention et d'exécution. Malheureusement, cet artiste aussi modeste qu'habile ne mit jamais son nom ou ses initiales sur ses gravures.

— CONGRÈS DES IMPRIMEURS-LIBRAIRES A VENISE. — Le troisième congrès des imprimeurs-libraires italiens a eu lieu à Venise, le 12 septembre dernier. Dans la séance du 13, sur la motion du chevalier Giuseppe Pomba, le congrès a émis le vœu d'établir, à Florence, un dépôt de toutes les productions de la librairie italienne On s'est également occupé de

la proposition de l'abbé Petochi, tendant à publier un répertoire bibliographique de tous les ouvrages publiés en Italie depuis la découverte de l'imprimerie.

— Bibliotheca Danica. — M. Chr. V. Brunn, conservateur en chef de la grande bibliothèque royale de Copenhague, publie, avec l'assistance du gouvernement danois et de plusieurs sociétés savantes du Danemark, un catalogue systématique de la littérature danoise, de 1482 à 1830. La première livraison, qui comprend la théologie, a déjà paru; elle est composée de trente-huit feuilles.

Ce catalogue de la collection danoise que possède la bibliothèque royale de Copenhague, et qui contient environ 70,000 volumes, sera complété à l'aide de la bibliothèque de l'université de Copenhague et de la bibliothèque de Karen Brahe, à Odensee. Il contiendra : les livres publiés en Danemark, en Norvége, en Islande et dans les colonies; les traductions en langues étrangères des œuvres des auteurs danois; les ouvrages d'auteurs danois publiés hors du Danemark. On y ajoute encore les publications des auteurs étrangers traitant spécialement du Danemark.

La *Bibliotheca Danica* aura de l'intérêt, non-seulement pour le Danemark et la Norvége, mais aussi pour les pays étrangers. Ce vaste catalogue aura l'avantage d'offrir un tableau à peu près complet des sciences et de la littérature du nord de l'Europe, que l'on connaît fort peu à l'étranger.

— Les Bibliothèques publiques en France. — Nos bibliothèques publiques sont dans un état de pénurie regrettable. Les ressources qui leur sont attribuées par le budget du ministère de l'instruction publique sont tout à fait insuffisantes. Aussi, sauf notre grande Bibliothèque nationale, il n'existe pas, à Paris ou en province, de collections qui soient au courant de la littérature et de la science modernes; la Bibliothèque nationale est elle-même très-pauvre en livres étrangers. Il n'est pas difficile de se rendre compte des

causes de cette situation. Les crédits pour achat de livres sont d'une modicité déplorable; notre grande Bibliothèque coûte à l'État un peu moins de 500,000 fr. par an, et les autres bibliothèques publiques ne lui imposent qu'une dépense de 237,000 fr.; encore ces sommes insuffisantes sont-elles absorbées presque entièrement par le personnel ou le chauffage. La Bibliothèque nationale ne dispose, pour acquisition de livres, de manuscrits, d'estampes, de cartes, d'objets d'antiquité, frais de reliure, etc., que de 150,000 fr. par an. Pour les mêmes dépenses, la bibliothèque Mazarine ne reçoit que 7,400 fr. par an; la bibliothèque de l'Arsenal, 10,000 fr.; la bibliothèque Sainte-Geneviève, 6,000 fr. Comment une bibliothèque peut-elle se tenir au courant de la littérature et de la science avec une dotation annuelle de 6,000 fr. ou de 7,400 fr.? Le budget ne contient aucun crédit en faveur des bibliothèques de province; aussi les savants de la province, complétement dépourvus des instruments de travail intellectuel, sont-ils obligés de venir les chercher à Paris.

— Bibliothèques populaires en Russie. — Une société pour la propagation des livres utiles fonctionne depuis plusieurs années à Moscou, et obtient des résultats fort avantageux. Cette société s'est recrutée dans la noblesse et la haute bourgeoisie; elle a fondé une librairie qui fournit des livres d'instruction et de lecture populaire au meilleur marché possible, et favorise surtout les écoles et les maisons d'éducation. Elle s'est mise en relation avec la société *Loisir et Travail* qui apporte son contingent aux bibliothèques populaires; elle prend, de plus, en dépôt les livres publiés ailleurs, qui lui paraissent utiles. Il a été organisé par ses soins, à Moscou, un vaste cabinet de lecture pour le peuple, et une salle d'auditoire où l'on fait des lectures à ceux qui ne savent pas lire. Le dernier catalogue imprimé de la librairie populaire de Moscou contient une liste d'environ 460 ouvrages sur les sciences et l'histoire. De grands éci-

vains russes ont mis à la portée du peuple les résultats de leurs savants travaux. Les dotations privées en faveur de l'instruction populaire se sont élevées, en six ans, à 4,140,000 francs.

— MUSÉE DES ARCHIVES NATIONALES. — Tel est le titre d'un magnifique ouvrage publié par la direction des archives nationales, avec l'habile concours de M. Henri Plon.

On sait que l'hôtel Soubise renferme un vrai trésor de documents originaux. C'était une entreprise colossale que de reproduire en *fac-simile* des spécimens de toutes les écritures depuis les temps mérovingiens, et des documents historiques les plus importants. Ce recueil, composé de 1,200 fac-simile, avec introduction, notices et analyses, est non-seulement un musée paléographique, mais aussi une histoire de la France, reconstituée par les monuments écrits, depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la révolution de 1789 : chartes, traités, contrats, lettres autographes des princes mérovingiens, carlovingiens et capétiens, des Valois, des Bourbons et des personnages célèbres de notre pays.

Aucune nation ne possède un tel ensemble de documents originaux, et une série d'actes authentiques non interrompue depuis près de treize siècles.

LE MUSÉE DE NUREMBERG. — Le musée national allemand, fondé à Nuremberg, vient de faire des acquisitions importantes qui se rattachent aux origines de l'imprimerie.

Nous indiquerons une suite de gravures sur métal et sur bois, à partir du quatorzième siècle jusqu'aux dix dernières années du quinzième. La série consacrée à l'imprimerie renferme des spécimens de xylographie, et des échantillons des premiers livres imprimés avec des caractères mobiles, par Gutenberg, Pfister, Fust et Schœffer. Parmi les livres à gravures sur bois que possède le musée, on trouve beaucoup de raretés et quelques exemplaires uniques.

La collection des manuscrits s'est enrichie d'un fragment

de Bible du commencement du sixième siècle, en 24 feuilles, qui est très-remarquable par le caractère monumental de l'écriture.

— Académie des inscriptions et belles-lettres. — M. Deloche fait connaître à l'Académie, au nom de la commission du prix Gobert, que cinq ouvrages ont été présentés pour le concours de 1873. En voici les titres :

1° *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, par M. A. Jal;

2° *L'Administration des États de Bretagne*, de 1493 à 1790, par M. N.-L. Caron;

3° *Histoire de saint Abbon*, abbé de Fleury-sur-Loir et martyr à la Réole en 1004, par l'abbé Pardine;

4° *Traité de paix et de commerce* et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes et l'Afrique au moyen âge, par M. Mas-Latrie;

5° *Cartulaires et Archives* des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne, par M. Mahul.

A ces ouvrages viennent s'ajouter de plein droit les deux livres qui sont actuellement en possession du 1er et du 2e prix Gobert, savoir :

1° *La Vie de saint Alexis*, etc., par M. Gaston Paris;

2° *La Chanson de Roland*, par M. Léon Gautier.

Le propriétaire-gérant : Léon TECHENER.

# TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

## PUBLICATIONS NOUVELLES.

**Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau** (née Rohan-Chabot), suivis des **Mémoires du maréchal prince de Beauvau**, recueillis et publiés par Mme Standish (née Noailles).
Un volume grand in-octavo, avec deux portraits gravés à l'eau-forte.......................................... 10 fr.
— Tirage sur papier vergé des Vosges.................... 16 fr.
— Sur grand papier jésus (dit de Hollande), portraits avant la lettre. Tiré à petit nombre........................ 30 fr.

**Le Dix-huit Mars, récit des faits et recherche des causes.** Rapport officiel fait à l'Assemblée nationale au nom de la commission d'enquête sur l'insurrection, par M. Martial Delpit, député de la Dordogne; 1 volume in-8 (de 42 feuilles), 668 pages.................................. 8 fr.
Sur papier vergé, tiré à 100 exemplaires......... 16 fr.

**Souvenirs sur Théodore Rousseau,** par Alfred Sensier. 1 vol. in-8, avec un portrait................................ 8 fr.
Papier vergé................................ 18 fr.

**Life of Madame de Lafayette, by Madame de Lasteyrie her daughter, preceded by the life of the duchesse d'Ayen by Madame de la Fayette her daughter, translated from the** french by Louis de Lasteyrie. 1 vol. in-12, broché....... 5 fr.

**État actuel de la maison de France.** Lignée des princes et princesses, dates de leur naissance, leurs qualités et leurs alliances, etc........................................ 50 c.

**Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé** (1628-1694), par Charles Asselineau, 1 vol. in-12 de 125 pages.......................................... 3 fr.

**Le Pape des Halles: René Benoist,** évêque nommé de Troyes, confesseur de Marie Stuart et de Henri IV, curé de Saint-Eustache de Paris, etc. (1521-1608), par J.-R. Denais; gr. in-8° de 53 pages, pap. vergé, portrait. Tiré à CENT exemplaires............ ..................... 3 fr.

---

GARIN LE LOHERAIN, chanson de geste, composée au XIIe siècle par Jean de Flagy, mise en nouveau langage par M. A.-Paulin Paris, membre de l'Institut; un vol. in-12 br. Prix : 3 fr.

DU RÔLE DE LA GARDE NATIONALE ET DE L'ARMÉE DE PARIS DANS LES PRÉPARATIFS DE L'INSURRECTION DU 18 MARS : rapport spécial fait à la commission d'enquête, suivi de pièces justificatives, lettres et relation de la bataille de Buzenval, par M. le marquis de la Rochethulon, député de la Vienne; grand in-8° de 220 pages. Prix : 4 fr.
Papier vergé, tiré à CENT exemplaires. 8 fr.

*Sous presse :* MADEMOISELLE DE SCUDÉRY; sa vie, sa correspondance, avec un choix de ses poésies; un vol. gr. in-8° de 500 pages.

**De l'Éducation des filles,** par Fénelon, suivi de ses Dialogues sur l'éloquence et de sa Lettre à l'Académie française; avec une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 1 vol. in-12. 6 fr.

Grand papier de Hollande. 15 fr.

**Pensées sur divers sujets de religion et de morale,** par Bourdaloue, précédées d'une Introduction par M. Silvestre de Sacy, de l'Académie française; 2 vol. in-12 br. Prix : 12 fr.

Grand papier de Hollande (15 fr. le volume). 30 fr.

**Philippe de Remi, sire de Beaumanoir,** jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis (1246-1296), par H.-L. Bordier. 1869; grand in-8° de 124 pages, 4 pl. et 1 carte. Prix : 5 fr.

Tiré à deux cents exemplaires.

**Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur** (1795-1843), par le prince Augustin Galitzin, in-12 br. 3 fr.

**Les Romans de la Table ronde,** mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par Paulin Paris, de l'Institut. *Paris,* 1868; 3 vol. in-12, ornés de quatre planches, br. Prix : 18 fr.

Papier vergé, tiré à cent exemplaires, 15 fr. le volume. 45 fr.

**Souvenirs de Charles-Henri, baron de Gleichen,** précédés d'une Notice par Paul Grimblot. *Paris,* 1868; 1 vol. in-12, broché. Prix : 4 fr.

Le baron de Gleichen, né en 1735, est mort en 1807.

**Mémoires de Philippe Boudon, sieur de la Salle** (1626-1652), publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon; petit in-8°, papier vergé. 8 fr.

Papier de Hollande. 16 fr.

Jolie publication de bibliophile; mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France et très-intéressants.

**Vie de madame de la Fayette,** par Mme de Lasteyrie, sa fille, et précédée d'une notice sur la duchesse d'Ayen (mère de Mme de la Fayette), 1737-1807; un volume in-12. 5 fr.

**Une Fabrique de faux autographes,** ou récit de l'affaire Vrain-Lucas, par MM. Henri Bordier et Emile Mabille; in-4°, accompagné de 14 fac-simile des principaux documents mis en cause. Prix. 10 fr.

**Répertoire universel de bibliographie,** par Léon Techener, ou Catalogue général, méthodique et raisonné de livres rares et curieux; 1 vol. gr. in-8° de 753 pages. Prix : 10 fr.

**État actuel de la maison de France;** brochure in-12. Prix : 0 fr. 50

---

Paris. — Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.



